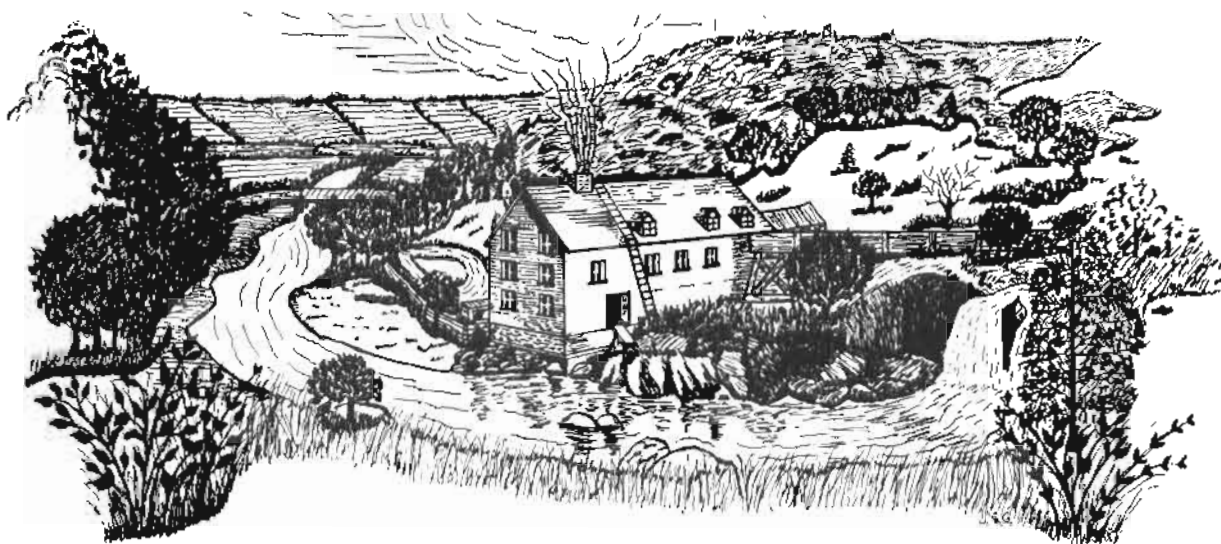


Saint-Joseph de Beauce

1737-1987



250 ans
d'histoire et d'avenir

Saint-Joseph de la Beauce

Paroles: Suzanne Poulin
Musique: Christiane Jacques
Lucie Rodrigue

The musical score is written on ten systems of five-line staves. The top staff shows the guitar chord progression: G#m, A7, F#m7, B7, Em7, D/A, A7, F#m/A, Em/A. The lyrics are written below the staves, with some words appearing on multiple lines. The music is in a key with one sharp (F#) and a 4/4 time signature. The lyrics describe the region of Saint-Joseph de la Beauce, mentioning its fertility and the presence of St. Joseph.

g#m A7 F#m7 B7 Em7 D/A A7 F#m/A Em/A
 D/A - Em/A F#m/A Em/A D/A Em/A *1. 2. Ref:* A/C#
 Gens de chez nous Gens de chez nous
 D/A A D Em7/B D/A G#m Em7 A
 gens de partout chea-tous chantons nos sou-ve-nirs
 D A/C# D/B A D Em7/B D/A G#m 4
 Gens de chez nous gens de partout chea-tous chantons la joie de
 D D#m/c# Bm A D F#m/A Bm
 vi vre. Ber-ceau de la Beauce
 Em7 A D A7 B7 Em7
 ber-ceau de nos pe-res elle est un jardin aux bos-quits fleuris.
 A D c#m/A# Bm Em7
 Elle est u-ne ter-re aux sil-lons fer-tiles
 A D A7 B7 Em7 A F#m/A#
 elle est u-ne ro-se aux pe-tales cheris.
 Bm C#m/B# D Bm G F#m/A# Bm /B /A
 C'est la st. Joseph c'est la mon clo-cher
 G F#m Bm Em A D F#m/A#
 c'est la ma ri-vie-re c'est la ma val-lie
 Bm C#m/B# D Bm G F#m/A# Bm /B /A
 A G A F#m Bm Em A D D#m/c# Bm A
 à toi mes a-meurs à toi ma ri-chesse
 à toi mon ar-deur à toi ma ten-dres-se

Saint-Joseph-de-Beauce

Ref 3+ D A/C# D/B A D Em7/B D/A G# F#

Gens de chez nous gens de partout chan-tons chantons nos sou-ve-nirs

A D A/C# D/B A D Em7/B D/A G#

Gens de chez nous gens de par-tout chan-tons chantons

A D D#7/C# Bm A D D#7/C#

la joie de vi-ve

Bm A F#m/A Em/A D/A Em7/A

la joie de vivre

F#m/A Em/A D/A Em7/A D#7/A G F E+ F#7/E#

la joie de vivre

E#m7/D

Saint-Joseph de la Beauce

(Refrain)

Gens de chez nous, gens de partout,
Chantons, chantons nos souvenirs,
Gens de chez nous, gens de partout,
Chantons, chantons la joie de vivre.

Berceau de la Beauce, berceau de nos pères,
Elle est un jardin aux bosquets fleuris,
Elle est une terre aux sillons fertiles,
Elle est une rose aux pétales chéris.

C'est là St-Joseph, c'est là mon clocher,
C'est là ma rivière, c'est là ma vallée,
A toi mes amours, à toi ma richesse,
A toi mon ardeur, à toi ma tendresse.

(Refrain)

Deux siècles et demi d'histoire, d'avenir
Se sont écoulés près de la Chaudière
Mais il a fallu De la Gorgendière
Pour semer ici grain et devenir.

St-Joseph est née, la Beauce a grandi
Avec des Beaucerons parfois insoumis
Qu'importe le temps, qu'importe l'orage
Les Beaucerons sont là, tout cœur à l'ouvrage.

(Refrain)

La foi des aïeux est notre héritage
Elle est notre force et notre courage
Elle est cri du cœur, joyeuse espérance,
Défi relevé et pure confiance.

Des premiers colons nous suivons la trace,
Comme eux nous voulons croire en l'avenir,
Marcher à tout vent, sans que rien ne lasse,
Et voir St-Joseph toujours resplendir

(Refrain)

Saint-Joseph-de-Beauce



Message de notre Archevêque

Cher-e-s paroissiens et paroissiennes,

Je m'unis de tout coeur aux fiers citoyens et citoyennes qui, avec leurs parents et ami-e-s, célèbrent le deux cent cinquantième anniversaire de la fondation de la belle paroisse-mère de la Beauce, Saint-Joseph, et à laquelle est associée l'ensemble de cette merveilleuse région si estimée, la Beauce.

Vue du coeur de l'Église de Québec, de Québec même, comme archevêque, la communauté chrétienne de Saint-Joseph m'apparaît un milieu fort dynamique et plein de promesses. S'y retrouve une population où le meilleur de nos valeurs humaines, sociales, religieuses, s'est conservé, s'est vécu et développé. L'Église de Québec a toujours pu se féliciter d'y trouver une gratifiante résonance à ses appels et projets. Des forces remarquables y sont concentrées. Rien d'étonnant qu'on ait cultivé des rêves dont le vaste presbytère, aux dimensions des aspirations du peuple, offre un éloquent symbole.

Voici que, de ces perceptions qui durent à Québec et au coeur de l'Église de Québec, sont indissociables celles d'une enfance, d'une adolescence: les miennes. En réalité, ils étaient ténus les liens qui

rattachaient Saint-Frédéric à Saint-Joseph mais ils étaient riches de promesses. D'un village à l'autre, on se rendait par des sentiers maintenant perdus, sans que toutefois soient effacées les traces dans les mémoires. C'était avant la construction de l'église de Saint-Frédéric.

Par un chemin descendant on atteignait le sommet des hautes collines qui, tels des parapets, encadraient les riches plaines de la Chaudière. Splendide tableau, le village de Saint-Joseph saisi du côté de Saint-Frédéric! Notre privilège! Pour nous, à cette époque, rien de plus beau! La Chaudière, en passant un peu paresseusement, se faisait plus ample, et si élégante. Revoir en rêve Saint-Joseph quand on s'en est éloigné, quelle récompense!

Saint-Joseph a connu des développements, dirais-je, des sortes d'envahissements, mais aussi des périodes de lente évolution. D'une part, des fermiers vaillants et sainement stables, de l'autre, des professionnels, dont quelques-uns de nos meilleurs hommes de droit, qui ont canalisé, en leur faveur, l'admiration des populations avoisinantes.

Par-dessus tout, plus que tout, un peuple accueillant, attachant, lié à son Église, à ses prêtres, au coeur d'une Région, celle de la Chaudière, où naissent et se nourrissent quelques-uns des plus beaux rêves, des plus riches attentes de l'Église de Québec.

Salut à toi, aujourd'hui, chère Paroisse, chère Ville de Saint-Joseph! Souvenirs d'adolescent et rêves d'Église s'entremêlent alors que ton clocher se dresse dans la glorieuse lumière de ton deux cent cinquantième! Puisse-tu demeurer fidèle à ton Eglise, enracinée dans la foi de nos valeureux ancêtres. Les promesses de demain pour toi sont faites d'avancées et de dépassements, à l'image de ton fier passé.

Félicitations! Voeux les meilleurs! Sache qu'un évêque te chérit, avec beaucoup d'autres, dans le Christ. Honneur à toi, chère Communauté chrétienne de Saint-Joseph de Beauce!

*+ Denis-Albert Cardinal Fillion
Archevêque de Québec
Primate du Canada*

Archevêque de Québec

Québec, le 30 avril 1987.

Saint-Joseph-de-Beauce

Message de notre Curé



Saint-Joseph, Beauce
Le 25 avril 1987

Cher(e)s paroissien(ne)s,

L'année 1987 nous donne l'heureuse occasion d'un regard sur les 250 ans qui nous ont façonnés tels que nous sommes comme chrétien(ne)s.

Chrétien(ne)s, car la foi en Jésus Christ a été celle de nos ancêtres beaucerons et du seigneur de la Gorgendière qui avait instamment demandé à l'évêque de Québec un prêtre catholique pour accompagner les premiers habitants.

Cette force spirituelle et morale que donne la foi chrétienne a fait avancer nos ancêtres dans le développement matériel et culturel qui en ont fait une population ayant des manières de vivre bien à elle. Pour le développement des qualités et la lutte contre des défauts, la foi a été dans ce travail journalier la lumière qui fait avancer et grandir.

À Saint-Joseph, l'église, les écoles, le presbytère sont sous nos yeux des édifices-témoins des valeurs de foi et d'éducation qui ont été très importantes pour nos prédécesseurs.

Cette année, la paroisse de Saint-Joseph est fière de ce qu'elle est devenue; puisse-t-elle demeurer fidèle aux qualités de foi et de développement humain qui l'ont formée et cela, même dans une société qui change beaucoup.

Dans ce sens, je souhaite un bon 250e anniversaire à tous et à toutes. Que la fierté et la fidélité au passé de notre foi chrétienne soient un élan pour un avenir aussi beau.

Fernand Cliche, ptre

Fernand Cliche, ptre
curé de Saint-Joseph

Saint-Joseph-de-Beauce



Message du Premier Ministre du Canada

Je désire vous faire part du plaisir que j'éprouve, en tant que Québécois et Canadien, à m'associer à la joie et à la fierté des citoyens de Saint-Joseph de Beauce qui célèbrent cette année le deux cent cinquantième (250e) anniversaire de fondation de leur municipalité.

Chacun à votre manière, vous avez pris la relève de vos ancêtres et contribué pleinement à l'enrichissement social, culturel et économique de votre communauté et de toute la région. Puissent vos réjouissances offrir à tous les citoyens de Saint-Joseph de Beauce l'occasion de se remémorer l'histoire unique de cette localité et l'enthousiasme qu'elles suscitent se perpétuer bien au-delà des joyeuses manifestations des fêtes du 250e anniversaire.

Au nom du gouvernement du Canada, je vous rends hommage pour votre vitalité et votre dynamisme, et vous offre mes meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité pour l'avenir.

Ottawa 1987

Message du Premier Ministre du Québec

À la population de Saint-Joseph-de-Beauce,

Depuis deux cent cinquante ans déjà, Saint-Joseph-de-Beauce s'épanouit et rayonne au niveau régional grâce à la persévérance de ses citoyens et de ses citoyennes et à leur attachement à leur coin de pays. Leur profonde détermination à réussir témoigne de la vitalité du peuple québécois. Aujourd'hui, leurs efforts s'ajoutent à notre entreprise collective d'édification du Québec.

Au nom de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, je désire partager avec vous ce moment de fierté bien légitime et vous offrir mes vœux de prospérité et de succès.

Québec
Avril 1987

Robert Bourassa



Saint-Joseph-de-Beauce

Message du député de Beauce
à la Chambre des Communes



Chers (es) Amis (es),

La Beauce est une terre d'histoire et Saint-Joseph en constitue sûrement le fleuron le plus historique.

Aussi est-ce un grand honneur pour moi de m'associer à la population de Saint-Joseph pour célébrer les 250 ans de fondation de la municipalité.

Puisse Saint-Joseph vivre un autre 250 ans d'histoire aussi riche que celui qui vient de s'écouler. Bonnes fêtes à tous et à toutes.

Votre député fédéral,

Gilles Bernier

Message du député de Beauce-Nord

Chers amis,
Chères amies,

Je suis heureux de m'associer à la joie de tous les citoyens et citoyennes de Saint-Joseph de Beauce à l'occasion des Fêtes du 250^e anniversaire de fondation de votre belle municipalité.

Ce sont vos ancêtres qui ont été les premiers bâtisseurs de notre région; des hommes et des femmes fiers et durs à l'ouvrage. Ces traits de caractère hérités de vos pères et de vos grand-pères ont contribué à faire de Saint-Joseph une ville prospère, qui collabore par ses nombreuses industries à l'essor économique de la grande région de la Beauce.

Je vous offre mes meilleurs vœux de succès! Que ces grandes fêtes qui retracent vos 250 ans d'histoire soient pour toute la population de Saint-Joseph un moment inoubliable et un hommage à ces pionniers qui vous ont précédés.

Le député de Beauce Nord



Saint-Joseph-de-Beauce

Nos municipalités



Il y a 250 ans, St-Joseph recevait ses premiers pionniers. Aujourd'hui, nous voulons nous remémorer ce passé que nous admirons et que nous regrettons.

250 années d'existence, ce n'est certes pas négligeable. C'est même digne de mention. Le Comité organisateur a voulu que l'on se souvienne de cette belle époque qui nous rappelle l'arrivée de nos ancêtres à St-Joseph qui est la mère patrie de tout Beauceron. Nous nous associons donc au Comité organisateur des Fêtes du 250e anniversaire de St-Joseph de Beauce, pour souhaiter à tous les citoyens de St-Joseph et de la région de vivre des fêtes qui seront à l'égal de leur fierté et de leur patriotisme.

Tout au cours de l'année 1987, nous aurons donc l'opportunité de participer à des célébrations à caractère diversifié. Ce sera une occasion bien spéciale de s'unir et de fraterniser en groupe, en famille et entre amis.

Cet attachement à ce petit coin de pays nous est bien particulier. C'est pourquoi nous recevrons sans aucun doute la visite des "anciens" de St-Joseph. Ces retrouvailles donneront lieu à des manifestations d'honneur tout en rendant hommage à nos ancêtres.

St-Joseph de Beauce, 250 ans d'histoire et d'avenir.

À tous, joyeuses célébrations

Le maire de St-Joseph Paroisse



Gilles Roy

Chers Concitoyens,
Chères Concitoyennes

C'est une joie et un grand honneur pour moi de me joindre à toute la population pour célébrer le 250e anniversaire de notre paroisse. C'est une occasion pour nous de se rappeler le courage et le dynamisme des fondateurs et fondatrices qui ont fait de Saint-Joseph de Beauce un des plus beaux endroits du Québec.

Bienvenue aux anciens résidents et aussi aux visiteurs qui passeront nous voir à l'occasion de ces fêtes.

À toutes et à tous, je souhaite que ces fêtes soient une occasion de fraterniser et de resserrer nos liens d'amitié vers l'avenir.

Le maire de St-Joseph des Érables



Clément Gagné



Saint-Joseph-de-Beauce

Nos municipalités

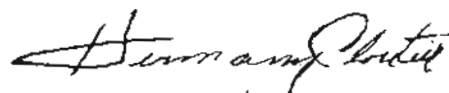


À l'occasion des fêtes de la célébration du 250^{ième} anniversaire de la paroisse-mère du Comté de Beauce et à titre de maire de la Ville, il me fait plaisir d'offrir à toute la population mes meilleurs voeux de succès, de bonheur et de prospérité.

Cette célébration doit être pour nos citoyens et citoyennes un événement mémorable et le rappel de la fondation de notre belle paroisse, où commence l'histoire de la Beauce actuelle, ce coin de pays reconnu par son dynamisme et son esprit d'entreprise.

Les nombreux visiteurs qui viendront d'un peu partout seront en mesure de juger de la beauté, de la richesse de nos terres et de l'hospitalité de notre population. Je souhaite à tous ces gens, la plus cordiale bienvenue et je suis assuré qu'ils en garderont un excellent souvenir.

Soyons fiers de nos origines et gardons notre foi en l'avenir!


maire

Saint-Joseph-de-Beauce

La Chorale du Vieux Clocher

Organisée par Mme Dominique Jacques (Yvette Jacques) à l'occasion du 250e anniversaire de Saint-Joseph de Beauce, cette chorale a eu l'honneur de faire ses débuts pour le Comte Henri de France (Comte de Paris), à l'occasion de son passage au Musée Marius Barbeau le 1er mai 1987. Ce qui fut très apprécié.

Directrice: Mme Adalbert Lessard (Claire Jacques)

Pianiste: Mme Herman Doyon (Charline Poulin)



1ère rangée: Maurice Lessard, Paul Goulet, Valérien Giguère, Fernand Rodrigue, Bertrand Veilleux, Alain Plante, Paul-Émile Doyon, Marcel Doyon, Paul-Henri Gagnon, Serge Lessard, Dominique Jacques

2e rangée: Réjeanne Bisson, Gisèle Giguère, Marie-Anne Poulin, Liliane Rodrigue, Marie-Anne Proulx, Rose-Hélène Veilleux, Charline Doyon, Claire Lessard, Yvette Jacques, Simone Cliche, Gilberte Jacques, Jeanne d'Arc Gilbert, Madeleine Lessard, Doris Giguère

3e rangée: Géraldine Poulin, Germaine Tardif, Louise Corneau, Christine Goulet, Madeleine Doyon, Lucienne Gagné, Angèle Vachon, Estelle Lessard, Valérie Vachon

Saint-Joseph-de-Beauce

Comité des Fêtes du 250^e

Mot du Président des Fêtes

En 1987, nous voulons rendre hommage à nos ancêtres en nous remémorant leur venue dans ce beau coin de pays qu'est la Beauce.

En effet, cette année nous fêtons notre 250^{ième} anniversaire et pour souligner l'événement, toute une gamme d'activités tant sociales, récréatives que culturelles, pour tous les âges et pour tous les goûts, se dérouleront du 10 au 19 juillet 1987.

Je vous invite donc, au nom du Comité Organisateur du 250^{ième} anniversaire de Saint-Joseph de Beauce, à participer en grand nombre pour faire de ces Fêtes une réussite et démontrer notre fierté d'être Beaucerons et Beauceronnes.

Joyeux 250^{ième} Anniversaire



Gilles Roy

Gilles Roy



COMITÉ DU 250^e

Assis de gauche à droite: Raynald Lessard, Diane L. Doyon, Gilles Roy, Géraldine G. Giguère, Jean-Louis Lessard, Roland Rodrigue
Debout de gauche à droite: Christian Cagné, Jean-Louis Doyon, Guy Gilbert, Jean-Marie Labbé, Jean-Guy Breton, Rémi Bisson,
Manelle C. Gilbert. N'apparaît pas, Raymond Lessard, décédé en début de mandat au mois d'octobre 1985.

Saint-Joseph-de-Beauce

Comité de l'album



MESSAGE DE LA RESPONSABLE

C'est avec un immense plaisir que nous vous offrons ce livre-souvenir à l'occasion du 250^{ième} anniversaire de fondation de Saint-Joseph-de-Beauce, première mission dans toute la Beauce.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Gérard Poulin, auteur de la section histoire, à qui nous devons beaucoup, ce dernier ayant toujours manifesté un attachement constant à notre patrimoine historique. Sous votre plume, Saint-Joseph-de-Beauce revivra et revêtra ses plus beaux atours pour séduire le cœur de tous ses paroissiens qui forment un peuple des plus admirateur et des plus anxieux de voir renaître sous ses yeux et dans ses racines profondes cette terre natale à laquelle il sera toujours fidèle.

L'ajout de pages de familles font de ce livre-souvenir un album de familles paroissial, mais, en réalité, le but visé représente beaucoup plus que ça. Nous voulions laisser à nos descendants un souvenir impérissable de leurs aïeux, de leur histoire familiale. Pour d'aucuns, nous sommes retournés seulement quelques années en arrière, mais pour d'autres, nous sommes remontés jusqu'au premier ancêtre arrivé en Nouvelle-France. Personnellement, j'ai vécu une expérience merveilleuse; je me suis laissée bercer par les flots de l'époque, 1737-1987, qui m'ont dévoilé la ténacité et l'acharnement de tous ces ancêtres (les vôtres et les miens) qui semblaient me dire: "Nous espérons que jamais nos descendants n'oublieront à quel point nous avons trimé dur pour établir Saint-Joseph de la Nouvelle Beauce et qu'ils sauront toujours conserver au fond de leur cœur cette fierté de leur appartenance..."

Aux divers comités du livre-souvenir, à tous les collaborateurs(trices) parfois anonymes, aux familles qui ont répondu à notre appel en nous faisant partager un volet de leur histoire dans nos pages familiales, à

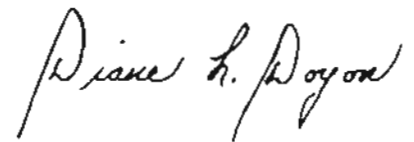
"Aucune race ne peut prospérer jusqu'à ce qu'elle apprenne qu'il y a autant de dignité à labourer un champ qu'il y en a à écrire un poème".

[Booker T. Washington]

toutes les corporations, organismes ou associations qui ont accepté de présenter leur historique et leur hommage au 250^{ième} de St-Joseph, ainsi qu'à tous ceux et celles qui de près ou de loin ont collaboré à l'élaboration de ce volume, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux.

Ce livre se veut un hommage à tous nos ancêtres, à leurs milliers de descendants et à vous tous, résidents de St-Joseph-de-Beauce, qui en perpétuez le souvenir et tracez l'histoire de demain.

Nous espérons que tous ces trésors d'autrefois, que nous avons tenté de réunir en une gerbe colorée, aux reflets d'hier, d'aujourd'hui et de demain, soient à vos yeux le rappel d'un passé riche de souvenirs, mais aussi l'invitation à un avenir rempli de promesses, car "un peuple vit, grandit, se développe aussi longtemps qu'il entretient ses racines."



COMITÉ DE RECHERCHES

Diane L. Doyon
Wilfrid Doyon
Jocelyne J. Poirier
Anyse Cliche
Esther Pinel
Christian Boily
Josée Doyon
Suzanne Poulin
Gaétane B. Drouin
Isabelle M. Jacques
Stéphane Giguère
Isabelle Doyon

Saint-Joseph-de-Beauce

Comité de l'album (suite)

PAGES DE FAMILLES

Diane L. Doyon
Louise L. Doyon
Jocelyne J. Poirier
Josée Doyon

CORRECTION

Suzanne Poulin
Diane L. Doyon
Louise L. Doyon

Louise Lessard
Marthe Poulin
Françoise Poulin
Annette G. Lessard
Josée Doyon
Fernand Rodrigue
Yves Vachon
Lise C. Jacques
Catherine Fortin
Manon Lessard
Isabelle Doyon

VENTE

Diane L. Doyon
Louise L. Doyon
Huguette G. Métivier

Un merci spécial à Raynald Lessard,
historien aux Archives nationales de Québec



1^{re} rangée: Isabelle Doyon, Stéphane Giguère.
2^e rangée: Esther Pinel, Christian Boily, Louise Lessard Doyon,
Diane Lessard Doyon, Jocelyne Jacques Poirier.
3^e rangée: Josée Doyon, Gaétane Boivin Drouin, Wilfrid Doyon, Anyse Cliche,
Suzanne Poulin, Isabelle Maheu Jacques.

Saint-Joseph-de-Beauce

Message de l'auteur

UNE OEUVRE A PUBLIER (JEAN-THOMAS NADEAU)

Pendant près d'un quart de siècle, un fils de St-Joseph s'est penché sur l'histoire de la Nouvelle-Beauce et sur la vie de nos ancêtres. Dès qu'il avait un moment de loisir, M. l'abbé Jean-Thomas Nadeau le passait à consulter les registres de la paroisse-mère de la Beauce.

Le 25 juin 1934, la mort est venue mettre fin à son oeuvre qui est demeurée inachevée. Fort heureusement sa soeur, Mlle Marie-Anne Nadeau, a consigné ses notes que "La Vallée de la Chaudière" a publiées par tranches pendant cinq ans.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à ce concitoyen est celui de publier la plus grande partie de son travail de chercheur. L'abbé Jean-Thomas Nadeau aimait tant sa paroisse natale qu'il consacra les dernières années de sa vie à préparer l'histoire de St-Joseph.



L'abbé Jean-Thomas Nadeau avait le souci de l'exactitude à un tel point, que tous les documents officiels qu'il avait notés sont reproduits avec les fautes d'orthographe, de style et de syntaxe. Les pionniers de la Nouvelle-Beauce étaient des gens remplis de bonne volonté mais n'avaient pas tous la formation littéraire que nous aurions souhaitée. Mademoiselle Marie-Anne Nadeau, lorsqu'elle m'a cédé ses droits m'a formellement invité à respecter les volontés de son frère.

M. l'abbé Jean-Thomas Nadeau naquit à St-Joseph le 8 janvier 1883 de Georges Nadeau, cultivateur, et de dame Élise Lambert. Il fit ses études classiques au collège de Lévis et étudia deux ans à

l'Institut Catholique de Lille, en France. Pendant plus de vingt ans, il collabora à l'Action Catholique, rédigeant aussi l'almanach de l'A.S.C. Pendant plusieurs années, il fut aumônier des Soeurs du Précieux-Sang, à Lévis, desservant aussi la station estivale du Lac Sept-Iles où il avait construit une belle petite chapelle.

"Doué d'une intelligence brillante et cultivée en profondeur, M. l'abbé Nadeau était un passionné de beauté et de vérité et mettait à leur service une fougue qui ne tenait pas toujours compte des forces et des exigences de la nature; voilà pourquoi il est tombé en pleine maturité."

"Son amour du beau l'avait fait s'intéresser à notre art religieux. Déjà son influence commençait à se faire sentir dans ce domaine."

"Sa passion de la vérité l'avait porté du côté de l'histoire. Il fouillait la nôtre avec amour, et y avait déjà fait maintes trouvailles propres à jeter la plus vive lumière sur des points restés obscurs."

"Son art de conter et de convaincre, encore qu'il affectionnait les auditoires restreints, était au-dessus de l'ordinaire, et telles des "missions" qu'il donnait sans bruit dans les campagnes les plus reculées, et jusque dans les chantiers, il restera légendaire, car il "racontait" merveilleusement l'Évangile et créait dans les esprits une conviction profonde.

"M. l'abbé Jean-Thomas Nadeau ne laissera peut-être pas beaucoup d'admirateurs, car il ne se prodiguait pas volontiers mais son souvenir restera durable chez tous ceux qui ont eu l'avantage de comprendre ce qu'il était, et regrettent d'autant plus la perte que vient de faire l'Église et le Canada français."

Les paragraphes ci-dessus sont extraits d'un hommage que rendait le directeur de l'Action Catholique, le Dr Jules Dorion, au lendemain de la mort de J.-T. Nadeau.

Pour relater l'histoire, nous avons puisé abondamment dans les notes que M. l'abbé Jean-Thomas Nadeau avait recueillies au cours de ses recherches dans les registres paroissiaux et à diverses autres sources.

Le souci qu'il avait apporté à ses recherches est la meilleure garantie de leur authenticité. Nous voulons que ce volume, en même temps qu'il marque fidèlement les événements heureux et malheureux de notre petit coin de terre, soit un hommage à cet historien qui n'a pas connu, de son vivant, la notoriété qui lui était due.

Gérard Poulin

Saint-Joseph-de-Beauce

L'oeuvre d'une équipe



Cet album-souvenir du deux cent cinquantième anniversaire de la paroisse de St-Joseph est le fruit du travail de plusieurs mois par une équipe de bénévoles.

Comme paroissien de St-Joseph, je me suis senti obligé de faire mon humble part pour la réussite de ces fêtes marquant le deux cent cinquantième anniversaire de la fondation de St-Joseph par le Seigneur Joseph Fleury de la Gorgendière et surtout de l'établissement de la première mission dans la Beauce.

Le volume intitulé "Deux cent cinquante ans d'Histoire et d'Avenir" contient les faits et gestes, non seulement des fondateurs, mais aussi ceux des premiers missionnaires, des curés qui leur ont succédé, des maires qui ont organisé l'administration civile, des citoyens qui se sont battus pour donner à leurs enfants l'instruction leur permettant de se tailler une place dans la société, des artisans qui ont fondé les premières industries, des professionnels qui ont délaissé le confort de la capitale pour collaborer avec les Beaucerons.

Si la Beauce est ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit à tous ces pionniers qui ont fait reculer la forêt, ont ensemencé les terres, l'ont peuplée, en un mot ont permis à cette région de demeurer française et ont empêché ce joyau de la Nouvelle-France d'être annexé à la Nouvelle Angleterre.

À mon avis, l'établissement de la première mission catholique dans la Nouvelle Beauce est le premier

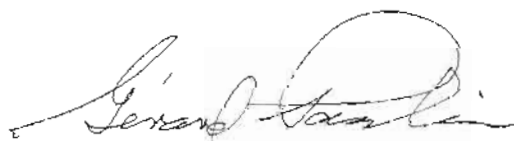
jalón à avoir été posé pour le développement du territoire. C'est l'événement primordial, nous devons le rappeler.

Le fondateur, Joseph Fleury de la Gorgendière, savait que les colons recrutés sur la côte de Beaupré et à l'Île d'Orléans avaient besoin d'un support moral pour vaincre l'isolement dans lequel ils vivaient. Il obtint de l'évêque de Québec, Mgr Dosquet, la nomination d'un missionnaire attaché à sa seigneurie et aux deux seigneuries adjacentes, le Père J. François Carpentier, qu'il logea et nourrit dans son manoir.

Joseph Fleury de la Gorgendière lui fit construire une chapelle qu'il pourvut généreusement lui-même de tous les objets nécessaires au culte.

Les missionnaires, les colons qui ont ouvert le territoire, méritent que nous soulignons leur dévouement.

Il m'a fait plaisir de collaborer avec cette armée de bénévoles qui, sous la direction de Madame Diane Doyon, ont travaillé et travaillent toujours pour assurer le succès des fêtes du deux cent cinquantième anniversaire de la fondation de Saint-Joseph.



Gérard Poulin

Saint-Joseph-de-Beauce

1737 - 1987

Si hier nous était conté
À uréolé de tous ses souvenirs et traditions...
J vre d'un si merveilleux passé,
N ous saluons, en nos coeurs et mémoires, toutes ces générations
U erriennes et laborieuses qu'étaient nos ancêtres!

J ardin fécond des labeurs de deux siècles et demi,
O asis de partage et de fraternité
S achons profiter de ces doux instants de la vie.
E nsemble, fêtons dans l'amitié!
P aroissien, paroissienne, regarde vers ton clocher,
E une de souvenirs et d'espoir semble s'y détacher.

D e La Gorgendière aujourd'hui y perdrait son latin
E nergie et ténacité ayant transformé son patelin.

B ienvenue gens de partout, gens de souche
E t que chacun y apporte son sourire, sa bonne humeur.
A breuvons-nous à cette fontaine de retour aux sources
H nissons nos mains, nos voix et nos coeurs.
C imentons en chacun de nous ce petit quelque chose
E cho à tout jamais de cette apothéose.

*Franc Lessard -
Foyon*

où
Fleuris tu es semé

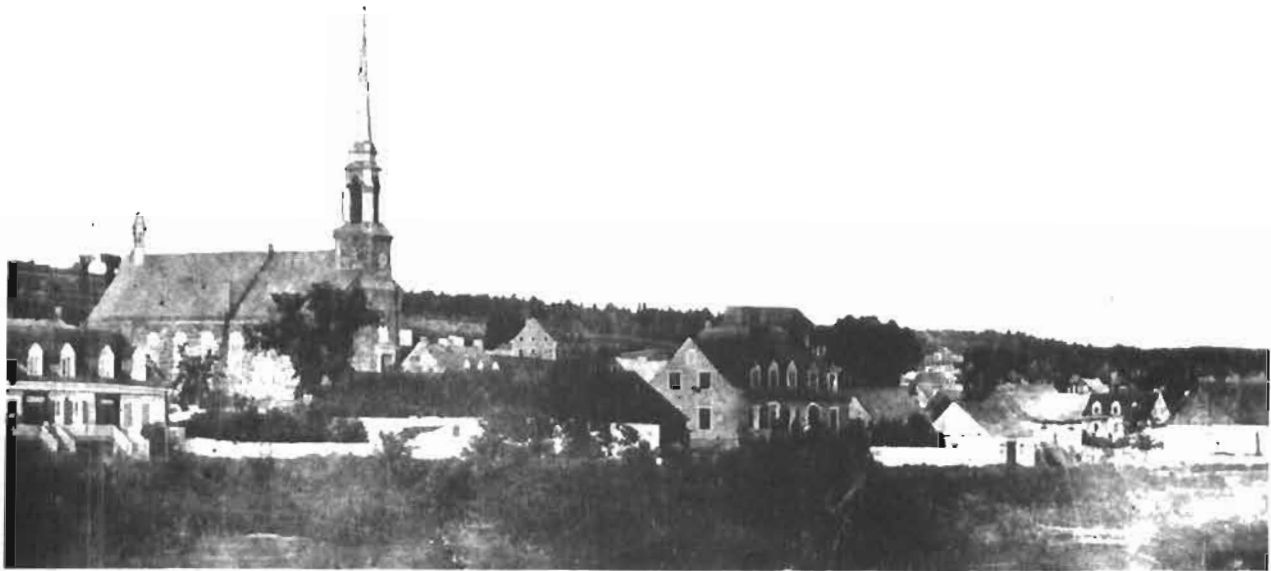
Saint-Joseph-de-Beauce

PREMIÈRE PARTIE

Saint-Joseph-de-Beauce

Gérard Poulin

Co-auteurs: Diane Doyon, Suzanne Poulin, Jean-Claude Morin, Réal Audet



Saint-Joseph il y a plus d'un siècle

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE I

PREMIERS OCCUPANTS: LES ABÉNAQUIS

Ce chapitre préliminaire dans l'histoire de la Nouvelle Beauce est en vue d'expliquer et de prouver la présence des Abénaquis sur les bords de la rivière Chaudière. Il consiste en un groupe de notes extraites de "L'HISTOIRE DES ABÉNAQUIS" de l'abbé J. A. Maurault, des "RELATIONS DES JÉSUITES" et de "L'HISTOIRE DU CANADA" du P. Charlevoix.

ABBÉ MAURAUULT:

Quelques-uns ont pensé que nos Abénaquis sont des aborigènes du Canada. C'est une erreur. Ces sauvages sont les descendants de la grande tribu des Canibas, qui résidait sur la rivière Kénébek.

Les Abénaquis occupaient le Maine et s'étendaient dans le New-Hampshire, le Nouveau-Brunswick et sur les bords de la Nouvelle-Écosse. Ils commencèrent à émigrer en Canada vers 1680 pour fuir la persécution des Anglais. Jusqu'à cette époque, quelques-uns d'eux venaient de temps en temps au Canada mais n'y étaient considérés que comme étrangers, venant à Québec soit pour y conduire leurs missionnaires, soit pour y acheter des fourrures, soit pour conclure quelque traité d'alliance avec les sauvages du Canada. Parce qu'étrangers, il ne leur fut pas permis d'y résider. Cette faveur ne fut accordée qu'à quelques-uns qui, s'étant convertis, restèrent à Sillery pour continuer leur instruction religieuse.

La raison de cette apparente sévérité contre les Abénaquis, jusqu'en 1680, était que l'on craignait que les Anglais n'établissent, par leur

intermédiaire, un commerce de fourrure avec les sauvages du Canada.

Le nom "Abénaquis" (*"Abanki"*, signifiant terre du levant), prouve que ces sauvages ne sont pas originaires du Canada.

Au Maine, tous les noms sauvages qu'on y remarque sont abénaquis. L'expression sauvage est ordinairement un peu défigurée, mais il est néanmoins facile de la reconnaître. Ces noms expriment des particularités topographiques ou autres dont voici *"Kénébec - Kanibesk, qui conduit au lac"*. Chaque année, au temps de la grande chasse de l'hiver, en suivant les bords de cette rivière, les Canibas se rendaient en grand nombre au lac "Moosenibes à l'original". C'est de là que les Anglais le nomment Mooshead. *Penobscot - Penawabskets, ceux de la terre couverte de pierres*; nom d'une de ces tribus abénaquises qui vivaient près de cette rivière.

En certains endroits, la terre paraît entièrement couverte de pierres.

Showegan - Showhegan, c'est pointu. En cet endroit, la rivière Kénébec fait un détour, ce qui fait une pointe de terre. *Pemaquid - Pemkakik, terre qui continue*. Nous ne voyons que ces trois mots abénaquis sur la carte du Canada: Coaticook (Coatikeku), rivière de la terre de pin; Memphremagog (Memfrobagak), grande étendue d'eau; Mégantic (Mamesokanjik), lieu où se tiennent les poissons.

Les Abénaquis, à cause de leurs voisins anglais, ont introduit des mots anglais dans leur langue. Nous en trouverons dans un vocabulaire

abénaquis fait vers 1712 par le Père Aubery, missionnaire à St-François.

Il est donc certain que les ancêtres de nos Abénaquis ont eu des relations avec les Anglais dès le commencement du 17^e siècle. Un mot le prouve dans la langue abénaquise: Kinzames-King-James, roi Jacques I d'Angleterre. La première boisson forte leur fut donnée par les Anglais en 1607, et elle leur causa une joie inconnue.

Concluons que les Abénaquis ne sont pas des aborigènes du Canada, mais qu'ils y ont émigré. (Abbé Maurault)

La nation abénaquise comprenait sept tribus parlant la même langue, dont les Etchemins - Etemankiaks (terre de la peau pour les raquettes), et les Penobscots (ceux de la rochère).

Lorsque le Père Briard alla à la rivière Kénébec en 1611, il était accompagné de deux Etchemins comme interprètes, de même que le Père Druillette dans le voyage qu'il fit chez les Abénaquis en 1651 avait aussi un interprète Etchemin; donc, ils parlaient l'abénaquis.

RELATIONS DES JÉSUITES:

Les Abénaquis vécurent paisiblement sur les bords de la rivière Kénébec et des lacs intérieurs, contrée qu'ils considéraient comme le plus beau pays du monde.

IDÉE DE LA DIVINITÉ

Dieu, selon eux était un grand Esprit qu'ils appelaient Ketsimwasku - Dieu de l'Orient - et qui résidait sur un île du grand lac "Atlantique". Ils avaient une grande confiance en sa protection. Ils croyaient que le meilleur moyen, pour attirer sur eux cette protection, était de s'efforcer de devenir de braves guerriers, de bons chasseurs. Ils croyaient aussi à l'Esprit du mal et le prétendaient très puissant dans le monde. Ils pensaient que les maladies, les accidents, les malheurs et tous autres maux venaient de lui, ayant la notion que c'est par le mal que la souffrance est entrée dans le monde. Comme ils craignaient tous ces maux, l'Esprit du mal était principal objet de leur dévotion et ils le priaient sans cesse de ne leur faire aucun mal.

Il existait aussi, chez-eux, une ancienne et curieuse tradition qui enseignait que le fils de Celui qui a tout fait, ayant voulu se faire sauvage, chercha, par toute la terre, une place digne de lui pour s'y fixer. Ayant trouvé le pays de Kénébec le plus beau du monde, il s'y établit.

Cette tradition, ridicule en apparence, nous apprend que ces sauvages, avant leurs relations avec les Français, avaient une idée de l'Incarnation du Fils de Dieu. Peut-être tenaient-ils cette idée de leurs rapports avec les Bretons qui résidèrent dans leur pays, paraît-il, longtemps avant le voyage de

Verrazzani en 1624.

Ils croyaient, en outre, à d'autres Esprits d'un ordre supérieur à l'homme. Ces esprits qu'ils priaient, ils les croyaient toujours portés au bien et protégeant l'homme contre l'Esprit du mal. C'est en somme la croyance aux Anges et la dévotion aux Anges gardiens. (Toutes ces croyances inclinent à croire qu'ils eurent une évangélisation embryonnaire quelques siècles plus tôt - J.T.N.)

Ils croyaient à l'immortalité de l'âme: ayant été bons, ils iraient dans une région de chasse, de pêche et d'amusements; ayant été méchants, ils iraient dans une région où ils seraient malheureux. Si leurs enfants mouraient jeunes, les parents les plaignaient beaucoup, les voyant impuissants à se suffire dans ces régions.

IDÉES SUR LA CRÉATION DE L'HOMME

Ils voyaient tant de différence entre les Blancs, les Nègres et les Sauvages, qu'ils prétendaient que ces trois nations n'avaient pas été créées par le même Dieu.

Le plus ancien, moins habile, avait d'abord fait les Blancs. Le second avait ensuite créé les Nègres. Enfin, le troisième, plus habile, avait créé les Sauvages en corrigeant les imperfections qu'il avait remarquées chez les deux autres nations. Selon eux, la nation sauvage était la plus parfaite, particulièrement protégée par le Grand-Esprit.

Ils croyaient que le premier homme et la première femme avaient été créés d'une pierre et que le Grand-Esprit, non content de cet essai, les avait détruits pour ensuite créer un autre couple d'un arbre, aussi parfait que le Grand-Esprit, couple de qui les sauvages descendent. Ils croyaient leurs coutumes plus parfaites que celles des Blancs.

MOEURS, COUTUMES, CARACTÈRES

Tous les sauvages de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre suivaient les mêmes coutumes et usages, vivaient de la même manière. Ruses et stratagèmes de guerre, armes, cris et chansons guerrières étaient les mêmes chez tous. Ils ne furent par anthropophages. Taille au-dessus de la moyenne, figure régulière d'un brun roux ou jaune, cheveux plats, noirs et longs, ils étaient généralement très forts et aptes à supporter les fatigues. Leurs membres étaient bien proportionnés et souples. On y remarquait que très rarement chez-eux des difformités corporelles. (La rudesse de leur vie faisait probablement que les faibles et les dégénérés mouraient tous jeunes; la sélection s'opérait. J.T.N.)

Avant l'arrivée des Européens, ils ne s'habillaient que de peaux. Par après, ils s'enveloppaient dans une chemise ou une couverture. Les femmes étaient toujours vêtues plus décentement que les

Saint-Joseph-de-Beauce

hommes.

Ils habitaient dans des weywams, cabanes construites de branches ou de jeunes arbres plantés dans le sol et recouverts d'écorce de bouleau. Le tout était disposé de façon à ce qu'une ouverture laissée au haut permettait à la fumée de s'échapper du feu au centre. Dans ces habitations, toujours bâties près d'une rivière, d'un ruisseau ou d'une source, la terre servait de plancher, de lits et de sièges. Lorsque le bois et l'eau venaient à manquer (ou que les alentours devenaient trop malpropres - J.T.N.) on allait s'établir ailleurs. Plusieurs familles vivaient dans une même loge.

Comme objets de ménage, ils utilisaient des vases de bois ou d'écorce de bouleau, des haches et des couteaux de pierre dure, assez aiguisés toutefois pour couper les cheveux ou faire des arcs et des flèches.

Leur nourriture était très substantielle et des plus dégoûtante. La plus grande partie consistait en entrailles d'animaux. Leurs mets les plus délicieux se composaient de poissons et de reptiles. Ils cultivaient des champs de maïs et de fèves, dont ils écrasaient le produit entre deux pierres pour, ensuite, en faire une bouillie dont ils étaient très friands.

Les hommes étaient d'une indolence extrême. Ils prétendaient que le travail dégradait l'homme et que le Créateur en avait chargé la femme. Considérée comme une esclave, la femme était, elle, active et laborieuse. Elle jouissait cependant du respect de l'homme, puisque jamais il ne l'insultait.

Ils étaient stoïques et calmes en face du malheur et même de la mort affreuse infligée par l'ennemi. Ils étaient aussi mornes, silencieux et réfléchis, ne parlant qu'après avoir longtemps médité. Ils exerçaient la charité et la bienveillance envers leurs frères plus malheureux. Toute une bourgade vivait dans une telle intimité qu'on les aurait dits d'une même famille. Ils étaient hospitaliers et généreux pour l'étranger qui se présentait comme ami. Implacables à l'offense, ils ne manifestaient jamais leur mécontentement par des juréments et des blasphèmes, mais conservaient des ressentiments jusqu'à ce qu'ils eussent l'occasion favorable pour se venger. S'ils n'y réussissaient pas de leur vivant, ils transmettaient leur haine en héritage à leurs descendants, de génération en génération, jusqu'à satisfaction complète par les plus cruels tourments.

"Barbares" avant leur conversion, le fait de devenir chrétiens ne rend pas petits saints instantanément. L'Eglise a pris bien des siècles à assouplir et adoucir les peuples européens; elle n'a même pas fini. Parce que converti, Clovis n'a pas cessé d'être un barbare. Comme les autres, et pas plus,

les Abénaquis ont conservé longtemps leur ancienne barbarie. Et chez eux, comme chez les peuples les plus fervents, il est demeuré des méchants qui, à l'encontre des défenses des missionnaires, se sont livrés à des excès de barbarie. Il ne faut pas imputer cela à toute la nation." (J.T.N.)

Par contre, ils étaient très sensibles à l'amitié, allant parfois jusqu'au ridicule.

Indifférents aux progrès de l'industrie, quoiqu'ils fussent quelques fois forcés d'avouer que ces étrangers savaient beaucoup de choses, pour eux, seuls, guerre, chasse et voyages forestiers rendaient remarquables.

Aussi, lorsqu'ils entendaient dire qu'un Européen se distinguait dans les voyages et pouvait conduire adroitement un canot dans les rapides les plus dangereux, devinant ainsi leurs ruses, supportant la fatigue, la faim et la soif, ils en exprimaient hautement leur admiration en disant que cet homme était aussi habile qu'un sauvage. Selon eux, c'était le compliment le plus flatteur qui pût être adressé à un Blanc! (Nos hommes de chantier, trappeurs, guides, cultivateurs entretiennent joliment la même opinion à l'égard des citadins et des gens instruits. - J.T.N.)

(Plus forts des muscles, moins délicats de nerfs que les Blancs, plus habitués à souffrir des éléments, par conséquent moins sensibles à la douleur - J.T.N.), ils étaient réputés braves et cruels. Avec jamais plus de 3,000 guerriers, ils inspirèrent l'épouvante aux colonies anglaises de 250,000 âmes, voire même aux Iroquois avec leurs 12,000 à 15,000 guerriers.

Étant très superstitieux, ils vénéraient les Jongleurs à l'état de demi-dieux. Ces Jongleurs eurent sur eux une grande influence, jusqu'au jour où les Évangélistes les convainquirent, par des exemples frappants, du mensonge de ces imposteurs.

Les chefs avaient grande influence sur la tribu. En outre de se servir du grand calumet pour sceller un traité d'alliance ou un engagement important, chaque chef signait de l'armoirie de sa nation ces traités et engagements. Ces armoiries consistaient en une tête d'animal. Chez les Abénaquis, c'était une tête de chevreuil. L'apposition d'une telle signature avait la valeur d'un serment solennel dont la violation était une infamie devant être expiée dans l'autre vie.

Les Abénaquis furent très fidèles à leurs alliés. Leur ardeur et leur sincérité étaient telles qu'ils épiaient sans cesse les mouvements des Anglais de la Nouvelle-Angleterre pour en informer le gouverneur du Canada. Les Français, écrit Charlevoix, n'auraient pu se maintenir en Canada sans le secours des Abénaquis, qui formèrent une digue infranchissable entre la Nouvelle-Angleterre et la colonie française.

Les Français qui s'établirent en Acadie en 1604, sous Monsieur de Monts, traitèrent les sauvages avec bonté. La confiance qu'ils leur inspirèrent fut tellement grande qu'elle ne se démentit jamais et fut solidement confirmée par des mariages entre Français et Sauvages.

Les femmes européennes étaient rares en Acadie de 1607 à 1675. Ainsi, on voit le baron de St-Castin, ancien capitaine du Régiment de Carignan, épouser la fille du chef des sauvages. Après s'être établi à Pentagoet, Monsieur de St-Castin demeura trente-huit ans au milieu des sauvages.

Le sieur Enouet contracta une alliance semblable.

D'après E. Rameau, dans son histoire "Acadiens et Français", ces mariages furent si fréquents qu'il y a actuellement peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang sauvage dans les veines.

ÉMIGRATION

Les Abénaquis furent pendant longtemps un grand obstacle à la colonisation de la Nouvelle-Angleterre. Et ce fut, en grande partie, ce qui engagea les Anglais, en 1636, à leur déclarer une guerre d'extermination. Les sauvages montrèrent alors tant de vigueur, de courage et d'habileté, que les Anglais en furent étonnés. Cette guerre dura 43 ans et se termina en 1679, par la destruction presque complète de ces braves et courageux sauvages. (Maurault)

Il est d'autre part raconté dans les Relations des Jésuites du temps, qu'après l'extermination des Abénaquis, les survivants émigrèrent au Canada. Monsieur de Frontenac les accueillit avec bienveillance et leur permit de s'étendre sur le territoire situé de la rivière Chaudière à la Richelieu, comptant sur eux pour faire une barrière aux Iroquois. C'est ainsi que les uns se fixèrent sur la rivière Bécancourt et la rivière St-François, et les autres sur la rivière Etchemin et la rivière Abénaquis, tribulaire de l'Etchemin entre Ste-Claire et St-Malachie.

Dans cette immigration, les Abénaquis emmenèrent avec eux leurs prisonniers anglais: hommes, femmes, enfants. Bien traités par les Français, nombre d'entre eux embrassèrent la religion catholique et reçurent leur lettre de naturalisation pour devenir Canadiens. Parmi tous ces nouveaux convertis et nouveaux citoyens, on compte Catherine Dunkin, épouse de Claude Cliche et mère du Père Didace Cliche.

En 1683, les Jésuites établirent une mission abénaquise considérable sur la rive gauche de la Chaudière, en bas du saut "Rapide", mission appelée St-François de Sales. En 1684, Le Père Bigot faillit se noyer dans la Chaudière en accomplissant

sa mission apostolique à St-François de Sales. Plus tard, dans cette même mission, le Père Joseph Aubéry, ordonné prêtre en 1700, y célébra sa première messe.

OÙ LES ABÉNAQUIS DRESSÈRENT-ILS LEURS CABANES?

D'après la tradition, il y en eut un village au "Bras, entre les paroisses de St-Joseph et de St-François", assurant la communication par eau avec le grand territoire de chasse de Tring.

Un autre poste de campement était situé à la rivière des Fermes, près du moulin. Par les coulées de cette rivière, les sauvages de ce campement rejoignaient la tête de la Bécancourt, dans le Broughton d'aujourd'hui. C'était leur route entre Bécancourt et St-François du lac, et le lac Mégantic à la vallée de la Kénébec.

Madame Médéric Drouin (Flavie Lambert) se rappelait avoir vu des sauvages à la rivière des Fermes. Cela doit remonter à 1830, environ. Elle racontait que les parents d'alors menaçaient leurs enfants trop turbulents de les donner aux sauvages. Imprégnés de cette crainte, les enfants se tassaient dans la jupe de leur mère quand des sauvages venaient chez-eux pour avoir des effets et des vivres.

Ce dernier campement n'était pas loin de St-Joseph, puisque ses habitants apportaient leurs morts au cimetière de cette paroisse. D'autre part, les registres paroissiaux d'alors contiennent plusieurs actes de baptême de leurs enfants.

Vers 1700, le Père Bigot ouvrit une mission plus considérable à St-François du lac. Sur les instigations de Monsieur de Callières, beaucoup des Abénaquis de la Chaudière suivirent le missionnaire. Les communications y étant là plus faciles, cette région ouvrait un vaste territoire de chasse et, surtout, établissait une barrière aux Iroquois.

D'OÙ VENAIENT LES ABÉNAQUIS?

En 1760 nous voyons les Abénaquis aux registres des baptêmes et des sépultures de St-Joseph.

Selon toute probabilité, les uns venaient de l'Acadie que les Anglais ont ravagée. Ce qui justifierait cette opinion est le fait que le 6 juin 1761, le Père Didace préside à la sépulture de Vincent de St-Castin, Abénaquis de 20 ans. Vincent était probablement le petit-fils du célèbre baron de St-Castin, dont le fils était, vers 1730, chef des Abénaquis de la côte du Maine actuel.

ACTES DE BAPTÊME À NOS REGISTRES:

18 septembre 1767.

11 juin 1768.

28 août 1768.

1er octobre 1769, baptême de Jean, âgé de 7

mois, fils de Vincent Lamontagne, Abénaquis de St-François, et de Marie, sauvage, son épouse; le parrain a été le sieur Guillaume Montforton.

1er octobre 1769, baptême de Marie-Françoise, 7 mois et demi, fille de Ignace et Marie, sauvages abénaquis de St-François.

16 octobre 1769, baptême de Marie-Geneviève, fille de Louis et Josette, sauvages abénaquis.

1er juillet 1770, baptême de Jean-François, âgé de deux mois, fils de François et Marie, sauvages abénaquis.

14 janvier 1771, baptême de Marie-Pélagie, 4 mois, fille de Dissanis et de Marie, sauvages de St-François; parrain, Jos. Rancourt; marraine, Madeleine, sauvage aussi de St-François.

24 février 1771, baptême de Jean-Marie, né le 9 courant, du légitime mariage de Louis, Abénaquis de St-François; parrain, Jean Rodrigue; marraine, Marie-Françoise, abénaquise de St-François.

25 août 1771, baptême de Jean, âgé de 16 jours, fils de Jacques et de Marie-Anne, sauvages de St-François. Parrain, Jean, sauvage de Pentagouette; marraine, Marie, sauvage, fille de Michel, demi-sauvage.

22 septembre 1771, baptême de trois petits

sauvages: une fille âgée de 6 mois, enfant de Jean et de Françoise, son épouse, du village de Bécancour, a été nommée Marie-Josèphe et a eu pour parrain Charles Rodrigue, et marraine, Marie, sauvage de St-François.

L'un des garçons, âgé de 5 mois, né de parents inconnus, a été nommé Pierre-Jacques. Il a eu pour parrain, Vincent, sauvage de St-François; pour marraine, Angélique Joseph Abois.

Enfin, l'autre âgé de 8 mois, fils d'Ignace et de Marie, sauvage, son épouse, de St-François, a été nommé Pierre. Il a eu pour parrain et marraine, Jean et Françoise, sauvages de Bécancour.

8 décembre 1771, baptême sous-condition, ayant été ondoyée, à Marie-Louise, sauvage, âgée de trois ans, fille de Joseph Pichiche et de Françoise, sauvages de la Cadie, nouvellement arrivés ici. Parrain, François de Sinidique (ou Linidique), la marraine, Marie-Louise Doyon.

SÉPULTURE:

1er avril 1770, sépulture de Marie-Madeleine, décédée la veille, fille de défunt Pierre-Jacques, Abénaquis, et de Thérèse, Abénaquise, âgée de un an et demi



Plaque commémorative apposée sur la façade du Moulin des Fermes lors des fêtes du deuxième centenaire



La Chaudière: voie de communication des Abénaquis et des premiers colons



LES SEPT FILLES DE THOMAS GAGNÉ: Ernestine, Blanche, Marie-Laure, Yvonne, Bertha, Wivine et Jeanne

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE II

LA CHAUDIÈRE

La rivière Chaudière sort du lac Mégantic, après avoir pris sa source dans les hautes terres qui séparent le Vermont et le Maine de la Beauce. Elle baigne 107 milles de pays et draine 2,500 à 3,000 milles carrés de territoire.

Au début, la Chaudière porta le nom de "Méchatigan", mot abénaquis qui signifie "rivière ombreuse". Sur la rive gauche, lors de la fondation de la mission de St-François de Sales, en 1683, on lui donnait même le nom de "Kikouteku", ou rivière des champs.

Le premier européen à remonter le cours de la Chaudière fut le Père Gabriel Druillette, jésuite, en août 1646. Il revenait le printemps suivant par la même voie.

Le Père Druillette fit un deuxième voyage en septembre 1650. À titre d'ambassadeur de M. d'Ailleboust, il remplissait alors une mission diplomatique. À cause de la détresse de la colonie, le gouverneur de Québec, M. d'Ailleboust s'était tourné du côté des Anglais de la Nouvelle-Angleterre pour solliciter leur alliance. Les Anglais ne désirant qu'une alliance commerciale, ce voyage fut sans résultat.

Deux ans plus tard, les Anglais revinrent à la charge. Ils proposèrent alors une alliance éternelle entre les deux Couronnes, à la condition de s'unir contre les Iroquois dont ils avaient peur. Mais toutes les négociations ne réussirent à rien du côté des Anglais.

Que de ruines et d'efforts gaspillés eussent cependant été évités, si ce projet se fut réalisé!

En 1672, l'Intendant Talon eut des vues

colonisatrices sur les rives de la Chaudière, mais son retour en France fit remiser le projet.

En 1682, l'Intendant de Meules voulut réaliser le projet de Talon, ce à quoi le roi répondit qu'il n'avait pas les moyens de payer des dépenses d'ouverture de routes. Le projet en resta donc encore là.

En 1690, M. de Portneuf se rendit, par la Chaudière et la Kénébec, s'emparer du fort Casco.

En 1697, d'Iberville proposa d'aller s'emparer de Boston par la rivière du Saut de la Chaudière. On devait s'y rendre en canot jusqu'à Kénébec. Mais il est noté que cette rivière paraît impraticable pour le canotage à presque 18 lieues jusqu'au rapide du diable et après encore, trois ou quatre lieues de navigation.

D'Iberville proposa également de reprendre les travaux de Talon, de pousser le chemin jusqu'à vingt lieues dans les terres avec l'aide des soldats. Afin de garder le secret de l'entreprise, on devait dire que ce chemin était destiné à ouvrir des communications avec l'Acadie.

En 1702, de Saint-Castin reprit le projet de d'Iberville d'attaquer Boston par la Chaudière, avec une armée de 1,400 bons hommes. Mais on préféra tenter l'aventure par mer, ce qui fut sans résultat.

Des hommes comme d'Iberville et Saint-Castin n'allaient pas à l'esprit de routine. Ces hommes raisonnaient en militaires, connaissant géographie, qualité du sol, du bois, du climat.

La rivière Chaudière était la grande voie de communication des peuplades de la forêt, qui voyageaient entre Québec et les lieux connus sous le nom de Nouvelle-Angleterre. Ce fut cette route

que suivit Arnold, en 1775, pour descendre avec ses soldats prendre Québec.

La Chaudière est une des plus importantes rivières de la rive sud du St-Laurent dans le Québec. Ses tributaires en aval de St-François sont: le Bras, Calway, Gilbert, des Fermes, des Plaines et du Domaine. Une quarantaine de ruisseaux y apportent aussi leurs eaux.

À St-Joseph, ses bords, ombrés de grands ormes, s'abaissent et les hauteurs s'éloignent pour former de beaux grands "fonds" plats et plantureux, où s'appuient des côteaux harmonieux, arrondis et, en partie, couronnés d'érablières qui en sont l'orgueil, l'ornement et la richesse. Puis, gracieusement, dans un paysage souvent ravissant, qui rappelle certaines parties de la vallée de la Loire, en bas de Blois, la rivière serpente au milieu de ces terres fertiles.

Le lit de la Chaudière, de St-François à Ste-Marie, est à peu d'altitude. Les eaux s'y déversent lentement, ce qui cause de fréquentes inondations.

De bonne heure le gouvernement s'était intéressé à la nécessité d'établir à travers la Beauce

une communication directe avec les Etats-Unis.

Dans l'automne de 1831, le 26 novembre, on avait longuement discuté devant la Législature la question d'explorer la rivière Chaudière depuis le haut du grand saut jusqu'à l'embouchure de la rivière du Loup, aux fins de la rendre navigable.

Au mois d'août 1835, le capitaine Yule, des Ingénieurs Royaux, explora la rivière Chaudière et fit le rapport suivant: "Pour contrôler en partie les inondations de cette rivière, on pourrait pratiquer une écluse à la décharge du lac Mégantic dans icelle, avec des pelles, au moyen desquelles on pourra faire écouler les eaux du lac l'hiver, et aussitôt que l'inondation commencerait on baisserait les pelles, de manière à ce que les cours d'eau inférieurs se seraient déchargés avant que l'eau du lac Mégantic pût s'élever à la hauteur de l'écluse.- Il faudra observer la proportion d'eau que fournissent et le lac Mégantic et la rivière du Loup, pour s'assurer de l'avantage à retirer de la construction qui vient d'être recommandée" (cf. Seigneurie de Lauzon, Vol. V. pp. 440-45, 22 août 1835).

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE III

CONCESSIONS

Nous voici rendus à la période où les terres de la seigneurie de Lauzon et voisines, qui longent le fleuve St-Laurent, sont toutes défrichées. Les colons vont gagner l'intérieur, les bords des vallées fertiles qu'arrosent l'Etchemin et la Chaudière.

En 1672, François Miville avait obtenu la concession d'un fief sur la rivière Chaudière. Jusqu'en 1697, ce fut la seule tentative faite pour essayer de coloniser le pays qui s'étend à l'arrière de la Seigneurie de Lauzon.

Le 3 avril 1697, le gouverneur Frontenac concédait à Louis Jolliet une seigneurie de trois lieues de front, en arrière de la Seigneurie de Lauzon, sur les bords de la rivière Etchemin. Jolliet voulait y attirer des colons, mais occupé aux pêcheries de Mingan et d'Anticosti, il ne sut pas mettre son projet à exécution.

Le 17 juin 1702, le gouverneur Callières accordait aux frères Joseph et Jean Maillou, maîtres-maçons de Québec, une concession de deux lieues de front sur autant de profondeur, au nord-est de la rivière Etchemin et en arrière de Lauzon. Leur projet de colonisation avorta comme celui de Jolliet.

Et on ne pensa plus aux belles vallées que ces rivières fertilisent. Seuls les militaires songeaient, parfois, à pénétrer le mystère de ces immenses forêts du sud dans le dessein d'y lancer des colonnes d'envahissement contre les colonies anglaises.

Dès 1714, le roi avait défendu d'accorder des seigneuries, en justice, parce que cela nuisait au progrès de la colonie (His. Garneau). Cela n'empêcha pas les seigneuries de la Beauce d'être

concédées en 1736 avec tous privilèges.

La colonisation et le défrichement qui avaient d'abord suivi la vallée du Fleuve vont maintenant rayonner vers l'intérieur et pénétrer par ses tributaires jusqu'aux flancs des Alléghanys. Les Anglais, dans les querelles qui se soulevaient sans cesse au sujet des délimitations de frontières, poussaient leurs revendications jusqu'à réclamer pour eux toute la rive sud du St-Laurent. Et les Français avaient décidé, afin d'éviter toutes disputes, de ne pas entamer le large rideau de forêts, qui séparait le Canada des colonies de la Nouvelle-Angleterre. Le colon, plus fort que la diplomatie et les prévisions timides des gouvernants que les faits démentiront, va s'ouvrir un chemin (domaine) dans ces terres vierges. Il y fondera des établissements plus sûrs et plus stables que ceux conquis par la force des armes. (Seigneurie de Lauzon, Vol.II)

C'est grâce à ces établissements si la frontière américaine n'a pas atteint le fleuve. Là encore, c'est le gouvernement qui voit court et faux.

23 SEPTEMBRE 1736

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Thomas-Jacques Taschereau (Conseiller au conseil supérieur) de l'étendue de trois lieues de front sur deux lieues de profondeur de chaque côté de la rivière du Sault de la Chaudière en remontant ensemble les lacs, îles et îlets qui s'y trouvent à commencer à l'Îlet au Sapin, en montant.

À François-Pierre-Rigaud de Vaudreuil, écuyer,

capitaine d'une compagnie d'infanterie des troupes du détachement de la marine entretenues par le roi en cette colonie, l'étendue de trois lieues de front sur deux de profondeur des deux côtés de la rivière du Sault de la Chaudière, à commencer à la fin de la concession accordé à Mgr Taschereau.

Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes au Canada, eut pareille étendue en gagnant le sud.

Ces seigneuries étaient accordées avec haute, moyenne et basse justice, droit de pêche et de chasse et traite avec les sauvages et charge de faire le chemin conjointement et solidairement par les sieurs Taschereau, Rigaud de Vaudreuil et Fleury de la Gorgendière.

Le lendemain (24 septembre 1736) dame Thérèse de la Lande Gayon, veuve de François Aubert, conseiller au Conseil supérieur, obtenait sur la Chaudière une seigneurie de deux lieues carrées, à prendre aux bornes de M. Fleury de la Gorgendière.

Gabriel Aubin de l'Isle, greffier de la marée-chaussée, eut le même jour une égale étendue de terrain du côté nord-est de la rivière.

DEMANDE AU ROI

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les sieurs Taschereau, conseiller au Conseil Supérieur, Rigaud de Vaudreuil, capitaine, et de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, nous ont proposé de leur accorder à chacun une concession en fief de trois lieues de front sur deux de profondeur, à prendre des deux côtés de la rivière du Sault de la Chaudière, au bout de la profondeur de celles qui ont été cy-devant concédées, les dites trois concessions contiguës l'une à l'autre, à la charge pour eux de faire faire à leurs frais, un grand chemin roulant et de charette qui sera près du bord du fleuve St-Laurent et continué au travers des terres de l'ancienne seigneurie de Lauzon, appartenant aux héritiers Charest et de celle concédée anciennement au feu Sieur Joliet jusqu'à l'Islet aux Sapins, d'où doit commencer à courir la première des dites trois concessions demandées. Ils se sont en même temps soumis à faire travailler au dit chemin dès le printemps prochain. Nous avons regardé cette proposition comme un moyen propre à faire établir promptement les profondeurs des terres de ce gouvernement du côté du sud. Et nous nous sommes déterminés par ce motif qui répond aux vues de sa Majesté à accorder sous cette condition aux dits sieurs Taschereau, Rigaud de Vaudreuil et la Gorgendière les dites trois concessions dont nous joignons ici copie.

Nous joignons aussi copie des deux autres concessions en fief que nous avons accordées au

sieur Aubin de Lisle et à la Dame veuve Aubert, dans la même rivière du Sault de la Chaudière. Nous vous supplions pareillement, Monseigneur, de vouloir bien en procurer la ratification.

Nous sommes avec un très profond respect,
Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

BEAUHARNOIS

À Québec, le 02 octobre 1736
(extrait des archives du Canada)

Ratification d'une concession sur la rivière du Sault de la Chaudière en faveur des sieurs Thomas-Jacques Taschereau, Pierre Rigaud de Vaudreuil et Joseph Fleury de la Gorgendière.

30 avril 1737

Aujourd'hui trente avril mil sept cent trente-sept, le Roy étant à Versailles, voulant confirmer et ratifier une concession faite le vingt-trois septembre mil sept cent trente-six, les Sieurs Marquis de Beauharnois, Gouverneur et Lieutenant-Général en la Nouvelle-France, et Hocquart, Intendant au dit-pays, au sieur Thomas-Jacques Taschereau, conseiller au Conseil supérieur de Québec, d'un terrain de trois lieues de front sur deux de profondeur des deux côtés de la rivière avec les lacs, Isles et Islets qui sont dans la rivière dans l'espace des dits trois lieues en remontant la dite rivière à commencer à l'endroit appelé l'Isle au Sapin inclusivement qui est dans la dite Rivière en remontant, laquelle étendue de terre d'un et de l'autre côté n'a point encore été concédée pour par luy la tenir à titre de fief et seigneurie.

Autres concessions accordées par les mêmes et le même jour au sieur Pierre Rigaud de Vaudreuil, capitaine des troupes entretenues au service de sa Majesté dans le pays, d'une pareille étendue de terrain des deux côtés de la dite rivière avec les lacs, Isles et Islets, à commencer à la fin de la dite concession accordée au dit sieur Taschereau au même titre de fief et de seigneurie, et autre concession accordée par les mêmes et le même jour au sieur Joseph Fleury de la Gorgendière, d'une pareille étendue de terrain, des deux côtés de la dite rivière avec les lacs, isles et islets, à commencer de la dite concession accordée au dit sieur Rigaud de Vaudreuil et parallèlement à titre de fief et de seigneurie: Sa Majesté a ratifié et confirmé les dites concessions, veut en conséquence que les dits sieurs Taschereau, Rigaud de Vaudreuil et Fleury de la Gorgendière, leurs héritiers et ayant cause, jouissent à perpétuité comme de leur propre, des dites terres de fief et seigneurie avec haute, moyenne et

basse justice, et droit de chasse, de pêche et de traite avec les sauvages, dans l'étendue des dites seigneuries suivant et conformément aux dites concessions sans que pour raisons de ce ils soient tenus de payer à Sa Majesté, ni à ses successeurs Roys, aucune finance, ni indemnités des qu'elles à quelque sommes qu'elles puissent monter, Sa Majesté leur fait don et remise; à la charge de prêter foy et hommage au château St-Louis de Québec, duquel les dits fiefs relèveront et des autres redevances accoutumées suivant la coutume de Paris suivie au dit pays et que les appellations des juges qui y seront établis, ressortiront en la justice royale de Québec, à la charge aussy de conserver et faire conserver, par leurs Tenanciers les bois de chêne, propre pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté, de donner avis à Sa Majesté ou aux gouverneurs et intendants du dit pays, des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans les dites seigneuries; de mettre en valeur les dites seigneuries et d'y tenir et faire tenir feu et lieu par les tenanciers à faute de quoy elles seront réunies au domaine de Sa Majesté, de laisser faire les chemins nécessaires pour l'utilité publique, et de faire faire en outre, conjointement et solidairement, un grand chemin roulant de charette à prendre du bord du fleuve St-Laurent à continuer au travers des terres appartenantes aux héritiers Charest et aux héritiers Joliet sans interruption jusqu'au devant du dit Islet au Sapin, même de faire faire des ponts aux endroits où il sera jugé nécessaire pour la commodité des habitants qui voudront aller s'établir tant dans toutes les dites concessions que dans celles qui seront faites au-dessus, le tout ainsy qu'il est porté dans les titres de concession expédiés aux dits sieurs Taschereau, Rigaud de Vaudreuil et Fleury de la Gorgendière; à la charge encore de laisser les grèves libres à tous les pescheurs, à l'exception de celles dont ils auront besoin pour leur pesche, et en cas que dans la suite Sa Majesté oit besoin d'aucune partie des dits terrains pour y construire des forts, batteries, places d'armes, magasins et autres ouvrages publics, elle pourra les prendre aussi bien que les arbres qui seront nécessaires pour les dits ouvrages et le bois de chauffage pour la garnison des dits forts sans estre tenue d'aucun dédommagement. Et aux autres clauses, charges et conditions expliquées dans les dits titres de concession à eux expédiés et pour témoignage de sa volonté elle m'a ordonné d'expédier le présent brevet qui sera enregistré au greffe du Conseil supérieur de Québec pour y avoir tel recours qu'il appartiendra. Et qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy, son conseiller secrétaire d'Etat et de ses Commandements et finances.

Louis Phelipeaux

ÉCHANGE

(Le 8 décembre 1737, Fleury de la Gorgendière échangeait sa seigneurie pour celle de St-Joseph dont il commença immédiatement la colonisation, quoique l'acte officiel ne fut signé que le 5 janvier 1747.)

ACTE D'ÉCHANGE entre Joseph Fleury de la Gorgendière et Pierre Rigaud de Vaudreuil, pour les concessions à eux faites par Sa Majesté Très-Chrétienne le 23 septembre 1736. C'est à savoir que la concession de trois lieues de front sur deux lieues de profondeur des deux côtés de la rivière concédée à M. Rigaud de Vaudreuil sera et appartiendra à M. Fleury de la Gorgendière, et que la concession accordée à M. Fleury de la Gorgendière sera et appartiendra à M. Rigaud de Vaudreuil; seront et demeureront bornées d'un bout, à la seigneurie de M. Taschereau et de l'autre au lieu vulgairement appelé le Bras du sud-ouest, ainsi que le désigne le procès-verbal de Noël Beaupré, annexé au dit acte d'échange et que, pour la profondeur de deux lieues d'un côté de la rivière, le dit lieu nommé le Bras servira de ligne pour séparer le front et la profondeur des deux dites seigneuries.

Greffe de JEAN-CLAUDE PANET
notaire à Québec

LES PREMIÈRES CONCESSIONS DANS LES TROIS SEIGNEURIES

Le Seigneur de La Gorgendière s'est occupé activement de la colonisation de son domaine et de ceux de ses gendres. Les premières concessions furent faites à St-Joseph le 17 décembre 1737 en présence de Joseph Deschambeau, Seigneur de la Gorgendière. C'est l'année suivante, les 17 et 18 novembre 1738 que les premières concessions furent faites à Ste-Marie, à la requête de M. de la Gorgendière qui représentait M. Taschereau.

Le domaine du Sieur Rigaud a été chaîné le 25 juin 1739.

Ces documents précieux sont conservés aux archives judiciaires de Québec et font partie des procès verbaux d'arpentage de Noël Bonhomme dit Beaupré.

PROCÈS-VERBAL DU DOMAINE ET AUTRES TERRES DE LA SEIGNEURIE DE FLEURY

L'an 1737 le 17 décembre à la requête de M. Joseph Deschambeau, écuyer Seigneur de Lagorgendière, ageant des Mrs de la compagnie et colonel général de la milice du gouvernement de Québec. Je, Noël Beaupré, arp. Royal sousigné me suis expès transporté à la Seigneurie de Fleury ou

estant j'ai commencé au pied d'un gros orme qui est près de la rivière du saut et en cette endroit en présence de M. Dit J. F. de la Gorgendière et de Mon. Delisle témoin et des Sieurs Joseph Lagüe et Joseph Conte J'ai établi une ligne qui cour au sôrois sur laquelle j'ay planté deux bornes avec des morceaux de terrine et de la dite bornes ay chesné en montant le long de la rivière du saut premièrement 3 arpents pour Joseph Lagüe, 12 arpents pour le Domaine, 3 arpents pour Corbin, 3 arp. pour Gely, 3 arp. pour Carrier, 3 arp. pour Pierre Jacques, 3 arp. pour Joseph Paquet - et de la première ligne en descendant le long de la rivière 3 arp. pour Joseph Conte, 6 arp. pour le Sieur Gilles Rageot dit Beauvillage lesquelles terres j'ay toutes séparé par des lignes parallèles à la première et sur chacune d'y celles ay planté deux bornes de pierre ainsy qu'à la première en présence des Sieurs cy dessus només qui ont signé le présent procès-verbal pour valoir et servir à ce que de raison.

de Lagorgendière

Noël Beaupré, arpenteur

PROCÈS-VERBAL DES CONCESSIONS DE LA SEIGNEURIE TASCHEREAU

L'an 1738 le 17 et 18 novembre par ordre de Mr. Joseph Fleury écuyer Sr. de Lagorgendière, faisant pour Mr. Thachereau je Noël Beaupré arp. Royal, sousigné me suis expres transporté à landroit vulgairement apeller saguinant sur la seigneurie de Mr. Tachereau ou estant j'ay chesné le domaine de Mon d. Sr. Tachereau qui est de douze arp. et borné ainsy qui sent suit savoir du costé du norois par une ligne qui court depuis le bord de la rivière du sauls alant au nordets sur laquelle j'ay planté deux bornes de pierre avec des morceau de terines et du charbon et du costé de suest par une ligne parallèle avec 2 bornes de pierre ainsy que dessus et de la d. ligne ay chesné le long de la d. rivière en montant premièrement 3 arp. pour Jacques Fouchet 3 arp. pour le nomez le Hoüe 3 arp. pour un autre le Hoüe 3 arp. pour Pierre Lestourneau 3 arp. pour François Peltier et depuis Le Domaine en descendant 3 arp. pour Jacques Bourasseas 3 arp. pour Augustin Guernier et 3 arp. pour François Guernier toutes les quelles terres j'ay toutes séparé par des lignes parallèles qui cour au nordes et sur chacunes des d. lignes ay planté deux bornes en pierre ainsy qu'ala première et du costé du sorois de la d. Rivière du sauls començant a Labatis du Diable en descendant premièrement 3 arp. pour Etienne Raimont 3 arp. pour Vincent Houëdart 3 arp. pour Nicolas Comire 3 arp. pour Gagnon 3 arp. pour Jean le François les quelles terres j'ay toutes séparé par des lignes parallèles qui

cour au sôrois et sur chacune ay planté 2 bornes de pierre avec des morceau de terrines et du charbon le tout fait le jour et an sudit

Noël Beaupré

Copie conforme à l'original conservé en nos archives judiciaires, selon la loi.

Québec, ce 27 juin 1956

D.P.C.S.Q.

18 MAI 1738 - À la requête de M. Sieur de Lagorgendière, seigneur de Saguigan, je juré arpenteur royal sousigné, me suis exprès transporté à la Nouvelle Bauce ou estant j'ay commencer a un petit ormes qui est sur le bord de la rivière du Saül et en cette endroit ay planté deux bornes de pierre avec du charbon, ay chesné en montant le long de la rivière 6 arpents et en dessandant six autres arp. que j'ay séparé en 4 habitations pour 4 de mes garçons et en dessandant ensuite j'ay chesné 3 arp. pour le nommé Henry que j'ay toutes séparé par des lignes parallèles qui cour au nordest avec chacune deux bornes de pierre ainsy que la première et aïnant lesser une espace de terrin j'ay chesné devant le Domaine 3 arp. pour Senfasson, 3 rp. pour Jean Hurteau et 3 arp. pour andré chabeau que j'ay toutes séparé comme cy devant des lignes parallèles avec 2 bornes de pierre sous lesquels j'ay enterré du charbon.

Signé: La Gorgendière
Noël Beaupré

PROCÈS-VERBAL AU SIEUR SANFASSON 18 MAY 1738

Le 18 may 1738 à la requête de J.-F. de Lagorgendière, seigneur de Saguigant, ay juré arp. sousigné me suis exprès transporté à Saquicant ou estant j'ay chesné la terre du Sieur Sanfasson qui est de 3 arp. et borné ainsy qui sentsuit scavoir du costé du sud est à la terre de Jean Hurteau et du costé du norois aux terres non concédées par des lignes qui cour au nordest déclinant de quinze degrés et sur chacune ayant planté deux bornes de pierre avec des morceaux de charbon le tout par ordre de M. de Lagorgendière qui a signé à la minutes des présentes ainsy signé à la minute.

Noel Beaupre
De Lagorgendiere

Le Domaine de Monsieur dit Sieur Rigaud a été chesné le 25 juin 1739 par ordre de M. Rigauls, seigneur à la nouvelle Bosce.

Signé: Aubin Delisle
Noel Beaupré

26 JUIN 1739: Procès-verbal de plusieurs habitans à la nouvelle Bauce.

L'an 1739, le 26 juin, à la requête de M. Sieur de Lagorgendière, seigneur à la nouvelle Bauce, je juré arpenteur sousigné me suis exprès transporté à la nouvelle Bauce ou estant j'ay chesné la terre du fils de Maheü de 3 arp. et en montant celle de son perre de 3 arp. et celle de Pierre Lessard de 4 arp. et en dessandant Joseph Perron 3 arp., Jacque Visgeon 3 arp. et un peu plus bas François et Jean Lessard pour 4 arp. chacun et encore un peu plus bas Jean Lessard 4 arp. et Labreque 3 arp. et vis avis du costé du nordest la terre du nomé Lapierre de 3 arp. toutes lesquelles terres j'ay toute séparé par des lignes paralleles qui cour du sorois au nordest et sur chacune ay planté deux bornes de pierre avec des morceau de terrines.

À la requête de Noel Maheü ay chesné la terre du d. Maheü 6 arp. borné à la terre de Joseph Perron eu du costé suest à la terre de Pierre Lessard.

26 JUIN 1739: ay chesné la terre du dit Jean Lessard à la nouvelle Bosce 4 arp. du costé du suest à la terre de François Lessard et du costé du norois aux terres non concédées par des lignes qui cour au sorois déclinant de 15 degrés.

ay chesné la terre de Guillaume Létourneau 3 arp. borné au suest au fief de Delisle

ay chesné la terre de Jacque Visgeon 3 arp.

ay chesné la terre de Pierre Lessard 4 arp. bornée au norois à la terre du bonhomme Maheu et au suest au terres non concédées.

ay chesné la terre de Jean Lessard 4 arp. bornée au suest au terres non concédées et au norois à la terre de Labreque.

ay chesné la terre de François Lessard 4 arp. bornée au suest au terres non concédées et au norois à la terre de Jean Lessard.

27 JUIN 1739: ay chesné la terre de Pierre Coignac 3 arp. borné au suest à la terre de Hustache Coignac et au suest à la terre de Sieur Bery.

Ay chesné la terre du Sieur Labay 3 arp. borné au suest au terres non concédées et au norois à la terre de Heustache Coignac.

25 JUIN 1740: Procès-verbal de la seigneurie de Ste-Marie à la nouvelle Bauce à M. le Sieur Taschereau

À la requête de M. le sieur Taschereau con-

seiller au Conseil supérieur en la Nouvelle France et seigneur de la seigneurie de Ste-Marie à la nouvelle Bauce ay par l'ordre de M. dit Sieur Taschereau borné plusieurs habitations à savoir: premièrement à lisle appeler lisle au brochet au nord est de la rivière du Sault de la Chaudière une habitation au sieur Jean Laureau 6 arp. de front sur 40 de profondeur ensuite celle de Jean Alaire de 3 arp. sur pareille profondeur ensuite celle de Pierre Grand 4 arp, Augustin Coutture 3 arp. Gilles Parisé 3 arp. et plus bas du même costé celle d'Augustin Coutture sur lequel il travaille actuellement qui est aussy de 3 arp. sur 40 de profondeur borné du costé d'en bas à la terre de lesglise et du costé d'en haut au terres non concédées et plus bas depuis la terre de Peltier en montant vers les terres non condédées 2 habitations la première pour Pierre Protot de 3 arp. de front sur 40 de profondeur et lautre Charle Dufresne et plus bas au dessous de Guernier celle de join ??? de 3 arp. sur pareille profondeur borné du costé d'en bas au terres non concédées et du costé du sorois de la dite rivière un peu au dessus d'un petit ruisseau une habitation pour M. Himbert de 6 arp. de front sur 40 de profondeur borné du costé d'en haut au terres non concédées et du costé d'enbas au domaine de M. dit Sieur Taschereau ensuite le Domaine de douze arpents que j'ay séparé en deux sans y mettre de bornes et un arp. trois perches et demi qui cest trouvé de reste pour aller à la terre de Reimont et plus bas à lisle au sapins depuis la ligne seigneuriale en montant du mesme costé j'ay encore borné 4 habitations la première pour le Sieur Eiré de 3 arp. sur 40 de profondeur et ensuite celle de Gobeil de 3 arp., ensuite celle de gobeil le jeüne aussy de 3 arp., ensuite celle de Pierre Fortier de 3 arp. borné aux terres non concédées toutes lesquelles terres j'y toutes séparé par des lignes paralleles qui cour nordest et (sorois ou javois) déclinay de 15 degré et sur chacune ay planté 2 bornes de pierre avec des morceau de terrines et faillance et du machefer le tout dy consentement de mon. dit Sieur Taschereau seigneur du dit lieu qui a signé avec moy le présent procès-verbal pour valoir et servir a ce que de raison.

26 JUIN 1740: à la requête de M. de Lagorgendière faisant tant pour luy que pour M. Rigauls aussy seigneur au dit endroit ay mesuré plusieurs terres sur les deux dites seigneuries et borné ainsy qui sent suit savoir premièrement au deser de magnant ay chesné 3 arp pour Jean Proüet dit St-Onge et en montant joignant le d. St-Onge 3 arp pour le Sieur Blaise, jardinier à lesvesché, lesquelles terre j'ay séparé par des lignes paralleles qui cour au nordest déclinant de 15 degrés et sur chacune ay planté 2 bornes de pierre avec des morceau de terrines et du

mesme costé vis avis le moulin j'ay borné la terre du Sieur Berron ou Buron qui est de 4 arp. et en montant 3 arp pour Joseph Vinier et du d. Berron ou Burron en dessandant 3 arp. pour Jacque Vinier séparé et borné comme les premières du même costé du sorois vis avis le domaine de M. Rigaults j'ay chesné 3 arp. pour le Sieur Lansry (ou Landry peut-être) que j'ay séparé d'avec les terres non concédées par des lignes qui cour au sorois et sur chacunes ay planté 2 bornes avec des morceau de terrines et ensuite j'ay chesné depuis la terre de (pveusts ou preusts) en montant 3 arp. pour Jean Maheü et plus haut du même costé depuis Pierre Labreque en dessandant 3 arp. pour Gabriel Labreque son frère et depuis Jean Lessard en montant 3 arp. pour Laurent Lessard en montant 3 arp. pour Laurent Poirier et 2 arp. moins 6 pieds qui cest trouvé de reste à aller jusqu'à Prisque Lessard après quoy j'ay chesné la terre de Jacque Vigeon qui cest trouvé de 3 arp. moins douze pieds borné en haut à Louis le Normant et en bas à Joseph Poulin et plus haut au bras de saquigant sur la seigneurie de M. Sieur Rigaults 3 arp. pour Labreque 4 arp. pour M. Portneuf 3 arp. pour Julien Fortin 3 arpents pour François Fortin et vis avis de M. Delisle 3 arp. pour Noies Racine et vis avis pevan du costé du nord est 3 arp. pour André Poulin et en dessandant 3 arp. pour Jacque LeFrançois et depuis labé en montant 3 arp. pour Jean Le François toutes lesquelles terres j'ay toutes séparé par des lignes paralleles et sur chacune ay planté 2 bornes de pierre avec des morceau de terrines le tout du consentement de M. Sieur de Lagorgendière qui a signé à la minutte des présentes.

Signé Noel Beaupré

27 JUIN 1740: à la requeste de Jean Maheu fils ay chesné 3 arp. borné au norois à la terre de François Prévots et du costé suest au terres non concédées.

Jacque Vinier (s. Rigault) 3 arp. borné au suest à la terre du d. Sieur Buron et au norois au terres non concédées.

Royer Racine (S. Rigault) 3 arp. vis avis M. Delisle et au terres non concédées.

Jean Le François 3 arp. borné au norois à la terre de labé et au suest au terres non concédées.

Sieur Labreque (S. Rigault) 3 arp. borné au norois à la rivière du bras et au suest à la terre de M. Portneuf.

Hustache Coignac 3 arp. borné au suest à la terre de labay et au norois au terres de Pierre Coignac.

Julien Fortin 3 arp. borné au norois à la terre de M. Portneuf et au suest à la terre de François Fortin.

M. Portneuf, curé à St-Joachim (S. Rigaults) 4 arp. borné au norois à la terre de Labreque et au suest à la terre de Julien Fortin.

Jacque Vigeon: ay chesné ce qu'il y avait de terre de reste entre Louis le Normant et Joseph Poulin pour le d. Vigeon: 3 arp. moins 12 pieds, borné au norois à la terre de Joseph poulin et au suest à la terre de Louis le Normant.

François Fortin 3 arp. borné au norois à la terre de Julien Fortin et au suest au terres non concédées.

Laurent Poirier 3 arp. borné au norois à la terre de Jean Lessard et au suest au terres non concédées.



[Source: Société du Patrimoine des Beauceurons]

L'inondation de 1917... Deux maisons sont à la dérive

Saint-Joseph-de-Beauce



CHAPITRE IV

RÉGIME SEIGNEURIAL

FOY ET HOMMAGES

À peu près toutes les concessions seigneuriales faites dans la Nouvelle-France portent la clause suivante: pour jouir de la dite étendue de terre en fief seigneurie et justice, le seigneur, ses hoirs et ayant-cause, à la charge de foy et hommages, seront tenus de porter au château de St-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits de redevances accoutumés et au désir de la Coutume de la Prévosté et Vicomte de Paris, qui sera suivie à cet égard.

Les seigneurs de la Nouvelle France dépendaient du gouverneur et de l'intendant, étaient tenus de rendre foy et hommages au château St-Louis, Québec; les propriétaires d'arrière-fiefs rendaient foy et hommages au manoir du seigneur principal.

La foy que le vassal doit à son seigneur n'est autre que le serment de fidélité et la promesse de le servir envers et contre tous, excepté contre le roi.

Le régime féodal dans la Nouvelle-France fut plus modeste que dans l'ancienne. Le Canada n'a pas vu ses seigneurs se retirer à l'intérieur de châteaux crenelés. Ces seigneurs canadiens, protecteurs naturels des censitaires qu'ils avaient dû eux-mêmes choisir et aider à s'établir sur leurs terres, devenaient les patriarches des familles qui se groupaient autour de leur domaine, et divergeaient avec le temps à une ou deux lieues dans le fief ou la seigneurie. Le système seigneurial, bien entendu et pratiqué, ne pouvait avoir en Canada les abus qui en ont amené l'abolition en Europe; en fait, il y en a eu plusieurs. Loin d'avoir été une source de maux

et de vexations pour les censitaires, la tenure seigneuriale, au contraire, est considérée comme ayant grandement favorisé l'établissement du pays.

Qu'il y ait eu d'aucuns seigneurs qui n'aient rien fait pour coloniser les terres que le roi leur avait confiées, pour d'aucuns, c'est vrai: causes de pauvreté parfois. Mais que l'on étudie l'histoire des établissements de la Chaudière et l'on verra que ce système, tant décrié aujourd'hui, a eu du bon.

Sous le régime, en Canada comme en France, c'était la coutume de faire mention nommément du seigneur et de sa femme aux prières du prône; de recevoir l'encens et l'eau bénite, au banc seigneurial, qu'il possédait de droit à l'église.

François-Pierre Rigaud de Vaudreuil

LES DROITS SEIGNEURIAUX

1- DROITS DE QUINTE: Droit du Roi de recevoir la cinquième partie du prix de vente d'une seigneurie.

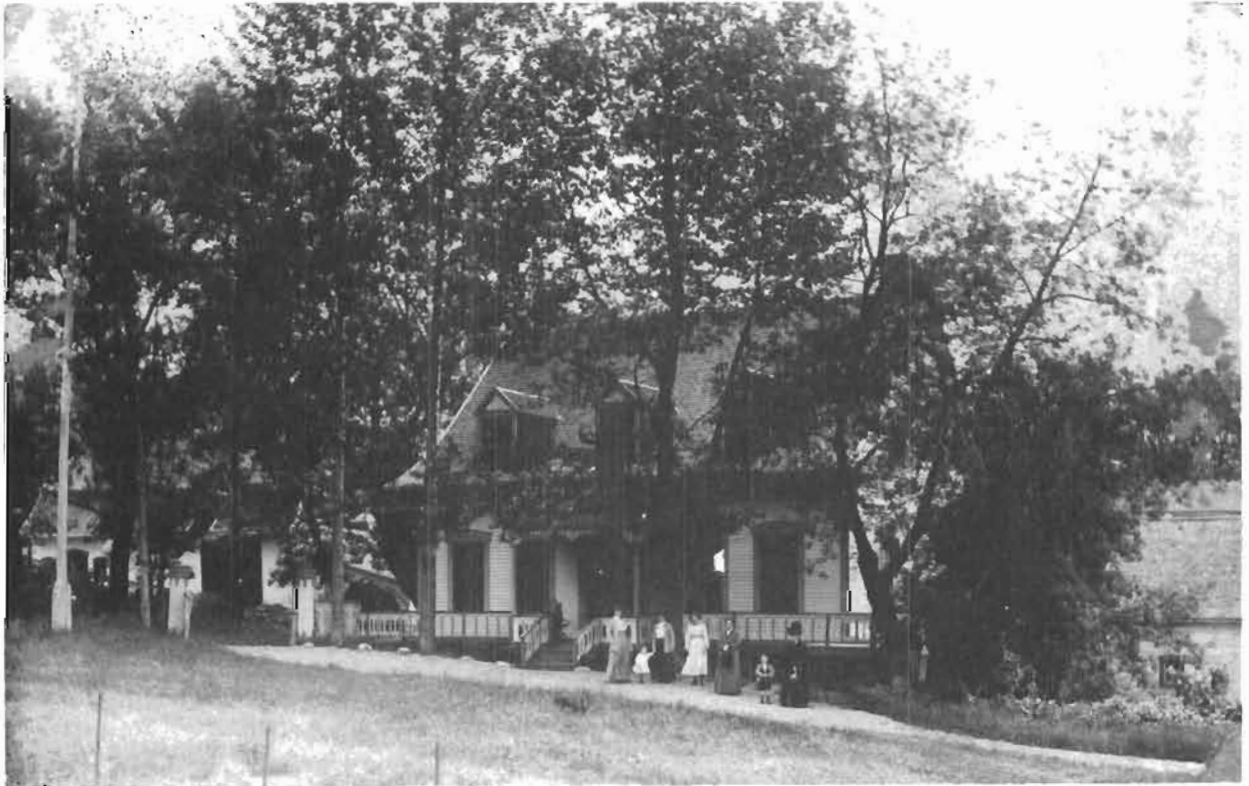
2- LODS ET VENTES: Droit du seigneur de recevoir la douzième partie du prix de vente d'un immeuble dans la seigneurie; si le bien passait du père aux enfants, il n'y avait rien à payer; c'est ainsi que dans plusieurs seigneuries, des biens ont été cent ans et deux cents ans sans donner un sol de lods et de ventes.

3- DROIT DE RETRAIT: Le seigneur pouvait, sous un délai déterminé, racheter un immeuble en payant au vendeur la somme qu'un autre s'était obligé à donner.

4- RENTE FONCIÈRE: Dans le district de Québec, cette rente n'excédait pas deux sols par arpent.

5- DROITS DE BANALITÉ: Le censitaire était

obligé de faire moudre, au moulin du seigneur, tout grain récolté et consommé dans la seigneurie. Le seigneur de son côté devait faire construire et entretenir un moulin convenable.



La maison de Seigneur Taschereau à proximité de l'église (existe encore). Pendant plus de 100 ans (1860-1964), la famille Taschereau a fait partie de l'histoire de Saint-Joseph. C'est Thomas-Jacques Taschereau (grand-père d'André), originaire de Ste-Marie, qui vint s'y établir.

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE V

LA NOUVELLE BEAUCE

Avant de raconter les humbles commencements de la colonie, qui allait s'établir sur les bords de la Chaudière, il convient de donner quelques notices biographiques, sur les personnages distingués qui en obtinrent les concessions du gouvernement.

JACQUES-ALEXIS DE FLEURY, né en France en 1642 à St-Jean de Montagne, près de Luçon, ancien Poitou, marié à Québec le 19 novembre 1671 à Marguerite de Chavigny, décéda à Montréal le 31 mars 1715.

JOSEPH FLEURY, sieur de la Gorgendière, né à Ville-Marie le 23 mai 1673 (d'après l'abbé Daniell) était le fils de Jacques-Alexis Fleury d'Eschambault, avocat au parlement et lieutenant-général à Montréal. Il épousa en 1702, Claire Jolliet, fille de Louis, célèbre voyageur, découvreur du Mississipi. Son mariage, fut célébré en grande pompe. De ce mariage naquirent trente-deux enfants dont sept survécurent: Louis, Joseph, Ignace, Marie-Claire (mariée à sieur Thomas-Jacques Taschereau), Louise (mariée à sieur François-Pierre Rigaud de Vaudreuil), Charlotte (mariée en secondes noces à P. Vaudreuil Cavagnal, gouverneur de Québec), et Thomassette. Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, fut à même d'amasser une grande fortune. Il devint un des plus riches négociants du pays, étant heureux en spéculation. Il acquit la seigneurie d'Eschambault. Mourut à Québec le 3 mai 1755.

THOMAS-JACQUES TASCHEREAU, originaire de la Touraine, était fils de Christophe Taschereau, conseiller du roi, directeur de la mon-

naie et trésorier de la ville de Tours. Il occupa d'abord un emploi dans les bureaux de l'Île Royale, puis fut envoyé à Québec où il entra à la trésorerie.

FRANÇOIS-PIERRE DE VAUDREUIL, marquis de Rigaud, était le fils du quatorzième gouverneur de la Nouvelle-France, et avait épousé Louise-Elisabeth de Joybert. Il embrassa la carrière des armes et, grâce à l'influence de sa famille, il parvint de bonne heure aux premiers grades. Nommé lieutenant en 1724, capitaine et chevalier de St-Louis en 1738, major et gouverneur des Trois-Rivières, lieutenant du roi à Québec, puis gouverneur à Montréal de 1757-59. Après la cession du pays, il passa en France. Le gouvernement lui paya une pension de 2,000 louis et il alla mourir à Tours. Il était le frère de Vaudreuil-Cavagnal, gouverneur de Québec de 1755 à 1760.

L'endroit que Fleury de la Gorgendière choisit pour asseoir son établissement fut nommé "*Nouvelle Beauce*". La Beauce, un nom qui sonne franc et harmonieux à l'oreille d'un Canadien, fils de France.

La Beauce du Canada est un pays de vallons et de collines, abondamment arrosé par des rivières, ruisseaux et sources d'eau vive. Celle de la France est un plateau à perte de vue, si remarquablement plat, que le regard s'y étend aussi loin que le permet la courbure de la terre; il n'y a pas d'eau courante sur cette vaste plaine, où l'on n'aperçoit guère, au milieu d'un immense champ de blé, que quelques arbres très clairsemés, autour des villages et des hameaux.

D'où vient que l'on donna le nom de cette

Saint-Joseph-de-Beauce



Nos ancêtres sont venus de la Picardie, de l'Île de France, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou.

Saint-Joseph-de-Beauce

vieille province de France à un pays qui lui ressemble si peu? En voici probablement la raison: l'ancienne Beauce, qui n'a ni collines, ni fontaines, ni ombrages, a, en revanche, une étonnante fertilité qui lui a valu le surnom de "grenier d'abondance de la France". La fécondité des terres vierges de la vallée de la Chaudière, connue depuis longtemps par les voyageurs en excursion de chasse ou de passage vers l'Acadie (tous avaient vu la variété et la qualité des bois qui y croissaient et où l'on fit, dès le commencement des récoltes merveilleuses de blé, de seigle et d'avoine), rappela tout naturellement le souvenir de la province la plus fertile de France. Le rapprochement était d'autant plus facile à faire que le seigneur Thomas-Jacques Taschereau venait de la Touraine: dès lors, on prophétisa que cette Nouvelle Beauce deviendrait le "grenier du Canada". (Seigneurie de Lauzon, volume II)

En 1737, Monsieur Joseph Fleury de la Gorgendière fonda une paroisse sous le vocable de St-Joseph, son patron, et obtint de Monseigneur Dosquet un missionnaire pour sa nouvelle seigneurie. Jusque vers la moitié du siècle dernier, 1851, cette paroisse comprendra toute l'étendue de la seigneurie avec, en outre, pendant une bonne trentaine d'années et plus, la desserte de deux futures paroisses Ste-Marie et St-François, donc le patrimoine de toute la région.

Dès l'automne de la même année, Noël Beaupré commença à arpenter et à mesurer les terres de la Nouvelle Beauce. Un procès verbal de cet arpentage a été déposé dans l'étude de Barolet à Québec.

Les deux seigneurs voisins, M. François-Pierre Rigaud de Vaudreuil et M. Thomas-Jacques Taschereau avaient tous deux épousé des filles de Fleury de la Gorgendière, et l'on peut dire que c'est ce dernier qui engagea ses gendres à acquérir des domaines seigneuriaux sur les bords de la Chaudière. C'est Fleury de la Gorgendière, en effet que l'on voit partout aux origines de cette colonie. C'est lui qui en fut le principal instigateur et le véritable fondateur. Il commença sa colonisation dès 1737. Les colons lui vinrent de la côte de Beaupré, de l'Île d'Orléans, de Charlesbourg, de Ste-Foy et de la Pointe de Lévis.

Les héritages se morcelaient dans les vieilles paroisses, ces régions depuis longtemps défrichées. Cependant, personne n'avait songé à pénétrer si loin, à l'intérieur, pour fonder des établissements nouveaux pour familles grandissantes, et aussi comme aujourd'hui, sans doute, les gens élevés sur les bords du fleuve avaient répugnance à s'en éloigner.

Il leur fallait le prêtre, qui les encourageât dans leur rude existence et leur procurât les secours de la religion. Sur demande de M. de la Gor-

gendière, Mgr Dosquet, dès 1737, envoya un missionnaire résider dans la nouvelle seigneurie et l'on vit s'élever une chapelle dans l'enceinte du manoir, sur le côté gauche de la rivière (sud-ouest) près de l'écore, sur la propriété actuelle de M. Alphonse-Marie Tardif, laquelle chapelle, le fondateur pourvut généreusement, savoir: un calice, un ciboire, un soleil, un Enfant-Jésus et plusieurs ornements dont l'église se sert encore aujourd'hui et ce, sans aucune charge à l'église ni à la paroisse.

Pendant plusieurs années, les desservants furent logés et nourris dans la maison du domaine. De là, ils rayonnaient au besoin vers St-François et Ste-Marie.

Sur le domaine seigneurial, coulait une petite rivière qui, avant de serpenter dans le marécage des fonds, roulait de chute en chute entre les rives escarpées et boisées.

Le domaine de M. de la Gorgendière était connu par les habitants de la région comme les "Grandes Fermes". Ses exploitations agricoles ayant été les premières du pays, ce torrent reçut le nom de rivière des Fermes.

Au pied de la dernière des chutes, dans un paysage un peu sauvage, propice aux mystérieux, le seigneur bâtit son moulin à farine.

Le seigneur Fleury se rendait deux fois par année sur ses domaines, au printemps et à l'automne, afin d'activer les travaux. En mai 1740, on l'y voit accompagné de Gabriel Aubin de l'Isle, greffier de la maréchaussée et de Jacques Imbert, écrivain du roi.

Lorsque les seigneuries de la Nouvelle-Beauce avaient été concédées à Fleury de la Gorgendière, Taschereau, Vaudreuil et Cugnet s'étaient engagés dans leurs titres de concession à faire, à frais communs, un grand chemin roulant et de charette, à partir du fleuve St-Laurent, à le continuer à travers les terres de la seigneurie de Lauzon et la propriété de M. Jolliet, afin de faciliter les établissements nouveaux sur tout ce parcours et de ne pas détériorer les anciens; en 1734, on voit, au registre des Ordonnances des Intendants, qu'il est défendu aux habitants de la Beauce, et autres lieux, de passer au travers des terres ensemencées, lorsqu'ils viennent en ville. Ces travaux routiers consentis par les concessions auraient dû commencer dès le printemps 1737 pour se terminer en 1739. Rien pourtant n'avait été fait, quoique ces seigneurs eussent pris possession de leurs domaines dès 1737. Et malgré cela, on peut juger avec quelle rapidité se fit d'abord le peuplement de la Nouvelle-Beauce, puisque à St-Joseph, en 1739, il y avait 779 arpents de terre en culture et une population de 262 âmes. La population totale de la Nouvelle-France en cette année était de 42,700 âmes.

Le 20 juin 1751, le grand Voyer, Louis Fleury

Saint-Joseph-de-Beauce

de la Gorgendière, trace à St-Henri, un chemin de trait-quarré depuis l'église en gagnant vers l'intérieur jusqu'à la terre de Pierre Belleau; puis, un chemin de descente depuis la pointe Boisclerc, en face de l'église actuelle, pour rejoindre les voies de communication déjà établies... C'est ainsi que, d'année en année, s'établissait, se dessinait le chemin qui devait aboutir aux premiers établissements de la Beauce. (Procès-verbaux des grands Voyers, vol. 6, pa. 6)

Il ne restait plus que la grande forêt de Sartigan à percer. Comme nos Beaucerons n'avaient, pour communiquer avec la civilisation, que de pauvres sentiers à travers une dizaine de lieues de forêt, coupées de savanes et de marais, dans lesquels ils devaient, parfois, coucher à la belle étoile, porter leurs provisions sur leurs épaules, s'embarber parfois jusqu'au ventre, le Père Alexandre Constantin Justinien traça du bas de Ste-Marie jusqu'à St-Henri la route qui porte son nom, route qui unit les rives de l'Etchemin à celles de la Chaudière.

Ce chemin qui, pendant des siècles a été la seule voie de communication entre Québec et la Beauce, fait aujourd'hui partie du réseau Lévis-Jackman.

Le fait d'avoir une route dans cette région boueuse ne veut pas dire que nos ancêtres pouvaient rouler au grand trot jusqu'à Lévis. Ah non! La plupart du temps, eux et leurs chevaux, ils arrivaient à Lévis crottés jusqu'aux cuisses de la vase noire où ils avaient pataugé dans la Savane de Sartigan (Saint-Igan). Cette tenue leur valut le nom de "jarrets noirs", religieusement transmis à leurs descendants qui ne les ont pas plus noirs pour tout cela!

Le bois de Sartigan avait bien mauvaise réputation autrefois. On le disait fréquenté par les brigands et il courait toutes espèces de mauvaises histoires sur son compte. Il a donné bien des cauchemars et des mauvais rêves aux voyageurs, surtout à ceux, qui, remontant de Québec, avaient au départ, consulté la cruche de rhum et lui avaient de nouveau rendu visite avant de pénétrer dans la dite savane, histoire de se donner de l'assurance.

De Sartigan, nos gens firent bientôt Saint-Igan. C'est peut-être quelque brave homme, de nos ancêtres, qui, pris de peur en la traversant péniblement par une nuit sombre, et se sentant le besoin de se mettre sous la protection d'un saint, lui donna le nom de Saint-Igan. Et il y eut, au calendrier local, un nouveau saint que le calendrier de l'Église ne connut jamais.

2 AVRIL 1811 - REQUÊTE DES HABITANTS DES TROIS PAROISSES DE LA NOUVELLE-BEAUCE, AU SUJET DE LA ROUTE JUSTINIENNE.

Ils prient le grand voyer d'Estimauville de "régler les travaux de la dite route, depuis la rivière Chaudière jusqu'à la rivière Etchemin, en distinguant les parties qui doivent être considérées comme chemin de front, et les parties qui doivent être considérées comme route de sorties, ou d'entretien public, et ordonner que les travaux de ladite route, pour l'entretien et la réparation soient faits par qui, et ainsi qu'il appartiendra suivant la loi et l'équité." (Inventaire des Procès-verbaux des Grands Voyers-P.G.R., vol 1V.)

En 1812, les habitants de la Beauce, tenus jusque là à l'entretien de la route Justinienne, non seulement dans les trois paroisses, mais jusqu'à St-Henri, ce qui leur faisait une longueur de douze lieues de chemin à maintenir, à peu près passables, et obligeait certains d'entre eux à aller travailler à une distance de huit à dix lieues de leur résidence, résolurent de se débarrasser de cette servitude, moyennant une compensation en faveur des colons dont les propriétés avaient sortie sur cette route, à partir de Ste-Marie. Le Grand-Voyer, M. d'Estimauville, les en exempta; ils s'en tirèrent ainsi pour la somme de deux chelins et six sous.

LES PREMIERS COLONS

De 1737 à 1744, on trouve les noms de 45 colons inscrits aux registres de Saint-Joseph. Si on recherche le lieu d'origine de ces pionniers de la Beauce, on trouve qu'ils appartiennent presque tous soit à la Côte de Beauré, soit à l'Île d'Orléans. C'est ainsi, écrit J.-Edmond Roy, que ces deux anciennes seigneuries furent comme des pépinières d'où sortirent de vigoureux rejetons qui finirent par couvrir toute la région de Québec. Sous l'administration du père Duburon, le nombre de colons s'est largement accru dans la vallée de la Nouvelle-Beauce. Depuis 1737, la paroisse a vu arriver Étienne Raymond, Jean Hurteaux - "capitaine de la Côte" - Joseph Lalague (Charpentier ou Lagueux), Nicolas Comiré, Charles Maheu, Pierre Maheu, (deux frères), Noël Maheu, François Prévost, François Lessard, Jean Lessard, François Hénard, Joseph Vivien, Jean Hénart, Pierre Hénart, François Consigny, Pierre Prévost, Henry Jacques, Pierre Labrecque, Laurent Caubeille, Étienne Parent, Jos. Lehoux, Gilbert Dupuis, Louis Roberge, Guillaume Létourneau, Louis Amiot, Basile Côté, Vincent Boudart, René Dauphin, Prisque Lessard, Jos. Dugrenier (Perron), Pierre Jacques, Jean Doyon, major de la paroisse, René Grondin, Gabriel Gagnon, Augustin Cloutier, André Paradis, Ignace Gagnon, Jos. Poulin, Frs Perreux, Jacques Poucielle, J.-B. Squéret, (l'Abbé) René Lessard, François Louvigni, Jacques Ducharme, Jos. Pomerlo (Vachon), Simon Turcot, Claude Poulin, Louis Cloutier, Jean Cadoret, J.-B. Demeule, Étienne

Saint-Joseph-de-Beauce

Racine, Jean Morel, Jean Maheu, Jean Rodrigue, Et. Paré, Guillaume Aubry, Pierre Mathieu, Augustin Fauché, Frs Dubois, Jean Bilodeau, Jean-Chs Goulet, Jos. Patry, François Fortin, Claude Gravel, Thomas Roy, Franc. Quirion, Pierre Bureau, Gabriel Bissonnet, Ls Dodier, Joseph Dulac, Pierre Boulet, Laurent Poirier, Alex. Blanchard, Jos. Gagné, Augustin Veilleux, Ignace Carrier, L. Landry, Ls Grégoire, Pierre Vallée, Jos. Harnois, Pierre Duffaut, Aug. Huard, Et. Voyer, Ls Bégin, Th. Lespérance, François Nadeau, Jean Morisset, Jean Jobin, Jean Gousse, Jean Bolduc, Renoche Labbé, Jos. Rancourt, Pierre Sansoucy, Ignace Gosselin,

Nicholas Pouliot, Michel Thibodeau, Gabriel Duquet, Pierre Laville, Aug. Caron, Pierre Mateau, Pierre Guillon (Guion, Dion), J.-B. Gatién, Luc Forbes, Jacques Blanchette, Pierre Drouin, Gervais Champagne (Lambert), Vincent Cudart, Pierre Champagne.

À peu d'exception près, toutes ces familles se sont multipliées dans la Beauce. Elles sont la souche de la plus grande partie des Beaucerons d'aujourd'hui, d'un grand nombre de familles des régions voisines et de milliers de Franco-Américains.



Quand la rivière inondait dans les années 1950...



Le pont de bois sur chevalets utilisé de 1847 à 1908



Vue aérienne de Saint-Joseph

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE VI

LES PREMIERS MISSIONNAIRES

LE PÈRE FRANÇOIS CARPENTIER

Le premier missionnaire résident à St-Joseph de la Nouvelle-Beauce fut le Révérend François Carpentier, récollet, de 1737-43. Né en France, il y fut ordonné en 1737, et la même année il passait au Canada et était nommé curé de la Beauce.

Comme les colons étaient, pour la plupart sans doute des jeunes gens qui une fois leur terre ouverte retournaient chercher dans leur paroisse natale, la femme, la future mère qui viendrait égayer la petite maison de bois rond, élevée sur le "bord de l'eau", la peupler et partager les travaux de son mari, il ne faut pas s'étonner si le premier acte des registres, un acte de baptême ne soit que le 2 août 1738.

VOICI L'ACTE: L'an mil sept cent trente-huit, le second jour du mois d'août est né Joseph-Marie, fils d'Estienne Raimond et de Marie-Cécile Mignot, ses père et mère, lequel a été ondoyé par le Révérend Père Le Sueur, Jésuite, à l'absence du curé, et le sixième jour de janvier de l'année suivante, le dit enfant ayant été apporté à l'église, je soussigné curé missionnaire ay fait les cérémonies accoutumées dans le baptême. Le parrain a été Joseph Fleury messire de la Gorgendière, agent de la compagnie des Indes et seigneur de la terre fleury de la Nouvelle-Beauce, paroisse de St-Joseph, et la marraine, Catherine terrien, lesquels, le parrain excepté, ont déclaré ne savoir écrire ni signer.

François Carpentier, Récollet
missionnaire de St-Joseph

Comment se fait-il que le Père Jacques-François Eustache Le Sueur (1685-1760) ait baptisé un enfant à St-Joseph en 1738? C'est qu'il était pour lors missionnaire des Abénaquis de Bécancour; pour les Abénaquis de la vallée de la Chaudière et du lac Mégantic, le Père Le sueur, curé de Bécancour pendant environ 37 ans, vint, sans doute, plus d'une fois missionner parmi ses ouailles de la Chaudière et de Mégantic. Venait-il par Québec et Lévis, ou suivait-il, avec ses sauvages, le chemin, qui, de biais, en suivant la rivière Bécancour, la laissant à Leeds et Inverness, passait par les coulées de Broughton pour aboutir à St-Joseph de la Beauce, par la rivière des Fermes.

Avec ce premier acte de baptême, s'ouvraient dans un mince petit cahier aux feuillets aujourd'hui jaunis et rongés, à l'encre pâlie, nos registres paroissiaux. Ils forment une précieuse collection de trente volumes où, malheureusement, manquent les années 1742-44.

Les deuils suivent les joies. Le 21 octobre 1739, la colonie beauceronne était dans le deuil. Elle inaugurait le petit cimetière tracé près de la modeste chapelle. Le Père Carpentier y inhumait Julienne Pernay, femme de Nicolas Quomiré.

Voici le premier acte de sépulture qui apparaît en nos registres:

"L'an mil sept cent trente-neuf, le vingt et un du mois d'octobre est décédée en cette paroisse Julienne Pernay, femme de Nicolas Quomiré: sans avoir reçu aucun de ses sacrements, n'ayant pu avoir un assez prompt secours, son corps a été inhumé avec les cérémonies accoutumées, dans le

cimetière de cette paroisse, le vingt-quatre du dit mois et an, en foy de quoy jay signé

Fr. François CARPENTIER, Récollet
missionnaire de St-Joseph

L'année suivante, au moment où les champs verdoyaient le long de la forêt encore toute proche, le premier mariage célébré dans la Nouvelle-Beauce était solennisé dans la chapelle de St-Joseph. François Prévost, fils de Jean-Baptiste, de Ste-Foy, unissait sa destinée à celle de Marie-Françoise Maheu, fille de Noël Maheu. Cet acte se lit comme suit:

Noel Maheux

"L'an mil sept cent quarante le vingt trois du mois de may après voir publié trois bans aux prones des messes paroissiales, le premier, second et troisième dimanche après paques, entre François prévot, fils du défunt Jean Baptiste prévot et de Geneviève Sedilot ses père et mère de la paroisse Ste Foy, d'une part, et Marie François Maheu fille de Noel Maheu et de Marie Magdeleine Ménard ses père et mère demeurants en cette paroisse, sans qu'il y ait eu aucun empeschement, je sous signé curé missionnaire de la paroisse S. Joseph de la Nouvelle Beauce ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale, avec les cérémonies prescrites par le ste église, en présence, de la part du dit François prévot de sieur Joseph Fleury de la Gorgendière Ecuyer seigneur de Fleury et autres lieux Colonel général de la milice du gouvernement de Québec, et de Gabriel Aubin de Lisle greffier de nos seigneurs les Maréchaux de France en ce païs, de Joseph La Lague, et de la part de la dite Marie François Maheu de Noel Maheu, son père, du sieur Jacques Imbert, écrivain de Roy et de Jean Baptiste Squerré, parents et temoins qui ont signé avec moy."

Comme on le voit, par les noms des personnes qui apparaissent dans cet acte, c'était grand jour de fête dans la jeune paroisse de Saint-Joseph. On remarque cependant, en dépit du "qui ont signé avec moy", que personne, pas même le Père Carpentier, ne pensa de signer l'acte. En revanche, au repas qui suivit la cérémonie, il y eut peut-être de beaux discours et sûrement force chansons.

Les archives de St-Joseph, pour l'année 1741, nous signalent un acte officiel qui est loin d'être à l'honneur des habitants de cette paroisse, une ordonnance de l'Intendant en date du 17 janvier, portant la défense aux habitants de la Nouvelle-Beauce de s'injurier ni de se battre au devant de l'église du dit lieu.

On lit aussi copie d'un mandement de Joseph

Thiery Hazeur, grand pénitencier et vicaire général du diocèse, ordonnant à tous les prêtres séculiers et réguliers de réciter les litanies de la Très Sainte Vierge; ensuite le *subtuum*, le verset *Ora pro nobis*, l'oraison *Concede nos*, celle des Sts Anges et *Deus refugium*, à la fin de la messe, et exhortant tous les fidèles de l'un et de l'autre sexes à se joindre aux prêtres et assister aux litanies. Ce mandement remettait en vigueur, note le Père Carpentier, l'usage établi, "que pour les nécessités et besoins particuliers et publics du pays, on disait à la fin de la messe, les litanies de la Sainte Vierge, ce qui ne s'est point pratiqué depuis quelques années".

Pour l'année 1742, on nous permettra de signaler le mariage de Joseph Dugrenier, ou Grenier dit Perron. Né à Maclou de Rouen en 1720, il épousait, à St-Joseph de la Beauce le 5 février 1742, Marie-Anne Jacques, fille de Pierre Jacques et de Marie-Ambroise Chalifoux.

Le Père François Carpentier exerça son ministère comme missionnaire de la paroisse de St-Joseph de la Nouvelle Beauce, depuis octobre 1738 jusqu'au mois de janvier 1744.

Le dernier acte qu'il signe au registre est du 15 décembre 1743; ses actes sont tracés d'une petite écriture fine, assez bien lisible. Il les signe toujours

François CARPENTIER, Récollet
missionnaire de St-Joseph

Le Père Carpentier, en partant de St-Joseph, retourna à Québec. Il fut par la suite missionnaire à St-Nicolas et à Ste-Croix. Il mourut en 1773.

PÈRE HYACINTHE AMIOT

Le successeur du Père Carpentier fut le Père Hyacinthe Amiot (1743-1745). Né à Québec le 11 février 1717, de Jean Amiot et de Marthe Sauvé, il entra chez les Récollets et fit ses vœux sous le nom de Frère Hyacinthe. Il fut ordonné prêtre le 23 septembre 1741. Le premier acte qu'il signa à St-Joseph est en date du 6 janvier 1744. Il signe le dernier le 14 octobre 1745. Il fut curé de Trois-Rivières et de St-Nicolas où il mourut en 1771. Ses actes, d'une écriture élégante, sont d'une orthographe fantaisiste. Il signait d'une grosse et haute écriture rapide.

Hyacinthe Amiot
missionnaire de St-Joseph

C'est sous l'administration du Père Hyacinthe que nous voyons apparaître les marguilliers. Le premier représentant de ce vénérable corps, qui, parfois, a donné un peu de tintouin aux curés comme aux évêques, qui tenait dignement autant qu'obstinément et avec raison à une des clefs du coffre à

deux serrures, corps qui a rendu et rend encore de grands services à l'église, fut François Lessard (marguillier en charge en 1743). Ses successeurs immédiats sont Joseph Lalague, dit Charpentier (Lagueux), le premier de cette famille au Canada en 1739, marguillier en 1744; Noël Maheu (le premier à St-Joseph, venu de Beauport en 1740), en 1745; Pierre Lessard (frère de François, arrière grand-père de *Marce*) en 1746.

Nos archives paroissiales renferment la collection des cahiers où sont inscrites les délibérations et redditions de comptes des marguilliers depuis la fondation de la fabrique. C'est une collection très précieuse pour notre histoire locale. On y trouve de tout, même sur les actes des marguilliers, des notes assez sèches et des appréciations sévères écrites par les Evêques lors de leurs tournées pastorales.

Le 3 mars 1744, Thomas-Jacques Taschereau, gendre de M. de la Gorgendière, que sa charge de trésorier retenait à Québec, confia le soin de son domaine à Etienne Parent, qui reçut de l'Intendant une commission pour les seigneuries du saut de la Chaudière. Étienne Parent reçut aussi sa commission d'arpenteur-juré. (Ordonnance des Intendants, vol. III.) La paroisse prit le nom de Ste-Marie pour rappeler la mémoire de la femme du seigneur, Marie-Claire Fleury de la Gorgendière.

Le 25 avril 1744, le Père Hyacinthe Amiot, missionnaire de la paroisse de Ste-Marie, ai baptisé la fille de Étienne Parent et de Marie-Geneviève Lefebvre, de la paroisse de Ste-Marie, et le 9 juin 1744, baptisé la fille de Étienne Remon et de Marie-Cécile Mignot de la paroisse de Ste-Marie, seigneurie de M. Taschereau. C'est la deuxième mention de Ste-Marie en nos registres.

PROCÈS-VERBAL D'ÉTIENNE PARENT

"12 novembre 1744... À la requête du sieur Etienne Paréz a bitants de la Seigneurie de mon-sieur de la gorgendière, fais Etienne Parant jurée arpenteur Royal suy exprès transportez à la Requête du sieur Réquerent sur une terre et habitation size en la dit seigneurie sur laquelle fais chaîné la dit terre de trois arpant pour le front ou pour duquelle fait plante deux Borne sous laquelle fait antairée de la postris pour servir de témoin au dit Borne et pour faire une ligne au nivot - qui cour nordais déclinant de quinze degré pour la profondeur de la dite terre joignent d'un costée au suest à Ducharme, d'autre costé au terre non consédee, par devant à la rivière du sos de la chodier, par derrier à la profondeur, le tout fait en présance du dit propriétaire."

Etienne Parant

(Procès-verbal aux archives paroissiales, rongé, jauni, à demi illisible.)

Cette terre vendue à Simon Frechet en 1758 devint plus tard la terre de la Fabrique.

ABBÉ LECLERC

L'abbé LeClerc, né en 1687 et ordonné prêtre à Québec le 17 octobre 1714, desservit successivement le Cap St-Ignace, L'Islet, St-Vallier et Saint-Joseph (1746-1747). Il mourut à Saint-Vallier le 26 novembre 1771. Son premier acte à St-Joseph est en date du 22 octobre 1745 et son dernier est du 28 mai 1747.

On voit que la population de la région s'est déjà fortement accrue, car la mission s'organise régulièrement à Sainte-Marie, bien que les registres ne soient encore tenus et pour plusieurs années qu'à Saint-Joseph. Le nombre des actes augmente aux registres, et pour le plus grand désespoir des chercheurs, car l'abbé LeClerc écrivait abominablement mal, et un peu dans toutes les directions; en outre, il avait une orthographe à lui, comme Louis XIV et Mme de Sévigné. Sous sa plume, Gilbert Dupuis devient "ghil bert dupui"! Les registres de la seigneurie Taschereau sont ouverts en 1745.

Il faut croire que les premiers habitants de la Beauce n'étaient pas tous d'une très grande docilité. On se souvient de l'ordonnance de l'Intendant (1741) portant défense aux habitants de St-Joseph de se battre devant l'église. Le 23 septembre 1745, une autre ordonnance de l'Intendant, adressée cette fois-ci à Jacques Ponteville, habitant de la paroisse de la Nouvelle-Beauce, le condamnant "à rendre la pain bénit dans la dite paroisse et à présenter un cierge pour offrande et ce à la première réquisition qui lui en sera faite par les missionnaire et marguillier." Et l'ordonnance ajoute "faute par le dit Ponteville d'y satisfaire, enjoint à François Lessard, habitant de la Nouvelle-Beauce, de le faire conduire sous bonne et sûre garde devant l'Intendant à Québec afin de rendre compte de sa conduite".

François Lessard dont il est question ici est celui dont nous avons parlé plus haut comme premier marguillier. M. Lessard, un des premiers colons de Saint-Joseph, fut aussi le premier capitaine de milice. C'est probablement en cette dernière qualité qu'il reçut ordre de l'Intendant de conduire à Québec, sous bonne garde, Jacques Ponteville, en cas de non exécution de l'ordonnance.

Le 28 février 1746, M. Taschereau donne une concession à la fabrique de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce.

Quelques mois auparavant avait été inscrit l'acte suivant: "l'an mil sept cent quarante sept est décédée dans la paroisse de Ste-Marie le vingt sixième jour de fevrier marie al man femme joint qui a ete trouvé gele dans la route de la nouvelle



20 décembre 1880: Jubilé d'argent du curé Antoine Martel



Début 1900: Au temps des lampes à l'huile

Saint-Joseph-de-Beauce

beauce Son corps a ete aporte et inhume dans le cimetièr de leglise de St Joseph avec le ceremonies accoutumes le premir jour du mois de mars en présence de doyon major de la Cote et de françois lessard Capitaine de la ditte Cote et de tous les nabal et en foy de quoy jai Sign."

Pierre Le Clerc, prêtre

Il s'agit ici de Marie Moleur dit l'Allemand, femme de Pierre Joint ou Juin, mort le 25 avril 1746 à Lévis.

Le première reddition de comptes qui apparaît est celle que fit Noel Maheu, en 1745. Elle se lit comme suit: "L'an mil sept cent quarante cinq le huitième jour de janvier en presance des tous les marguillier tant anciens que nouveaux et de nous prêtre faisant les fonction curiales dans les paroisses de la Nouvelle Beauce nous avons reçu le compte de noelle Maheux cydevant marguillier laquelle compte bien examiné a été trouve juste enfoy de quoy nous le tenons quite et le dechargeons de toute poursuite fait en notre presbitaire le jour et an quedesud. Signé josphelalague pomerlo et leclerc prestre faisant les fonction curiale en la nouvelle Beauce".

En réalité, ni Lalague ni Pomerlo n'ont signé, car tout est de l'écriture du curé.

1746 - ARRÊTÉ DE COMPTE DE PIER LESSARD:
"Lan mil sept cent quarante sixse le quinze de février en présence de tous les marguilliers tant ancien que nouveau et de nous prêtre faisant les fonctions curiales dans les paroisses de la nouvelle Beauce, nous avons reçu le compte de pierre lessard cy devant marguillier lequel compte bien examiné a été trouvé juste dequoy nous le te non quite et déchargeons de toute poursuite et le dit pier lessard a laissé dans le coffre de léglise dequite... deux cent livres en foy de quoy nous avons signé le jour anquedesud.

LECLERC prêtre faisant
les fonctions curiales

LE PÈRE ALEXIS FÉRÉ-DUBURON

Le successeur de l'abbé LeClerc fut le Père Alexis Féré-Duburon (1747-1750). Joseph-Etienne Féré-Duburon naquit à Québec le 14 août 1719 de Jean-Joseph Féré-du Buron, lieutenant militaire, et de Jeanne Durand; il fit ses études à Québec et entra chez les Récollets, y prononça ses vœux sous le nom de Fr. Alexis et fut ordonné prêtre par Mgr de Pontbriand, le 22 septembre 1742. Aumônier du fort St-Frédéric du lac Champlain (1743-46), du fort Jacques-Cartier au Cap-Santé (1746-47), curé des paroisses de la Beauce (1747-50), il mourut le 26 décembre 1776. Il fut curé de l'Ange-Gardien de

1759 à 1760 et de 1766 à 1767. Il exerça aussi son ministère à l'Île du Prince-Edouard, au Château-Richer et à Lévis. Il avait une meilleure calligraphie et une orthographe moins ... surprenante que celle de son prédécesseur. Son premier acte date du 28 mai 1747.

Nos registres signalent, en 1747, la première noyade dans la rivière Chaudière à qui on donne, pour la première fois aussi, un nom. Et ce nom est "Méchatigan". Voici comment cette tragédie est enregistrée dans un acte de sépulture: "L'an mil sept cent quarante sept ce cinquième juin je sousigné prêtre Récollet missionnaire des paroisses de la nouvelle Beauce certifie avoir enterré dans le cimetière de la paroisse de St Joseph avec les cérémonies accoutumés de notre mère la sainte église le corps de Jean-Joseph patris agés environ vingt six ans qui setoit nés dans la rivière de méchatigane et trouvés au bout de vint quatre jours en foy de quoy jay signés le jour et an que dessus de ce enquis."

F. Alexis Féré-Duburon, Récollet

PÈRE LS-M. BONAVENTURE CARPENTIER

Le Père Alexis DuBuron eut pour successeur à la cure des paroisses de la Beauce, le Père Louis-Marie Bonaventure Carpentier. Avec lui, plus d'ordre, meilleure calligraphie, orthographe moins ... futuriste et communarde dans les registres. Né vers 1711, le Père Carpentier entra chez les Récollets où il prononça ses vœux sous le nom de Fr. Bonaventure. Il fut ordonné prêtre le 1er mai 1735. Curé de Ste-Croix du 1737 à 1738 et de Lotbinière de 1742 à 1746, il fut nommé missionnaire des paroisses de la Nouvelle-Beauce en 1750, poste qu'il occupa jusqu'en 1753, alors qu'il se rendit au fort Frontenac en qualité d'aumônier. L'année suivante il était avec la garnison de Détroit où il demeura jusqu'en 1769. Il mourut curé de Saint-Nicolas, le 6 janvier 1778.

Le premier acte du Père Capentier, dans les registres de Saint-Joseph, date du 22 septembre 1750.

Dans la reddition de comptes du marguillier Joseph Gainé (Gagné), pour l'année 1750, on lit ces mots, qui apparaissent également dans les précédentes redditions: "en notre maison presbitérialle" ... Qu'était cette maison? Le manoir? Une chambre? Une maisonnette? ...

PÈRE JUSTINIEN CONSTANTIN

À Saint-Joseph, le Père Carpentier eut pour successeur le Père Justinien Constantin, Récollet. Né à Québec le 13 mars 1716, de Denis Constantin et de Louise Bacon, il fit ses études au Collège des Jésuites de cette ville. Il entre chez les Récollets où

il fit profession sous le nom de Fr Justinien, et fut ordonné prêtre le 23 septembre 1741. Curé de St-Joseph de la Beauce en 1753, avec desserte de Ste-Marie (1753-1759) et de St-François (1753-1760), il mourut à Saint-Joseph le 28 mars 1760.

Des Récollets qui ont desservi la Nouvelle-France pendant près de trente ans, à partir de sa fondation, le Père Justinien est celui qui a eu le plus d'influence, le plus d'action, dont le rôle a été le plus étendu, qui a laissé un souvenir impérissable et dont on parle encore avec vénération. Pendant sept ans, il se dévoua sans relâche à l'oeuvre de la nouvelle paroisse, s'occupa du sort matériel de ses ouailles comme de leur sort spirituel.

Arpenteur, agent du seigneur, forestier, notaire en même temps que prêtre, ce beau type de curé canadien-français qui ne se confine pas dans son presbytère et sa sacristie et pour qui rien de ce qui intéresse ses paroissiens n'est étranger, type des curés qui ont été les vrais bâtisseurs de notre race, c'est lui qui guidait les colons dans le choix des terres, qui préparait les contrats au nom du seigneur. Partout on retrouve les traces de son activité dévorante. Au greffe de Jean Claude Panet (notaire à Québec), on trouve plusieurs concessions faites par le Père Justinien, au nom de la Gorgendière, de Taschereau ou de Vaudreuil. 11 juillet 1755, concession à Ignace Quirion; même jour, concession à Jos. Pomerleau et à Augustin Cloutier; 17 janvier 1756, concession à Jean Doyon; 1757, plusieurs concessions; 1758 (1er juin), concession à Pierre Deblois dit Grégoire (Ste-Marie).

Avec le Père Justinien cessent les fantaisies grammaticales et orthographiques de ses prédécesseurs. De sa belle écriture ferme et très nette, il tint d'une manière irréprochable les registres et les livres des marguilliers. Organisateur, colonisateur, il vit la forêt reculer et l'espace se faire autour du domaine seigneurial et de la chapelle, des deux côtés de la rivière. Il poussa très activement la colonisation. Par les registres, on voit des noms nouveaux s'ajouter aux premiers arrivés.

Nous avons dit que le Père Justinien tint d'une manière irréprochable les registres et les livres des marguilliers. Il semble aussi qu'il fut un bon administrateur. On voit en effet par la reddition du marguillier François Provost (1753) qu'il a su déjà faire payer quelques débiteurs: dettes remises: Gravelle, 10 l.; Jean Rodrigue, 24 l.; René Grondin, 8 l. 10 d. En plus, homme d'ordre, le Père Justinien a inscrit toutes les dettes, tous les comptes dus à la Fabrique, par des paroissiens, ou d'anciens marguilliers, soit 114 l. 5d. En cette année 1753, les recettes de la paroisse ont été de 294 livres et les dépenses de 67 livres, soit un surplus de 227 livres.

De la note suivante qui termine la reddition

de François Provost, "Le présent compte a été oui, examiné, clos et arrêté dans la Chambre Presbytérale ... le sept janvier 1754". Sont présents: Pierre Poulin et Jean-Baptiste Schéré. On pourrait conclure que le missionnaire logeait, alors, au manoir seigneurial.

Les recettes, pour l'année 1754, mentionnent deux messes chantées, 4 livres". C'est la première fois qu'on en signale à part celle du voeu. Ce serait donc en cette dernière année que les paroissiens de Saint-Joseph auraient commencé à faire chanter des messes sur semaine, à leurs intentions. En 1756, il est question de quatre messes chantées.

Le compte du marguillier Pierre Poulin (1755) signale, au chapitre des dépenses: "Service de M. de la Gorgendière, 3 livres". C'est en effet, le 3 mai 1755 que mourut, à Québec, Joseph Fleury de la Gorgendière, seigneur de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce et fondateur de la plus ancienne paroisse de cette région.

Depuis l'arrivée du Père Justinien, on remarque au livre des marguilliers, les signatures de plusieurs marguilliers, chose qui s'était rarement vue auparavant, les redditions n'étant signées que par le missionnaire seul.

Justinien Constantin, Récollet

À mesure que les recettes augmentent, le coût du culte devient plus fort; 80 livres en 1755; 129 en 1756; 137 en 1757 et 210 en 1759. En cette dernière année, on constate que les prix ont monté. En 1757 on avait payé 18 livres pour le blanchissage et le soin de l'église; en 1759, on a payé 30 livres.

Le 13 février 1758, la paroisse de Saint-Joseph recevait la visite du Rév. Père Emmanuel Crespel, commissaire provincial des Récollets, probablement en visite canonique. Au cours de sa visite, il baptisa Joseph-Marie, fils de Pierre Jacques, et Joseph, fils de Pierre Labrecque.

Le 23 février, Simon Fréchet achète de Étienne Paré et de Louise Vachon, son épouse, une terre de trois arpents par quarante avec une grange dessus. C'est la terre de la Fabrique aujourd'hui. Elle était voisine, d'un côté, de celle de Jacques Ducharme, bedeau, et, de l'autre côté, de celle de Jean Gagnon. Simon Fréchet était un bourgeois de Québec négociant sur la rue Sous-le-Fort.

Le contrat de vente de la terre de Paré à Frichet fut fait par le notaire Barolet, et copie de la minute et de l'acte du Père Justinien, par lequel Louise Vachon, épouse de E. Paré ratifie la vente de la terre, existe, endommagée par le feu, aux archives de la paroisse.

"Le 23 janvier précédent (1758), la dite Vachon a autorisé son mari à faire la vente, par devant le P. Justinien, moyennant quoi Paré a "vendu, cédé,

Saint-Joseph-de-Beauce

quitté, délaissé et transporté dès le susdit jour vingt-trois janvier dernier ... Renonçant au dit ... garantir de tous troubles, dons, douaire, dettes, hypothèques, éviction et tout autre empêchement généralement quelconque au sieur Simon Frichet, bourgeois de cette ville y demeurant Rue sou Lefort.

Condition de vente: Payer les arrérages de taxes seigneuriales sur cette terre et l'autre du vendeur "au dit lieu" en fournir quittance en bonne forme" en outre douze minots de Bled, froment" qui lui a été livré ... donne quittance générale "le dit paré pour luy et sa femme cède et transporte au dit sieur fréchet acquéreur, les droits de propriété fond, tréfond. Rescindant et ... privilège, noms, raisons et actions qu'ils peuvent avoir de prétentions en la susdite terre, cet acte de 1758 a été enregistré le 2 mars 1841 {pp. 269-272} à Québec.

Acte notarial du P. Justinien le 20 mars 1758, en présence de François Lessard et Joseph Gagné. Le contrat de concession manque .

Les archives de Québec conservent le procès-verbal (20 février 1758) de Pierre de Lino qui, pour la facilité des habitants de la Nouvelle-Beauce qui veulent se rendre à la ville de Québec, marque un chemin qui partira du domaine de la seigneurie de M. Cugnet et aboutira dans la paroisse de St-Henri. Le Père Justinien traça, du bas de Ste-Marie jusqu'à St-Henri, la route qui porte son nom. Ce chemin qui, pendant un siècle a été la seule voie de communication entre Québec et la Beauce, fait aujourd'hui partie du réseau Lévis-Jackman.

En février 1759, Mgr de Pontbriand, par lettre pastorale prévient le peuple du malheur de l'invasion qui le menace, à savoir, la tourmente de 1759-1760 dont nous parlerons d'une façon plus élaborée dans un chapitre subséquent. Des prières publiques sont ordonnées. Le premier dimanche de chaque mois, il y a procession solennelle avec chant des litanies de la sainte Vierge et du Miserere. Puis le prêtre fait amende honorable au nom des pécheurs.

À Saint-Joseph, on était loin du fleuve. Suivait-on les instructions des autorités religieuses? Rien, dans les archives, ne nous le dit. Il n'y a rien aussi qui puisse nous renseigner sur le nombre de paroissiens de St-Joseph qui allèrent combattre sous le drapeau fleurdelysé. On doit penser que plusieurs durent répondre à l'appel aux armes. On peut aussi en trouver une preuve dans le fait que bien des signatures qui, les années précédentes, apparaissent à la reddition des comptes du marguillier en charge, n'y sont plus au compte de l'année 1759, présenté le 15 juin 1760.

Au lendemain de nos désastres nationaux, les paroissiens de Saint-Joseph étaient plongés dans un grand deuil. Après une longue maladie de deux mois, le Père Justinien s'éteignait pieusement, en

son humble presbytère, côté droit de la rivière, à 44 ans, le 28 mars 1760, assisté de son confrère et successeur le Père Didace Cliche. Et le 2 avril en présence de tous ses paroissiens, avec toute la solennité que les circonstances permettaient, il était inhumé sous les marches de l'autel de la pauvre petite église des débuts. Il fut le premier et le seul à y être enterré. Ça prendra 105 ans avant qu'un prêtre ne meure à St-Joseph. C'était une belle figure de Récollet et de curé canadien qui, avec lui, descendait dans la tombe.

Le dernier acte que le Père Justinien inscrivit dans nos registres est en date du 10 février. La maladie qui devait l'emporter devait le miner depuis assez longtemps. On constate, en effet, que son écriture tombe, devient plus négligée; les beaux entêtes de page et le chic de l'apparence générale sont disparus. L'homme est désabusé, las, déprimé, malade; c'est évident. Le Père Justinien a sans doute demandé de l'aide à ses supérieurs. À cause des communications difficiles avec Québec, étant donné les circonstances, l'auxiliaire, le successeur, n'est là qu'au milieu de mars: c'est le Père Didace Cliche, Récollet, Canadien, lui aussi. Le 19 février, il supplée les cérémonies du baptême à Augustin Veilleux, né le 19 février et à Marie-Charles Poulin, fils de Claude et de Marguerite Cliche, parent du Père Didace, né le 28 février.

Le Père Justinien avait desservi pendant plus de sept ans les deux paroisses de la Beauce. Tout n'y avait pas été rose pour lui. Il avait travaillé fort, avait organisé. Bien des critiques avaient été proférées contre lui, si on en juge par une lettre que son deuxième successeur, M. Gatién, adressa au Grand Vicaire Briand, le 6 décembre 1761.

PÈRE DIDACE CLICHE

Le Père Didace Cliche, né à Québec, le 1er septembre 1710 de Claude Cliche et de Catherine Dunkin, entra chez les Récollets où il prononça ses vœux sous le nom de Fr. Didace. Ordonné prêtre le 23 septembre 1741, il fut curé de St-Joseph de Lévis de 1754 à 1760, curé de St-Joseph de la Beauce à peine un an. Il mourut à Québec le 7 février 1780.

Le Père Didace paraît avoir été un homme d'ordre. Son écriture, petite, fine, nette, élégante, est bien lisible. Les actes qu'il a inscrits dans nos registres sont bien faits. Ils sont plus détaillés que ceux de ses prédécesseurs. Sa correspondance avec l'évêché dénote un homme à l'esprit lucide, net. Il semble avoir connu, au moins sommairement, la langue abénaquise, car il a desservi les Abénaquis qui, en 1760, sont venus, du Maine ou de l'Acadie, se réfugier près de la Chaudière.

En 1760 et 1761, plusieurs noms nouveaux apparaissent dans nos registres. Il y en a qui, en 1759, comme François Nadau, ont fui l'invasion

anglaise à Lévis. Parmi ces noms nouveaux, nous voyons: Nadau, Déjadou, Lagource (Gousse), Dus-saut, LaVergne, Amiot, Gay, Bégin, Coufeau dit St-Martin, Carrier, Guillon dit St-Eloi.

François Nadau est l'ancêtre de l'abbé Jean-Thomas Nadeau et des autres membres de cette famille dans la Beauce. Ch. Amiot est le beau-frère du Père Didace. Il devait résider tout près de l'église, peut-être au domaine, ou avec le Père Didace, car il *apparaît* fréquemment comme témoin aux sépultures.

En 1760, on enregistra deux naissances illégitimes à St-Joseph, croyons-nous, inscrites aux archives de la Beauce. Elles furent le fait de nouveaux venus, garçons, qui, peut-être avaient fui l'invasion et étaient venus se réfugier ici. Le premier était un nommé Ambroise LaVergne qui eut un fils de Françoise Jacques, fille de Pierre et veuve de Laurent Poirier. L'autre, Jean Dussault, venu de Lévis, eut un fils, Jean, de Marie-Françoise Provost, fille de feu François Provost, qu'il épousa par la suite (1762). Dussault était probablement employé au domaine de La Gorgendière, avec le fermier Provost.

Il va sans dire que ces faits, eurent un impact considérable dans ce milieu isolé où les moindres incidents prenaient de l'importance, de l'envergure. Les langues fonctionnèrent à plein rendement et sans pitié dans tous les sens. La correspondance du Père Didace avec l'évêché nous renseigne là-dessus.

Le Père Didace fut le sujet d'une plainte, le 6 novembre 1761, à l'évêché par plusieurs paroissiens de St-Joseph. Dans leur lettre, qui constitue le premier document conservé à l'évêché pour St-Joseph, les signataires demandaient un autre curé. Cette lettre, écrite en gros caractères un peu malhabiles, mais bien lisible, disait notamment:

fait à la bosse le 6
novembre 1761

Monsieur,

Nous vous supplions très humblement de vouloir bien écouté et exaucé nos prières c'est à véque peine cause que nous vous demandons que vous vous lie bien accordé un autre aumonié que celui que nous avons netant propre que pour lui-même ...

On lui reproche la "boisson", mère de tous les vices.

L'affaire des naissances illégitimes avait eu son écho à Québec puisque, le 1er octobre 1761, M. Briand, vicaire général, écrit au Père Didace: "Vu des papiers sur l'affaire de Geneviève pierre jacques, accusée d'avoir eu un enfant et disculpée par d'autres. Vous lui défendez l'entrée de l'église et à sa mère. ... Vous avez chez vous une jeune fille de vingt ans qui a eu un enfant, et sa mère. Vous avez

marié des personnes qui n'avaient point acquis domicile..."

Et le 11 novembre, M. Briand écrit de nouveau au Père Didace. Il dit qu'il a été renseigné par Joseph Dugrenier dit Perron. Il dit qu'il est bien informé sur son compte. Ce qu'on lui a dit l'a surpris. "Je ne vous connaissais pas les défauts imputés, je savais seulement que vous étiez paresseux ou pesant". Il lui défend de garder la belle-mère et la fille.

Le 13 novembre, il lui écrit de nouveau pour lui annoncer qu'il accorde la requête des paroissiens de St-Joseph. Il a décidé de lui enlever son poste. M. Gatién, qui arrive, ira le remplacer.

Le 9 décembre, le Père Didace avait écrit à M. Briand pour se justifier des accusations portées contre lui par Jos. Dugrenier.

"Monsieur,

"Je suis fort surpris que vous écoutier un nommé Joseph Dugrenier dit Perron dans toutes les demandes à mon égard et qui a été vous trouver dernièrement. C'est un homme qui n'a point encore fait de Pâques ni payé dixmes depuis que je suis à la Beauce et ne vient à la messe qu'une ou deux fois l'année et peut être point du tout. Il est gendre de la femme Pierre Jacques, à l'égard des papiers que vous avez vus et qui regardent Geneviève Pierre Jacques, c'est une affaire de justice pour une réparation d'honneur qui ne me regarde point et j'ay été le premier à apaiser toutes choses, mais la dite Geneviève Pierre Jacques et sa mère n'ont pas voulu m'écouter et m'ont chargé d'injures les plus atroces et les plus énormes. C'est pourquoi je leur ay défendu l'entrée de l'Eglise pour six mois, ce que mes prédécesseurs ont été obligés de faire comme moy pour les mêmes injures atroces; en arrivant à la Beauce je les trouvoy toutes deux dans le même interdit par le feu père Justinien, tous les paroissiens sont témoins et me disent tous les jours que ces deux personnes mériteraient d'être chassées de la paroisse par les insultes qu'ils ont fait à tous les missionnaires.

"Je n'ay point d'autre femme chez moy que ma belle-mère âgé de 68 ans et que je considère comme ma propre mère, qui est avec moy depuis deux ans. Elle a pris avec elle cette fille dont on a voulu vous parler et l'a pris sous sa direction. Je ne m'en embarrasse en aucune façon, je n'ai pas pu refuser à ma mère qui par son âge ne peut pas facilement faire tout le ménage et voyant que cette fille sans père était rejetée de tous ses autres parents qui voulaient la donner aux Sauvages et cette fille tombant dans le désespoir et voulant absolument se déruire, ma mère en eut pitié et la retirée avec elle par pure Charité.

Il s'agit de la fille de François Provost, ancien

Saint-Joseph-de-Beauce

fermier de M. de la Gorgendière, et qui avait eu un enfant de Jean Dussault. Le Père Didace eut raison de la garder chez lui. Elle épousa Dussault dans le courant de 1762.

"Revenons au dit Perron qui peut avoir fait faire un écrit par Louis Paré un étourdi et un scribe qui griffonne à tort et à travers tout ce qu'on luy dit, comme il luy est arrivé il y a deux mois en certifiant que j'avais donné un faux certificat, je n'ay pas voulu m'en plaindre.

"Au sujet des mariages, vous êtes bien mal informé. Je n'en ay point fait que de personnes établies dans l'endroit depuis 20 ans et qui ont tous leurs parents, j'aurais été bien insensé si je ne vous eusse pas averti et si vous jugez à propos je vous enverray la liste de 8 mariages que j'ay fais et point d'avantage.

"Je vous avertis aussi, Monsieur, que j'ay défendu aussy l'entrée de l'église à la femme Parant depuis 3 mois. Je n'ay pas voulu vous en parler plus tost de peur que vous ne l'eussiez fait punir plus grièvement suivant ce que vous m'avez écrit cet hyver dernier tous les dimanches que j'ay été à Ste-Marie dans juillet et août elle a excité des querelles et même a frappé une femme à la porte de l'église; car ils se sont plaints à moy plusieurs fois qu'ils ne pouvaient pas entendre la Ste Messe en repos voyant cette mauvaise femme devant leurs yeux. Elle va et vient en différentes maisons tous les jours malgré la défense que je luy en ay fait et a excité le 18 octobre trois hommes a se battre. Il fallut les séparer. Son mari Etienne Parant arpenteur Royal m'a menacé qu'il se plaindrait à vous et à M. Murray de l'injustice que je fais à sa femme. Il est venu il y a cinq jours consulter la femme Pierre Jacques tous gens de la même farine et qui s'accordent dans leurs beaux faits mal menés. Ainsy voilà tout ce que je peux vous dire sur ces articles et je suis avec profond Respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

fr Didace CLICHE, R.M.

à la Beauce,
ce 9 déc. 1761.

La petite église de St-Joseph, la chapelle plutôt, commence à se détériorer. Il a fallu l'étaçonner. En 1759, on a payé 12 livres pour ce travail. En 1760, on le voit dans la reddition de comptes du marguillier Jean Bolduc, on a acheté pour 2 livres de clous à bardeaux. En 1756, on avait fait aussi quelques réparations: 2 livres et 10 deniers.

Dans la lettre de l'abbé Gatien au Grand Vicaire Briand, que nous avons signalée plus haut

et que nous reproduisons plus loin, il est dit que "la chapelle de St-Joseph est en très mauvais état, toute délabrée et ouverte aux quatre vents"

ABBÉ JEAN-BAPTISTE GATIEN

Le Père Didace ne fut pas longtemps curé de St-Joseph. Il en fut de même de son successeur, l'abbé Jean-Baptiste Gatien (1761-1762). Né à Québec, le 27 septembre 1719, de Henri Gatien et de Marguerite Lafranchise, l'abbé Gatien fit ses études à Québec où il fut ordonné le 15 septembre 1751. Il fut successivement curé de St-Jean-Deschailions, curé de la Beauce, curé de Berthier-en-bas (1762-64), de Lotbinière (1764-85) avec desserte de Ste-Croix. Il mourut à Lotbinière le 10 mai 1785, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse.

Le premier acte signé par l'abbé Gatien est du 3 janvier 1762 et cet acte est le seul pour Saint-Joseph. Il en a signé plusieurs autres, mais pour la paroisse de Ste-Marie. Les 8 et 10 janvier 1762, les actes sont signés par le Père Didace. Le 19 janvier, le Père Théodore prend charge des registres par l'acte de mariage d'Ant. Vachon avec Hélène Lessard.

Tous les actes signés par M. Gatien aux registres des baptêmes, mariages et sépultures, à St-Joseph, sont de l'écriture du Père Didace. Ce dernier demeura donc dans la Beauce tout le temps qu'y vécut M. Gatien, car le Père Théodore signe son premier acte le 19 janvier 1762. Le Père Didace signe ses deux derniers à la Beauce (8 et 10 janvier 1762) comme "missionnaire de la Beauce". Quatre actes de baptêmes du 25 décembre 1761, à Ste-Marie, sont de sa main et signés par M. Gatien. Est-ce qu'il n'a pas fait les baptêmes lui-même, faisant ensuite signer M. Gatien, à St-Joseph? Il n'est guère vraisemblable que M. Gatien et lui fussent tous deux à Ste-Marie le jour de Noël, laissant St-Joseph, plus populeux, sans prêtre ce jour-là. D'ailleurs, M. Gatien, malade, eût pu venir difficilement à Ste-Marie.

Par les "bordées" de baptêmes qu'il y faisait, sous condition, d'enfants nés 15 jours, trois semaines ou plus auparavant, on voit que le Père Didace n'allait ni régulièrement ni fréquemment à Ste-Marie.

Sitôt à son poste, M. Gatien se hâta d'écrire à M. Briand pour lui faire connaître les mauvaises dispositions des gens et lui dire dans quel état se trouvait la chapelle.

"..... l'humeur, le génie et le caractère des habitants est bien différent de celui d'où je sors. On parle ici avec bien plus d'hauteurs et d'impertinence. On me menace de me procurer ainsi que mon prédécesseur une retraite assurée si je ne les conduis pas à leurs souhaits et désirs, ou pour

LE RECENSEMENT DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1762

ST-JOSEPH

Noms	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpentis de terre	Semences 1762	Bœufs	Vaches	Taureaux	Moutons	Chevaux	Cocheaux
Mr de la Gorgendière, seigr																	
François Lessard, capc	1	1	1							6	30	4	3	3	8	2	4
Pierre Bureau, lieut.	1	1		1	3					6	30	2	4	4	7	1	3
Jean Dolion, major	1	1		1	3	1				4	20	2	3	3	5	1	2
Augustin Huard	1	1		1	5					6	25	4	4		6	2	3
Louis Paré	1	1								3	3					1	1
Vincent Handard	1	1								6	17	2	4	4	3	2	4
François Chapé	1	1			1					3	3		1			1	2
Joseph Péroux	1	1	1	4	2					3	6		1	2	2	1	1
Alexandre Blanchard	1	1	2	1	1					3	1		1			1	4
Charles Cloutier	1	1								3	7					1	1
Antoine Vachon	1	1								3	14	2	3	1	3	1	2
Vve Noël Vachon			8	2	1					5	35	2	3	3	5	1	4
Joseph Vachon	1	1		2	3					3	8	2	2	1	3	1	2
Nicolas Lacaille	1	1		3	2					6	18		1		1	1	2
Michel Lemoine	1	1			1					3	3	8	1	1	1	1	1
Vve Estier			3	2	2					7	10	2	2	2	4	1	2
Charles Amiot	1	2		3	3					6	12		1	1	1	1	2
Jacques Ducharme	1	1							2	3½	14	2	3	2	2	1	2
Joseph Lagne	1	1		1						6	15	2	2	1	2	1	2
Pierre Boulet	1	1		1	1					3	12	1		2	2	1	2
Pierre Lessard	1	1	1		4					7	10	2	3	3	8	3	3
Louis Gagné	1	1		2						3	12		4		4	1	2
Charles Goulet	1	1		3	1					4	16		2	2	1	1	3
Augustin Cloutier	1	1		3	4					5	30	2	4	3	7	2	4
Etienné Paré	1	1		2	5					6	22		1	1	3	2	2
Pierre Guillon	1	1		2	2					1½						1	1
Charles Gilbert	1	1	1	2	3					4½	30	2	4	6	7	2	5
Jean Dupuy	1	1	1	4	4					6	38	2	4	3	6	3	3
Athanasé Poulin	1	1		4	1					3	6		1	1	1	1	2
Claude Poulin	1	1		2						6	12		2	2	2	1	2
Pierre Jobin	1	1			4					3	4½				1	1	2
François Labarre	1	1															
Joseph Poulin fils	1	1		1	1					6	10	2	1	1		2	2
François Fortin	1	1		3	1					6	18	2	6	2	8	2	4
René Védieu	1	1								3	15		1	1	1	1	2
Guillaume Létourneau	1	1		4	4					6	17	2	2	2	3	2	4
Jean-Bte Gacien	1	1		1	1					9		2	3	2		2	3
Joseph Roy	1	1	1	3	4					9	40	2	2		2	2	2
François Quirion	1	1		4	1					3	10	2	2	1		1	3
Ignace Quirion	1	1		1	2					3	10		4	2		1	2
Augustin Védieu père	1	1	2	1	2					8	20	2	2	1	2	1	4
Jean Busqué																	
Jean Gagne																	
Joseph Ranoour	1	1		3						4	3			1			1
Charles Doyon	1	1		2	3	1				6	25	2	3	2	4	1	3
Jean Rodrigue	1	1	2							7½	20	2	4	2	1	2	3
Joseph Fortin	1	1		4	3					9½	17	1	1	4	4	1	4
Zacharie Bolduc	1	1		4	1					8½	14	1	2	4	7	1	4
Augustin Lessard	1	1		5	3					3	23	4	5	1	3	2	4
Vve Poulin			1	3						3	8						
Joseph Grondin	1	1		3						3	7	2	2	1	2	1	2
Zacharie Cloutier	1	1		2	4					8	15½		2	1	2	1	3
René Grondin	1	1		4	1					8	30	2	4	4	6	1	4
Charles Maheny	1	1		2	2	1				1½	9	2	2	2	1	1	3
Louis Roberge	1	1	1	2	3					6	12		1	1	5	1	4
Thomas Roy	1	1		2	1	1				3	16	2	4	4	6	1	4
Joseph Poulin	2	1	2	2	7					3½	30	4	7	4	6	2	4
Pierre Poulin	1	1		2	2					3½	25	2	8	4	5	2	4
Vve Laurent Poiré				2	2					3	4		1				
Vve Pierre Labre			1	1	1					4	5		1				
Pierre Jacques fils	1	1		1	2					6	18		1	2	3	1	3
Joseph Boulet	1	1		1	2					3	8	1	1	1	3	1	2
Gabriel Bissonet	1	1								3	7				1	1	1
François Dubois	1	1		1	3					3	8		1	2	3	1	2
Jean Mabeux	1	1		2	1					3	11		1	1	3	1	1
Joseph Gagné	1	1	1		1					3	12	2	3	2	6	1	3
Pierre Jacques	1	1	1		1					6	18		2	2		3	4
Jean Cousse ferm. de Mr de la Gorgendière																	

LE RECENSEMENT DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1762—*Suite*

ST-JOSEPH—*Suite*

Nome	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpenté de terre	Benevoce 1762	Bœufs	Vaches	Taureaux	Moutons	Chevaux	Cochons
Pierre Cottard.....	1	1	1		5					3							2
Ignace Gosselin.....	1	1		2						3	4						1
Pierre Miteau.....	1				1					3							
Joseph Dulac.....	1		1	1						3							
François Nadeau.....	1	1		3	4			1		3	6		2	2		1	4
Nicolas Poulton.....	1	1			1					3							
Michel Labé.....	1	1		1						3	4			1	1	1	1
Joseph Blais.....	1	1								3			1				2
<i>Révisés —</i>																	
Pierre Provot.....	1	1			1												
Pierre Gagné.....	1	1	1	1	2												
Totaux.....	71	70	26	114	140	7	2	4	2	320	997	86	146	110	181	84	176

BLASONS DES ANCIENNES PROVINCES FRANÇAISES
D'OÙ SONT ISSUES NOS FAMILLES



Île de France



Picardie



Bretagne



Anjou



Normandie



Poitou



Aunis

Saint-Joseph-de-Beauce

mieux dire si je ne me laisse pas régir et gouverner. Quelques femmes qui ont la langue assez déliée et qui comptent pour rien le temps et les peines qu'ils se donnent d'aller de maison en maison recevoir la voix et les suffrages des habitants et de les soulever et de les faire même parler contre leur intention et leur volonté sont les auteurs et la source des maux et scandales qui ont précédé et que je ne me fais pas fort de pouvoir arrêter; ainsi je ne me compte pas à l'abri de leur calomnie; et je ne désespère pas que vous attendiez quelque jour des plaintes sur mon compte et qu'ils ne tâchent de me charger des mêmes invectives dont ils ont tenté d'accabler cy devant feu le révérend père Justinien dont ils parlent encore très mal aujourd'hui. Je pense qu'il est inutile de vous causer les oreilles de leur impertinence et de vous faire savoir même que vous n'êtes pas épargné. Tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire, c'est qu'on m'a signifié en passant quand j'ai monté pour me rendre à St-Joseph que si j'étais dans le goût de me faire charoier dans l'une ou l'autre paroisse pour y exercer la fonction et les offices paroissiales, que ce serait à mes frais et dépens... que je devais me pourvoir de voiture si je voulais avoir les dixmes qu'il me fallait les gagner. Comme je ne connaissais encore personne je ne voulais rien dire afin de les laisser me déployer toute leur marchandise; et de connaître leurs sentiments pour vous en faire part à la lère occasion, je me contentai seulement de leur dire que les curés et missionnaires avaient des supérieurs et que s'ils se sentaient trop molestés c'étaient à eux d'y avoir recours et que c'était un usage établi dans toutes les missions où il y avait deux paroisses à desservir et qu'ils étaient les seuls qui avaient assez peu de piété et de religion pour s'en plaindre, qu'au reste je m'en tiendrais à l'ancien usage; qu'ils ne seraient desservis qu'autant qu'ils viendraient me chercher et me reconduiraient chez moy; ils ne m'ont point encore importuné jusqu'aujourd'hui; ils ne me sont point venus me chercher pour leur dire la messe quoi qu'il y ait trois semaines que je suis à St-Joseph; la difficulté des chemins qui ne sont point libres en est je pense l'unique cause, car la rivière n'est prise que par endroit et comme c'est l'unique chemin, ils ne peuvent venir ny en cariole ny en canoë; c'est pourquoi je ne puis vous mander comme sont les comptes de la Fabrique de Ste-Marie pour ceux de St-Joseph ils sont réglés. Les registres de baptêmes, mariages et sépultures sont communs à l'une et l'autre paroisse. Le défunt père Justinien l'a ainsi laissé et je l'ai trouvé dans le même ordre et je continue. Le père Justinien a été assez longtemps sans en avoir eu de paraphé; il en a fait un supplément sur lequel il a dressé un petit procès-verbal en ces termes n'ayant point trouvé de registres cotés et paraphés lorsque je suis arrivé à la

Beauce je me suis servi de ce supplément - Justinien R. - la formule des actes dressés sur les registres est à peu près la même que celle du rituel de Québec. La chapelle de St-Joseph est en très mauvais état, toute délabrée et ouverte aux quatre vents trop petite de moitié pour le monde qu'il y a et qui menace une ruine très prochaine, ce sont les eaux qui l'ont inonder et qui l'on soulever et fait gâter, elle noye tous les printemps et elle est dans une situation à être entraîné par les glaces ayant déjà manqué de l'être; je croirais qu'il serait nécessaire de leur en faire construire une autre et ce dans l'endroit que l'a désigné le père Justinien de l'autre bord de la rivière proche de la maison presbitéral qui est à plus de douze arpents de la chapelle encore y a-t-il la rivière à traverser. C'est pour cet effet que le feu père Justinien a fait bâtir à ses frais et dépens une petite chapelle proche le presbytère pour y dire la messe les jours ouvriers et ce avec l'agrément de défunt monseigneur, mais il est mort sans l'avoir fait achever et le père didasse la parachevée et je l'ay trouvé y disant la messe et je me suis conformé à sa coutume pour votre agrément présumé. elle est environ à cent pieds du presbitaire, autrement il n'y a point à dire la messe tous les jours a raison que la rivière gonfle et qu'il y a quelques fois deux pieds d'eau et même plus sur le Bord de l'un et l'autre costé de la rivière et cela arrive à tous les abas de neige et deau et il n'y a point moyen de passer sans le secours de plusieurs personnes. le st sacrement reste toujours à l'ancienne chapelle. je vous écrirai plus emplement quand j'aurai été à ste Marie. Je n'ai point encore pu avoir mon ménage vu les chemins et ne pourrai l'avoir qu'après noel quand les trains yront sur tous les rivières..."

l'abbé Jean-Baptiste Gatien

Cette lettre, d'une écriture toute menue, très fine, élégante, nous renseigne sur plus d'un point obscur.

Quatre jours plus tard, le 10 décembre, M. Gatien écrit de nouveau au chanoine Briand; dans sa lettre, il se déclare incapable, à cause de son état de santé, de desservir la Beauce.

"Monsieur,

"Je n'ai pas crus vous mender par ma première ma triste situation: pensant qu'elle n'auroit point de suite, et que ce n'était peut-être que l'effet de la fatigue que j'avais eue pendant le voyage, et surtout du chemin dernier que j'avais faite, dans lequel je me mouillai beaucoup pendant trois jours de marche. (Il était donc venu à pied en plein novembre pour un homme faible!) Mais je vois et je sens que ma maladie a plus de suite que je ne pensois:

Saint-Joseph-de-Beauce

c'est pourquoy je me trouve contraint et forcé de vous en prévenir et ce pour le repos et la tranquillité de ma conscience. je vous dirai que depuis deux jours après mon arrivée je crache le sang plus que je n'ai jamais faite: mon oreiller, tous les matins et rouge de sang que la toux me fait distiller de façon que je me juge incapable de desservir deux paroisses, aussi pénibles et difficiles à desservir que celles-cy: je me sens pas en état pour le présent de retourner à Québec apied; il faut nécessairement que j'attende que les chemins se fassent pour y aller s'il me faut descendre. je suis entièrement résigné à la providence: la terre pour moy y est aussi bonne que pour le défunt père justinien. tout ce qu'il y a cest que les paroisses en pourroyent souffrir. un peu de repos ne me seroit pas désavantageux. Cependant... non recusa laborem... si je n'avois qu'une paroisse à desservir, je ne vous parlerois point de ma maladie: je ne sortirois dans la neige et dans l'eau que pour les malades et la peine seroit moitié moindre...

"... Les comptes de la fabrique de Ste Marie sont dans un très mauvais ordre; il n'y a point de livre. le défunt père Justinien a réglé les comptes sur des feuillets volants et ce seulement depuis l'année cinquante trois, il a écrit sur une page qu'il n'a point trouvé de compte, soit qu'ils ayent été perdus ou qu'il n'y en ait jamais eu et que pour être un peu plus en règle il les commence sur quelques volants, le père didasse les a continué de même, en un mot il n'y a rien en orde.

"pour le livre de compte de St Joseph les feuillets ont été mal cotés, ont pris les pages pour les feuillets: cest ce dont fait part un petit procez verbal du défunt père justinien encore ne commencetil que depuis l'année 1748 avant ce temps la il ne sen trouve point. il a été continué depuis ce temps la seulement."

2ième ÉGLISE

Le 4 janvier 1762, nouvelle lettre de l'abbé Gatien au chanoine Briand.

"...je vous dirai que voyant l'impossibilité moral ou était et est encore actuellement la chapelle de St Joseph de pouvoir subsister plus d'une année sans tomber tout-à-fait en ruine: et considérans d'ailleurs que ce serait perdre l'argent des habitans que de les engager à réparer un Bâtiment déjà pourri et trop petit; j'ai fais en conséquence une assemblée des habitans du lieux, dans laquelle il a été conclu et statué qu'il était à propos d'en rebâtir une autre avant que celle cy vint à manquer tout à fait et laquelle seroit de soixante dix pieds de long sur vingt sept de large seulement le terrain ne permettant point de lui donner plus de largeur: vu qu'il est trop sujet à lever et que

le comble joint aux gelées fatiguerait trop le quarré, que par derrière l'autel il y auroit une sacristie qui auroit huit ou dix pieds sur toute la largeur du bâtiment. j'ai en conséquence distribué à chaque habitant des Billets sur lesquels étaient écrits la quantité de Bois que chacun devrait équarrir et la proportion qu'il devoit avoir: lesquels s'y sont portés avec zèle de façon que le bois est presque tout équarri et qu'on commence déjà à l'amener sur la place et qu'il sera selon toutes les apparences tous rendue avant que le terrain soit totalement assuré à l'église. si par un effet de votre bonté vous en daigné vous en mêler; et écrire en conséquence à monsieur fréchette qui de meure à ce que je pense, chez monsieur son frère, à Chamblis... voici en peu de mots le sujet - comme le feu pere justinien ne pouvoit acquérir de fond, en qualité de religieux, contre ses voeux; il a acheté et payé de son argent au nom de monsieur fréchette une terre de trois arpens sur la quelle il a fait bâtir la maison qui sert aujourd'huy de presbyter. quoy qu'il n'y ait nullement à douter de la probité de monsieur fréchette, ce nest pas cependant une sur té à bâtir, vu que le contrat est faite à son nom, à moins que conjointement avec son épouse il ne cède tout et nen fasse un abandon à l'église et au curé sans aucun droit et ce par main de notaire afin que leurs enfants n'y aient rien à prétendre. la quittance que jay ici fait foy que l'achat n'a point été fait autrement..."

C'est le 23 février 1758, nous l'avons déjà vu, que Simon Fréchet a acheté de Etienne Paré et de Louise Vachon (son épouse) la terre ou devait être construite la seconde église de St-Joseph. Le contrat de vente de la terre de Paré à Fréchet (qui agissait au nom du Père Justinien) a été fait par le notaire Barolet. La copie de la minute et de l'acte du Père Justinien existe, endommagé par le feu, aux archives de la paroisse. Cet acte est en date du 20 mars 1758.

M. Gatien revient sur son état de santé, sur son "incapacité à desservir deux paroisses aussi difficiles que sont celles cy. je ne crache plus le sang à la vérité depuis les derniers remèdes que j'ai pris, mais il me reste une oppression d'estomac qui me nuit beaucoup et m'oblige de vous avouer que je me sens incapable de desservir. j'ai mangé une partie de mon ménage dans le voyage que m'a fait faire monsieur perreault à Montréal: je mange le reste à me faire soigner. je suis obligé de vendre jusqu'à mes chemises, aussi serai exempt de payer des voitures... nudus egressus sum, etc... j'attends votre réponse avant de prendre mon parti..."

LE RÉVÉREND PÈRE THÉODORE

Le Rév. Père Théodore (Claude Loiseau), Récollet, succéda à l'abbé Gatien à la cure de St-Joseph. Né vers 1730, il entra chez les Récollets où

il prononça ses vœux sous le nom de Fr Théodore. Ordonné prêtre le 21 décembre 1754, il desservit Beaumont (1761-62) avant de venir dans la Beauce. Il fut ensuite curé de Ste-Croix (1766-73), de Bécancourt (1774-79) et de Lachine (1782-83). Il mourut le 21 décembre 1788.

Son premier acte aux registres est du 19 janvier 1762. Ses actes sont bien rédigés, d'une petite écriture fine, nette, élégante. Il sait entrer dans les détails, v.g. donnant non seulement la date de la naissance, mais l'heure au moins approximative de l'événement. Je me demande, étant donné certains vides entre des dates distancées, s'il n'a pas omis des actes. Il en a commencé un dont il n'a fait qu'une ligne (22 juin 1762).

Dans les actes, il s'intitule missionnaire des trois paroisses de la Beauce, car il y a des chapelles à Ste-Marie et à St-François d'Assise. Et, en 1765, il commence à tenir les registres à St-François. Jusque-là, les registres de St-Joseph sont ceux de toute la Beauce.

Le 15 janvier 1762, le Père Théodore écrit au chanoine Briand:

"Je suis arrivé à la Nouvelle Beauce le 14 janvier où j'ai été très bien reçu par M. Gatien. Il m'a remis tout entre les mains. Je vais travailler maintenant à remplir les devoirs de mon état, me proposant pour empêcher de faire crier les habitants, d'aller tous les 15 jours dire la messe à Ste-Marie. Vous êtes maître, monsieur, de lever une difficulté qui m'inquiète beaucoup: je ne voudrais point passer comme c'est la coutume dans cette paroisse aucun contrats de vente ny échanges, crainte de manquer à quelques choses qui pourroit occasionner quelque différend, pour un contrat de mariage je ne puis le faire, mais pour les autres vous m'obligerez de m'envoyer une défense que je lirai au prosne, pour empêcher de crier les habitants. J'écris à cette occasion à M. le général."

M. Briand lui répond qu'il est charmé de son intention par rapport à Ste-Marie. Il ne l'oblige point de faire les contrats, "cependant si vous pouviez apprendre le stile ce seroit peut-être un bien".

25 JANVIER 1762 - Lettre du Père Théodore à M. Briand, bans de mariage de Nicolas Pouliot, jeune homme originaire de St-Laurent, Ile d'Orléans, mais qui a toujours voyagé, mais qui demeure, au retour de ses voyages, à la Beauce, où il a une terre.

Texte du rapport de la reddition de comptes du marguillier Ignace Quirion pour 1761 le 14 février 1762:

"Le nommé Ignace Quirion sortant de charge de premier marguillier rendant ses comptes pour l'année 1761 remet à Pierre Sansoucy qui entre en charge, cent dix sept livres en argent blanc qui sont de Bon à la fabrique et qui excède la dépense. - De

plus cinquante-neuf livres, quinze sols en ordonnance. De plus l'argent qui est dans le coffre en ordonnance monte à la somme de quatre cent soixante-et-dix-sept livres, quatorze sols et six deniers. - Le présent compte a été oui, examiné, clos et arrêté dans la chambre presbyteralle par nous missionnaire, en présence de pierre sansoucy, qui fait cette remise des deniers et de Charles Goulet, pierre Goulet, François Quirion le 14 février 1762 et tous ayant déclaré ne scavoir signer.

Père Théodore Loiseau, Récollet

Aucun détail de recettes et dépenses de l'abbé Gatien.

13 MARS - Inhumé dans le cimetière dans la paroisse de St-Joseph avec les cérémonies ordinaires le corps de Noël Vachon dit Pomerleau, âgé environ de soixante-quatorze ans, ayant toujours donné, pendant sa vie des marques de la plus grande piété. Le dite inhumation a été faite en présence du sieur Chevigny, Jacques Ducharme et plusieurs autres, les deux dénommés signent avec nous.

On voit assez souvent la signature de Noël Vachon aux registres et aux comptes des marguilliers. Il fut dans la vie laïque le "saint" des temps héroïques de la paroisse.

30 AVRIL - Lettre du Père Théodore à M. Briand au sujet du prochain mariage de Joseph Bisié dit St-Jean, soldat du Royal Roussillon, âgé de 30 ans, ayant comme il me l'a assuré, la permission de son père et de sa mère, pour se marier où bon lui semblerait; mais comme il n'a pas pu me la montrer n'ayant trouvé dans la paroisse que pierre païsant, chirurgien, qui certifie que le porteur est garçon et non marié en France, vous en ordonnerez ce qui vous plaira... et il est fort estimé dans la paroisse, depuis qu'il a pris une terre... à la sollicitation des père et mère de la fille, j'ai fait la publication du premier banc, dimanche dernier à la paroisse de St-Joseph et je ferai de même dimanche prochain.

"J'avais oublié de vous informer de ce qui s'est passé entre M. Gatien et moy. Je vous assure que j'aurais désiré (selon qu'il était convenable) que cette affaire vous fut différée, mais: ad laicum judicem delatus fui, les menaces de M. le major Abercromby m'ont empêché d'avoir recours à vous. "pardonnés moy ce en quoy je pourrais avoir manqué. j'en ai déjà été puni par la quantité de messe que M. Gatien m'a chargé, qui m'empeschent presque de vivre, n'ayant reçu cette année que 163 minots de bled dont on ne peut pas trouver à se défaire du surplus pour ce qui est nécessaire."

Saint-Joseph-de-Beauce

RÉPONSE DE M. BRIAND - Blâme d'avoir publié bans; accorde permis, ne dispense pas de publication. L'avertit de se préparer à l'examen.

Des noms nouveaux apparaissent à nos registres paroissiaux au temps du Père Théodore, v.g. Sanson, Dupont, Pouliot, Gosselin, Letarte, Bizier, La Caille, Lemoine, Dubois, Gassien, Normandeu, Badiou, Conil (arrivé au Canada en 1756. Ch. Tanguay), Baret, Coytard, Duquet, Oudard, Vincent (noyé le 12 juin 1764 à St-Joseph) témoin au mariage de Pierre Laville le 5 juillet 1763. Pierre Laville, venu au Canada en 1751 mousse sur la "Reine des Anges" il est ici jusqu'en 1767.

Dans une autre lettre (non datée, mais qui doit être du printemps de 1762) au chanoine Briand, le Père Théodore dit:

"je vous informe que le nommé Quirion qui sont déchargé de premier marguillier rendant ses comptes, a remis à pierre sansoucy qui entre en charge, 1398 l. en ordonnance et 196 l. en espèces. Comme l'église est extrêmement pauvre tant en linge qu'en autre chose je vous pris qu'il me soit permis de faire employer cet argent pour la décoration la plus nécessaire de l'église. Le nommé Bouchet commis des Anglois m'assure à son retour de québec que vous disposés du père Emmanuel pour la paroisse d'en bas. votre volonté sera pour moy un ordre auquel je sçaurai me soumettre, mais j'espère que vous me permettrés de vous représenter que pour payer à la Fabrique les vingt piastres que je devois et finir de m'arranger pour quelques provisions à la Nouvelle Beauce, j'ai emprunte to piastres à M. François Mounier, et une vache que j'ay achetée 20 piastres, que je serois hors d'état de payer Si je ne retire pas au moins la moitié des dixmes de la paroisse d'en bas. M. Gatién et le Père Didace ayant retiré selon le rapport des habitans plus de dimes qu'il leur en revenait: je sçauroys le vray de tout cela si M. Gatién meut laissé un état de ce qu'il a reçu: c'est pourquoi je vous pris de vouloir bien examiner l'embaras où je me trouverois, et de différer de quelques mois d'envoyer le père Emmanuel pour que je puisse gagner quelque chose pour payer..."

De la réponse de M. Briand, citons les passages suivants:

"Je doute que M. Gatién ait reçu beaucoup de dixmes pour un mois ou six semaines qu'il y a été. Au reste il falloit luy demander un état et vous devés le faire encore..."

..."il ne faut pas faire de décoration à présent. ménagés. quand vous serés plus au fait et que vous aurez pris l'angle vous pourrez peut-être entreprendre un église. Je n'ai point pensé à vous envoyer encore de voysin. on m'en a parlé. on m'a dit meme que vous en vouliés. on m'a même parlé de mr parent. je n'ay pas voulu."

Il s'agit sans doute de l'affaire que M. Briand lui a reproché au mois de mars. On allait lentement alors! En effet, au mois de mars, le chanoine Briand faisait au Père Théodore, un double reproche:

1- d'avoir marié un acadien sans certificat du curé de S. Famille où il demeurait; 2- "une autre faute qui m'a indigné et m'a donné du chagrin. c'est d'avoir été devant des séculiers pour un vil intérêt. J'eusse tâché de vous accommoder..."

EXTRAIT de la reddition de comptes de Pierre Sansoucy, marguillier en charge en 1762. (red. le 19 juin 1763).

RECETTE...: filasse, 9.7; enterrement Noël Vachon, 3.12; 12 minots de bled, 40.4; 1 minot de poids, 4.16; 1/2 minot d'avoine, 1.16; 20 lbs de lard, 5.5; inhumation de la Josephite Roy, 4.16; pour faire le Bien de l'église, 13 bancs à 3 l. donnent 39 l. et un total de 108.16. (On songe donc à bâtir l'église sur un autre site).

DÉPENSES...: 2 pots plus cinq demiards de vin à 4 chelins, 12.13; Hosties, 7.4; 1 fanal pour l'église, 3.12; 2 chandeliers tournés, 4.16; 3 livres de chandelles, 3.12; payé au P. Théodore pour le service de Noël Vachon et pour le luminaire, 6.; payé au P. Théodore pour grande messe fondée pour les eaux, 6; 2 1/2 livres de savon à 30 sols la livre, 3.15; 3 pots de vin, 10.16; 4 pots de vin plus le baril, 12; raccommodage du bénitier, 6; deux échevaux de fil, 12s; 1 livre de savon. 1.10; vitre tant pour l'église et le presbytère, 13; pour raccommodage du presbytère, payé à Pierre Lessard, 9.12; soit un total de dépenses de 149.13.

Et partant la dépense excède la recette de cinquante-une livres, néanmoins il se trouve que le nommé Pierre Bureau dit sansoucy a fait profité l'église de la somme de 121 livres 3 sols argent blanc, quatre livres dix sols en ordonnance. Le rendant compte a remis entre les mains de Charles goulet, marguillier en charge soixante-et-huit livres cinq sols et cent dix-sept livres que nous avons trouvé en espèce dans le coffre.

Fait la somme de cent quatre-vingt cinq livres cinq sols, et en ordonnance quatorze cent quatre-vingt-deux livres, quatorze sols six deniers.

signé: Athanase Normandeu
P. Théodore, R.M.

Le Père Théodore, dans une autre lettre, en date du 7 mars, mande ce qui suit au chanoine Briand: "J'aurais envie de passer huit jours à la paroisse de Ste Marie pour y faire la prière du soir, y chanter des cantiques, m'instruire par moy même si les personnes que j'ay nommées pour l'instruction des enfants s'en acquittent bien. Je vous prie de m'accorder la permission de donner la bénédiction du S. Sacrement ainsy qu'à St-Joseph"

Et le 22 juin, il écrit: "J'ai agi selon que vous me l'avez permis à l'égard d'un lieu convenable pour célébrer le St Sacrifice de la messe de temps à autre dans la seigneurie de M. Rigault. La conduite régulière que les habitants de cette seigneurie ont tenue jusqu'à présent m'a engagé à aller leur dire la messe tous les jeudy. ils offrent chacun à leur tour le pain Bénie, et il y a tout lieu de croire qu'ils seront fidèles observateurs de la loy du vray Dieu.

"Afin de subvenir aux besoins de la chapelle, ils font la quête à la messe. il a fallu pour garder les deniers, élire un syndique qui est le porteur de la présente, et comme il s'en trouve toujours quelqu'uns plus zélé, les uns que les autres, et pour avoir des places marquées dans la chapelle, ont demandé que le syndique fit crier quelques places qui leur ont été adjudgées, de sorte qu'après plusieurs ne voudraient point payer, à moins qu'on ne leur garanti les même places dans l'église qu'on pourroit leur permettre de bâtir dans quelques

années. Je les ay assurés que je ne pouvois point leurs donner de garant à ce sujet, que vous seul Monsieur en ordonneriez? il n'y en a qu'un qui n'a pas voulu se soumettre ne pourroit-on pas l'y forcer.

"j'ay chanté le Te Deum selon votre mandement oculis lacrymantibus: et puisque Dieu a bien voulu nous mettre sous la puissance d'un monarque nouveau je renonce pour toujours à ma patrie quelque désir que jay eu jusqu'à présent de la revoir; mes travaux, ma volonté et ma vie sont à votre disposition, mais que je souhaiterois sans cependant prétendre vous désobéir, que vous voulussiez changer mon sort...

Ce passage est touchant dans sa simplicité. C'est l'adieu définitif à la patrie belle et aimée.

St-Joseph lui pèse avec son isolement, ses durs travaux, etc.

Le 18 décembre, le Père Théodore écrit de nouveau au chanoine Briand: "Recevés je vous pris



Déménagement de la scierie d'Elzéar Cliche vers le Petit Frampton

Saint-Joseph-de-Beauce

dix couples de perdrix et quatre queü de castor dont le porteur est chargé de vous les remettre". La chasse était abondante: le castor ne manquait pas. Les lettres étaient toujours par "le porteur". La poste ne fonctionnait guère.

"Les habitants de la seigneurie Rigault, ajoutait le Père Théodore, ayant eu la "permission d'une petite chapelle" demande "si vous voulies leur permettre" qu'on choisit un lieu convenable sur une terre qu'ils ont choisi pour un jour y faire une église, pour y faire un cimetière, parce que quand il arrive qu'une personne meurt dans le printemps ou l'automne, il arrive qu'on ne peut les enterrer quelque fois que huit ou dix jours après leur décès par la difficulté des traverses des deux Rivières qui sont pleines de glaces".

Le chanoine Briand accorda cette demande des habitants de St-François et, dans la même lettre, il ordonne au Père Théodore, de faire deux heures d'étude de théologie morale par jour, lorsqu'il ne sera pas en voyage.

En date du 10 janvier 1763, le Père Théodore écrit au chanoine Briand pour faire autoriser la construction d'une chapelle dans le seigneurie Rigaud et aussi pour demander son rappel. "Les habitants éloignés de deux lieues de la paroisse n'y pouvant conduire leurs vieillards et enfants vous prient de Leur permettre d'y établir une petite chapelle pour y célébrer la Ste Messe dans certains jours de la semaine. j'attends vos ordres à ce sujet. mon garçon est chargé de vous remettre dix couples de perdrix que je vous pris d'accepter. (Il semble qu'il n'y eût pas de service postal, les lettres citées jusqu'ici paraissant avoit été portées par des commissionnaires, le marguillier, etc.)

"Ma santé nest point meilleures dans cet endroi où il y a beaucoup de fatigue, mais quand il vous plaira me relever j'en serai flatté attamen non recuso laborem.

"Si je n'eusse manqué l'année dernière de périr dans la traverse des glaces, j'aurais eu l'honneur de vous rendre mes hommages. "La traversée du fleuve, en hiver, n'était pas facile.)

"Au Cas qu'il vous plaise consentir à ma demande, obligés-moi je vous pris de me faire savoir si vous destinés pour l'endroit que j'aoccupe, un prêtre séculier, afin qu'en conservant mon petit ménage je puisse m'accommoder avec luy, pour retirer de l'argent, et satisfaire aux debtes indispensables qu'un missionnaire ne peut s'empescher de contracter, sans cependant y mener une vie épicurienne. Les grains, dans cet endroit par sa difficulté et la longueur du chemin ne pouvant se vendre à leurs prix....."

À M. Briand le 2 may:

"La difficulté des chemins et le gonflement

des eaux qui inondent presque toutes les terres, m'a procuré beaucoup de peines et je n'ay pu partir pour faire faire les pasques, à la paroisse d'en bas, que la veille de la quasimodo, y ait resté toute la semaine et j'ay vu, avec plaisir, toute la paroisse se porter à remplir son devoir de chrétien à l'exception de Made Parent qui ne s'est point encore présentée elle-même, mais elle m'a fait dire que ce seroit pour la première fois."

Fr Théodore, R.M.

16 JUILLET - Lettre du P. Théodore à M. Briand, v.g.

Le grand nombre de malades dans la paroisse m'empêche de venir à Québec subir un examen.

"Une nommée Thomas Roy est à l'extrémité d'une couche forcée. La femme de Jobin est réduite au même point d'une pleurésie qu'elle a de son voyage à Québec. La François Fortin est dans le danger également et quelqu'autres dans la paroisse d'en bas, la femme d'Alée et la fouché sont à deux doigts de leur mort. Je me repose sur M. Detruval, chirurgien dans l'endroit, qui me conseille très fort de ne point partir sans scavoir les suites des maladies. J'espère de votre Bonté, que vous ne blasmeriez point ce retardement.

Le marguillier en charge, porteur de celle-cy, vous informera, si vous lexiés, de ce que j'ay l'honneur de vous marquer.

Le 6 février 1762, le Père Théodore écrit au chanoine Briand:

"L'honneur de votre dernière m'apprend que mon garçon ne vous a point remis les vingt perdrix dont je l'avois chargé. Le connoissant fidèle je n'ai pu le blasmer; il m'a assuré qu'elles luy avoient été prises dans la traverse de la pointe de Lévy: Dans peu, deux chasseurs dont je suis sûre m'en apporteront: je me ferai un devoir de vous en adresser d'autres.

"Un habitant de la paroisse nommé jean jacque, depuis quatre ans a fait un voeu d'aller à Ste-Anne ainsy que son épouse; ayant négligé de le remplir sous prétexte de leurs travaux se trouve maintenant hors d'état de la faire étant toujours comme un homme au lit de la mort; il perd ses enfants, ses bestiaux ce qui l'affige beaucoup. ne me connaissant point le droit de commuer les voeux je m'adresse à vous pourqu'il vous plaise en ordonner.

"Je vous donne avis que dans les deux paroisses quantité d'habitans aportent des boissons, enyvrent les François et les Sauvages quoy que je ne cesse de leur représenter qu'indépendamment que nous soyons sous une puissance étrangère, ils vivent dans l'habitude du péché mortel et sont dans les cas réservés. La privation des sacrements

dont je les ai menacés même au temps paschal, n'empesche point leur honteux trafic. Leurs yvrogneries et leurs batailles continuelles; il n'y a plus qu'une force majeure pour les dompter, que j'attends de votre zèle pour le salut des âmes. Les Mrs Alexandre Mckenzi et Gray, ont par ordre de son Excellence deux commis à la Nouvelle-Beauce sur lesquels il n'y a rien à dire. Leur conduite est irréprochable, il vous sera facile d'obtenir qu'eux seuls vendent en détail pour maintenir le bon ordre..."

M. Briand répondit disant qu'il accordait ce qu'il demandait et ajoutait que M. Murray avait promis de le soutenir.

7 FÉVRIER - Lettre du Révérend Père Théodore au gouverneur Murray, pour le prier de faire baliser les chemins sur les terres non concédées dans la Nouvelle-Beauce. (Archives de Québec, P.-G. R., cahier 6, page 69.)

7 FÉVRIER 1763 - Ordre de H. T. Cramahé, secrétaire du gouverneur Murray, à François Cugnet de se rendre à la Nouvelle-Beauce pour y donner les ordres nécessaires relativement à l'entretien des grands chemins et routes. (cahier 6, page 70.)

14 FÉVRIER - Le grand voyer Cugnet est à St-Joseph; il signe comme témoin au mariage de Nicolas Couil et de Marguerite Maheux, fille de feu Noël Maheux.

1er MARS - Etat dressé par F.-J. Cugnet des parts que chaque habitant de la seigneurie de Rigaud, en la Nouvelle Beauce, sera obligé d'entretenir dans le chemin de la Route du Bois, contenant en total trois cent vingt-quatre arpents, suivant et proportionnellement à la quantité des terres qu'ils possèdent, par brigades de dix terres, les ponts et pavés considérables réservés pour corvées générales quant au rétablissement entier après que la dite route aura été perfectionnée suivant les ordres de son Excellence (id) (cahier 6, page 72).

24 MAI - Lettre circulaire du grand voyer Cugnet aux Capitaines de milice des Paroisses du gouvernement de Québec au sujet de réparations aux chemins et aux ponts (en voir le texte au feuillet des chemins).

3 JUIN - Sépulture de Marguerite Coytard noyée du 12 mai, jour de l'Ascension, fille de Pierre Coytard et de Anne Bourgeois... la troisième mention dans nos registres d'une mort accidentelle; la deuxième en mai 1747, un jeune Patris de 6 ans noyé dans la rivière Mechatigan; la première en février 1747,

Marie Alman, gelée dans la route de la Nouvelle-Beauce.

Durant les années de guerre, les mariages se sont ralentis: 2 mariages en 1759; 5 en 1760; 5 en 1761; mais on s'est repris car 13 en 1762 et 11 en 1763 dont 3 mariages le même jour, 7 février 1763... Ce dut être un grand événement ... et on dut en jaser...

Au printemps 1763, arrivée au Canada de la nouvelle du traité de Paris qui cédait le Canada à l'Angleterre. Le texte en jeta la population dans la consternation. C'est pour la conservation de leur religion que les Canadiens, profondément attachés à leur foi, craignaient surtout. Une clause, il est vrai, leur garantissait le libre exercice de leur religion "mais en autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettant". Restriction pleine de mystère et d'ambiguïté. Ceux qui savaient à quel régime les catholiques étaient alors soumis en Angleterre, se demandaient...

Pour comble de malheur, le siège épiscopal de Québec était vacant; miné par les infirmités et la tristesse, Mgr de Pontbriand était mort en 1760.

Le clergé, que la mort moissonnait, menaçait de s'éteindre, et l'Angleterre refusait un évêque comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne. Deux grands-vicaires, MM. Montgolfier et La Corne allèrent à Londres pour en demander un au nom du clergé. M. Etienne Charest, seigneur de Lauzon, y fut envoyé, comme représentant du peuple, pour y agir de concert avec les deux grands-vicaires. On assura 6,000 livres, avancées par la Fabrique de Notre-Dame de Québec à ce député: Fabriques, communautés furent autorisées à souscrire cette somme, aussi St-Joseph de Lévis et Charlebourg aidèrent à payer les frais de cette députation. Charest partit le 26 octobre 1763. À Londres vers le milieu de décembre, il adressa son mémoire au comte d'Halifax, secrétaire d'Etat. Après six ans d'attente, nous avons un évêque, Monseigneur Briand était sacré évêque à Paris le 16 mars 1766. Il arriva à Québec le 28 juin 1766. Evêque jusqu'en 1784, il mourut le 25 juin 1794, septième évêque de Québec.

Le guerre finie, la cession faite, la paix conclue, la colonie restait définitivement à ceux qui l'avaient conquise là comme ailleurs, les Canadiens se replièrent sur eux-mêmes et ne frayèrent que fort peu avec les Anglais.

{Abbé Auclair} "Une sorte d'accalmie générale mêlée de toutes sortes de vexations, qu'il fallait bien supporter, était, semble-t-il, au Canada de l'époque, le partage des gens du peuple. La vie, évidemment avait ses charges et ne devait pas être gaie": ruine générale par la banqueroute du papier monnaie; menaces d'être dépossédés de leurs biens, chassés, dispersés comme les Acadiens; tribunaux

Saint-Joseph-de-Beauce

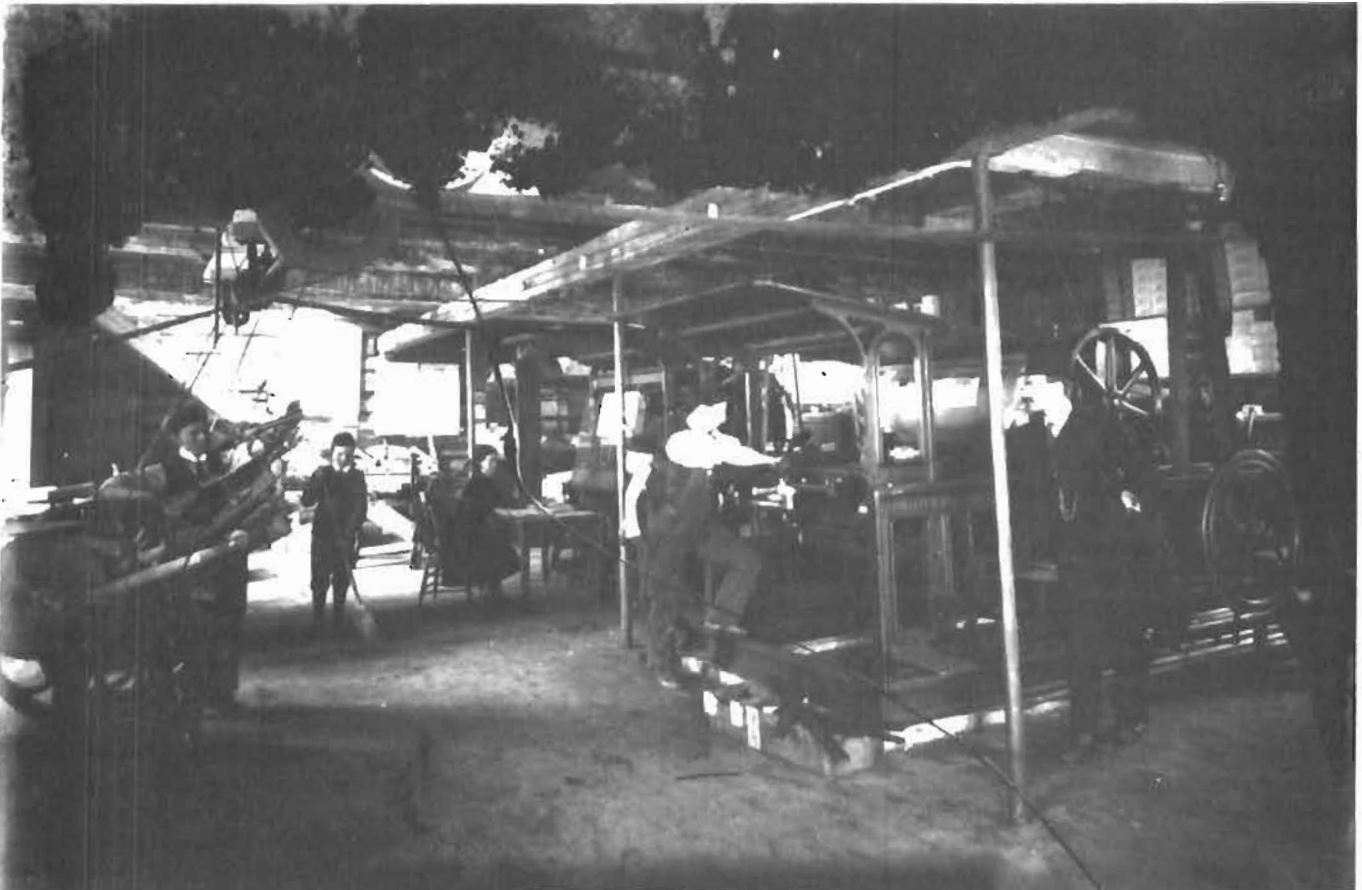
et avocats anglais qui les exploitaient abominablement à tel point que se fit le dicton que faire instruire un enfant, c'était faire une canaille. Mais en dépit des calamités de la guerre et des tristesses de la défaite, les ruines se réparaient, car enfin sûrs de n'être pas déportés, de conserver leurs propriétés, on se reprend à vivre et à conserver le rythme de la vie; ils travaillèrent ferme au défrichement et à la culture de leurs terres. On aimait le travail et l'on affectionnait son foyer, ce qui console de bien des épreuves.

Mais les grands négociants du pays, ceux qui avaient de la fortune, et à qui le joug anglais répugnait, s'empressèrent de liquider leurs affaires, de trouver des acquéreurs, à n'importe quel prix pour leurs immeubles, afin d'aller vivre soit en France, soit aux Antilles, où flottait encore le pavillon blanc. Les colons qui restaient au pays, pauvres, sans ressources, ne pouvaient acquérir ces grandes propriétés. Ce furent les Anglais qui mirent la main dessus. Murray ouvre la liste par l'achat du fief de

la Martinière, 18 juillet 1763, pour 3,750 livres sterling. (Seigneurie de Lauzon)

Parole du roi Louis XV après la signature du Traité de Paris en 1763: "La France tient sa revanche pour dans vingt ans". Homme avisé, nullement le bon à rien que des historiens, peu documentés et hostiles, ont présenté, le Roy voyait juste. Vingt ans plus tard, le traité de Versailles (1783) rendant l'indépendance des Etats-Unis était la revanche.

EXTRAIT DE LA REDDITION DE COMPTES DE CHARLES GOULET, marguillier en charge pour 1763 (16 mars 1764). RECETTES: pour les bancs, 36"; 3 petits enterrements, 4.10; 10 minots de bled de queste à 3.2 égalent 31; 20 lbs de lard à 7 s. égalent 9.2; 31 livres de filasse à 11 s. égalent 1" 18" 6. Soit un total de 82", 10", 6. Plus au coffre: 245. DÉPENSES; 5 pots de vin à 3 l. égalent 15 l.; Pour le bedeau, 3 l.; 12 lbs de chandelle à 22 d. (on s'éclaire), 13.25; 2 mains de papier à 30 sols égalent



En 1911 le Parti Conservateur avait défait le gouvernement libéral de Laurier aux élections. L'année suivante 1912, on lançait le journal "Le Ralliement" qui était imprimé à Saint-Joseph, dans une bâtisse située sur l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel. Le rédacteur était M. Auguste Pacaud que nous voyons au premier plan. Le journal cessa sa publication vers 1916.

Saint-Joseph-de-Beauce

3; c'est la première fois qu'on voit apparaître du papier sur nos comptes; raccommodage du presbytère, 10.6; (il s'en va, c'est la deuxième réparation); Total 94.18.

Bien que la dépense excède la recette de plus de 12 l., le père Théodore écrit: " Et partant la recette excède la dépense de 245 livres que le rendant-compte a remis sur le champ".

Au fond, il n'y a ici qu'erreur d'expression technique.

Il est question pour la première fois du salaire du bedeau, dans la reddition des comptes de 1763; il lui est alloué 3 livres pour une année de services! Nos bedeaux d'aujourd'hui sont plus richement rémunérés. On s'expliquerait difficilement ce chiffre, excessivement modique du sacristain; d'abord sa charge prenait peu de temps, il avait un casuel, et il avait, lui aussi, sa quête de l'Enfant-Jésus; il suivait le curé et le marguillier lors de la visite de la paroisse et la coutume voulait que chacun lui donne sa part. S'il ne faisait pas fortune, il ne mourait pas de faim.

27 JANVIER 1764: a été baptisé, dans le presbytère de St-Joseph, Jean-Baptiste, né du vingt-deux de ce mois, fils de Jean-Baptiste Gatien et de Delle française Delisle, ses père et mère en légitime mariage. Le parrain a été Jean-Baptiste Rodrigue. La marraine, Françoise Rodrigue qui ont déclaré ne savoir signer.

Fr Théodore, R.M.

J. B. Gatien, père demeurait à St-François. De là probablement l'écart entre le jour de la naissance et celui du baptême.

J. B. Gatien, fils, est le premier prêtre né à St-Joseph. Il étudia à Québec, fut ordonné prêtre le 25 mars 1787, fut vicaire et secrétaire de Mgr d'Esgris, à St-Pierre de l'Ile d'Orléans, de 1787 à 1789, avec desserte à St-Laurent et à Ste-Famille, et co-desserte à St-François de l'Ile, de 1789 à 1806, à Ste-Anne de Mascouche de 1806 à 1810 et à St-Eustache où il mourut le 16 août 1821.

J. B. Gatien, père, maître-couvreur en bardeaux et en ardoise venu probablement pour la construction de l'église était marié à Françoise-Ignace Aubin de l'Isle, fille du premier seigneur d'Aubin de l'Isle, une héritière de la seigneurie. Il demeura à St-François.

En 1782, il est à Québec. (31 juillet 1782: acte de vente de la part de la seigneurie appartenant à feu Gabriel Aubin, fils de l'honorable Joseph Gaspard Chaussegros de Léry.)

Contrat de vente de la terre de S. Frichet à la Fabrique de St-Joseph en juin 1764, par devant le notaire Panet, Pierre Poulin représentant la Fabrique - mêmes voisins qu'en 1758 - en plus une

maison construite dessus - au prix de cinquante piastres qui ont été présentement payées complètement en pièces d'or et d'argent, à vue, devant les dits notaires soussignés, par le dit Pierre Poulin, lequel nous a déclaré que les dits deniers proviennent de la collection qu'ont faite entre eux les habitants de la dite paroisse, pour procurer un bien à leur Fabrique. (Copie aux archives paroissiales, d'une écriture jaunie, très endommagée par le feu, et tombe en miettes.)

Attaché à la copie de l'acte de vente de S. Frichet à la Fabrique, la saisine suivante: le seigneur Gabriel Taschereau, en vertu de la procuration de M. D'Eschambault et Dupy... créanciers de la part échue en partage ... de la Gorgendière, ensaisine la fabrique de St-Joseph ... Pierre Poulin syndique et François Nadeau, marguillier, dont reçu somme de soixante-et-dix livres pour lofs de vente. Rentes et arrérages jusqu'à l'année 1766, sans préjudice à l'année courante et au droit honorifique du seigneur du lieu.

Gabriel Taschereau

Le tout enregistré à Québec, le 2 mars 1841. PP. 272-273.

4 JUIN 1764 - Mariage de Luc Forbes "de la ville de Duermartinne, paroisse de Ste-Madelaine en Hirlande" et Marie-Louise-Sophie Vachon, fille de défunt Noël Vachon et Marie Jeanne Bélanger, de St-Joseph de Beauce.

Assez bonne signature de Forbes. Ce mariage est probablement le dernier célébré dans la vieille petite église du sud de la rivière.

7 JUIN- Dernier service, enterrement de Jeanne Cloutier, épouse de Pierre Lessard, dans la vieille église, en présence de François Lessard, capitaine. Pierre Boulet, Jean Gousse, Augustin Huard.

15 AOÛT - BAPTÊME dans la CHAPELLE DE ST-JOSEPH de Jacques, né de ce jour, à trois heures après-midi, fils en légitime mariage de Luc Forbes et de Marie-Louise-Sophie Vachon ... Parrain, Pierre Bureau; marraine, Marie-Jeanne Bélanger, qui ont déclaré ne savoir signer.

(Marie-Jeanne Bélanger signait fort bien. Ce mariage remontait au 4 juin de la même année!)

8 OCTOBRE - BAPTÊME dans L'ÉGLISE DE ST-JOSEPH de Louis, fils de Joseph Dugrenier et Marie-Pierre Jacque... Parrain, Jean-Baptiste Squérette; marraine, Catherine-Judith Derouin.

15 OCTOBRE - A été baptisé dans L'ÉGLISE DE ST-JOSEPH Augustin, fils d'Augustin Pierre-Jacque

Saint-Joseph-de-Beauce

et de Marie-Ambroise Chalifoux, grand-père et mère.

Ces actes du 15 août dans la chapelle et du 8 octobre dans l'église sont les seuls documents aux archives paroissiales, qui situent une date approximative entre le jour où l'on quitta la petite église de la fondation de la paroisse, que le père Théodore appelle toujours "Chapelle" dans ses actes, pour entrer dans l'église, le monument en bois qui contenait bien 48 bancs, élevé au cours de l'été du côté nord-est de la rivière, sur une rampe arrondie entre deux ruisseaux, et qui dut faire l'admiration des enfants de la paroisse par ses dimensions: 70 pieds de long x 27 de large, avec sacristie de 8 à 10 pieds de large sur la largeur de l'église, contenant quatre rangées de douze bancs.

Pénétrons, par la pensée, à l'intérieur du pauvre petit sanctuaire beauceron et saluons les 45 chefs de famille qui, avec les leurs, y venaient prier Dieu en l'an de grâce 1766. Les noms sont conservés aux archives et nous les donnons dans l'ordre où ils sont inscrits au livre de la fabrique. (PP. 139 et 162)

Il y a présentement, dans cette église, quarante-huit bancs dont trois ne payent point de rente: celui du seigneur, le Banc d'oeuvre et celui du Bailly; les 45 autres à 3 lbs par an font de rente annuelle la somme de 135 lbs de plus suivant le billet dont copie au folio - 132 l.

(Livre des marguilliers, page 139). Ce dernier banc paye depuis 1780, ayant changé de maître. On ne payait pas les bancs aussi cher qu'à présent, à cette époque - ces bancs rapportaient en 1766 la somme de 126 l.

CÔTÉ DE L'ÉVANGILE: Charles Dupuis (fils) dit Gilbert; François Lessard; Pierre Bureau; Jean Rodrigue; Charles Dupuis (père); Jean Doyon; Michel Proteau; Aug. Cloutier; Prisque Doyon; Pierre Lessard (fils); Jean-François Cloutier; Aug. Pierre Jacques.

ALLÉE CENTRALE - Pierre Poulin; Joseph Poulin; J. B. Labbé; Ant. Chalifoux; François Nadeau; Antoine Vachon; Zacharie Cloutier; Jos. Grondin; Charles Goulet; Banc du Bailly; Jos. Fortin (fils); Jean Lessard; Jean Dupuis dit Gilbert; François Lessard; Jean Dupuis (fils); Aug. Labbé; Pierre Boulet; Jean Gagner.

CÔTÉ DE L'ÉPITRE: Banc du Seigneur; Banc d'oeuvre; Pierre Lessard; René Grondin; Jos. Lalague (fils); Joseph Boulet; René Labbé; Veuve Vachon; Claude Poulin; Jos. Poulin (fils); Charles Maheux; Michel Vachon.

Une douzaine de sépultures d'enfants en un mois en avril 1766, deux Leduc (12 ans et 9 ans) à

trois jours de distance 10 et 13 avril. Le 16, deux Guyon (5 ans et 2 ans) Diphtérie ou variole?

D'après le registre de baptêmes, mariages et sépultures, il paraît que le Père Théodore ait cessé en février ou mars de desservir Ste-Marie... vu que les actes relatifs à cette paroisse n'apparaissent plus à partir de février dans les registres de St-Joseph; à moins que le Père Théodore n'ait ouvert un registre à Ste-Marie. Son dernier acte à Ste-Marie est du 28 septembre; au registre de St-François, son dernier acte est du 8 mai 1766. Il continue de s'intituler missionnaire des trois paroisses de la Beauce.

Le dernier acte signé par le Père Théodore à St-Joseph le 15 août 1766: sépulture de Marie-Geneviève Boulet, épouse d'Aug. Pierre Jacques a environ 22 ans. Il y a un autre acte fait avant celui du 15 août, qui est du 23 septembre sous la signature du P. Théodore: le mariage de Jean-François Cloutier avec Catherine-Judith Derouin. (Le brave Père ne faisait pas ses actes au jour le jour. À mesure que se prolonge le séjour du Père, dans la Beauce, ses actes deviennent de plus en plus mal écrits et négligés. Le séjour dans la Beauce paraît avoir eu cette influence néfaste, sur presque tous les anciens missionnaires. Cette négligence est-elle venue de l'inaction ou de l'ennui?)

16 SEPTEMBRE 1766 - Lettre de Mgr Briand au Rév. P. Théodore le nommant à Ste-Croix. Il faut que vous vous transportiez à Ste-Croix; je compte et j'espère que vous vous observerez là de plus près que vous n'avez fait cy-devant, autrement je seray obligé de vous remettre au couvent... Ne soyez pas de ces pasteurs qui se nourrissent du lait des brebis et se couvrent de leur laine et les égorgent. Voilà encore le nommé Nicolas Lataille qui se plaint que vous l'avez traité d'une manière bien indécente à votre ministère et cela à l'occasion d'une personne qui me paraît bien suspecte, tant de soins, tandis que vous me parlez de dettes, me font faire bien des soupçons..

(Archevêché de Québec)

Malgré les désastres de la guerre, nos gens, on le voit par le recensement, s'étaient relevés rapidement. Dans les cinq années écoulées, n'ayant plus de service militaire à faire, les hommes étaient restés sur leurs terres et avaient pu défricher et cultiver. La prospérité renaissait. Le nombre effectif élevé des troupes en garnison à Québec permettait aux cultivateurs de vendre leurs produits à bon prix. Au lieu de monnaie de carte (papier), dépréciée et sans valeur comme au temps des Français, ils pouvaient voir un peu d'argent. Le Commissariat anglais payait largement et presque toujours en or.

RECENSEMENT EN 1762

ST-JOSEPH

Ménages: 94. Population: 499; hommes: 237; femmes: 262. Mariés: hommes 98, femmes 94; total: 183. Enfants non mariés: garçons 148, filles 168. Total: 316.

Demeures, défrichement, bétail: maisons: 88; arpents possédés: 13,728; minots semés: 990; chevaux: 81; boeufs: 80; jeune bétail: 97; vaches: 165; moutons: 247; cochons: 172.

STE-MARIE

Ménages: 69; population: 357; hommes: 187; femmes: 170. Mariés: hommes 69; femmes 68; total: 137. Non mariés: garçons 118; filles 102; total: 220.

Demeures, Défrichement, Bétail: maison: 68; arpents possédés: 9,220; minots semés: 785; chevaux: 44; boeufs, 53; jeune bétail: 37; vaches: 116; moutons: 133.

16 FÉVRIER 1765 - Partage des seigneuries de la Nouvelle Beauce et d'Eschambault entre les héritiers de feu Joseph Fleury de la Gorgendière, par lequel il appert qu'après divisions des seigneuries de St-Joseph et de Fleury en la Nouvelle-Beauce entre les héritiers, il appartient à Louis Fleury de la Gorgendière en sa qualité de fils aîné, trois lieues de front au sud ouest de la rivière du Sault de la Chaudière, seigneurie de Fleury, et les trois autres lieues de la seigneurie de St-Joseph au nord-ouest de la dite rivière, partagées par égales portions entre les six co-héritiers énoncés au dit acte de partage (aux archives de Québec).

Pas de terres concédées de 1760 à 65. Etant donné la situation politique de 1760 à 63, état provisoire, on comprend que les transactions se fassent plus rares.

LA TOURMENTE 1759-1760

La tourmente de 1759 et 1760 n'a pas laissé de trace dans la Beauce. Pendant la campagne de 1756, les Anglais avaient décidé d'envoyer 2,000 hommes par la vallée de la Chaudière pour faire diversion du côté de Québec. Ce projet ne fut pas réalisé. Les Anglais ne songèrent plus, par la suite, à franchir bois et savanes, pour aller, à coups de vols et la torche incendiaire à la main, apprendre aux Beaucerons les bienfaits de leur civilisation.

Pour faire face aux immenses préparatifs des Anglais, le gouverneur général Vaudreuil avait fait faire dans l'automne de 1758 le dénombrement des hommes de la Colonie en état de porter les armes; il s'en trouva 15,000 de 16 à 20 ans.

Les troupes régulières se montaient à 5,300 hommes seulement. Sur ce, les miliciens de la Nouvelle-Beauce formaient un groupe de plus de

cent dont les deux tiers au moins dans la paroisse de St-Joseph. Le capitaine de milice, dans cette dernière paroisse, était François Lessard.

À cette poignée d'hommes, l'Angleterre opposa une armée de 60,000 hommes.

Le 20 mai 1759, une circulaire du gouverneur, aux capitaines de milice, leur enjoignait de tenir leurs compagnies prêtes à marcher au premier ordre. Chaque homme devait porter des vivres pour six jours. Le commandant des milices de la Côte Sud était le lieutenant-colonel Louis-Joseph Lambert, descendant d'Eustache Lambert. Il n'appartient pas à la famille Lambert dit Champagne qui s'établit à St-Joseph. Des descendants d'Eustache sont venus s'établir à Ste-Marie.

Le 5 juin 1759, Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, adressait une circulaire "À MM. les Curés qui seront dans le quartier où il est à craindre que les ennemis y pénètrent", permettant aux prêtres de dire la messe dans les bois, sans servent et sans cierges. Quelques jours plus tard, M. Briand, vicaire général, demandait aux curés de suivre les ordres du gouverneur général. "Vous vous retirerez dans les bois avec vos paroissiens ayant soin d'emporter ce que vous pourrez des effets de vos églises; vous engagerez vos paroissiens à continuer dans leur retraite, tant que la flotte anglaise demeurera dans les environs de Québec."

Le 24 juillet 1759, le major Dalling, à la tête d'un détachement d'infanterie, reçoit ordre de se rendre à St-Henri pour y chercher du ravitaillement et ramener ceux qui s'étaient réfugiés là. Il revint le lendemain après avoir fait prisonnier le curé Youville-Dufrost ainsi que 287 de ses paroissiens (54 hommes d'âge militaire, 64 femmes et 169 enfants). Dalling remenait aussi 300 têtes de bétail, chevaux, vaches, moutons.

Le 24 juillet également, le colonel Frazer avait reçu ordre de mettre toute la côte sud à feu et à sang. Wolfe avait en effet ordonné de mettre le feu à toutes les paroisses du Sault Mamonreny au Cap Tourmente, à la Malbaie, Baie St-Paul, St-Nicolas, Ste-Croix. L'île d'Orléans fut incendiée d'un bout à l'autre. Des bois, les gens voyaient la destruction de leurs biens. On y enlevait les femmes, les enfants, les vivres, les bestiaux. On estime à plus de 1,400 maisons incendiées dans les campagnes. Tout y fut détruit: hardes, meubles, instruments aratoires, granges, récoltes. Grande pitié! Cette destruction ruina les familles et poussa probablement de nouveaux colons vers la Beauce. Certains qui y avaient déjà parents et amis, vinrent s'y réfugier.

Un ancêtre Nadeau ayant voulu résister à l'Anglais à la pointe Lévis fut pendu haut et court à la vergue de son moulin. Après la reddition de Québec le 19 septembre, Murray, émit une procla-

Saint-Joseph-de-Beauce

mation aux Canadiens, leur représentant l'inutilité d'une plus longue résistance et les malheurs qui seraient la suite de leur opposition. Onze paroisses environnantes, abandonnées de l'armée française, vinrent faire soumission. En octobre, Murray établit un système sommaire de Justice et nomma le colonel Young juge civil et criminel pour le district de Québec.

L'hiver de 1759 à 1760 fut remarquable par des vents extraordinairement violents qui soufflaient du nord et des tempêtes épouvantables. C'était le vrai hiver canadien avec ses bordées de neige, ses ouragans, ses nuages de poudrière, ses vents glacés fouettant les joues, ses froids brûlants. Hiver terrible pour la garnison anglaise de Québec, qui ne savait comment se défendre contre les rigueurs du climat; hiver terrible aussi pour les pauvres populations des paroisses. Les froids excessifs firent arrêter les moulins et empêchèrent la mouture des blés. C'est ce qui empêcha Lévis de venir attaquer Québec au coeur de l'hiver; au commencement de février le pont de glace prit devant Québec.

Il y eut réquisition des vivres cet hiver par le capitaine S. Martin dans les paroisses du côté sud. Le 26 février 1760, Murray fait brûler 25 maisons entre l'Etchemin et la Chaudière (sur St-Romuald et St-Jean Chrysostôme) au plus fort des froids d'hiver; les gens pour l'hiver avaient dû se cabaner à la façon des sauvages.

28 AVRIL 1760 - Glorieuse bataille de Ste-Foy, dernier sourire de la victoire aux armes françaises sur terre d'Amérique, près de 3,000 hommes tombèrent sur le champ de bataille, sol rouge du sang que la terre gelée ne pouvait boire.

9 MAI - Navire anglais arrive à Québec, avant-garde de la flotte de Lord Coldville - Lévis lève le siège; alors représailles contre les Canadiens qui avaient pris les armes contre l'Angleterre. A St-Michel, le capitaine de milice Nadeau fut pendu devant sa maison, un prêtre et 2 ou trois Jésuites arrêtés, jetés à fond de cale.

8 JUIN - Mort de Monseigneur Briand à Montréal.

22 JUIN - Le Major Irving, avec deux compagnies de grenadiers, se rend à St-Nicolas, pour y désarmer les habitants, leur faire à chacun prêter serment de fidélité.

Immédiatement après la capitulation de Montréal, le 8 sept. 1760, Amherst s'occupa de l'établissement d'un gouvernement militaire provisoire et de tribunaux pour administrer sommairement la justice, en attendant que le sort définitif de la Colonie fut fixé. De toutes les dispositions pris-

es, la plupart des mesures sont d'ordre militaire, quelques-unes regardent l'administration civile. Le 15 septembre, il a envoyé officiers avec détachements aux différents villages pour ramasser les armes et faire prêter le serment d'allégeance. Le 22 sept, il lançait une proclamation dont voici des extraits: "Ceux qui n'ont pas encore rendu les armes, les rendent. Les armes seront rendues aux officiers de milice pour maintenir le bon ordre. Et la police, dans chaque paroisse ou district, si quelques habitants désiraient en avoir, ils devront en demander la permission au gouverneur. Les gouverneurs sont autorisés de remplir tous emplois vacants dans la milice: aussi ils sont enjoins d'autoriser l'officier de milice, commandant dans chaque paroisse ou district d'écouter et de terminer à l'amiable plaintes et différends entre les habitants, le faire avec toute la droiture et la justice qu'il convient, si le cas n'est pas assez grave pour exiger qu'il soit remis au gouverneur.

Il est expressément ordonné aux troupes tant en villes qu'en cantonnement de payer comptant en espèces sonnantes, ce qu'elles achètent de l'habitant.

Payer aussi argent comptant charrettes et autres voitures louées par les troupes, dix shelling par jour, et 3 shelling d'York par journée de cheval. (Ces deux articles étaient de nature à s'attirer les bonnes grâces d'une population ruinée, qui n'avait que du papier monnaie sans valeur, qui n'était habituée qu'au régime des corvées, à qui il fallait de l'argent pour se refaire des ruines de la guerre, pour reprendre l'exploitation agricole négligée ou forcement abandonnée depuis des années. - J.-T. N.)

Le commerce sera libre et sans impôts, mais les commerçants seront tenus de prendre des passeports gratuits des gouverneurs.

Comme il est expressément enjoint aux troupes de vivre en bonne harmonie et intelligence avec l'habitant, nous recommandons pareillement à l'habitant de recevoir et de traiter les troupes en frères et en concitoyens.

Proclamation signée de notre main et scellée du sceau de nos armées.

Jeffrey Amherst

Proclamations signées de notre main et scellées du veut faire tomber, sans combattre encore un hiver, les dernières résistances, et qui veut par l'humanité faire disparaître trous et souvenirs des barbaries de l'année précédente. Les lois et coutumes en usage avant la conquête restèrent en vigueur jusqu'en septembre 1764.

31 OCTOBRE 1760 - Etablissement des cours militaires par Jacques Murray gouverneur de Québec. Jours de nos audiences le mardi de chaque semaine

depuis dix heures du matin jusqu'à midi en notre hôtel; jugements rendus, exécutés, sans appel... à l'exception des affaires jugées à être envoyées au Conseil militaire. Néanmoins, les différends que les habitants des Castes pourraient avoir entre eux pour raison de clôtures, dommages ou autres cas provisoires, seront renvoyés au commandant de la troupe de chaque Caste. Sauf s'il y avait matière à l'appel au Conseil militaire. Ce système demeura en vigueur jusqu'à l'introduction du gouvernement civil en 1764.

3 SEPTEMBRE 1764 - Murray ordonne que "du 10 octobre, les Poids et Mesures en usage dans cette province seront conformes à l'Étalon de l'échiquier d'Angleterre et que le Receveur général de la Province, se pourvoira, aussitôt que faire se pourra, d'un assortiment de mesures liquides et sèches." Les greffiers des marchés des villes se pourvoient de poids conformes au dit Étalon. Les habitants des villes faisant usage de poids et mesures devront les faire vérifier par les greffiers sous peine d'amende de 20 chelins, s'ils vendent des denrées ou marchandises: l'accusé passera devant le Juge de Paix. Greffiers autorisés à faire visite des poids et mesures tous les trois mois ou plus souvent: 20 chelins d'amende pour chaque refus.

14 SEPTEMBRE - Ordonnance du général Murray pour régler et établir le cours des monnaies, fixant la valeur de toutes les espèces de monnaie en cours dans la province et dans les autres colonies, pour le bien et la commodité des sujets de sa Majesté. Ordonne et déclare que du 1^{er} janvier 1765 les espèces susdites pourraient être légitimement baillées en paiement de toutes les dettes ou contrats qui ont été et qui pourront se faire, contrats passés pour livres selon la manière de supputer ci-devant en usage: la livre vaudra un chelin du cours établi par la présente. La piastre vaudra six livres ou six chelins. Comme il s'est introduit un usage de couper les piastres et d'en circuler les fragments comme menu change à une valeur arbitraire, ce qui est sujet à beaucoup de fraudes et d'abus... défense sous peine d'amende de 10 chelins à la première offense, de 20 chelins à la deuxième avec un mois de prison.

Pour prévenir trop d'abondance de monnaie de cuivre, 48 sols vaudront un chelin en argent courant de la Province.

17 SEPTEMBRE - Etablissement de Cours de justice, Juges de paix, Baillis, Séance de Quartier, etc.

A. COUR SUPÉRIEURE OU DU BANC DU ROI à QUÉBEC: deux termes par an, l'un au 21 janvier appelé terme d'Hilaire, l'autre au 21 juin dit terme de la Trinité. Cour présidée par Juge en chef

pour toutes causes criminelles ou civiles conformément aux lois d'Angleterre et aux ordonnances de cette province. On peut appeler au gouverneur et au Conseil quand le litige est d'une valeur de trois cents louis sterling. De là au Roi quand litige de cinq cents louis sterling ou plus. Tous les sujets de sa Majesté sont admis sans distinction à être jurés.

B. COUR DE LA JUSTICE INFÉRIEURE OU PLAIDOYERS COMMUNS: décidera d'affaires et causes de propriétés dont valeur au-dessus de dix livres. Les procès de cette cour se feront par Jurés si l'une ou l'autre des parties le demande. Les juges de cette cour doivent décider selon l'équité, ayant égard aux lois d'Angleterre. Lois et coutumes françaises ne sont admises que pour causes entre natifs du pays, prises avant le 1^{er} octobre 1764. Avocats et procureurs canadiens pourront exercer leur charge devant cette cour.

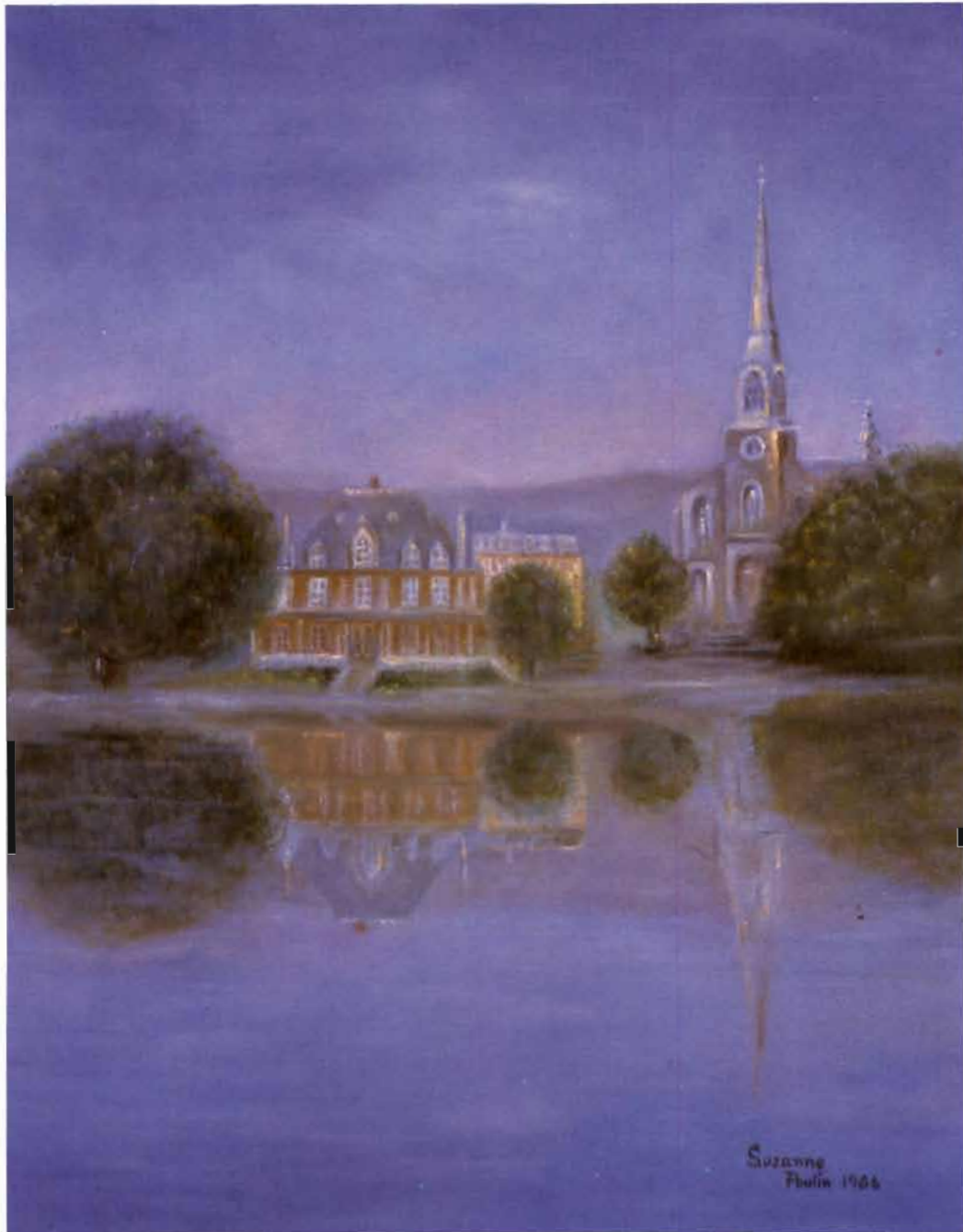
C. JUGES DE PAIX: Pouvoirs donnés à Juges de paix, dans leur district respectif, d'entendre et décider toutes causes ou affaires de propriété, ne dépassant pas en valeur cinq livres, argent courant de Québec; et à deux juges de paix, dans districts respectifs, de décider dans affaires semblables de valeur de dix livres. - aucun appel.

SÉANCE DE QUARTIERS: Pouvoir est donné à trois Juges de paix de constituer une cour dans leurs districts respectifs de trois en trois mois, d'entendre et de décider causes et affaires de propriété dont la valeur sera au dessus de dix livres et n'excèdera pas trente livres argent courant de Québec, dont les parties pourront en appeler à la Cour supérieure de Québec.

BAILLIS: En 1765, Murray commença à établir dans chaque paroisse des officiers spéciaux qui prirent le nom de Baillis ou sous-Baillis. Ces officiers étaient chargés de la voirie, inspection des grands chemins du Roi et des ponts publics: voir à ce qu'ils soient bien réparés et bien entretenus; chargés aussi de tout ce qui pouvait concerner l'ordre public, saisissant et arrêtant tous les criminels, les tenant sous bonne garde, les conduisant et escortant jusqu'à la prison ou endroit indiqué par l'ordre. Ils devaient aussi faire connaître aux habitants les ordres du gouvernement et lire les proclamations ou les ordonnances aux portes des églises. Ils remplaçaient les anciens capitaines de milice, que le gouvernement n'avait pas osé rétablir, comptant qu'il n'aurait pas été prudent d'armer les habitants.

ÉLECTION DES BAILLIS: Tout habitant tenant feu et lieu dans chaque paroisse pourra être élu par la

Saint-Joseph-de-Beauce



Saint-Joseph-de-Beauce

Suzanne Poulin



Née en 1913 à Saint-Joseph-de-Beauce où elle a toujours vécu.

En 1983, elle met fin à une carrière longue de 50 ans, à l'Imprimerie Poulin Ltée et au journal "La Vallée de la Chaudière", pour consacrer ses loisirs à la peinture. Dès lors, durant quelques semaines, elle suit des cours intensifs en ce domaine aux Ateliers Beauce-Arts avec Joanna Nash, Sigrun Schroeter, Max Steibel et Jacques Detonnancour. Pour compléter, elle s'engage dans une session de dix cours donnés par Michel Pelchat. Par la suite, à l'occasion elle accepte avec plaisir les conseils judicieux d'un professeur ainsi que ses critiques.

En 1984-85-86, elle participe à des expositions de groupes à Vallée-Jonction.

Le tableau reproduit à l'endos de cette page s'intitule "douceur et majesté". Il représente le presbytère et l'église de Saint-Joseph se mirant dans les eaux calmes de la rivière Chaudière en débordement, par un beau soir d'été.

Saint-Joseph-de-Beauce



Les semences chez Marcel Poulin à Éleucippe à Gem



1954: Le fauchage (Odilon Poulin à Gem)



1941: Jean-Baptiste Lambert sur le râteau



La récolte du foin chez Jean-Baptiste Lambert



La traite à la "mitaine" chez Éphrem Lambert en 1927



Le système évolue

Saint-Joseph-de-Beauce

majorité des voix, les 24 juin de chaque année: six hommes "bons et suffisants" pour servir de bailli et de sous-bailli dans chaque paroisse, ils entreront en charge le 29 septembre de chaque année. Pour que tous les officiers ne soient pas nouveaux à la fois, un des sous-baillis sera nommé bailli l'année suivante.

Liste des Baillis parue dans la "Gazette de Québec", hebdomadaire qui parut de 1764 à 1873.

22 AOÛT 1765:

St-Joseph et St-François d'Assise: Augustin Labbé, Bailli; Augustin Veilleux, sous-bailli; Jean Doyon, sous-bailli.

Ste-Marie: Joseph Gagnié, Bailli; Baptiste Grenier, sous-Bailli; Jacques Pourville, sous-bailli.

3 NOVEMBRE 1766:

St-Joseph: Thomas Roy, bailli; Pierre Poulin, sous-bailli; Joseph Roy, sous-bailli.

17 SEPTEMBRE 1767:

St-François: Jean Rodrigue, bailli; Joseph Roy, sous-bailli; Jean Busque, sous-bailli.

St-Joseph: François Lessard, bailli; Jean Doyon, sous-bailli; Pierre Barat, sous-bailli.

8 SEPTEMBRE 1768:

Ste-Marie: Joseph Marcoux, bailli; Louis Crette, sous-bailli; Pierre Premier, sous-bailli.

St-Joseph: François Lessard, bailli; François Nadeau, sous-bailli; Jacques Ducharme, sous-bailli.

St-François: Joseph Rodrigue, bailli; Joseph Roy, sous-bailli; Jean Busque, sous-bailli.

7 SEPTEMBRE 1769

Ste-Marie: Joseph Gagné bailli; Louis Parent sous-bailli; Vincent Lemire sous-bailli.

St-Joseph: Joseph Lessard bailli; Jacques Ducharme sous-bailli; François Nadeau sous-bailli.

St-François: Joseph Rodrigue bailli; Joseph Fortin sous-bailli; Jean Busque sous-bailli.

4 OCTOBRE 1770

Ste-Marie: Joseph Gagnier bailli; Louis Parant sous-bailli; Vincent Lemire sous-bailli.

St-Joseph: François Lessard bailli; Jacques Ducharme sous-bailli; François Nadeau sous-bailli.

St-François: Jean Rodrigue bailli; Joseph Fortin sous-bailli; Jean Busque sous-bailli.

28 SEPTEMBRE 1771

Les mêmes que ceux du 4 octobre 1770.

4 MARS 1773

St-François de Rigaud: côté nord-est: Augustin Plante bailli; Baptiste Rancour sous-bailli; Nicolas

St-Hilaire sous-bailli; côté sud-ouest; Dominique Poulin sous-bailli; Joseph Fortin sous-bailli; François Kirion sous-bailli.

St-Joseph: côté sud-ouest: Joseph Poulin bailli; Prisque Doyon sous bailli; Michel Pomerleau sous-bailli; côté nord-est: Louis Paré sous-bailli; Jacques Ducharme sous-bailli; Antoine Vachon sous-bailli.

Ste-Marie: côté sud-ouest: Joseph Gagné bailli; Michel Rinville sous-bailli; Pierre Comiré sous-bailli; côté nord-est: Julien Landry sous-bailli; Louis Parant sous-bailli; Ignace Ferland sous-bailli.

11 OCTOBRE 1774

Le gouvernement Carleton fit publier l'avis suivant: Son Excellence le gouverneur en conseil ayant jugé inutile de constituer de nouveaux baillis ainsi qu'il a été fait ci-devant pour entrer en exercice le 29e jour de septembre de chaque année, il m'a été ordonné d'en informer tous les baillis et sous-baillis présentement en charge dans la dite province et de leur prescrire de continuer l'exercice de leur charge jusqu'à nouvel ordre. Il leur est, en conséquence, ordonné d'y faire attention et de s'y conformer. Par ordre de S. E. Geo. Allsopp, D. S. Gasetto de Québec 21 octobre 1774

Traduit par ordre de Son Excellence F. J. Cugnet, S. F.

Ce n'est qu'en 1776, lors de l'invasion américaine que les baillis disparurent pour faire place encore une fois aux capitaines de milice. L'évêque donna à ceux-ci les mêmes honneurs que leurs prédécesseurs avaient eus sous le régime français (mandement des Evêques vol. 2 page 281, lettre de Mgr Briand)

6 NOVEMBRE 1764

ORDONNANCE POUR TRANQUILLISER LES ESPRITS À L'ÉGARD DE LA POSSESSION DE LEURS BIENS ET POUR L'ÂGE DE LA MAJORITÉ.

Préambule - Comme il paraît juste et nécessaire de tranquilliser les esprits du peuple à l'égard de la possession de leurs biens et de lever toute incertitude touchant icelle, qui pourraient tendre à exciter ou encourager de mauvais procès, en attendant qu'on puisse délibérer mûrement sur une matière d'une nature si sérieuse et si compliquée et remplie de plusieurs grandes difficultés et qu'on puisse prendre les mesures à cet égard qui auront le plus d'apparence d'avancer le bien-être et la prospérité de cette province...

A - Son Excellence ordonne et déclare... "les titres en vertu desquels on possède des terres, par rapport aux concessions qui sont antérieures à la cession d'icelle, par le traité définitif de paix signé à Paris le 10 février 1763, et les droits d'héritage tels qu'on les exerçait avant cette époque en ces terres,

Saint-Joseph-de-Beauce

ou autres effets de nature quelconque, conformément à la nature de ce païs, resteront sur le même pied à toutes fins et à tous égards jusqu'au dixième jour d'août prochain, à moins qu'ils ne soient changés par quelque loi déclarée et positive, à l'effet de quoi cette ordonnance servira de règle et d'instruction aux Cours de Justice tenant greffe et archives en cette province.

B- Que du 1er jour de janvier 1765 toute personne qui aura atteint l'âge de vingt et un an sera

estimée à l'avenir, n'être plus en âge de minorité, mais en celui de majorité, conformément aux LOIS D'ANGLETERRE; et sera dès qu'elle aura atteint ledit-âge, en droit de prendre possession de tous les biens et droits qui lui appartiennent en conséquence d'icelui, de faire des poursuites en justice pour le recouvrement d'iceux ou de se faire rendre compte par les tuteurs à qui ils auront été confiés.



Solky, sur l'ancienne route près de la rivière Chaudière à Saint-Joseph en 1907



L'inondation de 1962 et les amoncellements de glaces dans les fonds



Les grandes eaux du printemps à Saint-Joseph

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE VII

LES CURÉS — 1766 - 1817



L'ABBÉ JEAN-MARIE VERREAU
(1766-83)

Né au Château-Richer, 22 mars 1740, de François Verreau et d'Elisabeth Gagnon. Études à Québec. Ordonné 25 août 1766. Premier curé de La Beauce (1766-85) avec desserte de St-Joseph de la Beauce (1766-83) et de St-François (1766-83). Curé de Montmagny (1785-1817) où il est décédé 19 août 1817.

Jean-Marie Verreau, ptre

L'arrivée en Beauce fut vers le premier octobre. Le premier acte de M. Verreault à St-Joseph est en date du 5 octobre 1766. Le premier acte de ce même M. Verreault à St-François date du 26 octobre 1766 et il s'agit du mariage de François Proveau et de Marguerite Bluteau.

Le 18 janvier 1767, le Père Théodore, missionnaire de la paroisse Ste-Croix actuellement à la paroisse St-Joseph, baptise Marie, Française, Abénaquise de St-François, âgée de 3 mois. L'écriture est de M. Verreau.

Les Abénaquis voyageaient souvent de St-François (Bécancour) à la Beauce. Ils arrivaient par le Bras ou par la rivière des Fermes.

Extrait d'une lettre de l'abbé Verreau (à Ste-Marie) à Mgr Briand, Le 16 décembre 1767:

...(2) Il y a une coutume ici pour plusieurs surtout dans St-Joseph et St-François, que j'ai trouvée introduite, qui est de donner de l'eau de vie aux sauvages, ce qui est cause de grands scandales et dont j'ai moi-même été témoin l'hiver dernier, coutume contre laquelle je n'ai cessé de déclarer mais inutilement comme j'ai eu la douleur de le voir. Il faudrait ici, Monseigneur, plus qu'un apôtre, on va jusqu'à me reprocher que des gens de même rôle que moi, car c'est là leur terme, en donnaient lieu, par conséquent que ce n'est pas un si grand crime: ils disent même qu'ils en ont eux-mêmes été témoins. Après cela, comment pouvoir mettre ordre à un pareil scandale. On va plus loin, on veut même disputer au supérieur le droit de se faire des cas réservés, sous le prétexte, à ce qu'ils disent, qu'ils ne sont point dans l'écriture- (Il y en a un à

qui il a défendu aux cabaretiers d'en donner)- Il doit avoir dit qu'il en aurait de Québec et qu'il en donnerait aux sauvages. Il est certain que plusieurs autres en donnent aussi: la plupart sous le prétexte qu'il n'est point défendu de donner un coup d'eau de vie à un sauvage. Et ce sauvage, venant à faire en peu de temps dix maisons avec la pelleterie, sera bientôt ivre. Néanmoins, je crois avoir suffisamment fait ce que je dois en répondant à des objections si plates et instruisant ces devoiés s'il veulent être dociles. Je supplie donc très humblement votre grandeur de vouloir bien y mettre ordre, surtout dans la circonstance présente ou l'on attend quatre-vingt familles sauvages qui viennent des terres yverner à St-François. Dans quel danger ne sera ton pas continuellement? Moi surtout qui me trouve dans le cas d'être souvent sur les chemins. J'ai été témoin l'hiver dernier de l'action d'un sauvage saoul qui poursuivait sa femme avec un couteau et qui l'aurait poignardée si on ne lui avait arraché: ce qui est arrivé à cette sauvagesse est encore arrivé à ce qu'on m'a dit à quelques-uns des habitants de l'endroit, s'ils ne s'étaient cachés.

"Je sais Monseigneur que l'on ne se met pas prêtre pour son plaisir. Grâce à Dieu, jusqu'à présent, je n'ai point cela à me reprocher; qu'on doit être prêt à tout... mais comme je ne crois pas être ici parmi des Barbares, c'est pour moi un sujet continuel de gémir et de déplorer mon triste sort.

"Je supplie Votre Grandeur de me dire si son intention est de ne point souffrir chanter de grand'messes sur la semaine dans la chapelle de St-François. Hélas, elle n'a que ce petit profit qui puisse lui fournir le vin et le luminaire pour les messes.

"Si je n'ai point plus tôt importuné Votre Grandeur au sujet d'un tel scandale, c'est que j'ai toujours pensé qu'il ne provenait que de la misère où plusieurs étaient. J'espérais que la grande pauvreté venant à cesser, le scandale cesserait, mais aujourd'hui que tout le contraire arrive, prévoyant ce qui arrivera probablement, par la misère qui est et qui sera très grande, j'ai recours à Votre Grandeur".

"Les habitants de chez M. Cugnet persistent toujours à ne vouloir point contribuer, comme ceux de Ste-Marie, à la bâtisse du presbytère.

RÉPONSE: Condamne habitude donner eau de vie aux sauvages.- Refuse les grand'messes aux habitants de St-François.- Ecrire à M. Cugnet.

(Évêché - Ste-Marie - I)

1768 - À l'encontre de ses prédécesseurs, M. Verreau a fait son séjour habituel à Ste-Marie. Dans un document déposé aux archives de l'Évêché (Ste-Marie, Cart I) et qui daterait de vers 1768. Il dit que le presbytère "est tout neuf". Par une lettre de 1767,

de M. Verreau, on voit qu'il se construisait ou était en train de se bâtir. Il expose les "raisons qui ont déterminé le curé de la Beauce à fixer sa résidence à Ste-Marie qui est la paroisse d'en bas plutôt qu'à St-Joseph". Ce document paraît être une copie. Il n'est pas de l'écriture de M. Verreau, ni signé par lui. Il peut ne être pas de sa rédaction.

1- La paroisse d'en bas est la plus peuplée puisqu'elle contient environ 125 habitants établis et que la paroisse de St-Joseph n'en a que 72 qui joints aux 30 habitants de la paroisse de St-François qui est encore au-dessus ne font en tout que 102 habitants. La paroisse d'en bas donne plus de dixmes que les deux autres. Elle donne environ 250 minots de bled et les deux autres réunies n'en donnent guère plus de 220 minots.

2- Le presbytère d'en bas est tout neuf et doit être fini d'ici 8 ou 15 jours avec une bonne couverture en bardeau. Au contraire, il pleut partout dans le presbytère de St-Joseph qui n'a encore qu'une simple couverture, quoi que le missionnaire demande depuis plusieurs années une couverture en bardeau.

3- Il y a dans la paroisse d'en bas une terre de 2 arpents par 40 pour l'usage du curé ce qui ne se trouve pas dans l'autre paroisse où la terre appartient à la fabrique.

4- Le curé aura 4 lieues de mauvais chemins de moins pour aller à confesse.

5- Le curé ne se trouvera pas au milieu de beaucoup de parents très pauvres et d'une conduite peu réglée qu'il a dans la paroisse d'en haut.

6- Le curé ne sera pas moins à main pour desservir tous les habitants puisqu'il y a plus de deux lieues et demie d'établis au-dessous de l'église de Ste-Marie et qu'il n'y en a guère d'établis au-dessus de celle de St-Joseph.

7- Il y a plus de 20 ans que les habitants de Ste-Marie sont obligés tous les 15 jours d'aller chercher le curé et de le ramener chez lui. Il paraît naturel que ceux de St-Joseph subissent cette corvée à leur tour pendant quelques années.

NOTA - Dans la paroisse Ste-Marie, il y a un beau calice et de belles burettes avec un plat d'argent. Le linge et les ornements sont aussi très propres mais le tout appartient à Monseigneur Taschereau qui n'en a pas encore donné la propriété à l'église, mais elle n'est pas éloignée de le faire dès qu'elle y verra un curé arrangé et résident. Il n'y a pas dans cette église de soleil ni même de ciboire, c'est un petit porte-dieu fort propre qui en tient la place. Il doit y avoir dans le coffre de l'église environ 300... Il y manque aussi de grands livres de plain chant: vastes bouquins aux notes largeur d'un ongle qu'on plaçait sur le lutrin en avant des stalles des chœurs.

NOTA - Dans la paroisse de St-Joseph, il y a

Saint-Joseph-de-Beauce

tout ce qu'il faut pour le service divin. Les ornements sont moins propres qu'en bas, mais il pleut sur l'autel et il faut obliger les habitants à mettre une double couverture au moins au-dessus de l'autel. Ces deux églises sont en bois de 60 pieds de long mais celle d'en haut a 27 pieds de large et celle d'en bas n'en a que 22.

NOTA - Quant à la paroisse de St-François, peut-être pourrait-on décharger le curé de l'obligation d'y aller dire la messe: les habitants de cette paroisse les plus éloignés de l'église de St-Joseph n'en sont guère qu'à deux lieues ce qui ne fait que la même distance de ceux du bout d'en bas de la paroisse St-Joseph et ceux des deux extrémités de la paroisse Ste-Marie. Peut-être diront-ils que les chemins sont plus mauvais, mais c'est leur faute. En général, les habitants de la Beauce négligent beaucoup leurs chemins et les curés courent risque de leur vie, il ne leur est même guère possible d'aller la nuit aux malades.

"L'Église d'en bas m'a paru bien placée pour ne pas trop multiplier les paroisses. Celle de St-Joseph est encore assez bien placée quoiqu'on eût pu choisir une position plus agréable quelques arpents au-dessus, mais ce changement ne serait pas facile, il faudrait pour cela trouver à changer pour une autre la terre sur laquelle est bâtie l'église et qui lui appartient.

"Quant à l'église de St-François, elle n'est qu'à 2 lieues de celle de St-Joseph et par conséquent trop voisine. Elle devrait être remontée de près de deux lieues au-dessus ce qui ne pourra se faire que quand la seigneurie de M. de Lotbinière sera plus établie en remontant.

"Il pleut partout dans le presbytère de St-Joseph". (Voir le document plus haut cité).- Nombre de presbytères étaient dans un état à peu près semblable. Nombreuses furent les chicanes, ici et là, au sujet de presbytères que les gens ne voulaient pas bâtir ou entretenir. "Depuis 43 ans que nous sommes au Canada, écrit Mgr Briand, dans un sévère Mandement aux paroissiens de St-Thomas (17 juillet 1784), nous avons perdu plusieurs prêtres, mais vous ne le savez pas, par les douleurs et incommodités que leur ont causées les presbytères mal fermés."- Ce Mandement imposait des réparations urgentes au presbytère que M. Maisonbasse avait eu toutes les peines à faire bâtir. (Cf. Notes Historiques sur St-Thomas de Montmagny, p. 191.)

SECONDES SÉPULTURES

EXTRAIT DES REGISTRES de baptêmes, mariages et sépultures...

"En vertu de la permission qui nous a été accordée par Monseigneur Briand, Evêque de Québec...

"Le trois octobre mil sept cens soixante-neuf, le corps du Révérend père Justinien, Récollet, Cydevant Missionnaire à la Beauce, a été transporté du Domaine de Monsieur de la Gorgendière, où on l'avait enterré dans la chapelle qui servait pour lors de paroisse, et inhumé dans cette église avec les cérémonies ordinaires de l'église après lui avoir chanté un service...

Le même jour, on a pareillement transporté les corps de différentes personnes qui avaient été inhumées dans la Cour du susdit Domaine et on les a enterrés dans le Cymetière avec les cérémonies ordinaires. Les dites inhumations faites en présence de Jacques Du Charme, de Jean Doyon et de plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer.

J.M. Verreault, ptre

Il y avait 213 corps inhumés dans ce premier cimetière de la Beauce.

6 MAI 1770 - "a été inhumée Marie Charlotte Jacque, femme de pierre prévost décédée le jour précédent âgée de cinquante ans, ayant péri misérablement dans sa maison prise en feu, sans avoir pu recevoir aucun sacrement auparavant de mourir...

(C'est la première fois qu'il est fait mention d'incendie dans nos registres.)

Quelques années se passent sans qu'aucun événement bien saillant ne vienne interrompre la vie normale de la paroisse.

IROQUOIS

"Le premier mars mil sept cent soixante dix par nous Curé soussigné a été inhumé dans le cymetière de cette paroisse Jacques Sauvage hyroquois du sault St-Louis, âgé de seize ans, décédé dans les bois sans avoir pu recevoir aucun sacrement, il y a environ quarante sept jours, fils de Thomas Sauvage et dame aussi Sauvage. Ont été témoins à la dite inhumation Augustain Cloutier, Jean Doyon, ledit Thomas père du Défunt et plusieurs autres tant Français que Sauvages qui tous ont déclaré ne savoir écrire."

15 JUILLET 1770: Baptême de Charles, Sauvage, âgé d'environ six mois, fils de Michel Sauvage, et Marguerite aussi Sauvage son épouse, tous deux du lac des deux montagnes...

À l'encontre du Père Théodore, soigneux et précis dans ses actes de registres, l'abbé Verreault ne dit pas s'il marie et baptise dans l'église de St-Joseph ou dans la chapelle de St-François, ce qui est incommode pour savoir d'où viennent les baptisés surtout.

19 JANVIER: Bref de s.s. Clément XIV accordant, dans le but d'augmenter la dévotion à Saint-Joseph "in loco Nouvelle Beausse", une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, le jour de la fête du saint patriarche et deux autres jours choisis par l'Ordinaire, à ceux qui iront prier dans l'église du dit lieu "qui lui est dédiée", et ce pour une période de quinze ans.

Signé:

Stephanus BORGIA,
secrétaire de la Cong. de la Propagande

Vu et approuvé par Mgr Briand qui fixe pour les deux autres jours d'indulgence le dimanche de la Pentecôte et le dimanche de la solennité de la saint Michel. (3 juillet 1772).

Publié au prône de la messe paroissiale le six septembre 1772. (Verreau, ptre)

16 FÉVRIER 1772: Baptême de Louis, Sauvage, âgé de 23 jours, fils de Pierre et d'Anne, son épouse, sauvage, iroquois du lac des deux montagnes. Parrain, Louis, Sauvage; marraine, Josette, Sauvage pareillement Yroquois.

1773: Le premier acte d'élection d'un marguillier conservé au Cahier des Comptes des Marguilliers à St-Joseph est du 3 janvier 1773. "L'an mil sept cens soixante treize, le troisième jour de janvier, avant la messe paroissiale, et après avoir convoqué l'assemblée des marguilliers, anciens et nouveaux, Prisque Doyon a été à la pluralité des voix, élu troisième marguillier. À Saint-Joseph les jour et an que cy-dessus, aucun des convoqués n'a su signer".

VERREAU, ptre, curé

BÉNÉDICTION D'UNE CLOCHE

"Le vingt six juillet mil sept cens soixante treize, par nous curé soussigné, a été bénite une cloche dont le poids est de deux cens cinquante livres, pour la dite paroisse: elle a été nommée Marie Joseph par le sieur Pierre Poulin et hélène lessart femme d'Antoine Vachon, tous deux de cette paroisse, le parrain a signé avec nous, la marraine a déclaré ne le savoir, à St-Joseph le 26 juillet 1773."

Pierre POULIN
J.M. VERREAU, ptre

LA DÎME

9 OCTOBRE: Extrait d'une lettre de M. Verreau à Mgr Briand, au sujet des dîmes.

..."Si j'osais, je demanderois à votre grandeur

une lettre d'avis pour mes trois paroisses touchant la dyme. Il me paroît qu'il y a bien de l'abus parmi eux sur cet article. La voix du premier pasteur leur fera plus d'impression que celle du pasteur ordinaire. Il est assez général d'entendre dire qu'un habitant a de droit un arpent de terre qui ne doit point payer dîme. En conséquence, on fait de grands jardins et là les fèves, le bled-dainde et souvent les patates sont à couvert de tout droit. Il y en a même à ce qu'on m'a dit qui avancent qu'on ne doit pas la dîme du bled de semence, parce que ce seroit payer deux fois. Si on s'en rapportoit à eux, je crois qu'ils viendraient bientôt à bout d'affranchir la moitié de leurs terres vu qu'il y en a plusieurs qui sèment jusqu'à deux et trois minots de graine de lin dont on ne leur demande rien.

"Je supplie votre grandeur de vouloir bien parler aussi pour ceux qui ont trouvé du Bled, quand la rivière a monté. Il y a déjà eu quelques difficultés pour cela. Il y a du bled qui n'a été transporté que d'un champ à l'autre, d'autre qui a été transporté plus loin, d'autre enfin qui a été attrappé sur la rivière avec des canots. Je sens déjà combien je vais trouver en eux de résistance pour tout cela. Un seul me la déjà fait voir. J'ai espérance que la voix de Votre grandeur disposant les esprits au bien, je les trouverai tous dans la volonté de rendre à chacun ce qui lui appartient".

Ste-Marie le 9 octobre 1773
Verreau, ptre"

Dans cette lettre voyons:

- 1- Comme nos anciens étaient Normands et ergoteurs;
- 2- qu'ils cultivaient de grands jardins;
- 3- qu'ils payaient mal la dîme;
- 4- que plusieurs semaient beaucoup de lin, nécessaire pour le tissage...(habits, chemises, draps, nappes, serviettes, sacs, cordes, étoupes, etc);
- 5- qu'au temps des récoltes, en cette année, il y eut une inondation;
- 6- qu'il y en avait qui s'appropriaient volontiers le bien d'autrui...

23 NOVEMBRE 1774: Acte de vente de Louise-Thérèse Fleury de la Corgendière, épouse de Pierre François de Rigaud de Vaudreuil, ancien gouverneur de la Nouvelle France, à Michel Chartier de Lotbinière de la part et portion appartenant à la dite dame dans la seigneurie de Fleury (St-Joseph), en la Nouvelle Beauce, dans le domaine et ferme de la dite seigneurie, etc. etc. (Greffé de Leflot et Dau-teuil, notaire à Paris)- [Aux Archives de la province de Québec. Cf. *Inventaire des fiefs* P.G. Roy]

GRAVES ÉVÉNEMENTS D'ORDRE PUBLIC

Saint-Joseph-de-Beauce

En 1774, la révolution américaine qui devait aboutir à la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis, le 4 juillet 1776, était commencée. Les provinces anglaises, échelonnées sur les bords de l'Atlantique, étaient remuées par ce qu'on appelait l'esprit de liberté. Dix ans auparavant, la loi du timbre de 1765, avait porté atteinte, prétendait-on, au droit du peuple de se gouverner lui-même en votant par ses représentants élus, ses propres impôts. Les choses s'étaient aggravées. En 1769, le roi Georges III avait tenté d'imposer aux Américains une autre taxe sur certaines marchandises jusque là admises en franchise. On eut bientôt la fameuse affaire de la cargaison de thé jetée à la mer par les Bostonnais, et, peu après, un congrès de 13 états se réunit à Philadelphie. Au mois d'octobre 1774, ce Congrès lançait un appel aux Canadiens les invitant à faire cause commune avec les colonies anglaises en révolte. Un an plus tard, ce fut l'invasion.

Nous n'avons pas à refaire ici toute l'histoire de cette invasion. Ce serait déborder notre cadre. Mais il importe de noter que les gens de la Beauce y furent mêlés.

Si, d'une façon générale, les Canadiens, en cela conseillés et dirigés par leurs curés et leurs seigneurs, se montrèrent loyaux et fidèles au pouvoir anglais, il n'en fut pas de même des gens de la Beauce.

La raison immédiate de l'attitude des Canadiens est évidente. Au mois de mai 1774, Georges III avait sanctionné l'*Acte de Québec*, notre première Constitution canadienne.

Durant les quatorze premières années de la Domination anglaise (Cf. *Histoire du Canada*, Desrosiers et Bertrand, p. 288), le pays canadien n'avait pas eu, à vrai dire, de véritable constitution. Soumis d'abord à un régime militaire provisoire, il fut gouverné après le traité de Paris, en vertu d'un décret royal, que le parlement anglais n'avait pas ratifié. En 1774, le gouvernement anglais, mieux renseigné sur les choses du Canada et peut-être surtout pour que le Canada ne fit pas cause commune avec les Colonies du Sud qui s'agitaient, et cédant aux instances du gouverneur Carleton, se décida à donner à la Colonie une forme de gouvernement plus appropriée à ses besoins et à ses aspirations. La poussée d'indépendance et de liberté qui agitait les provinces américaines détermina sans doute la métropole à s'attacher par une politique plus libérale sa récente conquête..."

Le Canada eut donc l'*Acte de Québec*. Carleton après une absence de quatre ans, revint au pays en apportant cette première constitution. Elle décrétait que les anciennes lois civiles du Canada seraient rétablies dans leur intégrité. Seule, la loi criminelle anglaise fut substituée à la franchise. On

garantissait aux habitants (excepté aux communautés religieuses) la libre et entière possession de leurs biens, ainsi que les coutumes, usages et droits civils d'avant 1763. On assurait aux Canadiens la pleine liberté de la religion catholique sous la suprématie royale. Les dîmes furent rétablies et les catholiques furent dispensés de prêter le serment du test, ce qui leur permettait d'occuper les charges de l'Etat.

Ces notions succinctes suffisent, croyons-nous, pour bien faire comprendre quelle était en 1775-1776 la situation des gens.

EXPÉDITION D'ARNOLD PAR LA CHAUDIÈRE

(reprise du projet de 1756 (Voir "Seigneurie de Lauzon" de J.-Edm. Roy.)

Arnold partit avec 1,000 miliciens de Cambridge. Six semaines en bois; en soi avec 650 hommes affamés, en guenilles. On avait fait bouillir ou frire pantalons de peau d'original: soupe au sac de barbier?

Hospitalité affable aux Américains. Bourgeois des villes, clergé, nobles sont fidèles à l'allégeance britannique. La masse du peuple favorise la rébellion, particulièrement en Beauce. Il n'y avait que 17 ans que le drapeau fleurdéliné avait cessé de flotter sur le château St-Louis. Ils voyaient les Français revenir...

Le Seigneur Taschereau ayant voulu faire emprisonner un censitaire qui refusait de marcher contre les Américains, dut déguerpir... Pillage de son manoir à Ste-Marie par Américains et Canadiens... Vente à la criée...

La plus parfaite cordialité entre soldats du Congrès et les habitants, reçus comme libérateurs plutôt que comme conquérants.

Dans le bois, les Canadiens n'ont pas souffert comme la troupe d'Arnold, car habitués à ce genre de vie. Ils avaient fait depuis longtemps leurs preuves pour ce genre d'expédition. u.-s. Iberville à Baie d'Hudson, expédition de 1689-90, etc... 1696 à Terre-neuve.

C'est dans le fief Ste-Barbe (La Famine) qu'Arnold, après 30 jours de trajet, vit une maison construite par les blancs. Sur la rive nord-ouest de la rivière Famine, près de la Chaudière, il y avait quelques petites constructions habitées par des Canadiens français et un assez grand nombre de cabanes occupées par des Abénaquis. L'endroit s'appelait Sartigan. Arnold y fit reposer son armée quelques jours.

La présence des blancs habitant St-Georges lors du passage de l'armée américaine indique qu'il devait y avoir quelques Canadiens qui y demeu-

raient en permanence, mais qui devaient peut-être y faire le commerce de fourrures plutôt que d'y vivre de culture. (Cf. St-Georges. la Famine, Pozzer-P. Angers, p. 74-75)

Ce fief commença à être concédé en 1790. Les premiers colons qui y eurent des titres réguliers de leurs terres furent des enfants de St-François et de St-Joseph. Parmi ces derniers, à noter Prisque Champagne, de St-Joseph, ancêtre d'Adolphe.

22 MAI: MANDEMENT DE MGR BRIAND

(Le texte de ce mandement envoyé à M. Verreau est au cartable I de Ste-Marie, aux archives de l'Evêché. Cette pièce qui n'est pas imprimée, on la copiait à la main à autant d'exemplaires qu'il le fallait- prend deux pages d'une double feuille. Sur le 3ème page du 2ème feuillet, cette addition pour les gens de St-Joseph et de St-François):

M. Verreau,

"Nous avons appris avec une vraie douleur, Monsieur, que les habitants de St-Joseph et de St-François ont résisté aux ordres du gouverneur. Faites-leur bien entendre qu'outre le péché qu'ils commettent contre leur serment ils s'exposent à de grandes punitions. J'avois envoyé ce mandement dans les deux autres gouvernements, et voyant qu'yci il ny avoit point de troubles, du consentement de M. Cramahé, j'avois différé de l'envoyer en bas jusqu'au retour de son excellence. Je ne m'étais pas figuré que la rébellion et la désobéissance commençât par notre petit endroit, au reste c'est mon affection pour eux qui m'a pressé de les avertir. Car je n'en ai point d'ordre: peut-être s'ils s'arrêtent "au plus tôt" (?) pourra-t-on cacher leur mauvaise conduite."

Le 4e juin 1775."

EXTRAIT DU JOURNAL de M. Franç. Baby, Gab. Taschereau et Jenkins Williams dans la tournée qu'ils ont faite dans le district de Québec, par ordre du général Carleton, tant pour l'établissement des milices dans chaque paroisse que pour l'examen des personnes qui ont assisté ou aidé les rebelles dont nous avons pris note.

NOUVELLE-BEAUCE

PAROISSE DE STE-MARIE

M. Verreau, curé

La milice assemblée à 10 heures du matin

Lecture de nos commissions.

Cassation du capt. Étienne et du lieut. Julien Landry.

Réforme des baillys.

Nomination des officiers reconnus par la lecture de

leurs commissions.

François Verrau, capt.

Guillaume Provost, lieut.

Philippe Vallière, Benj. Dion, Franc. Mauricet, Jean-

Franc. Bisson, Gabriel Fauché: sergents.

Revue en bon ordre de 115 hommes.

Harangue. Vive le Roy, etc.

OBSERVATIONS - Dans le cours de may 1775, M. Taschereau se transporta dans cette paroisse par ordre du général Carleton, pour y établir la milice et y faire reconnaître un capitaine, en l'occurrence le sieur Etienne Parent, père, ce qui se fit sans aucune opposition de la part des habitants.

M. Launière quelque temps après fit remettre un ordre du gouvernement au dit capitaine Parant pour arrêter trois espions qui étaient descendus par la rivière St-Jean et qui remontaient par la Beauce, par la rivière Chaudière; en conséquence, le dit Parant, qui savait déjà que les trois susdits espions étaient chez Claude Patry, leur fit dire dans la nuit par la femme du nommé Provençal, son voisin, qui parle anglais, de se retirer parce qu'il avait ordre de les faire prendre. Le lendemain matin, il fit commander Julien Landry, son lieutenant, Fabien Routier, Ant. Marcoux, Louis Parant, Ignace Ferland et Charles Huard qui firent bien lentement mine de les attraper jusqu'à la paroisse voisine. Il a pareillement laissé passer diverses fois, contre ses ordres plusieurs inconnus.

Lorsque les rebelles passèrent par la dite paroisse, l'automne dernier, le dit Parant leur témoigna chez Claude Patry où ils étaient en nombre, son zèle et son affection en leur faisant connaître, que loin d'arrêter leurs espions, il en avait au contraire facilité le passage; il leur offrit sa maison et en emmena plusieurs coucher chez-luy. Dans le cours de l'hiver, il alla à la Rivière du Sud pour acheter du bled de semence et fit courir le bruit que comme il descendait encore un parti de Bostonnais par la Beauce, il fallait qu'il s'en retourna promptement pour faire leurs provisions.

Cet homme qui, dans le premier moment, montra son zèle et son affection pour le service du Roy n'a été corrompu que par sa femme dont l'esprit a de tout temps semé la zizanie dans la paroisse parmi les habitants, dit mille impertinences des curés et de tous les honnêtes gens et qui notamment, dans l'affaire présente, n'a cessé de tenir des discours séditieux par toute la paroisse et dans les paroisses voisines.

Jacques Parant, fils du capitaine Parant, fut l'automne dernier avec Jos. Gagnon au devant des rebelles jusque dans la paroisse St-Joseph, leur dire que les habitants de la Pointe Lévy les engageaient à venir promptement parce que le Roy voulait leur faire prendre les armes et leur avait déjà retiré tous

Saint-Joseph-de-Beauce

leurs canots. Le dit Jacques Parant déclare n'avoir été que jusque chez Louis Marcoux, son beau-père, où il trouva deux Bostonnais à qui il dit les intentions des habitants de la Pointe Lévy. De là, les deux Bostonnais vinrent tout de suite avec le dit Jacques Parant chez Claude Patry et l'un d'eux prit le cheval du dit Patry pour aller communiquer les intentions des dits habitans de la Pointe Lévy à leur armée.

Cette prétendue invitation des habitans de la Pointe Lévy fut portée à Ste-Marie par les nommés Jacques Ducharme et Gervais Houle qui entrèrent un dimanche avant la messe chez Claude Patry, voisin de l'église où il y avait beaucoup de monde assemblé. C'est sur ce rapport que monsieur Jacques Parant, qui s'est toujours distingué dans ses propos séditieux, jugea à propos d'aller au devant des Bostonnais en disant; "Il faut bien aller vite-ment avertir nos pauvres gens."

Il a été lu, le jour des Morts, avant et après la messe, dans les maisons voisines de l'église où le monde était assemblé par le capitaine Parant et le sieur Dumergue, des manifestes que les rebelles avaient envoyés peu de jours avant leur arrivée.

Philippe Vallière, premier bailli qui s'est comporté en bon sujet, commanda, pour le bien public cet hivert à la porte de l'église de la part du Roy, à tous les habitans de baliser leurs chemins; il reçut des sottises de plusieurs habitans sur ce commandement et notamment de Jean Bilodeau, fils qui lui dit dans des termes indécens: "Où est-il ton Roy? Il est dans la ville au bout d'un canon." Le dit Vallière dit qu'il ne reconnaissait point d'autre autorité que celle du Roy.

Jean Bilodeau, père, bedeau de l'église, refusa au dit bailli contre les ordres du curé et contre le droit et l'usage ordinaire, le gros morceau de Pain bénit sur ce qu'il se montrait toujours sujet du Roy.

Le domaine et moulin de M. Taschereau ont été pillés cet hivert dans le cours de février par un nommé Mach qui, sur un prétendu ordre du nommé Arnold, fit faire une vente publique de tous les ustancils de terre, ménage et revenus de la ferme et du moulin.

Le nommé Robert servait d'interprete, Claude Patry, d'huissier, et Dumergue d'écrivain.

Le plus grand nombre des habitans de cette paroisse et plusieurs des paroisses voisines ont été à cette vente et y ont acheté des effets.

Le capitaine de Ste-Marie et celui de St-François étaient aussi présens à la vente et ont acheté des effets.

Lorsque M. Taschereau assembla dans le printemps de 1775 les habitans de cette paroisse pour y établir la milice et y faire reconnaître un capitaine, le nommé Louis Marcoux dit qu'il fallait auparavant voir comment se comportaient les

autres paroisses.

Pierre Commeray parla aussi très impertinamment. Aucun de cette paroisse n'a pris les armes pour les rebels. Plusieurs ont fait volontairement des voyages en payant lorsque les rebels ont passé.

Notés pour mauvais sujets dans cette paroisse et avoir toujours mal parlé: Louis Gagné, père, Jean Bilodeau, père, Antoine Marcoux, Jean-Bpte Grinier, Pierre Marcoux, Joseph Prou, Etienne Vachon, père, Pierre Grinier, Pierre Poirier, Louis Marcoux, Jean Lefebvre, Adrien Langevin, Vincent Commiray, etc.

Il paraît qu'un nombre d'habitans de cette paroisse voulait entrer dans quelque explication avec nous avant de crier vive le Roy.

Les nommés Jean Lefebvre, Ant. Marcoux, Joseph Huard et Julien Landry, père, chargèrent Pierre Poirier de porter la parole: en conséquence, nous avons condamné le dit Pierre Poirier et les quatre autres à demander pardon au Roy le dimanche suivant, en présence de toute la milice, et aussi des excuses envers le peu de bons sujets pour les avoir scandalisés par leurs propos. Baptiste Grinier a subi aussi la même punition pour avoir méchamment dit qu'un sauvage lui avait dit dernièrement que si il se laissait commander pour prendre les armes, ils seraient tous brûlés. Cette punition a été faite le 29 juin, après la messe, en présence de monsieur Taschereau et de toute la milice et ont crié "vive le Roy" trois fois.

Partis pour Saint-Joseph, jedy 27 juin à 6 heures du matin.

PAROISSE DE ST-JOSEPH

Desservie par M. Verreau.

Jedy 27 juin.

Milice assemblée à 10 heures du matin.

Lecture de nos commissions.

Cassation de : Franc. Lessard, capt., François Lessard, fils, lieut., et Louis Paré, enseigne.

Reforme des baillys.

Nominations des officiers reconnus par la lecture de leurs commissions.

Pierre Poulin, capitaine.

Alexandre Commiray, lieutenant.

Joseph Nadau, Jos. Poulin, fils, Pierre Poulin, fils, André Bisson, sergents.

Harangue Vive le Roy, etc.

OBSERVATIONS

Lorsque M. Taschereau se transporta en may 1775 pour y établir la milice ainsy qu'à Ste-Marie, cette paroisse se révolta unanimement et ne voulut point reconnaître l'autorité du Roy, malgré les bons conseils de monsieur le curé qui s'employa de tout son pouvoir pour les ramener à leur devoir et qui

reçut, en cette occasion, plusieurs impertinences et lorsque monsieur Taschereau voulut s'approcher de l'assemblée, tous les hatitans se dispersèrent pour ne pas le voir. Aussitôt, cette paroisse députa Bazil Vachon dit Pomerlau et Giguère qui descendirent promptement chez Ignace Ferland, baillly de Ste-Marie et voulurent l'engager à aller chez tous les habitans de sa paroisse pour les déterminer à se mettre de leur côté, ce qu'il refusa. Cette affaire est écrite chez M. Dunn.

M. Dunn adressa des commissions à M. le Curé au nom des officiers nommés cy-devant qui les lut hautement en présence de la paroisse et les remit chacune à leur adresse. Les susdits officiers ne jugeant pas à propos de les recevoir les renvoyèrent à M. Dunn qui les renvoya sur le champ avec ordre de les accepter; mais ils n'ont non seulement pas voulu agir en qualité d'officiers. Ils ont encore tenu une conduite et des discours en affectionnés rebelles.

Les espions ont passé et repassé l'été dernier dans cette paroisse sans la moindre opposition.

L'enseigne Louis Paré a lu plusieurs fois les manifestes que les rebelles ont envoyés un peu avant leur arrivée.

Lorsque les rebelles ont passé par cette paroisse, ils ont été servis avec affection par les habitans dont le plus grand nombre ont fourni leurs canots en payant pour les descendre en bas.

Dans le cours de février dernier, le nommé Mach demanda à Fran. Nadau, Munier de la dite paroisse, au service des héritiers de la Gorgendière et grand amateur de rebels, le bled et l'argent qu'il avait, appartenant à M. Taschereau; ce qu'il donna sans la moindre opposition. Il donna même aussi sans distinction de l'argent que le dit Munier savait bien que mon dit sieur Taschereau ne touchait que par procuration.

Le capt. Franc. Lessard a tenu la même conduite envers le nommé Mach pour argent appartenant partie à M. Taschereau et partie aux héritiers La Gorgendière.

Le dit Mach était accompagné de Robert, Claude Patry et Dumergue.

Notés pour les plus mauvais sujets, les Lessards, les Labés, les Pomerleus, Louis Paré, Sans Soucy, les Cloutiers et notamment Prisque Cloutier, Gervais Champagne, Prisque Doyon et Franc. Nadeau, père.

L'esprit de cette paroisse en général a toujours beaucoup incliné en faveur des rebels.

Joseph Champagne, noté dans le journal de S. Nicolas, Gervais Houle dans celui de Ste-Marie.

Idem Jacques Ducharme, ce dernier s'est comporté dans tout le cours de l'hiver comme un sujet revenu de ses erreurs.

SEIGNEURIE DE ST-FRANÇOIS DE LA MÊME PAROISSE DE ST-JOSEPH

REVUE DE 22 HOMMES

Les anciens officiers et baillys ne s'étant point présentés et ne pouvant par ce moyen prendre une ample connaissance de cette paroisse et des officiers leur avons dit que nous reformions les baillys et que les ordres leur passeraient jusqu'à nouvel ordre par les officiers qui avaient été faits l'automne dernier qui sont Franc. Quirion, capt., Joseph Lecadieu, lieut. et Joseph Veilleu, enseigne.

N.B.- À examiner la conduite de cette paroisse.

Partis pour Ste-Marie à 5 heures du soir, MM. Baby et Williams partis pour Québec, vendredi 28 juin; M. Taschereau partit pour Québec lundi 1er juillet. (extrait du Rapport de l'Archiviste de la Prov. de Québec pour 1927-28: pp. 469-473).

EXTRAIT DE L'ENQUÊTE À ST-NICOLAS

...Le 26 mars, le nommé Joseph Champagne habitant de St-Joseph à la Nouvelle-Beauce, entra chez le dit capt. Louis Rousseau, et lui demanda s'il avait vu passer deux hommes. Le dit capitaine lui répondit qu'ouy. Eh bien reprit le dit Champagne, ce sont deux vauriens que cherchent à entrer en ville, il faut que vous les fassiez prendre tout de suite (le dit Champagne venait de Ste-Foy et s'en retournait à la Beauce). Sur ce rapport le dit capitaine Rousseau commanda Joseph Bergeront et Pierre Gingras avec leurs armes pour prendre conjointement avec lui les deux hommes cy-dessus déclarés. Ce qu'ils firent aussitôt et les conduisirent jusque chez le capitaine Lambert..."

"Ce journal est un document historique d'une extrême importance. C'est le procès-verbal minutieusement détaillé d'une enquête ou tournée qui fut entreprise en 1776 dans les diverses paroisses du district de Québec et dont trois commissaires spéciaux, MM. Baby, Taschereau et Williams avaient été expressément chargés par le gouverneur Carleton.

"D'après l'intitulé du document, les commissaires avaient reçu double mission, l'établissement de la milice dans chaque paroisse et l'examen des personnes qui avaient aidé les rebelles pendant l'invasion américaine de l'année précédente. En réalité, ces deux missions n'en faisaient qu'une, la milice n'étant établie, ou plutôt rétablie, que parce que celle qui existait auparavant avait été désorganisée et rendue inefficace par la connivence des habitans avec les congréganistes ou même par leur simple neutralité. Le véritable objet de la tournée était de s'enquérir du plus ou moins de loyauté des paroisses du district de Québec, et après avoir fait, en quelque sorte, le partage des boucs et des brebis, de

stigmatiser les uns, de récompenser les autres. On verra avec quel zèle et avec quelle exactitude les émissaires de Carleton remplirent leur mandat; le détail de leurs perquisitions extraordinaires est aussi intéressant qu'instructif. "C'est une source d'informations nouvelles qui vient s'ajouter à celles que nous possédons déjà touchant l'invasion de 1775... De nombreux mémoires et journaux ont été mis à jour depuis un certain nombre d'années, qui nous renseignent abondamment sur le côté militaire de l'entreprise de Montgomery et d'Arnold, mais il n'en est pas un seul qui contribue autant que ce journal à l'intelligence de la véritable situation à cette époque troublée. On peut donc dire que ce document vraiment unique est comme un miroir où se reflète avec une netteté saisissante l'état d'âme de la population du Bas-Canada en 1775.

(Introduction à la publication de ce journal, dans le Rapport de l'Archiviste, pp. 431-34)

Aegidius Fauteux

- Après l'invasion américaine et l'attitude qu'ils y avaient tenue, on n'a pas à s'étonner de ce que la vallée de la Beauce fut occupée par des troupes anglaises, surveillée de près, et soumise à des réquisitions ou même à certaines exactions. Acceptant l'inévitable, ils ne frayèrent pas avec les occupants et reprirent la besogne du défrichement et de la culture de leurs terres. Les moeurs étaient pures et les familles se multipliaient. Un accident survenait-il qui tranchait sur l'ensemble de cette vie calme qu'il prenait forme d'un scandale retentissant.

Le soulèvement de la Beauce lui valut les brimades de l'occupation militaire anglaise. Il y eut un poste frontière - un fort - à St-François pour empêcher désertions et communications avec Portland. Cela ne paraît pas avoir été fort efficace, car la coutume s'établit quand même des relations et voyages outre 45e... à pied, par les bois, par les sentiers des sauvages... vs chemin Arnold. Ils étaient nombreux autrefois les vieux qui allaient, à pied, "faire les foins" aux Etats. ou qui, au lieu d'aller à Québec, allaient à Bangor. Ils y achetaient leurs effets. Il y avait bien la formalité des douanes: mais ce n'est pas d'hier que la Beauce joue toutes sortes de tours - par les bois quand ce n'est pas par le grand chemin - à la douane de Sa Majesté.

Que fût-il arrivé si le soulèvement de 1775 eût été victorieux, si les Anglais eussent eu le dessus? Quelles répercussions cela eut-il eu sur notre vie nationale et religieuse? À vrai dire, nous n'en savons rien. Le clergé, étant donné le risque qu'il avait pris d'intervenir, eût perdu du crédit. L'évêque eût été expulsé et remplacé par un des

rare prêtres qui penchaient du côté américain.

PROCLAMATION DE HALDIMAND

17 JUIN 1779

Pour remédier aux prix exorbitants des bleds et des farines, dans un temps d'abondance, quiconque achètera dans le dessin de revendre et faire renchérir les prix des denrées, sera réputé comme monopoleur et sera mis à l'amende; que les juges de paix de sa Majesté dans leurs districts respectifs auront le pouvoir d'entendre et juger.

4 FÉVRIER 1780 - Acte de vente de dame Marie-Thomas Fleury de la Gorgendière, veuve de Thomas-Ignace Trottier Dufy Desauniers, tant en son nom que se portant fort pour Ignace Fleury de la Gorgendière, ci-devant commissaire ordonnateur du Cap de Saint-Domingue, à Gabriel-Elzéar Taschereau de tous les droits et prétentions que la dite veuve et le dit Fleury de la Gorgendière, son frère, peuvent avoir, demander et prétendre dans la seigneurie de Fleury, leur appartenant par succession de feu Joseph Fleury de la Gorgendière et Marie-Claire Jolliet, leurs père et mère. (Greffé de Simon Sanguinet, notaire à Montréal.) (Aux Archives de la Province de Québec. Cf *Inventaire des fiefs* ...P.G.R.)

ON DEMANDE UN CURÉ RÉSIDENT

28 OCTOBRE 1781- Assemblée générale de la paroisse- "comprenant ensemble les seigneuries de St-Joseph et Fleury"... au son de la cloche en la manière accoutumée dans la chambre du presbytère où se seront trouvés Alexis Comire, Joseph Poulin, capitaine et lieutenant de la dite paroisse, Etienne Poulin, François Lessart et Joseph Guérin dit St-Hilaire tous trois marguilliers en exercice et grand nombre d'anciens et notables habitants: laquelle assemblée aurait prise en considération la difficulté qu'il y avait d'être desservis par le curé de Ste-Marie, vu et considéré l'éloignement et la difficulté des chemins, qui par cette cause seulement pourraient les priver par toute impossibilité des Secours des Sacrements en certaines saisons et considérant en outre n'osoient demander à Monseigneur Briand Evêque de Québec la grâce de leur accorder un curé résidant dans leur paroisse sans avoir au préalable donné leur marque de respect et d'estime pour un pasteur par un logement décent et commodités domestiques nécessaires pour un curé résidant, à l'instant auroit déterminé la dite paroisse que ne pouvant par elle même conduire la bâtisse d'un presbytère et les autres ouvrages qu'il y auroit à faire et après avoir prié et supplié Monsieur Taschereau écuyer, Seigneur en partie de cette

paroisse et particulièrement du terrain sur lequel se trouve bâtie l'église de cette paroisse de vouloir bien prendre l'entière et parfaite conduite des ouvrages, ils regarderoient cet avantage comme un moyen de parvenir à leur fin, et bonheur général, et à l'instant auroit dit à M. Taschereau présent à l'assemblée que voulant bien se rendre à leurs désirs malgré ses grandes occupations il acceptoit volontier sans néanmoins une obligation de la conduite des ouvrages à prévoir pour faciliter la résidence d'un curé, aux conditions suivantes, qu'il détermineroit seul conjointement avec M. Verreau le plan des ouvrages à faire, qu'un seul syndic seroit nommé par les dits Sieurs Taschereau et Verreau pour veiller aux travaux et corvées nécessaires, qu'il seroit payé pour contribution pendant deux ans un sol par chaque arpent de terre en superficie payable le premier payement au onze novembre prochain, sans qu'on puisse obliger les habitans à donner une plus grosse somme en argent dans une nouvelle assemblée, que les matériaux seront fournis par les habitans suivant la répartition de M. Taschereau et en outre qu'il sera donné par chaque habitant huit journées entières et complètes de corvée, quatre l'été prochain et quatre l'année suivante, à la demande des Syndics, et dans le cas où il resterait des dites journées à donner lors de la résidence d'un curé elles seront fournies à sa demande à quoi auroit consenti la dite assemblée de tout ce que dessus, donnant tout pouvoir à Mondit sieur Taschereau tous d'une voix unanime et sans opposition, même de poursuivre aux peines de tous dépens et dommages et intérêts contre les contrevenants: le tout sous le bon plaisir et ratification des présentes de Mgr l'illustrissime et Révérendissime Jean Olivier Briand, évêque de Québec. Fait et passé le jour et an que dessus dans le presbitaire de la dite paroisse et ont signé et fait leurs marques: Jean-Baptiste Caron, Joseph St-Hilaire, Louis Boulet, Pierre Dostie, Etienne Bisson, Etienne Nadeau, Jean-Baptiste Bourbeau, Charles Cloutier, Etienne Poulin, Jean Lessart, Etienne Vachon, Noël Paré, Jean-Baptiste Grolot, Gabriel Labrec, Louis Poulin, Aug. Jacques, Ignace Lessart, Ant. Chalifour, Jean Gagnier, Joseph Gilbert, Jean Cliche, Gervais Hould, Joseph Boulet, Louis Poulin, Joseph Vachon, Jean-Fr. Gousse, Pierre Grandin, Basiles Vachon, Joseph Champagne, Alexis Vachon, Aug. Huard, Charles Perron, Louis Gagnier, Pierre Lessart (fils), François Arguin, Pierre Mateau, Joseph Charpentier, Gervais Champagne, Zacharie Cloutier, Jean Doïon, Jean Lessart, Zacharie Cloutier (fils), Alexis Doïon, Pierre Champagne, Pierre Boulet, Joseph Poulin (lieutenant), Charles Champagne, Pierre Poulin, Jean Gagnier, Joseph Grandin, Pierre Poirié, Alexis Comiré (capitaine), Aug. Jacques, Prisque Cloutier, Louis Gousse, Antoine

Vachon, Jean Cloutier, Pierre Bureau, Pierre Maurisset, François Labé, Joseph Grolot, Etienne Dодier, Jean B. Labé, Prisque Doïon, Joseph Labé, Pierre Lessart, Etienne Poulin, Jean Gilbert, Jean B. Gagnon.

Aux 69 marques de ces "Chevaliers de la croix" s'ajoutent cinq signatures: Luc F ...? Det Robert (?), Joseph Poulin, Charles Jacques, Louis Paré, François Nadau.

G. TASCHEREAU,
J.M. VERREAU, ptre

Le double de cette pièce au Cahier des Comptes des Marguilliers est d'une calligraphie invraisemblable. Il est intéressant, pour suivre le développement de la paroisse, d'avoir la liste des noms des francs tenanciers d'alors.

1782 - Construction du presbytère et dépendances

Avant de céder l'administration à son successeur, M. Verreau fait au Livre de Fabrique (pp. 82 et 83) une "Récapitulation générale des Comptes des Marguilliers depuis l'année comprise 1766 jusqu'en 1783 au premier de janvier non compris l'année courante". C'est le résumé de son financier pastoral. La recette générale, 6,862.2'; la dépense, 5,258.7'; Reliquat, 1,606.15' au Coffre. ... "la dite somme a été ce jour d'hui vérifiée et comptée, mise dans un sac dans le Coffre de la fabrique sous la clef de Joseph Guérin dit St-Hilaire, marguillier en exercice et la note suivant le Bordereau ci-après. Savoir: quatorze portugaises, d'où il faut déduire 7" 18' pour 35 grains de moins, 664" 2'; Vingt-trois guinées, à déduire 2" 10' pour 11 grains, etc, 641" 10'; trois louis d'or, 81"; quatre demi-guinées, 56"; dix-neuf piastres d'Espagne, 114"; deux piastres de 6" 12', 13" 4'; deux idem demi, 6" 12'; un cent sols, 5"; quatre-vingt-six sols, 5" 4'; trois trente sols, 4" 10'; trois shellins halifax, 3" 12'; trois vingt sols, 3"; deux quinze sols, 1" 10'; six treize sols, 3" 18'; treize copies, 13'. Total: 1,603" 15'.

"Etabli à St-Joseph de la Nouvelle Beauce le 21 de septembre 1783, en présence de Monsieur Taschereau, Ecuyer Seigneur au dit lieu, devant Joseph Guérin dit St-Hilaire, marguillier en exercice, et de François Lessart, son prédécesseur. L'on remarquera par les comptes ci-devant depuis dix-sept ans que la terre de la fabrique a donné de ferme et divers fois soixante et quatorze livres, qu'elle a couté en dépenses soixante-douze livres et en cens et rentes 142" 16' ce qui fait un excédent onéreux à la fabrique de 144" 16'

G. TASCHEREAU
J.M. VERREAU"

Saint-Joseph-de-Beauce

À chacun des actes de M. Verreau en reddition de comptes, M. Taschereau a signé comme témoin. Il estimait l'abbé, et, je suppose, venait avec lui de Ste-Marie, où M. Verreau paraît avoir fait, près du Seigneur et plus près de Québec, sa résidence ordinaire.

M. Verreau parti, on ne verra plus la signature de M. Taschereau à ces actes. Son dernier date du 23 septembre 1780, et il s'agit de la sépulture de Jean Gousse.



En 1905: Un coin enchanteur de la Rue Principale. Dans leurs habits du dimanche, on reconnaît: Philippe Bélanger, Jules et Valère Bélanger, Gaston Talbot et Antonio (Gros Bébé) Vachon.

Saint-Joseph-de-Beauce



M. JOSEPH-MAURICE JEAN
(1783-85)

Jos.-Maurice Jean, né à Québec le 29 décembre 1753, de Maurice Jean et de Marie-Marthe Bussières. Études à Québec. Ordonné le 23 septembre 1780. Curé de St-Gervais (1780-83), de St-François, avec desserte à St-Joseph (1783-85); curé de La Beauce (1785-86); des Écureuils (1786-88); de Contrecoeur (1788-92); de Ste-Geneviève-de-Batiscan (1792-1802), des Grondines (1802-11), de St-Jean-Deschaillons (1811-12); de Lotbinière (1812-22).

M. Jean n'avait pas encore 30 ans d'âge et à peine trois ans de prêtrise quand il arriva à St-Joseph où l'on voit son nom au registre des baptêmes, mariages et sépultures pour la 1^{ère} fois, le 27 septembre 1783: Baptême de Michel Bureau, fils de Pierre.

EXTRAIT DE LA REDDITION DES COMPTES DE JOSEPH GUERIN dit ST-HILAIRE, marguillier en charge pour 1783 (31 mai 1784).

DE LA RECETTE: quête annuelle dans église, 48" 10'; pour blés, lard, filasse vendus du provenue de la quête des marguilliers dans la paroisse, 214" 17; six grands enterrements avec service, 45"; sept services, 31" 10; cierges vendus pour les dits enterrements et services 145" 9'; huit petits enterrements, 12"; pour foins de la terre, 18" 3'; ferme de la terre, 10" 4... En tout avec le Reliquat: 2,320" 2s.

PAYE: une pierre d'autel, 12"; canon d'église, 9"; un catéchisme, 4" 16; une brique de savon, 6"; pour Bedeau et blanchisseuse, 30"; rente seigneuriale, 8" 8'; Total: 206" 8'. Reliquat 2,114" 14 s.

...dans la maison Curiale"...

J.M. JEAN, ptre

M. Jean écrit d'une belle écriture claire, limpide, ronde. Registre bien en ordre.

EXTRAIT DE LA REDDITION DE COMPTES DE JOSEPH GRONDIN, marguillier en charge pour 1784 (25 septembre 1785).

DE LA RECETTE: pour blé, lard et filasse de la quête de l'Enfant-Jésus, 133" 2'. (C'est la 1^{ère} fois qu'on voit cette quête porter ce nom. Elle l'a gardé

depuis.) Deux bans revendu, 109"; vingt-quatre petits enterremens, 36"; dix grandes Messes, 36"; diverses denrées vendues à la porte de l'église, 32"; Total avec reliquat: 2,657".

PAYE: à M. Panvoizé pour burettes et assiette d'argent, 168"; au même pour les boîtes et portes Saintes huiles, 84"; (auparavant une humble fiole suffisait, je suppose); au même pour nettoier le Ciboire et y mettre une croix, 6"; pour le bedeau et la blanchisseuse du linge de l'église, 60". (Salaires doublés. Le curé, résidant à St-Joseph, le bedeau a plus à faire et il y a plus de linge d'autel à laver);

quelques petites réparations à l'église, 2" 7'; Total: 476" 7'. Reliquat: 2,181"1'.

Le dernier acte de M. J. M. Jean est en date du 28 septembre 1785, et il fait mention de la sépulture de Marie-Josepte, âgée de 10 jours, enfants de Augustin Caret.

À ce temps, le Canada comptait une population de 113,013 âmes.

LES ANNÉES DE LA GRANDE NOIRCEUR: 1780. 1785, 1788 terrifièrent les gens et provoquèrent des conversions.



La locomotive 2604 du Québec Central et son convoi bravant l'inondation de la Chaudière à Saint-Joseph



M. ANTOINE LAMOTHE
(1785-1817)

Le prêtre que Mgr appelait à succéder à M. Jean était encore jeune. Né à Québec le 23 novembre 1759, d'Ant. Lamothe et M.-Louise Drolet. Études à Québec. Ordonné le 15 août 1784. Vicairé à Beaumont en 1784-85; curé de St-François, aussi curé de Lachenais avec desserte à Terrebonne (1818) 1817-29 où il mourut le 14 février 1829. Curé de St-Joseph de 1785-1817, avec desserte à St-François, 1785-1810, de la Beauce, 1788.

M. Lamothe est venu curé à St-Joseph le 28

octobre 1785. (Note de sa main, p.1, du Répertoire pour Baptêmes, Mariages et sépultures, qu'il a ouvert le 3 octobre 1785 par la sépulture de Marie Moreau, épouse de Jacques Ducharme.)

Caractère souple, ferme, plein d'affabilité avec les gens parmi lesquels il se mêlait pour leurs fêtes intimes, M. Lamothe était aussi de foi solide, plein de bonne volonté et d'activité, il allait se dépenser avec un grand zèle au service des âmes qui lui étaient confiées de même qu'à la cause du développement de sa paroisse.

En 1785, M. Verreau quittait Ste-Marie, Il remplaça M. Perreault à St-Thomas, le 20 octobre 1785 et y signa son premier acte comme curé.

QUÉBEC, 16 MARS: lettre circulaire de Mgr Hubert aux curés de campagne, au sujet des licences pour vendre des liqueurs dans les paroisses de campagne. (Publiée dans MANDEMENTS des EVEQUES de Québec, vol.II, p. 326.)

Dans l'automne de 1788, les paroissiens de Ste-Marie doivent venir assister aux offices à St-Joseph et s'adresser au curé Lamothe pour les sacrements, enterrements, etc. À cause de l'entêtement de la majorité sur la question de construction du presbytère, Monseigneur leur a enlevé leur curé, M. Flamand. À la suite d'une requête où ces gens lui demandent un curé "à telle condition qu'il vous plaira enjoindre, et vous assurant de leur parfaite soumission", M. Deguise leur est envoyé.

1789- Église en bois menacée de ruine à St-Joseph. Était autour pour l'empêcher de tomber au vent.

Saint-Joseph-de-Beauce

29 SEPTEMBRE: Supplique pour rebâtir en pierre "à la même place" sur 100 pieds de long.

30 SEPTEMBRE: Mgr Hubert, ayant visité l'église, permet de rebâtir à la même place, en pierre, (100 x 40 pieds). La vieille subsistait fort prématurément "des ans l'irréparable outrage".

25 FÉVRIER: Lettre de Mgr Hubert aux archiprêtres au sujet de la disette. (cf. Mandements des Evêques, vol. II, p. 361.)

13 DÉCEMBRE (Québec): Lettre de M. J.-O. Plessis, secrétaire de Mgr Hubert, à M. Lamothe, curé à St-Joseph-de-Beauce. Il lui recommande de ne pas se presser pour entreprendre la construction de son église. Il faut tenir compte des dispositions de la loi et ne pas aller à l'aventure. La cour d'homologation ne sera pas établie avant la fin de l'hiver, et il faut attendre qu'elle le soit pour faire légaliser son acte d'assemblée. Il peut cependant continuer à ramasser les matériaux nécessaires à cette construction. Il le prie d'être très discret et de se tenir sur ses gardes. (Archives de l'Evêché) (Cf. Rapport des Archives, 193 c-31, p.224.)

SUPPLIQUE À MONSEIGNEUR L'ILLUSTRIS-SIME ET RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE DE QUÉBEC: "Supplient les habitants de la paroisse St-Joseph, Seigneurie de Fleury dans la nouvelle Beausse et ont l'honneur de représenter à Votre Grandeur que leur église anciennement construite en bois, étant devenue par le cours du temps dans un état de vétusté qui ne leur laisse aucun moyen de la réparer, attendu que la couverture, les planchers, les longs pans, en un mot, tout le corps du bâtiment menacent d'une ruine prochaine; que le dit édifice n'a été préservé depuis plusieurs années des effets impétueux des gros vents qu'au moyen des étais qu'on a été obligé de mettre autour, sans lesquels le bâtiment auroit vraisemblablement été déjà renversé.

"Les suppliants désirent donc se procurer pour l'avenir une Eglise plus solide et plus proportionnée au grand nombre de paroissiens qui se multiplient de jour en jour, prient très instamment Votre Grandeur de leur permettre de bâtir une église en pierre de la longueur de cent pieds sur quarante de largeur dans la même place où est construite l'église actuellement existante. Cette place leur paroissant plus à l'abri des gros vents qui règnent dans ces endroits... Et les suppliants...

ont signé: Jacques Ducharme, François Nadeau, Joseph Poulin, Charles Jaques, A Lamothe, ptre

St-Joseph, 29 septembre 1789.

Tous autres signataires par une croix.

(Cette supplique, aux Archives de l'Evêché, est inscrite (p.182) au livre des Marguilliers. La liste des signataires avec croix n'est que dans l'original à Québec.)

30 SEPTEMBRE 1789: Lettre de Mgr Hubert aux paroissiens de St-Joseph leur accordant autorisation de reconstruire l'église. Lettre écrite à St-Joseph même.

"Nous Jean-François Hubert, évêque de Québec... vu la requête présentée par les habitants de la paroisse de St-Joseph de la nouvelle Beauce... et après nous être transportés sur les lieux et avoir visité et examiné par nous-mêmes, l'état actuelle de l'église subsistante, qui ne peut la conduire qu'à une destruction totale et prochaine, étant d'ailleurs constant que la dite église est insuffisante pour contenir le grand nombre des paroissiens et qu'il n'est plus possible d'y célébrer décemment le Service divin, nous avons permis et permettons aux habitants de la dite paroisse de construire une église en pierre au même lieu, de la longueur de cent pieds sur une largeur de quarante...(Annonces à faire au prône: assemblée... que la requête des autres parts à nous présentée soit par le dit curé enregistrée dans les registres de la paroisse ainsi que notre présente réponse et ordonnance et l'acte d'assemblée qui sera dressé en la manière ordinaire. Donné à St-Joseph de la Nouvelle Beauce sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre seing de notre secrétaire, le 30 septembre mil sept cent quatre-vingt neuf.

Signé: Jean Francis, Evêque de Québec
par Monseigneur Plessis, ptre secrétaire

L'original de cette lettre n'existe plus ici. Il est heureux qu'ordre ait été donné d'inscrire les trois pièces sus indiquées aux registres. Sans cela nous n'aurions rien.

25 OCTOBRE 1789 - ACTE D'ASSEMBLÉE RE: ÉGLISE

Aujourd'hui vingt-cinq octobre mil sept cent quatre vingt neuf, nous habitants de la paroisse de St-Joseph de la nouvelle beauce ci-après nommés savoir Joseph Poulin, Jean Doyon, François Nadeau, Pierre Bureau, Augustin Pierre Jacques, Noël Paré, Augustin Caron, Jean-Marie Roy, Pierre Boulet, Charles Jaques, Etienne Vachon, Joseph Fortin, Pierre Champagne, Charles Champagne, Gervais Champagne, Charles Maheux, Pierre Poulin, Zacharie Maheux, Charles Gilbert, Pierre D'Ostie,

Jean Lessard, Joseph Champagne, Pierre Lessard, Etienne Poulin, Charles Cloutier, François St-Hilaire, Pierre Poirier, Jean Jobin, Jean Gagné, Augustin Huard, Louis Gagné, Jean-Baptiste Nolet, Joseph Grondin, François Lachance, Joseph Charpentier, Louis Boulet, Joseph Groslot, Basile Vachon, Jean Gilbert, Alexis Vachon, Augustin Boucher, François Labé, Jean Grondin, Jean Alexis Doyon, Zacharie Cloutier, Augustin Caret, Jean Cliche, Pierre Fizet, Jean-Baptiste Péron, François Lessard, Jacques Forbes, Etienne Poulin, Louis Gagné, Louis Poulin, Joseph Bérillau, Guillaume L'Etourneau, Jean-Baptiste Lessard, Joseph Lessard, Joseph Boulet, Ignace Lessard, Etienne Dodier, Joseph Drouin, Alexis Vachon, Antoine Vachon, Antoine Vachon fils, Joseph Labé, François Nadeau, Augustin Pierre Jaques, Charles Gilbert, Joseph St-Hilaire, Etienne Bisson, Louis Houle, Joseph Gilbert, formant les trois-quarts des tenanciers qui possèdent des terres dans ladite paroisse de St-Joseph nous étant assemblés au son de la cloche, à l'issue de la messe paroissiale dans une des salles du presbytère de la dite paroisse en présence de messire Antoine Lamothe, prêtre curé missionnaire du dit lieu, lequel avait préalablement annoncé l'assemblée par trois dimanches consécutifs au prône de la messe paroissiale pour délibérer sur les moyens de procéder à la construction d'une nouvelle église en pierre de la longueur de cent pieds sur une largeur de quarante en conséquence de la permission à nous accordée le trente septembre dernier par monseigneur l'Évêque de Québec répondant à notre requête du jour précédent après avoir mûrement réfléchi sur le motif qui nous avoit assemblés et voulant procurer de tout notre pouvoir l'avancement et la perfection de l'ouvrage nous avons promis et promettons, nous engageons et nous obligeons librement chacun à son égard, tant pour lui que pour ses hoirs et ayant cause de rendre, bailler et payer la part du montant de ce qui en coûtera tant en argent qu'en matériaux pour la bâtisse de la dite église et ce suivant la répartition qui sera établie par Joseph Nadeau, Etienne Poulin, Jean-Baptiste Caron, Jean-Baptiste Gilbert, lesquels nous avons choisis et nommés, choisissons et nommons par les présentes pour syndics de la dite prochaine bâtisse d'église, les autorisant et leur donnant plein et entier pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront nécessaire à la dite bâtisse, pour le profit et avantage de la dite paroisse, comme de fixer, et lever la répartition, de conclure les différents marchés, de poursuivre par toutes voies justes, raisonnables et légales ceux des propriétaires des terres de notre dite paroisse de St-Joseph qui refuseroient de contribuer à la bâtisse proposée, de convention expresse entre les dits habitants, il a été résolu que les syndics pour prix de leur bonne con-

duite et de l'intérêt public qu'ils promettent et s'obligent de prendre en icelle bâtisse, seroient déchargés et tenus quittes dès ce moment des répartitions des terres qu'ils possèdent et sur lesquelles ils font leur résidence fixe, de quelque grandeur qu'elles puissent être, comme l'assemblée les tient quittes et les décharge, dont ils disent être contents et satisfaits, et promettent et s'obligent de leur côté les dits syndics de rendre et de payer leur répartition pour toutes les autres possessions en ladite paroisse que celle où ils font leur demeure actuelle. Et afin que le présent acte d'assemblée soit revêtu de toutes les formalités en usage en pareil cas, ceux d'entre nous qui ne savent écrire ont fait leur marque d'une croix comme il suit; les autres ont signé avec le dit sieur curé, les même jour et an que ci-dessus, lecture faite.

Signé: François NADEAU, père
Charles JACQUES
Antoine LAMOTHE,
prêtre curé missionnaire de St-Joseph

À St-Joseph
28 - 8 heures, 1789

- Ce document dont j'ai pris copie sur les transcriptions au livre des Marguilliers (pp. 183-85) laisse entendre qu'il y avait une minorité qui ne voulait pas d'une reconstruction, ou qui voulait bâtir ailleurs ou en bois. L'original de ce document est à l'évêché au Cartable I de St-Joseph.

- Les travaux se firent lentement car l'église ne fut bénie qu'en 1797. - (J.T.N.)

13 MARS - LETTRE DE M. LAMOTHE À M. GRAVE, v.g. Séminaire de Québec... Il lui fait connaître l'état de disette qui règne dans la paroisse par suite du manque de récoltes.

"J'ai reçu dernièrement une lettre de M. Sarrault qu'il m'a écrite de la part de monseigneur pour savoir l'état actuel de la paroisse au sujet de la disette surtout pour la semence. Monseigneur ne doit pas ignorer les traits que je lui ai rapportés et le récit que je vous en ai fait à vous-même doit faire voir la misère qui accable l'endroit vu que c'est la deuxième année de suite que la récolte a manqué. Les pauvres y trouvent à peine leur vie à présent; que sera-ce au printemps? Je suis plus en peine que qui que ce soit. Ils sont obligés de sortir de l'endroit, je les engage même à le faire. Leur défendre, c'est leur ôter la vie. Je soupçonne qu'on va peut-être m'engager à partager la dixme pour faire semer. Je sens que mon devoir m'y porte. Mais s'il faut en fournir à la moitié, pour ne pas dire aux trois quarts qui n'en ont pas, je me sens incapable de le

Saint-Joseph-de-Beauce

faire, mon chagrin est de ne pouvoir pas exercer la charité vu que la dixme que je recevrai sera selon les apparences très médiocre. Qui paiera mes dettes? Vous savez vous-même la famille que j'ai. Il me faudra payer la pension de mon frère. Je vous prie donc de vouloir exposer mes raisons à Monseigneur si toutefois il se proposait d'écrire à ce sujet et si vous le jugez à propos.

18 DÉCEMBRE: LETTRE DE M. PLESSIS, secrétaire du diocèse, à M. Lamothe, re-construction d'église.

..."j'ai fait tirer une copie collationnée des papiers que vous m'avez envoyés à la fin d'octobre relativement à la future bâtisse de votre église. C'est une affaire dans laquelle il faut aller doucement si l'on veut aller avec sûreté. Les choses sont bien commencées, craignez qu'on ne les gâte par une précipitation déplacée. Jean-Baptiste Caron, l'un de vos syndics que j'ai vu aujourd'hui, se plaint un peu de ses confrères qui voudraient, dit-il, faire payer le pauvre comme le riche. Il est vrai que cela n'est pas juste, et que chacun, si l'on veut suivre l'usage universel de la Province, doit payer au prorata du nombre qu'il a d'arpents de terre en superficie, avec cette différence que les terres qui ne sont pas en valeur ne payent que la moitié des autres. Sans entrer dans les détails, je me suis contenté de répondre à M. Caron d'aller en douceur avec ses confrères afin qu'il ne parût pas de mésintelligence entre eux, lui faisant entendre au reste qu'il n'y avait encore rien de fait. Effectivement tant que votre acte d'assemblée n'aura pas été homologué les syndics n'ont aucune force pour contraindre qui que ce soit à donner un sol ou une pierre. Or il s'en faut bien que l'on en soit rendu à l'homologation, car:

1 - il faut que Monseigneur présente à Milord vos papiers ou copie d'iceux;

2 - qu'il y joigne ses réflexions et observations;

3 - que cette affaire soit soumise à l'inspection du conseil;

4 - que le Conseil érige une cour d'homologation, car il n'en existe point pour le présent;

5 - vraisemblablement, cette cour qui ne sera érigée que vers la fin de l'hyver, en homologuant votre acte d'assemblée, ordonnera que l'on fasse un état estimatif des frais nécessaires pour la bâtisse et un état de répartition de ce que chaque habitant devra fournir;

6 - Il faudra que ces deux états tant d'estimation que de répartition soient rapportés à la dite Cour et ce ne sera qu'après ce rapport que sortira un ordre qui mettra vos syndics en état d'agir de force et de contraindre tous ceux qui s'aviseroient

de refuser leur contribution.

Voyez que d'opérations à faire avant de parvenir à la bâtisse. Il n'est donc pas encore temps de passer un marché avec un entrepreneur, il ne faut donc pas encore parler de tirer de l'argent du coffre, ni de quêter dans les autres paroisses, ni de destiner le lard de la quête de l'Enfant-Jésus à la nourriture des ouvriers. Il sera toujours temps de faire ces choses. Mais ce qui est toujours bon à faire dès maintenant, c'est de continuer à amasser des matériaux pour la bâtisse en observant de tenir un compte exact de ce que chaque particulier apportera, afin qu'on puisse savoir à quoi s'en tenir quand la répartition sera établie de la manière que j'ai dit cy-dessus.

Tout ceci est pour vous mettre au fait des choses comme il convient que vous le soyez. Appliquez-vous surtout, croyez-moi, à maintenir la paix et la concorde. C'est un point essentiel. Ne donnez connoissance des différents articles de cette lettre à vos syndics et paroissiens qu'autant que vous le jugerez nécessaire pour leur direction. Surtout ne la montrez pas à des gens tracassiers qui seroient capables de mettre des entraves à vos desseins. Vous m'entendez peut-être. Tenez-vous sur vos gardes. Je n'ai pas le temps de tirer copie de ma lettre. C'est pourquoi je vous prie de me la renvoyer au plutôt après en avoir extrait ce qui vous paraîtra plus essentiel...

J'ai l'honneur... PLESSIS, sec. du Diocèse
- C'est grâce à son retour à Québec que cette lettre a été conservée. À St-Joseph toutes correspondances sont disparues au moins jusqu'à 1870.

20 DÉCEMBRE: LETTRE DE M. LAMOTHE À M PLESSIS, secrétaire du diocèse. Re: construction de l'église.

..."...quant à J.-Bpte Caron qui n'est jamais d'accord avec les autres syndics qui agissent avec toute la prudence possible, j'auroi occasion de le faire connaître. Je dirai seulement qu'il faut avoir bien de la patience pour l'écouter, lui seul est capable de troubler l'union qui règne parmi les habitants, C'est à tort qu'il se plaint des autres syndics qui vont plus prudemment que lui et qui ne cherchent point à accabler les pauvres comme il le prétend. Ainsi je crois que le mieux seroit de ne pas écouter cet homme. Son chagrin est de ne pas se voir à la tête de toute l'église. ... Je crois agir avec toute la prudence possible, il n'y aura que cet homme seul capable de tout déranger. Il n'a pas voulu écouter les conseils que j'ai crus devant Dieu les plus sages pour empêcher la division, il a été sans raison se plaindre; soyez persuadé que jusqu'à présent j'ai agi avec toute la précaution possible et

j'ose le dire que si je n'avais pas agi de la sorte les choses ne seroient pas (comme ?) elles sont. Si y avoit pas autant de malades j'aurois été avant Noël à Québec.

Ant. Lamothe.

2 AVRIL 89: Mgr Hubert demande une souscription pour les blés de semence. Il s'est adressé aux archiprêtres. "Les pauvres paroisses de St-Gervais, de St-Henri et de la Beauce sont dans une véritable nécessité."

M. Verreau, archiprêtre envoie à Mgr Hubert la souscription des prêtres de son district (de S. Thomas).

1790 - 9 JANVIER: Mgr Hubert à lord Dorchester (Québec). Il lui présente un mémoire sur les usages relatifs à la construction des églises et presbytères, suivis jusque là dans la province de Québec. Il espère qu'on aura égard à ses avis dans l'établissement d'une cour d'homologation pour cet objet. (Archives de l'Evêché).

7 AOÛT (QUÉBEC): Circulaire de Mgr Hubert aux curés, leur demandant de s'unir aux officiers de milice, afin de les aider à organiser des corps de milice pour la défense de la province (Cf. Mandements des Ev. de Québec. Vol II, p. 432).

-EXTRAIT DE LA REDDITION DE COMPTE DE JEAN-BAPTISTE LESSARD, marguillier en charge pour 1790 (19 mai 1791).

RECETTE: quête annuelle de l'église, 48" 2' (plus que le double de l'année précédente. Affaires meilleures; meilleures récoltes et ventes ou .. solide brassage au prône!) - neuf grand'messes, 45"; sept grands enterrements et services, 125"; huit petits enterrements, 12"; 2 muffles d'originaux, 2" 1"; 2 oies et un dinde, 3" 13'; un mouton, 4" 4'; sucre, boeur, poisson et autres denrées, 6" 12'. (Le poisson n'était pas encore paru dans ces ventes à la porte de l'église. Il y en avait pourtant gros et du gros dans la rivière.) En tout 591" 14' plus coffre: 3571.

PAYE: Une main de papier, 1" 4'; un papier d'épingles, 1" 4'; Cire 52" 12'; Poudre (?), 3"; façon de 4 surplis et robes de coeur, 6"; mastic et ouvrage, 4" 14'. Total: 434" 14'. Reliquat: 3,136" 6'. (Le plus gros budget encore atteint.)

Tout cela n'est pas au coffre, car "nous avons compté un bordereau de l'argent de la fabrique de la paroisse de St-Joseph, montant à la somme de 2,400 livres... Outre les 2,400 en argent, il y a des obligations pour environ 600 livres que l'on doit retirer dans le cours de l'année présente."

-Et ceci pour le Curé: "Les comptes ne doivent point être raturés, surchargés comme les

précédents; ils doivent être rendus à la fin de chaque année et signés des marguilliers."

Jean-Fr., évêque de Québec
(pendant la visite de 1791)

C'est en prévision de cette visite, sans doute, que M. Lamothe avait fait la corvée de redditions de comptes qui couvrent six ans.

15 AVRIL: Mandement qui permet de travailler à certains jours de fête. (Cf. Mandements Ev. Québec, V,II, p. 437.)

27 JUILLET: Le card. Antonelli à Mgr Hubert: Le S.-Père veut que l'on conserve certaines des fêtes dont Mgr Hubert avait demandé la suppression. Les fidèles sont dispensés d'entendre la messe et autorisés à vaquer aux oeuvres serviles aux jours des fêtes de S.Etienne et de S.Jean. Ils entendront la messe les lundi et mardi de Pâques et de la Pentecôte, mais pourront se livrer aux oeuvres serviles en ces jours. On célébrera les offices publics les jours de fêtes supprimées, sans obligation pour les fidèles d'y assister. (Archives Evêché.)

11 AOÛT: Mgr Hubert à Mgr Lamothe, curé de St-Joseph et desservant St-François, en la Nouvelle Beauce: Il lui permet de faire la procession que demande les habitants. Il avertira ceux-ci que Dieu n'est pas obligé de les exaucer et que, pour obtenir la cessation du fléau, ils doivent faire pénitence. (Archives Evêché).

26 MAI: Mgr Hubert confirme 150 personnes, dont 75 du sexe masculin, et 75 du sexe féminin. (Voir les noms à la fin du "Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures, commencé par M. Lamothe en 1785.) Selon la coutume, il laissa après lui une "ordonnance" inscrite au "Livre de Fabrique". (Cf. feuillet de 1790). C'est, je crois, la première qui soit conservé aux archives de la paroisse, si on fait exception de certaines lettres pastorales. De ce qu'on y lit, on peut conclure que les gens se montraient plutôt négligents pour payer ce qu'ils devaient à l'église et que les curés les avaient laissés trop faire.

EXTRAIT DE LA REDDITION DE COMPTES DE ALEXIS VACHON dit Pomerleau, marguillier en charge pour 1791 (24 février 1793... La note épiscopale a produit un progrès... peu exagéré dans la tenue et reddition de comptes. L'écriture cependant est bien meilleure, les ratures évitées. Un ancien marguillier dont on n'a plus vu le nom depuis l'arrivée de M. Verreau, et qui avait de bonnes raisons de ne pas aimer rencontrer M. Taschereau, réappa-

Saint-Joseph-de-Beauce

raît. Il signe cette reddition-ci.

RECETTES: quatre grands enterrements et services, 73"; douze petits enterrements, 18"; onze grand'messes, 55"; un service pour les âmes du purgatoire, 13". (Voici du nouveau.) Un cierge brûlé à l'église, 1" 4' (encore du nouveau). En tout 405" 11 d. - Total" 3541" 17'.

PAYE: Vin, cire, etc... chez Mtre Germain, 106" 18'; bedeau et blanchisseuse, 60"; hosties, 18"... En tout 208" 2. Reliquat: 3333" 15.

3 JANVIER: LETTRE DE M. LAMOTHE- au nom des Syndics- à Mgr de Québec: "Les syndics nommés pour la bâtisse de l'église de St-Joseph ont l'honneur de se présenter très humblement au nom de la paroisse, devant votre Grandeur pour vous supplier de leur accorder quelque grâce. Les habitants de la paroisse ayant obtenu permission de bâtir une nouvelle église se lassent d'attendre depuis longtemps leur acte, ils se sont absolument déterminés à commencer le printemps prochain, les préparatifs qu'ils font tous les jours sont une preuve de leur zèle. Mais ils n'osent entreprendre un semblable ouvrage par eux-mêmes étant bien persuadés qu'ils ne pourraient réussir sans secours. C'est pourquoi les humbles suppliants demandent qu'il plaise à Votre Grandeur de leur accorder de faire une quête dans différentes paroisses et aussi celle de prendre la Quête de l'Enfant-Jésus pour la dite bâtisse. De plus ils désirent savoir s'ils pourroient dans le pressant besoin prendre l'argent de la fabrique..."

A. Lamothe, ptre

19 JANVIER: Mgr Hubert à M. Antoine Lamothe, curé à St-Joseph de la Nouvelle Beauce. Il permet que l'on fasse une quête dans les paroisses voisines au profit de la construction de l'église de St-Joseph, mais il ne peut donner de recommandation. On pourra appliquer la quête de l'Enfant-Jésus à cet objet.

1er JUIN 1791: Requête des Habitants de St-Joseph à "Son Excellence le T. Hon. Guy lord Dorchester, gouverneur général et commandant en chef de la Province de Québec.

..."les soussignés syndics nommés pour la construction de l'Eglise paroissiale de St-Joseph de la Nouvelle Beauce et ont l'honneur de représenter à votre Seigneurie que les habitants de la dite paroisse et leurs constitutants voyant que leur ancienne église construite en bois et sur le point de tomber en ruine, ne leur permettoit plus de faire décemment le service divin, présentèrent le 29 septembre 1789 une Requête à Mgr l'Evêque de

Québec, lequel s'étant convaincu par lui-même de la nécessité de construire au dit lieu une nouvelle église, en désigna la place et régla les dimensions principales par son ordre ou mandement du 30 du dit mois, mis au bas de la requête, dont copie ci-jointe cottée (A).

"Que munis de cette permission de leur Evêque les habitants de la dite paroisse s'assemblèrent de la manière que l'on avait pratiquée depuis la conquête et que dans la dite assemblée composée d'une grande majorité des habitants et présidée par le curé, les suppliants furent élus syndics à la pluralité des suffrages comme on le peut voir par l'acte d'assemblée du 25 octobre 1789, dont copie ci-jointe cottée (B).

Que n'y ayant pour lors aucune autorité qui fût légalement reconnue compétente pour homologuer les résolutions prises dans les assemblées paroissiales à l'effet de construire ou réparer les églises et les supplians quoique assurés des bonnes dispositions de leurs constitutions, mais voulant néanmoins prévenir les difficultés qui leur surviendrait par la suite dans le cas où tous les habitants de la dite paroisse ne persévèreraient pas unanimement dans leurs premières résolutions à l'égard de la dite construction, suspendirent leur ouvrage et se contentèrent de faire amener sur les lieux une grande partie de la pierre nécessaire à la dite construction en attendant de la bienveillance du gouvernement une ordonnance qui établit une autorité compétente pour homologuer les actes relatifs à telles constructions.

Qu'enfin, ayant plu à S. Excellence et au Conseil Législatif de passer le 30 avril dernier un acte ou ordonnance concernant l'objet en question qui revêt le gouverneur en chef ou telle autre personne qu'il voudra constituer à cet effet, de l'autorité qu'exerçoit l'intendant avant la conquête de cette Province par Sa Majesté Britannique:

Ce considéré, qu'il plaise à Votre Excellence de vouloir bien, par elle-même ou par telle autre personne qu'elle trouvera bon de constituer à tel effet, approuver et confirmer les supplians dans leur dite qualité de syndics nommés pour la construction de l'église de St-Joseph de la Nouvelle Beauce, et les autoriser à dresser ou faire dresser un état d'estimation de la somme à laquelle pourront monter les frais de l'édifice proposé et un état de répartition de ce que chaque particulier possédant quelque fonds dans la dite paroisse sera tenu de fournir à raison de l'étendue de terre qu'il a en superficie, afin que les dits deux états tant d'estimation que de répartition étant rapportés à votre Excellence ou à son subjugué, il lui plaise ordonner ce qui lui conviendra."

St-Joseph, Nouvelle Beauce, 1er juin 1791

{Evêché: St-Joseph, Beauce 1}

- À la suite de ce document on trouve dans la liasse 1 de St-Joseph, une note non signée qui dit:

"Il semble que pour être conforme à l'esprit de la loi actuelle il faudrait que dans la requête à Monseigneur de Québec il fut dit une église en pierre de la longueur de sur la largeur de de dedans en dedans, et de la hauteur de et aussi comprises deux chapelles qui sortiraient de la largeur de sur le long pan et qui sortiraient de sur le point de

"L'élection des syndics du 30 may 1791 ou 1790 n'est point non plus conforme à la loi présente, peut être que le gouverneur l'acceptera et y donnera son approbation considérant que ces procédés se sont faits suivant l'ancien usage et qu'ils sont avant l'ordonnance du 30 avril 1791.

1er JUILLET 1793: -Lettre du Seigneur G. Taschereau demandant qu'une messe votive du Saint Esprit soit chantée pour obtenir de Dieu de se bien acquitter de sa charge de représentant du peuple.

"Monsieur,

Les électeurs du Comté de Dorchester dont votre paroisse fait partie, m'ayant honoré de leurs suffrages pour être un de leurs représentants dans la Chambre d'Assemblée peuvent être assurés que je ferai tous mes efforts pour répondre à leur confiance.

"Les sentiments droits et sincères dont je suis rempli pour tous mes compatriotes en général m'assurent d'avance de leur approbation à la fin de la tâche dont je suis chargé. Mes démarches comme représentant et en toutes occasions n'auront d'autre but que d'assurer la tranquillité et faire le bonheur de tous, et en cela je correspondrai à l'intention du Roy et de son gouvernement.

"Pour répondre à ce que vos paroissiens doivent attendre de moi, je demande la faveur de leurs prières et les invite de vouloir bien assister à une grand'messe du Saint Esprit que je vous prie de célébrer le dix de juillet prochain si ce jour s'accorde avec votre commodité, afin que le Seigneur soit la première force et inspire aux Représentants en général tout ce qui peut faire le bonheur du peuple et tourner à sa plus grande gloire.

"Je suis avec respect...

NOTE DU DÉPUTÉ: "Mons. Dubord est le seul Curé des six paroisses du Comté qui se refuse d'annoncer cette messe, comme étant de mon intention particulière."

SÉCHERESSE

Au printemps {mai et juin 1793}, prières publiques, processions, jours d'abstinence permis à

plusieurs endroits par Mgr Hubert. (Rapport de l'Archiviste, 1930-31, pp. 282-283)

On se plaint aussi des sauterelles qui dévorent les moissons.

25 JUIN: Mort de Monseigneur J. O. Briand.

8 OCTOBRE; Mgr Hubert (Québec) à Monseigneur l'Evêque de Canathe, Mgr O. Plessis, à Longueuil: M. Louis Bédard ira à St-François de Beauce. Son frère (le curé de Château-Richer) a répondu à M. Plessis qu'il pourrait se passer du vicaire... (Archives Evêché) premier curé de St-François. C'est l'effet de la venue des prêtres français émigrés. L'évêque peut pourvoir plus de postes. Curé de St-Joseph desservit St-François.

Il y avait rareté de prêtres dans le diocèse, comme preuve une lettre de Mgr Hubert le 3 juillet 1793 à M. Cherrier, curé de St-Denis, se plaignant du manque de prêtres: le diocèse de Montréal a de vastes paroisses qu'un seul prêtre doit desservir; de nouveaux établissements s'ouvrent de tous côtés et manquent des secours les plus nécessaires, privation d'entendre la messe la moitié des dimanches de l'année; peu de dispositions de nos jeunes étudiants pour l'état ecclésiastique; progrès d'esprit d'indépendance et de libertinage; le Grand Séminaire de Québec est réduit à quatre ou cinq ecclésiastiques, seule ressource pour plus de cent cinquante missions; donc besoin pressant de prêtres pour soutenir le royaume de Jésus-Christ en Canada. Mgr compte beaucoup sur les prêtres émigrés Français, chassés par la Révolution; qu'il en vienne en nombre suffisant pour combler les vides.

EXTRAIT DE LA REDDITION DE COMPTES DE JEAN-BAPTISTE GILBERT, marguillier en charge pour 1795 (14 février 1796).

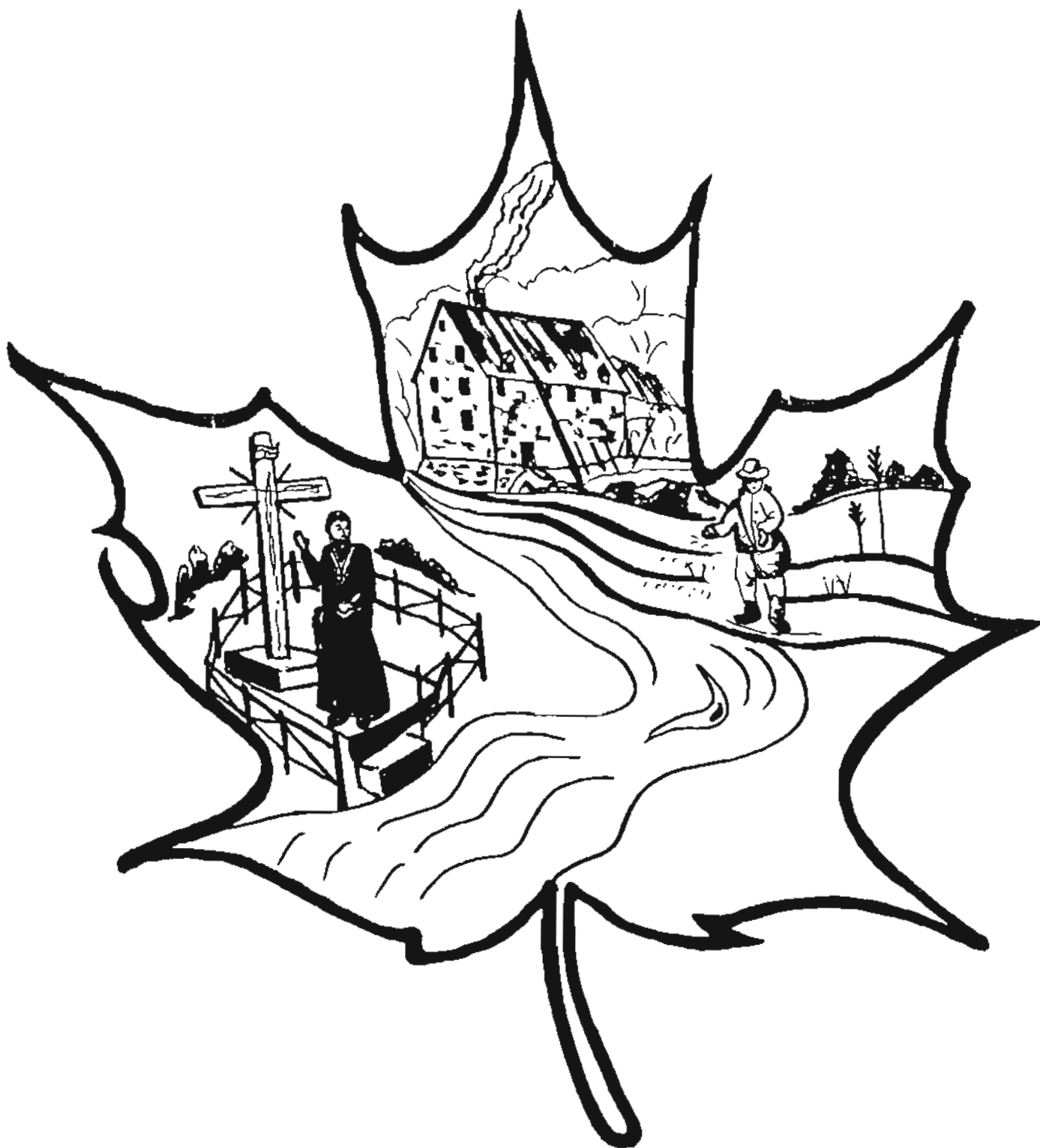
DE LA RECETTE: Quête annuelle dans l'église, 52" 12'; 32 minots de bled, 137" 8; 60 livres de boeuf, 6"; 5 grands enterrements et 8 services, 165" 10'. [Ce sont sans doute services anniversaires que les trois]; 9 petits enterrements, 13" 10'; 2 cierges brûlés, 2" 4'... En tout 658" 7'.

{Il n'a plus été question, depuis 1793, du revenu de l'affermage de la terre de la fabrique; le Curé y voit, sans doute.} Total: 658" 7'.

PAYE: Vin, cire, etc., chez Mtre Layeux, 152" 18'; bedeau et blanchissage, 24"; ..."coupillon fait par St-Hilaire, 1". En tout 222" 9. Reliquat, 4,452" 10'.

... "en présence d'André Bisson, de Jean Gagné, Pierre Poirier, de Joseph Poulin, capitaine, d'Antoine Vachon et de plusieurs autres anciens marguilliers qui tous ont déclaré ne savoir signer.

Saint-Joseph-de-Beauce



Dessin de Roch Gagné, professeur d'arts plastiques, Polyvalente Veilleux
Collaboration de Lynda Gilbert, étudiante en graphisme

Saint-Joseph-de-Beauce

29 NOVEMBRE: Lettre de M. Lamothe à Mgr Hubert. - "Vu la disposition actuelle des habitants de St-Joseph à l'occasion de la bâtisse de leur église, le zèle qu'ils ont fait paroître dans l'ouvrage qui a été fait l'été dernier, et les préparatifs qui se font encore tous les jours pour pouvoir travailler l'année prochaine, je me suis proposé de vous demander en leur nom la permission de garder pour la bâtisse la quête de l'Enfant-Jésus et en même temps celle de pouvoir faire des quêtes dans les paroisses qu'il plaira à Votre Grandeur de nommer, si vous jugez à propos de ne pas accorder cette permission, de souffrir qu'on essaye à en faire dans certains endroits où la récolte a été plus abondante. C'est sur quoi se fondent les habitants, sans ce secours qui a été accordé à d'autres qui se sont trouvés dans pareil besoin, ils se trouvent incapables de pouvoir travailler l'année prochaine vu la misère qui menace une grande partie de la paroisse, au moins que vous n'accordiez la permission de prendre une certaine somme dans le coffre de l'église où il y a environ quatre mille francs. Le syndic qui a l'honneur de vous présenter la lettre vous exposera lui-même le besoin qu'a la paroisse d'avoir du secours étranger." (Evêché: St-Joseph de Beauce 1)

- Les constructions ne se faisaient pas aussi vite à cette époque que de nos jours. C'est ainsi que l'église ne pût être bénite qu'en octobre 1797.

9 NOVEMBRE 1796: Lettre de Mgr Hubert à M. Bédard, curé de St-François de Beauce: Il est d'usage que l'on paie 50 francs pour les enterrements dans les églises de campagne.

M. GABRIEL-ELZEAR TASCHEREAU, ordonné le 28 octobre, nommé vicaire à Trois-Rivières le 9 novembre.

21 NOVEMBRE, Mgr Hubert à M. Antoine Vallade, curé de Ste-Marie de Beauce, lui permettant d'absoudre des cas réservés. Vous devez refuser ordinairement ceux de vos paroissiens qui demandent à travailler ou à faire un voyage le dimanche. (Intéressant détail de la discipline de l'époque. Trains de plaisir donc!!)

22 DÉCEMBRE, Mgr Hubert à M. Ant. Lamotte, curé de St-Joseph de la Nouvelle Beauce: Il le charge de nouveau de la desserte de St-François de Beauce (Arch. Ev.)

QUÊTE FAITE dans certaines paroisses du diocèse pour aider à la construction de l'église de St-Joseph d'après les papiers d'envois restés aux Archives paroissiales: Ste-Anne de Beaupré et St-Ferréol ont donné 189 livres et 16 sols (21 février); Ste-Croix, 64 livres et 10 sols (24 janvier);

Lotbinière, 50 livres et 6 sols (20 janvier); St-Joachim, 85 livres; St-Thomas, 21 piastres (21 février); Cap St-Ignace, 17 piastres (21 février); L'Ange-Gardien, 156 livres; Charlesbourg, 2 piastres et 50; Beauport, \$14.00; Pointe-Lévi \$20.43; St-Pierre-du-Sud, 58 livres et 5 sols; St-François du Sud, 48 livres et 15 sols (28 février '96). Ces envois sur pauvres petits papiers qui en montrent la rareté alors, son prix et comme on économisait.

ORTHOGRAPHE FANTAISISTE d'un envoi: "Moi Joseph Champagne et JBt Labée, nous certifions avoir ramassée dans la paroisse de Lotbinière 5 Minaux de bled que j'avont vandut ausieur Jeant Bt Lemay a résont de 71/2 en Nargeant 12-18s qui fond 50-6 sous.

Faite à Lotbinière le 20 janvier 1796 en présence de Jean Bt Rivard quit adé Clarrée Nesavoire écrire Nisignée a fait samarque dune croix après Lecture faite. (Marque de croix: Jean Bt Rivard), Louis Le Gendre, témoin.

(Le tout d'une belle écriture fine et cursive).

11 OCTOBRE 1797- BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE par M. J.O. Plessis, v.g.

- Après les trois années de disette que la Beauce a endurées, argent manque au coffre de Fabrique.

31 OCTOBRE - LETTRE DE M. LAMOTHE à "Monsieur Plessis, coadjuteur à Québec"

RE: achat des bancs dans la nouvelle église.

"Je vous ai déjà prévenu des disposition des habitants à l'occasion de l'achat des bancs nouveaux j'en ai parlé de votre part à un grand nombre de marguilliers: beaucoup d'autres, sur le bruit qui s'était déjà répandu, m'en ont parlé; tous s'entendent à ne faire monter les bancs qu'à un écu, s'ils sont obligés à les payer tous les ans suivant le prix de l'achat. Sans faire attention que l'église retirera plus de profit à l'avenir, ils disent qu'elle y perdra beaucoup pour le présent, vu le besoin pressant qu'elle a d'argent, et que ce qu'ils ont obtenu de tirer du coffre ne suffira pour faire faire tout l'ouvrage. Ils m'ont prié de vous représenter l'état de la paroisse, qui est petite, affligée par les mauvaises années, remplie d'un grand nombre de pauvres qui n'ont pu donner depuis l'ouvrage commencé, un sol, et qui pourront encore moins en donner cette année. Je vous prie d'avoir égard à tous ces bons motifs: j'y ajoute le zèle avec lequel, malgré la misère, ils ont travaillé et travaillent encore. Si je parais prendre leur parti, c'est que je connais leur caractère, je crains qu'ils ne veulent plus travailler; j'ai toujours cherché jusqu'à présent à les ménager, je désirerais toujours trouver les moyens de les con-

server dans leur bonne volonté jusqu'à la fin. Si la chose ne peut se faire comme ils le désirent, je pense que vous ne tarderez pas à les voir. Votre réponse me fera plaisir à ce sujet".
(Évêché, St-Jos. 1)

On acheva ou à peu près, au cours de cette année l'intérieur de l'église. Le Livre de Fabrique, au compte du marguillier P. Poirier, nous a, à ce sujet, conservé quelques chiffres. Nous y lisons que les Bancs ont coûté 390", etc.

"Je soussigné, reconest avoire reçus de M. Lamothe, Curé de St-Joseph, paroyse de la boyse, six cent trois livre et quatre Caupe à Conte du tabernaque et Chandellier que j'ai faist pour sa paroifse. Les livre de vin sol, à Québec le 4 août 1799.

P.E. Emond

"J'ai Recus de M. Lamote, Curé de la paroisse S. Joseph aula boyse, pour parfaict paiement du tabernaque et des dix Chandellier et le Criste que j'ai faict, pour la dite paroisse, à Québec le 24 septembre 1799"

P. E. Emond

Québec le 16 juillet 1799- Reçu de M. Jean Grondin la somme de trente Louis, Dixuite chelins et dixuite sols money de cette province pour une Cloche qu'il a achetté de James Hunt (ou Hurt).

P. James HUNT
L. G. BERTHELOT

"Compte de l'or et l'argent fournie pour dorrer un tabernacle, dix chandelliers et une croix pour la paroisse de St-Joseph à la Bausse, par les Religieuses de l'hôpital général près de Québec le 14 octobre 1799.

Savoir: pour quatre vingt livrais d'argent de different prix, 119" 10'; pour quatre vingt treize livrais d'or à trois livres douze sous, 334" 16; Soixante-neuf livrais à quatre livres, pour façon du tabernacle et chandelliers, 819. Total: 1549" 5.

Je reconnais avoir reçu du Sieur Augustin Morency, marguillier en charge de la fabrique de la paroisse St-Joseph nouvelle bausse le Montant du présent compte à Notre Depot de l'hôpital général près Québec le vingt quatre octobre mil sept cent quatre vingt dix neuf.

Sr ST ALEXIS, Super.

18 JUILLET: "Le dix huit juillet mil sept cens quatre vingt dix neuf par nous soussigné, curé de Ste-Marie, à l'invitation de M. Antoine Lamotte,

curé de St-Joseph, a été bénite une cloche dont le poids est de deux cens vingt cinq livres. Ella a été nommée Antoine par Joseph Poulin, capitaine, et Angélique Lessard, épouse de Joseph Nadeau Syndic tous deux parrein et mareine de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir signer, à St-Joseph, 18 juillet 1799."

1er AOÛT: Mgr Denaut confirme 201 personnes à St-Joseph: 106 de sexe masculin, 95 de sexe féminin. (Voir la liste par M. Lamotte à la fin de son répertoire des baptêmes, mariages et sépultures.)

2 AOÛT: Rapport de André Bisson, lieut. de milice, sur l'élection des sous-voyers pour la paroisse de St-Joseph. Sous-voyers élus: Jean Bpte Gilbert, Justin Plante, Jean Roy, Justin Jacques. (Cf. Inventaire des procès-verbaux des grands voyers. Vol. V.)

16 SEPTEMBRE: Plan par Pierre Lambert, "arpenteur provincial" prévoyant une concession de terres, au bout de celles du bord de l'eau, -un long rang de terres de 30 x 3 arpents, au bout de la concession du bord de l'eau, de Ste-Marie à St- François, dans la Seigneurie Fleury, de M. Ls de la Gorgendière. C'est probablement le premier projet d'ouvrir des terres sur le territoire de St-Frédéric.

VICAIRE À ST-JOSEPH: L'abbé Louis Parent (octobre 1802 à novembre 1803). C'est le premier vicaire envoyé dans la paroisse.

Aux registres, nous trouvons, comme vicaire, la signature de M. L. Parent en premier le 23 novembre 1802, en dernier le 11 octobre 1803.

26 DÉCEMBRE: Lettre de M. Lamothe À Mgr Plessis sur la vente des bancs.

"C'est à la prière des habitants de St-Joseph que j'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur de leurs dispositions à l'égard de la vente des bancs. Ils vous supplient de croire que leur intention n'est point de se soustraire de l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs, mais seulement de représenter humblement à Votre Grandeur le défaut d'argent pour la décoration de leur église. Ils ont épuisé le Coffre pour la bâtisse; ils voudraient faire une sacristie en peu, et orner les petites chapelles, ce qui ne peuvent faire. Si les bancs se vendent suivant l'usage actuel, ils disent que ce n'est avant vingt ans qu'ils retireront du profit de la vente d'un ou deux bancs qui seront peut-être vendus chaque année, au lieu que deux vendus selon l'ancien usage leur fournira de quoi faire quelque ouvrage. Vous direz peut-être, comme vous m'avez déjà dit, que je prends leur parti. Ne m'en faites pas de reproche; ils sont venus me trouver après leur avoir manifesté vos volontés; "vous nous avez promis de

prendre nos intérêts tant que vous seriez avec nous, nous nous reposons sur vous, priez Monseigneur, disent-ils, de vouloir nous accorder la grâce que nous lui demandons jusqu'à ce que notre église soit entièrement ornée". Me ferez-vous un crime de m'intéresser à ceux qui se confient en moi. Si je le fais, ce n'est qu'à dessein de profiter de leurs bonnes dispositions pour attirer de l'argent, sans quoi je me verrai encore longtemps sans sacristie, sans ornemens que je voudrais avoir, et sans pouvoir parvenir à mon but. Dans la demande des habitans de St-Joseph est renfermée celle de ceux de St-François qui attendent la même grâce. Ce sera beaucoup pour moi, s'ils sont exaucés, par rapport aux langages pasés, néanmoins toujours disposé à soumettre ma volonté à celle de mes supérieurs, n'ayant en vue dans cette action que la gloire de Dieu."

{Les gens instruits de ce temps-là moins bourrés de sciences, d'histoire, etc., etc., d'anglais et de mathématiques, avaient une meilleure formation classique. Ils savaient s'exprimer dans une langue et avec une phrase bien meilleure que les nôtres, bourrées de termes impropres, d'anglicismes de mots, ou surtout d'anglicismes de construction, de lourdeurs de style...

Une nouvelle LOI DE MILICE autorise le gouvernement à faire levée d'hommes en cas de nécessité. Angleterre en guerre contre la France et on craint hostilité aux Etats-Unis. _ (Cf. H. Canada: Desrosiers)

9 JANVIER 1804: LETTRE DE M. LAMOTHE À MGR PLESSIS; re BANCS.- "Vous voyez devant vous des députés de la paroisse St-Joseph, d'honnêtes gens, qui supplient Votre Grandeur de vouloir les écouter. Pour moi j'abandonne tout pour les bancs; je n'ai pu les faire vendre tant dans St-Joseph que dans St-François; ils m'ont prié d'attendre, afin de pouvoir vous parler auparavant. Les uns ont refusé à la quête. Les autres menacent pour d'autres objets. On s'en prend à moi. À St-François il y en a qui refusent de travailler à l'Eglise. En un mot il y a beaucoup de trouble. Délivrez-moi, je vous prie de cette peine. Je n'ai point de reproche à me faire. Malgré ce que j'ai pu leur présenter, je n'ai rien gagné."...

15 JANVIER 1805: M. LAMOTHE À MGR PLESSIS: cas THIBAUDEAU.

"C'est après bien des instances réitérées de la part de Joseph Thibodeau le canadien que je vous écris. Il parle encore de mariage avec sa petite nièce. J'ai fait ce que de devois pour le détourner de ses desseins, mais en vain. Je crois réellement

devant Dieu qu'il serait plus à propos de consentir à ce mariage que de voir sa triste conduite. Il représente lui-même qu'il ne peut faire son salut; il expose sa triste situation, mais personne, dit-il, ne veut l'écouter. Ce qui l'anime, c'est qu'une personne en place lui a dit qu'il n'y avait aucun empêchement à son mariage. C'est ce qu'il ne cesse de répéter. Ne croyez pas, je vous prie, que je veuille favoriser ses desseins, mais je désire savoir ce que vous jugerez à propos de faire afin de n'être plus troublé. J'espère que vous ne me ferez aucun reproche. Je n'ai l'intention que de faire mon devoir." (Evêché, S. Joseph 1)

- La fin de cette lettre montre qu'on lui reprochait de trop prendre la part de ses paroissiens, de les défendre, de leur être trop attaché. Mais le bon curé, serviable et secourable, à l'âme pitoyable, passera 32 ans à St-Joseph, respecté et vénéré, comprenant le tempérament de ses gens, comme il le dit, alors que le diable sera en permanence dans la paroisse sous nombre de ses prédécesseurs et successeurs. Et encore aujourd'hui on parle de M. Lamothe à St-Joseph. Sa mémoire a vécu en bénédiction chez nous. (J.T.N.)

26 JUILLET 1807: Visite pastorale par Mgr Denaut. Il confirme 128 personnes, dont 71 de sexe masculin et 57 de sexe féminin. (Voir liste par M. Lamothe, à la fin de son Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures à partir de 1785.)

1808 - CRAIG entre en lutte ouverte contre cinq députés dont Taschereau, les raye de la milice, parce qu'ils écrivent dans le "Canadien", fondé en 1805.

- Payé en 1808 pour peinture, dorure des autels et gradins et tabernacles, par F. Baillargé, 66 l, 19 s, 1".

Détail de facture: 12 livres de Blanc de plomb fin à 15 d, égalent 15"; 3 peintes d'huile de lin d'Angleterre à 10c égalent, 7" 6; 1/4 lb vermillon fin à 6c égale 1" 6; diverses peintures fines pour le marbre, 5"; façon de peinture d'impression 3 couches, 2"; façon de la couleur après la Dorure, 17"; façon des veines de marbre des autels, 10"; façon de la pose du Mordant et de l'or, 80 livrets à 18c, 6"; prix de l'or, 80 livrets à 3v 3d, 13" bois et façon de 6 coiffes pour tout l'ouvrage et chandelliers, 3" 2" 81/2; pour solde des bois façon architecture et sculpture du tout, 30"; 2 serrures, perres de couplets pour les portes des custodes, 3" 9; pour l'argent en livret et la façon d'argenter les chandelliers, selon le compte des Dammes de l'Hôpital Général, 10" 1" 8; reçu le montant ci-dessus en plein: Québec, 4 septembre 1808, 66" 19" 11/2.

F. BAILLARGÉ

Saint-Joseph-de-Beauce

6 AVRIL: Acte de dépôt de l'hon. Gabriel-Elz. Taschereau de la vente par le shérif à son profit du douzième de la seigneurie de St-Joseph de la Beauce saisie sur les biens de William Grant, décédé, à la poursuite de Patrick Langan. (Grefte de Joseph Plante, notaire à Québec, 6 avril 1808. Pièce détachée aux Archives de la Province.) (Cf. Inventaire des fiefs...P.G.R. Vol. V, p. 11)

4 NOVEMBRE 1809: Requête des cultivateurs et propriétaires de terre du village de l'Assomption, paroisse de St-Joseph à J. B. d'Estimauville, grand voyer du district de Québec, pour obtenir un chemin. (Cf. Inventaire des procès verbaux des grands voyers. VOL. V.- P.G.R.)

2 FÉVRIER: Québec le 2 février 1808. "Reçu de Messire Lamotte, Prêtre, curé de St-Joseph de la Beauce, la somme de vingt Louis, couvrant à compte des autels, Tabernacles et chandeliers que j'exécute pour les chapelles de l'église paroissiale du dit lieu.

F. BAILLARGÉ

- EN 1808 commence le 2e volume des comptes et délibérations des marguilliers.

EXTRAIT de la reddition de comptes de AUGUSTIN PLANTE, marguillier en charge pour 1808 (25 février 1810).

DE LA RECETTE: 47 minots bled, 428" 5; vente de 3 bancs, 300"; sépultures et services, 465" 2; 15 libéras, 22" 10; sépultures d'enfants, 10" 10; quête annuelle 77" 2; 12 grand"messes, 60"; 11 grand"messes pour les âmes 44". En tout avec le reliquat de l'année précédente, 3,977" 10.

PAYE: "Tiré du coffre" seize cent cinquante huit livres et quatorze sols (1658" 14) argent pour le maître autel, deux chandeliers et un christ... Ouvrage fait pour le clocher; le bedeau 36"; blanchisseuse, 54" (Enfin! ces deux item apparaissent séparément); bardeaux, 10"; six bariques de chaux, 39" 12; dorure du missel et des cartons d'autel, 78" (Il s'agit sans doute du vieux missel de M. Verreau et des canons d'autel du temps). Pour la couverture de la sacristie en bardeaux, 48". En tout: 2467" 4. Reliquats: 1510" 6.

28 AOÛT: LETTRE DE M. LAMOTHE À Mgr PLESSIS: Il lui demande d'être relevé de la desserte de St-François et d'y nommer un curé.

"...elle devient de plus en plus pénible pour moi. Ma santé se trouve bien altérée par la maladie que j'ai eue pendant près de deux mois. J'ai soutenu jusqu'aprèsent, mais je ne pourrais aller plus loin.

Depuis trois semaines je me propose d'aller en ville. J'ai de la peine à supporter la voiture. C'est ce qui m'oblige de vous écrire pour vous prier d'avoir égard à ma situation. Je ne refuse pas le travail, mais je représente la difficulté de la desserte et la longueur des chemins. Je ne demande pas mon changement de St-Joseph, seulement un curé pour voisin à St-François. Ce sera un avantage pour moi et pour la paroisse particulièrement. Vous me représentez encore la disette des prêtres. J'en conviens, mais je ne peux pas toujours soutenir le clocher et lever de nouveau la voûte et à ce faire je ferai en sorte que le presbytère soit logeable cette année."

(Le début de cette lettre et la fin montrent que M. Lamothe avait déjà parlé de la chose à Mgr Plessis.)

19 MAI 1810 - Taschereau est jeté en prison.

JANVIER - Dissolution du parlement.

- RÉVISION DES COMPTES de la Fabrique par Mgr J.O. Plessis pendant sa visite pastorale (5 juillet). Il y permet que l'on "prenne 600" pour abatre le pignon de la sacristie et le reconstruire à 6 ou 8 pieds plus loin. Ordonnons:

1 - que deux vieux ornements à fond blanc, devenus indécens, l'un par vétusté, l'autre par malpropreté, demeurent interdits jusqu'à ce qu'ils aient été lavés et refaits;

2 - qu'il soit mis des tours de cou à toutes les chasubles et étoles qui n'en ont point;

3 - qu'il soit fait dans le plus court délai 12 purificatoires, 12 corporaux, 12 amits, 12 lavabos et 12 palles;

4 - qu'il soit placé au bas de l'église, du côté de l'évangile, un baptistère et, du côté de l'épître, un confessionnal;

5 - que la lampe soit tenue continuellement allumée devant le S. Sacrement: (plus un second ciboire);

6 - que toute dépense extraordinaire sera suspendue jusqu'à l'entière exécution de la présente ordonnance;

7 - Nous permettons à M. Lamothe de bénir les linges ci-dessus mentionnés à mesure qu'ils seront faits."

7 MARS 1812: M. Lamothe à Mgr Plessis.- Il demande quelle conduite tenir envers M. de la Gorgendière qui prétend avoir le droit de recevoir l'eau bénite à l'Église comme le seigneur.

"J'apprends que M. La Gorgendière a dessein de se présenter en peu à St-Joseph pour recevoir l'eau bénite, bien persuadé qu'il a le droit de l'exiger. Vous m'avez dit qu'il ne l'avoit pas, vu que

l'église n'étoit pas bâtie sur son terrain. Je dois donc lui refuser. L'Ordonnance deffend de reconnaître plusieurs seigneurs. Je n'aurai pas sans doute sujet de m'attendre à aucun reproche de votre part, vu que j'ai suivi votre conseil, mais je crains les suites, car il doit prendre mon refus par devant notaire, et agir ensuite en conséquence. Je vous ai prié de me donner votre réponse par écrit pour me mettre en sûreté. Vous m'avez répondu que vous me la donneriez, bien plus, que vous répondriez vous-même si j'étais inquieté. Voici donc le moment où je vais être attaqué. J'espère que vous ne me refuserez pas des armes, car je crains, comme je vous l'ai déjà dit d'être dans la dure nécessité de vous produire en cour. Permettez-moi donc de vous demander, avant d'être attaqué, une réponse qui me fasse connaître ce que j'ai à faire dans l'occasion présente et pressante."

2 AVRIL- Requête des habitants des trois paroisses de la Nouvelle Beauce au sujet de la route Justinienne. Ils prient le grand voyer d'Estimauville de "régler les travaux de la dite route depuis la rivière Chaudière jusqu'à la rivière Etchemin en distinguant les parties qui doivent être considérées comme chemins de front et les parties qui doivent être considérées comme routes de sortie et d'entretien public et d'ordonner que les travaux de la dite route pour l'entretien et la réparation soient faits par qui et ainsi qu'il appartiendra suivant la loi et l'équité."

(Cf. Inventaire des Procès verbaux des grands voyers aux archives de Québec. Vol. IV).

- Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire de la guerre canado-américaine de 1812-14, déclarée à l'Angleterre par le président Jefferson pour l'embarasser dans ses luttes contre Napoléon et où les Voltigeurs de Salaberry, parmi lesquels il y eut des gens de St-Joseph, se couvrirent de gloire à Châteauguay (20 octobre 1813.)

15 JUILLET - Notes de Mgr Plessis au livre des comptes de la Fabrique: -"Vu et alloué les comptes... Renouvelons les ordonnances de notre précédente visite en ce qui concerne l'entretien de la lampe, le second ciboire, le confessionnal à faire au bas de l'église. Ordonnons 1o- qu'il soit fait un aspersoir plus grand et plus décent que celui qui existe; 2o- qu'il soit dressé à l'avenir des actes de chaque adjudication de bancs et de toute délibération de fabrique et que les dits actes ainsi que les élections des marguilliers et les redditions de comptes soient signés par deux témoins instrumentaires appelés exprès jusqu'à ce qu'il y ait des marguilliers assez instruits pour pouvoir signer; 3o- que le cimetière soit agrangi en descendant vers l'église de manière

à envelopper s'il est possible le long pan de ce côté afin que les chevaux n'en puisse approcher.

Donné à St-Joseph, Nouvelle Beauce, dans le cours de nos visites pastorales, le 15 juillet 1817.

J. O. Ev. de Québec

Tout cela de la petite écriture fine, cursive, sèche, simple de l'homme précis, d'ordre et d'organisation que fut Mgr Plessis.

(Jusqu'en 1816 inclusivement, l'acte d'élection du nouveau marguillier, est au 1er Cahier des Comptes de la Fabrique.)

EXTRAIT DU COMPTE RENDU: reddition de comptes de Louis Goulet, marguillier en charge pour 1817 (21 juin 1820) ... un banc vendu à Jean Charpentier, provenant de la veuve, sa mère 103"...

Reddition sans détails, écrite par François Bellanger qui signe comme témoin instrumental avec Alexis Rodrigue. C'est la première fois qu'on voit le nom de Bellanger au registre des marguilliers. Il était marchand et venait d'arriver dans la paroisse. Sa maison existe encore près de l'église. C'est la plus ancienne de Saint-Joseph, après le moulin seigneurial des Fermes.

10 AOÛT - LETTRE DE M. LAMOTHE À M. ROBERT au sujet de la suspense dont il a été frappé.

Il dit lui écrire avec confiance... "M. Primeau vous a écrit, vous savez le sujet, vous en étiez même prévenu, vous pouvez croire ce que peut éprouver tout homme dans pareille circonstance lorsqu'on vient lui signifier de tels ordres quoi qu'il en soit déjà prévenu. J'ai obéi vu que la personne en question a laissé ma maison et qu'elle est en ville, il m'a demandé un certificat de sa sortie. Je lui ai dit que je ne croyais pas être obligé de le donner, puisqu'il était chargé de la commission, que c'était à lui de faire son rapport et que je n'avais aucune connaissance que Mgr en eût parlé; j'ai été aussitôt à Ste-Marie: M. Villade m'a dit qu'il ne se souvenait pas de l'avoir entendu dire.

Quelques personnes de la loi m'ayant dit qu'ayant obéi à l'ordre au jour marqué en envoyant la dite personne, que je ne devois pas me regardé suspens ni même obligé de donner un certificat; mais que c'était à M. Primeau.

Sur ces raisons, sans avoir eu l'intention de me soustraire à l'obéissance, j'ai exercé dans la bonne foi quelques fonctions de mon ministère sans croire aucunement donner scandale à ma paroisse, autrement je me serais abstenu de le faire, comme je l'ai fait depuis huit jours.

J'ai vu M. Primeau pour la seconde fois. Il me

Saint-Joseph-de-Beauce

dit que quand bien même la dite personne ne reviendrait pas dans la paroisse, j'étais toujours suspend et qu'il était chargé de la cure. Je lui répondis que Mgr ne m'avait parlé ainsi la dernière fois que je l'avais vu et que s'il l'avait dit ailleurs je n'en avais eu aucune connaissance. M. Villade m'a dit lui-même ainsi qu'à lui qui ne pouvait affirmer ce qu'il avançait ou bien c'est qu'il avait des ordres particuliers. Je puis vous assurer qu'il a agi avec beaucoup de dureté à mon égard et sans prudence devant les habitants et sans charité. C'est la remarque qu'ont faite les personnes les mieux instruites.

Vous dites depuis tant d'années j'ai été averti, j'en conviens. J'ai répondu que la chose intéressait mon honneur; comment après vingt-deux ans chez moi, et à l'âge de trente-six ans, le renvoyer, sans pouvoir la dédommager avec des années aussi dures, dépourvu moi-même d'argent, menacé d'être poursuivi en loi si je la laissais aller sans secours? Ce n'était pas si facile, sa sortie subite, quoi qu'elle la désirait depuis longtemps a donné l'occasion d'imputer des fautes dont je suis vraiment innocent devant Dieu. Des bruits se sont répandus dans les paroisses et le clergé en attrape sa part, quelle humiliation! Ah! Monsieur, jugez de mon embarras après trente-deux ans de travail, avoir agi si franchement, sans jamais avoir eu l'intention d'aller contre les volontés de ses supérieurs, mais seulement d'exposer des raisons que je croyais convenables, mais qui, malheureusement pour moi, n'ont pu être écoutées.

C'est donc à votre bonté que j'ai recours en ce moment. Voyez ma peine. Vous me connaissez. Ce n'est pas malice ni obstination de ma part mais mon embarras qui m'a conduit. J'ose espérer que vous aurez la charité de prendre mes intérêts; ce ne n'est pas tout à fait pour moi, considérez mes pauvres paroissiens obligés de recourir ailleurs pour avoir des secours, considérez leurs démarches. Vous jugerez de là qu'ils vous donnent des preuves de ma conduite..."

- (C'est là le plaidoyer d'un homme droit, victime de la sottise brutale, ou de la mauvaise volonté de son confrère Primeau, qui - sa conduite postérieure me le laisse soupçonner qu'il désirait peut-être devenir curé de St-Joseph - La personne en question devint l'épouse de François Bellanger, la mère du Notaire. Morte très âgée, petite vieille qu'Adolphe Champagne se rappelle avoir vue.)

16 SEPTEMBRE - M. LAMOTHE À MGR PLESSIS:
- Donne les raisons qui l'ont empêché de descendre à Québec.

..."rhumatisme, ... j'ai peine à marcher... Je passe la plus grande partie des nuits sans dormir. Ce qui augmente encore mes douleurs, c'est la

peine que je ressens par avance d'être obligé de laisser ma cure. Il est fâcheux pour moi, après trente-deux ans, de m'en voir ôté. J'avais toujours espéré qu'après avoir fait bâtir deux églises, j'aurais l'avantage d'en pouvoir garder une et d'y mourir. Je vous prie, ayez égard à mon âge et à mes infirmités; mes habitants me désirent. C'est pour la seconde fois qu'ils ont présenté une requête. Il y a parmi eux de mauvais sujets, vous le savez, mais il y en a partout, mais j'espérais avec le secours de la miséricorde de Dieu de les gagner, comme j'espère tout de sa bonté pour moi-même. Mais, direz-vous je vous ai fait voir que je paroissois consentir à un changement, il est vrai. Mais la peine que j'avais dans le moment m'a empêché de vous faire voir ce que j'avois dans le cœur. Et c'est ce qui m'afflige de plus en plus, car je crains d'en rester malade. J'ai continuellement l'esprit occupé. Comment donc penser et faire une retraite dans cet état. Pour moi, je ne m'en sens pas capable. Je préférerais le faire dans un autre temps où je serais plus tranquille pour espérer d'en retirer plus d'avantages..."

25 SEPTEMBRE - M. LAMOTHE À MGR PLESSIS
(d'une écriture affaissée):

À peine dans ce moment puis-je vous écrire. Ma peine est si grande que je crains à tout moment de tomber malade. Quelque résolution que je prenne, je ne puis plus soutenir un coup si fort, qui me fait perdre mon honneur et qui me met presque hors d'état de satisfaire à mes affaires temporels. Je ne doute pas qu'au fond de votre cœur que vous ne reconnoissiez vous même combien est grande la mortification que j'éprouve. Quoi, n'aurais-je donc plus aucune espérance d'obtenir grâce! Toutes les personnes qui ont connaissance de cette affaire, même du clergé, en sont affligées. Seriez-vous donc sans miséricorde? Que mon sort est à plaindre! Vous voulez donc ma perte. Je vois bien que vous ne voulez pas, comme on me l'a dit, que je ne sois pas voisin de M. Primeaux. C'est donc moi qui suis la victime. Que la volonté de Dieu soit faite. Si donc vous avez résolu absolument ma sortie qui afflige mes habitants, il faudra me résoudre moi-même quoique qu'avec beaucoup de peine et de douleur à aller à la chenaie, vu que vous me donnez le choix".

M. Lamothe quitta la paroisse en fin de septembre 1817, après un pastorat de 32 ans, le plus long qu'on ait vu à St-Joseph et M. Arseneault y arriva. Celui-ci paraît avoir été un caractère doux, conciliant, faible même, qualités de ce qu'on appelle un beau tempérament. Médaille qui n'est pas sans revers. Les doux sont exposés à manquer d'énergie, de volonté pour eux-mêmes et de fermeté pour les autres. Le dernier acte de M. Lamothe aux registres: le 28 septembre 1817,

baptême de François Lessard à François.

19 AOÛT - Mort de M. Verreau, curé de St-Thomas de Montmagny et ancien curé de St-Joseph. Inhumé dans l'église de St-Thomas, le 22 août, âgé de 77 ans. - En présence de Amable Pichon, curé de Berthier, Pâquet, curé de St-Gervais, Maguire, curé de Sillery, Vallée, curé de St-Pierre, Noël, vicaire à St-Roch des Aulnaies, Manseau, missionnaire; Grenier, vicaire à St-Thomas. Présidait: Jos. Robitaille, curé de St-Vallier.

PLUS TARD: Agrandissement du cimetière en descendant, jusqu'au mur de l'église.

PROPRIÉTAIRES DES BANCS DE L'ÉGLISE inaugurée en 1797

(Liste faite par l'abbé Lamotte dans le Cahier des comptes des marguilliers.)

1er RANG le long du mur, du côté du bois (Épître):

(A-t-on conservé ici le banc du seigneur et le banc d'oeuvre qui étaient les deux premiers de cette rangée dans l'église précédente?)

Pierre Poulin, Jean Lessard (père), Joseph Charpentier (père), Joseph Boulet, René Labé (père), Basile Vachon, Claude Poulin, Jos. Poulin (capt.), Zacharie Maheu, Michel Vachon (père), François Cloutier, François Nadeau (père), Gervais Gilbert, Charles Jacques (fils d'Aug.), Etienne Vachon, Michel Vachon, Charles Cloutier.

DANS LA CHAPELLE du côté du bois (Ste Vierge): Jean-Baptiste Lessard (père).

SORTIE DES BANCS à droite sur l'allée latérale, (épître): Jean-Paul Létourneau, Cliche, Cliche, Franc. Fortin, fils de Jos.

SORTIE DES BANCS à droite sur l'allée latérale, côté de l'évangile: Ig. Giguère, Jos. Cloutier, Alexis Doyon, Franc. Lessard, Et. Poulin (père).

- La majeure partie des bancs sis le long des murs et des bancs des deux rangées donnant sur les allées latérales ne portent pas de prix d'adjudication. C'est qu'ils correspondent - dans l'ordre des propriétaires et leur situation - aux bancs de l'église précédente. Les propriétaires n'ont eu qu'à s'y transporter sans les acheter. (J.T.N.)

LONG DU MUR (Evangile): Pierre Cliche, cultivateur, Augustin Cloutier dit Le Blanc.

LONG DU MUR (Épître): Etienne Vachon, Jos. Poulin, cultivateur, Jacques Boucher dit Morency, cultivateur, Charles Cloutier, cultivateur, Charles Poulin, cultivateur, Alexis Rodrigue.

BANCS DANS LA CHAPELLE ST-AUGUSTIN, côté de la rivière (Evangile): Pierre Cliche, cultivateur, Claude Doyon, cultivateur, Franc. Cliche, cultivateur, Jacques Maheu, cultivateur, Augustin Poulin, Charles Dupuis dit Gilbert, Narc. Giguère.

BANC DU MILIEU côté du bois (épître): M. le Curé, Pierre Poirier, Jean Grondin, Jos. Charpentier, (fils), Augustin Plante, Noël Vachon, Louis Poulin, François Nadeau (père), Jacques Lessard, Pierre Lambert (père), Jean Caron, Joseph Gilbert, Joseph Roy, Pierre Lambert (fils), Pierre Lambert (fils de Gervais), Jean Roy, Ignace Tardy.

SORTIE DE CES BANCS par la gauche sur l'allée centrale: François Vachon, Narcisse Plante, Jos. Lagueux dit Charpentier.

BANC DU MILIEU, 2e rang du côté du bois: Le capitaine, Joseph Fortin, François Charpentier, François Jacob, François Lessard, Charles Gilbert (Chtré). Pierre Dostie, Louis Boulet, Jean Gagné, Alexis Godin, Jean-Pierre Jacques, Louis Gagnon, Louis Goulet, Charles Paquet, Etienne Dodier, Cl. Trépanier, Zacharie Lessard, Noël Lessard.

Cette rangée correspond à la deuxième du côté de l'épître de 1764; le banc du bailli est devenu le banc du capitaine.

SORTIE DE CES BANCS, à droite, par l'allée latérale, du côté de l'épître: Prisque Trépanier, cultivateur.

TRAVERSE QUÉBEC-LÉVIS

Jusqu'en 1817, la traversée s'est faite en canots entre Québec et Lévis. - Calwell construit un bateau à vapeur: le Lauzon, 1817; James Mackenzie ... le New-Lauzon, 1823 ... passage: 8 sous, traversée toutes les demi-heures de 6 a.m. à 6 p.m.; 10 à 15 minutes de traversée. - À Québec, abordage au Cul de Sac ou à Place (Marché). À Lévis ... pied de Côte Bégin ou Anse LaBadie. (Cf. Seigneurie de Lauzon, Vol. V, pp. 360 - seq.).

En 1828 - Les "HORSE-BOATS", Ch. Poiré, cultivateur de St-Joseph de Lévy, construisit le premier. En 1829, il y en avait trois. Passage: 2 sous de moins que sur vapeurs.

Avec la concurrence naît le service régulier d'été. Les "Horse-boats" tinrent jusqu'en 1843.

13 NOVEMBRE: Rapport des commissaires des communications intérieures sur un chemin qu'il ont fait ouvrir entre St-Joseph et le canton de Broughton. (Cf. Inventaire du procès-verbal des grands-voyers, Vol V, - P.-G. R.)

Saint-Joseph-de-Beauce



La deuxième église de Saint-Joseph, incendiée en 1864.
À remarquer les deux clochers

CHAPITRE VIII

LES CURÉS — 1817 - 1846



ABBÉ GABRIEL-LÉANDRE ARSENEAULT
(1817-23)

L'abbé GABRIEL-LÉANDRE ARSENEAULT (1817-1823), né à Lotbinière (22 février 1761) de Paul Arsenault et Madeleine Hébert, Acadiens. Etudes à Québec, ordonné le 9 avril 1791; vicaire à la Pointe-aux-Trembles, Québec, de 1791-94; curé de Ste-Rose de Laval, 1794; de Ste-Thérèse, 1797-1802; de St-Marc, 1802-08; Contrecoeur, 1808-1817; fut ensuite vicaire à St-Roch de l'Acadian, 1824-1827; à la Pointe-aux-Trembles, Montréal, 1827-29, et à St-Hyacinthe, 1829-38 où il mourut le

27 octobre 1838.

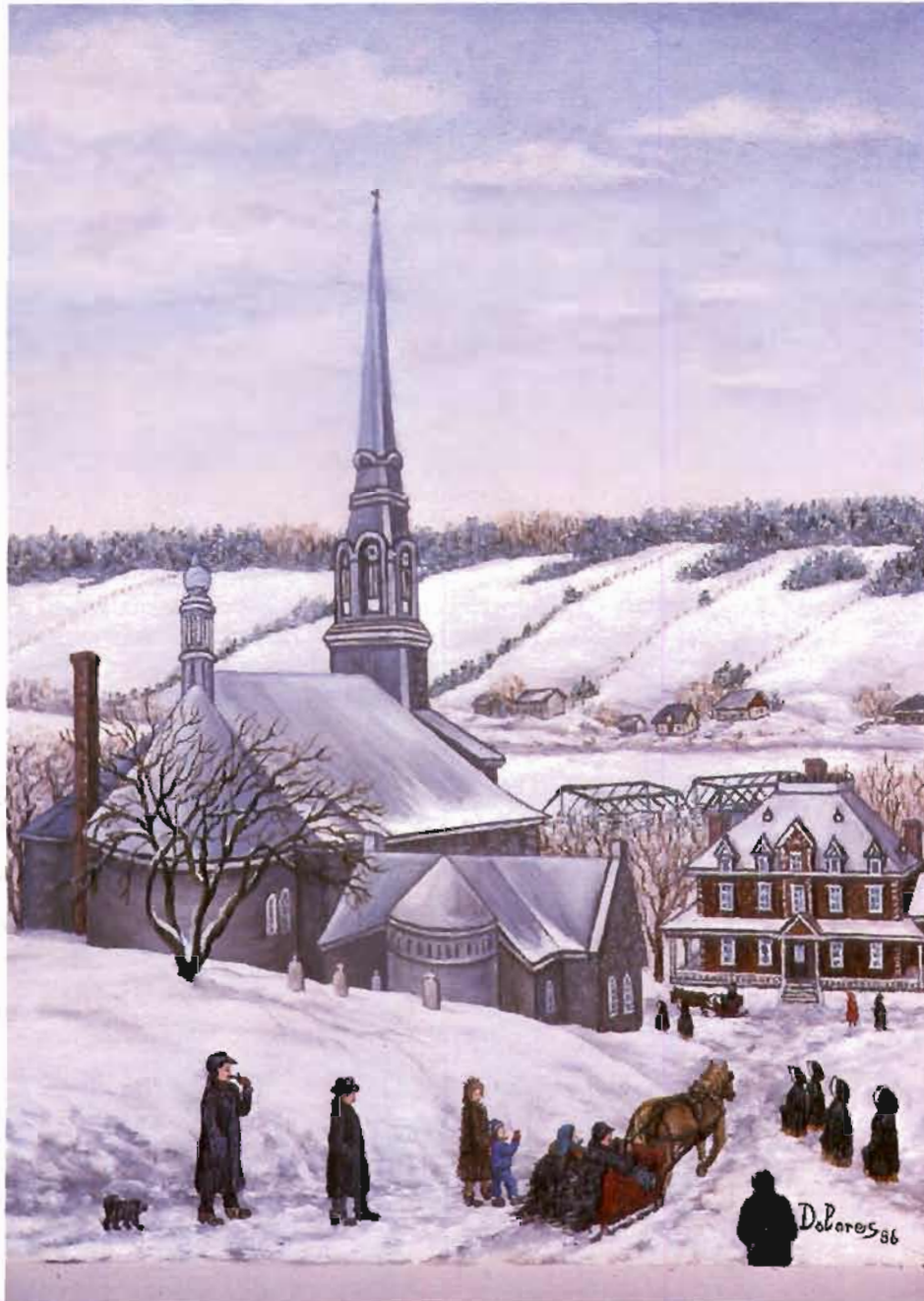
3 OCTOBRE 1791 - Mgr Hubert offre à Mgr Bailly comme vicaire, M. Léandre Arsenault. "Il sait lire et quelque chose de plus". C'est un jeune prêtre de mérite, encore inexpérimenté; un pauvre Acadien dont les parents ont tout quitté pour sauver leur foi. (Archives de l'Evêché)

Monseigneur Bailly avait été missionnaire en Acadie. C'est probablement pour cette raison que M. Arsenault lui avait été envoyé.

1er acte de M. ARSENAULT - 4 OCTOBRE 1817: Mariage de Pierre Lessard à Magdelaine Vachon.

13 DÉCEMBRE 1818 - On décide - assemblée paroissiale - de réparer presbytère. - J.-Marie Roy, capitaine de milice. (Cf. Acte du notaire M. Dostie.) (Arch. Archev. Québec. - VOL. 1)

13 DÉCEMBRE - Acte de nomination de syndics pour la restauration du vieux presbytère. (Notaire Dostie) ... "à l'issue du service divin du matin. ... dans le vieux presbytère construit en face du nouveau ... (Curé, marguilliers et notables présents) ... lesquels considérant que l'ancien presbytère s'en allait en ruine et qu'avec tant soit peu de zèle, de générosité et d'activité de la part de la dite paroisse il serait plus facile de le rétablir d'une manière décente et logeable que de rebâtir une autre maison pour les diverses commodités et avantages publics de la dite paroisse, ont jugé à propos ... que le dit ancien presbytère soit au plus tôt réparé et rétabli convenablement et décentement aux frais et dépens



Saint-Joseph-de-Beauce

Dolorès Rodrigue



Née en 1929 à St-Joseph de Beauce, peintre autodidacte, elle découvre en 1956 son talent naturel pour la peinture à l'huile. Pendant trois ans, elle peint les paysages de la Beauce qui sont toujours les plus beaux à ses yeux.

Après un long silence, elle revient à son art en 1976. Sans délaisser le paysage, ses tableaux évoquent désormais le patrimoine beauceron avec ses souvenirs et le vécu de sa petite ville car la maison ancestrale, qui a connu trois générations des siens, lui a fait découvrir dès son jeune âge les coutumes et les histoires de la famille et de sa région.

Ses tableaux ont su capter l'attention des amateurs d'art et collectionneurs par son style personnalisé et unique. Même si sa production est assidue, elle décline cependant les offres d'exposition. Le "bouche à oreille" qui a été sa publicité fait qu'on retrouve de ses oeuvres aux Etats-Unis, à Bruxelles, à Paris, à Lyon, à Marseille, à Toronto, à Ottawa et un peu partout au Québec.

1984: Elle accepte d'exposer en groupe pour la première fois à l'Université du Québec à St-Georges et participe à des expositions collectives et culturelles dans sa région, soit Beauceville, Vallée-Jonction et St-Joseph de Beauce en 1985-1986.

Elle prête au Musée Marius Barbeau des toiles lors de l'exposition "Autour d'un site".

1986: Elle donne des cours de peinture à quelques membres de l'Age d'or faisant partie du groupe "Nouveaux horizons".

On retrouve son nom publié:

1982: Le Ministère des Affaires Culturelles a fait photographier et répertorié ses tableaux pour l'Université Laval de Québec.

Dans le pamphlet de l'Université du Québec à Trois-Rivières et dans le répertoire des Artistes et Artisans de Ville St-Joseph de Beauce

1985: Dans les cahiers du patrimoine numéro 17 du Ministère des Affaires Culturelles "Pour passer le temps", Dolorès est racontée et cinq toiles y sont publiées.

1986: Dans le pamphlet "La Beauce et son patrimoine" de la M.R.C. de la Nouvelle-Beauce une de ses toiles y apparaît.

Elle adresse ses remerciements les plus sincères à toutes les personnes rencontrées jusqu'à présent et qui ont partagé avec elle l'amour de la peinture.

Saint-Joseph-de-Beauce

d'eux, les dits habitants de St-Joseph de la Nouvelle Beauce, établissant et constituant unanimement en leur lieu et place pour la restauration ... Jean-Etienne Poulin, Ignace Tardif, Pierre-Alexis Pomerleau, fils, Louis Poulin, Ignace Giguère, Charles Paquet, Louis, Jean Gagné et Joseph Drouin, tous cultivateurs et notables citoyens de la Paroisse ...

(Représentants de la paroisse, présents:) Jean-Marie Roy, capitaine de milice, Antoine Nadeau, père, ancien marguillier, ont déclaré ne savoir signer, ainsi que les constitués (syndics). Témoins: Pierre Champagne et Louis Gagné, fils, cultivateurs. Champagne a signé.

1819 - RÉPARATIONS faites au presbytère. (Cf. Acte du notaire Lacombe). Franc. Bélanger signe comme témoin. (Vid. Archiv. Archév., Vol I.)

- On décide de faire la clôture du cimetière en bois et non en pierre, en avant de l'église.

9 FÉVRIER 1818 - Marché entre J.-Th. Taschereau, John Davidson, Ch.-Et. Chaussegros de Léry, Pierre-Ed. Desbarats, William Hall, commissaires pour les communications intérieures du comté de Dorchester et Jean-Bpte Boivin, François Bilodeau fils, Augustin Gagnon père, Louis Morisset père, Ignace Paré, Jos. Perron, Pierre Chassé, Jos. Giroux et Charles Reny, tous habitants de Ste-Marie de la Beauce, pour faire 25 milles de chemin partant du fief de l'Isle, en la paroisse de St-François de la Beauce, vers l'embouchure de la rivière jusqu'à la hauteur des terres à la rencontre du chemin venant de Kennebec, etc... (Acte de Jos. Plante, notaire à Québec, 9 février 1818). (Cf. Inventaire des procès verbaux des grands-voyers, Vol. IV, p. 247-48 - P.G. Roy.)

- EXTRAIT DE LA REDDITION DE COMPTES de JEAN PERRON, marguillier en charge pour 1818 (21 juin 1821). - Pas de détails.

Revenu de l'année 1832"; Revenu de la tasse: 75"; Dépense de l'année: 1243"; Au coffre: 4,162".

(Les revenus ont baissé fort depuis le départ de M. Lamotte, qui savait faire marcher son petit peuple. Cette reddition est de la main de F. Bellanger.) Signé par M. Arsenault, par la signature duquel on voit qu'il avait eu une belle calligraphie: quelque chose de la signature de Mgr Morisset.

Ont signé la reddition de comptes:

F. BELLANGER
ALEXIS RODRIGUE

GABRIEL-LÉANDRE ARSENAULT, PTRE

31 MAI 1819 - Marché entre l'hon. Thomas-Pierre-Jos. Taschereau, messire Ant. Villade, Jean-Th. Taschereau, John Walsh, François Verreault junior, Jos. Ant. Philippon, Charles Remy, Louis Dufresne, Pierre Chassé et Jos. Dugrenier, tous de Ste-Marie de la Beauce, faisant tant pour eux-mêmes que pour leurs associés Robert Christie, Geo. Vanfelson, Philippe Aubert de Gaspé, James Cockburn, John Neilson, François Languedoc, Pierre Laforce, Jean-Olivier Perreault, Louis Plamondon, Roger Lelièvre, Joseph Bouchette, Charles (chevalier) de Tonnancour, Henry Cowan, François Lehouillier, Pierre de Sales de Laterrière, John-William Woolsey, Jean Lavigne et Pierre Casgrain, et John Bragg, maître ouvrier charpentier et constructeur de ponts, pour la construction d'un pont sur la rivière Chaudière à Ste-Marie de la Beauce. - Acte de Jos. Plante, notaire à Québec, 31 mai 1819. - (Cf. Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, Vol. V, pp. 79-80 - P.-G. Roy.)

- COMPTE DE NOEL LESSARD, marguillier en charge pour 1819 (21 juin 1821) - De la main de Fr. Bellanger qui signe comme témoin.

DE LA RECETTE: quête de l'Enfant-Jésus, 280" 4; Présents, 583" 8; un banc vendu, 150".

DÉPENSES: 768" 7. Recette excède de 1136".

AU COFFRE: 5,298". "De cette somme, écrit M. Arsenault, il faut déduire la somme de 600" compté au sculpteur Bercier".

Signé: F. BELLANGER
ALEXIS RODRIGUE

TEMPÉRATURE: " ... Le commencement de l'hiver a été sans neige, la fin avec trop grande quantité"... (D'une lettre de M. Villade, curé de Ste-Marie, à Mgr Plessis. - (30 mars 1819. - Archives Evêché).

1820 - Nouvelle décision des marguilliers pour que Ignace Tardif puisse faire son travail de mur en pierre à la façade du cimetière. (Cf. Acte du Not. Lacombe. - Vid. Archives de l'Arch. Vol. I)

- Le notaire Lacombe résida au presbytère de octobre 1819 à mai 1820.

- En novembre 1820, Certificat du notaire Lacombe pour rétablir la réputation du Curé. (Cf. Archiv. de l'Arch. Vol. I)

En 1820, on entoura le cimetière d'une solide clôture, clôture qui du côté de la façade de l'église fut un mur en maçonnerie élevé par Ignace Tardif après une série convenable de chicanes paroissiales où les uns tenaient mordicus pour le bois et les autres non moins mordicus pour la pierre.

Du temps de M. Arsenault, St-Joseph eut un nouveau sacristain, J.-B. Lambert (1822), qui remplit cette charge jusqu'en 1854. Son prédécesseur, Pierre (Pierriche) Lessard en avait été le titulaire pendant cinquante-deux ans. Ce vénérable fonctionnaire du culte avait été le premier sacristain de la paroisse. Il avait commencé l'exercice de ses fonctions dans la première chapelle, au sud-ouest de la rivière. Sous sa main la cloche avait chanté de nombreux baptêmes et mariages et il avait sonné les glas et creusé la fosse de plusieurs de ses coparoiissiens. Il n'y a pas encore bien des années, on voyait encore au cimetière des épitaphes, humbles monuments de bois vermoulu, plantés là de son temps.

La première décade du siècle dernier ne paraît pas avoir laissé de traces bien profondes dans la vie de la paroisse. Seuls les campagnes électorales et les jours de votes y concentrèrent des foules parfois tumultueuses de toute la région. Il arriva que les choses, à cette occasion s'y passèrent d'originale façon. C'est ainsi que, le 23 octobre 1809, l'officier rapporteur, l'arpenteur J.-B. Demers, de St-Nicolas, ferma le bureau au bout d'une heure de votation, empêcha un millier d'électeurs de voter "librement et intelligemment", et déclara élus comme députés du comté de Dorchester ses amis J.-T. Taschereau et Langlois. On peut s'imaginer sans peine le hourvari qui dut suivre.

- En janvier 1820, élections générales. Jean-Th. Taschereau n'a plus la confiance du comté de Dorchester. "Pendant que son ancien collègue, John Davidson, recueillait 1368 voix, lui, Taschereau n'en put avoir que 854 contre 962 qui furent données à son adversaire, Louis Lagueux, un jeune avocat de Québec qui n'avait encore que trois années de pratique et qui briguaient pour la 1ère fois les suffrages populaires".

"Depuis 1813, J.-T. Taschereau avait fait la paix avec les autorités. En cette année-là il avait été nommé député adjutant de la milice du Bas-Canada pour succéder au colonel Xavier de Lanaudière qui venait de mourir. L'appât des places l'avait tenté, lui aussi, et il avait tourné le dos au parti populaire. Aussi, on ne l'avait plus vu se lever en chambre pour tonner contre les bureaucrates... (J.-E. Roy, Vol. V, pp. 254-55.)

... "Malgré ses alliances en haut lieu, en dépit de ses influences de famille, le puissant seigneur était défait par ses propres censitaires. Ils avaient jugé que si c'était le même homme qui se présentait devant eux, que celui qu'ils avaient élu vingt ans auparavant alors qu'il n'était qu'étudiant en droit (28 juillet 1800, âgé de 22 ans. Admis à la profession en novembre 1801), ce n'était plus le même caractère, ni la même vie sans tache.

"J.-T. Taschereau voulut contester le résultat de cette élection. Il accusa l'officier rapporteur, le notaire F.-X. Lefebvre, de s'être entendu avec le candidat Lagueux pour fermer le poll avant l'heure voulue par la loi, quand un grand nombre d'électeurs demandaient encore à voter et alors que lui Taschereau et son collègue Davidson n'étaient pas encore arrivés ... Taschereau ne donna pas suite à ses menaces. Peut-être se souvint-il à propos que ce fut grâce à une semblable tactique de l'officier rapporteur Demers qu'il avait pu être élu en 1809 contre John Caldwell ... " (id.)

- (Il avait été élu en 1815) -

... Le 25 mai 1820, on apprenait qu'il avait été élu par acclamation le 20 avril précédent pour représenter le comté de Gaspé.

Pressentant le sort qui l'attendait dans Dorchester, il "avait pris le soin de se faire mettre en nomination, sans que personne ne le sût, dans la jointain comté de Gaspé, en même temps qu'il briguaient les suffrages de ses anciens électeurs. Gaspé était alors un bourg pourri où toutes les créatures du gouvernement avaient chance d'être nommées"...

- Le parlement convoqué pour le 11 avril 1820 fut dissous le 24 avril, après 13 jours, à la nouvelle de la mort de George III ...

... Nouvelles élections générales que la mort de Georges III avait rendues nécessaires, eurent lieu dans l'été 1820. Taschereau réélu dans le comté de Gaspé conserva ce mandat pendant deux parlements jusqu'au 7 mars 1827.

"L'ancien député de Dorchester ne mena plus alors que des jours heureux. Facilement élu dans un comté lointain, à distance par conséquent des solliciteurs et des ennuyeux, il put jouir en paix des faveurs que son ralliement au gouvernement avait su lui mériter. Dès 1821 le gouverneur Dalhousie le nommait président des sessions des quartiers de la paix pour le district de Québec, puis avocat du roi. Cela ne l'empêchait pas d'être député. Le 29 mars 1827, il était nommé juge de la Cour du Banc du Roi, en remplacement de son beau-frère, Jean-Baptiste Olivier Perreault, qui venait de mourir ...

... Le gouverneur Dalhousie le fit aussi nommer (2 mai 1828) au Conseil législatif...

"C'est ainsi qu'un homme qui avait commencé si dignement sa carrière en dénonçant les abus criants du pouvoir la finissait en acceptant ses faveurs à pleines mains. ... Est-ce que l'intérêt n'a pas toujours été la norme des actions? ... (id.)

J.-T. Taschereau mourut en 1832, une des premières victimes du choléra asiatique qui sévissait alors avec rage au Canada (14 juin 1832)

- "Moi, Etienne Bercier, architecte, reconnois avoir reçu le 5 octobre 1820, la somme de cent

Saint-Joseph-de-Beauce

deux Louis et quatre shelings, cours actuel, pour solde de tous comptes jusqu'à ce jour, de la fabrique de St-Joseph de la Nouvelle Beauce, le tout reçu par les mains de Jean-Baptiste Cliche, marguillier en charge, et en présence de ses confrères, aussi marguilliers: François Fortin, Jean Renoche Labé, Jean-Baptiste Péron, lesquels déclarent ne savoir signer."

Témoins: Étienne BERCIER
Louis BOLDUC
ARSENAULT, ptre curé

EXTRAIT DE LA REDDITION DE COMPTES
de JEAN-BAPTISTE CLICHE, marguillier en charge
pour 1820 (8 juin 1823).

DE LA RECETTE: Vente du bled, filasse, lard, argent, etc, 956" 7; quête dans l'église, 95" 2; Vente de 3 bans, 558". En tout, 2029" 19.

PAYE: Cire, 50"; Hosties, 21" 12; raccommodage de l'encensoir (Il est fait mention pour la 1ère fois de cet... ustensile!) un goupillon, 1"4" (On ne s'est guère pressé de se rendre aux prescriptions de Mgr Plessis, mais l'heure de la visite pastorale approchait...); blanchisseuse, 50"; 3 bonnets quarés, 22" raccommodage de la roue de la cloche, 6"16; un lustre et sa corde 64" 16; bedeau 72"; blanchisseuse 63"; bancs du choeur et nourriture des ouvriers, 229"; planches, fournitures de bonnets quarés, par un terrier (?) perdu, avoair fait peindre un lustre, 13"; le vin de la messe 161" 12; (oh! oh!...); habits de choeur, 220"; livres de chant, 180". (Il s'agit sans doute de gros antiphonaires, placés sur des lutrins, au choeur). (Il y aura des chantres au choeur et bien pourvus d'habits, de livres et de "bonnets quarés". M. Arsenault, sans doute, aimait le chant, peut-être chantait-il bien lui-même); pour une balustrade, 600" (Ce doit être les 600" donnés au sculpteur Bercier...?); en tout 1526". En plus, payé pour toile d'Irlande, serge noire, corde de la cloche, cire, etc, pour 1210". En tout 2736".

Compte clos en présence de Jos. Nadeau (José), Jean Grondin, Jean-B. Du grenier, Jean M. Roi, Jos. roi, Ant. Vachon, Noël Lessard, Aug. Plante, Laurent Poirier. J.L. Squieret, Louis Gagné, Charles paquette, franc. Cloutier. Fr. Fortin.

Signé: J. Bte POISSANT
ARSENAULT, ptre

- POISSANT était marchand. - Il porte ce titre à l'acte de sépulture d'un de ses enfants en 1827.

- Sous M. Arsenault, le livre de Fabrique ne nous fournit pas beaucoup de renseignements. Il ne paraît pas avoir été porté à tenir des comptes bien en règle ni des notes bien à point. En quoi il fit

comme bien d'autres.

1821 - 1er JUIN: Requête de Pierre Dutil, tant en son nom qu'au nom de plusieurs autres propriétaires de terres dans la paroisse de St - Joseph, pour obtenir une route dans le haut de la dite paroisse, près du moulin du côté n-e de la rivière Chaudière. (Cf. Inventaire des proc. verbaux des grands-voyers. Vol. V, P.-G. Roy.)

25-26 JUIN: Visite pastorale par Mgr Bernard-Claude Panet, 156 confirmations: 78 garçons, 78 filles. (Voir la liste dressée par M. Arsenault à la fin du Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures de M. Lamotte.)

- NOTE DE MGR PANET au Livre des Comptes des Marguilliers - 26 JUIN 1921: "Vus et alloués les comptes... Nous ordonnons 1o - que dans les comptes qui se rendront à l'avenir les dépenses soient détaillées article par article comme il a été fait antécédemment; 2o - qu'il soit fait dans le cours de cette année un ornement noir propre et que l'ancien soit au plutôt raccommodé ou, s'il ne peut l'être, qu'on ne s'en serve pas davantage; 3o - qu'il soit fait aussi dans le plus court délai une grande armoire avec tirets dans la sacristie pour placer séparément les ornements. Donné à St-Joseph de la nouvelle Beauce dans le cours de nos visites le 26 juin 1821".

Bern. Cl.: Evêque de Saltes et
coadjuteur de Québec

1822 - 22 SEPTEMBRE: Rapport de Jean-Marie Roy, premier capitaine de milice, à Rob. d'Estimauville, député grand-voyer, sur l'élection des sous-voyers pour la paroisse de St-Joseph. Elus: Jos. Cloutier, fils; Augustin Lessard; Louis-Jean Gousse, Pierre Boulet, Charles Maheu; Louis-Pierre Jacques, Pierre Grondin, Etienne Vachon, Alexis Vachon, Charles Dugrenier dit Dupéron. (Cf. Inventaire des procès verbaux des grands-voyers, Vol. V, P. G. Roy.)

DERNIER ACTE DE M. ARSENAULT, le 13 octobre 1823: baptême de Vital Lessard, fils de Jacques et de Marguerite Gagné.

Ses trois derniers actes sont difficiles à lire, écriture griffonnée.

Entre le départ de M. Arsenault (août 23) et l'arrivée de son successeur, M. Decoigne, M. Chs-Jos. Primeaux, curé de St-François, fut chargé de la desserte de la paroisse. Il y signe actes et les procès-verbaux en prenant le titre de curé.

Du 25 octobre au 9 novembre, M. Primeaux signa trois baptêmes et quatre mariages.



ABBÉ BERNARD-BENJAMIN DECOIGNE
(1823-29)

1823 - 1829 - L'abbé Bernard-Benjamin DECOIGNE (1823-29), né à Montréal le 25 mars 1794 de Bernard Decoigne (Decouagne) et Elise Labadie. Etudes au Séminaire de Québec. Ordonné le 22 août 1819. Vicaire à la cathédrale de Québec, 1819-20, à Charlesbourg, 1820-21, à l'Acadie, 1821-23; curé de St-Joseph, 1823-29; desservant de St-François, 1828-29; curé de la Baie St-Paul, 1829-40, où il mourut le 19 mars 1840.

Ses actes sont rédigées d'une écriture fine,

élégante, cursive, très lisible, faisant songer à celle de Mgr Bégin. Grosse signature haute avec paragraphe.

Bernard-B. Decoigne, ptre

Son premier acte date du 14 novembre 1823: baptême de Marie-Louise Grenier, fille de Régis et de Marie-Louise Lessard. Homme d'ordre, tous ses actes sont numérotés.

Sous son administration on décida de rebâtir le presbytère. Elevé en 1782 il s'en allait déjà en ruines, preuve qu'il arrivait aussi aux anciens de construire mal.

13 JUIN 1823: Note sur un chemin ouvert dans la paroisse de Saint-Joseph avec l'estimation de ce que chaque intéressé aura à payer. (cf. Inventaire proc. des gr.-voyers. Vol. V.P.G.R.)

16 DÉCEMBRE - Assemblée des marguilliers à la sacristie, est décidé:

- 1 - que M. le Curé fera faire 1 vase d'argent pour baptiser;
- 2 - fera raccommoier l'ostensoir et la petite piscine d'argent;
- 3 - fera faire un bénitier de fer blanc;
- 4 - faire des sièges dans sanctuaire;
- 5 - des bancs pour les catéchismes et confessions dans la sacristie;
- 6 - refaire le marche-pied du grand-autel.

17 MAI 1824 - M. Decoigne écrit à l'Archevêque ... "le vieux presbytère est à terre et le nouveau commence". On bâtit étable et grange; à l'église on fait châssis neufs, chaire neuve, escalier tournant pour jubé, grande et petite portes, cheminée à la sacristie, on "entoure l'église par dehors". (f. Archiv. de l'Archevêché, Vol. 1)

Nouveau presbytère en bois 50 x 36 x 12 pieds.

4 AVRIL - Assemblée de marguilliers décide de faire 1 - escalier tournant au jubé; 2 - exhausser bancs du jubé; 3 - une grande porte avec vitreau au haut et une petite porte; 4 - peindre jubé, escalier, les 2 portes, le confessionnal qui est en bas de l'église, le baptistère et les châssis.

COMPTES POUR 1824 - (François Cloutier, marguillier) Rendu 1829. Quête de l'Enfant-Jésus 520" 18; grand'messes, services et sépultures 420" 1; tasse et présents, 44" 13; rente de bancs 366"; bancs vendus, 302". Total 1653" 17, Dépense 1635" 3. En tout au coffre 3231" 13.

Compte sans aucun détail. Il en est de même des redditions de 1825-26-27. Tous réglés en 1829 avant le départ de M. Decoigne. Tous ces comptes sont d'une écriture autre que celle du curé: belle écriture d'instituteur? ou de séminariste!

ÉCOLE - Il y avait eu des "maître ambulants" à Saint-Joseph. Jean-Christophe DesBois, de son vrai nom, avait porté le titre d'instituteur. Si on en juge par l'écriture tremblante et malhabile de sa signature et les fautes d'orthographe qu'il y intercalait, il n'en savait pas long.

Mais en 1824, la loi dite des Ecoles de Fabrique, votée par la Chambre d'Assemblée à Québec [M. Decoigne parla-t-il du projet aux marguilliers, On n'en sait rien. Le Livre de Fabrique est muet] permettait aux curés de pouvoir pousser - si le corps des marguilliers ne les en empêchait pas - la cause de l'instruction. C'est alors que M. Decoigne achète en son nom propre un terrain de Pierre Lessard, terrain avoisinant la terre de la Fabrique. (pl. t. emplacement de Médéric Drouin).

1825 - Napoléon Voyer, charron et menuisier de Québec. (cf. Not. Dostie) ou de la Pointe-aux-Trembles, arrive à Saint-Joseph.

16 JUILLET 1825 - Mgr Plessis, en visite pastorale, alloue comptes de la Fabrique, jusqu'en 1823 inclusivement. Ordonne 1o "qu'il soit fait nappes qui descendent jusqu'à terre pour le maître-autel; 2o que le tableau de la Ste-Vierge soit couvert jusqu'à ce que l'on y ait remplacé les anges qui le déparent; 3o que la grande porte de l'église soit renouvelée;

4o ... ornement blanc pour jours solennels"

"...donné à ... au cours de notre troisième visite..."

C'était un samedi. Le lendemain, 17 juillet, assemblée des marguilliers on décide que le "prix du Bedeau sera désormais de vingt-cinq piastres, sans compter son casuel; 2o que M. le Curé fera exécuter les ordres de Monseigneur contenus dans l'ordonnance ci-dessus.

Ont signé comme témoins:

François Bellanger
Jean-Bpte Poissant

24 JUILLET: Assemblée de marguilliers décide: 1o que l'on fera dorer et peindre l'ange qui est sur la chaire; 2o que l'on livrera à M. Etienne Bercier la somme à lui due pour paiement de la chaire faite dans l'église"...

Témoins signataires:

Etienne BERCIER
Frs BELLANGER

Par ces actes on voit que ces réunions se faisaient alors à la sacristie.

COMPTE DE CHARLES PAQUET, marguillier en charge (rendu en 1829) ... Bancs vendus, 861"; Présents et tasse, 220" 3', cinq fois l'année précédente: meilleure année. Montant: 2,281" 17'. - Dépense, 2,095" 9. - Au Coffre: 3,418" 1'.

Payé à Bercier pour ouvrages et pension d'ouvriers, 1230" 16'.

- Quelques mois après la visite pastorale un événement douloureux venait attrister tous les fidèles du Canada Catholique. Le 4 décembre 1825, Mgr Plessis mourait à Québec, à 62 ans. Cette mort constituait une lourde perte pour tout le pays. Mgr Panet, coadjuteur de Mgr Plessis depuis 1807, lui succédait de plein droit.

26 JUILLET 1826 - Mariage de Nap. Voyer à Pointe-aux-Trembles. Le Curé Decoigne, allé à Deschambault visiter son ami, le seigneur de la Gorgendière, assiste au mariage.

24 SEPTEMBRE - Rapport de l'élection des sous-voyers choisis pour St-Joseph de la Beauce, seigneurie Fleury: 1ère division, Charles Gilbert; 2e division, Jean Gagné fils; 3e division, Pierre Poulin; 4e division, Rosberay; 5e et 6e divisions, François Vachon; 7e et 8e divisions, Jacques Lessard; 9e division, Jean Vallée.

24 SEPTEMBRE - Rapport de l'élection des sous-voyers choisis pour St-Joseph de la Beauce, seigneurie Taschereau: 1ère division, Jos. Labbé; 2e

division, François Lessard; 3e division, Charles Cloutier fils; 4e division, Jos. Boulet, fils. (Cf. Inventaire des procès verbaux des grands-voyers. Vol. V. P. G. Roy.)

- En 1826 le capitaine de milice, à St-François, est un Mathieu. (Cf. Inventaire des procès verbaux des grands-voyers. Vol. IV, p. 249 - P. G. Roy.)

- À Ste-Marie, le capitaine de milice est Charles René. (Cf. Id. Vol. V, p.82.)

- En 1826, on eut le Jubilé que, de l'année précédente où le jubilé se gagnait à Rome, Léon XII avait, selon l'usage, étendu au monde entier. Le temps propice pour "faire son jubilé" dura, dans le diocèse de Québec, qui était tout le Canada d'alors, de la septuagésime à la fin d'août, c'est-à-dire environ six mois.

22 JUILLET : Quittance donnée par le S.S. Philippe Ratté et Paul Ratté, entrepreneurs, qui ont reçu "en bonnes espèces ayant cours" des sieurs Louis Poulin et Joseph Cloutier ..., douze livres un chelin et six deniers courant sur et à compte et en déduction de la somme de dix-huit livres et quinze chelins courant qu'ils s'étaient obligés de leur bailler et payer ... dont quittance d'autant ..."

Quittance aussi ... "ont reconnu et confessé avoir eu et reçu avant icelles aussi en divers temps, en bonnes espèces ayant cours des dits SS. ... neuf livres courant et ce pour tous ouvrages généralement quelconque ... tant au clocher qu'à l'église de la paroisse St-Joseph ..."

"Quittance générale et finale ... Philippe Ratté déclare avoir reçu ... seize livres douze chelins et six deniers courant et le Sr Paul Ratté... quatre livres neuf chelins courant ... " Fait et payé à Ste-Marie, en l'étude de Maître J.-B. Bonneville ... où les dites parties ont déclaré ne savoir signer ..." (Pièces au Coffre de la Voûte).

- Comptes d'Alexis DOYON, marguillier en charge (Réglé en 1829). - Quête Enfant-Jésus, 514"; grand'messes, services et sépultures, 253"; Présents et Tasse, 278"; Rente des bancs, 369"; Bancs vendus, 966"; Montant, 2,380"; Dépenses, 124" l. - Reste au Coffre 2,662" 18 sols {ancien cour}.

C'est le dernier compte reçu par M. Decoigne. Avec son successeur, M. Poulin, les signatures de témoins aux actes du Livre des marguilliers, comme aux Régistres vont malheureusement disparaître.

M. Decoigne, homme cultivé, ami de l'instruction, en forçant, selon l'ordonnance épiscopale, les marguilliers à subir la présence dans leurs assemblées de deux témoins sachant signer, tenait à leur montrer l'infériorité où les plaçait leur ignorance et la grande utilité d'un peu d'instruction.

22 JUIN 1828 (DIMANCHE): Procuration des habitants de St-Joseph en faveur de J.-M. Roy, capitaine de milice, écuyer, et J.-Bpte Cliche notable habitant et sergent de milice, pour qu'ils puissent en leur nom transiger et s'accorder avec Jacques Lessard, fils, au sujet de "certaines difficultés qui existent depuis plusieurs années touchant la ligne de séparation de la terre du nommé Jacques Lessard, fils, d'avec celle de la fabrique ..." "Lesquels (habitants) pour éviter frais et poursuite, dans la sérieuse intention de terminer à l'amiable et sans contestation certaines difficultés..." "...soumettant, si besoin est, cette ligne à l'opération d'un arpenteur-juré, d'en faire dresser procès-verbal en bonne et due forme, ainsi qu'un acte authentique..."

..."Fait et passé en la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Joseph susdite, à l'issue de l'office Divin du Matin en une assemblée de tous les habitants du lieu, convoquée au son de la cloche, après avertissement préalable fait au prône de la susdite église par Messire B.B. Decoigne, prêtre et curé du lieu, le " (22 juin 28) en présence dudit Messire B. B. Decoigne et du Sieur François Voyer, maître charron dudit lieu de Saint-Joseph, témoins qui ont signé à la minute des présentes ainsi que les Sieurs François Bélanger, Guillaume Gravel, Poulin, Joachim Delisle, ... Ponsant. Les autres constituants sous-nommés y ayant seulement fait leur marque ordinaire d'une croix, ne sachant écrire ni signer." - Jean Poulin, capitaine de milice, etc. environ 170 "chevaliers de la croix" (la majeure partie des habitants de la paroisse) ont signé: Notaire François Bélanger, capitaine de milice, Jean-Baptiste Ponsant, Etienne Poulin, Guillaume Gravel, François Voyer, B. B. Decoigne. - Michel Dostie, n.p.

(Voir au greffe, original de cet acte, dont copie aux archives du presbytère).

28 JUIN - Transaction d'accord entre le Sieur Jacques Lessard fils et les procureurs de la Fabrique (Notaire Dostie) ... "s'accordent réciproquement à ce que la susdite ligne de séparation soit et demeure dès ce jour et à toujours en tel et semblable état qu'elle aurait été déterminée ce jour-d'hui entre les dits procureurs d'une part et le dit Jacques Lessard d'autre part. Procès verbal devant être dressé de la susdite ligne de séparation à première demande ou réquisition de l'une des parties à l'autre par arpenteur juré, en (?) Par lui... (?) dans son opération le piquet d'alignement fixé en terre ce jour-d'hui en la susdite ligne par les susdites parties à environ vingt pouces du côté sud-ouest de la vieille maison appartenant autrefois au Sieur Pierre Lessard, ayeul paternel dudit Jacques Lessard fils." ...

Saint-Joseph-de-Beauce

bytérale en présence des Sieurs B. B. Decoigne, ptre-curé, Jos. François Voyer, maître-forgeron, Jacques Lessard, père, rentier ..."

Michel Dostie, n.p.

1er JUILLET - Procès verbal de ligne entre la terre de la Fabrique et celle du Sieur Jacques Lessard fils.

"À la réquisition du capitaine Jean-M. Roi et du Sieur Jean-Baptiste Cliche, tous deux agissant conjointement au nom de l'Oeuvre Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph ...

...Nous soussigné arpenteur juré ... nous sommes exprès transporté en la dite paroisse ... du côté nord-est de la rivière Chaudière, au 1er rang, où étant à un piquet planté par lesdits sieurs autorisés et par le dit sieur Jacques Lessard tous trois conjointement, nous avons levé une ligne sur le Ruoub, devant nord-est - Méridien astronomique, laquelle nous avons prolongé vers le nord-est jusqu'à la profondeur de quarante arpents au bout desquels nous avons posé une borne de pierre avec fayance dessous et nous avons descendu jusqu'au pied du premier côteau qui se trouve au nord-est de la dite rivière Chaudière, là où nous avons posé une seconde borne de pierre et une autre à cent pieds plus au nord-est sur la susdite ligne tous deux avec fayance dessous. Fait et passé en présence des dits sieurs requérants, des Sieurs Joseph Cloutier et Charles Pepin dit Lachance, tous deux chaineurs par les dites parties nommés et choisis à cet effet après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles ..."

Jean-Baptiste Cliche Joseph Cloutier
Jean-Marie Roy Charles Pepin
Jacques Lessard B. B. Decoigne, ptre
J.-P. Proulx, a.s.

COMPTES D'ANDRÉ JACQUES, marguillier en charge.

RECETTES - quête Enfant-Jésus 727"7'; présents et tasse 165"16'; bancs vendus 1206"; rente bancs 369"; grand'messes, services et sépultures 206". Total 2694"3'.

DÉPENSES - bédeau 150"; laveuse 72"; ouvrages 212"14'; effets achetés 1420"1'. Total 1854"18' - au coffre.

Reglé le 17 juin 1832, sous M. Poulin, avec ceux de 1829 et de 1830.

En 1829 les habitants de la Beauce avaient beaucoup souffert de la grêle et manquaient complètement de graines pour la semence. Lagueux, le député, compatissant, demanda au Parlement de leur venir en aide. Une enquête fut insti-

tuée et tous les curés du comté (Dorchester) vinrent témoigner en faveur de ces pauvres gens. J.-T. Taschereau, qui était alors conseiller législatif - et que Louis Lagueux avait battu dans Dorchester en 1820, fut aussi entendu. Il s'opposa à la demande des habitants de la Beauce sous le prétexte que tout le monde avait souffert comme eux. C'est une mauvaise accoutumance à donner au peuple, ajouta-t-il, que de le faire recourir à la générosité du gouvernement.

Évidemment que le Seigneur Taschereau se souvenait encore, devenu conseiller législatif, de la défaite qu'il avait subie neuf ans auparavant.

Ce fut en 1829 que les limites du comté de Dorchester furent changées. - La division de la Province, telle que décrétée par la proclamation du 7 mai 1792, ne convenant plus à cause du grand accroissement des anciens établissements et de la formation de nouveaux et vu l'augmentation de la population, le 11 mars de cette année 1829 fut passé l'acte de Geo. IV ch. 73 pour faire une division nouvelle de la province basée sur le recensement de 1825. La section 7 de cette loi décréta que le comté de Dorchester ne serait composé à l'avenir que de la Seigneurie de Lauzon. - En vertu de la section 8, le reste du comté de Dorchester, qui comprenait les seigneuries de Joliet, St-Etienne, Ste-Marie, St-Joseph, Vaudreuil, Aubert Gayon, Aubin de l'Isle, les townships de Frampton, Cranbourne, Watford, Jersey, Marlow, Risborough, Spalding, Ditchfield et Woburn, furent compris sous le nom de Comté de Beauce.

Broughton, Tring, Shenley, Dorset, Gayhurst se trouvaient inclus dans Mégantic. Le comté de Beauce était borné au nord-est par le comté de Bellechasse, au sud-ouest par une partie de la seigneurie de St-Gilles, par les townships de Broughton, Tring et partie de Shenley jusqu'à la ligne sud-est de la seigneurie Aubert Gayon, de là le long de la ligne sud-est de cette seigneurie jusqu'à la rivière et par le milieu du lac Mégantic jusqu'à l'entrée de la rivière Arnold, de là en montant cette rivière jusqu'aux limites de la province.

Le Beauce reçut deux députés, et la place de poll fut fixée entre Ste-Marie et St-Joseph.

La loi originale telle que présentée d'abord devant l'assemblée législative avait laissé au comté de Dorchester ses anciennes limites. C'est devant le conseil législatif qu'il fut décidé après coup de séparer cette ancienne division électorale et d'y tailler le comté de Beauce. On doit voir là-dedans une manoeuvre des conseillers législatifs J.-T. Taschereau et John Caldwell, qui voulaient préparer pour leur proches ou pour leurs amis dans ces nouveaux comtés, quatre sièges de facile abordage, puisque la totalité des électeurs s'y composaient de leurs censitaires. C'était un véritable

pacte de famille.

L'événement ne tarda pas à le prouver. En effet, le 28 juin 1830, on apprenait à Québec la mort du roi Geo. IV et le 13^e parlement fut immédiatement dissous.

Aux élections générales qui suivirent, le nouveau comté de Beauce élut d'emblée deux membres de la famille du prévoyant conseiller législatif, Antoine-Charles Taschereau et Pierre-Elzéar Taschereau, l'oncle et le neveu. (Seigneurie de Lauzon, Vol. V. pp. 276-79)

Cependant la scission que l'on avait faite de l'ancien comté de Dorchester en deux divisions électORALES ne plaisait guère aux habitants de l'intérieur. Dès le mois de février 1830, les habitants de Frampton et de Buckland avaient demandé un nouveau comté sous le nom d'Etchemin. En février 1831, ceux de la Beauce, le long de la Chaudière demandèrent aussi une autre subdivision. La même année encore, 17-22 novembre, les habitants de la rivière Etchemin proposèrent que Ste-Claire, Frampton, Cranbourne, Watford, Buckland, Standon, Ware, fussent détachés de la Beauce et de Bellechasse pour former un collège à part. Mais tout cela n'aboutit à rien.

Le gouvernement vote 500 louis pour pousser les travaux sur le chemin Kennebec. À partir de S.-Ch. de la Belle Alliance, dernier établissement habité sur les confins de St-Georges, il ne restait plus que 28 milles de chemins à ouvrir pour rejoindre celui tracé par les Américains à travers la forêt. De Pointe Lévy à la frontière y avait 31 lieues... Malles à transporter; ligne de diligence à établir Québec-Portland.

6 MAI 1829 - L'assemblée de marguilliers décide réparations et peintures à la sacristie, à l'armoire et confessionnal d'icelle... Aussi de faire faire "trois marches, deux porte-corps, des herses, 42 chandeliers pour garnir les marches et faire peindre le tout en noir".

21 JUILLET : Assemblée des marguilliers. - On reçoit comptes des marguilliers en charge de 1824-25-26.

27 SEPTEMBRE: Dimanche, comme toujours pour ces réunions, on reçoit comptes du marguillier en charge pour 1826. Le tout en "présence de Louis Fleury de la Gorgendière, Ecr. Seigneur de Deschambault et d'une partie de la paroisse St-Joseph, de Richard Achille Fortier, Ecr. médecin et Co-Seigneur de la paroisse Ste-Marie, de Jean-Baptiste Bonneville, Ecr. Notaire et Capitaine de mil-

ice en la paroisse de Sainte-Marie, Sieur François Voyer et Joachim Delisle, témoins soussignés.

Il est vraisemblable que tous ces personnages s'étaient réunis ici à l'occasion du départ du Curé, en marque d'estime, et aussi en protestation contre les intrigues de mécontents dont le notaire Dostie paraît avoir été l'âme ou au moins la plume, auprès de l'évêché. Les signatures de témoins aux ventes de bancs disparaissent elles aussi.

- COMPTES de JOS. CLOUTIER, marguillier en charge. (Réglé en 1832.)

RECETTES: Quête Enfant-Jésus, 632" 3; Présents et tasse, 353" 17; Rente et vente de bancs, 939"; grand'messes, services et sépultures, 344" 15'. - MONTANT: 2,269" 15 sols.

DÉPENSES: Bedeau, 150"; Laveuse, 72"; Articles achetés et ouvrages, 1,231" 15". Total: 1,553" 15 sols.

DERNIER ACTE de M. Decoigne, 29 SEPTEMBRE 1829: Mariage de Laurent Poulin et Rose Graham, fille de John Graham, devenu Green, et de Marie Caux, de East-Broughton.

- M. DECOIGNE s'intéressa fortement à l'instruction des enfants de la paroisse. Ce fut, sans doute, une maison d'école, peut-être un début de collège qu'il voulut élever sur le carré du terrain qu'il avait acheté de Pierre Lessard sur la ligne de la terre de la Fabrique. Il se fit lui-même instituteur. C'est lui qui donne son instruction à David Lessard (père Achille) un futur maître d'école. Il enseigne les rudiments à Thomas Lambert qui, ensuite, fut envoyé au séminaire.

Ce zèle pour l'instruction dut attirer des rancœurs au curé, tout comme à ses prédécesseurs. Homme de belle culture, il frayait régulièrement avec les seigneurs et les gens instruits de Ste-Marie, ce qui déplaisait sans doute aux défenseurs de l'ignorance chez lui. En outre l'intimité qui régna entre lui et un jeune homme qu'il avait amené de la Pointe-aux-Trembles, François Voyer, qui était un peu comme son fils adoptif et homme de confiance, lui fut peut-être préjudiciable, d'autant que ses gens, qu'il traitait peut-être parfois trop cavalièrement du haut de la chaire, pouvaient bien, en bons Normands de la Beauce, lui rendre monnaie de sa pièce, en faisant flèche de tout bois. Il suffit d'une mauvaise langue. Et le notaire Dostie paraît l'avoir eue bien fielleuse.

Saint-Joseph-de-Beauce



ABBÉ LOUIS POULIN
(1829-43)

- L'abbé Louis Poulin (1829-43) né à Saint-Famille, Ile d'Orléans, 13 novembre 1798, de Louis Poulin et Marie-Anne Létourneau. Etudes à Québec, ordonné prêtre en 1824. D'abord vicaire à l'Assomption (1824) à Ste-Geveniève, à Saint-Hyacinthe (1824-27), à la Baie Saint-Paul (27-29) curé de St-Joseph (1829-43). Curé de Saint-Isidore (43-71) où il construisit l'église (1852) et où il décède le 8 décembre 1883.

1er acte de M. Louis Poulin 10 octobre 1829 - Sépulture de Césarie Plante, fille de Louis Plante et

de Louise Grondin.

Louis Poulin, prêtre

LE 14 SEPTEMBRE 1829 - St-Joseph recevait la visite de Sir James Kempt, administrateur du Canada, en tournée d'inspection sur la route de Kennebec. Il prit le déjeuner au presbytère. Jusqu'à date ça été la seule visite d'un gouverneur général à St-Joseph. Et ce voyage annonçait la fin de l'isolement de la Beauce, car l'ouverture du chemin de Kennebec allait la placer sur le parcours de la voie directe qui bientôt reliait Québec à Portland. Cette même année 1829, la Législature votait un crédit de 500 louis pour l'ouverture de la route jusqu'à la frontière, les Etats-Unis ayant déjà depuis quelque temps allongé leur tronçon de route jusque là.

11 SEPTEMBRE 1830 - Le Mercury de Québec annonce que deux voyageurs du Maine sont arrivés la veille à la Pointe Lévis. Trajet en voiture sur bons chemins sauf sur environ 7 milles.

L'ouverture du chemin eut lieu en 1830. En 1833 on y établissait le service des postes et en 1835, Sam. Hough et Jonathan Spalding, de Québec, y organisaient un service bi-hebdomadaire de diligence qui permettait de faire en quatre jours et demi le trajet de Lévis à Boston, en passant par Portland. C'était le service rapide de l'époque.

3 SEPTEMBRE 1831 - Le Canadien annonce qu'un carosse tiré à quatre chevaux portant Américains est arrivé à Lévis par chemin de Kennebec. C'est

Saint-Joseph-de-Beauce

grâce à la persistance de Ant. Charles Taschereau, un des commissaires nommé par le gouvernement que le chemin de Kennebec avait été définitivement mené à succès.

Mais on désirait déjà mieux. Aussi dès la même année (1835) on élaborait le projet de la construction d'un chemin de fer de Lévis à Portland par la Vallée de la Chaudière. Des ingénieurs anglais et des Etats-Unis explorèrent la région et firent des relevés. Ils présentèrent des rapports favorables à l'entreprise. En outre de ses conclusions sur le projet le rapport du capitaine Gube contenait des suggestions sur les moyens de contrôler les crues de la Chaudière. Déjà elle se permettait des frasques printanières et autres frasques qui, depuis un siècle se sont multipliées et aggravées et contre lesquelles on en est resté à l'époque des suggestions tout en ayant atteint ce que chacun peut considérer comme une sérieuse amélioration.

Après la présentation des rapports des ingénieurs une compagnie se forma en vue de la construction du chemin de fer. Elle se fit octroyer une charte. Et l'on n'entendit plus parler de rien. Les bonnes vieilles diligences durent pour longtemps encore continuer de rouler leur petit train sans concurrence.

Au moment où s'ouvrait le chemin de Kennebec, des considérations d'ordre simplement électoral faisaient diviser le comté de Dorchester qui, à partir de 1829, ne comprenait plus que la Seigneurie de Lauzon. Le reste de son ancien territoire formait le comté de Beauce dont faisait partie St-Joseph. L'année précédente, la grêle avait dévasté les moissons et les habitants manquaient de grain de semence. Une requête par tous les curés du comté demanda du secours au gouvernement. Le seigneur de Ste-Marie s'y opposa.

1830 - La paroisse avait presque un siècle d'existence. Les dures années du début avaient fait place, dans les rangs du "Bord de l'eau" à une aisance au moins relative, réelle même chez certains cultivateurs, comme le capitaine de milice Jean-Marie Roy. Cette aisance fut rapidement devenue richesse si Québec eut été plus rapidement et plus facilement accessible. Le seul marché où l'on put vendre ses produits de ferme se trouvait à une quinzaine de lieues de distance. C'était, en passant le nuit blanche, un voyage de deux jours en mauvaise charrette pour se procurer un peu d'argent. Et au retour plusieurs laissaient une partie de cet argent aux mains des aubergistes et des vendeurs de boissons de Lévis et de St-Henri.

Malgré cela, St-Joseph comptait dorénavant parmi les paroisses d'une certaine importance, car sa population qui, en 1762, s'élevait à 436 âmes, et

à 813 en 1790, atteignait 2,000 âmes en 1830. D'après le recensement de cette année là, on y trouve une école, non une de ces écoles de fabrique fondée par les curés avec l'aide des marguilliers pour sauver nos gens de l'influence anglicanisante et protestantisante des écoles de l'Institution Royale, mais une école propriété d'une commission indépendante.

Il y a en outre alors à Saint-Joseph deux moulins à farine, dont le vieux moulin du seigneur des Fermes, du 18e siècle, dans un coin de paysage qui a du cachet, encore en pleine activité et qui est peut-être le plus ancien édifice de la Beauce. À ces deux établissements s'ajoutent un moulin à cardes, un moulin à foulons, 6 moulins à scies, trois magasins, deux auberges, une boutique de charron et au moins une de forge. Un notaire, figure originale autour de laquelle le temps a tissé toute une série de légendes, et qui préside depuis 15 ou 20 ans aux contrats de mariage, aux testaments et aux transactions.

Les bâtiments de fermes, élevés aux abords des grandes routes, de chaque côté de la rivière sont nombreux, plus qu'aujourd'hui, les propriétés étant alors plus morcelées qu'à présent. Ils gagnent déjà, l'un après l'autre, le pied des coteaux, forcés par les inondations printanières de fuir les rives de la rivière. Sur les hauteurs, des rangs nouvellement ouverts à la colonisation, comme celui de l'Assomption, ont déjà fait des progrès marqués.

Le village, outre l'église, le presbytère et ses dépendances, se compose d'une dizaine de maisons, semées capricieusement au hasard des chemins, des champs et des sentiers.

Pour ceux qui ont confiance dans les chiffres officiels, l'aisance se manifeste par le total de 598 chevaux, 370 boeufs, 8,282 vaches, 1,150 cochons et 3,740 moutons attribués à St-Joseph dans le recensement de 1830. De plus, en cette même année, les terres ont produit 13,000 minots de blé, 7900 minots d'avoine, 6,500 minots d'orge, 20,000 minots de patates, 3,900 minots de pois, 600 minots de sarrasin, 400 minots de blé d'Inde et - le chiffre est précis - 1,193 tonnes de foin.

Voilà, en un raccourci rapide, quelle était la situation économique de Saint-Joseph il y a un siècle. On y vit assez largement pour l'époque. Les gais fricots aux pantagruéliques mangeailles s'y multiplient du jour de l'An au mercredi des Cendres. Le rhum de la Jamaïque qui les arrose copieusement - ne coûte alors que 60 sous le gallon, de quoi faire pleurer de tendresse tous nos buveurs d'aujourd'hui. Ce rhum engendre et multiplie trop souvent les désordres que les curés sont obligés de dénoncer et de combattre sans compter les ruines matérielles, les maux d'ordre physique et intellectuel et l'appauvrissement qu'il produit. Les

Saint-Joseph-de-Beauce

noces sont l'occasion obligatoire de trois jours - quand ce n'est pas cinq - de solides et plantureux festins qui feraient l'effroi des estomacs de nos jours et le rhum s'en mêlant, elles prêtent parfois à des désordres, et il en était de même dans tout le pays alors.

Cette abondance, nous la devons d'abord à notre clergé, toujours aux avant-postes quand il s'est agi de terres et de colonisation, car avec la conquête, 1400 fermes avec instruments et outillage furent dévastées, moulins brûlés, les habitants durent se nourrir de grain brouillé ou pilé. Ils n'ont plus rien. Québec est en ruine, monastères démolis, chefs partis, évêque mort, clergé désemparé, église de Québec et de Montréal saisies par l'administration, prise des biens des Jésuites et des Récollets.

Tous les arrivants prennent des positions payantes, d'où sont évincés les Canadiens Français, parce que Catholiques: juges en chef, Procureur général ne comprennent pas un mot de français et s'arrangent comme le dit le gouverneur Murray, homme plus juste "pour enlever au peuple le peu de biens qui lui restent". De ces nouveaux venus veulent même faire chasser les Canadiens comme le furent les Acadiens pour prendre leurs terres, là encore, seul Murray, Ecossais, les en empêcha.

La banqueroute des pitons: l'Angleterre se fit payer \$700,000.00 en retour pour indemnité.

Les Britanniques sont arrivés bien outillés, munis de capitaux avec le concours d'une armée victorieuse et liberté d'action qu'on refusait aux vaincus: subsides aux compagnies de fourrure et aux Loyalistes, commerce interdit à d'autres pays que l'Angleterre. Le fils du faux monnayeur Stephen Bourrough devint protonotaire à \$100.00 par an.

Les Anglais achètent, à vil prix, les seigneuries des seigneurs français ruinés.

De là l'infériorité des Canadiens Français en face des Anglais au point de vue propriété, finances et richesses et malgré ces entraves on se releva.

Étant donné les habitudes jansénistes de l'époque relativement à la fréquentation des sacrements, le curé, sauf s'il est malade, n'a aucunement besoin des services d'un vicaire pour la desserte de ses 2,000 paroissiens. Il y suffit sans fatigue. Et on verra le bedeau se scandaliser de voir l'institutrice se livrer à la communion fréquente, c'est-à-dire communier ... une fois par mois. L'ère bienfaisante de la communion fréquente est encore éloignée.

28 DÉCEMBRE 1830 - Bénédiction d'une cloche de 225 livres de pesanteur par M. Villade, curé de Ste-Marie. Parrain et marraine, l'Hon. Juge Ths Taschereau et Mme Veuve Taschereau. Nom de la cloche: Louise-Françoise.

COMPTE DE LOUIS POULIN, marguillier en

charge. Quête Enfant-Jésus 665"; collecte à la bénédiction de la cloche 180". Montant 1,706"17 sols.

DÉPENSES: bedeau 150"; laveuse 72"; ouvrage et effets 623"4'. Total 845"4'.

Payé aussi pour la cloche 625"10'. Sorti du coffre argent qui n'a plus cours 131".

Balance au coffre 3,017"4'.

Peu de questions ont fait autant de bruit, en leur temps, que la question des assemblées de fabrique aux alentours de 1831.

Dans la plupart des paroisses du Bas-Canada, l'élection des marguilliers et la reddition des comptes se faisaient dans une assemblée de marguilliers anciens et nouveaux, à laquelle n'étaient pas admis les francs-tenanciers. On se conformait ainsi à un usage et à des règlements qui dataient de Mgr de Laval [cf. ordonnance du 5 décembre 1660, confirmée par l'arrêt du Conseil Souverain du 12 février 1675. En 1677, l'intendant Duchesneau avait rendu une ordonnance ayant la même portée pour Montréal].

Cependant dans quelques paroisses, l'usage contraire s'était introduit, c'est à dire qu'on admettait un certain nombre de paroissiens, reconnus comme notables, aux assemblées de fabrique pour l'élection de marguilliers et la reddition des comptes. Mais ces paroisses étaient l'exception. Or en 1830, il se fit un mouvement pour que l'exception devint la règle. Dans 2 ou 3 paroisses, à Lotbinière et à Trois-Rivières entre autres, plusieurs avaient soulevé des contestations au sujet de l'élection des marguilliers, dans des assemblées de fabrique où les notables n'avaient pas été admis. Et des procès avaient été intentés contre les fabriques pour faire déclarer nulles ces élections. Ces incidents fâcheux servirent de prétextes à une agitation assez considérable. Des pétitions furent adressées en 1831 à la Chambre, par des paroissiens de Ste-Marie du Monnoir, de St-Jean-Baptiste de Rouville, de St-Hilaire, de St-Louis de Lotbinière. Ces pétitions furent référées à un comité qui les examina, et finalement un membre de ce comité, le célèbre Louis Bourdages, doyen de la Chambre, l'un des chefs de la majorité patriote, présenta un bill pour faire admettre, d'une manière générale, les notables aux assemblées de fabrique. Ce bill ne fut pas adopté pendant la session. Lorsque la Législature fut prorogée, le 31 mars 1831, il n'avait pas encore subi ses trois lectures.

Le comité spécial avait jugé à propos, entre temps, d'adresser à tous les curés du diocèse de Québec une série de 12 questions relativement aux affaires de fabrique. (Voir ces questions "Seigneurie de Lauzon, pp. 286-88 Vol. V)

122 curés répondirent. Ces questions se ressemblent presque toutes. Elles ont été publiées dans le temps.
(Brochure de 393 p. {1832} ch. Neilson et Canon à Québec.

26 NOVEMBRE 1831 - On discute à la Législature de la question d'explorer la rivière Chaudière, depuis le haut du grand Saut jusqu'à l'embouchure de la rivière du Loup, aux fins de la rendre navigable: ceci pour assurer des communications directes avec les États-Unis.

REDDITION DES COMPTES DE JOS. GROSLOT (faite 30 novembre 1835) - On compte désormais en livres anglaises, chelins et deniers. Balance au coffre 127-6-10.

RECETTES - Quête Enfant-Jésus 27-18-2; grand'messes, services et sépultures 38-11-2; présents, tasse et effets vendus 8-10-0; banc vendu 7-0-1; rente des bancs 15-6-6; Montant 97-9-2.

DÉPENSES - Bedeau 6-5-0; laveuse 3-0-0; ouvrages et achats 59-18-3; Total 69-3-3.

À mettre au coffre 28-5-11.

24 SEPTEMBRE 1831 - Requête à Mgr Panet pour obtenir l'érection canonique de la paroisse. "Requête des francs tenanciers de la Seigneurie St-Joseph, professant la religion catholique" ... territoire de onze milles de longueur et douze milles de largeur, la seigneurie susdite étant divisée en sa longueur par la rivière Chaudière. Territoire borné au sud-ouest et au nord-est par les Terres de la Couronne, au sud-est par la seigneurie Vaudreuil et au nord-ouest par la seigneurie Taschereau ... quatre cents terres de trois arpents de front sur trente de profondeur et de plus quarante emplacements d'environ un de front sur quarante de profondeur, cinquante-six autres arpents carrés ...

Ces quatre cent cinquante-six terres et quarante emplacements sont concédés et déjà habités par autant de familles formant une population de quatre mille quarante âmes et de quatre cents communiant le quel nombre ne peut qu'augmenter à proportion du défrichement tant des dites terres habitées que de celles qui ne le sont pas encore.

Les habitants présentement établis pourraient fournir annuellement pour la subsistance d'un prêtre ... cinq cents minots de froment, cinquante minots de pois, trois cents minots d'avoine, quarante minots d'orge et quinze minots de seigle ...

Signé,
Jean Poulin, capt, sa marque X
Pierre Vachon dit Pomerleau, sa marque X
Jean Poulin
Benoit Roy

Pierre Lambert
Jean-Marie Roy, cap. de milice, sa marque X
François Bélanger, capt.
Joachim Delisle
Joseph Couture
Frs Voyer

Augustin Cloutier

En outre 104 chevaliers de la croix.
Acte fait par Michel Dostie, n.p.

À partir de 1760, les évêques de Québec s'abstinrent, pour éviter les ennuis que pouvait susciter le pouvoir militaire ou civil anglais, de procéder aux érections canoniques et cela jusqu'en 1824, époque où la Législature du Bas-Canada, d'accord avec les autorités ecclésiastiques, adopta un règlement à ce sujet.

"Le mot paroisse, écrivait Mgr Plessis à M. Manseau, curé de Soulanges (16 novembre 1818), sonne mal à certaines oreilles". (cf. Hist. des Cèdres, abbé Elie J. Auclair, p.128)

L'épidémie de choléra qui fit sa première apparition à Québec éclata le 12 juin et décima la population: elle ne passa pas inaperçue à la Beauce: le seigneur J. T. Taschereau en mourut le 14 juin. À Saint-Joseph la contagion y fut apportée par des personnes, qui étaient allées en ville, et provoqua maintes mortalités, cette année là. On fit des enterrements hâtifs et la tradition rapporte que des personnes furent enterrées vivantes, et que des plaintes étouffées, des cris sourds furent entendus sous la terre du cimetière.

1832 - 17 JUIN - Vu la proximité de la visite pastorale, qui constitue un encouragement comminatoire au Curé et aux marguilliers d'avoir à mettre en ordre les affaires de la Fabrique, il y a réunion des marguilliers pour régler les comptes de 1828-29 et 30.

25 JUIN - Visite pastorale par le coadjuteur, Mgr de Fussala. De sa grande écriture appliquée, élégante, facile à lire, il laisse deux pages de remarques et ordonnances au livre des délibérations.

1 - Injonction aux marguilliers en exercice de 1831 d'avoir à rendre les comptes dans le plus bref délai (À partir de là, on trouve régulièrement aux actes les signatures de Pierre Lambert et Joachim Delisle).

2 - Ordonne: 1 - pierre sacrée pour le grand autel; 2 - un second calice; 3 - des aubes; 4 - un dais soie, garniture et franges; 5 - un tapis pour marches du grand autel; 6 - nouveaux corporaux en toile fine pour remplacer ceux de baptiste; 7 - une garniture de souches avec tuyaux à ressort pour grand autel et banc de marguilliers;

Saint-Joseph-de-Beauce

3 - que "conformément à l'ordonnance de feu Mgr Plessis (15 juillet 1817) actes d'adjudication de bancs et de toute délibération de Fabrique ainsi que ceux des élections et redditions de comptes soient signés par deux témoins instrumentaires appelés exprès, chaque fois qu'il ne se trouvera pas au moins un égal nombre de marguilliers présents, capable de signer les dits actes avec M. le Curé". (Le délai s'étira et Jos. Groslot rendit comptes le 30 novembre 1835)

4 - tenir un registre séparé de l'adjudication des bancs;

5 - en nécessité, le dernier marguillier sorti de charge est autorisé, dans une assemblée de fabrique, à poursuivre ceux qui après avis préalables et sans raisons plausibles demeurerait en retard pour le paiement de rentes de bancs ou pour l'acquiescement d'autres dettes envers la Fabrique de Saint-Joseph;

6 - que les marguilliers procurent le bois nécessaire pour renouveler les planchers du sanctuaire et de la nef de l'église".

1er JUILLET - Assemblée des marguilliers anciens et nouveaux pour autoriser curé, marguilliers à faire les dépenses ordonnées par l'Evêque.

À son passage à Saint-Joseph, Mgr de Fussala confirma des enfants. Selon l'usage il laissa au Livre de Fabrique une "ordonnance" qui nous donne d'utiles renseignements sur la situation de la paroisse.

1833 - COMPTES DE PIERRE LAMBERT: (réglés 18 juin 1837) - Recettes: quête *Enfant-Jésus* 42-16-6; services, grand'messes et sépultures 16-6-5 1/2; bancs vendus 15-10-0; rente des bancs 16-7-10; tasse, présents et effets vendus 6-19-10; Montant 98-0-7 1/2.

DÉPENSES (aucun détail) 45-7-9; À mettre au Coffre: 52-12-9 1/2.

TARIF DES ENTERREMENTS - 3 NOVEMBRE - Assemblée des marguilliers ... "décidé que le prix pour enterrer dans l'église serait dans la suite de treize piastres et 40 sous et cela parce que les enterrements deviennent trop fréquents dans l'église et que cela brise trop les planchers ..."

(Approuvé par MGR J. Signay, Ev. de Québec, 26 juin 1837)

1834 - 2e attaque du choléra au Canada. Comme en 1832 apporté par des immigrants. Débute à Montréal 20 juillet. (cf *Seigneurie de Lauzon*, p. 356-57)

Aux ravages du choléra s'étaient ajoutées 3 années de disette. En 34; grêle ... "La végétation a été retardée par une abondance de pluie si contin-

uelle que les grains n'ont pu venir à maturité. Les premières gelées d'automne ont mis le comble à une détresse désolante. La récolte même des patates a manqué dans une grande partie de ces paroisses ... Avant la fin de l'hiver une très grande partie des habitants manquera totalement de subsistance. Ils se trouvent dans l'impossibilité de pouvoir ensemer leurs terres le printemps prochain, n'ayant ni blé, ni pois, ni avoine, pas même de patates et n'ont pas même d'argent pour s'en procurer. L'an dernier, les habitants ont dû hypothéquer leurs terres pour acheter la semence" (Rapport du député de Dorchester Jean Bouffard).

Beaucoup n'ont pas de pain: mauvais grain recueilli.

Mais un autre fléau plus terrible encore que le choléra ou la grêle ravageait alors les campagnes du Canada. Nous voulons parler de l'ivrognerie. Ce mal rongeur, enraciné dans la Colonie dès ses origines, avait pris dans ces dernières années des proportions de plus en plus graves. Le bon marché des alcools: un demiard de rhum ne coûtait que 4 sous et la facilité avec laquelle on pouvait en obtenir faisait la désolation des familles. Comme résultats: des infirmes et des idiots. La venue des Irlandais, portés à s'enivrer plus encore que les Canadiens, avait apporté les plus funestes exemples. C'est alors que le Clergé commença une vigoureuse campagne contre cette épidémie par l'établissement de société de tempérance, prédication et éducation. On s'adressa par pétition à la Législature qui n'y prêta aucune attention.

1835 - 4 septembre - décret canonique par Mgr Signay concernant l'érection de la paroisse.

AUTOMNE 1835 - Organisation d'une ligne de diligences entre Québec et Boston. Voyage 4 1/2 jours. Plus tard 2 1/2 jours.- Service d'abord bi-hebdomadaire.

- Organisateur Sam Hough, de Québec. 1er Voyage régulier le 17 décembre. En 1842 ce système fonctionne encore.

Les diligences, si commodes qu'elles fussent, étaient destinées à disparaître. Le 10 mars 1835 la Législature du Maine avait autorisé le gouv. de l'Etat à nommer deux personnes compétentes dans le but de se rendre à Québec et dans tels endroits du Canada qu'elles jugeraient nécessaires afin de s'entendre avec autorités civiles et marchands dans le but de construire un chemin de fer depuis Québec jusqu'à un point sur le littoral de l'Atlantique. Les délégués arrivèrent à Québec vers mi-juillet ... Assemblée de citoyens (22 juillet); demande au gouv. Aylmer de nommer un ingénieur compétent afin d'explorer les vallées de l'Etchemin et de la Chaudière pour trouver quelle serait la



1940: Pour subvenir aux besoins des utilisateurs de glacières, M. Stanilas Lagueux faisait couper la glace sur la rivière. Nous apercevons: Roland Lessard, Léonard Vachon, Clermont Giguère.



1962: M. Anicet Poirier pratiquait lui aussi la coupe de la glace

Saint-Joseph-de-Beauce

route la plus praticable pour établir une voie ferrée qui partirait en face de Québec et se rendrait à Portland. On lui demande aussi d'exercer son influence auprès du gouv. pour faire voter argent nécessaire à ces travaux préliminaires.

Le gouvernement répond qu'il a devancé ces désirs et donné instructions à un officier du corps des ingénieurs de se préparer à faire l'exploration demandée...

Le col. Long des E. U., à l'oeuvre depuis 1 ou 2 mois du côté américain, arrive à Québec fin juillet. Remonte la rivière Arnold jusqu'à la frontière, gagne Lac Mégantic et Chaudière puis descend l'Etchemin jusqu'au fleuve. - Route dit-il, pour voie ferrée. - Il retourne par la Chaudière et la rivière du Loup.

Le capitaine Yule des Sug. Royaux, choisi par Aylmer pour reconnaître pays au nom du Canada. Long lui communique ses renseignements. En août fait exploration. A laissé rapport publié par "Québec Gazette" (2 septembre 35) et le "Canadien" (4 septembre).

Son projet: Pointe Lévy - Ste-Marie, rive ouest de la Chaudière jusqu'aux fourches; de là le long rive ouest de la rivière du Loup, jusqu'auprès de sa jonction avec la rivière du Portage, de la rive est jusqu'aux hauteurs de la frontière, près du chemin de Kennebec. Distance 93 milles. (Rapport fait le 22 août) - cf Seigneurie de Lauzon Vol. V pp. 437-46)

"Rive ouest de la Chaudière moins coupée par des trous et des falaises que la rive est et comme la pente du lit de la rivière est elle-même très douce, on peut faire descendre ou monter le chemin de fer selon le besoin pour se faire un terrain et sauver des frais d'excavation. En marquant la route le long de la Chaudière, il sera nécessaire d'éviter les terres exposées aux inondations, ou bien de calculer le coût des levées ou digues qu'il faudra faire ..."

... Partisans de la Ligne Kennebec ou du Lac Mégantic, tant aux Etats qu'au Canada. Ces divisions retardèrent projet de bien des années.

- Rapport supplémentaire du capt. Yule. 9 octobre 1835 au sujet du tracé proposé par le lac Mégantic. Il y fait de nouvelles suggestions sur les moyens de contrôler les crues de la Chaudière.

SEPTEMBRE 35 - Plusieurs citoyens de Québec demandent à la Législature une Charte pour construction du chemin de fer. Charte octroyée le 4 janvier 1837 (acte 6 Guillaume IV à 59 cf Canadien)

29 OCTOBRE - Requête de James G. Hannah, William Pozer, J. Verreault, G. Munkel, Ch. Bolduc, Jean Poulin, Louis Barbeau et un grand nombre d'autres habitants de St-François à l'honorable Chambre d'assemblée du Bas-Canada pour obtenir

une somme de 700 livres courant pour réparer le chemin du Roi de la dite paroisse de St-François et ériger deux ponts, dont un sur la rivière à Plante qui pourra avoir cent cinquante pieds de longueur. (cf Inventaire des procès verbaux des gr. Voyers Vo. IV p. 250 - P.G. Roy)

13 SEPTEMBRE - Assemblée des marguilliers autorisant Pierre Grondain, marguillier en charge à poursuivre "Jean-Marie Roy, 1er capitaine", refusant de payer pour le banc du Capitaine qu'il occupe depuis longtemps ... 3 opposants: Jean Poulin, 2e capitaine, Jos. Roy et François Cloutier.

- COMPTE DE PIERRE GRONDAIN, marguillier en charge (réglé 18 juin 1837) ... Bancs vendus 90-15-9 1/2 (La plus grosse année à date pour ventes de bancs). Rente des bancs 17-5-3. Montant 148-18-5 1/2. Dépense 69-15-3. À mettre au coffre 79-3-2 1/2. Balance en coffre 300-15-9 1/2.

1836 - 11 MARS - Jugement de la Cour du Banc du Roi, district de Québec (no 5535) condamnant le capt. Jean-Marie Roy à payer à la Fabrique 38 1/2 chelins courant pour une année échue en octobre dernier, de rente d'un banc ... appelé Banc du Capitaine étant le premier du second rang dans la nef du côté de l'Epître occupé par le Défendeur pendant la dite année en sa qualité de premier capitaine de milice. "Il peut aussi payer un écu de rente à une somme principale à être fixée par experts nommés par les parties ... Sinon, la plus forte rente telle que réglée pour les autres bancs, tant qu'il occupera le dit banc comme premier capitaine ... Devra opter sous huit jours, sinon, ou à défaut de payer 38 1/2 chelins, est déclaré déchu du droit d'occuper le dit banc a permis à la Fabrique d'en disposer à son profit le tout avec dépens contre le Défendeur."

C'est le premier exemple d'un procès fait par la Fabrique, conservé aux archives paroissiales. - 100 ans après sa fondation.

À partir de 1835 on ne voit plus J.-M. Roy, ancien marguillier, réapparaître aux assemblées de fabrique.

17 JANVIER - En assemblée les marguilliers, suivant le rapport du maçon qui avait examiné la sacristie, ont décidé que puisque le mur ne valait rien, il était inutile d'y faire des réparations, qu'il fallait en faire une neuve, à deux étages d'environ 30 pieds de long sur 26 de large et que, vu la mauvaise année, ils prenaient pour cet objet la quête de l'Enfant-Jésus afin de soulager les habitants qui fourniraient la pierre et les bois nécessaires - et qu'ils autorisaient M. le Curé et le marguillier en charge de prendre au Coffre l'argent nécessaire pour achever l'intérieur du second étage de la dite sacris-

tie".

26 JUIN - VISITE PASTORALE - Deux pages d'observations et d'ordonnances, au livre des délibérations.

1- Ordonne de donner le détail des dépenses dans la reddition de comptes;

2- ... "Quand il s'agit d'objets étrangers à la gestion ordinaire d'un marguillier en exercice, le rendant compte fera mention au même item, de la délibération de fabrique en vertu de laquelle il a été autorisé à faire telle dépense extraordinaire;

3- que pareillement quand un déboursement extraordinaire aura été autorisé par le Supérieur ecclésiastique, en conséquence d'une délibération de Fabrique et d'une requête à lui présentée par la dite fabrique avec copie de sa délibération, le marguillier, pendant la gestion duquel déboursement ainsi autorisé aura été fait, mentionnera à l'item de ce déboursement extraordinaire, tant l'autorisation de la fabrique que celle du Supérieur ecclésiastique à cet égard ..."

4- "Acheter un registre pour y insérer séparément les adjudications de bancs, en attendant qu'il soit fait des actes notariés, tant des anciennes que des nouvelles adjudications, comme il se pratique maintenant en diverses paroisses du diocèse et au plus grand avantage des fabriques";

5- Ordre de se procurer: 1 ciboire, 1 missel, 3 chasubles, 3 étoles et 2 pour chacun des petits autels; toile pour nappes, etc.

6 AOÛT - Assemblée de marguilliers autorise Curé et Marguillier en charge à prendre au coffre argent nécessaire pour exécuter les ordonnances de Monseigneur et autorise Jos. Poirier, marguillier en charge à prendre argent nécessaire pour faire "peindre" l'intérieur de la sacristie.

1838 - Deux Américains, Dodge et Theller, entrés pendant l'insurrection du Haut-Canada, blessés et pris sur la goëlette Ann sur lac Ontario, condamnés à mort à Toronto, transportés à prison de Kingston, Montréal, Citadelle de Québec. Evasion audacieuse et sensationnelle, 15 octobre 1838. En novembre 1838, ils sont conduits à la frontière par J.-B. Carrier, marchand de Saint-Henri (nuit dimanche à lundi) départ - Passage à Saint-Joseph de nuit, à Saint-François au petit jour (à cheval).

- 3 postes de soldats à la frontière. Retour difficile. Soldats, officiers, police sur les chemins ... barrages, échelles dans les chemins la nuit. - En canot, nuit de Saint-François à Ste-Marie, au danger des câbles des bacs (cf. Carrier: les événements de 37-38, p. 115-181)

Aux archives Province de Québec (1838 - No 3212 Cf "Liste des "Loyaux sujets le long du

chemin de Kennebec" par T. Ainslie Young chef de police à Québec) (Cf Rapport de l'Archiviste 1925-26, p. 280)

- Saisie du "Fantasque" et arrestations (id) p. 281.

- Instruction aux constables de la police rurale (id no 3841) id p. 311.

COMPTE DE FRANCOIS NADEAU, marguillier en charge (réglé 12 mai 39) -

RECETTES - quête Enfant-Jésus 20-10-11 1/2; services, grand'messes, sépultures et libera 15-7-3; rente des bancs 18-3-4; bancs vendus, tasse et présents 128-1-3. **MONTANT**: 182-2-9 1/2.

AUX DÉPENSES - Parement d'autel 1-11-7; 2 chaises 0-7-6; banc du connétable 0-9-0; bâton du connétable 0-1-3; au ferblantier 0-13-6; au connétable 0-17-1; 5 1/4 gallons vin de messe à 9 ch 2-7-3; 28 livres cierge 6-1-0; 200 grandes hosties 0-6-0; 2000 petites hosties 0-15-0; 5 gallons de vin de messe 2-5-0; 3 gallons huile 1-1-0; effets (fil, empois, pierre bleue, etc) pris chez François Bélanger 0-14-4; toile, galon, gros fils, fil fin, dentelle: Cadres des parements d'autel 0-10-0. Total 43-7-9 1/2 - À remettre au Coffre 138-15-0. - En tout au Coffre 442-6-7 1/2.

À signaler ici - construction d'un banc pour le connétable. Pour la première fois il est question d'émoluments pour lui. - Le détail de la reddition de comptes permet d'avoir le prix de vin de messe et des hosties à cette époque, aussi des cierges.

1839 - Descente de la police au "Canadien (Québec) Young (Chemin de Kennebec) 6 janvier 1839 - 18 janvier - T.-A. Young à W.-C. Coffin (Québec) à propos d'une lettre du capitaine Oliva où il est mention du 18 janvier 39.. (cf Rapport Archives 1925-26) p. 281 (no 3245)

18 JANVIER - Lettre du Capitaine Oliva à T.-A. Snow et Steven, 2 Américains passés par route de Kennebec pour Québec. id. p. 281 (no 3246).

10 MARS - T.-A. Young à W.-F. Coffin - Il lui envoie papiers saisis chez W. Caius Arcand, à Saint-Joseph de Beauce No (3274) (Rapport Archiviste 1925-26) (p. 282) - nos 3275 à 3288 - Lettres saisies chez Notaire Arcand - 3275; Arcand à R.-S. M. Bouchette - 3276; R.-S. M. Bouchette à Arcand à propos du journal LE LIBERAL. - 3277; De Nicolas Mathieu, de St-François (Beauce). - 3278; De J.-A. Proux de Sainte-Marie de Beauce. - 3279; De A.-N. Morin (Québec) (incomplète). - No 3280, de J.-A. Taschereau, Québec - 3281 de E. L'Ecuyer. - 3284 de S.-A. Bélanger. - 3285 de S.-A. Bélanger. - 3286 ... - 3287 de Antony Morin (Trois-Rivières). - 3288 de Ant. Morin (Rapport de l'Archive p. 283).

Saint-Joseph-de-Beauce

4 AVRIL - T.-A. Young à W.-F. Coffin. - Lui envoie lettre du Notaire Dostie. (id) (no 3305).

3 AVRIL - Lettre du Notaire Dostie à A. Young. Il lui dit que des armes sont cachées dans la maison du capt. Bélanger où demeure C. Areand (no 3305)-id.

9 AVRIL - T.-A. Young à W.-F. Coffin. Il lui envoie déposition de Pierre Boulet contre Bélanger et Arcand (no 3307) - id.

9 AVRIL - Déportation de Pierre Boulet, de Saint-Joseph (Beauce) (no 3308).

10 NOVEMBRE - Requête de Mgr Signay, évêque de Québec, "de la majorité des habitants et propriétaires de la Seigneurie Fleury, formant la paroisse de Saint-Joseph, Nouvelle Beauce, comté de Beauce" pour demander de l'argent de la Fabrique pour les aider à faire une allonge à l'église.

... "Église maintenant trop petite". Demande permission "de construire une allonge, à leur église, d'au moins vingt-cinq à trente pieds de longueur"... "et que vu le peu de moyens qu'ont vos pétitionnaires de faire cette allonge à leurs frais et dépens ... leur permettre de prendre l'argent de la Fabrique pour les aider à construire la dite allonge et que vos Pétitionnaires fourniront les corvées et matériaux nécessaires pour cet objet"...

Soixante-dix-neuf signataires dont 69 font la croix. Sur ces 69, il y en avait qui savaient signer. Le désir de gagner du temps, de ne pas s'exposer à des regards ironiques en traçant lourdement des lettres inexpertes, à passer pour vouloir "faire le Monsieur" aux yeux de ceux qui ne savaient signer, la gêne, l'indifférence. Un appel insuffisant de la part du curé les arrêtait, sans doute. Je vois, par exemple, signant d'une croix, Pierre Lambert, qui signait de façon très nette, à toutes les réunions de marguilliers.

Ont signé: François Nadeau, Joachim Delisle, François Nadeau, Joseph Couture, J.-Bpte Thibodeau, J. Boulet, Xavier Groleau, N., Pageot, J. J. Taschereau, N. P., Aug. Cliche, Ls Poulin, M. le Curé. - C'est la 1^{ère} fois que nous voyons apparaître la signature du Notaire Taschereau dans nos registres. - J.-Bpte Nadeau était des signataires de cette requête.

Les événements de 1837 n'amenèrent pas à St-Joseph d'autres arrestations que celle des notaires Arcand et François Bélanger, ardents disciples de Papineau. Ils subirent de graves ennuis de la part des autorités anglaises de Québec, du fait de leurs propos et agissements nationalistes. La police perquisitionna chez eux, saisit des papiers et ils furent arrêtés.

En faisant mettre son confrère sous verrous, le notaire Dostie supprimait une concurrence gênante, car le notaire Arcand était estimé. Exemple de plus du désintéressement, du zèle des délateurs pour la chose publique.

Le curé ne fut pas inquiété. Il ne lui arriva pas comme à M. Augustin-Magloire Blanchet, curé de St-Charles-sur-Richelieu, plus tard (1846) évêque de Wesqually (Orégon), d'avoir "l'honneur d'aller en prison avec quelques "patriotes" de sa paroisse" (Cf. Hist. des Cèdres, abbé Élie Auclair, p.141).

TITRE NOUVEL DE LA TERRE DE FABRIQUE 2 JUILLET 1839...

Par devant Thomas-Jacques Taschereau, N.P. pour cette province, résidant à St-Joseph, comté de Beauce, soussigné, commis pour faire le papier terrier de certaines parties de la seigneurie St-Joseph et son confrère, notaire, soussigné, est comparu sieur Augustin Doyon, cultivateur... marguillier en charge de l'Oeuvre de la Fabrique de la Paroisse St-Joseph, agissant pour et au nom de la dite Fabrique, Lequel pour satisfaire aux lettres patentes de Terrier accordées par sa Majesté le premier jour de juin dernier à William Torrance, écuyer, Errol Boyd Lindsay, écuyer de Québec, et Olivier Perreault, écuyer de Montréal, seigneurs de certaines parties de St-Joseph, duement intérimées et publiées où besoin a été, a reconnu et déclaré tenir et posséder dans la justice et censive du dit William Torrance... à savoir... (description et propriétaires successifs de la terre).

Obligations... Augustin Doyon, es-qualité déclare tenir aux charges, clauses, conditions, réserves et restrictions mentionnées au contract primitif de concession de la dite terre... savoir, de payer annuellement et à perpétuité le onzième jour de novembre ou tel autre qu'il plaira au dit seigneur ou son agent d'indiquer pour le jour de la recette et en tel lieu de la seigneurie que le dit seigneur ou son agent indiqueront, la somme de sept chelins courant de cens et rentes seigneuriales non rachetables... sans que la division de la dite terre en puisse opérer aucune à l'égard du dit seigneur, pour la perception des dits droits seigneuriaux, le dit cens portant droits de lods de ventes, saisie et amende, et obligation à tous autres droits envers le dit seigneur quand le cas y écherra, en outre sous la réserve et condition expresse que le dit seigneur, ses hoirs et ayant-cause à perpétuité auront la faculté et le droit de retraire tout ou partie de la dite terre, dans tous les cas d'aliénation en rendant à l'acquéreur le prix de l'acquisition, frais et loyaux coûts, et à cet effet tous acquéreurs, héritiers, donataires, etc... seront tenus dans les vingt jours d'aliénation ou autrement d'exhiber au seigneur leur titre sous peine de l'amende de trois

francs et quinze sols tournois, et ne pourront déguerpir sans avoir payé tous les arrâges de cens et rentes, lods et ventes, que la dite terre ne pourra être donnée ni mise en main morte à peine de commise; que le dit comparant, ses hoirs et ayans-cause feront moudre au moulin de la dite seigneurie dépendant de leur censive, tous les grains qu'ils voudront faire convertir en farine, à peine de payer la mouture des dits grains s'ils les font moudre ailleurs. Le dit comparant, ses hoirs et ayans-cause seront tenus fournir, faire et entretenir selon l'usage et la loi, les ponts et chemins publics, avec la réserve en faveur du dit seigneur, ses hoirs et ayans-cause sur la dite terre de toutes les sources, ruisseaux, toute espèce de mines, minières, minéraux, carrières de pierre ou ardoise, pierre à chaux et toutes autres espèces de pierres qui pourront s'y trouver et sans être tenu d'aucun dédommagement, ainsi que le terrain propre et nécessaire à construire et édifier un ou plusieurs moulins à farine et dépendances, fixé à six arpents en superficie chaque moulin, sans être tenu d'aucun dédommagement, à moins que le dit terrain ou partie d'icelui ne soit défriché ou en valeur, auquel cas le seigneur sera tenu de payer le prix ou défrichement du terrain mis en valeur, au dire d'experts nommés du part et d'autre. Avec la réserve en faveur du dit seigneur, ses hoirs et ayans-cause, de la faculté de prendre et enlever dessus la dite terre, les bois pour charpente, pour construction tant de l'église, moulin, manoir et autres bâtiments de son manoir en la paroisse, entretien et rétablissement d'iceux, sans dédommagement et enfin sous toutes et telles réserves faites sur la dite seigneurie par le gouvernement de cette province.

Car ainsi fait et passé, en la dite paroisse.

Signé: Wm. TORRANCE
T.J. TASCHEREAU, n.p.
M. DOSTIE, n.p.

Enregistré au bureau du Protonotaire de la cour du Banc Roi pour le district de Québec, 2 mars 1841, pp. 274, 75, 76, 77.

Cette longue citation montre de quelles servitudes étaient grevées les terres sous le régime seigneurial et comme les transactions, le commerce et l'industrie s'en trouvaient paralysés.

La législature du Canada abolit la tenure seigneuriale, en 1854, parce que l'on reconnut qu'elle était devenue un obstacle à l'établissement des manufactures dans le pays.

La seigneurie La Gorgendière fut morcelée et partagée entre héritiers: les uns vendant leurs parts ou subdivisant à leur tour à leurs héritiers. Ainsi à la mort de M. le notaire Gustave-Olivier Tasche-

reau, en 1896, tout le côté ouest de la rivière, à la longueur de la paroisse, lui appartenait, ayant acheté les parts de ses frères.

Madame Gustave Taschereau fut la dernière à porter le titre de seigneur.

En 1942, une loi du gouvernement provincial effaça complètement la tenure seigneuriale en payant aux seigneurs restants la valeur de leur seigneurie: dernier vestige de la domination française.

Ce fut un des actes importants de l'administration de M. Poulin, que celui de passer un titre nouvel aux seigneurs de St-Joseph pour assurer de nouveau la possession de la terre de la fabrique à sa paroisse. Ce terrain, nous l'avons vu, avait été bel et bien acheté en 1764, contre deniers sonnants. Mais, depuis le régime anglais les seigneurs pouvaient ainsi exiger, assez arbitrairement un titre nouvel, quand ils le jugeraient bon. Le résultat le plus clair, de cette exigence des seigneurs, c'est qu'il fallait requérir les services d'un arpenteur et passer un nouveau contrat en bonne et due forme. L'arpenteur creusait le terrain pour y trouver les quelques morceaux de faïence qui y avaient été déposés cinquante ou cent ans auparavant, procédait par écrit et avec force preuves à des constatations d'autant plus convaincantes qu'elles n'étaient contestées par personne ... et on payait les frais.

- Pour la terre de Fabrique il n'y eut pas d'arpentage. Les frais ne dépassèrent pas dix schellins.

Voisins de la terre de la Fabrique (en bas), Jacques Lessard (fils) et François Voyer, charron. En haut, Augustin Cliche et l'emplacement de François Bélanger (père).

1840 - Travaux d'agrandissement de l'église. Allonge de 30 pieds et 2 tours sur facade.

En 1840, on allonge l'église de 30 pieds, ce qui porte sa longueur à 130 pieds; et on élève une facade percée d'une grande porte centrale et d'une fenêtre en triplets, flanquée de deux tours (avec porte à chacune) et double lanterne dans l'une desquelles monte une cloche de 540 livres. Avec ses murs en pierre des champs blanchis à la chaux, sa toiture aiguë recouverte de bardeaux peints en rouge foncé, ses deux clochers d'inégale hauteur, aux lanternes et aux flèches revêtus de fer blanc, elle a, dès lors, son apparence définitive.

Ces travaux d'agrandissement s'expliquent par la croissance numérique de la paroisse et sans doute aussi par l'aisance relative qui règne à cette époque où les terres, jeunes encore et non épuisées par une culture ignorante et routinière, produisent d'abondantes récoltes de blé.

29 NOVEMBRE - Réunion des marguilliers autorisant Curé et marguillier en charge à prendre

Saint-Joseph-de-Beauce

argent nécessaire:

- 1 - pour faire faire les deux clochers;
- 2 - pour faire achever le portique de l'église;
- 3 - pour faire renouveler les bancs du jubé.

- Pris au coffre pour l'allonge de l'église, en 1840: 409-18-11 1/2.

- Devrait rester au coffre: 32-17-8. En réalité: 29-0-3. Erreur de 3-17-5 due à la diminution de valeur de certaines pièces d'argent.

4 OCTOBRE 1840: Au coffre: 170-4-6. Pris pour travaux de l'église: 169-4-1.

1842 - 24 JUIN: Décret d'autorisation d'ériger le Chemin de la Croix.

4 JUILLET: Bénédiction d'une cloche (560 livres). Elle porte le nom des SS. Thomas, Adèle, Hénédine. Parrain, Jean-Thomas Taschereau, Ec. Seigneur de St-Joseph; marraine, Dame Catherine Hénédine Taschereau, soussignés et autres témoins.

Signé C.-H. Taschereau, Adèle Dionne Taschereau, Suzanne Taschereau, R.... Lindsay, Agnès Taschereau, Caroline Taschereau, J.-Thomas Taschereau, P.-E. Taschereau, J.-J. Taschereau, Francis George Scott. Ed. Montminy, ptre, Zoé Taschereau, M... Taschereau, L. Poulin, ptre, Geo. H. Derome, ptre.

24 JUIN: Visite pastorale de Mgr Signay. Deux pages et demie de remarques et ordonnances au "Livre des délibérations".

Injonction aux sieurs Louis Jacques et Michel Vachon de rendre leurs comptes de marguilliers dans le plus court délai.

ORDONNANCES:

- 1 - Avoir un peu de cartons pour maître-autel;
- 2 - 2 cordons d'aube;
- 3 - burettes d'argent et bassin;
- 4 - 1 ornement violet;
- 6 - réparation et agrandissement de la plateforme du maître-autel, agrandir plate-forme et élargir les deux degrés, pour la commodité du célébrant et pour la dignité des cérémonies. Couper la saillie des marches en onglette aux deux coins de l'autel et aussi la saillie de l'estrade sur laquelle se placent les clercs, pour élargir le passage du choeur à la sacristie;

8 - Élargir la "montée qui conduit au devant de l'église, afin qu'on supprime l'escalier, tout à la fois indécent et incommode, nouvellement placé sur mur qui retient les terres au devant du portail";

9 - continuer "comme ils ont sagement commencé de le faire, à adjuger les bancs à la rente annuelle, qui sera celle du prix de l'adjudication et de faire passer des actes notariés à chaque adjudica-

tion, mode devenu absolument nécessaire pour assurer le recouvrement du prix de l'adjudication";

- 10 - Acheter une croix d'argent pour procession.

Aussi approbation du tarif en usage dans la paroisse; fixation du tarif de la nouvelle cloche ou pour l'usage des deux ensemble...

JOSEPH, évêque de Québec

De la REDDITION de comptes de JEAN LAGUEUX marguillier en charge (réglé 19 juillet 1846).

De la RECETTE: Sonnerie des cloches: 0-16-11 1/2 (C'est la première fois qu'on voit paraître cet item.) Rente des bancs: 33-19-1. Total: 150-18-4 1/2.

DE LA DÉPENSE: transport de la cloche: 0-3-0. Connétable: 2-0-0. Lavage du plancher et 2 échelles: 0-17-6. Laveuse 4-0-0. Pour poser la cloche: 3-0-0. Pour ferrure, bois, de la cloche et les marbres: 9-0-0. Total: 46-0-3 1/2. À remettre à la Caisse: 104-18-1

C'est le dernier acte, à ce livre, signé par M. Poulin.

L'ÉRECTION CANONIQUE de la paroisse avait été faite en 1835. On retarda de sept ans la demande d'érection civile. Nos pères, flairant là dedans une machine à "taxes" ne se pressaient pas.

Une affaire importante sous l'administration civile de M. Poulin, ce fut l'érection civile de la paroisse.

En voici la teneur:

Au sujet de cette érection civile de la paroisse, il nous paraît utile de rappeler brièvement ce que nous enseigne l'histoire à propos des municipalités canadiennes.

Avant 1840, nous n'avions aucune organisation d'autorités locales, du point de vue civil. Nous n'avions ni mairies, ni corporations, ni police rurale. La voirie était placée, en vertu d'une loi de 1796, sous la direction d'un grand voyer et d'inspecteurs de paroisses ou sous-voyers; l'agriculture était protégée par quelques dispositions législatives spéciales; la police des campagnes était confiée aux capitaines de la côte et aux juges de paix de comté quand il y en avait. En 1840, le conseil spécial de lord Sydenham (gouverneur de 1839 à 1841), qui était sur le point d'être remplacé par la législation de l'Union, dota le Canada, avant d'expirer, d'autorités municipales, mais avec de telles restrictions que le peuple des campagnes ne leur fit pas confiance et les considéra surtout comme des machines à taxer". En 1842, en 1845 et en 1847, on modifia cette loi. Enfin en 1855 et en 1860, on la perfectionna jusqu'à nous donner le système actuel d'un conseil et de son maire, qui peuvent, pour les besoins de la localité, taxer les biens immeubles et

même, en certains cas, les propriétés mobilières. Et même les individus.

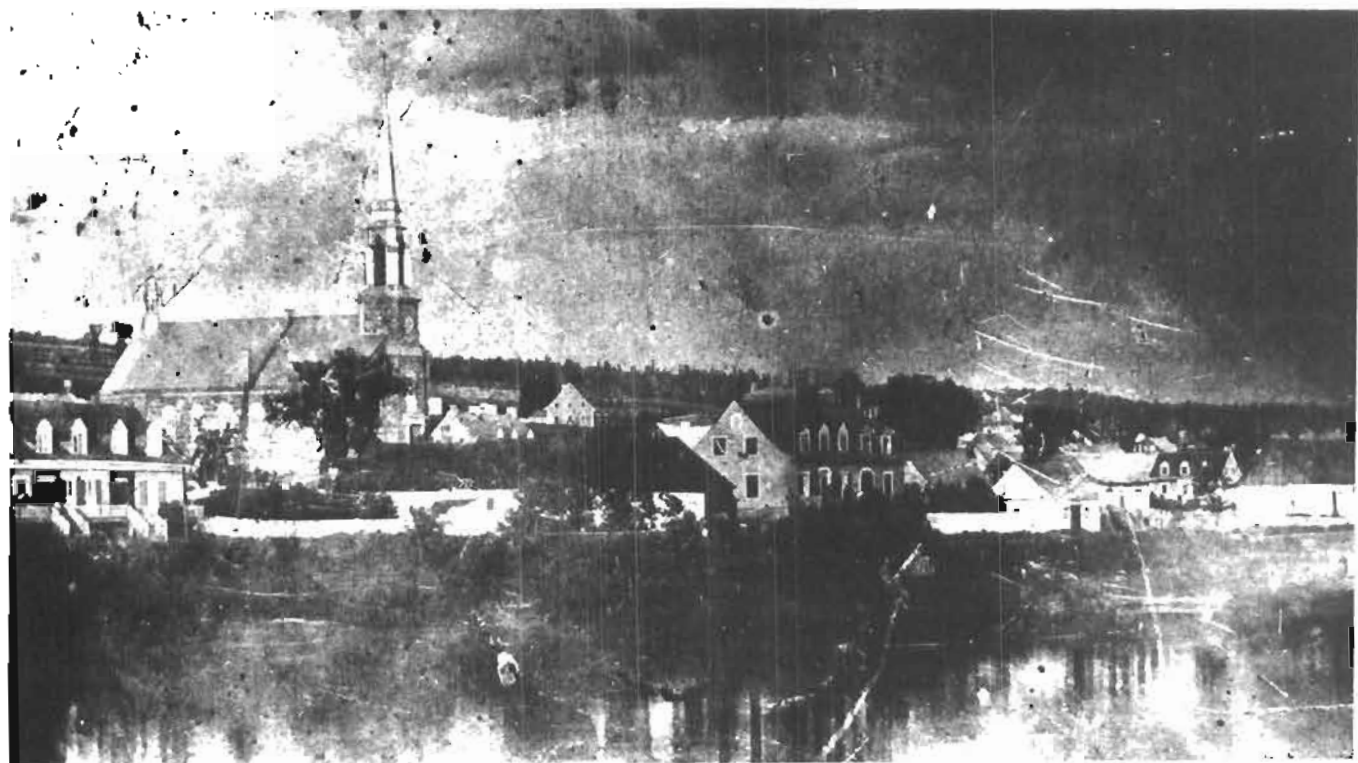
"Les municipalités, dit de Montigny, sont autant de petits gouvernements qui assurent au peuple l'indépendance, initient aux affaires et préparent à mieux comprendre les rouages plus compliqués d'une administration générale".

Ceci est de moins en moins vrai, étant donné les entraves que le gouvernement provincial apporte à l'administration des municipalités, v.s. Commission des Affaires municipales, etc. Voir,

pour cette question des municipalités l'Histoire du Droit Canadien, par B.-A. Taslard de Mouligny (1869) pp. 473 et suivantes.

Ce fut le 2 novembre 1842 que fut signé la proclamation érigeant civilement la paroisse.

Dernier acte de M. Louis Poulin le 3 octobre 1843: baptême de Georges Lagueux, fils de Joseph Charpentier.



En 1890, le village était érigé au bord de la rivière

Saint-Joseph-de-Beauce



ABBÉ CHARLES-ÉDOUARD POIRÉ
(1843-46)

L'abbé Charles-Édouard Poiré (1843-1846), né à Saint-Joseph de Lévis, 4 août 1810, de Charles Poiré et Théotiste Poiré. Études à Québec. Ordonné prêtre à Saint-Boniface par Mgr Provencher, 17 février 1833. Curé de Saint-François-Xavier du Manitoba (1833-38); au Manitoba (1838-39); curé de Saint-Joseph de Lévis (1839-43). De 1839 à 1843, il visita annuellement les missions du Témiscamingue et de l'Abitibi. Curé de Saint-Joseph de Beauce (43-46), Deschambault (46-57), de Saint-

Alselme (1857-75). C'est sous son pastorat que Saint-Anselme prit son essor industriel et faillit avoir le Collège au lieu de Lévis. Il y fonda le couvent (1862). Curé de Sainte-Anne de la Pocatière (1875-96) et supérieur du Collège (1875-78). Créé camérier d'honneur de Léon XIII en 87; décédé 15 décembre 1896 à Sainte-Anne de la Pocatière.

Premier acte de M. Charles-Édouard Poiré 7 octobre 1843: baptême de Théophile Gagné.

MODE D'ÉLECTION DES MARGUILLIERS

"Auparavant, les seuls anciens marguilliers étaient admis à prendre part à cette élection comme cela se pratique encore dans les paroisses de la ville de Montréal et de Québec. C'est là, on l'aperçoit aisément, un événement des plus considérable dans l'histoire de nos administrations temporelles des fabriques paroissiales. Nous croyons utile d'y insister un peu, en donnant à nos lecteurs, pour l'intelligence des faits que nous relatons un court précis historique de toute cette affaire qui s'appelle, chez les gens au courant, l'affaire des notables.

"De temps immémorial, l'élection du nouveau marguillier se faisait au Canada, chaque année, à la fin de décembre, par les seuls anciens marguilliers. En 1830, on présenta à la Chambre de Québec, un projet de loi pour faire admettre et faire voter, aux assemblées de fabrique, et en particulier aux élections des marguilliers, tous les habitants tenant feu et lieu de la paroisse. Le clergé ayant été consulté, il s'opposa à cette mesure par des requêtes adressées au gouvernement. Le projet fut discuté

durant trois sessions des Chambres sans aucun résultat définitif. Finalement, la mesure passa à la Chambre d'Assemblée; mais elle fut rejetée au Conseil. On soumit l'affaire aux tribunaux, et ce fut encore sans succès. Les juges ne voulaient pas décider contre la tradition. En 1843, au printemps, Monseigneur Bourget posa à ce sujet, qui agitait beaucoup les esprits, un certain nombre de questions à ses curés, les priant d'y répondre au cours de la retraite pastorale de l'été. Et c'est naturellement, ce que la plupart firent. Le résultat, cette fois, fut tangible. Dans une circulaire à son clergé, du 28 novembre 1843, Monseigneur l'Evêque de Montréal l'exprimait dans les termes que voici: "Depuis la dernière retraite pastorale, je n'ai pas perdu de vue l'affaire des notables. J'ai mûrement pesé l'opinion que (la plupart d'entre vous) vous avez émise sur cette importante question. J'en ai conféré avec Monseigneur l'Evêque de Québec (Monseigneur Signay) et avec Monseigneur de Sydime (Monseigneur Turgeon) ... Voici le résultat de nos délibérations:

"Désormais, vous pourrez appeler aux assemblées de fabrique, pour l'élection des marguilliers et la reddition des comptes seulement, les marguilliers anciens et nouveaux ainsi que les paroissiens propriétaires, quand même ce ne serait pas l'usage dans votre paroisse, pourvu que ce soit l'opinion de la majorité de vos marguilliers exprimée en assemblée régulière. (Hist. des Cèdres, pp. 178-80 abbé Elie-J. Auclair)

Québec et Montréal furent exceptés de ce règlement.

Le 31 décembre 1843, les marguilliers de Saint-Joseph, réunis en assemblée régulière sous la présidence de Monsieur le curé Poiré, décidèrent de profiter de la permission. Il en fut de même dans bon nombre de paroisses du diocèse et de Montréal. Enfin, en 1860, une loi fut votée à la Législature de Québec en vertu de laquelle tous les paroissiens francs-tenanciers doivent être admis à voter pour l'élection des marguilliers. Et cette loi est encore en vigueur dans toute la province civile de Montréal, sauf pour les villes de Québec et Montréal.

1er JANVIER 1844 - Assemblée des marguilliers pour autoriser la levée au coffre de l'argent nécessaire:

(1) à l'exécution des offres de Monseigneur (24 juin 1842);

(2) à payer les frais de l'érection civile de la paroisse;

(3) Décision de vendre le banc de Jacques Boucher depuis longtemps absent de la paroisse.

31 DÉCEMBRE 1843 - Assemblée de marguilliers, à

la suite d'une lettre de Monseigneur de Québec, du 25 novembre courant, concernant les assemblées de Fabrique pour l'élection des marguilliers à la reddition des comptes; ils ont unanimement résolu que "dans les dites assemblées on appellerait les paroissiens propriétaires et qu'ils seraient convoqués par l'annonce au prône; qu'on les y appellerait avec les marguilliers anciens et nouveaux".

2 - décidé achat de poêles pour être placés dans l'église. Quête de L'Enfant-Jésus à prendre pour payer poêles, tuyaux et installation.

3 - Construire "cloisons avec portes et vitraux pour que M. le Curé puisse dire la messe en hiver derrière l'autel: on prendra argent au Coffre pour payer.

M. Poiré signe seul

Charles-Édouard Poiré, ptre

30 MAI 1844 - Érection canonique du Chemin de la Croix, par M. Poulin, curé de Saint-Isidore, en vertu d'un décret du 24 juin 1842, en présence de M Geo. H. Dérome, curé de Ste-Marie; B. Bernier, curé de Saint-Anselme, A. Poiré, curé de Saint-Joseph, lesquels ont signé l'acte annexé au Livre des délibérations.

En 1844, deux événements d'intérêt général, dont l'un passa à peu près inaperçu pour la paroisse, mais dont l'autre fut au bénéfice des estomacs et fut apprécié en conséquence, sont à signaler. Québec devint une province ecclésiastique, et les règlements du carême furent considérablement mitigés.

Le 13 juillet, Monseigneur Signay, par décision du Pape Grégoire XVI, et à la demande de tous les évêques du Canada, passe au rang d'Archevêque Métropolitain avec, comme suffragants, les évêques de Montréal, de Kingston et de Toronto.

Le 10 février (?) en vertu de l'indult donné par Grégoire XVI, Monseigneur Signay, permet de faire gras tous les dimanches du carême, excepté le dimanche des Rameaux. et tous les lundis, mardis, jeudis des cinq premières semaines du carême, mais à un seul repas.

EXTRAIT DU COMPTE d'Et. Lessard, marguillier en charge pour 1844. (Réglé 19 novembre 1848).

RECETTE et BALANCE de 1844: 129-10-9.

DE LA DÉPENSE: un compte chez M. Amiot: 23-15-4; (si on savait quoi!) Bedeau: 8-5; (Retour à l'ancien salaire); Payé à Louis Jacques pour les tuyaux et les ponts des poêles: 6-7-0; achat des poêles: 9-2-6. Payé à Jos. Couture pour "boîtes" des "poêles" et portes du chemin couvert: 1-10-0; 25 livres de cierges à 4 ch.: 5-0-0 ; à Landry et

Saint-Joseph-de-Beauce

Trépanier pour la peinture de l'église: 12-10-0; 2 échelles: 1-2-6. En tout: 74-0-6.

Au Coffre: 55-10-3.

MARS 1845 - Lettre signée par M. Poiré et par les notables demandant à la Fabrique un terrain pour élever une école modèle. L'assemblée de fabrique. Refuse à l'unanimité.

2 MARS - Assemblée des marguilliers (Joseph Cloutier, Jos. Laurent, Augustin Cloutier, Jos. Groslot, Jos. Lagueux, Et. Lessard, J.-B. Cliche, Jacques Maheu, Noel Lessard, Franc. Cloutier, Noel Roy, Frs Nadeau, Alexis Doyon, Augustin Doyon, Claude Doyon) décide que "malgré la pétition de MM. les Syndics d'école de l'arrondissement de l'église, il ne sera pas accordé de terrain pour bâtir une école sur le terrain de la Fabrique.

- 2 - que la quête de l'Enfant-Jésus de cette année, sera employée à la peinture de la couverture de l'église et de la sacristie".

ÉCOLE - On jouissait, depuis la loi des écoles de fabrique de 1824, que les pouvoirs de fabrique avaient d'ailleurs perfectionnée, d'un bon système

scolaire. Les commissaires de ces écoles, élus par les pères de famille, les suppléaient dans l'exercice de leurs droits naturels et, avec l'aide de l'Etat, tout se faisait sous la surveillance et sous la direction du curé. Du point de vue catholique, c'est sûrement le système idéal. M. Poiré s'intéressait à l'instruction.

1er JANVIER 1846 - Assemblée de marguilliers décide de faire faire la voûte de l'église, la corniche, le rétable, que le tout soit peinturé, que les marguilliers de l'Oeuvre soient autorisés avec M. le Curé à contracter avec un ouvrier, à acheter le bois nécessaire, à prendre au coffre l'argent pour payer le tout.

12 JUILLET - Assemblée des marguilliers autorisant prise au Coffre de \$50.00 d'Espagne pour réparer et peindre le dehors du presbytère. Ces \$50.00 devront être remises à la Fabrique par quête à faire en janvier:

2 - ordonnant achat d'un tapis pour plancher du choeur; 2 petits tapis pour les Prie-Dieu, 8 surplis pour chantres, 12 jupons, 14 bonnets "quarrés".

Dernier acte de M. C.-E. Poiré, 24 septembre 1846: baptême de François Poulin.



1987: 250 ans après la fondation de Saint-Joseph, les Abénaquis reviennent sillonner la Chaudière



Il a fallu trimer d'ur pour déblayer la voie ferrée après la débâcle du 19 mars 1936



22 mars 1936: On pose pour le photographe

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE IX

LES CURÉS — 1846 - 1868



ABBÉ FRANÇOIS MORIN
(1846-47)

L'abbé François Morin (1846-47) - Frère de l'honorable Norbert Morin, tempérament doux, délicat, de manières très distinguées, comme son frère. N'avait ni la poigne, ni l'insensibilité aux coups qu'il fallait dans les circonstances pour maîtriser les durçons et les rustres qui repoussaient toute instruction et l'établissement des écoles.

Né à Saint-Michel (20 août 1806) d'Augustin Morin, et de Marie-Anne Collin. Etudes à Québec.

Ordonné, 13 décembre 1835. Vicaire à Deschambault (1835-37), curé de Deschambault (1837-46) de Saint-Joseph (1846-1847), de Saint-Vallier (1847-1848), du Cap-Santé (1848-1857) où il a rebâti le presbytère en 1849, du Cap Saint-Ignace (1857-1859) de Saint-Pierre du Sud (1859-1864), de Bagotville (1864-1867), du Mont-Carmel (1867), de Saint-Jean (I.O.) (1867-1875), retiré à Québec (1875-1882), décédé à Québec le 31 janvier 1882.

1847 - Au livre des délibérations des marguilliers Monsieur Morin passe presque inaperçu, il n'y a fait que l'acte d'élection, comme marguillier, de J.-B. Cliche.

François Morin, ptre

Premier acte de M. François Morin: 6 octobre 1846 baptême de Marie-Perpétue Lessard. Dernier acte: 14 août 1847, sépulture de Hélère Paré, 11 mois.



ABBÉ FRÉDÉRIC CARON
(1847-52)

L'abbé Frédéric Caron (1847-1851). Né à St-Jean Port-Joli, 19 mars 1806, de Louis-Marie Caron et de Marie-Joseph Fortin.

Il fit ses études à Québec, fut ordonné le 2 février 1837. Vicairé à St-Augustin 1837 - aux Trois-Pistoles 1837 - à St-Roch des Aulnaies 1837-39 - à St-Joseph de Lévis 1839 - à St-Henri de Lauzon 1839-40 - Curé de St-Isidore 1840 à 1843. En cette année appelé à l'Ile aux Grues - à St-Joseph de 1847 à 1851 - Curé fondateur de St-Frédéric où il bâtit la

première chapelle en 1851 et le presbytère en 1852, y résida jusqu'en 1856. Retiré à St-Henri sur une ferme qu'il possède sur les rives de l'Etchemin.. "Qui ne se souvient d'avoir vu les beaux vergers et l'érablière du curé Caron, de son hospitalité et de ses excentricités". Desservant au Cap St-Ignace 1857 - Retiré à Ste-Anne de la Pocatière 1857-78 - à St-Jean Port-Joli 1878 à 1882 où il mourut le 28 avril 1882.

Premier acte de M. F. Caron: 10 octobre 1847, baptême de Caroline Roy.

10 NOVEMBRE 1847 - Lettre de M. Caron à l'Archevêché, "Les excellents ouvriers de Pâquet achèvent le cintrement de la voûte". Il se plaint que les comptes des marguilliers sont en retard et sur feuilles volantes. (cf. Archv. de l'Arch. Vol II)

M. Caron dit qu'il y a 2,400 communicants.

C'est avec répugnance qu'il a accepté de venir de l'Ile aux Grues à Saint-Joseph.

Célèbre pour son esprit d'économie, poussé dit-on jusqu'à l'avarice et la ladrerie. Appelé Caron-la-Babiche parce qu'il commerçait les peaux d'anguilles qu'il taillait en babiche. Un jour qu'il officiait à St-Romuald et récitait les Litanies des Saints, les Enfants du chœur de répondre "Caron-la-Babiche" au lieu de Ora pro nobis "Les Ora ... insensiblement avaient dégénéré à un timide Caron ... la ..., B..., confus mais qui s'étala, insolent et éclatant. Le curé Sax, de force renommée, les attendait à leur sortie derrière l'autel et la mémoire des délinquants rapporte que chacun à son tour, ils plongèrent à 4 pattes dans la sacristie sous la giffle

magistrale du curé.

EXTRAIT DE COMPTE DE CLAUDE DOYON, marguillier en charge pour 1847. (réglé 3 décembre 1848).

DE LA RECETTE - Grand'messes, services, sépultures: 32-11-8 1/2 (C'est une bonne augmentation); vente de cierges pour services: 3-0-0; vente de 2 bancs: 23-0-0; quête Enfant-Jésus: 25-19-5; rente des bancs: 34-19-6; vente de suif et chandelles ap. Noël: 1-6-5; loyer de poêles: 0-15-0 (??); sonnerie à des baptêmes: 0-16-0. TOTAL: 124-18-7 1/2.

DE LA DÉPENSE - à Marguerite pour couture et lavage du plafond de la sacristie: 1-2-10 1/2 (C'est la première fois que mention de ce lavage); payé à André Pâquet en acompte: 13-15-0; achat de madriers, planches et bois d'échafaudage: 18-0-0. TOTAL: 71-16-6 1/2. Balance: 53-1-5 1/2. Au Cofre: 180-4-8 1/2.

La Marguerite dont il s'agit plus haut est Marguerite Champagne. Ce lavage s'est fait en juin sous M. Morin. (cf. Journal des comptes). Le lavage de l'église a coûté 1-5-0. - En octobre, fabrique paie 1-0-0 pour 100 planches. - Le "crieur" a reçu 0-2-6 - 2 vitres pour la sacristie: 0-0-5 - Frais de poursuite contre Geo. Dupuis dit Gilbert (21 décembre). Ça c'est du temps de M. Caron.

À Aug. Cliche, pour 65 planches de pin à 3-1-19. 1-19-0; - à Jean Lessard, 18 madriers d'épinette 4-4-6; - Pour faire monter 4 charges de madriers de pin de Québec 2-0-0. - Le prix du pin paraît être de 3-0-0 environ le 100 alors. Si j'en juge par ce que paie l'abbé Caron.

- Il paie à Pierre Lessard \$10.00 le cent (cf. Journal) - Il paie 25 planches de pin à Ignace Giguère à 2-10-0, 0-12-6.

LE TYPHUS

- Ce fut en 1847 qu'éclata la terrible épidémie du typhus qui fit tant de ravages au Canada et à Montréal en particulier. La cause ou l'occasion de ce fléau est bien connue. Chassés de leur pays, de pauvres émigrés irlandais, parqués comme des animaux sur des navires malpropres, arrivaient chez nous tout contaminés, épuisés de souffrances et déjà mourants et la contagion se répandait très vite. L'on sait l'héroïsme du clergé de Québec à la Grosse-Ile. Celui de Montréal ne se montra pas inférieur. Mgr Bourget et Mgr Prince et plusieurs prêtres sont atteints. 8 prêtres et 10 religieuses succombent.

Le choléra, apporté par des gens de la Beauce qui étaient allés à Québec, fit plusieurs victimes dans l'été de 1849. La peur, la terreur paraissent en avoir été les grands pourvoyeurs; on enterrait les victimes immédiatement après leur mort; Joseph Delille (au moulin des Fermes) sur le point de se

marier mourut dans la nuit et fut enterré dans la même nuit. Alors qu'il se tordait dans les convulsions de la fin, il entendait les coups de marteau et de scie, dans la pièce voisine, où l'on faisait en hâte son cercueil. Sa fiancée apprit son décès au prône le dimanche suivant.

Prisque Trépanier tenant maison de pension à l'écore, chez Marce Lessard, refusa de prendre un voyageur qui se sentait malade. Celui-ci alla se réfugier à un mille plus haut, chez Benjamin Vachon (place autrefois chez M. Geo. Poulin, charron). Trépanier mourut du choléra mais Vachon n'en fut pas attaqué.

Le typhus nous valut par la suite un de nos professionnels, l'avocat Daniel Doran dont les parents moururent du fléau à la Grosse-Ile alors qu'il avait 6 ans.

UN ARCHITECTE QUI NE SAIT PAS ÉCRIRE

"Je reconnais avoir reçu de la Fabrique de Saint-Joseph, par les mains de M. Noel Roy, marguillier, la somme de cinquante Louis courant, acompte sur le marché pour les travaux de l'église de la dite paroisse.

Saint-Joseph, 16 juin 1848.

J.-O.-C. Arcand,

André Pâquet, architecte

16 JANVIER 1848 - Assemblée des marguilliers et notables pour prendre en considération un devis proposé par André Pâquet, architecte, de Québec, c'est-à-dire:

1 - Un banc d'oeuvre dont les assemblages seront de noyer noir et panneaux en noyer tendre; décorer le dit Banc d'oeuvre de deux pilastres en l'ordre dorique avec fronton circulaire et une gorge au-dessus, laquelle gorge sera surmontée d'un vase pour servir de couronnement, tout devant être décoré d'autant d'ornements de "sculpture" qu'il sera nécessaire pour le meilleur goût; et pour le prix et somme de 40-0-0.

2 - "à faire deux accoudoirs et des sièges par devant pour les chantres et les enfants de choeur", prix 8-0-0.

3 - "à faire deux prie-dieu, pour le célébrant, à peu près de la forme de celui de l'Archevêque de Québec, avec aussi six banquettes et deux tabourets pour le célébrant. Ces banquettes et tabourets seront de merisier rouge. Les accoudoirs et les prie-dieu seront de noyer tendre, pour le prix et somme de 15-0-0.

4 - "à faire 104 ou 106 bancs de la forme et dimension des autres bancs neufs de la dite église; et à faire le lambris d'appui et les allèges de croisées des 2 côtés de la nef; à peindre la chaire à 2

couches où elle a déjà été peinte, et 4 couches sur les ornements qui n'ont pas encore été peints: à faire aussi des plafonds dans les tours avec un cadre au milieu, pour prix de £90-0-0. Le tout faisant £153-0-0 payable à la suite des ouvrages déjà entrepris par M. André Pâquet."

Le tout accepté "par une majorité de 13 contre 2".

Frédéric Caron, ptre

Témoins J.-O.C. Arcand
F.-S.-A. Bélanger

16 JUIN - Visite pastorale par Mgr P.-F. Turgeon, Ev. de Sidyme, coad. de Québec ... Alloue comptes de la Fabrique. Injonction à 5 marguilliers retardataires (F. Nadeau, Et. Lessard, Noël Roy, Jos. Lagueux et Claude Doyon) de rendre leurs comptes au plus tôt "en faisant rentrer les deniers dus à la fabrique pendant les années de leur gestion".

Nouvelle recommandation de faire passer des

actes notariés à chaque adjudicataire de banc.

Ordre de faire marches en bois d'au moins 15 pouces et de pas plus de 6 pouces de hauteur pour arriver au portail d'église. - et "que l'on détruise la chapelle actuelle des morts pour la reconstruire entre le vieux presbytère (presbytère des habitants) et la sacristie". Cela à faire en 1849 pour qu'on puisse "employer à ces ouvrages les bois de la vieille voûte à ceux qui servent d'échafaudage dans la confection de la voûte nouvelle".

À la demande des marguilliers, Monseigneur permet que la chapelle des morts "soit mise sur le chemin près de la prairie à l'usage de M. le Curé".

- 328 Confirmands: 129 garçons, 199 filles (Liste par M. Caron au Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures de M. Lamotte).

24 SEPTEMBRE - Réunion des marguilliers et notables qui décident (11 à 1) "que vu l'état de vétusté et de délabrement dans lequel se trouve le banc "seigneurial, la Fabrique en ferait construire deux sur le local du banc actuel et que ces deux bancs



La classe du Frère Émile en 1920

Saint-Joseph-de-Beauce

seraient loués au profit de la fabrique, sauf à les remettre au Seigneur dans le cas où le dit Seigneur produirait des titres constatant son droit au dit banc; de plus la dite assemblée a chargé le marguillier en charge de prévenir le dit Seigneur de l'adjudication des dits bancs pour lui donner la facilité d'en louer un, si bon lui semble".

FRED CARON, ptre
Signataires témoins: Ths Lambert
F.-S.-A. Bélanger

19 NOVEMBRE - M. Caron, d'une main solide, met ordre dans la gestion des finances paroissiales, en faisant régler comptes de marguilliers de 1843 - 44 - 45 et 46.

8 DÉCEMBRE - Réunion de marguilliers et notables: Décisions:

1 - "Le 1er janvier, la Fabrique reprendra tous les bancs du jubé qui ne sont que loués pour les revendre de la manière de tous les autres bancs de la dite église, c'est-à-dire quant au fond et à la rente de 2 1/2 shelings par année, à l'exception que la Fabrique reprendra ceux des dits bancs dont l'enchère ne monterait pas à une somme suffisante, pour en disposer comme bon lui semblera".

2 - "que les acquéreurs donneront des actes notariés, avec caution solennelle dans le cas où les dits acquéreurs ne le seraient pas".

FRED CARON, ptre
Signé: Ths Lambert,
F.-S.-A. Bélanger

12 DÉCEMBRE 1848 - Mardi- Société de tempérance établie par le grand vicaire Mailloux. - Assemblée publique tenue sous la présidence du notaire Arcand: Ecr. M. F.-S.-A. Bélanger, ecr. agit comme secrétaire.

A l'unanimité, l'Assemblée se prononce contre l'usage des liqueurs fortes: que "les paroissiens de Saint-Joseph en s'enrôlant sous la sainte bannière de la tempérance totale, avanceront leur bien-être moral et temporel; qu'il serait nuisible au bien général de la paroisse qu'on y vendit des boissons enivrantes; qu'ils sont d'avis de n'encourager le commerce que de ceux seulement qui ne vendront aucune boisson: qu'il faut remplacer les auberges par des hôtels de tempérance"; qu'ils ne veulent pas encourager les marchands des autres paroisses qui vendent des liqueurs fortes".

Vendeurs et buveurs invétérés ne devaient pas être là.

9 DÉCEMBRE 1849 - M. Caron demande à Arch. autorisation pour fabrique de vendre à Commission Scolaire un emplacement pour école (cf. Lettre, Archiv. Arch. V.2)

1er aqueduc construit par Benjamin Roy.

1850 - Quelques notables: Notaire Arcand, major de milice; Franc. Bélanger, capt. de milice en retraite; Th. Lambert, commissaire de la Cour et Lt de milice; A. Bélanger, cap. de milice; Basile Noel, instituteur.

28 AVRIL 1850 - Assemblée des marguilliers et notables ... "donnent à la paroisse de Saint-Frédéric, nouvellement érigée canoniquement, une décharge pleine et entière de toute redevance au sujet de la dette contractée envers M. André Paquet, architecte pour l'achèvement intérieur de l'église de Saint-Joseph, dans le cas seulement ou Saint-Frédéric serait érigée civilement et qu'une église ou chapelle y sera construite". Parmi les notables on voit ici Not. Arcand, Ths Lambert, Aug. Nadeau, Richard Lessard, Sylvain Lambert, Vital Poirier, Olivier Maheu; parmi les marguilliers: Jacques Maheu, Noël Roy, J. B. Cliche, etc.

8 DÉCEMBRE - Réunion de marguilliers et notables approuvent projet et règlement d'une assurance de Fabriques et déclarent que Fabrique de Saint-Joseph en fera partie à condition qu'il n'y ait pas moins de 75 fabriques qui en fassent partie.

Parmi les notables présents: Jos.-Ol. Caius Arcand, n.p., François Bélanger, Th. Lambert, écuyer, Oliv. Maheu, Richard Lessard, Louis Morin.

15 DÉCEMBRE - Donation du terrain pour l'école par acte notarié. Assemblée des marguilliers anciens et nouveaux et de notables, v.g. Jacques Maheux, Jos. Poirier, Th. Lambert, Oliv. Maheu, Vital Poirier, Louis Poulin, J.-Bpte Lambert, Jos. Fortin, Caius Arcand, n.p., François Bélanger, Augustin Doyon, Fréd. Cloutier, Jos. Jacques, Abraham Lessard, Ant. Lapointe, Paul Poirier, Hil. Poirier. Proposé par Joseph Poirier, secondé par Th. Lambert:

"Qu'un terrain de 90 pieds de largeur sur 3/4 d'arpent de profondeur, joignant l'emplacement de Médéric Drouin soit donné par la Fabrique de cette paroisse à la corporation des Commissaires d'écoles de la nouvelle municipalité du 1er rang de Saint-Joseph, pour y contenir une maison d'école.

Passé à une majorité de 15 contre 2: Léon Létourneau et Franc. Cloutier, les 2 marguilliers. Et Léon Létourneau, marguillier en charge, devra aller passer le contrat.

30 DÉCEMBRE - Dernière entrée de M. Caron au journal. Il s'en va à Saint-Frédéric.

Dernier acte de M. Fred. Caron 29 décembre 1851: sépulture de Brigitte Roy, épouse de Thomas Calleiron du Township de Broughton.

Naturellement pour Saint-Joseph l'érection de la paroisse-fille de Saint-Frédéric constituait une diminution. Les chiffres du "mouvement" de la population l'établissent d'ailleurs. Mais la vie de la paroisse, malgré la dépression qui pesait à ce moment-là, n'en continua pas moins à s'affirmer progressivement sous la direction de l'actif curé qu'a été M. Racine.

4 MARS 1852 - Rapport de M. Proulx, v.g. et curé de Sainte-Marie ... pour faire sacristie en bois sur solage en pierre, à hauteur d'église. Longueur 45 pieds sur largeur de l'ancienne: au moins 10 pieds entre planchers (cf. Archiv. Arch. Vol. 2)

Bâtie au cours de l'été: 45 x 30 x 12 pieds.

1852- Grosses pluies et inondations à la Toussaint. Maison de Francis Champagne, en bas de la grange à Marce Lessard, emportée par l'eau; d'autres aussi. Adolphe Champagne avait six mois. Dans la nuit Francis se lève, il a de l'eau à mi-jambe. Il transporte la famille dans ses bras chez Marce, d'où en canot au coteau.



Le Moulin des Fermes dans son décor hivernal en 1957

Saint-Joseph-de-Beauce



Saint-Joseph-de-Beauce

Gérard Cliche

Gérard Cliche est né le 5 avril 1923 à Vallée-Jonction de Imelda Poirier et de Wilfrid Cliche. Plus tard, il épousa Berthe Vachon de Saint-Joseph où il vécut le reste de sa vie avec sa famille.

Tour-à-tour, il fut propriétaire de différents commerces puis, devenant sténographe judiciaire, il commença à s'intéresser à la peinture vers l'âge de 40 ans.

D'un tempérament créatif, il se réalisa aussi à travers son implication sociale dans des activités telles que Régates de Beauce, festival, etc, et à travers son art, la peinture. Il s'intéressa d'abord aux scènes du terroir qu'il peignait d'après nature. Souvent il était en compagnie d'un groupe de peintres et amis parmi lesquels on retrouvait M. Frank Iacurto A.R.C.A. de qui il fut l'élève. Il s'intéressa aussi au portrait dont on peut apprécier ici un exemple tout-à-fait à l'image de son art.

Ayant eu un souci constant de perfection et d'évolution on pouvait observer de nouvelles tendances à travers les derniers tableaux réalisés à la fin de sa vie.

Il mourut en 1973 à l'âge de 49 ans.

Saint-Joseph-de-Beauce



RÉV. ANTOINE RACINE
(1852-53)

M. ANTOINE RACINE (1852-1853). Né à Lajeune-Lorette (26 janvier 22) de Michel Racine, forgeron, et de Louise Pépin. Études à Québec, où il est ordonné prêtre le 12 septembre 44. Vicaire à La Malbaie 1844-48; 1er curé de Stanford 1848-51, où il bâtit le presbytère; curé de Saint-Jean Baptiste de Québec 1853-74; 1er évêque de Sherbrooke 1874-93; meurt le 17 juillet 93 à Sherbrooke.

Homme d'éloquence au dessus de l'ordinaire; très cultivé; frère de l'Evêque de Chicoutimi.

Élu évêque de Sherbrooke le 1er septembre 1874; sacré à Québec par Mgr Taschereau le 18 octobre suivant. Fondateur du Séminaire de Sherbrooke en 1875.

1er acte de M. Antoine Racine 11 janvier 1852: sépulture de Philomène Maheu, âgée de 8 mois.

Le nouveau curé de Saint-Joseph avait trente ans et il était prêtre depuis huit ans. Ordonné tout jeune, à 22 ans. C'était un homme d'une forte intelligence. Déjà orateur vigoureux, formé à la bonne et solide école du séminaire de Québec, très ecclésiastique, homme d'ordre.

1853 - Extrait du rapport de M. Racine à l'Archevêque (21 juillet)

Population: 2,565 - 352 familles - 1,461 communians - 1 famille étrangère et protestante de 5 personnes, la famille Galway.

147 baptêmes - 33 mariages - 46 sépultures.

10 jeunes gens partis pour Etats-Unis (Émigration)

123 nouveaux communians.

32 emplacements: 6 écoles où 105 garçons et 120 filles, en tout 225 - 1 école où maître marié - Pas d'école de fabrique, ni d'école modèle.

Titre de la terre de Fabrique, du 14 juin 1774, enregistré le 2 mars 1841.

Église: longueur 130 pieds, largeur 40 pieds, hauteur 25 pieds; contient 3 tableaux de "valeur médiocre"; 1 confessionnal dans l'église.

Église construite de 1789 à 96. Bénite 11 octobre 97 par Mgr Plessis. - Le portail a besoin de

réparations.

Sacristie: 45 x 30 x 12 pieds, construite en 1852.

Presbytère: 50 x 36 x 12 pieds, construit en 1827 par M. Decoigne.

Salle publique (salle séparée pour femmes), bâtie en mauvais état.

Cimetière: 270 x 80 pieds de hauteur, grande croix au milieu, entouré au printemps d'une clôture solide.

Revenu annuel des bancs £40.

Revenu annuel du casuel de 90 à 100 £.

Retraite prêchée par Jésuites en 49, établissement Confrérie du scapulaire.

Société de tempérance établie 12 décembre 48 par le Grand Vicair Mailloux.

1 vendeur de boisson sans licence: pas d'auberge.

Dîme: 1,380 minots d'avoine; 169 orge; 43 pois; 72 sarrazin, 20 (!) de blé. (Cf. Archevêché cartulaire de Saint-Joseph).

Antoine Racine, ptre

24 JANVIER - Lévy Tardif: achat de son banc 17-5-0.

15 JANVIER - Payé façon de 2 manteaux du bedeau 0-10-0

20 JANVIER - 10 bancs pour la sacristie 1-0-0 (Ils existent encore)

1 AVRIL - Dû à J.-B. Champagne 0-2-6.

N.B. - "On donne 47 piastres au bedeau".

24 MARS - 1 bouteille de vin vendue à Oliv. Maheu 0-1-3.

12 AVRIL - Sépulture de l'enfant de R. Giguère

(Plaines - 1ère mention de ce nom en nos archives paroissiales).

23 AVRIL - Service et sépulture de dame Angèle Moreau. L'abbé Caron paraît avoir payé 1 partie de ce service.

3 MAI - Service et sépulture de Marg. Barriau (Ruisseau du Castor).

7 MAI - Service et sépulture de Louis Poulin, père de Manon, chantre 0-14-7.

28 MAI - Service et sépulture de la Veuve Ls. P. Jacques - par Olivier Labbé 17-6.

2 JUIN - Service et sépulture de Michel Labbé du Cap (inhumé dans église) 1ère classe, 6-6-0.

Travaux d'achèvement au portrail de l'église et à la sacristie.

26 MAI 1853 - Marguilliers autorisent "faire faire deux fauteuils en noyer noir et bourrés en crin; 2 - acheter un encensoir de métal argenté; 3 - acheter 2 tapis de laine avec frange pour les 2 prie-dieu.

29-30 JUIN - 1er JUILLET - Visite pastorale de Mgr Turgeon. Confirmé 347 personnes: 179 garçons, 168 filles (voir noms, liste de M. Racine à la fin du "Répertoire" des baptêmes, mariages et sépultures commencé par M. Lamotte).

"C'est toujours un honneur pour une paroisse de voir son curé devenu évêque, plus tard. Sans doute, les paroissiens n'y sont pour rien. Ce sont les belles qualités et le mérite du curé qui attirent les regards des supérieurs majeurs et le font choisir pour les hautes responsabilités. Il semble, pourtant, que l'honneur qui est fait au pasteur rejaille d'une certaine manière sur les ouailles".

*"Ah! si tu revenais sur la rive fleurie
Que ton cœur généreux nous légua pour patrie,
Noble père de nos aïeux!
Comme ton cœur charmé bondirait d'allégresse,
En voyant tes enfants tout brillants de jeunesse,
Grandis, prospères et joyeux!"*

A.-B. Routhier

Saint-Joseph-de-Beauce



ABBÉ DAVID MARTINEAU
(1853-56)

- L'abbé David MARTINEAU (1853-56) - Né à Saint-Michel de Bellechasse, 31 mai 1815, de Jos. Martineau et Françoise Dallaire. Etudes à Nicolet et à Ste-Anne de la Pocatière. Ordonné dans sa paroisse natale 24 août 1841. Vicaire à la cathédrale de Québec (1841-50); premier chapelain de l'église de St-Jean Baptiste à Québec (1850-53); curé de Saint-Joseph de Beauce (1853-56); de Saint-Charles de Bellechasse (1856-82) où il fonde le couvent des SS. de la Charité en 1878. Décédé 21 décembre

1882.

Premier acte de M. Martineau 8 octobre 1853, sépulture d'enfant anonyme de Etienne Vachon et Marie Rancourt.

16 OCTOBRE 53 - Réunion des marguilliers autorisent:

- 1 - à faire entreprendre le crépit de l'intérieur de la sacristie;
- 2 - un confessionnal neuf, une armoire pour linge et ornements dans sacristie;
- 3 - à dépenser jusqu'à 7-6-0 pour réparations les plus urgentes au presbytère contre le froid.

David Martineau, ptre

{C'est le 1er acte de délibération signé par M. Martineau}.

1854 - Achèvement du portail de la sacristie.

Tous les travaux de menuiserie de l'église avaient été confiés à André Paquet, archit. de Québec.

Construction d'un vestiaire et d'un chemin couvert. Vestiaire 18 x 18 pieds. Chemin couvert allant de la sacristie à la nef (de 20 x 30 pieds) en bois aussi. Décision du 28 avril. Exécuté durant l'été. Ce vestiaire était du côté du cimetière entre sacristie et abside. (cf Archiv. Arch. Vol. 2)

OCTOBRE 54 - Une 1re requête demande la séparation des Saints-Anges. (Arch. de l'Arch. Vol.2)

Dans un rapport à l'archevêque, M. Martineau mentionne que "la plupart des maîtres et maîtresses sont incapables et se donnent à vil prix." Il souligne l'ignorance civile et religieuse de ses paroissiens, l'absence de piété, les nombreux désordres causés par l'ivrognerie, les noces d'une durée de quatre à cinq jours avec danses et veillées. Il fait aussi part à son archevêque que la neuvaine à S.-François-Xavier, établie en 1854, est fixée à la première grande semaine du Carême.

8 JANVIER 1855- Assemblée des marguilliers décident unanimement que la Fabrique fera partie de l'Association d'Assurance Mutuelle des diocèses de Québec et des Trois-Rivières et décident prendre assurance pour deux mille cent louis, 2,000 £ sur église et 100 sur sacristie.

La police, en date du 15 octobre 54 est annexée au Registre, p. 135-36. - En plus des marguilliers, étaient présents et ont signé: le Not. Arcand et Thomas Lambert.

19 MARS - Assemblée marguilliers décident faire entreprendre et exécuter réparations au portail de l'église jugées nécessaires par Mgr L'Arch. dans sa dernière visite pastorale:

2 - à employer le revenu de la quête de l'Enfant-Jésus à faire construire un vestiaire en bois pour les chantres.

JUILLET - Payé à Jos. Trudel pour crépit de la sacristie 12-0-0; réparations presbytère: 6-15; payé 1 confessionnal et 1 armoire à ornements à Jacques Vézina: 35-0-0.

18 MARS - Sépulture et libera de D. Turcotte: 0-5-10. (Donc libera et sépulture se faisaient parfois sans grand'messe).

8 JANVIER - Payé pour assurance de l'église: 1-0-0. (C'est la première fois qu'apparaît cet item).

15 MARS - Payé 1 encadrement pour le tableau de saint-François-Xavier.

2 AVRIL - Payé 2 voyages en ville: ouvriers etc.: 1-12-0.

27 AVRIL - Sépulture de Richard Roy dans l'église: 4-8-4.

29 AVRIL - Sépulture de P. Lambert dans l'église: 4-8-4.

27 MAI - Sépulture de Zacharie Lessard (père de Bénoni, grand-père de Jos): 6-14-2 (Carie)

30 MAI - 5 gallons vin de messe à 7 et 1 baril à 3: 1-18-0.

12 JUIN - Dorure d'un calice chez M. Sasseville: 2-0-0.

24 JUIN - Dorure 2 petites bannières de procession: 0-3-3.

30 JUILLET - Libera et sépulture Godf. Bisson: 0-2-6.

9 AOÛT - Service de Dame Lagorgendière: 1-5-6.

20 AOÛT - Banc d'Honoré Fortier 22-0-0 (!!!)

28 AOÛT - Un peu de vin de messe pour 1 malade: 0-0-10 1/2.

28 AOÛT - 6 bouteilles de vin de messe à différentes personnes: 0-9-0.

24 SEPTEMBRE - 1 libera après la messe: 0-0-10.

15 OCTOBRE - Banc Vital Jacques (à Charlette): 15-15-0.

29 JUILLET - Payé un quart de plâtre à Jos. Trudel: 0-12-6; pour transport: 0-7-0; clous, poil pour crépi: 0-15-6; à Jos. Trudel: réparations au portail: 15-0-0; à Léon Giguère, peinture des clochers: 9-10-0; plafond de la sacristie: 2-0-0.

13 AOÛT - Payé pension des ouvriers: 1-15-0.

3 SEPTEMBRE - Payé à Médéric Drouin (petits ouvrages): 0-9-0.

10 SEPTEMBRE - Payé chaux à J.-B. Doyon: 0-18-0; à Picard: 0-5-0.

10 NOVEMBRE - Service anniversaire de François Nadeau: 0-18- 2 1/2.

10 SEPTEMBRE - Payé à J.-B. Mercier, peinture, huile 9-2-10; payé à M. Bélanger, peinture, huile: 1-4-8.

9 OCTOBRE - Gaspard Gousse, panneaux, etc, sacristie: 1-15-3.

13 OCTOBRE - Lampions chez M. Hamel (C. F.): 0-2-6; encens chez M. Hamel: 0-3-9.

4 NOVEMBRE - 2 gallons huile d'olive ch. Shaw. à 8: 0-16-0.

Saint-Joseph-de-Beauce

4 DÉCEMBRE - Brosse, mine, minage poêle église: 0-3-0.

7 DÉCEMBRE - Payé à A. Paquet, archit.: 25-0-0.

19 DÉCEMBRE - Payé à A. Paquet, archit.: 50-0-0.; payé à J.-Bpte Doyon filo (chaux): 0-18-0.

En 1854, le curé a acheté plus de 3,000 hosties, dès février 55, il en achète encore 1,000. - Aube lointaine de communion plus fréquente.

1855 - On revient sur la question du banc seigneurial et on vend les deux bancs y contenus.

4 FÉVRIER 1856 - 50 grandes hosties: 0-19-9; 6 boîtes veilleuses chez C.-F. Hamel: 0-3-9.

18 FÉVRIER - 7 cordes de bois, église: 1-17-6; 1,000 petites hosties (Amiot): 0-8-0.

5 AVRIL - Sépulture et libera d'André Jacques: 0-14-7; vendu 4 demiards de vin de messe 0-2-0.

25 AVRIL - 1 bouteille de vin à Jos. Cloutier: 0-1-6.

1 MAI - 2 cierges à M. Arcand: 0-1-1 1/2.

18 MAI - Service anniversaire, Dame Fleury De la Gorgendière: 0-5-11-1/2.

6 JUIN - Service anniversaire de Pierre Lambert: 0-6-3.

8 MARS - 1,000 petites hosties: 0-8-0.

28 MARS - 5 gallons de vin "Cicile" et Sauterne: 0-7-6; 1-17-6.

30 MARS - Payé à Gousse pour avoir peinturé cierge pascal: 0-1-3.

4 MAI - payé à Olivier Gagné pour 8 châssis doubles: 2-4-6; 500 petites hosties: 0-5-9.

27 JUILLET - 500 petites hosties pour la 1ère communion: 0-4-0.

5 AOÛT - Vin de messe vendu: 0-1-3.

12 AOÛT - 1 bouteille vendue: 0-1-6.

20 AOÛT - Payé réparation surplus par Mlle Arcand: 0-3-9.

4 SEPTEMBRE - Payé réparation surplus par la Vve Provencal: 0-2-0; veilleuse (7 boîtes): 0-1-9; hosties, petites et grandes: 0-5-9; 1 gallon huile d'olive pour lampe: 0-8-0.

3 NOVEMBRE - Payé vitres, peinture, vitrage de châssis au pignon de la sacristie: 0-9-0.

12 NOVEMBRE - Payé 1 boîte à bois pour sacristie: 0-5-0; vitres posées par G. Gousse: 0-7-0.

15 NOVEMBRE - 5 gallons de vin à 8 sh.: 2-0-0; 1/2 gallon huile à 8: 0-12-0.

26 NOVEMBRE - Payé à bedeau J.-Bpte Champagne 0-10-0.

26 DÉCEMBRE - Façon de 31 livres de cierge à J. Champagne à 4: 0-10-4; payé pour le vestiaire: 30-0-0; payé à Frs. Cliche, 12 cordes de bois à 5: 3-0-0; payé aux syndics du presbytère: 8-13-0; payé à M. Bélanger pour frais dans les causes de Vital Poulin, etc.: 1-3-0; payé à M. Arcand, Ecr. honoraires pour tenue des comptes et effets: 2-18-1/2.

31 DÉCEMBRE - Sépulture de la mère de J.-B. Cliche: 6-3-0.

3 NOVEMBRE 1856 - Décidé de bâtir un nouveau presbytère et une salle publique.

Dette d'église finie de payer en 1856 (cf. Arc. Archév. Vol. 2)

On va démolir le vieux presbytère des habitants, situé entre la sacristie et le presbytère, un peu vers ouest et faisant face au soleil du midi ... orienté nord-est - sud-ouest - situé là où on attache chevaux aujourd'hui.



ABBÉ JAMES NELLIGAN
(1856-68)

Abbé James NELLIGAN (1856-1868). Né à Dingle (Irlande) 12 décembre 1804. Études à Nicolet où fut confrère de classe de Monseigneur Déziel. Ordonné 26 septembre 1830. Vicaire à Québec 1830-36; curé de St-Sylvestre 1836-51 avec desserte à St-Ferdinand 1836-43; chapelain de St-Patrice, Québec 1851-56; décédé 24 juin 1868 à Saint-Joseph. Inhumé sous le choeur de la nouvelle église, exactement sous le "trône" du curé.

Le successeur de M. Martineau, M. James

Nelligan, devait administrer la paroisse pendant douze ans et y mourut en emportant dans sa tombe le respect et la considération de tous.

3 NOVEMBRE - Assemblée des francs-tenanciers pour prendre en considération le projet de construction d'un presbytère. Résolu unanimement que:

- 1 - nécessaire de construire un nouveau presbytère avec une salle y attendant;
- 2 - que les deux seront construits par cotisation légale;
- 3 - que l'on demandera aide à la Fabrique.

9 NOVEMBRE - Assemblée des marguilliers qui décide d'accorder en aide à la construction du presbytère la somme que Mgr l'Administrateur du diocèse jugera convenable.

N.B. - Ont été fort bien tenus comptes de MM. Caron, Racine, Martineau. Tous très clairs. Suivis de près les marguilliers rendent ponctuellement leurs comptes. Avec M. Nelligan, le journal devient un fouillis broussailleux.

17 MAI 1857 - On décide de vendre le vieux presbytère, servant de salle publique à présent.

C'est vers ce temps-là qu'apparurent à Saint-Joseph les premières lampes à pétrole. Elles n'éclairaient pas comme aujourd'hui et cependant quelle illumination, après la fameuse corneille et la chandelle. Léger Lessard, un soir, trouve que c'est bien clair dans fenêtre du voisin: il part en pied de bas dans le foin et arrive voir: Mon gr.-père Lambert était arrivé de la ville avec une lampe et venait

de l'allumer. La lueur dans la fenêtre avait mis le voisin en émoi. Aujourd'hui, on trouve que le pétrole ne répand plus de lumière! (J.T.N.)

RECENSEMENT par M. Nelligan: population: 2,487 dont 1,464 communiants; population: bord de l'eau 1,444; dans les rangs 1,043: au bord de l'eau 193 familles; dans les rangs 191. Total 384 familles.

17 MAI - Assemblée des marguilliers pour décider de "la meilleure manière d'utiliser le vieux presbytère maintenant servant de salle publique (il s'agit du vieux de M. Lamotte, sans doute). Décidé:

1 - que la dite salle soit vendue à la criée;

2 - que le produit de la vente reste entre les mains des syndics nommés pour la construction du nouveau presbytère - pour être employé à la reconstruction dans un autre local du presbytère actuel pour servir de salle publique.

Cela veut dire que l'on allait changer de place le presbytère existant, le pousser vers le sud-est, là où est le monument du Sacré-Coeur aujourd'hui et l'aménager en salle publique.

20 JUILLET - Mgr Baillargeon, Ev. de Toa, administrateur de Québec, au cours de la visite pastorale, approuve les comptes pour 1853-54, "les seuls rendus depuis la dernière visite".

"Exhortons M. le Curé et les marguilliers de tenir à ce que chaque marguillier en exercice rende les comptes dans les six mois qui suivront sa sortie de charge.

Dispositions et ordonnances qui, comme celles de ses prédécesseurs, sur ce sujet, paraissent avoir été respectées par temps perdu, quand ça adonnait.

"Engageons fortement marguilliers ainsi que francs-tenanciers à donner à la Fabrique de Saint-Frédéric, pour l'aider à bâtir son église, le montant de la vente des bancs dans cette église, appartenant aux paroissiens de la dite paroisse de Saint-Frédéric, qui doivent être bientôt vendus, en conséquence de leur séparation de la paroisse de Saint-Joseph ..."

C. F. Evêque de Toa

2 AOÛT - Assemblée des marguilliers et francs-tenanciers pour "décider s'il est convenable de faire un don d'une somme d'argent à la Fabrique de Saint-Frédéric"

Décident:

1 - "convenable d'accorder une somme de cent louis courant;

2 - Qu'aussitôt que la Fabrique de cette paroisse aura en coffre cent louis en sus des quatre cents dus pour la bâtisse du nouveau presbytère et des autres frais nécessaires pour l'entretien du culte et les ouvrages et réparations jugés absolument

nécessaires, le marguillier en charge d'alors payera ... à la dite Fabrique de Saint-Frédéric, la dite somme de cent louis, sans autre formalité.

27 NOVEMBRE - Cadastre de la Seigneurie Saint-Joseph (côté nord-est de la rivière Chaudière), partie possédée par Jean-Thomas Taschereau, écuyer, clos le 27 novembre 1857 par Jos.-Ed. Turcotte, écrivain commissaire, (no 49) - (Archives de la Province).

27 NOVEMBRE - Cadastre de la Seigneurie Saint-Joseph (côté sud-ouest de la rivière Chaudière), partie possédée par les héritiers et représentants de feu Louis Fleury de la Gorgendière, écuyer, et Jean-Th. Taschereau, écuyer, clos le 27 novembre 1857, par Jos. Ed. Turcotte, écrivain commissaire (no 49) - (Archives de la Prov.)

27 NOVEMBRE - Cadastre de la Seigneurie Saint-Joseph (côté nord-est de la rivière Chaudière), partie possédée par Olivier Perreault, écuyer, clos le 27 novembre 1857 par Jos.-Ed. Turcotte, écrivain commissaire (no 49) - Archives de la Prov.

27 NOVEMBRE - Cadastre de la Seigneurie Saint-Joseph (côté nord-est de la rivière Chaudière), partie possédée par les héritiers de feu Pierre Elzéar Taschereau, écuyer, clos le 27 novembre 1857, par Jos.-Ed. Turcotte, écrivain commissaire (no 49) - (Archives de la Prov.)

27 NOVEMBRE - Cadastre de la Seigneurie Saint-Joseph (côté nord-est de la rivière Chaudière), partie possédée par les héritiers de feu dame Louise Perreault, épouse d'Errol L. Lindsay, écuyer, clos le 27 novembre 1857, par Jos.-Ed. Turcotte, écrivain commissaire (no 49) - (Archives de la Prov.)
(Cf. Inventaire des fiefs, P.G.R. pp. 11-12)

1859 - CONSTRUCTION DU PRESBYTÈRE - 21 mars 1858, assemblée des syndics pour la construction du presbytère, tenue dans la demeure de Joseph-Olivier Caius Arcand, notaire: Arcand nommé président; Louis Morin, Charles Jacques, Olivier Cloutier - majorité des syndics. Décision: deux partis arrière à assemblage avec grandes vitres; vider la cave: autorise M. Arcand à recevoir l'argent 400 louis par la Fabrique pour construction du presbytère par Olivier Maheu.

Saint-Joseph érigé en chef-lieu de district du comté.

14 FÉVRIER - Réunion des marguilliers décident qu'à l'avenir les bancs devenus vacants seront vendus et non loués selon ce que le marguillier en charge trouvera à propos".



(Source: Société du Patrimoine des Beaucerons)

Vue du village du côté nord vers 1898. Au premier plan on remarque l'ancien presbytère devenu école des garçons en 1891 et externat des filles de 1912 à 1957

24 JUIN - Payé à M. Arcand pour le presbytère: 16-9-7; payé à M. Arcand pour la salle: 8-15-1 1/2; payé à M. Giguère pour transporter et réparer la chapelle: 3-0-0. (Il s'agit ici de la chapelle des morts, sise près du lieu où s'élève la maison de Elz. Vézina (auj. Jean Lessard) (alors M. Mercier) et qu'on transporta dans le cimetière, à côté de l'église. On faisait la levée du corps à cette chapelle.

INCENDIE DE L'ÉGLISE

27 DÉCEMBRE 1864: incendie de notre troisième église.

DESCRIPTION EXTÉRIEURE: bâtie en 1790; les travaux se firent lentement. Bénite le 11 octobre 1797 par Mgr Plessis, vicaire général de Québec, aux dimensions de 100 pieds de longueur par 78 de largeur et environ 30 pieds de hauteur; murs en pierrotteries des champs enduites de chaux; toit haut à pic et clocher, le tout recouvert de bardeaux, blanchis à la chaux et reblanchis à chaque visite de l'évêque: (dans aucune reddition de comptes des marguilliers, il n'est mention d'un maître-maçon). La façade comportait trois portes à arcs plein-cin-

tre, était tournée vers le sud, vers St-François. L'intérieur et le clocher furent terminés en 1798; en 1799, à la petite cloche de 1773, on adjoignit une compagne pesant 225 livres, baptisée du nom de "Antoine".

Cette troisième église était bâtie sur l'emplacement de la sacristie et du transept de l'église actuelle.

Toute blanche dans sa robe de pierres des champs, murs crépis au mortier, construite sur le premier échelon du coteau, à trois arpents de la rivière, l'église de Saint-Joseph s'élevait accueillante, dans un paysage de verdure aux lignes très douces. À cette époque, on avait le bon sens de ne pas se livrer, à l'extérieur des édifices, à ces "mensonges soufflés" de tôle, qui sous forme de corniches, de fausses colonnes et colonnettes, de faux-chapiteaux, "décorent" tant de façades, d'un clinquant de mascarade. Tôle et fer ne servaient, comme c'est leur fonction, qu'à protéger, contre les incendies, le bois sur lequel on les appliquait.

Près du choeur, à proximité d'un ruisseau dont les eaux chantaient sur les cailloux, s'élevait le presbytère, modeste et confortable maison canadienne.

Et tout auprès, du côté du soleil levant, à partir du coin de la tour courait le mur du cimetière.

Saint-Joseph-de-Beauce

Ce mur se situait à environ 75 à 80 pieds, plus vers la rivière que la clôture de celui d'aujourd'hui.

Grande croix au centre, pas de monument, ni d'épithaphe, seulement d'humbles croix de bois dressées sur les dépouilles mortelles de ceux qui dormaient du grand sommeil. En 1769 on y avait transporté les corps des personnes inhumées dans le premier cimetière de l'autre côté de la rivière.

En 1840, rallonge de 30 pieds, deux tours à la façade, comportant trois portes à arcs plein-cintre, dont celles de côté, placées dans les tours; les trois surmontées de fenêtres. Donnant cinq fenêtres aux longs pans, une plus élevée au transept, deux chaque côté du chœur, toutes les fenêtres étaient de forme cintrée, pourvues de petites vitres. Chaque clocher, à double lanternes, recouvert de fer blanc: contenant cloche, la plus grosse 800 livres dans le clocher du côté de l'épître. Les tours sortaient légèrement en saillie, sur le portique mais par les côtés elles décrivaient les mêmes saillies que le transept. Le portique ressemblait à celui de l'église de Charlesbourg dans la disposition des portes et des fenêtres.

Dans l'angle rentrant formée par la rencontre du long pan avec la saillie du clocher, du côté de la rivière, le bonhomme Charlot Lachance installait, le dimanche, pendant la belle saison, ses barils de bière d'épinette et il rafraîchissait et désaltérait la clientèle de mai à novembre. - Un sou le verre! - Pendant les chaleurs de l'été deux barils y passaient chaque dimanche. - Quand un garçon voulait faire le faraud, le "frais", il payait un verre à sa blonde: toute la foule le voyait. Lachance plaçait une palissade mobile pour s'enclorre avec ses barils et tenait deux bancs à la disposition de sa clientèle. Certains étés plus chauds, il réalisait la somme "fabuleuse" de \$75.00. Profits moins exorbitants que ceux de la Commission des alcools!

DESCRIPTION INTÉRIEURE: six rangées de bancs de quatre places; allée centrale 8 pieds de largeur; deux rangées de bancs côte-à-côte, allées latérales de cinq pieds et rangées de bancs le long de chaque mur; les bancs imités jaune bois, faux chêne.

Autel majeur avec fronton: tableau de Saint-Joseph, acheté en 1804 au coût de 400 livres, cadre sculpté en doré en 1805, encastré entre pilastres cannelés engagés en murs, sous corniche de style corinthien, se détachant du fronton filant tout le tour de l'église, jusqu'au jubé, sans détacher de fronton aux autels latéraux.

Le tabernacle du maître-autel fut fait en 1799 avec Christ et dix chandeliers, dorés et ornés par Emond de Québec; dorures par les SS. de l'Hôpital Général, le tout au prix de 3147.10.

Les autels latéraux faits par Baillargé, dont celui de droite dédié à la Saint-Vierge et celui de

gauche à St-Antoine.

Le 2 février 1808, Baillargé signait un reçu de "vingt louis" acompte des autels et tabernacles et chandeliers, exécutés pour les chapelles de l'église de St-Joseph au coût de 3000 livres; travail avec dorure; peinture et argenterie etc ... se chiffrent, d'après la facture aux archives à 66 louis 19 sh. 1 1/2 d.

En 1824, chaire octogone de l'architecte Etienne Bercier: le pied de l'escalier appuyé au baschoeur, contournait le transept pour s'accoler au mur du côté de l'évangile avec broquettes pour soutien; au panneau central de la tribune, un évangéliste écrivant, panneau dorsal sculpté surmonté d'un abat-voix d'où s'élevait quatre pattes se refermant sur une boule portant un ange doré tenant trompette. Chaire absolument la même que celle de l'église de Charlesbourg, sa contemporaine.

Le banc-d'oeuvre, adossé au mur de l'épître, face à la chaire, posé par Monsieur Caron en 1848, fait de noyer noir et noyer tendre, remplaçant celui de 1800, fut sauvé de l'incendie, placé dans la nouvelle église, disparut dans la restauration de 1900. (1846: voûte corniche et retables d'autels à l'église, travaux confiés à André Paquet, arch.)

L'escalier du jubé montait dans la tour du côté de l'épître; le grand-corps de l'avant du jubé était formé de balustrade à barreaux tournés, blancs sur fond rouge. Pas de chantres à la tribune, tous au chœur; aux grandes fêtes, le chant était accompagné par des violons dissimulés derrière l'autel; ni orgue, ni harmonium. Les anciens chantres les plus renommés étaient Gaspard Gousse et Louis Vachon (Garçon Quenoche) qui égrenaient si bien les roulades de la messe Bordelaise. Au chœur, ils portaient le bonnet carré, cet usage disparut sous Monsieur Nelligan et Monsieur Martel; on eut la barrette jusqu'en 1892, où cessèrent d'apparaître les dernières.

Cave très basse sans porte ni fenêtre; chaque propriétaire de banc tenait à y être enterré sous son banc; alors il fallait reculer les bancs, lever le plancher et creuser une fosse. Dieu sait dans quel état se trouvait le plancher, quelle propreté régnait! Quand on pense que les planchers n'étaient lavés qu'à tous les quatre ans, pour la visite de l'évêque.

José Nadeau et plus tard son fils François y furent inhumés dans une même fosse (note d'Adolphe Champagne).

Cette église, comme celles de cette époque, n'avait qu'une nef avec une voûte au cintre surbaissé s'appuyant sur une corniche qui faisait le tour de l'église: sa chaire sculptée, ses autels en bois doré finement ouvrés; et si, par ces temps on manquait de logique dans l'agencement de la décoration, on avait par contre le souci du travail honnête, de la belle menuiserie, de la fine sculpture

sur bois, notre art national pourrions-nous dire, qui faisait vivre honorablement bon nombre d'honnêtes artisans qui s'y livraient avec application.

De cet intérieur modeste, de style français de l'époque, si bien approprié au caractère de nos campagnes, se dégageait une impression reposante de piété intime et familière. Et c'est dans cette église, plus tard agrandie, remaniée, et toute pimpante après sa toilette intérieure de 1862, que trois générations disparues ont fait leur première communion, ont prié, chanté leurs joies, et soupiré leurs peines.

La sacristie bâtie en 1852 - 45 x 20 x 12. Il y avait autel avec confessionnaux, aux murs chaque côté, petits bancs sans dossier dont quelques-uns existent encore: un poêle pas loin de la balustrade, le tuyau allait prendre la cheminée dans le pignon au-dessus de l'autel; la sablière passait dans la maçonnerie de la cheminée; c'est là que dut prendre le feu lors de l'incendie de 1864 d'après le sacristain d'alors, Augustin Cliche.

À l'arrière de la sacristie chaque côté de la porte qui donnait vis-à-vis de l'autel, sur le chemin couvert, deux armoires: celle de gauche du côté du coteau renfermait les ornements; dans celle de droite se trouvait la bibliothèque; la bibliothèque paroissiale datait d'avant les souvenirs d'Adolphe Champagne.

Le chemin couvert donnait sur l'église par la porte d'en arrière de l'autel, ainsi la sacristie ne donnait pas directement sur le chœur. Cette dernière sacristie en bois, incendiée avec l'église, n'avait pas de cloche. Il y en avait une sur la plus vieille sacristie en pierre bâtie et démolie. Furent sauvés du feu les autels, le banc d'oeuvre, les fauteuils rembourrés en crin noir qui servent encore, le chemin de la croix aux gravures noires, cadre carré d'environ 2 x 1 1/2 pds - donné plus tard à Cranbourne, les deux prie-Dieu des prêtres datant de Monsieur Caron servent encore dans l'église, le tableau de St-Jean Baptiste et les fonds baptismaux, qui ont servi de bénitier au jubé de la nouvelle église, les petits bancs noirs sans dossier de la sacristie, les tapis rouges à franges pour prie-Dieu. Disparurent dans l'incendie, les bancs de l'église, le chandelier pascal, la chaire, le beau dais en velours rouge à frange dorée, les premiers poêles: deux sur des boîtes dans l'allée centrale; au centre, un gros tuyau sur trépied montait au toit à travers la voûte.

16 AVRIL 1865 - Choix de syndics pour construction d'une nouvelle église, sacristie et chemin couvert.

Président: Sieur Zéphirin Vézina, écr. J.O.C. Arcand, Vital Poirier, Jean-Baptiste Cliche, Narcisse

Giguère, François Cloutier, Louis Labbé, Thomas Turmaine, Bernard Poulin.

4 JUIN 1865 - Tous les syndics étant présents, après plusieurs délibérations, il fut proposé par J.O.C. Arcand. écr. et secondé par M.J.-B. Cliche et résolu unanimement:

1 - d'accepter la soumission de M. Augustin Trépanier: 3575 louis pour ouvrages de maçonnerie, excavation, enduits;

2 - celle de F. X. Berlinguet, architecte, de 3020 louis, pour ouvrages de charpenterie, menuiserie et peinture.

Résolution de l'exécution des travaux:

1ère année: maçonnerie de la grande sacristie pour Noël, les autres fondations jusqu'au niveau du sol;

2e année: terminer la petite sacristie et les chemins couverts, monter les murs de l'église jusqu'au dessus des châssis;

3e année: terminer toute la maçonnerie de l'église et de la tour pour le 1er août 1867.

Pour charpenterie et menuiserie:

1 - Finir la grande sacristie complètement pour Noël 1865;

2 - Faire et finir petite sacristie et chemins couverts, poser soupiraux, lambourdes et ouvrages engagés dans la maçonnerie de l'église et de la tour;

3 - Couverture en fer blanc et autres travaux pour mettre l'église logeable pour Noël 1867;

4 - Terminer tous les ouvrages pour Noël 1868.

Séances

1ère du 11 JUIN 1865 - Proposé par J. O. C. Arcand secondé par V. Poirier, autoriser M. Zéphirin Vézina, président des syndics à signer et approuver, au nom des syndics, tous les plans, devis et spécifications pour les dites constructions.

2ième - 2 JUILLET 1865: Décide que l'architecte Berlinguet fasse l'examen du sol à savoir, si la nature du sol exige ou non des pilotis dans les fondations.

3ième - 9 JUILLET 1865 - Accepte de mettre des pilotis d'après le rapport de Berlinguet.

4ième - 13 AOÛT 1865: Accepté unanimement, mettre tuyau en terre cuite à la place de la brique, dans les conduits des cheminées de l'église et sacristie.

Résolu aussi que les murs de la tour soient augmentés de 6 pouces en épaisseur. Canal en petites pierres, en arrière de l'église.

Saint-Joseph-de-Beauce

5ième - 27 AOÛT - Résolution, changement de l'épaisseur des murs de fondations à 4 1/2 pieds; à ceux au-dessus jusqu'à la dernière retraite 3 pieds et 9 pouces; au-dessus de la dernière retraite 3 pieds et 3 pouces; ces surplus ajoutés à l'intérieur.

6 ième - 7 OCTOBRE 1866 - Accepte portique en pierre de taille de Deschambault.

7ième - 17 JANVIER 1867 - Accepte de donner à la voûte 5 pieds de plus que les plans actuels.

8ième - 13 OCTOBRE 1867: Demande réparation aux murs du portique de l'église, faisant des craques.

9ième - 29 JUIN 1868 - Résolutions: finir tous les ouvrages; lattier et crépir petite sacristie et chemins couverts, plafond du portique et les deux faces des tambours de l'église; réparer et refaire crépi dans les embrasures des châssis de la grande sacristie et du rond point de l'église; refaire les joints de l'église partout où c'est nécessaire; faire trois piscines; nettoyer et niveler le terrain autour de l'église.

10ième - 20 FÉVRIER 1870 - Décide de clôre les affaires comme syndics et de préparer leur reddition de comptes.

9 JUILLET 1865 - Assemblée des marguilliers autorisant le Curé M. Nelligan, à recevoir au nom de la Fabrique l'argent dû par l'Ass. Mutuelle des Fabriques de Québec et des Trois-Rivières.

25 DÉCEMBRE - Élection de Jean Paré comme marguillier. Au procès verbal un nom nouveau parmi les notables: ZÉPHIRIN VÉZINA, écuyer, "protonotaire".

EXTRAIT DE LA REDDITION de comptes de Jos. Jacques, marguillier en charge pour 1865 (12 novembre 66).

EN CAISSE - 114-2-3 1/2.

DE LA DÉPENSE - À M. Arcand pour salle publique, l'organiser pour servir d'église temporaire: 3-12-6; bois de chauffage: 1-0-0; (Pas d'église à chauffer). Pour exhumation: 3-18-0 (Les corps dans enceinte de la vieille église et partie du cimetière sur laquelle s'étendait 90 pieds de la nouvelle église); pour coffre-fort: 4-3-2 1/2; denier de saint Pierre: 2-0-0; intérêt pour \$500 prêté par le curé: 7-0-0; TOTAL: 114-2-3 1/2.

Après l'incendie de l'église on plaça les autels - sauvés du feu - dans le hangar d'Elzéar Vézina. Et ce fut le vieux buffet de la sacristie qui, dans la

salle publique convertie en église, servit en même temps d'autel.

De 1865 à 1868, pour sonner les offices on eut une petite cloche d'une soixantaine de livres prise à St-Côme, sur une maison d'école. Elle fut remise.

Vu l'exiguité de la salle publique on y célébrait quatre messes basses chaque dimanche.

Les corps inhumés sous l'ancienne église furent exhumés pour permettre la construction de la nouvelle église, placés temporairement dans un trou, dans le haut du cimetière, puis inhumés en un bloc dans la nouvelle église, sous le bas-côté, le long du mur, côté est.

À la fin de 1865 on commença à utiliser la sacristie pour le culte. La première messe y fut célébrée à Noël.

DU JOURNAL - Reçu ... vente des bancs: 33-7-5 1/2; "vin vendu": 0-3-9 1/2. (Cet item revient encore 4 ou 5 fois!).

JANVIER - Payé à M. Arcand pour salle publique: 3-12-6; payé à M. Arcand pour services rendus: 0-15-6; payé à Champagne pour poser la cloche: 0-7-6.

MARS - Payé transport de coffre-fort: 0-4-10; exhumations: 3-18-0; à Champagne: confessionnaux: 0-9-0; à journaliers, pour ôter mardriers du perron: 0-6-0; coffre-fort 4-3-2 1/2.

25 MARS 1866 - Assemblée des marguilliers sous la présidence du "Très Révérend James Nelligan, Prêtre, Grand Vicaire, curé de la dite paroisse, ..."aux fins de faire entreprendre les bancs dans l'église de la dite paroisse et autres ouvrages à faire dans l'intérieur de la dite église et des châssis doubles de la dite église".

Soumission proposées par F.-X. Berlinguet, Édouard Nadeau, Vital Bilodeau et Victor Lemieux. On accepte celle de Berlinguet, à condition que M. Nelligan et Vital Poirier, marguillier en charge, s'entendent avec lui pour prix et conventions. Les autres soumissions sont rejetées parce que incomplètes.

25 DÉCEMBRE 1866 - Élection, comme marguillier de J.-Bpte Nadeau, "fils de feu François, du côté sud-ouest de la rivière Chaudière" - c'est-à-dire Baptiste à François à Quénon (Etienne).

21 JUIN - BÉNÉDICTION DE LA PIERRE ANGLAIRE de la nouvelle église.

L'an mil huit cent soixante-six, le vingt-et-un juin, a été bénie et posée la pierre angulaire de l'église de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce (cette pierre se trouve placée à l'angle droit de l'avant corps de l'église) par le Révérend Louis

Proulx, archi.-prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, au milieu d'un clergé et d'un peuple nombreux, dont plusieurs ont signé avec nous:

James Nelligan, ptre-curé

Louis Poulin, prêtre Frs.-Ed. Moore, prêtre, F. Catellier, prêtre, M. Dowling, prêtre, Chs Hallé, prêtre, F. X. Delage, prêtre, Augustin Trépanier, J.O.C. Arcand, syndic, J.-E.-N. Taschereau, e.e. Droit, L.-U. Grenier, prêtre, F.-X. Tessier, ptre-curé, J.-S.-A. Chaperon, ptre, Vincent Cajeau, Z. Vézina, prés. des syndics, E. Vézina, T.-J. Taschereau, Jules Taschereau, m.d., F.-X. Gagné G.-O. Taschereau Ls Proulx, ptre.

(Cet acte est au feuillet 1er du Régistre des "Confirmés de 1867 à 1892")

DU JOURNAL - Payé pour "défrimasser" la sacristie: 0-4-6; intérêt du \$500.00 prêté par M. Nelligan: 7-10-0.

En 1866 on commence à célébrer les offices dans la sacristie. Adolphe Champagne entre en fonction comme sacristain (Notes d'A.C.)

18 AOÛT 1867 - Réunion des marguilliers; on y décide l'emprunt de 300 louis pour l'usage de la Fabrique.

29 DÉCEMBRE - décision des marguilliers de payer £ 600 à M. Berlinguet.

C'est le dernier procès-verbal de fabrique signé par M. Nelligan. - Le procès verbal de l'élection du marguillier, Jean Lagueux n'a pas été fait. La page est restée en blanc, portant la signature de 2 témoins: Séraphin Cloutier et Alexis Morin.

Le 17 janvier 1869 a lieu une assemblée spéciale pour constater et confirmer l'élection de Jean Lagueux dit charpentier, comme marguillier.

Pour 1867, il n'y a pas eu de reddition de comptes, la maladie de M. Nelligan ayant trop embrouillé les choses.

Jean Cloutier, marguillier en charge, est déchargé de son compte, 21 juin 1868

Le procès-verbal de la réunion des marguilliers du 29 décembre 1867 est écrit d'une main pâteuse, lourde, malade, par feu le not. Arcand. C'est le dernier qu'il ait signé, comme témoin au Livre des marguilliers. Il mourait peu après M. Nelligan (nov. 68).

Jean Cloutier, marguillier en charge, remet à la Fabrique \$110.35. (C'est la première fois que l'on emploie, au Livre de Fabrique, la nouvelle manière de compter par piastres et centins) et le Corps des

marguilliers le décharge de tous comptes.

Dernier acte de M. Nelligan le 28 janvier 1868: baptême de Augustin St-Hilaire.

9 FÉVRIER - RÈGLEMENT POUR LES BANCS:
Réunion des marguilliers - Décisions:

1 - Bancs seront vendus à fond perdu comme dans la vieille église;

2 - Le contrat sera le même;

3 - Toute personne majeure, homme ou femme, résidant dans la paroisse pourra acheter un banc;

4 - Vu le grand nombre de bancs, il sera loisible à un père de famille d'acheter un ou plusieurs bancs pour les enfants mineurs;

5 - Aucun banc de 4 places, dans la nef, ne se vendra à moins de \$9.00;

6 - Aucun banc dans le jubé, de 4 places, ne se vendra à moins de \$10;

7 - Et ceux de 3 places, à moins de \$7.50;

8 - Pour cette année chaque propriétaire de banc paiera 50¢ de vente et \$1.00 d'entrée;

9 - Années subséquentes, chaque propriétaire de banc de 4 places paiera 67 centins, de 3 places 50¢; ces paiements se feront le 1er janvier;

10 - Acheteurs auront 3 ans pour payer en 3 versements égaux; premier dû 29 septembre prochain;

11 - Bancs qu'on ne pourra vendre aux prix mentionnés seront vendus à rente annuelle pour un an;

12 - Rente des bancs ainsi vendus sera payée d'avance tous les 6 mois;

13 - Le marguillier en charge pourra les vendre sans avertissement;

14 - Les propriétaires de bancs dans l'ancienne église seront indemnisés;

15 - Les héritiers des propriétaires des bancs de l'ancienne église devenus vacants soit par mort ou autrement ne pourront prétendre à aucune indemnité;

16 - Un propriétaire de bancs dans l'ancienne église, qui achètera un banc sous un autre nom dans la nouvelle église ou qui négligerait d'en acheter n'aura aucune indemnité;

17 - Si le prix d'un banc dans l'ancienne église est celui d'un banc acheté dans la nouvelle église, l'acheteur n'aura rien à payer;

18 - Si le prix d'un banc acheté dans la nouvelle église est moindre que le prix du banc acheté dans la vieille église, la Fabrique n'aura rien à payer ni ne remboursera la balance;

19 - Si le prix d'un banc dans la nouvelle église, excède le prix du banc de la vieille église, l'acquéreur paiera l'excédent à la Fabrique;

20 - La Fabrique laissera le banc immédiatement avant le Banc d'oeuvre à l'usage exclusif du

Seigneur actuel de la Seigneurie où est située l'église, s'il demeurait dans la paroisse ou la visiterait, sans cependant prétendre aucun droit de propriété sur le dit banc, et en son absence, le Curé actuel de cette paroisse pourra occuper le dit banc à son usage exclusif;

21 - La Fabrique donne pouvoir exclusif au Curé d'acquiescer un dais aux frais de la Fabrique.

Signé: Séraphin Cloutier,
J.-O. C. Arcand.
J. Nelligan, prêtre

Ce document de l'écriture du Not. Arcand, fort bien rédigé, pesé avec soin, fait pour éviter les chicanes dans un pays de Normands, précéda de peu la vente des bancs. C'est là que dans l'enceinte glacée de l'église, adossé à un mur qui dégagait le froid, M. Nelligan prit la maladie qui l'emporta l'été suivant.

La vente des bancs commença le 16 février. Le no 1 fut adjugé à Séraphin Cloutier pour \$108; le no 2 à Benjamin Roy: \$110; no 3 à Augustin Perron: \$104; no 4 à Vital Cliche: \$106; no 5 à Vital Morency: \$107; no 6 à Vital Jacques: \$100.00; no 7 à Calixte Nadeau: \$104; no 8 à Pierre Lambert: \$106, etc.

Il y avait en tout (en 1872) 314 bancs dans l'église.

Le jubé (tribune) fut fait en même temps que l'église.

L'ancien banc des marguilliers reprit sa place au mur (face à la chaire).

M. Nelligan, mort le 24 juin 68 n'a pas célébré la messe dans sa nouvelle église. Il tomba malade en février, lors de la 1ère vente de bancs.

19 MARS 1868 -Le première messe dans la nouvelle église fut célébrée par M. Constantin, vicaire.

4 JUIN - BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE - "L'an mil huit cent soixante-huit, le quatrième jour du mois de juin, l'église a été bénie par le Révérend Napoléon-Henri Constantin, prêtre-vicaire, de la paroisse de Saint-Joseph, dans le district de Beauce, au milieu d'un peuple nombreux. Le très révérend James Nelligan, grand vicaire et curé de cette dite paroisse étant dangereusement malade, il ne s'est pas trouvé un nombreux clergé à cette bénédiction et les personnes ci-après ont signé: T.-J. Taschereau, Z. Vézina, Nap. Lambert, Vital Drouin, F. Legendre, D. Doran, P. Bélanger, Médéric Drouin, Olivier Maheu, O. Nadeau, Vital Lessard, Louis Poulain, Jules Legendre, J.-O. C. Arcand, W. Théberge, syndic, P.-E. Taschereau, Séraphin Cloutier, Gaspard Gousse, Ernest Bruneau, G.-O. Taschereau, N.-H. Constantin, prêtre, vicaire.

Au "journal", pour la première fois il est fait

mention d'une rétribution aux servants, v.s. 27 fév. "servants au service: 0-0-6, c'est-à-dire 12 sous; 3 chacun.

11 AOÛT - Payé pour habillement de la cloche: 2-6-8 1/2.

14 AOÛT - Payé au charretier pour voyage à Québec: 1-5-0.

20 AOÛT - Payé à Gaspard Gousse pour ouvrages: 0-10-0. M. Martel commence les entrées au "journal" le 1er octobre.

21 JUIN 1868 - Assemblée des marguilliers. Résolu:

1 - "que vu la maladie de M. le Curé et qu'une partie des comptes tenue par lui de M. Jean Cloutier est très difficile à régler, que cette partie soit approuvée et que le dit Jean Cloutier en soit déchargé et que le dit Jean Cloutier sera tenu de rendre compte que de ce qu'il a d'argent en mains, et du montant des comptes qu'il a perçu et percevra";

2 - "que les spécifications telles qu'amendées pour les ouvrages à faire dans l'intérieur de l'église soient approuvées; que les plans et les dites spécifications soient déposés chez l'architecte, M. Franc.-Xavier Berlinguet, à Québec, et que les soumissions soient demandées par la voix des journaux, *Journal de Québec, Canadien, Evénement*, conformément aux dits plans et spécifications. Les dites soumissions devront être adressées au Rév. N.-H. Constantin, vicaire de cette paroisse et devront être ouvertes le 12 juillet prochain".

À ce procès-verbal, de la main de M. Constantin, personne ne signe comme président. M. Constantin signe comme témoin avec M. Z. Vézina.

EXTRAIT de la REDDITION de comptes des syndics de la construction de l'église (27 décembre 1868) et exposition des affaires faites par eux depuis le 11 décembre 1867. M. Zéphirin Vézina, président des syndics, après avoir payé un tribut d'hommage à feu le Rév. M. Nelligan et à feu Caius Arcand, syndic, tous deux décédés dans le cours de cette année, donne lecture de l'état des recettes et dépenses.

RECETTES - Balance en mains, 10 décembre 67: 33-5-0; argent reçu de la succession de M. Nelligan, provenant de la quête faite à la bénédiction de la 1ère pierre: 33-6-4; reçu en cotisations par M. Nelligan: 135-4-10; par M. Constantin: 880-11-7; par Z. Vézina, écr.: 30-15-4 1/2; par M. Martel: 434-5-0; reçu de Z. Vézina par souscriptions pour portique: 6-2-9. TOTAL: 1553-10-10 1/2.

DÉPENSES - Payé à F.-X. Berlinguet architecte

sur son entreprise: 1085-0-4; Payé à M. Trépanier, à lui-même: 6-6-4; payé à M. Châteauvert: 112-10-2; payé à Vve Jos. Jacques: 100-0-0 - 218-16-4; payé à Jean Couture, réparation couverture portique: 0-15-0; payé à Th.-J. Taschereau, pour marchés: 7-0-6; payé à Vve Jos. Jacques, 1 an d'int. sur 100£: 8-0-0; payé à Vve Mailloux 1 an d'int. sur 200£: 12-0-0; payé discompte argent échangé: 0-4-6; payé à M. Constantin: 5-0-0; payé journaliers et pertes sur mauvais argent: 3-5-9; argent remboursé à la Fabrique: 125-0-0; payé à Gust. Taschereau, n.p., marchés et quittances: 0-15-0; payé à J. B. Pruneau, n.p. pour protet à Trépanier: 2-0-0; payé à David Lessard, huissier, pour avis aux créanciers de Trépanier: 1-0-0; payé à Richard Giguère et Narc. Drouin, transport fer: 0-19-0; payé à Cyprien Drouin 1 journée d'ouvrage: 0-5-0; frais de cour: 0-14-9; frais de poste: 0-1-2 1/2. TOTAL: 1470-17-4. Au coffre: 82-13-6.

L'assemblée des francs tenanciers est satisfaite de cette reddition, l'approuve ainsi que les transactions faites au cours de l'année par les syndics.

Le 13 décembre on a recommencé à faire, comme autrefois, les réunions de marguilliers et notables à la sacristie.

16 AOÛT 1868

BÉNÉDICTION D'UNE CLOCHE

- L'an mil huit cent soixante et huit, le seizième jour du mois d'août, a été baptisée par le Très Révérend Elzéar-Alexandre Taschereau, prêtre, grand vicaire, une cloche dans la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, sous les noms de Marie - Sylvie - Rosalie - Perpétue; les parrains ont été Ephrem Jacques, Georges Cliche, Florian Lessard etc...

Et l'acte n'est signé ni par M. Taschereau, ni par M. Constantin. Il porte les signatures suivantes: Rosalie Mathieu, Sylvie Lagueux, J.O.C. Arcand, P. Bélanger, Z. Vézina, Perpétue Cloutier (ép. de Th. Lessard), G. O. Taschereau, W. Théberge, D. Doran, Louis Jacques, Jos. Poirier, Jos. Groleau, Séraphin Cloutier, F.-X. Gagné.

Il s'agit de la cloche qui est au petit clocher du choeur. Depuis 1864, on n'avait pas entendu le son d'une cloche chez nous.



Avec un grand souci d'exactitude et de ponctualité, M. Jos. Gagnon a mesuré le niveau de la Chaudière pendant une vingtaine d'années.

CHAPITRE X

LES CURÉS — 1868 - 1911



L'ABBÉ LOUIS-ANTOINE MARTEL
ET SES OEUVRES (1868-1885)

Le curé Nelligan qui a construit la quatrième église de St-Joseph est mort avant d'avoir terminé son oeuvre.

Son successeur fut l'abbé Louis-Antoine Martel. Né à Québec le 6 mai 1833 d'Antoine Martel et Scholastique Bédard. Études à Québec. Ordonné prêtre le 22 décembre 1855. Vicaire aux Éboulements (1855-58); curé de St-Alexis de la Grande-Baie (1858-65) avec desserte à l'Anse Saint-Jean (1858-65); curé de St-Irénée (1865-68); de St-Joseph

(1868-85) où il termina l'oeuvre de son prédécesseur.

L'église était alors mal chauffée et mal isolée. Il fit acheter trois poêles de 4 pieds de long, fait poser des doubles fenêtres pour les corridors de la sacristie et fit réparer bâtiments et dépendances du presbytère. Les cadavres qui reposaient dans le cimetière désaffecté furent exhumés, transportés et inhumés à nouveau sous la nouvelle église.

Retiré à St-Gervais (1885-89); à Québec: Hôpital Général (1889-1903); décédé le 25 juin 1903, inhumé à St-Joseph.

La cure de Saint-Joseph après la mort de M. Nelligan avait été offerte à M. Ludger Blais, alors curé de Mont-Carmel et ancien curé de la Rivière du Loup (1871-1907). Il se rendit sur place et voyant l'église non seulement inachevée, mais portait menaçant de s'écrouler il refusa.

Avant l'arrivée du nouveau curé, le vicaire M. Constantin (Napoléon) (1867-68) fut desservant.

Né à Québec en 1839, d'Ant. Constantin et Marie-Anne Rheault. Ordonné à Québec le 24 septembre 1866, vicaire à Rimouski 1866, Ste-Croix 1866-67, Saint-Joseph 1867-68; curé de St-Jérôme (Lac St-Jean) 1868-70, de Notre-Dame du Portage 1871-78; retiré à Lévis 1878 où il mourut le 21 juillet 1878; inhumé à St-Augustin de Port-neuf.

Fut aussi desservant: l'Abbé Louis-Joseph Gagnon (Gagnon-le-Prêtre) ...pas beau...!

1er acte de M. Martel le 30 septembre 1868; baptême de Richard Gilbert.

LA VALEUR DE L'ÉGLISE

Le 20 mars 1869, le curé Martel, avec l'assistance de M. Z. Vézina dresse un certificat d'expertise sur la valeur de l'église. L'église sans comprendre les tableaux, tabernacles, bancs, argenteries, ornements, chaire, orgue et confessionnaux, est de la valeur de 6 mille louis; la sacristie a une valeur de 600 louis et le presbytère de 900 louis.

21 MARS - Le certificat est présenté à l'assemblée des marguilliers à la sacristie. £500 sur le presbytère.

Et, séance tenante, on fait l'acte d'agrégation signé par le Curé, les 3 marguilliers, et 2 témoins: l'abbé Barabbé et M. Z. Vézina, et dont copie est au Livre des Délibérations.

16 MAI - Assemblée de marguilliers. Résolu à l'unanimité 1- "que l'Oeuvre et Fabrique de Saint-Joseph reconnaît avoir cédé au conseil municipal une lisière de terrain de 26 pieds de largeur sur toute la longueur de la terre de l'église y compris la même largeur de 26 pieds sur toute la longueur du cimetière et reconnaît de plus avoir reçu des intéressés à la route la somme de \$48.00 en paiement du dit terrain à eux cédé par la Fabrique.

LES CLOCHES

Le 1er janvier 1870, un certain nombre de paroissiens de Saint-Joseph vinrent trouver le Curé et lui manifestèrent le désir ardent d'acheter un carillon de trois cloches anglaises de même grosseur que celles de Saint-François, et l'assurèrent qu'il n'aurait pas de difficulté à trouver une première souscription de \$800 à \$1,000 - espérant que la balance qui resterait à payer pour les dites cloches serait couverte par les dons des parrains et marraines et par la collecte de la sonnerie.

Le curé accédant à leur demande, en faisant la quête de l'Enfant-Jésus, ouvrit une liste de souscriptions, laquelle souscription devant être payable dans le courant du mois de juin suivant. La souscription s'éleva à la belle somme de \$929.75. Elle fut admirablement bien payée, au terme marqué, car sur la somme de \$929.75 il ne resta que la somme de \$7.65 qui ne fut pas payée. Souscription réelle, donc \$922.10.

Au commencement de mars 1870, le Curé va à Québec, s'entend avec Robitaille et Picher, marchands de fer et importateurs, au faubourg St-Jean; fait commande de trois cloches anglaises de Mears & Steenbank, de Londres, devant répondre aux notes *fa, sol, la*, d'une pesanteur totale d'environ 3,830 livres.

Au début d'avril, on recevait réponse de la Maison Mears que commande reçue et acceptée et

que cloches en voie de fabrication et espérance d'expédition en juillet.

Les cloches arrivent le 1er juillet à Québec.

Contrat pour ouvrages en fonte et fer donné à Carrier et Lainé, de Lévis.- Contrat pour charpente et menuiserie et pose des cloches à Marc Garant, de Lévis, "ouvrier très entendu pour monter les cloches". Tout devant être prêt pour le 14 septembre.

Entre temps, le curé cherche "24 personnes bien disposées et en moyen d'accepter la charge d'être parrains ou marraines des cloches. Il n'eut qu'à se féliciter de l'accueil qu'il reçut partout où il s'adressa et tous acceptèrent avec plaisir et comme un honneur la charge de parrains et marraines... De leur côté, les 3 marguilliers en exercice s'offrirent pour aller chercher à leurs frais les 3 cloches: le 1er marguillier Jean Lagueux fit monter la plus grosse; le 2e marguillier, Georges Cloutier fit monter la seconde et le 3e marguillier, Eug. Duval, se chargea de la 3e. En même temps 4 bons habitants de la paroisse s'offrirent aussi à descendre à Lévis pour monter gratuitement toute la fonte et les ouvrages en forge et en menuiserie: Olivier Maheu, Franc. Nadeau, Sylvain Lambert et Xyste Giguère.

Enfin l'époque tant attendue de la bénédiction arriva. Mais Monseigneur Baillargeon... qui avait promis à M. le Curé de venir faire cette bénédiction solennelle, étant tombé frappé d'une maladie mortelle, ne put accomplir sa promesse au grand chagrin de toute la paroisse. Messire Ls Proulx, v.g. et curé de Ste-Marie, fut invité à le remplacer.

Le 22 septembre jour de la bénédiction, par très beau temps, l'église se remplit de foule tant des paroisses voisines que de Saint-Joseph.

Trente-deux prêtres présents, parmi lesquels tous les anciens curé de Saint-Joseph vivants, excepté M. Morin.

Grand-messe chantée par un ancien curé, M. Poulin, curé de Saint-Isidore, assisté de MM Fred. Caron et David Martineau, anciens curés, comme diacre et sous-diacre.

Un autre ancien curé de Saint-Joseph, M. Ant. Racine, prononça le sermon de circonstance, après la messe.- Puis M. Proulx bénit les cloches. Vinrent sonner (leur délier la langue)- Parrains et Marraines, prêtres présents et assistants...

Les parrains et marraines donnèrent à eux seuls la royale somme de \$1339.00. L'assistance donna \$175.35. En tout \$1514.35. Et en ajoutant la somme de \$922.00 déjà payée par les paroissiens, le total s'élève à \$2436.45.

Jamais pareille somme ne s'était collectée dans aucune bénédiction de cloches faite dans le pays.

Les parrains et marraines furent: M. F.-X. Dulac, de St-Georges, préfet du comté; dame Gas-

Saint-Joseph-de-Beauce

pard Bernard (Modeste Poirier) de St-François; M. Zéphirin Vézina, écr., greffier et capitaine de milice, St-Joseph; dame Th.-Jacques Taschereau (Joseph Massue); Étienne Cloutier, dame Aug. Jacques (Marcelline Lessard), Charles Jacques (Charlette), dame, née Verreau, Thomas Turmelle, St-Frédéric; dame Rose-Délina Cloutier, Prosper Dupuis; dame Séraphin Rodrigue (Émerence Roy), St-François; Narcisse Giguère, dame Christine Provost, Abraham Lessard, dame Archange Lagueux, Calixte Nadeau, dame Cécile Cloutier, Anselme Jacques, dame Zoé Plante, Denis Jacob, Vital Poirier, Vital Cliche, dame Sophie Lessard.

Après bénédiction, les cloches montèrent au clocher. À 4 heures précises elles firent entendre leurs magnifiques voix. Pour la 1^{ère} fois leurs grandes et vibrantes voix chantaient dans l'espace et s'en allaient sur l'aile de la brise, dans ce beau soir de septembre, sur les champs, et par delà les coteaux et les bois, atteindre l'oreille attentive, émue, des habitants écoutant au seuil de leur demeure, ravis de la musique aérienne et lointaine qui très douce chantait la gloire de Dieu et célébrait leur générosité.

PESANTEUR DES CLOCHES - 1^{re}: 14 quintaux, 2 quarts, 26 livres: 1650 livres; 2^e: 10 quintaux, 1 quart, 26 livres: 1174 livres; 3^e: 8 quintaux, 3 quarts, 19 livres: 999 livres. Total: 34 quintaux, 0 quart, 5 livres: 3823 livres.

PRIX DES CLOCHES - Tous frais de confection, transport et pose compris, les cloches ont coûté \$1987.60. Elles ont cependant permis à la Fabrique de réaliser un profit de \$448.85.

Les parrains et marraines autorisèrent le Curé d'employer ce reliquat en achat de divers ornements pour le culte. Achat ornements suivants: un ornement drap d'or fin, \$100.00; un chape mi fin, \$79.00; un ornement noir, \$53.50; un ornement rouge, \$52.30; un ornement violet, \$54.70; un ornement vert, \$39.30; un ornement blanc, galons soie, \$21.00; une bourse pour salut, \$2.00. Total: \$402.30. La balance, soit \$46.55, en l'achat d'autres ornements.

Un compte rendu élogieux et sobre, bien fait, publié dans le Journal de Québec, du 29 septembre 1870, résume ainsi le sermon de M. Racine: "Après avoir rendu hommage au zèle et à la Foi vive des habitants de la Beauce, qui se manifestait par leur empressement à élever partout à Dieu ces temples magnifiques qui font l'admiration du voyageur, il expliqua les cérémonies si belles du culte catholique dans la bénédiction des cloches et le langage qu'allaient tenir désormais ces cloches quand leur voix puissante se ferait entendre joyeuse aux jours de fêtes ou triste aux jours de deuil".

Près de 30 prêtres présents à la cérémonie. Ce fut le plus grand concours d'ecclésiastiques que St-Joseph eût encore vu. Suit liste:

Louis Proulx, v.g., curé de Ste-Marie; Ch. Ed. Poiré, curé de St-Anselme; Louis Poulin, curé de St-Isidore; D. Martineau, curé de St-Charles; A. Racine, chapelain église St-Jean, Québec; (anciens curés de St-Joseph) Fr. Caron, ancien curé; H. Potvin, curé de St-Denis, Kamouraska; F.-X. Delage, curé de L'Islet; C. Trudelle, curé de St-François du Sud; V. Beaulieu, curé de St-Pierre; A. Drolet, curé de St-Michel de Bellechasse; P. Pouliot, curé de St-Gervais; E. Dion, curé de Ste-Hénédine, Dorchester; Et. Hallé, curé de Ste-Marguerite, Dorch.; J.D. Déziel, curé de N.D. de Lévis; J. Hoffman, procureur du Collège de Lévis; P. Dasylva, vicaire à St-Henri de Lévis; J. Bourassa, curé de St-Bernard, Dorch.; L. H. Grenier, curé de St-Elzéar, Beauce; T. E. Moore, curé de St-Frédéric; C.-S. Brochu, vicaire à Ste-Marie; B.-C. Guy, vicaire à St-Joseph; F.-X. Tessier, curé de St-François; A. Rainville, vicaire à St-François; Ferd. Catellier, curé de St-Georges; J.-S.-A. Chaperon, curé de St-Victor de Tring; P.-H. Beaudet, curé de St-Ephrem; Ch. Baillargeon, secrétaire de l'Archevêché; F. Gagné, curé de St-Pierre de Broughton; L.-W. Barabbé, vicaire de Chicoutimi; P. Lessard, vicaire à St-Roch de Québec; L.-A. Martel, curé de St-Joseph de Beauce.

Et cela, c'était au temps des chevaux et diligences, avant l'ère des chemins de fer et des autos. On savait voyager.

LES VOÛTES ET LA DÉCORATION DE L'ÉGLISE

18 DÉCEMBRE 1870 - ASSEMBLÉE DES FRANCS TENANCIERS à la sacristie. Résolu "à très grande majorité" que la paroisse consent à entreprendre immédiatement de terminer l'église intérieure pourvue que ce soit par cotisation légale.

Le curé est chargé de dresser requête à l'Autorité ecclésiastique pour obtenir au plus tôt autorisation de procéder et s'adresser à l'Autorité civile afin de faire nommer les Syndics pour prélever cotisation légale et faire faire convenablement les ouvrages de l'intérieur de l'église.

Le succès des cloches avait fouetté l'enthousiasme. Le curé était plein d'entrain. L'ardeur régnait. C'était le temps de profiter des circonstances favorables. Et les gens, qui aimaient encore le joli intérieur de la vieille église ne se faisaient pas à cet intérieur de hangar, vide, nu, aux rudes charpentes de toiture, aux grosses pièces plus ou moins équarries servant de piliers aux frustes maçonneries des murs, intérieur où l'on gelait en hiver en dépit des 4 gros poêles surchauffés; les



{Source: Société du patrimoine des Beaucerons}

L'avenue du Palais au coeur de l'hiver au début du siècle

gens voulaient leur église terminée, comme à Ste-Marie, comme à St-François.

1871 - On termine l'intérieur de l'église au prix de \$5,000.00.

9 FÉVRIER - M. le Gr. Vic. Proulx, curé de Ste-Marie, en assemblée publique tenue à la sacristie, vérifie la requête des Francs-tenanciers, du 26 décembre 1870. Tout s'y passe sans réclamation. M. Proulx en dresse Procès Verbal, qui est à l'Evêché et dont copie au Livre des marguilliers à St-Joseph. Il endosse toute la requête de décembre précédent.

LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE A DURÉ ONZE ANNÉES

Le tout complètement fini en avait duré onze ans, de 1865 à 1876.

Église de 180 pieds de longueur par 60 pieds de hauteur intérieure; avec ses lambris, ses colonnes à têtes sculptées au couteau, sa voûte et ses plafonds à caissons en bois décorés blanc et or, avec ses autels à haut retable et à brillant décor, avec son abondante sculpture aussi variée que bien exécutée, dans le style assez libre que lui donna l'architecte Berlinguette, avec sa chaire qui est un beau morceau de menuiserie et de sculpture, cet intérieur ne manque ni de valeur ni d'une certaine originalité.

SAINTS-ANGES

Une nouvelle paroisse est formée sous le vocable des Saints-Anges. Le 1er janvier 1874 elle compte 726 âmes dont 491 de St-Joseph et 235 de Ste-Marie; 410 communicants, 316 non-communicants; 121 familles dont 85 de St-Joseph et 36 de Ste-Marie; 113 cultivateurs, 8 emplacements autour de la chapelle; 5 familles irlandaises.

ACTE DE BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE

Le dix-sept décembre, mil huit cent soixante-douze, nous prêtre soussigné, curé de St-Joseph de la Beauce, en vertu d'une autorisation spéciale de Monseigneur l'Archevêque de Québec, avons béni solennellement la chapelle de la Mission des Saints-Anges de Beauce, en présence des Révérends MM. J.T.A. Chaperon, curé de Ste-Marie, B.E. Leclerc, vicaire de Saint-Joseph, F.E. Casault, vicaire de Sainte-Marie, et d'un grand nombre d'autres personnes tant de la dite Mission que des paroisses environnantes. En foi de quoi nous avons signé cet acte avec les Révérends Messires sous-mentionnés.

R.E. Leclerc, vicaire, St-Joseph
L.A. Martel, p.b.

N.B.: Après la bénédiction de la chapelle la grand'messe fut chantée par M. F.E. Casault, vicaire de Ste-Marie et le sermon fut donné par M. J.T.A. Chaperon, curé de Ste-Marie.

La mission des Saints-Anges était sous la

Saint-Joseph-de-Beauce

responsabilité du curé de St-Joseph, M. L.A. Martel. Le premier curé résident fut M. D. Lemieux.

L'ORDRE PUBLIC À ST-JOSEPH

Le dimanche, à l'issue de la messe, surtout lorsque la température était clémente, les paroissiens discutaient des problèmes de l'heure. Il arrivait, parfois que les esprits s'échauffaient et les discussions dégénéraient en "engueulades", surtout en période électorale. Afin de prévenir de tels débats, LE 18 FÉVRIER 1874, les marguilliers adoptèrent une résolution "afin de maintenir l'ordre public et d'éviter à l'avenir tout trouble à la porte de l'église de St-Joseph."

"Il est résolu:

1 - que nulle autre personne n'aura le droit de faire de criées à la porte de l'église que celui qui en sera chargé par M. le Curé ou un des 3 marguilliers du banc de l'oeuvre de la dite paroisse;

2 - que à l'approche de toute élection pour les Chambres fédérales, locales, personne n'aura le droit d'adresser la parole aux habitants de la paroisse, sur le perron de l'église ou sur le terrain

appartenant à l'Oeuvre de Fabrique... à l'exception des seuls candidats qui se présenteront pour les dites élections;

3 - que MM. les marguilliers du banc de l'Oeuvre soient autorisés et chargés de faire exécuter les dites résolutions;

4 - que M. le marguillier en exercice soit chargé de faire faire une tribune sur le terrain de la Fabrique, et dès que cette tribune sera faite, tout discours prononcé par des candidats devra être adressé de cette tribune et jamais du haut du perron de l'église...

5 - que la salle publique ne soit jamais louée pour servir de polls ou bureaux de votation."

Agréé à l'unanimité.

Présents: Sylvain Lambert, Jean Lagueux, Richard Lessard, Ignace Tardif, Narcisse Giguère, Abraham Lessard, Jean Doyon, Jean Cloutier, Vital Lessard, Prosper Dupuis, Isai Giguère. Eug. Duval, Louis Létourneau et plusieurs autres anciens marguilliers dont quelques-uns ont signé et les autres ont déclaré ne le savoir faire ou se sont absentés sans le faire.



La première beurrerie installée au village en 1898. Éphrem tardif à David en fut le premier beurrier.

signé:

Eugène Duval, Vital Lessard
Louis Létourneau, L.-A. Martel, ptre-curé

20 FÉVRIER: Approbation de Mgr l'Archevêque:

"Nous soussigné, Archevêque de Québec, approuvons les résolutions ci-dessus comme conformes au chap. XXII des Statuts Refondus du Bas-Canada et recommandons à tous qu'il appartient de les observer et faire observer.

Québec, 20 fév. 74, E.-A. Archev. de Québec

Cette approbation est accompagnée d'une lettre de Mgr Taschereau au Curé...

Monsieur,

J'espère qu'elles (résolutions) mettront fin aux scènes que les élections produisent trop souvent dans le voisinage de la maison du Seigneur: Si tout le mal ne peut être empêché, il faut, du moins le diminuer autant que possible. Je souhaite bien de tout mon coeur que l'élection qui va avoir lieu prochainement dans le comté de Beauce se fasse avec tout le calme et tout l'ordre que demande une affaire de si grande importance. Rappelez à vos paroissiens que Dieu leur en demandera un jour un compte rigoureux et que le bien du pays demande absolument que l'on s'abstienne scrupuleusement de tout désordre..."

UNE FROMAGERIE COOPÉRATIVE - 1878

Elle a été construite au coin de la rue du Palais de Justice et de la route du Pont, au lieu où est situé le restaurant-bar Le Marquis. Le premier fromager fut Joseph Lambert. Les membres de cette coopérative étaient: Augustin Perron, Thomas Lambert (à Thomas), Nérée Lessard (à Léger), Cyrille Giguère, Jean Lagueux (Jean Jeanne), Alexis Morin, Bénoni Doyon, Louis Doyon, Linière Taschereau (avocat).

LE PREMIER AQUEDUC PUBLIC, 11 AOÛT 1878

La Fabrique, les Religieuses et le curé Martel organisent le premier service d'aqueduc pour alimenter le couvent, le presbytère, la salle publique. Les Dames Religieuses paient la moitié du coût de cet aqueduc, la Fabrique le quart et le curé le quart. Le 20 octobre les marguilliers autorisent Narcisse Drouin, Jean-Baptiste Labbé et autres voisins de la terre de la Fabrique et désirant prendre de l'eau dans l'aqueduc fait dernièrement par les SS., la Fabrique et le Curé, à passer marché à cet effet pour ce qui regarde la Fabrique. Conditions: "Donneront chacun \$30 pour le droit de prendre l'eau au tuyau principal: la 1/2 au Couvent, le 1/4 à la Fabrique et le 1/4 au Curé;

2- "Se chargeront de faire leur embranchement

et de l'entretenir à leurs frais";

3- "Que si par hasard ou quelque accident l'eau venait à manquer soit pendant été, soit pendant hiver, par cause de sécheresse ou de gelée ou quelque autre cause incontrôlable... devront subir la privation de l'eau comme le couvent et la Fabrique sans avoir droit à aucun recours... à aucun dommage ou remboursement."

signé: Bénoni Doyon,
Honoré Fortier

DEUX PRISONNIERS SONT BAPTISÉS

Baptême de Nap. Sherman Lewis (Maine) et de Alfred Keeble MacDonald (Stutton, Suffolk, Angl.) à la prison (?) par M. L. Quézel, vicaire.

signé: Marcy Ann Bonnen, Napoléon Voyer
Elise Cloutier, Honoré Fortier
J.U. Sherman Lewis
W.E. Alfred Keeble Mac Donald

Ces deux jeunes gens âgés de 22 et 20 ans étaient détenus à la prison en rapport avec l'affaire Bartley.

NOTE DU REGISTRE DE FABRIQUE - Le 4 novembre 1878, l'abbé L.-L. Quézel reçut l'abjuration de deux jeunes gens, l'un Américain: Jos.-Nap. Sherman Lewis, de Clinton, Maine, âgé de 22 ans et l'autre Anglais: William Edouard Alfred Keeble alias MacDonald, de Sutton, cté de Suffolk, Angl. Ces deux jeunes gens, détenus depuis un an dans la prison de cette paroisse pour servir de témoins dans la fameuse affaire d'accusation contre Bartley, accusé surtout du meurtre du sergent Doré et pendant leur détention ils furent très fréquemment visités par les SS. de Charité et surtout la S.S.-Thomas qui réussit à les convaincre de la vérité des doctrines de l'Eglise Catholique. Sur la fin de leur détention dans la prison et après avoir appris leurs prières et catéchisme, ils firent demander le vicaire, M. l'abbé L.-L. Quézel et lui déclarèrent qu'ils désiraient tous deux se faire catholiques. M. Quézel voulant les éprouver, les remit pour recevoir leur abjuration à l'époque de leur sortie de la prison. En effet, étant sortis de prison le 26 ou le 27 novembre, ils firent des instances nouvelles et le 4 novembre, ils prononcèrent leur abjuration et reçurent le baptême sous condition en présence d'une foule de personnes de la paroisse. Le lendemain, 5 novembre, ils firent leur première communion avec beaucoup de ferveur, assistés de leurs parrains et marraines, qui se firent un devoir de communier en même temps qu'eux dans la chapelle du couvent.

6 novembre

L.-A. Martel, ptre

Saint-Joseph-de-Beauce

EN EUROPE

Pour la première fois, un curé de St-Joseph fait un voyage en Europe pour assister aux noces d'or sacerdotales de Pie IX. Le curé L.A. Martel allait pouvoir se reposer de son épuisant ministère. Les préoccupations inévitables au sujet des démarches à faire pour les travaux d'achèvement de l'église, n'avaient pas été de nature à le reposer. En outre l'église avait besoin de bien des ornements. Il trouverait mieux et à meilleur compte en France. Il pouvait compter sur son vicaire pendant son absence. Il avait grandement mérité quelques mois de repos: et ce repos tournerait au profit de la paroisse.

Le 25 juillet, le curé Martel était de retour au milieu de ses ouailles. Ce fut un véritable triomphe. Une centaine de voitures allèrent à sa rencontre à la gare du chemin de fer Lévis-Kennebec.

Le soir, illumination du village. On n'avait pas alors la ressource des chaînes d'ampoules électriques multicolores, comme aujourd'hui. On n'avait pas à sa disposition toutes les ressources variées de l'électricité. Il fallait se borner aux faibles moyens de la chandelle et du cierge: mais aux fenêtres, aux vitres vêtues de papiers de couleurs variées, étaient fichées sur les traverses des bobèches de fer-blanc supportant des chandelles allumées. Et on eut de la sorte une illumination qui, si elle ne fut pas tapageuse, ne manqua pas d'une douceur, d'un coloris et d'une discrétion qu'on ne connaît plus guère aujourd'hui. Un feu d'artifice termine la célébration.

Les curés voisins étaient venus pour la fête du retour. Les estomacs étaient solides alors. On ne se mettait pas à table pour ingurgiter avec crainte et mine pincée, un oeuf à la coque et un verre d'eau minérale ou de lait fortement coupé...

Pendant son séjour le curé Martel acheta pour son église divers ornements sacerdotaux, drap mortuaire, bannière \$258.10; un ostensor \$150.00; chandeliers, candélabres, reliques, reliquaires \$58.00; 8 statues \$289.75; tapis du choeur \$141.76.

BÉNÉDICTION D'UN "CHEMIN DE LA CROIX" PAR MGR ANTOINE RACINE, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE

Ce "Chemin de la Croix" est une copie fidèle de celui qui orne les murs de l'église de Beauport et les peintures sur toile avaient été exécutées par les Soeurs du Bon Pasteur. Chaque toile a une hauteur de six pieds par une largeur de trois pieds et 9 pouces.

M. le Curé L. Antoine Martel avait pris des arrangements avec M.D. Ouellet, de Québec, pour faire fabriquer des cadres dorés à la colle, avec tablettes, inscriptions, croix et faux-cadres pour le

prix de \$24.00 chacun, soit \$336.00. Les Religieuses du Bon Pasteur demandaient \$20.00 par toile soit \$280.00. En ce qui concerne les Religieuses, le curé Martel fait la remarque suivante: "Mais le tout ayant été fait avec le plus grand soin possible et les Religieuses me faisant remarquer qu'elles n'avaient pas demandé un prix assez élevé et que leur travail ne se trouvait pas payé suffisamment (ce qui était bien visible du premier coup d'oeil), je fis appel à mes paroissiens pour leur demander de me donner quelque chose afin de former une somme raisonnable à présenter en sus du prix ci-dessus aux Religieuses du Bon Pasteur, outre de la somme de \$14.00 qui me restait de la souscription ci-dessus. Je fis une quête dans l'église qui me donna \$14.25 et je reçus de MM. Jean Cloutier et Abraham Lessard chacun la somme de \$10.00. Et MM. Ernest Pacaud, avocat, Augustin Perron, cult., Marcellin Béchar, Zéphirin Vézina, Thos-J. Taschereau, Dame Ls Jacques, Napoléon Voyer, Jean Jacques à Thomas, Linière Taschereau, avocat, H.-Louis Létourneau, Dr E. Lessard, Georges Garneau, sellier, Paul Giguère, Charles Dupuis, Vital Poulin, Anselme Jacques, Richard Lessard, Louis Labbé, Cyrille Giguère, Alexandre Lessard, Léger Giguère me donnèrent à eux réunis en souscriptions de \$5.00 et en dessous la somme de \$51.75 ce qui forma la somme de \$100 que j'eus le plaisir d'offrir aux SS. du B.P. en sus du prix convenu, ce dont elles furent très reconnaissantes à l'égard des paroissiens de Saint-Joseph.

"Outre ces 14 tableaux du Ch. de la Croix, les mêmes Religieuses posèrent dans notre église en même temps, chaque côté de l'autel deux grands tableaux de 17 pds 8 pcs sur 5 pds 8 pcs représentant l'un la Mort de saint Joseph, l'autre Ste Anne guérissant des malades à raison de \$100 par tableau soit \$200 somme que M. Georges Cloutier en mourant l'année précédente avait recommandé à son épouse de donner à l'église de cette paroisse pour la confection de ces deux tableaux. De sorte que l'église de Saint-Joseph se trouve enrichie dans une seule journée de 16 grands tableaux à l'huile valant \$916.00 sans que la Fabrique n'eut à fournir un seul centin.

L.-A. Martel, ptre

Les quatorze stations du "Chemin de la Croix" avaient été payées par des paroissiens dont la liste suit:

- 1ère station: M. Vital Cliche, \$45.00
- 2ième station: M. Vital Poulin, \$45.00
- 3ième station: M. Charles Jacques, \$45.00
- 4ième station: M. Georges Labbé, \$45.00
- 5ième station: M. Narcisse Plante, \$45.00



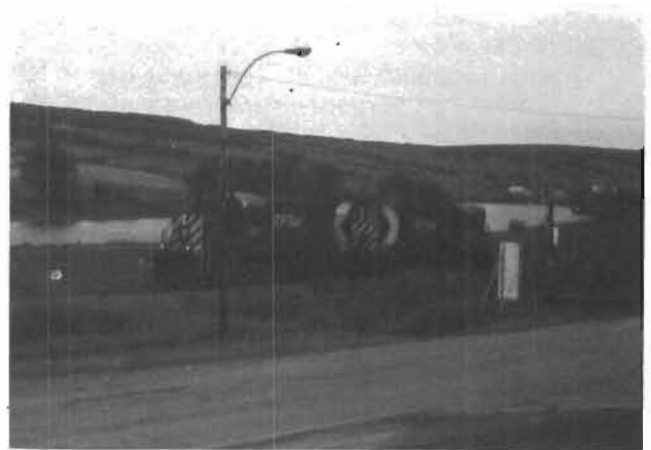
En février 1957, le premier train diesel a circulé en Beauce.

- 6ième station: Louis Lambert, \$45.00
 7ième station: MM. Joseph Jacques, \$15.00 - Nazaire Lambert, \$15.00 - Alphonse Taschereau, \$15.00
 8ième station: M. Narcisse Drouin, charron, \$45.00
 9ième station: MM. Thomas Nadeau, \$11.25 - Augustin Roy, \$11,25 - Eug. Cloutier (Charlot), \$11.25 - Joseph Cliche, \$11.25.
 10ième station: M. Ernest Bruneau, avocat, \$45.00
 11ième station: MM. Jos. Morin, \$11.25 - Thomas Gagné, \$11.25 - Georges Vachon, \$11.25 - Pierre Légaré, \$11.25.
 12ième station: M. Georges Nadeau, cultivateur, \$45.00
 13ième station: MM. Bénoni Doyon, \$15.00 - Augustin Giguère, \$15.00 - Thomas Létourneau, \$15.00
 14ième station: MM. Richard Turmelle, \$22.50 - Honoré Fortier, \$22.50.

Cette cérémonie s'est déroulée le 29 juin 1884 en présence d'un grand nombre de fidèles. Mgr Racine avait comme prêtres-assistants: M. Jos. D. Beaudoin, L.A. Boissinot, vicaire à St-Joseph, L.O. Moisan, vicaire à St-Georges, A. Bouchard, missionnaire apostolique, Jos. E. Martin, curé de St-Frédéric et L.-A. Martel, curé de St-Joseph.

LA VENUE DU CHEMIN DE FER

Le chemin de fer devait sortir la Beauce de son isolement. La Compagnie de Chemin de fer Lévis à Kennebeck demande à la Fabrique de St-Joseph, un droit de passage. Une réunion des marguilliers est tenue le 18 mars 1877 et le droit de passage est accordé "à condition que le terrain nécessaire au passage du dit chemin de fer ne soit pas pris dans le



Officiellement, c'est à l'automne 1986 que le dernier train a passé.

jardin du curé, sinon l'Oeuvre de Fabrique exigera le paiement total et complet du droit de passage si le dit chemin de fer passe dans le jardin du curé."

À l'automne de 1880 le Q.C.R., descendant de Sherbrooke, fait jonction avec le Chemin de fer Kennebeck, à Beauce-Jonction.

En mars 1881, le chemin de fer Kennebeck est vendu par le shérif et acheté par le Q.C.R.. On inaugure le premier service de train régulier, de Sherbrooke à Lévis le 23 mai 1881.

En 1881, la ligne du Q.C.R. se rend de la rivière des Plaines jusqu'au village de St-Joseph qui en sera le terminus jusqu'en 1886.

Le 5 février 1882 la Fabrique fait cession d'un terrain pour une rue allant à la station du Q.C.R.. "Proposé par Vital Lessard, secondé par Louis Létourneau que, en considération qui est devant le conseil municipal d'ouvrir une rue qui traversera le terrain de la Fabrique, depuis la maison d'école jusqu'au presbytère, l'Oeuvre de Fabrique consent à céder aux intéressés une largeur de 30 ou au plus 36 pieds pour cette rue, à condition que la rue passe au même endroit que le passage actuellement livré au public et que M. Richard Lessard, à Noël, soit nommé l'arbitre de l'Oeuvre de Fabrique pour en estimer la valeur."

INAUGURATION D'UN ORGUE

Le curé L.A. Martel poursuivait inlassablement des travaux d'amélioration, de décorations de l'intérieur de l'église. Cette fois il s'est tourné du côté de l'art. Avec l'autorisation des marguilliers il fit construire par M. Louis Mitchell, de Montréal, un orgue au coût de \$2,300. L'inauguration eut lieu le 12 juillet 1881.

"Cette cérémonie paroissiale très imposante avait attiré presque tous les habitants de cette

Saint-Joseph-de-Beauce

paroisse et une foule de personnes des paroisses voisines. MM. Ernest Gagnon, ancien organiste de Québec et M. Adolphe Hamel avaient bien voulu répondre à l'invitation du Curé en venant toucher l'orgue. Les membres du clergé qui assistaient étaient MM. Lemoine, chapelain des Ursulines de Québec, Bonneau, chap. des SS. de la Charité de Québec, Tessier, curé de St-François et son vicaire, M. Gosselin, Bernier, curé de St-Georges, Villeneuve, curé de St-Victor, Martin, curé de St-Frédéric, Lemieux curé des Sts-Anges, Guy, curé de S.C. de Marie, Meunier, curé de St-Zacharie, Dechêne, professeur au Collège de Ste-Anne, MM. Théberge, Bernier, Filion, Fecteau, eccl. et de plus M. Guy, vic. du S.-C. de Jésus et Lemieux, ptre du Sém. de Québec". (Note de M. Martel au Livre de Fabrique).

Attaché à cette note un compte rendu de journal fait par Ernest Gagnon:

"Une très belle et très intéressante fête a eu lieu hier à St-Joseph de la Beauce, à l'occasion de l'inauguration d'un orgue nouvellement placé dans l'église de cette paroisse. Répondant à l'invitation de M. l'abbé Martel, curé de St-Joseph, plusieurs artistes de Québec et de Montréal s'étaient rendus à la cérémonie; et ils tinrent tour à tour le clavier pendant une messe solennelle chantée par M. Martin, curé de St-Frédéric (M. Martin, musicien, auteur de nombre de chansons et de cantiques, avait une belle voix) à laquelle assistaient un grand nombre de prêtres, notamment MM. Tessier, Bernier, Villeneuve, Lemieux, Guy, Meunier, Gosselin, Quézel, de la Beauce, MM. Lemoine et Bonneau, de Québec,.

"La vaste et belle église de St-Joseph était littéralement remplie de fidèles venus de toutes les paroisses de la Beauce.

"Un chœur de religieuses fit entendre un morceau pendant la messe et M. Ernest Taschereau, officier de la Batterie B. de Kingston, chanta un solo.

"Après la messe l'officiant transporta le Saint-Sacrement dans la sacristie, et alors commença un concert qui procura à l'auditoire l'occasion d'apprécier les belles qualités de l'instrument dont on faisait l'inauguration.

"L'orgue de St-Joseph construit par M. Ls Mitchell, de Montréal, \$2,300.00, est un des bons instruments sortis des ateliers de cet habile facteur. C'est un huit avec deux jeux de 16 pds avec pédale de combinaisons, etc., tout cela fonctionne comme dans un orgue construit depuis longtemps. Le facteur a évidemment employé les meilleurs matériaux. Quant aux différents jeux de l'orgue, ils ont chacun le timbre voulu et sont endouchés avec une égalité parfaite.

"M. Gagnon de Québec a ouvert le concert par

une improvisation sur des motifs de Meyerber (Le Pardon de Ploëlmel), de Rossini (Guillaume Tell) et de Haydn (l'hymne autrichien). M Hamel, aussi de Québec, qui avait déjà donné une séance la veille, s'est contenté de faire une courte improvisation qu'il a terminée par le gracieux air de Louis XIII. Enfin, M. Mitchell, dans une suite de petits morceaux, simples mais bien rythmés, a fait valoir les ressources variées, les timbres tout à fait délicieux des jeux de soli du nouvel instrument.

"La cérémonie commencée à 8h30 s'est terminée vers 11 heures.

"Nous félicitons M. le Curé et MM. les paroissiens de St-Joseph de leur excellente acquisition, et nous offrons aussi nos félicitations à M. Mitchell sur ses constants dans l'art si difficile de la fabrication du plus noble des instruments, du seul de tous les instruments de musique qui échappe aux usages profanes, et qui, même au théâtre n'est employé que pour chanter la gloire du Créateur.

(Ce compte rendu n'est pas signé; mais à la plume M. Martel ajoute "par M. Ernest Gagnon".)

À la suite de cette inauguration de l'orgue, les marguilliers voulant préserver cet instrument tiennent une réunion et décident:

1 - solidifier le plancher de l'orgue parce que frémit "lorsque l'orgue joue et que cela pourrait contribuer à le faire désaccorder;

2 - approuver "l'engagement fait avec les SS. de la Charité de cette paroisse qui se sont engagées à faire toucher l'orgue tous les dimanches et fêtes à raison de \$60.00 pour l'année et aussi l'engagement fait par M. François Bruneau, comme souffleur de l'orgue à raison de \$5.00 par année pour dimanches et fêtes et 25¢ chaque jour de la semaine où on aura besoin de ses services.

LES FONDATIONS MARTEL

11 JANVIER 1882 - Fondation d'une bourse au Collège de Ste-Anne de la Pocatière par M. Martel.

"Je soussigné, curé de cette paroisse, par un acte passé par devant Maître Louis-Philippe Sirois, notaire, résidant à Québec, rue Couillard, entre le Rév. M. Chs Trudelle, supérieur du Collège de Ste-Anne de la Pocatière et moi, le 11 janvier 1882, ai donné à la Corporation du dit Collège la somme de deux mille piastres aux conditions suivantes, entre autres savoir:

1 - qu'après ma mort et celle de mon père et de ma belle-mère, le dit Collège s'oblige et promet de donner gratuitement et chaque année à un enfant de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce et dont les parents demeureront dans la dite paroisse une pension au Collège de Ste-Anne, laquelle pen-

sion pourra être divisée et donnée par parties à un ou à un plus grand nombre d'enfants dont les parents, de la même paroisse de Saint-Joseph, seront jugés dignes de cette faveur et incapables de payer la pension entière;

2 - les enfants auxquels cette pension ou partie de pension sera accordée seront choisis et présentés à la Corporation du Collège de Ste-Anne par le curé de St-Joseph de Beauce seul et dans le cas où le dit curé ne pourrait pas ou ne croirait pas devoir en présenter de cette paroisse, la Corporation sera libre alors de donner cette pension à l'élève ou aux élèves de cette institution qu'elle jugera le plus méritant.

L.-A. Martel, ptre

St-Joseph, Beauce, 18 janvier 1882.

N.B. - Je dépose cette note dans ce registre afin que mes successeurs en prennent connaissance pour en faire bénéficier la paroisse.

L.-A. M.

P.S. - M. le Curé de Saint-Joseph est prié, après ma mort et celle de mes parents de réclamer de mes exécuteurs testamentaires la copie de cet acte de fondation.

L.-A. M.

29 NOVEMBRE 1883

Fondation d'un lit à l'Hôpital du S.C. de Jésus à Québec par M. Martel. - Par acte passé devant le notaire Louis Leclerc, Québec, entre les Religieuses de l'Hôpital du S.C. à Québec et moi le 29e jour de novembre 83: ai donné aux dites Religieuses de cet hôpital la somme de \$1,200 aux conditions suivantes entre autres savoir:

1 - qu'après ma mort et celle de mon père ou de ma belle-mère, les dites Religieuses s'obligent à tenir à perpétuité un lit dans leurs salles à l'usage d'un pauvre, malade, épileptique ou infirme, dont les soins seront compatibles avec les oeuvres de leur communauté et qui pourra être envoyé par le Curé de Saint-Joseph de la Beauce;

2 - si le dit hôpital du S.C. cessait d'exister, la susdite somme devra être remise à la Fabrique de Saint-Joseph, Beauce, qui en paiera tous les ans l'intérêt légal au Curé de St-Joseph, Beauce, pour être employé au soutien des pauvres de la paroisse.

L.-A. MARTEL, ptre

(NOTE AU LIVRE DE FABRIQUE
LE 2 FÉVRIER 1884)

La paroisse de St-Zacharie fondée par le P. Zacharie Lacasse doit au curé Martel sa terre de Fabrique défrichée à ses frais.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PRESBYTÈRE ET FIN D'UNE ÉPOQUE

Habitué de voir tous ses projets acceptés d'emblée par les paroissiens M. le curé Antoine Martel convoqua une assemblée des francs-tenanciers et lança le projet de construction d'un nouveau presbytère C'était le 4 janvier 1885. Il informa l'assemblée:

1 - qu'un presbytère en brique à feu ou en pierre, à deux étages avec comble mansard et cuisine attenante ne coûterait pas moins que \$8,000.00;

2 - que Mgr autorisait la Fabrique à fournir \$4,000 outre ce qu'il faudrait pour transporter le presbytère actuel et le convertir en salle publique;

3 - que la paroisse alors devrait se cotiser et répartir pour la somme de \$4,000.00;

4 - que si, avec les \$8,000 ainsi demandés et à la Fabrique et à la paroisse, M. le Curé ne pouvait réussir à terminer le presbytère tel que demandé, il s'engageait à fournir de ses propres deniers jusqu'au montant de mille piastres.

En conséquence, M. le curé proposa à l'Assemblée qu'elle eût à décider:

1 - qu'on procédât à la construction d'un nouveau presbytère tel que décrit ci-dessus;

2 - qu'elle autorise la Fabrique à emprunter \$4,000 pour fournir à cette construction;

3 - que la paroisse est consentante à se cotiser pour \$4,000.00.

"Alors M. Zéphirin Vézina s'avança, après avoir déclaré qu'il reconnaissait la nécessité d'un presbytère nouveau et d'avoir une salle publique, proposa, secondé par MM. Jos. Poirier et Honoré Lessard la motion suivante:

"Vu la déclaration faite par M. le Curé de cette paroisse que le presbytère actuel n'offre plus le logement et le confort désirables et vu sa demande de déplacer et convertir le dit presbytère en une salle publique pour les habitants de cette paroisse et de construire un nouveau presbytère: qu'il soit résolu: que cette assemblée acquiesce à cette demande pourvu que la cotisation à être imposée sur les contribuables de cette paroisse n'excède pas la somme de trois mille piastres et que le surplus de l'argent nécessaire pour opérer le déplacement et la conversion du presbytère actuel en salle publique et la construction du nouveau presbytère soit fourni par la Fabrique de cette paroisse.

"Alors M. le curé déclara qu'il ne pouvait prendre la responsabilité de conseiller à la Fabrique de prendre une dette de \$5,000.00 dont elle aurait à

payer l'intérêt, vu qu'il sait que certainement la Fabrique, avec les maigres revenus qu'elle a et les fortes dépenses qu'elle est obligée de rencontrer, ne pourrait sortir de cette dette avant de très longues années.

"Malgré cette déclaration, l'Assemblée par sa majorité se déclare pour la motion de MM. Vézina, Poirier et Lessard. Alors M. le Curé déclare, que pour lui, il laissait l'affaire là et qu'il n'en reparlerait plus à ces conditions là, car il ne voulait pas prendre sur lui une telle responsabilité. Et il déclara l'assemblée levée et dissoute.

Présents MM. Z. Vézina, Jos. Poirier, Bénoni Doyon, Richard Lessard (à Noël), Thomas Nadeau, Sévère Thérberge (avocat), Honoré Lessard (Nérée à Marce), etc.

signé: Z. Vézina, Honoré Fortier, Bénoni Doyon

L.-A. Martel, ptre

Très prompt, le curé Antoine Martel avait décidé de s'en aller, lors de l'assemblée du 4 janvier quand on lui avait refusé une cotisation de \$4,000.00 pour le presbytère qu'il désirait. Plus souple, en prenant les détours et ménagements de circonstance il les eut obtenus et davantage encore ainsi qu'il advint à son successeur.

Le 26 septembre 1885 M. Martel clôt ses comptes de fabrique.

M. Martel, cela va de soi, s'il s'occupait activement des affaires temporelles de ses paroissiens, n'avait garde de négliger leurs intérêts spirituels...

... Pieux, zélé, corpulent et de forte apparence - M. Martel pensa à organiser des congrégations dans sa paroisse. "On sait quel bien font ces confréries pieuses pour grouper, former ou conserver une élite dans une paroisse, du moment qu'elles sont opportunément établies et que les pasteurs des âmes ont le loisir et le zèle de les bien suivre et de les nourrir de saine doctrine. Mal

dirigées ou mal entretenues, elles peuvent, au contraire, devenir inutiles, ou nuisibles. Les anciens évêques de Québec, nous raconte la tradition, tenaient avant à l'enseignement de l'évangile et aux dévotions essentielles. Mgr Plessis, en particulier, ce grand évêque, avant de permettre une simple neuvaine, avait soin toujours de s'enquérir des moyens qu'un curé pouvait avoir de la bien diriger et de la mener à bon terme. À plus forte raison, refusait-il sans merci à l'un de ses prêtres d'établir une confrérie, s'il jugeait qu'il ne lui serait pas possible d'y donner toute l'attention voulue".

(Hist. des Cèdres, abbé Élie-J. Auclair, p. 279)

Prompt par tempérament, M. Martel disait droit sa façon de penser mais il fut par excellence un homme serviable. Il peut être avantageusement mis au rang des beaux types de curés canadiens-français. Doué d'un beau talent d'administrateur, il avait le sens des affaires. Avec lui les comptes des marguilliers sortant de charge sont invariablement rendus dans les premiers mois de l'année qui suit sa gestion. Il suivait les choses de près et ne souffrait sur ce point aucune négligence.

Il se dépensa largement au service de sa paroisse.

Avec M. Martel, le Livre de Fabrique cesse de ne nous donner guère autre chose que les procès-verbaux d'élections de marguilliers et de redditions de comptes. Il se fait l'écho des nombreuses délibérations des marguilliers et on y voit le reflet du cours que suit la vie paroissiale.

L'oeuvre capitale de M. Martel pendant les 18 ans de son administration fut la fondation du Pensionnat des SS. de la Charité.

Après un ministère des plus laborieux, au cours duquel, avec vigueur et parfois promptitude, il avait pourvu au progrès religieux, intellectuel et matériel de la paroisse. M. Martel donna sa démission en 1885, se retira d'abord à St-Gervais, ensuite à l'Hôpital Général où il mourut le 25 juin 1903 et fut inhumé sous le choeur de son église de St-Joseph.



M. l'abbé FRANÇOIS-XAVIER GOSSELIN
(1885-95)

Le successeur de M. Martel fut le bon Monseigneur François-Xavier Gosselin (1885-95), originaire de Saint-Laurent, I.O. (1844). Ordonné prêtre le 17 octobre 1869, il fut, avant de venir occuper la cure de Saint-Joseph, curé de Saint-Roch de Québec (1876-1885). De 1895 à sa mort (1926), il fut curé de Notre-Dame de Lévis. Il avait été honoré de la prélature romaine.

Il reprit le projet de son prédécesseur, la construction d'un presbytère digne de la paroisse de St-

Joseph. Il eut soin de s'assurer l'appui du Cardinal Taschereau pour vaincre la crainte de ses paroissiens. Il réussit à obtenir des francs-tenanciers l'approbation de la construction d'un presbytère au coût de \$19,196 et d'un bâtiment de \$2,500.

L'aide qu'il reçut du Cardinal Taschereau fut déterminante. Dans une lettre, datée du 30 novembre 1889, le cardinal fit miroiter la possibilité que l'église devienne une cathédrale et le presbytère un palais. En voici le texte:

M. le Curé,

"Comme il est possible qu'avant la fin du monde votre église devienne une cathédrale et votre presbytère un palais, je tiens à ce que les dimensions du nouveau presbytère soient conservées.

"Actuellement les fabriciens trouvent facilement à emprunter à 4% et quelque fois moins. Un emprunt de \$7,000 n'exigerait pas un intérêt dépassant \$280 et peut-être encore moins.

"Le prix de la construction pourrait être abaissé en laissant de côté la fournaise, tout en construisant de manière à pouvoir facilement la placer plus tard.

"De même pourrait-on laisser inachevés certains travaux qui ne sont pas de nécessité urgente, puis remplacer la brique blanche par la brique de Sherbrooke, etc. etc.

"Les hommes de l'art pourront probablement vous donner là-dessus de bons conseils.

"Bon courage toujours..."

Saint-Joseph-de-Beauce

Le nouveau presbytère fut béni le 21 février 1892 par F.X. Gosselin.

Le 31 AOÛT 1887, le feu détruisit le couvent. Plus vaste et en brique, sur un étage en pierre, on le reconstruisit sans tarder tel qu'il existe aujourd'hui avec ses trois étages et son toit à mansardes.

Le 24 NOVEMBRE 1888, Mgr Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, élevait à la prêtrise, en la paroisse de St-Joseph, un enfant de cette paroisse, M. l'abbé Félix Legendre.

Le 14 JANVIER 1894, Mgr C.-A. Marois, V.G., présidait une bénédiction de cloche. C'était la grosse cloche, qui s'était brisée et que l'on avait dû envoyer en Angleterre pour la faire réparer.

Le village avait grandi; ses intérêts ne concordant plus avec ceux de la partie agricole de la paroisse, on l'érigea en municipalité (3 octobre 1899). M. Zéphirin Vézina, protonotaire du district, en fut le premier maire (11 novembre 1889). On trouvera ailleurs la liste de ses successeurs à la tête de cette municipalité.



Quand on circulait sur des trottoirs de bois à la longueur du village, M. Adolphe dostie vendait des bonbons à la "cenne" aux enfants d'école.

Saint-Joseph-de-Beauce



M. l'abbé FRANÇOIS-NARCISSE FORTIER
(1896-99)

Successeur de M. F.-X. Gosselin - M. François-Narcisse Fortier, né à Ste-Claire, Dorchester, le 31 juillet 1835 de Simon-Pierre Fortier et de Louise Fournier, fit ses études à Québec et ordonné à Ste-Claire le 23 février 1862. Vicairé à St-Joseph de Lévis 1862-66; curé de St-François Ile d'Orléans 1866-83; supérieur du Collège de Lévis 1883-90; curé de Kamouraska 1890-96; St-Joseph de Beauce 1896-99 où il est décédé au presbytère le 22 août 1899; inhumé dans un caveau des curés, sous le

choeur de l'église.

Belle figure d'ascète, d'une vie austère et mortifiée; bon pour les autres autant que sévère pour lui-même. La réception qu'on lui fit à St-Joseph fut plutôt froide, quoique très respectueuse; sa réputation d'austérité l'avait précédé. On le craignait et on comparait avec la bonté accueillante de Mgr Gosselin, qui lui s'était efforcé de préparer les voies; on regrettait trop le départ de l'ancien curé. Malgré son abord un peu distant, M. Fortier conquiert rapidement la confiance de ses paroissiens qui apprécièrent bientôt les vertus et les qualités de leur "Curé d'Ars". Sous cette apparence et ses manières réservées, M. Fortier cachait une âme très sensible et s'attachait très fort. Il écrivait un jour, laissant sa cure de St-François Ile d'Orléans où il avait été 17 ans, qu'en ce jour, si le bon Dieu lui avait offert la mort, il l'aurait acceptée sans peine.

C'est pendant l'administration de M. Fortier que fut constituée la paroisse de l'Enfant-Jésus en 1897 qui enleva à St-Joseph le village de Beauce-Jonction, et, des deux côtés de la rivière Chaudière, tout l'ouest de la paroisse.

Les résidents dont 7 cultivateurs demeuraient de cinq à six milles de l'église de St-Joseph - le 23 décembre, Mgr accorda la permission d'y bâtir une chapelle - le 13 janvier 1898 M. Cléophas Piché fut nommé curé en même temps que la paroisse recevait son vocable "Enfant-Jésus".

Miné par la maladie Monsieur Fortier s'éteignit lentement au presbytère le 22 août 1899 au son de l'Angelus du soir. Il fut inhumé dans le caveau des curés.

Saint-Joseph-de-Beauce

Arrivant d'un séjour "à l'eau salée", en quête d'une santé disparue et s'il était parti avec quelque espoir, il revenait au milieu de ses paroissiens, homme condamné à mourir. Peut-il y avoir scène plus navrante, enseignement plus sublime, que la vue d'un curé, se faisant transporter de son lit de mort pour aller en chaire, dire un dernier adieu à ceux dont les âmes lui avaient été confiées, leur donner une dernière bénédiction leur fournir le sublime exemple du peu de frayeur que cause la mort à ceux qui ont bien vécu!

6 AOÛT - Après la grand'messe, la foule massée au pied de la chaire, y voit monter la forme décharnée de leur bon et saint curé, porté comme un enfant dans les bras.

La figure qui les regarde, porte le cachet de la tombe, le sceau de la mort est déjà là. Au milieu d'un silence oppressé, la voix du mourant s'élève, faible, lente, entrecoupée, mais distincte,

"Approchez! approchez!"

"Mes chers Frères, mes chers amis, j'ai voulu vous voir, une dernière fois pour vous remercier de toutes vos bontés à mon égard. Jamais pasteur ne fut plus heureux que moi, dans le traitement reçu de ses paroissiens, et j'espère que vous continuerez à en agir ainsi à l'égard de ceux qui me succéderont. Pour ma part, je vous demande pardon, si jamais j'ai pu vous blesser injustement, involontairement. J'ai pu parfois peut-être paraître quelque peu difficile à vos yeux, mais c'était le devoir qui me guidait. Vous savez, lorsque je suis venu au milieu de vous, je ne suis pas venu pour vous plaire, je suis venu pour vos âmes"! (Ici la figure du mourant s'illumine, sa main décharnée s'élève tremblante, dans un dernier geste et sa voix prend du timbre) "Ce sont vos âmes que je voulais, ce sont vos âmes que je veux. Lorsqu'il y a quatre ans, je suis venu ici, je vous ai dit qu'en venant auprès de vous, j'étais prêt à tout sacrifier, à tout donner pour votre salut. Je vous ai tout donné (ici la voix lui manque un instant, puis il continue d'une voix éteinte et saccadée, au sein du bruit étouffé des sanglots déchirants des fidèles). Eh bien, je vous ai donné ma vie, je meurs. Mais, mes amis, si Dieu dans sa divine miséricorde, m'accorde une place au ciel, soyez assurés que je ne vous oublierai pas, je continuerai là-haut, les services que j'ai pu vous rendre ici-bas. Je suis trop faible pour continuer. Cependant je ne puis partir sans adresser une dernière recommandation aux mères de famille: d'élever leurs enfants chrétiennement à l'ombre de leurs bons exemples. N'ayez jamais rien à vous reprocher, sous ce rapport. Et vous, mes enfants, soyez respectueux et soumis à vos parents et à

leurs enseignements. Suivez tous la voix du salut et nous nous reverrons là-haut! Adieu mes amis. Je vais vous bénir pour la dernière fois et vous prierez pour moi!"

La foule courba la tête et la main du mourant s'éleva tremblante, dans une dernière bénédiction de ses ouailles. Qui pourrait jamais oublier une scène semblable: adieux dont le signataire fut témoin.

Gaspard PACAUD, frère de Auguste Pacaud

LA PAROISSE S'URBANISE

Depuis l'érection du Palais de Justice, plusieurs familles qui ne tiraient pas leur revenu de la terre s'étaient installées à St-Joseph. C'est pourquoi l'archevêque de Québec émit, le 2 août 1876, un mandement établissant la capitation sur les emplacements.

"La justice et la religion exigent que tous ceux qui reçoivent des secours spirituels de la part du Curé contribuent pour leur part à sa subsistance.

"Comme il y a dans la paroisse de Saint-Joseph un certain nombre de paroissiens qui ne vivent pas de la culture de la terre et qui ne contribuent rien ou presque rien à la subsistance du Curé, Nous avons jugé qu'il était juste et raisonnable d'exiger q.q. ch. de leur part pour cet objet.

"C'est pourquoi..."

1 - "Chaque famille qui ne vit pas de la terre payera au Curé la somme de deux piastres.

2 - "Chaque famille qui cultive, mais dont la dîme n'atteint pas la somme de deux piastres devra compléter cette somme.

3 - "Toute personne gagnant sa vie autrement que par la culture, comme serviteurs, servantes, institutrices, ouvriers, etc. devra payer cinquante centins par année.

4 - "Cette capitation sera payable dans le cours du mois d'octobre de chaque année à commencer au 1er octobre prochain.

"... le dit supplément étant dû par religion, obéissance et justice, quiconque refusera de le payer, se rendant coupable, ne peut être admis aux Sacrements de l'Église même à l'article de la mort, à moins qu'il ne soit repentant de sa faute et disposé à la réparer dès qu'il le pourra..."

E.-A. Arch. de Québec

Lu au prône de la messe paroissiale, 6 août 1876 et insinué au Livre de Fabrique.



M. l'ABBÉ ADALBERT BLANCHET
(1899-1904)

Le successeur de M. François-Narcisse Fortier, M. l'abbé Adalbert Blanchet, né à St-Édouard de Lotbinière le 7 octobre 1848. Ordonné en 1875, vicaire à St-François, Beauce, curé de St-Antoine de Tilly, à St-Joseph de 1899 à 1904. Prenant sa retraite se retira à St-Jean-Port-Joli, à l'Ermitage, belle grande propriété qu'il améliora, belle maison, beau verger, où il mourut en mai 1924 et fut inhumé à St-Jean.

Bel homme au physique et souple d'allures et

de manières, doué de belles qualités intellectuelles, parlait bien et chantait bien, deux choses que nos gens prisent beaucoup chez leur curé. Agé de 51 ans lorsqu'il arriva à Saint-Joseph, c'est dire qu'il était dans la force de l'âge et jouissait de toute la vigueur de ses capacités d'action. Ses talents d'homme d'affaires et de bon administrateur l'avaient sans doute désigné au choix de Mgr Bégin pour cette paroisse où de grosses réparations à l'église allaient s'imposer. On sait que notre climat est assez rude au Canada, sous l'action de nos froides pluies d'automne, de nos neiges et de nos glaces d'hiver, les murs les plus solides s'épuisent à la longue: l'eau s'infiltré entre les moindres interstices, dans les joints où s'effritent les mortiers, et quand elle se congèle tout cède autour. Il fallait donc faire quelque chose. Ces réparations furent exécutées en 1900. Il en appuya la façade lézardée aux fondations insuffisantes, sur le solide contrefort d'un puissant perron en maçonnerie et acier. Il remplaça les poêles antiques et fumeux par une fournaise à vapeur. Les confessionnaux du transept, transportés à la sacristie furent remplacés par des magnifiques groupes: L'Assomption et la sainte Famille; il pourvut la nef de nouveaux bancs d'un beau travail, après avoir habilement réussi la peu facile entreprise de faire changer sans chicane, le système de vente des bancs. Il donna à l'intérieur une toilette neuve, dont une partie malheureusement dans le goût déplorable qui sévissait alors. Il le pourvut d'une série de verrières qui, quoique d'un coloris trop peu somptueux, le baignèrent d'une lumière

Saint-Joseph-de-Beauce

atténuée, adoucie. En outre, la sacristie fut considérablement agrandie et surmontée d'une coupole garnie de verrières, les abords de l'église, jusque là négligés, furent aménagés en terrasses recouvertes de gazon, ou de trottoirs en béton et entourés de clôtures en fer forgé, ce qui les débarrassa des poteaux rongés par les chevaux et leur donna un joli cachet de propreté élégante et distinguée.

Il eut le doigté voulu pour obtenir de ses paroissiens, de généreux dons; les verrières, plusieurs statues dont les anges porte-flambeaux, le Christ Rédempteur, celles du perron, sur lesquelles nous lisons les noms des donateurs, ajoutant à cela la lampe du sanctuaire, un tapis de choeur et quatre lustres.

Le curé Blanchet fit un voyage en Europe. À son retour la paroisse lui fit une réception splendide: nombre de voitures sont allées au-devant de lui au débarcadère du Québec Central à Beauce-Jonction. Dans la soirée, promenade en carrosses escorté de torches allumées dans les rues du village dont les fenêtres de toutes les maisons étaient illuminées de couleurs variées.

Une résolution adoptée le 29 novembre 1903 lui valut une sévère réprimande de Mgr L.N. Bégin et il dut démissionner. Ses démêlés avec les Soeurs de la Charité ne contribuèrent pas peu à calmer les esprits. En s'attaquant aux Soeurs de la Charité qui comptaient des sujets dans presque toutes les familles, il se plaçait dans une situation insoutenable. Voici le texte de la résolution qui a provoqué tout ce branle-bas:

1 - que la Fabrique, tout en étant nullement concernée dans la question des bourses susdites, qu'elle est bien reconnaissante envers feu Rév. Ls Ant. Martel pour tout le zèle qu'il a fait tandis qu'il était curé de St-Joseph, que les paroissiens lui doivent beaucoup de gratitude pour le don des susdites bourses. Que la liste de ces bourses fondées par M. Martel soient conservées avec soin, dans les archives de St-Joseph. Que les fabriciens de Saint-Joseph prient Dieu de donner à l'âme de cet ancien curé plein de zèle et de dévouement le repos et le bonheur. La paroisse s'est montrée généreuse lors

de sa sépulture et que ceux qui bénéficieront des avantages des dites bourses lui soient reconnaissants. Que les fabriciens regrettent sincèrement que feu M. Martel n'ait pas témoigné à l'oeuvre de la Fabrique de Saint-Joseph, les égards, les attentions, les sympathies que lui a prodigués son prédécesseur dans la tombe, le Rév. M.N. Fortier, toujours si aimable et si regretté.

Même que M. Martel ait fait des protestations multiples contre les travaux et les améliorations de l'église.

2 - Sur les instances réitérées des Dames Religieuses du Couvent de St-Joseph demandant de résilier les conditions faites et acceptées autrefois de fournir l'organiste paroissiale: demande spéciale faite par lettre du 20 novembre par Mère St-Théodore, au nom de Mère Générale, Mère Sainte-Hélène. Les fabriciens acceptent avec regret et à contre coeur, que la Fabrique, dorénavant, engage elle-même son organiste.

3 - Que Delle Eugénie Lavoie soit acceptée comme organiste.

4 - Que les chantres de l'un ou l'autre choeur qui manqueront à leur tour, et en temps, chanter les grand'messes sur semaine, sans se faire remplacer en cas d'empêchement perdront le droit de remplir cette charge à l'avenir.

Toutes résolutions adoptées à l'unanimité.

Vital Cliche, Joseph Jacques,
Thomas Doyon, Ad. Blanchet, ptre

Le 23 juin 1904, l'archevêque de Québec lui adressait une sévère réprimande inscrite dans les registres de la paroisse. Elle se lit comme suit:

"Désapprouvons formellement la résolution de Fabrique en date du 29 novembre dernier, laquelle n'a pas sa raison d'être et inflige une meurtrissure imméritée à la mémoire du Révérend L.A. Martel.

Fait au cours de la visite pastorale ce 23 juin 1904."

L.N., archevêque de Québec

*"Quelle joie pour un homme de feuilleter à sa
guise
le devis du travail des aïeux"*

G. D. E.



L'ABBÉ CHARLES-ÉDOUARD CARRIER
(1904-11)

Le successeur de M. l'abbé Blanchet, à la cure de Saint-Joseph, fut M. l'abbé Charles-Édouard Carrier, ancien supérieur du collège de Lévis (1904-11). Né à Lévis le 22 mars 1853, il avait passé toute sa carrière sacerdotale au collège de sa ville natale.

Fin et souple diplomate, imposant d'aspect, aux allures toutes d'aisance et de grand seigneur d'autrefois, fin causeur et maître dans l'art de faire causer, excellent dans l'allocution de circonstance et de l'improvisation, renommé pour de légendaires

distractions dont plusieurs vraisemblablement voulues au bon moment, chef écouté et suivi, M. Carrier eut fait honneur à la prélature que beaucoup attendaient pour lui lors des fêtes du cinquantenaire du Collège de Lévis.

Lancé à cinquante ans dans le ministère paroissial, il s'y livra entièrement. L'église, la sacristie, le presbytère, tout était de bel aspect, reluisant de renouvellement. En fait de travaux matériels on n'avait, dans ce domaine, qu'à "regarder tourner le soleil".

En 1907, M. Carrier fondait l'orphelinat qui dresse ses trois étages de pierres et de briques avec toit à mansardes, à côté du pensionnat des Soeurs de la Charité. L'ouverture en eut lieu le 12 octobre 1908.

1 - La Fabrique contribue à l'oeuvre de l'Orphelinat par un don de \$5000.00, payable dans l'espace de dix années à partir du dix juillet mil neuf cent sept;

2 - Considérant que le terrain actuel du Couvent est insuffisant pour une construction, la Fabrique cède un arpent de terre, voisin du Couvent, expressément pour la construction de l'Orphelinat.

La même année avait lieu la construction d'un pont en acier sur la rivière, en face du village. L'inauguration, qui donna lieu à des fêtes brillantes, eut lieu le 4 juillet 1909.

LE PONT DE FER

4 JUILLET - Bénédiction du pont de fer - récit de l'Action Catholique du 5 juillet.



Saint-Joseph-de-Beauce

Roland Drouin



ROLLAND DROUIN
peintre du Québec

Membre de l'Internationale Art Guild (I.A.G.) et de la Société des Artistes Professionnels du Québec (S.A.P.Q.), et de la Société des Artistes En Art visuel du Québec (S.A.A.V.Q.). Membre des Créateurs du Québec.

(Peintre autodidacte originaire de St-Joseph de Beauce, il naquit le 8 octobre 1912). À peine âgé de 6 ans, Rolland Drouin dessine déjà.

En classe, il couvrait les feuilles blanches de paysages qui faisaient partie de son univers de collégien et, ses études passaient en second plan. Pour obéir à cet appel mystérieux, à l'âge de 21 ans, il opte définitivement pour la peinture.

À 25 ans, il épouse une jeune fille originaire de Beauceville, Itha Grenier, fille de feu Arthur Grenier (voyageur), professeur de piano. Père de 2 enfants, sa jeune épouse l'encourage dans ses projets. Malgré la crise économique qui sévissait à travers l'Amérique à cette époque, ses premières toiles trouvaient toujours un acquéreur. Toutefois, ce n'était pas la fortune. Tenace, il s'engage vers l'art commercial qu'il avait étudié peu avant son mariage. De nouvelles possibilités s'offrent à lui: décoration des ornements d'églises, tels que bannières, drapeaux de différentes congrégations, tableaux d'inspiration religieuse, chemins de Croix. Jusqu'en 1960, Rolland Drouin se donnera tout entier à ce mode d'expression.

Pendant l'année 1961, la décoration murale d'établissements publics et privés prend tout son temps. C'est en 1964 qu'il se lance définitivement vers la peinture. Paysagiste prolifique, ses peintures se retrouvent dans des pays aussi éloignés que le Japon, les États-Unis et l'Europe.

Des milliers de personnes se souviennent d'avoir admiré une toile longue de 85 pieds et haute de 16 pieds, représentant la ville de Québec vue de Lévis; malheureusement le feu a détruit cette oeuvre.

Les premiers temps de la colonie ont été pour lui une source d'inspiration. À l'aide de documents historiques, il compose 100 toiles sur le Vieux Québec, son histoire, ses coutumes. Cette collection louée par Bell Canada lors de l'ouverture de son édifice sur le chemin St-Louis a, depuis, été achetée par un Montréalais.

En 1965, il est membre fondateur de la Société canadienne des artistes-peintres, dont il fut vice-président pendant 2 ans.

Depuis plusieurs années, Rolland Drouin enseigne la peinture dans une école qu'il dirige à Ste-Foy.

Lucette MORIN BERNATCHEZ
Membre de la Société des Écrivains Canadiens

N.B.: *Oeuvres*: Tableau de 25 pieds de haut dans la chapelle des Soeurs cloîtrées rédemptoristes à Ste-Anne de Beupré; St-François (en haut du maître-autel) de l'église de Beauceville. St-Jean-Baptiste dans la sacristie (don de Conrad Caron); La messe de minuit pour les Biscuits Dion de Québec, reproduite sur 10 millions de boîtes; 16 tableaux 20 x 24 pces sur la Beauce et ses coutumes d'autrefois (peint vers 1935).

Saint-Joseph-de-Beauce

Le souvenir de la fête grandiose d'hier restera gravé dans la mémoire de la population de la vallée de la Chaudière. La pluie torrentielle du matin fut séchée par les chauds rayons du soleil qui dissipa les nuages sombres pour éclairer la journée telle qu'elle la méritait. Les drapeaux flottèrent, le pont fut pavoisé. Un groupe de cavaliers aux costumes bizarres ouvrit la fête. La fanfare "Lambillotte" et celle du "Régiment de Lévis", dont M. le curé Carrier fut l'aumônier, animèrent la fête.

À deux heures et trente de l'après-midi, salut solennel à l'église, chanté par Mgr Mathieu; les ministres et députés, les parrains et marraines prirent place au bas-choeur. Suivit la cérémonie au pont, bâti sur plans de L.A. Vallée, architecte du département public.

Le pont long de 300 pieds sur piliers en béton au coût de \$32,000 dont \$15,000 en octroi du gouvernement et la balance payée par les deux municipalités conjointes: ce pont remplace le pont de bois sur chevalets que depuis 50 ans on construisait à tous les printemps, après la débâcle et le flottage des billots, jusqu'à l'automne où, en attendant le pont de glace on était desservi par un bac.

La bénédiction terminée, les estrades se remplirent des officiels, des parrains et marraines - sur l'estrade d'honneur Mgr Mathieu, M. le curé C.E. Carrier, Père A. Valiquette, o.m.i., le maire Pierre Bouffard, les honorables O. Taschereau, R. Roy,

Docteur Béland, député.

Par sa magnifique adresse le maire Bouffard souhaita la bienvenue aux dignitaires et remercia l'autorité d'avoir ainsi comblé les vœux de la population; et c'est au pied de ce monument que la paroisse de St-Joseph désire vous manifester ses sentiments de gratitude.

Résumé de l'éloquent discours de Mgr O. Mathieu.

Je vois d'abord votre excellent curé le pasteur bien-aimé de cette belle paroisse, une des plus belles, sinon la plus belle, de tout l'archidiocèse; le Dr H.S. Béland, à la belle intelligence, un des plus distingués représentants de notre race à Ottawa.

Y a-t-il un pays au monde où l'on puisse contempler un spectacle plus beau que celui qui se déroulait ce matin, où revêtus de leurs habits de fête, les paroissiens, en groupes joyeux, se rendaient à l'église au son des cloches chantant la prière.

Notre fidélité au roi, nous l'avons prouvée. C'est nous les Canadiens français qui avons conservé ce joyau à la Couronne d'Angleterre.

Monseigneur rappelle un incident historique: à l'invasion américaine de 1813, le général américain Hampton avec ses 7,000 hommes fut averti de la valeur des soldats canadiens, répliqua cependant que des soldats, élevés par des prêtres, ne savaient que prier, mais il put considérer leur



Le pont de fer inauguré le 4 juillet 1909

valeur ayant été défait par les 300 Canadiens de Salaberry.

Suivirent les discours des honorables Taschereau, R. Roy, A. Godbout, m.p.p., Ernest Roy, Dr Alfred Morisset, Cléophas Blouin où chacun fit des éloges dus à leur généreux gouvernement.

Le Dr Béland remercia avec emphase Mgr O. Mathieu et les représentants du gouvernement.

Le soir magnifique banquet dans la grande salle du Couvent où étaient conviés les hôtes d'honneur, parrains et marraines.

Repas présidé par M. le Curé qui termina par une allocution remerciant l'autorité religieuse de cette bénédiction de même que les paroissiens bénissent ceux qui ont secondé leurs efforts pour en arriver à leur but. Par un geste qui plut, M. le Curé rappela la mémoire du Père Justinien, fondateur de la paroisse et donna comme conclusion à ses ouailles que "l'union fait la force".

Sur le perron de l'église concert des fanfares et glorieux feu d'artifice où fut représenté le pont en lignes de feu ce qui souleva un tonnerre d'applaudissements.

Le tout finit par le chant "O Canada" par la foule.

Ce ne fut pas un succès financier pour le Comité des fêtes. Dépenses: \$506.33; recettes \$606.33. \$100.00 remis aux s.s. écrit M. le curé Carrier.

Recettes: train de Thetford \$165.25; train de Québec \$11.08; collecte à la bénédiction \$430.00; principales dépenses: banquet \$272.95; feu d'artifice \$87.00.

LE PONT DE BOIS - LE BAC

En 1854, il y avait des bacs chez José Paré, haut de la paroisse, chez Narcisse Cloutier (Petit Jeannotte), en bas du village, chez Alexis Doyon, à Beauce Jonction, et chez M. Champagne, au commencement de Ste-Marie.

Le premier pont, au village, fut construit à l'endroit du pont actuel par M. LOUIS MORIN, en 1848. Un second pont, toujours en bois et sur chevalets, fut construit au même endroit, vers 1878, par M. Bénoni Gagné.

1911 - C'est sous le pastorat de M. Carrier que le collège des Frères Maristes a été fondé.



Le "bac" qui servait à la traversée de la rivière Chaudière quand le pont de bois était démonté.

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE XI

MGR DOMINIQUE-ALFRED MORISSET

27^e curé - 1911-1932



Monseigneur Dominique-Alfred Morisset, né à St-Charles de Bellechasse, le 20 juillet 1865: fils de M. Dominique Morisset, cultivateur, et de Dame Apolline Bréart. Étudia au Séminaire de Québec, ordonné prêtre le 31 mai 1890. Mgr Omer Cloutier, natif de Saint-Joseph, fut un de ses compagnons d'ordination.

Nommé professeur de chimie à l'Université Laval en 1895, vicaire à St-Jean Baptiste de Québec, en 1904 curé de St-Victor de Tring, en fin de décembre 1911, curé de Saint-Joseph. Sa vie, fortement marquée du sceau de l'apostolat, s'est toujours inspirée des motifs surnaturels du sacerdoce, dont

l'esprit fut la rigoureuse unité de sa belle et fructueuse carrière. Curé pendant vingt ans.

1913 - Installation de l'électricité dans l'église et les édifices de la Fabrique; achat d'un orgue au prix de \$6,000 et agrandissement des deux jubés.

1915 - Belles fêtes en l'honneur du Cardinal Bégin et bénédiction du monument du Sacré-Coeur.

1917 - Établissement d'un nouveau cimetière, formation de la paroisse Saint-Jules.

1925 - Fêtes du cinquantenaire du Couvent des SS. de la Charité.

1927-28 - Restauration des intérieurs de la sacristie et de l'église; 10 juin - Toilette soignée aussi du presbytère; fêtes d'ouverture recevant les insignes de la prélature romaine; congrès eucharistique régional; 29-30 juin et 1^{er} juillet.

Archevêché de Québec, 17 novembre 1911

Cher M. Morisset,

Par la présente, je vous nomme curé de Saint-Joseph de Beauce. Vous irez continuer là le bien que votre ministère a produit dans Saint-Victor. Vous aurez la plus belle paroisse de la Beauce, ce qui est encore plus appréciable, la meilleure population de cette contrée.

CONCERT SACRÉ, 29 JUIN 1913 - À l'occasion de l'inauguration des grands orgues de Saint-Joseph.

Ouverture - Grand Choeur - de Dubois par Mademoiselle Kate Doran, notre organiste du jour. Chants par le choeur de la paroisse: l'Ascension

Saint-Joseph-de-Beauce

(extrait de la Rédemption de Gounod) - solistes Rév. Alf. Boulet, vicaire et M. Irénée Lessard, maître-chantre. Le chant du crépuscule (extrait de Ruth C. Frank) - solistes Madame Jules Vézina, Rév. Alf. Boulet.

Les artistes MM. Arthur Bernier, Henri Gagnon, J.A. Gilbert.

DONS FAITS à LA FABRIQUE EN 1912:

- 1- une chape en drap d'or;
- 2 - tapis du choeur;
- 3 - installation de l'électricité au maître-autel, aux autels latéraux, aux deux grands lustres, aux petits lustres.

13 JUIN 1915 - BÉNÉDICTION DU MONUMENT DU SACRÉ-COEUR, DON DE AUGUSTE PACAUD, AVOCAT



Fêtes importantes à St-Joseph de la Beauce "dit un chroniqueur". Notre paroisse est la première à recevoir Son Éminence Mgr L.N. Bégin, au lendemain de ses noces d'or sacerdotales. À 9 heures, au son des cloches, entrée solennelle de Son Éminence dans la nef, toute ruisellante des lumières électriques qui brillaient sur les lustres de la voûte;

l'église avait réellement grand air avec sa splendide décoration de plantes et de fleurs naturelles.

Grand'messe chantée par M. Léonce Vézina, curé de St-Ludger de la Rivière du Loup, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. Philibert Grondin, missionnaire diocésain, et Pamphile Legendre, vicaire à St-Zacharie, tous trois enfants de la paroisse.

Le choeur de l'orgue a interprété, avec perfection, sous la direction de M. Irénée Lessard, maître de chapelle, la messe de Ste-Cécile de Cherion avec accompagnement d'orgue et d'orchestre. Messieurs les membres de la Symphonie de Québec s'étaient gracieusement chargés d'ajouter à l'harmonie calme des orgues, tenues par M. Oram Lachance, l'harmonie toujours entraînante de leurs violons et violoncelles.

Après l'Évangile, M. le Curé en chaire, dans une pièce d'éloquence comme il savait en faire, au

nom de la paroisse, souhaite la bienvenue à Son Éminence, suivie du sermon donné par M. l'abbé Omer Cloutier, curé de N.-D. de Jacques-Cartier: l'éminent prédicateur dont la Beauce est fière s'inspire de la fête du jour dans le texte "Christus dilex et nos".

Un entrefilet: "Éminence c'est la première fois que j'adresse la parole dans cette église, j'allais dire dans cette cathédrale. Une rivière paisible, calme se promène à travers la Beauce; sur ses abords, les champs verdoyants, les blés jaunissants, les grands arbres se penchent sur sa nappe d'argent pour mieux s'y voir. Dans ce pays coule aussi une autre rivière, un fleuve plus large, plus profond, fleuve de sang. Il a sa source dans les tabernacles de toutes les églises de la Beauce. Le sang du Christ coule dans les églises, dans les familles et dans les coeurs. Le sang du Christ coule dans le coeur des jeunes gens. Nous sommes onze prêtres nés à Saint-Joseph. Au nom des onze, Éminence, je vous apporte un cordial salut".

À deux heures et demie, bénédiction du monument, sermon par le Rév. Père Laflamme, o.m.i. Les maires des deux municipalités, M. Éphrem Roy, cultivateur, de la paroisse et M. J.-T. Ferron, avocat, maire du village et leurs conseillers, s'avancent au pied du monument. M. Ephrem Roy lut d'une voix forte l'acte de consécration.

Conseillers du village: MM. J.-T. Ferron, maire, Ph. Poulin, Jos. Perron, J. Lagueux, Ph. Roy, N. Vachon, L. Poirier; dans la paroisse: Eph. Roy, maire, Z. Tardif, J. Grondin, J. Gagnon, E. Jacques, J. Poulin, A. Lessard.

Grand banquet aux officiels dans la salle de réception du couvent, ornée avec cette délicatesse et ce goût qui sont le propre des décorations faites par les religieuses. Service fait d'une manière parfaite par les petits orphelins, métarmorphosés en petits pages, on ne peut mieux stylés.

À huit heures, réception civique sur la place de l'église. Son Éminence prend place au trône élevé sous le grand portail de l'église. Adresse du maire: M. Ferron souligne l'oeuvre du clergé dans le pays:

"Lorsque le vieux drapeau, trempé de pleurs amers,

Ferma son aile blanche et repassa les mers,
C'est le clergé qui nous resta fidèle".

Son Éminence remercie le maire de sa belle adresse. Il loue l'esprit religieux qui règne dans la Beauce et demande aux représentants de l'autorité civile de toujours travailler en harmonie avec l'autorité religieuse; de rester fidèles aux enseignements religieux.

Concert en plein air par un choeur de 300

Saint-Joseph-de-Beauce

LETTRE DU SÉNATEUR BÉLAND À MGR J.D.A. MORISSET



ce lundi soir
10 Novembre 1924

M. J. D. Morisset
Cure J. de Beauce.

Mon cher Curé,

Vous avez été heureux, j'en suis sûr. J'ai appris que nous avons eu, ma femme et moi, une audience brève, chez le Saint-Père, en avant même à midi et quart.

Nous en sommes sortis l'un et l'autre l'âme remplie de la plus douce, de la plus profonde émotion.

En effet, tout dans cet instant de dix minutes avec la sainteté et de nature à élever notre esprit et à augmenter notre vénération pour elle.

~~Il nous a comblés, débordés de sa bonté, de sa générosité.~~

Selon la promesse que je vous en ai faite je lui ai demandé une "bénédiction particulière pour vous". Il lui a un peu raconté votre zèle, vos souffrances physiques. Et le Saint-Père a dit textuellement: "Dites-lui

à notre bon Curé que je lui donne une bénédiction particulière".

J'ai encore le mot "particulière" dans les oreilles.

"Quelle est votre paroisse?" demanda encore Pie XI. -

- J. de Beauce, P. S. Beauce - "alors - ajouta Notre Saint Père - l'accorde aussi une bénédiction à la Paroisse de St. Joseph" -

Il nous accorda encore beaucoup de paroles moins particulières et ~~cause de~~ ^{nous entretint} des désastres de la guerre, ainsi que du saint esprit de foi des Canadiens Français.

Il parla de son Eminence le Cardinal Bégin, de Mgr Emont de Mgr Pichet de Maria -

Je n'ai pas abusé nous sommes à genoux pour la 2^e fois, et devant, le Saint-Père nous bénit et nous permit de baiser sa main et son anneau. -

Ce sera un jour inoubliable. Je ne pouvais m'endormir ce soir sans venir vous faire part de tel événement.

Bien à vous -

Henri Béland

Saint-Joseph-de-Beauce

voix, qui interpréta avec perfection le programme:

- 1 - Cantate en l'honneur du Cardinal;
- 2 - Terre immortelle de nos aïeux;
- 3 - Fier Océan;
- 4 - Pot pourri d'airs canadiens;
- 5 - O Carillon.

De telles fêtes ne se sont pas accomplies sans un rude travail de la part de ceux qui les ont organisées: M. O. Lachance s'est dépensé sans compter pour préparer ces chœurs qui ont fait l'admiration de tous. Les membres d'un comité d'organisation, en particulier M. Jules Vézina, déployèrent une activité intense. M. le vicaire E. Boucher de son activité calme et réfléchi a su faire beaucoup et prévoir beaucoup. Quant à M. le Curé, si nous voulons lui décerner des compliments si largement mérités il va s'écrier vite comme Montcalm après Carillon "Je n'ai eu que le mérite d'être à la tête d'aussi belles troupes".

"O Canada" par l'assistance au son des cloches annonça aux échos que cette grande fête était entrée dans le passé.

Aucun désordre n'a assombri nos belles fêtes. Quand les Canadiens savent mépriser la maudite boisson, ils sont "le peuple de gentils hommes" qu'admirait un jour Lord Elgin.

14 NOVEMBRE 1915 - Mentionnons la grande journée des oeuvres catholiques: notre belle paroisse a été le théâtre d'une journée régionale des Oeuvres Catholiques, la première tenue dans la Beauce. Dimanche grand-messe. Mgr. P.-E. Roy prononça le sermon sur la foi: foi éclairée par la prière et la prédication; foi vivante par votre obéissance, agissante en nous faisant défendre l'Église et encourager les oeuvres et les journaux créés par l'Église.

Première séance tenue par Mgr P.-E. Roy sur des comités paroissiaux.

Deuxième par M. Adjutor Rivard, a.s.c., sur les Bulletins d'enquête à différents points de vue, oeuvres économiques, sociales, agricoles, intellectuelles, etc...

Trois - M. Gustave Hamel, avocat de Saint-Joseph, traite du but des bibliothèques paroissiales.

Quatre - M. Jules Dorion, directeur de l'Action Catholique parle du journal catholique.

Cinq - Dans la soirée, Pierre Bouffard, avocat de Saint-Joseph, parle des lois contre l'alcoolisme et du rôle que le laïque doit jouer dans cette bataille.

Six - Dr Jobin, de Québec, conférencier de la croix noire, traite de l'alcoolisme au point de vue santé.

Sept - Notaire O. Hamel, président de l'Union Régionale de Québec de l'A.C.J.C., causerie sur la

jeunesse catholique canadienne française.

M. l'abbé Morisset, curé de St-Joseph, remercie Sa Grandeur et le comité permanent de " l'Action Sociale Catholique" d'avoir choisi notre paroisse pour cette mémorable journée. Vous honorez ainsi la plus ancienne paroisse de la Beauce. C'est en effet à quelques pas de l'endroit où nous sommes que les Pères Récollets bâtirent la première chapelle sur les bords de la rivière Chaudière, notre Saint-Laurent à nous.

Etre apôtre laïque voilà un adjectif nouveau qui accole au nom et à la vie d'un chrétien, le consacre, le divinise en quelque sorte. Merci à tous, merci à cette nombreuse assistance qui a su écouter les orateurs distingués qui nous ont parlé d'une façon si éloquente et si instructive. Merci à nos chantres et à nos chanteuses qui auraient fait honneur à une église de ville.

10 FÉVRIER 1918 - Assemblée des francs-tenanciers et marguilliers:

1 - choisit l'emplacement d'un nouveau cimetière: un terrain de la Fabrique placé à une distance convenable au-dessus de l'Orphelinat et que l'aqueduc traversant le terrain soit détourné;

2 - Adopte que la Fabrique soit autorisée à faire les emprunts nécessaires aux améliorations;

3 - que toute personne qui n'a pas de lot dans le vieux cimetière soit tenue à l'enterrement dans le nouveau cimetière;

4 - que la Fabrique se charge d'entretenir la clôture du vieux cimetière et de livrer un chemin conduisant aux lots privés des propriétaires actuels, qui auront le droit d'y faire enterrer leurs morts après l'ouverture du nouveau;

5 - que ces propriétaires de lots du vieux cimetière auront le droit d'échanger pour égale étendue de terrain dans le cimetière nouveau, gratuitement.

25 JUIN 1918 - Première messe de M. l'abbé Léon Lessard, fils de M. Napoléon Lessard, cultivateur. Le sermon de circonstance est prononcé par M. l'abbé Philibert Grondin, son oncle.

MILLE ET UN JOURS EN PRISON À BERLIN-RETOUR

4 AOÛT - Arrivée du Dr Séverin Béland, m.p., dimanche, par train spécial à la gare de St-Joseph vers 5h30.

Réception religieuse, à l'église, chant du Te Deum. En chaire Mgr Hallé mentionne la part que les autorités religieuses du Canada ont déployée, poussant l'épée dans les reins du gouvernement

pour obtenir sa libération par un échange de prisonnier avec un prisonnier allemand en Angleterre.

À 8 heures, sur la place de l'église, réception civique; adresse lue par M. le maire J.T. Ferron, réponse émue du Dr Béland. Concert en plein air par notre chorale dirigée par M. Oram Lachance, notre organiste. Fanfare des cadets de St-Jean Baptiste de Québec; feu d'artifice.

Le Dr H.S. Béland quitta le Canada pour la Belgique au printemps 1914 pour aller contracter mariage.

Le 26 juillet en pèlerinage à Lourdes avec sa femme, il entendit le premier cri de guerre, guerre déclarée entre l'Autriche et la Serbie. De retour au château de son épouse, il sut la déclaration de la guerre, vit l'envahissement de la Belgique par les troupes allemandes. Quoique pays neutre, la Belgique subit l'occupation par ces hordes teutonnes. Il soigna les blessés à l'hôpital d'Anvers, ville très bien fortifiée. Le 3 juin 1915, il fut arrêté comme prisonnier anglais, en qualité de membre du Parlement et de Conseiller privé, fut interné à Stradvogtai en Allemagne où il subit une dure captivité jusqu'au 19 avril 1918 date de sa libération; sa femme mourut en Belgique à la fin de son séjour, sans qu'il ait eu la permission de s'y rendre sous escorte. Quelle émotion de quitter une cruelle géole pour enfin respirer à pleins poumons l'air de la liberté, après une réclusion de 3 ans. Il passa en Hollande où sa fille vint le rejoindre. Il n'eut pas la permission de revoir la Belgique; de l'Angleterre, débarqua au Canada.

M. le curé Morisset, en chaire le dimanche suivant, disait: "J'ai l'ai bien le droit de saluer un de mes paroissiens qui revient après quatre années de captivité. Nous l'avons suivi partout, dans ces jours de l'agonie du coeur, sur ce long calvaire, pendant ces heures de solitude angoissante. Longtemps nous vous attendions. Coulez encore des jours heureux parmi nous, en continuant de servir la cause de l'Église et celle de la race canadienne."

PAROISSE SAINT-JULES

La paroisse Saint-Jules fut érigée en 1917; détachée mi-partie de Saint-Joseph, Saint-François, Saint-Frédéric, mais Saint-Victor fournit la plus grande portion du territoire. Fondation due à Son Eminence L.N. Bégin, archevêque de Québec. Les trois premières requêtes, dont on fait mention, demandant cette érection sont:

- 1 - du 20 septembre 1897;
- 2 - du 6 octobre 1902;
- 3 - du 9 mai 1906:

Le procès "Commodo et Incommodo" présidé par M. l'abbé Léon Morisset, curé de St-Ephrem révéla que, les avis devant être lus publiquement à l'issue du service divin du matin, les demandes du

27 mai et 3 juin à la porte des églises St-Joseph, St-Victor, St-Frédéric, Sacré-Coeur devant y être aussi affichés, ces avis convoquant les intéressés pour ou contre la dite requête, pour le 7 juin, n'avaient été affichés que chez M. Delphis Doyon du 7ième rang de Broughton. À cette assemblée, signatures enlevées, retranchées, contestées, contre-requêtes des gens de St-Frédéric et de Sacré-Coeur, cela eut comme résultat: un décret du 18 juillet 1906, de Sa Grandeur Mgr Bégin refusant l'érection d'une nouvelle paroisse composée des parties de St-Joseph, St-Frédéric, St-Victor et Sacré-Coeur de Jésus; considérant que l'opposition, faite par les francs-tenanciers de la paroisse du Sacré-Coeur de Jésus, est absolue et que ces paroissiens ne veulent aucunement faire partie de la paroisse demandée; considérant, qu'il n'y a pas d'entente entre les autres requérants lesquels mettent, au maintien de leurs signatures, la condition que l'église soit placée ici ou là suivant leurs vues ou intérêts particuliers; en conséquence, nous déclarons qu'il est impossible de former une paroisse en conformité avec les requêtes présentées en trois circonstances à cet effet et que les limites des paroisses intéressées à cette affaire resteront ce qu'elles ont été jusqu'ici, sera notre présent décret lu et publié aux prônes des paroisses St-Joseph, de St-Frédéric, de St-Victor et du Sacré-Coeur de Jésus.

L.N. Archevêque de Québec
par mandement de Mgr Lindsay, sec.

Quelques années plus tard, les demandants les plus intéressés continuèrent leur travail discret, lent mais sûr; entre autre nous devons mentionner M. Georges Cliche qui s'y donna pendant sept ans, fit bien des voyages à l'évêché, y rencontra des difficultés inouïes, et enfin y réussit.

Devant ce travail si constant Mgr Bégin lui promit qu'il ne serait jamais malade.

On y bâtit la première chapelle 70 x 40 pieds.

La messe de minuit du 25 décembre 1918 fut la première messe officielle, célébrée par son premier curé M. l'abbé Ovide Cliche, celui qui présida à l'édification de la paroisse, la construction de l'église, du presbytère, et à toutes les organisations paroissiales; se retira en 1931 à East-Broughton.

M. l'abbé Cliche prit possession du lieu huit jours avant Noël. La vieille maison de M. Georges Cliche, avoisinant la chapelle en construction, maison habitée seulement au temps des foins et des récoltes, servit de presbytère pendant deux ans. Un jour où M. Cliche y dînait, un jeune prêtre entra portant valise; le premier curé de St-Jules venait prendre contact avec la paroisse et voir où en était rendue la construction de la chapelle, voulant y dire la messe à Noël. M. G. Cliche partagea ses

victuailles, dans des ustensiles d'occasion. Le jeune abbé demanda à passer la nuit pour y célébrer la messe le lendemain matin étant muni du nécessaire au contenant de sa valise.

M. G. Cliche en paya les honoraires. Lui qui avait travaillé à l'érection de cette nouvelle paroisse y reçut sa récompense.

FÊTE DE LA PAPAUTÉ

Récit de l'Action Catholique - 29 JUIN 1919 - Visite de Son Excellence Mgr Pietro di Maria: assistant à la grand'messe, à son entrée solennelle dans notre église toute pavoisée et illuminée par ses lustres étincellants, il échangea son sourire habituel en celui d'un sourire d'admiration.

M. l'abbé Morisset s'adressa ainsi à Son Excellence:

En ce jour de la St-Pierre, la paroisse Saint-Joseph a l'insigne honneur de recevoir Son Excellence Mgr Pietro di Maria, délégué papal en Canada, le représentant de Notre Saint Père le Pape Benoît XV. Est-ce un rêve? Est-ce une réalité? L'événement n'est certainement pas ordinaire, il mérite d'être remarqué et les annales de notre paroisse devraient écrire avec des lettres d'or la date du 29 juin 1919.

Mais qu'est-ce donc qui a valu à notre paroisse, cette visite que tant d'autres auraient pu envier?

Il présume, c'est la plus vieille paroisse de la Beauce, fondée en 1737 que l'on a voulu honorer; c'est la paroisse mère qui après avoir montré le Christ à ses filles, reçoit comme récompense la visite du plus proche représentant du Christ sur la terre. Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur! Ah! la vieille terre de Beauce a tressailli d'allégresse, en se sentant foulée par des hommes aussi distingués, aussi éminents.

En ce jour de la fête de la Papauté, que le Seigneur la garde; ce matin, ma paroisse a fait une communion générale pour le Pape. Je vous prie Excellence de recevoir ce cadeau pour le déposer aux pieds de Sa Sainteté, l'assurant de notre filial amour et de notre filiale soumission. Aussi, l'humble paroisse de St-Joseph vous offre la bienvenue la plus cordiale comme la plus respectueuse. En ce jour de fête, nous vous offrons nos plus affectueuses félicitations avec nos vœux de longue vie de bonheur en notre pays. Merci à Mgr P.E. Roy qui vous accompagne. Je connais, ajoute Mgr le Curé, une paroisse de nos environs, qui pour l'honneur de recevoir la visite du délégué, aurait offert le prix de \$2.00 par famille pour les frais de réception. Durant l'adresse Mgr Pietro di Maria, de son trône du chœur, se tournant vers la nef levait haut les bras en signe de reconnaissance. Enfin pour nous

honorer de quelques paroles, sachant très peu de français il répéta plusieurs fois: nous aimer vous!

À cette occasion, les Révérends Frères et les Révérendes Mères du Couvent avaient scalpé toutes les fleurs de leurs jardins pour en parer notre église: un vrai coin du ciel.

Après avoir demandé moult renseignements sur la paroisse, le Délégué en est parti enchanté.

4 FÉVRIER 1923 - Acceptation du legs de mille dollars, don de l'avocat Auguste Pacaud à la Fabrique de St-Joseph de Beauce. Cette somme devra être prêtée et les intérêts serviront à l'entretien du monument du Sacré-Coeur, situé en face de l'église, donné par l'avocat Pacaud; le capital doit toujours demeurer intact. La Fabrique offre ses remerciements à Madame Pacaud et à toute la famille.

25 FEVRIER 1923

1 - Acceptation d'un legs de mille dollars, comme dépôt fait à la société St-Vincent de Paul par l'avocat Auguste Pacaud à raison de 6%;

2 - permission donnée à un propriétaire de lot de cimetière d'y enterrer un parent d'une paroisse étrangère.

9 JUILLET 1925 - Le cinquantenaire de fondation du Couvent de St-Joseph 1875-1925 donna lieu à de grandes fêtes les 9 et 10 juillet. Fêtes rehaussées par la présence de Son Éminence le Cardinal Bégin.

16 OCTOBRE 1927 - Érection d'un chemin de croix en la sacristie: les stations sont des dons de généreux paroissiens. Étant autorisé par Mgr Omer Cloutier, Vicaire Général de l'Archidiocèse de Québec, Mgr Morisset le bénit avec les solennités prescrites.

PRÉPARATION DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE

18 MARS 1928 - À l'assemblée des marguilliers anciens et nouveaux et des francs tenanciers de la paroisse: Il est proposé par MM. les maires Irénée Lessard, Léonce Cliche et MM. les marguilliers en exercice, Omer Giguère, Fortunat Jacques, Ephrem Giguère et secondés et appuyés par les anciens marguilliers, que cette assemblée accepte l'opportunité de faire des réparations à l'église, au presbytère ou autres dépendances, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, aussi aider aux dépenses du Congrès Eucharistique fixé à St-Joseph par Son Éminence le Cardinal Rouleau, s'en rapportant pour les détails, la conduite des travaux, au bon jugement des membres de la Fabrique. Au cours des travaux, la Fabrique pourra faire des emprunts temporaires pour

payer comme avance aux entrepreneurs; et quand les travaux seront finis entièrement, une répartition légale sera faite pour payer les réparations projetées, les dépenses du Congrès Eucharistique, même une partie de la dette actuelle, si telle est le bon désir de l'assemblée de paroisse qui sera convoquée pour déterminer le total de la répartition à faire - payable dans cinq ans.

21 MARS 1928- Ouverture des soumissions pour la restauration de l'église, divers travaux extérieurs: l'ouvrage, tel que les devis le demande, fut confié à M. Auguste Doyon, peintre de St-Joseph, pour la somme de \$6320.00; il commencera immédiatement et devra être terminé le 5 juin. L'assurance des employés est aux frais de l'entrepreneur. M. Omer Létourneau est choisi comme surveillant des travaux au prix de \$20.00 par semaine. MM. Omer Létourneau et Odilon Giguère sont autorisés à faire faire les réparations nécessaires au presbytère.

L'assemblée donne à Monsieur le Curé le droit de donner des acomptes à l'entrepreneur à mesure que les travaux seront exécutés.

5 AVRIL 1928- L'assemblée propose et accepte les réparations du presbytère au prix de \$3450.00. La soumission a été accordée à M. Odilon Giguère & Cie suivant les devis. L'entrepreneur devra avoir des ouvriers compétents pour l'exécution des travaux et assurera ses ouvriers. Les travaux seront acceptés par des hommes du métier au choix des marguilliers du banc. L'assemblée décide de placer du bon prélat dans les corridors, le réfectoire, la tabagie, la cuisine et les salles de bain.

22 AVRIL 1928- Étudie l'opportunité du peinturage des murs de l'église - accepté à l'unanimité: accordé à M. Auguste Doyon pour la somme de \$500.00.

Pour cette toilette soignée de l'intérieur de l'église on en a profité pour faire oeuvre de logique en supprimant les faux marbres pauvres imitations à la mode de ce temps, qui depuis 1900 déparaient de leurs mensonges peints les murs et les autels. Cette intelligente restauration a restitué, aux enduits des murs, une teinte normale et les bois, s'ils sont du noyer noir, du frêne ou du merisier, révèlent ce qu'ils sont sous une peinture honnête ou un simple vernis.

**BRILLANTES FÊTES D'INVESTITURE DE
MGR A. MORISSET,
CURÉ DE ST-JOSEPH
LE 10 JUIN 1928**
(chroniqueur, J.T.P.)

La plus ancienne paroisse de la Beauce était en liesse à l'occasion de l'Investiture de son curé Mgr

J.D.A. Morisset, élevé récemment à la Prélature romaine. Fête paroissiale d'abord, les paroissiens en foule remplissait l'église (et les allées) splendide qui venait de faire toilette neuve; venant présenter hommages et prouver amour à leur dévoué curé.

Fête du clergé si l'on considère le nombre de 10 prélats et de 40 prêtres venus de toutes les parties du diocèse montrer au nouveau prélat qu'ils le tiennent en haute estime.

À l'entrée solennelle, M. Lachance, organiste, joua la "Marche Pontificale" de Lemens, chant par le chœur. Mgr Camille Roy délégué de Son Éminence le Cardinal Rouleau, vice-recteur de l'Université Laval, en chaire lut le bref-pontifical que voici:

À notre cher Fils Alfred Morisset salut et bénédiction en Notre-Seigneur. Dans le magnifique éloge que nous a fait de votre personne, l'Éminentissime Cardinal Archevêque de Québec, il vous a présenté comme un prêtre d'une vie exemplaire. Il nous a signalé vos éminents mérites comme professeur de sciences à l'Université Laval, puis votre zèle et votre habileté dans la charge de pasteur et tout particulièrement votre grand dévouement aux oeuvres de jeunesse. Il nous a instruit aussi des biens spirituels abondants que vous avez produits parmi les fidèles de la grande paroisse de Beauce, que vous dirigez depuis nombre d'années.

C'est pourquoi il nous a plu d'acquiescer aux vœux de ce prince de la sainte Église, de vous donner à vous, prêtre, qui jouissez d'une estime non moins grande chez le peuple que dans le clergé, une preuve manifeste de Notre bienveillance.

En conséquence, par les présentes lettres et de notre propre autorité, Nous vous choisissons, instituons et proclamons "Prélat Urbain" ou Prélat de Notre Maison pontificale. Nous vous autorisons à porter les habits violets et le rochet, même à Rome, et vous jouirez de tous les honneurs privilégiés...

Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-troisième jour de mars, mil neuf cent vingt-huit.

Pierre Cardinal Gaspari
secrétaire d'État

Après quoi, Monseigneur Camille Roy prononça une allocution élogieuse à l'adresse de Mgr Morisset. "Tout son ministère paroissial ne fut que le don de soi-même à tous ceux-là que Dieu plaçait sur son chemin de pasteur et qu'il confiait à sa houlette et à sa charité".

M. Irénée Lessard, maire de la paroisse de St-Joseph, se fit le porte-parole de tous ses coparoissiens pour exprimer leurs sentiments de respect et d'affection au nouveau Prélat. Aussi, chaleureux remerciements au nom de toutes les

classes, de tous les âges, pour les services spirituels rendus aux paroissiens.

"Vos placements sont en fonds célestes, vous avez bien voulu laisser vos paroissiens vous vêtir, veuillez accepter ces vêtements et cette modeste bourse comme témoignage de notre reconnaissance et des vœux que nous formons, que vous viviez longtemps au milieu d'une population soumise, respectueuse et aimante.

Nous reproduisons quelques phrases de la réponse.

Mgr Morisset d'abord très ému ne se croyait pas digne de l'honneur immense que l'on a jeté sur ses épaules. Cet honneur de notre saint Père le Pape, je le renvoie avec justice à la vieille église de St-Joseph, à la très vieille paroisse de St-Joseph. Notre église a 60 ans, c'est son jubilé de diamant. Notre paroisse aura bientôt 200 ans. Son Éminence le Cardinal Rouleau a voulu reconnaître son ancienneté en daignant y fixer le Congrès Eucharistique et en obtenant du Souverain Pontife un titre honorifique pour son humble curé. Elle est belle notre paroisse par ses cultivateurs, par ses industries locales, avec sa population si sympathique, si distinguée; avec sa grande charité, à cause de sa piété, de sa dévotion à l'Eucharistie. Voilà ce qui m'attache à vous, voilà ma joie.

Chers amis, quand je serai parti, je vous demande une petite prière et si parfois vous parlez de votre curé, vous direz "Il nous aimait bien" et vous direz vrai. Et il termina par ces mots: "J'ai travaillé un peu au milieu de vous, je suis attaché à la paroisse par toutes les fibres de mon âme."

Le soir, banquet au Couvent pour les officiels. (Chroniqueur J.T.P.)

CONGRÈS EUCHARISTIQUE

28-29-30 juin et 1er juillet 1928

COMITÉ D'ORGANISATION: Mgr J.-D.A. Morisset, curé; M. l'abbé Joseph Hudon, vicaire; M. l'abbé Édouard Bourret, vicaire.

MEMBRES: M. Irénée Lessard, M. l'avocat Léonce Cliche, M. Auguste Perron, M. Adélarde Veilleux, M. J.-C. Caouette, M. Wellie Parenteau, M. J.-L. Vachon.

UNE APOTHÉOSE À JÉSUS-CHRIST

C'est à Saint-Joseph, la plus ancienne des paroisses de la Beauce, que fut tenu, cette année, le deuxième congrès eucharistique régional. Il s'ouvrit le 29 juin, pour se clôturer le 1er juillet. Les Beaucerons n'oublieront pas d'ici longtemps les manifestations grandioses auxquelles donnèrent lieu ces trois jours d'adoration fervente, de réparation amoureuse et de supplications confiantes en présence de l'hôte de nos tabernacles. Elles auront contribué à raviver leur foi en Jésus-Hostie, à la rendre plus éclairée et plus pratique; elles les auront rapprochés davantage de la table sainte où le Dieu de l'autel se donne aux âmes pour être leur nourriture, leur soutien et leur consolation au cours de leur exil terrestre.

Les enfants eux-mêmes voulurent être de la partie. Pour le succès du Congrès, ils offrirent à Notre-Seigneur leurs peines et leurs sous: 66,446 sacrifices consentis librement et assez de sous pour acheter 300 grandes hosties et 13,000 petites. Généreux enfants!



Deux des magnifiques arches au congrès eucharistique de 1928

Saint-Joseph-de-Beauce

À la demande de Mgr Morisset, de généreux donateurs enrichirent nos voûtes de deux magnifiques lustres qui firent l'admiration de tous.

Les Révérendes Soeurs de la Charité virent à l'ornementation de l'église et du reposoir, aidées aussi des Révérends Frères Maristes.

Grâce au concours empressé qu'il rencontra et chez les paroissiens de Saint-Joseph et chez ceux des autres paroisses avoisinantes, le comité organisateur se vit en mesure d'élaborer un vaste programme et de le mettre à exécution sans rencontrer de grands obstacles. Tous rivalisaient de bonne volonté, de générosité et de zèle, pour seconder ses efforts et faire de ces solennelles assises un vrai triomphe pour Jésus. Les organisateurs, parmi lesquels figuraient en premier lieu Mgr D.-A. Morisset, P.D., curé de la paroisse, et ses deux vaillants auxiliaires, MM. les abbés J. Hudon et Ed. Bourret, débutèrent par la restauration complète de l'église, qu'ils rendirent ainsi plus attirante et plus accueillante pour les nombreux paroissiens et visiteurs. Le presbytère à son tour fut rafraîchi et transformé, pour qu'il fût plus digne de ses hôtes distingués, et aussi de son curé, Mgr D.-A. Morisset, récemment élevé à la dignité de Prélat domestique.

L'esprit d'initiative des membres du comité se manifesta ensuite d'une façon plus immédiate. Des arcs de verdure, dont les croquis avaient été fournis par l'abbé Jean-Thomas Nadeau, se dressèrent çà et là, fiers et majestueux, le long des rues que devait parcourir la procession. Le principal, qui devait servir de reposoir, était particulièrement imposant. Adossé à la façade de l'église, il était composé de plusieurs arceaux aux voussures profondes, et couronné d'un pinacle dont l'un, celui du centre, portait une croix lumineuse du plus bel effet. Tous ces arcs, illuminés de nombreuses ampoules électriques, prenaient le soir un aspect vraiment féerique, qui fit l'admiration des congressistes, lors de la grande procession. La St-François, filiale de la Shawinigan, illumina le reposoir et les sept arcs de triomphe et le long parcours de la procession. La décoration des rues était assez sobre et parfaitement uniforme. Elle consistait principalement en une guirlande de drapeaux et d'oriflammes courant de chaque côté de la chaussée, et soutenue par de gracieuses colonnettes flanquées elles-mêmes de drapeaux du Sacré-Coeur et du drapeau pontifical. On remarquait en outre les traditionnels sapins formant une double haie verdoyante qui donnait un cachet bien champêtre à ces belles fêtes paroissiales. Les résidences étaient décorées suivant le goût des propriétaires. Plusieurs disparaissaient presque sous les banderolles, les écussons, les drapeaux et les inscriptions pieuses. La décoration intérieure de l'église ne laissait rien non plus à désirer au point de vue artistique. Pendant que ces

préparatifs et bien d'autres se faisaient, les chorales des cadets, des enfants de Marie et des hommes et jeunes gens, se dépensaient à exercer les nombreux chants qu'ils allaient exécuter au cours des diverses cérémonies du congrès. Grâce à l'activité inlassable des membres du comité et en particulier des abbés J. Hudon et Ed. Bourret, rien ne manqua pour en faire un succès complet.

Il s'ouvrit par une messe pontificale chantée par S.G. Mgr Omer Plante, év. de Dobéro, et auxiliaire de Son Éminence le cardinal Rouleau, archevêque de Québec. Une foule empressée et pieuse, composée surtout d'enfants, remplissait la vaste église. C'était la journée des enfants. Un clergé nombreux avait pris place dans les stalles du chœur. Le discours de circonstance fut prononcé par l'abbé Christy Foy, professeur au séminaire de Québec, qui traita de "la communion et des vacances". Une seconde réunion des enfants eut lieu dans l'après-midi; cette fois, ce fut l'abbé Victorin Germain, vicaire de Ste-Marie, Beauce, qui donna l'allocution. Il prit pour thème: "la communion et la vocation". Le soir, la foule des hommes et jeunes gens venait adorer le Saint Sacrement, qui était demeuré exposé toute la journée. Ils purent entendre l'abbé Wilfrid Caron, curé du Saint-Enfant-Jésus, leur parler de "la communion comme remède au péché". La cérémonie se termina par un salut solennel au T.S. Sacrement.

Le lendemain, nouvelle messe pontificale célébrée par S.G. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski. M. l'abbé Wilfrid Caron répéta son sermon de la veille, tout en l'adaptant à son nouvel auditoire, composé cette fois des dames et jeunes filles de la paroisse et des environs. L'après-midi, à 3 heures, nouveau sermon aux mêmes, prêché par le R.P.G. Labrecque, supérieur des P. du T.-S.-Sacrement, à Québec. Il passa en revue "nos principaux devoirs envers l'Eucharistie", puis il fit l'amende honorable. Le soir, à 7h30, il montait de nouveau en chaire pour s'adresser aux hommes et jeunes gens, et leur rappeler à eux aussi leurs devoirs envers l'Eucharistie. Il relut l'acte de réparation composé par Sa Sainteté Pie XI.

Ils passèrent bien vite, au gré des congressistes, ces deux jours de vie eucharistique si intense. Toutefois, on avait hâte de voir luire le jour du grand triomphe pour Jésus-Hostie. Il se leva radieux ce jour du Seigneur, jour qu'il avait vraiment fait tout exprès pour permettre à ses nombreux adorateurs de l'acclamer comme il le méritait. La vive lumière et la sérénité de la belle journée qui s'annonçait, réjouissaient d'autant plus les coeurs qu'elles mettaient fin aux vives inquiétudes causées chez tous par la mauvaise température de la veille. La messe pontificale, qui devrait être chantée ce matin-là par Son Eminence

le Cardinal Rouleau, avait attiré un grand concours. Les Beaucerons, après s'être donné le plaisir d'escorter pompeusement leur archevêque lors de son entrée dans la paroisse, voulurent admirer avec quelle majesté il portait la pourpre cardinalice et s'acquittait de ses fonctions de pontife. Le sermon fut donné par Mgr Ph. Garneau, P.D., de l'archevêché de Québec. L'orateur envisagea l'Eucharistie comme "sacrement d'unité". L'éminentissime cardinal, prenant ensuite la parole, voulut souligner les belles et fortes leçons qui se dégagent d'une prédication si substantielle et si pratique. Il donna pareillement une magistrale conférence aux prêtres, dans le courant de l'après-midi, à la sacristie de l'église.

Pendant toute la journée, la foule continua à affluer dans la paroisse de Saint-Joseph. La circulation devint bientôt compacte. On parcourait à l'avance les rues par où devait passer la procession. On ne manquait pas de visiter la belle église, aux murs si blancs, aux ors si étincelants, et où le parfum des prières se mêlait à ceux des innombrables fleurs naturelles qui jonchaient l'autel et tout le sanctuaire. Vers le soir, on put saluer l'arrivée d'un détachement de zouaves pontificaux, sous le commandement du capitaine Julien. Vers le même temps, parut la fanfare des cadets de St-Jean-Baptiste de Québec, qui était sous la direction de M. E. Larochelle. Bientôt, c'était le tour de NN. SS. Langlois, évêque de Valleyfield, et Plante, auxiliaire du cardinal Rouleau, à se faire acclamer.

Un peu avant 7 heures, on commença à organiser la procession. Des groupes paroissiaux se formèrent le long de la rue principale, à l'endroit qui leur avait été assigné. Les hommes seuls étaient admis à figurer dans le cortège de la procession, qui commença à s'ébranler au son des cloches et des fanfares. Tant dans les rangs de la procession que le long du parcours, un mille et demi de long, on estime que la foule se chiffrait à près de 20,000 personnes. Le cortège défilait lentement, dans un ordre parfait, s'unissant de coeur au chant des puissantes chorales postées ça et là pour célébrer les gloires de Jésus-Hostie. Parfois, le chant s'interrompait pour donner libre cours à la prière individuelle ou collective. Rien d'impressionnant comme d'entendre monter vers le ciel la clameur sourde de ces innombrables prières qui rappelaient la voix des grandes eaux. Une émotion profonde se lisait sur tous les visages recueillis et édifiés. Comme on se sentait heureux à la pensée que Jésus se rendait ce soir si présent parmi ses nombreux adorateurs, et qu'en retour de ces hommages qu'ils lui rendaient, il fallait faire descendre sur tous ses bénédictions abondantes et ses grâces de choix. Une heure après le départ de la procession, la croix se retrouvait en face de l'église, où la foule de

retour de la procession commença à se masser. Bientôt, on voyait reparaître le dais escorté des zouaves pontificaux.

Le Saint Sacrement avait été porté successivement par NN. SS. Plante et Langlois. Immédiatement après le dais, marchait Son Éminence le cardinal Rouleau, en cappa magna, assisté de NN. SS. Elias Roy, p.d., supérieur du collège de Lévis et Wilfrid Lebon, p.d., supérieur du collège de Ste-Anne de la Pocatière. Venaient ensuite les dignitaires laïques, les maires, les conseillers, les professionnels (dont les avocats en toge). Le moment le plus solennel du congrès était arrivé, celui où Jésus allait donner à son peuple sa bénédiction suprême. On déposa le Saint Sacrement au grand reposoir, autour duquel se rangèrent le clergé et les dignitaires laïques, et ce fut alors que l'abbé A. Godbout, curé de St-François d'Assise, à Québec, prononça l'allocution. Il sut trouver, dans son âme de prêtre et d'ami de Jésus-Eucharistie, les accents qui traduisent les sentiments qui se pressaient dans tous les coeurs de ses auditeurs. Cette allocution fut suivie des motets au Saint Sacrement; puis, après le "*Tantum ergo*", M. Léonce Cliche, maire du village, vint lire d'une voix forte une consécration de toute la paroisse au Sacré-Coeur. C'était maintenant le temps de bénir l'immense multitude prosternée et recueillie. Cérémonie impressionnante au plus haut point. La bénédiction fut suivie des acclamations d'usage: Dieu soit béni! Béni soit son saint nom! répétées dans un bel élan de foi et de ferveur par tous les assistants.

Immédiatement après les invocations, le cardinal Rouleau gravissait les degrés du reposoir et, visiblement ému, se tournait vers la foule pour lui adresser ces quelques paroles vibrantes qui devaient servir de bouquet spirituel à tout le congrès: "Vous venez d'escorter Notre-Seigneur dans les rues; vous lui avez fait un cortège triomphal. Ces fêtes splendides ne s'évanouiront pas; elle auront un lendemain. Vous avez acclamé Jésus, parce que vous savez qu'Il est votre Roi et qu'Il est présent à l'autel; vous lui donnerez donc une part de votre amour. Du haut de son trône, il vous dit comme à Pierre: M'aimes-tu? Vous devez lui répondre: Seigneur, vous savez que je vous aime".

Vous devez lui prouver votre amour en le recevant souvent dans votre coeur, en vous entretenant avec lui, et en observant ses commandements. Vous avez besoin de force, nourrissez-vous donc du "pain des forts". Communiez et vous pourrez accomplir tous vos devoirs. Que Jésus règne dans vos coeurs et il sera votre récompense dans les cieux".

Le congrès était terminé. Le Saint Sacrement fut transporté dans l'église et la foule commença à se disperser, s'arrachant comme à regret au charme

Saint-Joseph-de-Beauce

de l'inoubliable cérémonie dont elle venait d'être témoin et qu'elle ne pouvait se résigner à voir finir. "Nous n'avons jamais vu rien de si beau". "Sera-ce plus beau dans le ciel?" Apparemment, le congrès avait été couronné d'un plein succès; espérons que l'avenir prouvera qu'il le fût aussi en toute réalité. Puisse "ce dimanche des rameaux", pour parler comme l'abbé Godbout, ne pas être "suivi d'un vendredi saint".

F. Bourret, c.ss.r.
(Annales de la Bonne Sainte Anne)

25 JUIN 1929 - Grand concert sacré donné par la chorale de St-Joseph. Beau succès. "Les Sept Paroles du Christ" de Dubois sont interprétées. Les solistes sont: basses: MM. Alphonse Laflamme et Wilfrid Cliche; ténor, M. Pelchat; barytons, MM. Philippe Légaré et L. Desaulniers; soprano, Delle Laura Légaré et Dame Joseph Gagnon.

La chorale exécute aussi: Cantate des Rameaux, paroles de M. Émile Asselin, musique de M. Oram Lachance, et "Jérusalem" de Gounod, Alleluia (4 v.m.) de Haendel, Ave Verum (4 v.m.) de Listz et Tantum (4 v.m.) de Widor.

MORT DE MGR MORISSET (1932)

Mort subite de Mgr Morisset, après 41 ans et 7 mois de sacerdoce. Il s'affaissa en lisant son bréviaire, dans son presbytère, et succomba peu après dans l'après-midi. De santé précaire depuis quelques années, cela ne l'empêchait pas, à force d'énergie et de volonté, de vaquer aux soins de son ministère. Il célébrait sa messe quotidienne dans son presbytère les dernières années, mais se rendait à l'église après. Ses pénitents trouvèrent rarement son confessionnal vide.

Pour le garder parmi ses ouailles, malgré sa santé si chancelante, la paroisse demanda un troisième vicaire, rétribué par un fonds spécial pris en dehors des revenus de la Fabrique.

Funérailles le 9 janvier 1932 à St-Joseph et sera inhumé dans la voûte de l'église, où reposent les restes des anciens curés de St-Joseph.

(Semaine Religieuse): Le clergé vient de perdre un de ses membres les plus éminents dans la personne de Mgr D.-A. Morisset.

RÉFLEXIONS D'UN PAROISSIEN DE ST-JOSEPH DE BEAUCE, À L'OCCASION DE LA MORT DE SON CURÉ: MGR MORISSET

"La vie de Mgr Morisset s'est écoulée dans le calme et la paix. Notre Curé était tout simplement

un brave homme et un très bon prêtre. La note dominante de son caractère fut une excessive bonté. Il aimait le bon Dieu et la Sainte Vierge, et sa seule ambition était de faire passer cet amour dans le coeur de tous ses paroissiens. Il disait souvent: "L'Amour n'est pas aimé". On sentait qu'il voulait conduire chacun de nous comme par la main, dans le chemin du ciel: c'était là la fonction de sa vie. Et il n'abandonnait pas ses paroissiens aux portes du tombeau, il les suivait dans l'Autre Monde. A-t-il assez prêché et prié pour les morts?

Mgr fut dans son temps, l'un des meilleurs prédicateurs du diocèse. Dieu n'était pas pour lui Jéhovah, mais le Christ, Dieu fait homme. Il appuyait peu sur la crainte du Seigneur, mais toujours sur la miséricorde divine.

Un de mes amis, maintenant décédé, m'a souvent dit combien son Curé lui faisait de bien et lui donnait d'espérances avec cette prédication. Ses sermons remuaient profondément le coeur et l'intelligence de ses auditeurs. Il était, le modèle des orateurs sacrés, le "vir bonus". Chaque parole était "cru et senti". L'Esprit Saint eut rarement un meilleur interprète.

Mgr Morisset était le père de chacun de nous: nos joies et nos peines, il les partageait, et chez lui, nous étions chez nous.

Il aimait sa race, ses gens. Son amour des jeunes, son désir des familles nombreuses, sa haine de l'alcool, avaient pour but la conservation de la force et des énergies nationales.

Depuis longtemps, nous le considérons comme un Saint. Y eut-il jamais en ce monde un meilleur prêtre selon le coeur de Dieu? C'est, pour notre paroisse, un grand honneur, une suprême bénédiction de pouvoir conserver dans notre église, ses restes mortels.

Que le clergé continue à fournir au pays des prêtres d'un si haut caractère et la foi et la religion ne disparaîtront pas.

Sa tâche est accomplie. Il disait: "Le plaisir de mourir sans peine, vaut bien la peine de vivre sans plaisir". Les joies éternelles sont enfin son partage.

Je perds un bien bon ami. La veille au soir de sa mort, j'allai le visiter avec ma femme. J'aimais à le saluer en passant. En dépit de ses infirmités, il nous reconduisit, malgré moi, jusqu'à la porte et ses dernières paroles furent: "Que le bon Dieu vous garde". Ce fut son souhait suprême et j'ai le sentiment que je représentais alors toutes les familles de la paroisse.

17 janvier 1932

Louis Morin
Né à Ste-Croix de Lotbinière, le 3 octobre

CHAPITRE XII

M. L'ABBÉ JOSEPH HOUDE

28^e curé — 1932-1952



1881, de M. Désiré Houde et Marcelline Hamel. Étudia au Séminaire de Québec en 1896, puis au Grand Séminaire en 1903. Ordonné prêtre par le Cardinal Bégin le 3 mai 1908. Nommé missionnaire diocésain: prêche la tempérance. Vicaire à Beauceville en 1908; à St-Joseph de Lévis en 1911; à St-Jean-Baptiste de Québec en 1914. Curé de St-Hilaire de Dorset en 1915; à St-Benoit de Beauce en 1919; à St-Joseph de Beauce, le 20 mars 1932.

(Curé pieux et zélé, bien doué pour la prédication, il enseignait bien ses ouailles; fit beaucoup de bien dans un milieu agricole. - Semaine Religieuse).

Grand amateur de l'agriculture, il y donna un

grand essor; sa nomination fut reconnue nécessaire pour le relèvement de la classe agricole dans la paroisse St-Joseph, qui, d'après les statistiques était cotée très bas. Travaillant lui-même, adoptait le costume de l'homme des champs, sans souci de respect humain.

M. le curé Houde, ne prit pas possession immédiatement de sa cure de St-Joseph, il dut être hospitalisé et il fut intronisé curé de St-Joseph au mois de mai. Pendant cette période, M. l'abbé Joseph Hudon, qui avait été nommé desservant à la mort de Mgr Morisset, continua d'administrer la Fabrique jusqu'à l'arrivée de M. le curé Houde, le 15 mai 1932.

Dès qu'il eut pris possession de sa cure, M. Houde commença à préparer la terre de la Fabrique pour la production agricole. Il fit réparer la grange et y installa l'électricité. En 1935, il fit construire une remise pour les machines agricoles.

En 1933, il célébra son jubilé d'argent sacerdotal. Cette célébration, le dimanche 3 mai, débuta par une messe en l'église paroissiale et se termina par un banquet au couvent. Le jubilaire célébra la messe solennelle, assisté par les abbés Joseph Poulin, curé de St-Sébastien et Philibert Grondin, missionnaire diocésain, enfants de la paroisse. Plusieurs prêtres assistaient. Signalons: Mgr Feuiltaut, vicaire forain, Ste-Marie, M. l'abbé Léonce Vézina, curé de St-Patrice, Rivière-du-Loup, natif de la paroisse. Dans la nef aux places d'honneur sa vénérable mère, Dame Désiré Houde et sa famille, le député de Beauce, M. Édouard Fortin, M. et Mme Rosaire Beaudoin, maire du village, M. et Mme

Saint-Joseph-de-Beauce

Gédéon Doyon, maire de la paroisse, les marguilliers, ces anges gardiens des propriétés paroissiales. La chorale nous fit entendre la messe à quatre voix de Gounod. Sermon de circonstance par son confrère, l'abbé Jean-Thomas Nadeau. Nous en reproduisons les principaux extraits. "Fête de paroisse et de famille, vous avez voulu qu'elle marquât une étape dans notre vie paroissiale, vous voici nombreux à déborder des nefs de notre église dont l'intérieur éclatant de blancheur, légèrement agrémenté d'or, aux intéressantes sculptures sur bois, s'est vu ajouter banderoles aux teintes joyeuses et sur le seuil de toutes les fenêtres s'inclinent en un geste gracieux des plantes et des fleurs aux nuances délicates, les autels resplendissants de lumières, les nappes d'harmonie descendant de la tribune de l'orgue; l'ensemble est votre voix collective exprimant vos sentiments pour célébrer le 25^e anniversaire d'ordination sacerdotale de votre curé et avec lui remercier le bon Dieu de ces 25 années consacrées à la sanctification des âmes - près de 9,000 messes célébrées.

Le prêtre par son ordination est un autre Christ ayant triple pouvoir: sur les âmes par la parole, par l'enseignement de l'Évangile, sur le démon par les sacrements de Baptême et Pénitence, sur Dieu lui-même, qui, voulant rester parmi nous, se fait obéissant à la parole du prêtre et descend tout entier dans un morceau de pain.

Les devoirs du prêtre sont multiples: il doit être l'apôtre des jeunes gens, les garder contre les influences malsaines; il doit s'intéresser aux problèmes sociaux, pour lesquels le Pape donne des règles très précises; questions ouvrières, problème de la terre, ce grand rempart contre les forces de l'impiété: vous savez combien votre curé et ses confrères peinent sur le problème angoissant de l'agriculture et du retour à la terre.

Nous avons des devoirs envers lui: le respecter à cause de la sublimité de son état, le défendre, même s'il a des défauts... qui n'en n'a pas. Souvenons-nous qu'il est le chien de garde de la société. Nous devons l'aimer à cause des services qu'il rend, ne pas parler contre lui, prier pour lui; prier pour que Dieu suscite des vocations. Nous prions Dieu, cher confrère, de vous accorder de nombreuses années et un long et fécond ministère, de vous conduire jusque par delà le rayonnement de vos noces d'or sacerdotales.

Après la messe, M. l'avocat Rosaire Beaudoin, maire du village, présente les voeux et les hommages des paroissiens dans une magnifique adresse empreinte de bons sentiments et d'amour filial. En voici quelques points:

Vénéré Pasteur... Vous voyez réunis, auprès de vous, vos amis, vos fils spirituels de tous les sentiers de la vie, adolescents, hommes à la fleur de

l'âge, vieillards vénérables, agriculteurs, députés, prêtres, religieux vous offrant leurs respectueux hommages à l'occasion de votre fête jubilaire. Successeur de Mgr Morisset dont nous ne pouvons prononcer le nom sans émotion, lui qui aimait tant "sa belle paroisse", sans doute assiste-t-il à cette fête et du haut du ciel partage notre allégresse... Fille aînée de l'Église dans ce beau pays de la Beauce, la paroisse de St-Joseph s'est toujours gloriifiée des pasteurs que Dieu a bien voulu lui envoyer. Malgré votre humilité, les échos de votre éloquence, toute française, étaient parvenus jusqu'à nous. Nous remercions Dieu du nouveau pêcheur d'âmes qu'Il nous envoyait pour remplacer le saint Curé qu'Il venait de rappeler à Lui... Les grands hommes sont ceux qui ont compris leur temps et qui lui ont apporté ce qu'ils cherchaient. Vous avez compris nos besoins matériels et moraux et votre talent d'animateur les a comblés... Nos adversaires nous accusent de suivre aveuglement la direction de nos prêtres; nous mettons notre orgueil à suivre respectueusement la direction de notre clergé qui a été l'ange tutélaire de la nation canadienne française. Nous proclamons que la paroisse de St-Joseph a toujours été filialement attachée et soumise à ses pasteurs. Aujourd'hui elle vous en donne un témoignage public et elle fait des voeux pour que le Ciel vous conserve à notre affection et qu'Il nous permette de fêter vos noces d'or.

Monsieur le Curé, en termes gracieux, remercia Monsieur le Maire des marques d'attachement et de sympathie si bien exprimées de la part de ses paroissiens, aussi pour leur magnifique calice en or, cadeau à l'occasion de son jubilé sacerdotal; ce cadeau vous appartient, je le redonne à votre Fabrique.

Le Jubilaire remercie ensuite sa vieille mère qui, malgré son grand âge, est venue assister à cette fête, la remercia chaleureusement de lui avoir enseigné, dès le bas âge, l'esprit de devoir et de sacrifice. Merci à toute l'assistance qui, malgré la difficulté des routes, est venue s'unir à lui, en ce jour. Merci à ses dévoués vicaires, MM. les abbés Joseph Hudon et Vincent Fortin.

Banquet au Couvent où tous savourèrent les mets délicieux d'un succulent repas et les paroles suaves des discours qui clôturèrent cette fête mémorable.

LES BANCS

La location des bancs pour la messe paroissiale rapportait peu. M. Houde fit adopter par les marguilliers une résolution fixant le prix minimum des bancs de la grande allée à \$1.50 par place, par six mois et à \$1.00 par place pour les autres bancs.

LE DEUXIÈME CENTENAIRE

Saint-Joseph-de-Beauce

DE LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH

Ces fêtes eurent lieu les 5, 6 et 7 août 1938. Un comité fut formé. Il se composait des personnes suivantes:

Présidents: M. l'abbé Joseph Houde curé, président honoraire; MM. Thomas Lessard, 96 ans, Dr Ephrem Lessard.

Vice-présidents: MM. Antoine Lacourcière, Thomas Lagueux.

Secrétaire: Notaire André Taschereau

Trésorier: M. Léonce Doyon

Membres: M. l'abbé Antoine Deschênes, M. Ernest Vézina.

PROGRAMME DES FÊTES

La Beauce est fière de ses origines et elle l'a manifesté trois jours durant par des brillantes démonstrations religieuses et profanes, les plus belles dont la Province fut le théâtre; tout fut un succès complet, jusque dans les moindres détails: cérémonies religieuses, concerts, pageants, banquet et feu d'artifice.

5 AOÛT - Journée des enfants - Avant-midi: à 7 heures, communion des enfants; 9 heures, messe dialoguée, célébrée par M. l'abbé Omer Poirier de Saint-Joseph; sermon par M. l'abbé Philibert Grondin, missionnaire agricole.

Après-midi - Amusements dans la Cour du Collège des Frères Maristes. Distribution de prix et de souvenirs.

Le soir - 8 heures - Inauguration de l'Hôtel Municipal, bénédiction par M. l'abbé Joseph Houde, curé de Saint-Joseph. Discours par M. Antoine Lacourcière, maire du village de St-Joseph, M. le curé Joseph Joseph Houde, M. Johnny Bourque, ministre des travaux publics et M. J.E. Perron, député provincial de Beauce. Cérémonie suivie d'une opérette en un acte "Fortunio" musique d'Offenback et d'une comédie en quatre actes "Ces dames aux chapeaux verts" par Albert Acremant.

6 AOÛT, SAMEDI 10 heures - Bénédiction de la croix, érigée sur le site de la première chapelle de Saint-Joseph, du côté ouest de la rivière Chaudière sur le terrain de M. Ézéchiél Tardif, suivie de la messe en plein air sur le même site, célébrée par M. l'abbé Léonce Vézina, curé de Rivière du Loup, l'ainé de nos fils prêtres. Sermon donné par le Rév. Père Ferdinand Bourret, c.s.s.r., curé d'Escourt, Témiscouata, messe à laquelle assistaient le seigneur et la seigneuresse de La Gorgendière, représentés par M. Jacques Taschereau et Mlle Marcelle Aubry, leurs descendants.

Après-midi, 2 heures - Pèlerinage au "Moulin

des Fermes", fête agricole, ce lieu berceau de la colonisation et de l'agriculture de la région beauceronne. Une plaque commémorative offerte par la Commission des sites et monuments historiques fut apposée sur le mur du vieux moulin et dévoilée par l'honorable Bona Dussault, ministre de l'Agriculture. Ce vieux moulin assis au pied du coteau, à la structure massive qui montre avec quel soin nos pères travaillaient le bois et la maçonnerie; sa roue tourne depuis 200 ans. M. Irénée Lessard dans un discours plein de vérité démontra la vie difficile de nos ancêtres, vie remplie d'obstacles mais foncièrement catholique.

L'Honorable Dussault remit les diplômes, décernés aux cultivateurs occupant la terre de leurs ancêtres depuis cent ans et plus et passa au cou de M. le curé Joseph Houde la décoration de "Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole" disant: "Vous êtes de ceux qui représentent le mieux ceux qui ont conservé les nôtres à la terre, faisant de l'agriculture presque une religion."

Remerciements de M. le Curé et discours par l'honorable Dussault et M. le notaire André Taschereau. Concert par fanfare de Thetford et chants canadiens par la foule.

8 heures - Soirée de pageants et chants mimés sur la place de l'église, sous la direction de Madame Arthur Duquet de Québec. 300 figurants prennent part à la représentation: le tout fut réussi et goûté. Chorale accompagnée par la fanfare de Thetford.

DIMANCHE, 7 AOÛT - Digne couronnement de cette célébration du deuxième centenaire: messe en plein air, sur le grand estrade au côté de l'église, messe de Yon sous la direction de M. le vicaire Antoine Deschênes, célébrée par M. l'abbé Léon Lessard du Collège de Lévis. Sermon par M. l'abbé Rosaire Dallaire du diocèse de Valleyfield (tous les célébrants et prédicateurs des cérémonies religieuses de nos fêtes étaient natifs de la paroisse Saint-Joseph). M. Dallaire prit pour texte "le Christ-Roi". La paroisse restera catholique si parents et enfants savent garder et défendre leur fidélité au Christ-Roi. À la fin de son allocution, il rendit hommage à l'abbé Jean-Thomas Nadeau qui donna tant de preuves de son attachement à sa paroisse natale ainsi qu'à M. Jean-Thomas Perron qui continue la tradition de son oncle. Fanfare du 22e sous la direction de M. Edwin Bélanger.

Midi grand banquet au couvent, sous la présidence de M. le curé Joseph Houde, qui après le repas présenta les orateurs. M. l'abbé Omer Poirier rappela ses origines acadiennes, l'honorable Onésime Gagnon, ministre des mines, chasse et pêcheries, M. F.X. Dufour, avocat de St-Joseph.

Après-midi 2 heures: Grande parade de tous les pageants avec fanfare.

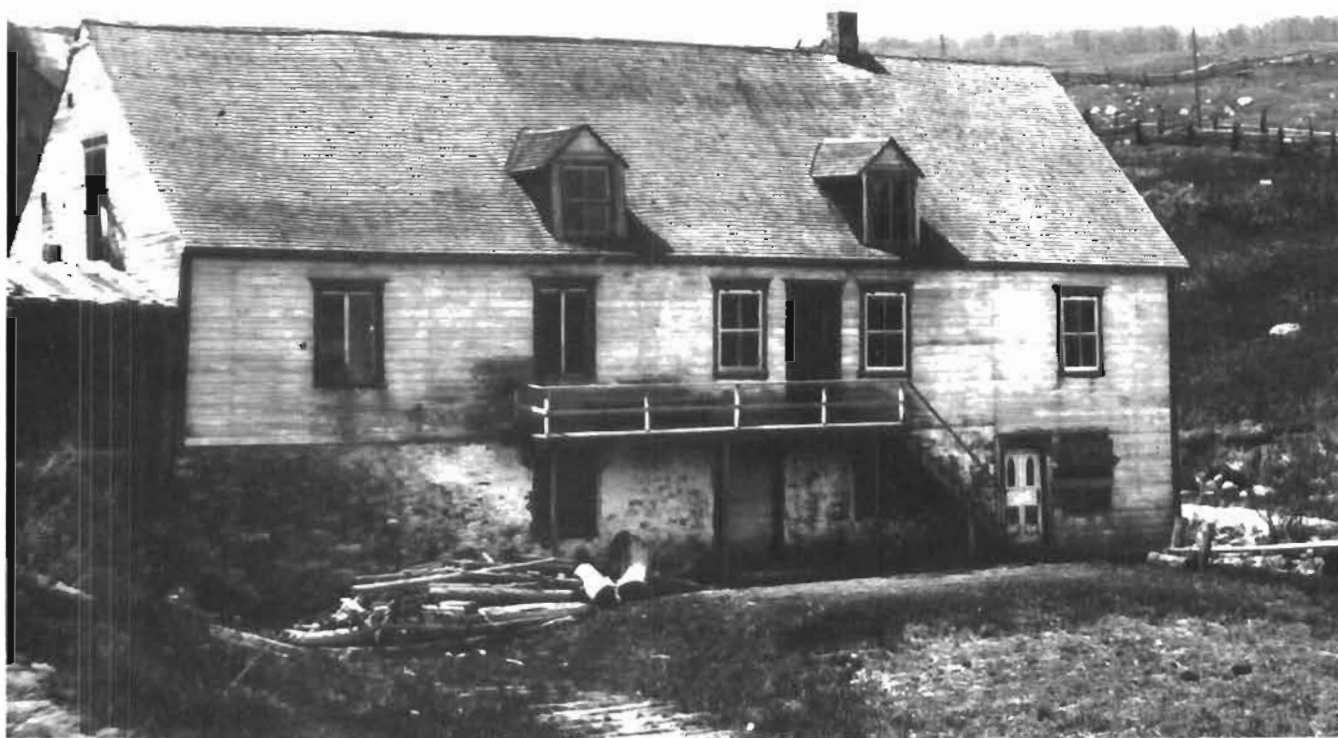
Saint-Joseph-de-Beauce



Croix érigée lors du deuxième centenaire
sur le site exact de la première chapelle



Plaque-souvenir du deuxième centenaire. Hon. Bona Arsenault, Wilfrid Jacques l'abbé Houde, Émile Perron



{Source: Société du Patrimoine des Beaucerons}
Le Moulin des Fermes érigé par le seigneur Fleury de la Gorgendière

Saint-Joseph-de-Beauce

4 heures - Bénédiction du calvaire érigé sur la place de l'église, souvenir du 2e centenaire, sermon par M. l'abbé Valère Jacques, curé de St-Séverin de Beauce.

Soirée - Concert par la fanfare du 22e Régiment. Grand ralliement populaire sur la place de l'église sous la présidence de M. Louis Morin. Discours: M. Onésime Gagnon, M. Antonio Elie, le lieutenant colonel Léon Lambert, natif de St-Joseph, M. Edouard Lacroix, député fédéral de Beauce, M. Léonce Cliche. M. Louis Morin évoqua le souvenir de Mgr J.D.A. Morisset. Chant par la chorale. Merveilleux feux d'artifice.

TITULAIRES DES DIPLÔMES D'HONNEUR

Nous publions ci-dessous la liste des cultivateurs qui ont mérité le diplôme d'honneur, décerné aux familles qui occupent la même ferme depuis plus de cent ans.

Thomas Lagueux, maire de la paroisse. Premier occupant de sa ferme: Jean Charpentier dit Lagueux, marié à Catherine Pomerleau dit Vachon, a pris possession de cette terre en 1817 qui a toujours été en possession de la famille Lagueux depuis cette date.

Valère Gilbert à Thomas à Henri. Premier occupant de sa ferme: Charles Jos. Gilbert, marié à Charlotte Jobin a pris possession de cette terre en 1763 qui a toujours été occupée par la famille Gilbert depuis cette date.

Vital Cliche, fils de Vital. Premier occupant de sa ferme: Jean-Baptiste Cliche qui en a pris possession en 1799. La famille Cliche l'a toujours occupée depuis cette date.

Joseph Gilbert à Georges. Premier occupant de sa ferme: Charles Gilbert, époux de Marie Brunet, à qui elle fut concédée en 1741. Quatre générations lui ont succédé sur la même ferme.

Wilfrid Labbé à Louis; Joseph Poulin à Denis; Jean-Th. Giguère à Narcisse; Thomas Maheu à David; Ernest Gilbert à Th.-Henri; Eugène Giguère à Ignace; Joseph Pouliot à Thomas; Joseph Cloutier à Etienne; Honoré Maheu; Joseph Lessard à Florian; Emile Gagnon à Joseph; Ezéchiél Tardif; Louis Lessard à Napoléon à Louis; Louis Jacques à Richard à Jos.; Jean-Baptiste Lessard à François à Augustin; Jean-Thomas Maheu à Thomas à Baptiste; Eugène Dulac à Exalie; Rosaire Tardif à Alphonse à Vital à Olivier; Amédée Tardif - côté sud-ouest de la rivière; Wilfrid Doyon à Wilfrid à Louis; Jean-Thomas Giguère à Cyrille; Olivier Maheu à David; Joseph Lessard à Joseph; Eugène Poulin à Auguste à Eugène; Valère Nadeau à Johnny; Cyrille Fortin; Gédéon Poulin; Vital Lessard à Augustin à Vital à Gus; Irenée Lessard à Thomas; Donat Gilbert à Absolon; J.-Albert Grondin à Joseph; Mme Joseph Lambert à Sylvain ou son fils;

Joseph Cliche à Vital à Pierrette; Arthur Jacques à Ephrem; Félix Jacques à Anselme; Odilon Poulin à Philéas à Elie; Gédéon Gagnon à Joseph à Jean; Joseph Roy à Majorique; Louis-Aimé Maheu à Cyrille; Herménégilde Groleau; Adrien Roy, fils de Augustin à Alfred; Thomas Lagueux à Jean, St-Frédéric; Mme Vve Georges Gagné, St-Frédéric; Thomas-Hilaire Vachon, de St-Frédéric; Jean-Thomas Jacques fils de Thomas, St-Frédéric; Arthur Lessard à Eusèbe, St-Frédéric; Alfred Cloutier, fils de Nérée, de l'Enfant-Jésus; Thomas Cliche à Baptiste, Vallée-Jonction; Joseph Nadeau, Vallée-Jonction; Joseph Labbé à Cyrille, Beauce-Jonction; Ernest Jacob, Beauce-Jonction.

Un historien, bien au fait de l'histoire de la Beauce, nous dit qu'il est peu probable qu'aucune terre n'ait été occupée depuis plus de 200 ans. La plupart des familles qui fondèrent St-Joseph émigrèrent de la côte de Beauré en 1737 et 1845. Avant la fondation de St-Joseph il n'y avait que des commerçants de fourrures qui avaient établi ici et là des postes de traite le long de la rivière Chaudière. Le Seigneur de la Gorgendière a amené lui-même les premiers colons.

Ces fêtes engendrèrent un grand enthousiasme au sein de la population en même temps qu'elles provoquaient des discussions acerbes. Le comité avait décidé l'érection d'un monument sur les lieux de la première chapelle, sur la terre de M. Ezéchiél Tardif. M. le curé Houde ne l'entendait pas de cette façon. Il voulait "sa croix" près de l'église avec des marches donnant sur le trottoir pour que les paroissiens puissent s'y arrêter et prier. On dut ériger deux monuments, l'un sur le site de la première chapelle et l'autre à proximité de l'église. Non seulement, le curé voulait une croix, mais il décida de décrocher le "corpus Christi" sur la croix de l'ancien cimetière et de la fixer à son monument. Cette exigence créa un profond malaise au sein du comité et chez les donateurs de ce "corpus Christi".

LA LOI SCOTT

En 1941, les Beaucerons furent appelés à se prononcer sur l'opportunité d'établir un régime de prohibition de la vente des liqueurs ALCOOLIQUES. Les promoteurs de ce projet s'étaient assuré de la coopération du clergé régional. Deux journalistes furent menacés d'excommunication pour avoir refusé d'APPUYER CE PROJET.

Cette loi fut rappelée quelques années plus tard.

LES TERRAINS DE JEUX

Il existait un vieux moulin appelé Le Moulin des Fermes qui avait été érigé par le Seigneur Fleury de la Gorgendière. Ce moulin avait été

déclaré monument historique lors des fêtes du deuxième centenaire et une plaque avait été apposée par le Ministère des Affaires Culturelles. Le propriétaire cherchait à s'en débarrasser parce qu'il ne faisait plus ses frais.

Un dimanche matin, à la messe de huit heures, le curé de la paroisse, demande à ses paroissiens d'acheter ce moulin qui, selon lui menaçait de devenir un lieu de vente de liqueurs alcooliques et charge les Chevaliers de Colomb de recueillir les fonds requis pour l'achat de ce moulin afin de le convertir en un lieu de récréation pour les enfants du village. Avec l'appui de la Caisse Populaire et de quelques donateurs, les Chevaliers de Colomb acquirent ce moulin, formèrent un

organisme sans but lucratif pour l'administrer et pendant un bon nombre d'années lui donnèrent une vocation de terrain de jeu.

En janvier 1951, M. le curé Houde tombe malade et M. l'abbé Jos. Denis, vicaire, est nommé desservant. Il le sera jusqu'à la mort de M. le curé Houde survenue le 14 juillet 1952, à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'âge de 70 ans.

13 SEPTEMBRE 1942 - Engagement de Mlle Marguerite Jacques comme organiste, remplaçant M. Oram Lachance, aux mêmes conventions, à savoir, \$50.00 par mois.



La profession de foi (garçons) du 26 mars 1966

Les croix de chemin



Chez Raymond Poulin. On y voit Marthe Poulin, Carmen Poulin et Madeleine Nadeau.

Le Christ sur cette croix est une oeuvre d'art puisqu'il a été sculpté par Louis Jobin, il y a plus de soixante ans.

C'est M. Auguste Poulin, lors d'un pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré, qui avait acheté cette statue, en même temps que deux autres. Depuis 1976, les deux statues au pied de la croix ont dû être enlevées, le bois étant pourri.



Chez Denis Jacques à Philippe (renouvelée en août 1979 et bénie par le curé Fernand Doyon).

Nous pouvons voir Jean-Pierre (1 an), fils de Denis, assis à l'avant de la croix.



Chez Marcel Labbé. Cette croix fut tout d'abord plantée sur le chemin près de la rivière dans les années 1880 par un nommé Plante, pour faveur obtenue. Plus tard, lors du déménagement de la route au coteau, elle fut plantée sur la terre de M. Anselme Jacques. En 1915, elle fut déménagée en haut de la Route Kennedy, endroit où elle se trouve encore aujourd'hui.



Chez Normand Maheu. Érigée par Alfred Sévigny, père d'Ovila et fabriquée par Cyprien Labonté.



Statue de la Vierge au Moulin des Fermes, donnée il y a plus de 31 ans par M. Armand Jacques et installée dans la grotte creusée dans le roc par M. Odilon Giguère.



Chez Fernand Roy. Croix érigée par son grand-père, Omer Roy, et bénie en août 1933 par l'abbé Houde.

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE XIII

NOS CURÉS CONTEMPORAINS

1952 - 1987



M. L'ABBÉ JOSEPH-ODINA ROY
29^{ième} curé — 1952-1966

M. l'abbé Joseph-Odina Roy, né à St-Georges de Beauce le 26 mars 1890, fils de M. Vital Roy et de Dame Eugénie Lessard. Il étudia au Collège de Ste-Anne de la Pocatière, au Grand Séminaire de Québec, fut ordonné à Québec le 30 août 1914. Nommé vicaire à St-Flavien de Lotbinière 1915-18; à Beauceville 1918-22; curé de St-Théophile 1922-32; St-Benoît 1932-38; Sacré-Coeur de Jésus 1938-52; à Saint-Joseph de Beauce 1952-1966.

Un immense cortège de ses anciens

paroissiens de Sacré-Coeur de Jésus vint le reconduire à St-Joseph où il était attendu par une foule imposante. Beauceron authentique qui en plus de sa naissance déploya au pays de ses ancêtres toutes ses activités et son dévouement depuis 1918. Il avait rêvé de devenir curé d'une vieille paroisse de la Beauce. Son rêve s'est réalisé puisque son évêque lui confia la plus ancienne paroisse de la Beauce.

Mgr Odina Roy fut intronisé par le Vicaire Forain, M. l'abbé Jos. Lehoux, curé de Ste-Marie. Voici comment l'intronisation de Mgr Odina Roy est consignée dans le registre de la paroisse de St-Joseph:

26 AOÛT 1952 - Moi, soussigné, Vicaire Forain, délégué de l'Ordinaire, ai mis le Révérend Monsieur l'abbé J.-Odina Roy, en possession vraie, réelle et corporelle de la cure et paroisse de Saint-Joseph dans le Vicariat Forain No XIII dans le comté de Beauce. La cérémonie de prise de possession s'est déroulée, selon le rite prescrit, sans opposition ni contradiction, en présence d'un grand nombre de prêtres et de fidèles; en foi de quoi, j'ai signé le présent acte avec quelques témoins

Fait à Saint-Joseph les jour et an que ci-de
Jos. Lehoux, ptre-curé, V.F

C. Morissette, Az. Papillon, W. Lebon, P. D., Fernand Belleau, curé à St-Henri; Jos. Belleau, curé à Thetford-Mines; E. Houle à Thetford; A. Roberge, curé à Thetford; Armand Nadeau à Thetford; A. Beaudoin à Ste-Anne de la Pocatière, Elzéar Parent, prêtre, Séminaire de St-Georges; Jean Duval, curé

Saint-Joseph-de-Beauce

de l'Assomption; J. Nelson Lévêque à St-Victor; J. Arthur Nadeau, curé à St-Alfred; Eugène Marcoux, prêtre, Collège de Lévis; Honorius Provost, Séminaire de Québec; Jean-P. Labrecque, père-éudiste; Patrice Roy, vicaire de St-Victor; Laurent Lacourcière, aumônier à Duchesnay; Roland Lord, prêtre, Collège de Lévis; C. H. Lavigueur, Séminaire de St-Georges; Jos. Turgeon, curé à St-Séverin; Joseph Ferland, Séminaire de St-Victor; Jules Turcotte, prêtre, Enfant-Jésus; Pamphile Cloutier, prêtre à St-Georges; Edgar Nadeau, curé à St-Jules; Goderic Blanchette, vicaire à l'Assomption; Landry Chandonnet, vicaire à St-Joseph; S. Breton, curé à St-Antoine-Daniel; Paul-Eugène Roy,

Séminaire de St-Georges; Joseph Hudon, curé à Ste-Perpétue de L'Islet; Joseph Denis, à St-Joseph, Paul-André Doyon, Séminaire de St-Georges; Albert Bélanger, prêtre, Edmunston, André Lessard à Ste-Justine, Jean Nadeau, eccl.; M.-Louis Champagne, vicaire à St-Joseph; Florian Lemay, vicaire à East-Broughton; Eugène Dusseau, St-Simon les Mines; Lucien Quirion, prêtre, Beauceville; D. Tanguay, Villeneuve, Québec, Emile Gilbert, André Tasche-reau, Irénée Labbé, Gédéon Lessard, Thomas Lagueux, Auguste Doyon, maire, Vital Lessard, maire, Joseph-Donat Vachon maire, Wilfrid Labbé, président de la Commission Scolaire.

Contrairement à son prédécesseur, M. l'abbé



Chorale mixte de Saint-Joseph - Mai 1952

- 1^{ère} rangée g. à d. Lauréanne Faucher, Thérèse Gastonguay, Jeannine Boivin, Aline Nadeau, Rose Lessard, Janine Lessard, Claudette Poulin.
- 2^{ième} rangée Irène Lessard, Catherine Poulin, Thérèse Lagueux, Isabelle Cliche, Marie-Aimée Normand, Rachel Lagueux, Pauline Lagueux, Charlotte Poulin.
- 3^{ième} rangée Marie-Anne Nadeaux, Marguerite Jacques, Esther Cliche, Gisèle Lagueux, Jacqueline Cliche, Antonine Poulin, Marguerite Lagueux.
- 4^{ième} rangée Simone Lessard, Léonie Drouin, Yvette Roy, Laurette Grondin, Huguette Lagueux, Denise Jacques, Denise Doyon, Ginette Nadeau.
- 5^{ième} rangée Paul-Émile Babineau, Jean-Thomas Doyon, François Giguère, Marc Labonté, Gabriel Doyon, Paul Jacques, Léonard Boily, Édouard Vachon.
- 6^{ième} rangée Gérard Morin, Firmin Lessard, Guy Lagueux, Damien Doyon.

Saint-Joseph-de-Beauce

Roy ne s'impliqua pas dans la culture de la terre de la Fabrique.

Le 26 avril 1953, les marguilliers approuvent divers travaux à l'église: réparer les haut-parleurs, cimenter les fenêtres, couvrir la voûte de laine minérale; au presbytère, remplacer la fournaise, installer un chauffage à l'huile, aménager une buanderie dans la cave et y installer un réfrigérateur et des toilettes. Coût \$8,000.

Comme il ne cultivait pas la terre de la Fabrique, les marguilliers vendirent à l'enchère la grange-étable. L'acheteur, M. Philippe Jacques à Odilon paya \$861. Le terrain fut nivelé et aménagé.

14 AOÛT 1955 - Prolongement de la rue Ste-Christine jusqu'au boulevard Robert Cliche. La Fabrique cède une lisière de terrain de 45 pieds de largeur par 1420 pieds de longueur. En plus le Fabrique verse \$2,000 à la municipalité pour lui aider à exécuter les travaux.

4 MARS 1956 - Assemblée des marguilliers anciens et nouveaux dans le but de renouveler le système d'éclairage électrique de l'église et de la sacristie d'après un plan soumis et approuvé par l'inspecteur désigné par le ministère du Travail; ces travaux comportaient l'éclairage par les voûtes, la desserte de différents moteurs en présumant que dans l'avenir il pourrait se présenter des surcharges, le tout à la satisfaction des lois des assurances; disparition des lampadaires et des lumières décoratives. Chaque soumissionnaire devra garantir dix pour cent du coût de la soumission, en signant le contrat d'entreprise d'après les plans et devis soumis. Ces travaux seront payés par le revenu dit de "La Part de Dieu" ainsi le budget ordinaire ne sera aucunement grevé.

L'ingénieur que a conseillé le curé et les marguilliers manquait totalement de sens de l'esthétique et de l'architecture puisqu'il a fait enlever non seulement les lustres qui ne constituaient aucune nuisance, mais il a fait encaster les projecteurs dans le plafond de la voûte en brisant des sculptures qui avaient coûté des milliers de dollars laissant la voûte nue. Cet ingénieur a ruiné le cachet de l'intérieur de l'église en la dépouillant de ses lustres dispendieux qui étaient ses plus beaux ornements avec les sculptures.

Mgr Roy avait à coeur le développement des institutions scolaires. Afin de ne pas manquer la construction d'une école primaire, il recommanda le site de l'actuelle école d'Youville. Le 25 mars 1956 la proposition est soumise à une assemblée de paroissiens qui la refuse par un vote de 40 voix pour et 99 contre. Enfin, après bien des délais une assemblée de paroissiens accepte de céder à la Commission scolaire le terrain demandé.

Le 12 février 1957, Sa Sainteté le Pape Pie XII élève M. le curé J. Odina Roy à la dignité de Prêlat Domestique. La nouvelle lui est transmise par Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec. Son investiture par Mgr Grandbois, vicaire général du diocèse de Québec, le dimanche de Pâques, dans l'après-midi.

UN TERRAIN DE STATIONNEMENT - La Fabrique, la municipalité du village de St-Joseph, les Religieuses du Couvent et la Commission Scolaire s'unissent pour faire un vaste terrain de stationnement entre l'église, l'avenue du Palais, l'école d'Youville et la nouvelle rue Ste-Christine. La réunion a été convoquée et présidée par M. le curé Roy. On décide de recouvrir ce stationnement de deux pouces d'asphalte.

L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX - Cet organisme aura désormais un vaste terrain, sis entre la route du pont, le chemin de fer Québec Central et la rivière Chaudière. La Fabrique, par une résolution adoptée le 14 juin 1959 et ratifiée par une assemblée de paroissiens le 21 juin, concède à l'O.T.J. ce terrain qui sera mis à la disposition des enfants et des adolescents.

UN GARAGE POUR LES PRÊTRES DE LA CURE - Ce garage est construit au nord du presbytère et peut contenir trois automobiles. Coût \$3,000.

LE FOYER MGR O. ROY - Mgr Odina Roy s'intéressait à tous les mouvements. Il fut un des principaux souscripteurs à la Corporation du Foyer pour personnes âgées qui porte son nom. Il a remis un chèque de \$10,000 au président, le Dr Luc Légaré. Cette souscription a eu un effet d'entraînement sur toute la population de St-Joseph. Ce foyer pour personnes âgées a été le premier de toute la région à être construit sans subvention gouvernementale.

L'ÉCOLE POLYVALENTE - Mgr Odina Roy avait à coeur de pourvoir la jeune génération d'une instruction lui permettant d'entrer sur le marché du travail. Ne pouvant lui-même s'occuper de l'organisation scolaire, il délégua un de ses vicaires, M. l'abbé Eugène Tanguay, pour la campagne de régionalisation.

L'ÉCOLE LAMBERT - En 1963, l'école connue sous le nom de école des Frères, devait changer de nom. Par suite de la construction de l'école Polyvalente, elle avait perdu ses religieux qui s'en étaient allés enseigner à l'école polyvalente. Mgr O. Roy suggéra de rendre hommage à celui qui fut le premier propagandiste de l'organisation scolaire à St-Joseph,



Le Foyer Mgr-O.-Roy

Thomas Lambert.

Thomas Lambert, né en 1820, était le fils de Gervais Lambert et de Marie-Louise Doyon, lesquels demeuraient sur la ferme occupé aujourd'hui par M. Claude Lambert.

M. le curé Poulin (1829-1843) remarqua le jeune Thomas Lambert et l'envoya étudier au Séminaire de Québec.

Le jeune Thomas ne fit pas le cours au complet mais revint chez son père avec la conviction que l'organisation scolaire était urgente à St-Joseph. Notre héros avait des adversaires irréductibles. On le menaçait de faire brûler sa maison. Un jour, on trouva des quartiers de bois de poêle qui avaient été troués et dans lesquels on avait introduit de la poudre à fusil. Thomas Lambert allait voir les filles chez Baptiste Cliche (aujourd'hui résidence de M. Wilfrid Cliche de St-Joseph des Érables). Pendant la traversée de la rivière en chaloupe à rames la discussion devint tellement vive qu'un de ses compagnons menaçait de le noyer.

L'ancienne école des Frères fut donc baptisée École Lambert, en l'honneur du pionnier de l'orga-

nisation scolaire. M. le curé Roy fut celui qui insista pour que la commission scolaire donne ce nom à l'école.

JUBILÉ D'OR - Les fêtes du jubilé d'or de Mgr Odina Roy couronnèrent sa carrière pastorale. D'abord, les membres de sa famille le fêtèrent à St-Georges, sa paroisse natale. Le dimanche suivant ce furent les fêtes paroissiales à St-Joseph. Mgr Maurice Roy présida la messe solennelle célébrée par le jubilaire, assisté d'un neveu, le P. Phydime Roy et de M. l'abbé Dominique Giguère, prêtre enfant de la paroisse. C'était la première fois que la paroisse de St-Joseph avait l'honneur et le privilège de fêter un pasteur jubilaire de cinquante années de sacerdoce. En 1966, le curé de St-Joseph abandonne sa cure et se retire dans sa maison, non loin de l'église. Au printemps de 1975, il entre au Foyer Mgr O. Roy qu'il avait contribué à fonder et il décède le 19 juillet de la même année. S. E. le Cardinal Maurice Roy assiste à ses funérailles et y prononce l'homélie.

Saint-Joseph-de-Beauce



Marguerite Jacques, devenue plus tard titulaire des grandes orgues à l'église de Saint-Joseph

Inauguration de Grandes Orgues
 en l'église de
SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
 à 7 heures p. m.

Dimanche, le 29 juin prochain

Monsieur le Curé et M. M les Marguilliers
 de Saint-Joseph-de-Beauce

DECHENT

M. et M^{me} Louis-Jacques de
 faire la collecte à la gr. messe
 de leur faire l'honneur d'assister au Concert Sacré qui sera donné à cette
 occasion.

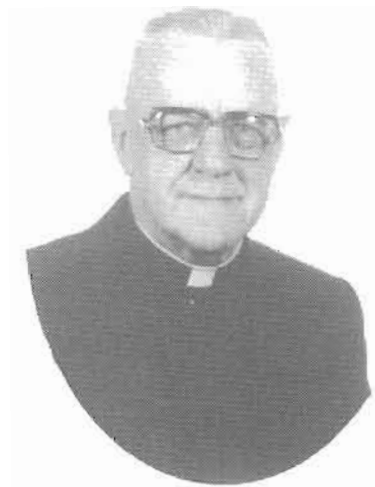
B. P. P. pour le 22 juin prochain.



Les grandes orgues de l'église

1913

Saint-Joseph-de-Beauce



CURÉ FERNAND DOYON
30^e curé — (1966-1980)

M. l'abbé Fernand Doyon est un authentique Beauceron, puisqu'il est né à Notre-Dame de la Providence. Il a été ordonné prêtre à Québec en 1937.

Il fut successivement vicaire dans les paroisses de St-Sylvestre, Beauceville, Ste-Croix, Jacques-Cartier et St-François d'Assises.

Par la suite, M. l'abbé Doyon fut nommé curé de St-Sévérin et de St-Frédéric. En juillet 1966, S. E. le Cardinal Roy lui confia la cure de St-Joseph.

M. le curé Doyon s'est efforcé de mettre en pratique les recommandations de Vatican II.

La première mesure visant à de meilleurs communications entre les membres de la communauté chrétienne de St-Joseph a été le lancement d'un bulletin paroissial.

En 1967, M. l'abbé Doyon célèbre la messe du centenaire de l'église et, par la même occasion, procède à l'organisation de la Garde Paroissiale qui rend d'immenses services.

En 1969, c'est l'aménagement d'un nouveau cimetière pour suppléer à celui qui est devenu trop exigü.

Le 26 décembre 1969 a lieu la cérémonie des premiers baptêmes communautaires

L'initiative par excellence de l'abbé Doyon a été la fondation d'un club missionnaire le 31 juillet 1970. Ce club est venu en aide aux missionnaires qui oeuvrent dans diverses parties du monde en leur faisant parvenir des dons de subsistance et des vêtements pour leurs ouailles.

Des confessionnaux très discrets ont été érigés à l'arrière de l'église.

Le 27 octobre 1972, la Garde Paroissiale fête ses cinq ans et M. le curé Doyon remet à M. Yves Labbé l'écusson portant le numéro 5.

Dans le domaine administratif, en collaboration avec les marguilliers, il entreprend des travaux de consolidation des fondations de l'église qui ont duré plusieurs mois. Ces travaux sont autorisés le 4 février 1970 et un ingénieur fait une étude qui démontre l'urgence de cette consolidation.

Les travaux ont débuté en septembre et les

techniques les plus modernes ont été utilisées pour injecter du béton sous pression, sous les fondations.

Cette année (1987), M. l'abbé Fernand Doyon célèbre son jubilé d'or sacerdotal. Nous lui offrons,

avec nos remerciements pour le dévouement dont il a fait preuve pendant les années passées au sein de la communauté chrétienne de St-Joseph, nos félicitations et nos meilleurs voeux.



L'imposant presbytère de style première Renaissance française

Saint-Joseph-de-Beauce



CURÉ FERNAND CLICHE
M. le curé Fernand Cliche
31^e curé de St-Joseph

M. l'abbé Fernand Cliche est né à Saint-Martin de Beauce-Sud, le 22 mai 1925. Il est le fils de M. Alphonse Cliche, contracteur pour la Cie John Breakey, décédé en 1965 et de dame Rosalie Bisson, native de Saint-Marguerite de Bellechasse. Il fit ses études primaires à Saint-Martin, son cours commercial au Collège Sacré-Coeur de Beauceville, ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, ses études théologiques au Grand Séminaire. Il fut

ordonné prêtre en 1951. Il a fait des études en cathéchèse en Belgique et à l'Université de Montréal.

M. l'abbé Cliche a été professeur au Séminaire de Saint-Georges, professeur à l'Université Laval, animateur à l'Office de cathéchèse du diocèse de Québec et curé de Saint-Paul Apôtre de 1972 à juillet 1980.

Dès son arrivée dans la paroisse de St-Joseph, le nouveau pasteur s'est donné entièrement à son ministère. Comme ses prédécesseurs, il s'est efforcé de continuer l'application des recommandations de Vatican II.

Au niveau de la liturgie, il s'est appliqué à la formation des lecteurs. Il a formé le Mouvement Couple et Familles, La Vie Montante, Les Femmes Chrétiennes, le concours des Ministres extraordinaires de la communion qui facilitent la tâche du célébrant aux messes paroissiales.

Avec la collaboration des marguilliers, M. le curé Cliche a fait exécuter d'importants travaux de rénovation et d'entretien de l'église. Mentionnons la reconstruction des verrières, le rafraîchissement des toiles du chemin de la croix, des tableaux des autels, une toilette complète de l'intérieur et, tout récemment, la première phase de la réparation de l'orgue. Il en a été de même pour le presbytère.

Il n'est pas facile de broser un tableau complet de l'oeuvre de notre curé, tant sur le plan de son ministère que sur la plan administratif. Les paroissiens de St-Joseph sont fiers de leur église, du presbytère, des cimetières. Ils doivent une fière chandelle au curé Cliche, administrateur averti.

Saint-Joseph-de-Beauce

LES PRÊTRES DE SAINT-JOSEPH

Saint-Joseph a donné plusieurs prêtres à l'Église, prêtres qui ont illustré non seulement leur lieu d'origine ou d'adoption, mais encore l'Église de Québec et le pays. En voici la liste:

Jean-Baptiste Gatién	Alfred Lambert, m.s.c.	Philibert Grondin, chanoine	Dominique Giguère
Augustin Duval	Ubald Poulin	Pamphile Legendre	Guy Nadeau
Félix Legendre	Adrien Bouffard	Thomas Cloutier	Émilien Doyon
Omer Cloutier, p.a., v.g.	André Cliche	Jean-Thomas Nadeau	Guy Dumais, o.p.
Léonce Vézina	Blaise Cliche	Ovide Cliche	L.-M. Champagne
Omer Poirier	André Lessard	Léon Lessard, chanoine	Jean-Marie Vachon
Joseph-A. Poulin	Paul-André Doyon	Ferdinand Bourret, c.ss.r.	Paul-Eugène Roy
Gustave Cloutier	Hermann Giguère	Valère Jacques	Jean Nadeau
		Ferdinand Gagnon, c.ss.r.	Jules Roy, p.b.
		Ths-Philippe Cloutier	Réjean Lessard
		Rosaire Dallaire	Bertrand Jacques
		Ph.-Auguste Légaré	Henri-Louis Maheu
		P. Couture, jésuite	Donald Cliche

LISTE DES VICAIRES DE SAINT-JOSEPH

- M. l'abbé E. Roy - 1859
MM. les abbés Morisset, F.X. Delage - 1865
M. l'abbé Constantin - 1867
M. l'abbé L. J. Gagnon - 1868
M. l'abbé J. D. Barabé - 1869
M. l'abbé Claude Roy - 1870
M. l'abbé B. E. Leclerc - 1872
M. l'abbé Paul Dubé - 1873
M. l'abbé Théo Delagrave - 1874
M. l'abbé O. Quézel - 1881
M. l'abbé J. B. G. Boulet - 1881
M. l'abbé Ant. Boisvert - 1882-88
M. l'abbé A. Vézina - 1885
M. l'abbé Léon Rochette - 1891
M. l'abbé Arthur Lacasse - 1895
M. l'abbé Hilaire Fortier - 1896-99
M. l'abbé Armand Proulx - 1898
M. l'abbé Théophile Houle - 1899
M. l'abbé Walstand Proulx - 1900
M. l'abbé A. S. Déchénes - 1901
M. l'abbé Odilon Guimond - 1902
M. l'abbé Eugène Sirois - 1903
Père Léon Eglhoff - 1903
M. l'abbé Arthur Beaudet - 1903
M. l'abbé Georges Mercier - 1904
M. l'abbé Edmond Paré - 1906
M. l'abbé J. J. Hunt - 1907
M. l'abbé Charles-Albert Labrecque - 1908-12
M. l'abbé Alfred Boulet - 1910-14
M. l'abbé Cléophas Leclerc - 1912
M. l'abbé J. Évariste Boucher - 1914-20
M. l'abbé Édouard Bourret - 1916-29
M. l'abbé A. Guimond - 1920-25
M. l'abbé Joseph Hudon - 1925-37
M. l'abbé Thomas-Philippe Cloutier - 1927-32
M. l'abbé J.-Vincent Fortin - 1929-34
M. l'abbé Edgar Nadeau - 1934-40
M. l'abbé Antoine Deschênes - 1937-38
M. l'abbé Albert Moisan - 1938
M. l'abbé Léon Bernier - 1939-48
M. l'abbé Alphonse Guy - 1940-48
M. l'abbé Landry Chandonnet - 1948-52
M. l'abbé Joseph Denis - 1948-53
M. l'abbé Marie-Louis Champagne - 1951-53
M. l'abbé Eugène Tanguay - 1953
M. l'abbé Guy Blondeau - 1953-59
M. l'abbé François Germain - 1959-62
M. l'abbé Jean-Pierre Soucy - 1962
M. l'abbé Gaston Bédard - 1963
M. l'abbé Gaston Bilodeau - 1964
M. l'abbé Louis-Marie Rodrigue - 1969
M. l'abbé Guy Frenette - 1970
M. l'abbé Zoël Doyon - 1971
M. l'abbé André Poulin - 1975
M. l'abbé Arthur Bélanger - 1983

CHAPITRE XIV

LES MARGUILLIERS

267 MARGUILLIERS ONT OCCUPÉ LE BANC D'OEUVRES

Depuis la fondation de la paroisse de St-Joseph, 267 paroissiens se sont succédé dans le banc d'oeuvres. La fonction de marguillier était plutôt un poste honorifique, car peu de paroissiens avaient les qualifications requises pour administrer la fabrique. Cette charge était laissée au missionnaire ou plus tard au curé. Cependant le marguillier "en charge" devait servir de porteur des messives du missionnaire à l'évêché, le service postal n'existant pas. Par des sentiers à peine tracés, un voyage à Québec durait plusieurs jours. En arrivant sur les hauteurs de Lévis, le fleuve lui paraissait un obstacle difficile à franchir, surtout l'hiver où on devait naviguer au milieu des glaces.

Dans une lettre qu'il fait porter au chanoine Briand, le Père Théodore indique clairement qu'il a chargé le marguillier en charge de lui remettre une lettre.

Une compilation rapide des familles qui ont fourni le plus grand nombre de marguilliers accorde la palme aux familles Lessard et Cloutier, avec un total de 16. La famille Poulin en compte 13.

Les familles Jacques et Giguère sont sur un pied d'égalité avec 12. Voici, par ordre numérique les familles qui compte quatre marguilliers et plus: Cliche, 9; Doyon, 9; Maheu, 8; Nadeau, 6; Vachon, 6; Lambert, 6; Labbé, 6; Gilbert, 5; Gagné, 5; Lagueux, 4; Grondin, 4.

LES DÉCÈS: Malgré le nombre imposant de marguilliers, très peu sont décédés pendant la durée

de leur mandat. En 1901, Louis Lambert décède un mois après son élection. Il est remplacé par Jean Jacques. En 1923, Jean Doyon décède trois mois après son élection. Il est remplacé par Joseph Gilbert (à Georges). Fortunat Jacques est décédé au printemps de 1928. Il a été remplacé par Thomas Grondin qui est décédé avant de devenir marguillier en charge.

Nous publions la liste des marguilliers:
1743 à 1750

1743 - François Lessard	1744 - Joseph Lagueur (Lagueux)
1745 - Noël Maheu	1746 - Pierre Lessard
1747 - Pierre Labrecque	1748 - Joseph Poulin
1749 - Gilbert Dupuis	1750 - Joseph Gagné

1751 à 1760

1751 - René Grondin	1752 - Jean Dupuis
1753 - François Provost	1754 - Augustin Cloutier
1755 - Pierre Poulin	1756 - Jean Rodrigue
1757 - Louis Roberge	1758 - Joseph Roy
1759 - Joseph Pomerleau	1760 - Jean Bolduc

1761 à 1770

1761 - Ignace Quirion	1762 - Pierre Sansoucy (Bureau)
1763 - Charles Goulet	1764 - Thomas Roy
1765 - Claude Poulin	1766 - François Nadeau
1767 - François Dubois	1768 - Antoine Vachon
1769 - Pierre Boulet	1770 - Joseph Poulin

1771 à 1780		1837 - Joseph Poirier	1838 - François Nadeau
1771 - Jean Gousse	1772 - Augustin Labbé	1839 - Augustin Doyon	1840 - Louis Jacques
1773 - Pierre Jacques	1774 - Michel Pomerlo	1841 à 1850	
1775 - Prisque Doyon	1776 - Joseph Boulet	1841 - Michel Vachon	1842 - Jean Lagueux
1777 - Alexis Comiré	1778 - Jean Jobin	1843 - François Nadeau	1844 - Etienne Lessard
1779 - Augustin Jacques	1780 - René Sqérette dit Labbé	1845 - Noël Roy	1846 - Joseph Lagueux
1781 à 1790		1847 - Claude Doyon	1848 - Abraham Lessard
1781 - Etienne Poulin	1782 - François Lessard	1849 - Jean-Bte Cliche	1850 - Léon Létourneau
1783 - Joseph Guérin dit St-Hilaire	1784 - Joseph Grondin	1851 à 1860	
1785 - Louis Gagné	1786 - Jean-François Cloutier	1851 - Joseph Poulin	1852 - François Cloutier
1787 - Joseph Labbé	1788 - Michel Proteau	1853 - Charles Jacques	1854 - Jean Doyon
1789 - Joseph Lessard	1790 - Jean-Bte Lessard	1855 - Joseph Cloutier	1856 - Jean-Bte Dupuis dit Gilbert
1791 à 1800		1857 - Pierre Cliche	1858 - Richard Lessard
1791 - Alexis Vachon	1792 - Joseph Fortin	1859 - Narcisse Giguère	1860 - Séraphin Cloutier
1793 - Alexis Doyon	1794 - Joseph Charpentier	1861 à 1870	
1795 - Jean-Baptiste Gilbert	1796 - André Bisson	1861 - Sylvain Lambert	1862 - Ignace Tardif
1797 - Jean Gagné	1798 - Pierre Poirier	1863 - Narcisse Plante	1864 - Louis Létourneau
1799 - Augustin Moranci	1800 - Joseph Cloutier	1865 - Joseph Jacques	1866 - Vital Poirier
1801 à 1810		1867 - Jean Cloutier	1868 - Jean Paré
1801 - Jean Grondin	1802 - Joseph Nadeau	1869 - Jean-Bte Nadeau	1870 - Jean Lagueux
1803 - Charles Cloutier	1804 - Joseph Doyon	1871 à 1880	
1805 - Etienne Dodier	1806 - Jean-Marie Roy	1871 - Georges Cloutier	1872 - Eugène Duval
1807 - Charles Goulet	1808 - Augustin Plante	1873 - Jean-Bte Maheu	1874 - Vital Lessard
1809 - Jean Poulin	1810 - Louis Giguère	1875 - Prosper Dupuis	1876 - Isaïe Giguère
1811 à 1820		1877 - Augustin Lessard	1878 - Bénoni Lessard
1811 - Joseph Roy	1812 - Etienne Lessard	1879 - Etienne Cloutier	1880 - Honoré Forcier
1813 - Charles Cloutier	1814 - Jean Roy	1881 à 1890	
1815 - François Charpentier	1816 - Antoine Vachon	1881 - Georges Cliche	1882 - Anselme Jacques
1817 - Louis Goulet	1818 - Jean-Bte Perron	1883 - Vital Cliche	1884 - Léger Giguère
1819 - Noël Lessard	1820 - Jean-Bte Cliche	1885 - Évariste Poulin	1886 - Vital Poulin
1821 à 1830		1887 - Denis Jacob	1888 - Thomas Laurent (Poirier)
1821 - François Fortin	1822 - Jean-Bte Squierret	1889 - Thomas Doyon	1890 - Louis Doyon
1823 - Louis Gagné	1824 - François Cloutier	1891 à 1900	
1825 - Charles Paquet	1826 - Antoine Nadeau	1891 - Richard Turmelle	1892 - Jean Cliche
1827 - Alexis Doyon	1828 - André Jacques	1893 - Séraphin Roy	1894 - Noël Roy
1829 - Joseph Cloutier	1830 - Louis Poulin	1895 - Thomas Nadeau	1896 - Prosper Vachon
1831 à 1840		1897 - Richard Cloutier et Charles Fortin	1899 - Thomas Lessard
1831 - Joseph Groslot	1832 - Augustin Cloutier	1898 - Olivier Labbé	1900 - Vital Lessard
1833 - Pierre Lambert	1834 - Jacques Maheux	1901 à 1911	
1835 - Pierre Grondin	1936 - Thomas Carette	1901 - Jean Jacques (élu en remplacement)	

Saint-Joseph-de-Beauce



Saint-Joseph-de-Beauce

Florence Sévigny



En 1981, elle découvre ce goût de peindre et travaille différents mediums; l'aquarelle devient sa véritable passion. Sa formation artistique: un certificat en arts à l'université du Québec, des sessions intensives au Québec et aux Etats-Unis avec des peintres de grande renommée. Très vite, elle développe un style bien personnel. Plusieurs expositions de groupes et en solo sont déjà à son actif. En 1986, elle est choisie parmi 70 peintres, pour la collection de l'hôtel de ville de Ste-Foy, collection qui fera par la suite une tournée provinciale.

- Le terme sensibilité s'impose lorsqu'on analyse les aquarelles de Florence Sévigny.
- Une technique très spontanée nous laisse découvrir l'état d'âme du moment.
- L'artiste ne retient que l'essentiel, libérant l'oeuvre des détails superflus.
- De l'extériorisation colorée des choses à l'intériorisation spirituelle, la fraîcheur de sa peinture séduit les yeux et son contenu trouve le chemin du coeur.
Le tableau s'intitule: "allons à la cabane".

Saint-Joseph-de-Beauce

de Louis Lambert,
mort un mois après son élection)

1902 - Eugène Poulin 1903 - Joseph Jacques
1904 - Auguste Gagné 1905 - David Tardif
1906 - Vital Cliche,
à Pierre 1907 - Florian Lessard
1908 - Georges Gilbert 1909 - Onésime Poulin
1910 - Cyrille Giguère 1911 - Joseph Morin
(courtier)

1912 à 1921

1912 - Joseph Cloutier 1913 - Alfred Roy
1914 - J.-Éphrem Lambert 1915 - Thomas Doyon,
à Jean
1916 - Joseph Roy,
à Séraphin 1917 - Philias Lessard
1918 - Jean Roy, à Jean 1919 - Auguste Perron
1920 - Omer Poulin 1921 - Johnny Nadeau

1922 à 1930

1922 - Valère Gosselin, N.P.
1923 - Joseph Gilbert, à Georges
(élu en remplacement de Jean Doyon,
mort 3 mois après son élection)
1924 - Dosithée Vachon 1925 - Amédée Tardif
1926 - Omer Létourneau 1927 - Auguste Boivin
1928 - Omer Giguère -
(M. Fortunat Jacques fut élu en 1926,
mais il mourut en 1928
et fut remplacé par M. Thomas Grondin
qui mourut en 1930.
(Aucun ne devint marguillier en charge).

1929 - Ephrem Giguère, à Exite-M.
1930 - Majorique Cliche

1931 à 1941

1931 - Philémon Poirier 1932 - Richard Drouin
1933 - Félix Jacques 1934 - Ernest Lessard,
à Augustin
1935 - Alphonse Giguère 1936 - Wilfrid Lambert
1937 - Adélard Drouin 1938 - Wilfrid Jacques
1936 - Edmond Grondin 1937 - Honoré Maheu
1938 - Archelas Lessard 1939 - Vital Cliche
1940 - Joseph Roy 1941 - Napoléon Doyon

1942 à 1951

1942 - Joseph Poulin,
à Denis 1943 - Joseph Pouliot
1944 - Linière Vachon 1945 - Thomas Lagueux
1946 - Valère Cloutier 1947 - Alphonse Maheu
1948 - Gédéon Lessard 1949 - Emile Gilbert
1950 - André Taschereau 1951 - Irenée Labbé

1952 à 1961

1952 - Arius Giguère 1953 - Thomas Létour
neau
1954 - Philippe Veilleux 1955 - Wellie Vachon
1956 - Léonce Jacques 1957 - Eugène Giguère
1958 - Philémon Blanchet 1959 - Edmond Tardif
1960 - Henri Cliche 1961 - Louis-Philippe
Cloutier

1962 à 1970

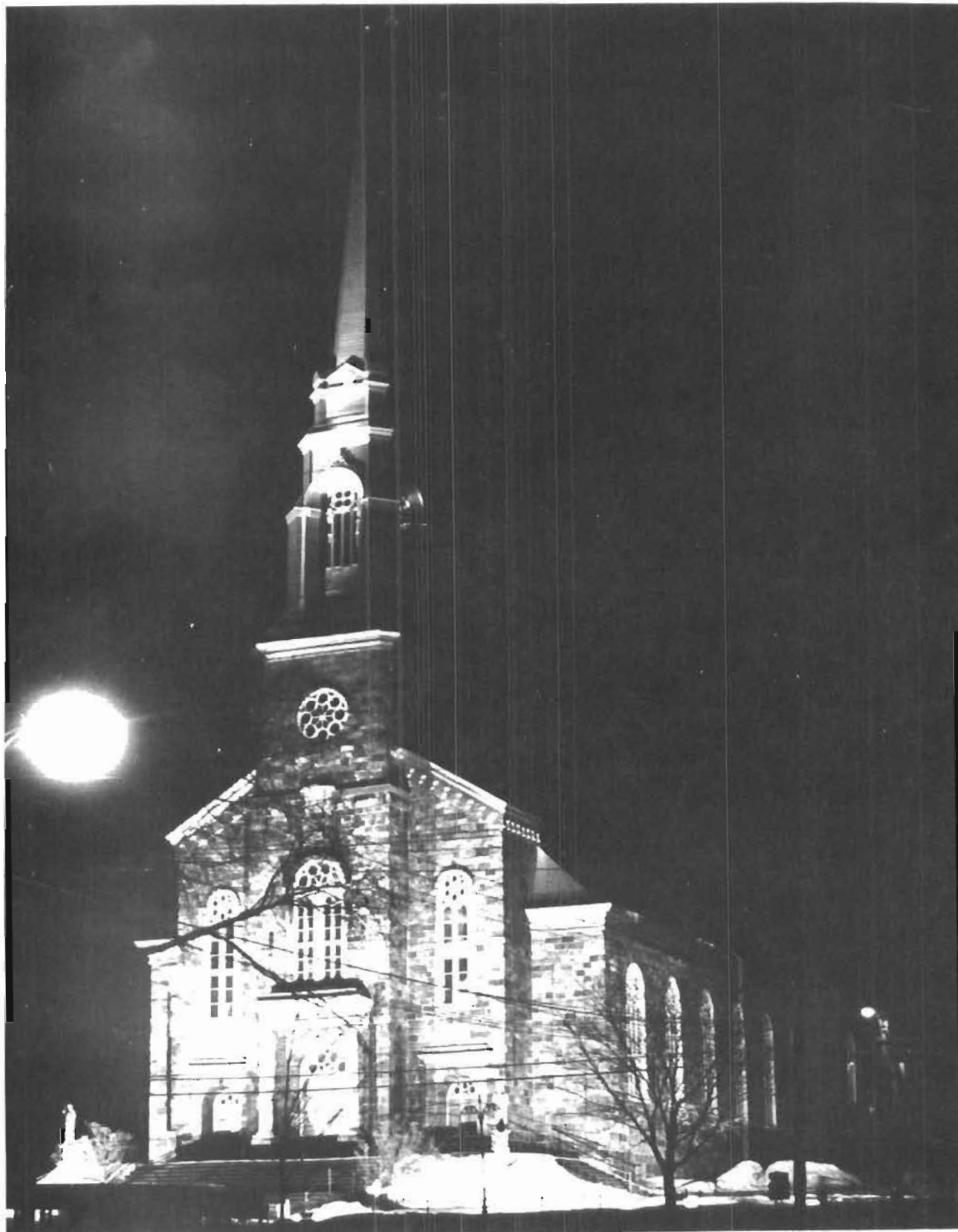
1962 - Philippe Bélanger
1963 - Jean-Thomas Maheu (Vital)
1964 - Alphonse Labbé
1965 - Edmond Létourneau, Clermont Lessard
1966 - Albert Poulin
(élu en remplacement d'Alphonse Labbé)
1967 - Paul Goulet, Fernand Doyon
1968 - Gérard Poulin, Antonio Roy
1969 - Aimé Gagné, Marcel Poulin
1970 - Gérard Giguère, Philippe Lambert

1971 à 1980

1971 - Louis-Alfred Jacques, Charles Jacques
1972 - Philippe Giguère, Gédéon Giguère
1973 - Gédéon Maheu, Luc Jacques
1974 - Léon Jacques, Gilles Roy
1975 - Eloi Maheu, Joseph Sévigny
1976 - Jean-Louis Giroux, Roméo Labbé
1977 - Rosario Lessard, Paul-Henri Gagnon
1978 - Jean-Marie Giguère, Léonard Goulet
1979 - Patrick Gagné, Philias Lessard
1980 - Clermont Lessard, André Gilbert

1981 à 1986

1981 - Jean-Marie Boivin, Maurice Vachon
1982 - Gaston Laflamme, Luc Légaré
1983 - Noël Poulin, Roland Rodrigue
1983 - Walter Grenier
(élu en remplacement de Luc Légaré)
- Diane Lessard-Doyon
(élue en remplacement de Gaston Laflamme)
Première femme marguillier
à Saint-Joseph-de-Beauce.
1984 - Pierre Cliche, Bertrand Maheu
1985 - Monique Breton, Anita Labbé
1986 - Louis Doyon, André Jacques
- Gaétan Roy
(élu en remplacement de Pierre Cliche)



Saint-Joseph-de-Beauce

DEUXIÈME PARTIE

Souvenirs! Souvenirs!

LE COUVENT
L'ORPHELINAT
LE COLLÈGE

Saint-Joseph-de-Beauce



CHAPITRE XV

LE COUVENT ET L'ORPHELINAT
DEUX MONUMENTS À LA GLOIRE DE LA CHARITÉ

par SUZANNE POULIN



Le couvent et l'orphelinat vers 1915

Le couvent et l'orphelinat de Saint-Joseph-de-Beauce sont aujourd'hui partie intégrante de l'ensemble institutionnel de cette paroisse et joyaux du patrimoine beauceron.

Ils sont là, sis sur une petite colline, avoisinant l'église et le presbytère et tout ce que l'environnement nouveau a créé autour d'eux. Ils sont là, véritables témoins d'une belle et glorieuse époque. Ils sont là surtout comme des monuments élevés à la gloire de la charité d'une paroisse, la plus vieille de la Beauce, dont les habitants ont toujours eu le coeur sur la main.

Fondé en 1873, le couvent de Saint-Joseph a ouvert ses portes en 1875. Il est né de l'esprit d'initiative et du grand souci apostolique et culturel de M. l'abbé Louis-Antoine Martel, curé de 1868 à 1885. Le projet de l'abbé Martel a été vaillamment secondé par M. Zéphirin Vézina, avocat et premier directeur du Palais de Justice, ainsi que par la grande générosité de tous les paroissiens. Quarante-vingt-quinze années durant, les Soeurs de la Cha-

rité de Québec en ont assumé la direction, dispensé l'éducation et préparé plusieurs générations de jeunes filles (voire même un millier de garçons) à jouer les rôles les plus valorisants qui soient au sein de la société.

La fondation de l'orphelinat, d'autre part, remonte à 1907. Elle est l'oeuvre toute particulière de M. l'abbé Charles-Édouard Carrier, curé de Saint-Joseph de 1905 à 1911. Homme très sensible et plein de compassion, l'abbé Carrier sut concrétiser son désir d'aider l'orphelin et de soulager la misère du pauvre. Il sut se concilier l'action charitable des paroissiens, action qui ne s'est jamais démentie. Il sut aussi trouver, en la Soeur de la Charité, la femme pieuse, dévouée jusqu'à l'héroïsme, la femme forte et éclairée qu'il fallait pour mener l'entreprise à bien et la rendre viable. De sorte que l'orphelinat, tout comme le couvent, redira et chantera aux générations futures combien bons et généreux ont toujours été les citoyens de Saint-Joseph-de-Beauce.

Le couvent - 1875 - 1974

LES GRANDES ÉTAPES DE LA FONDATION

Le 12 avril 1873, dans une lettre adressée à Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, M. le curé Louis-Antoine Martel demande à l'archevêque de Québec la permission d'ériger un couvent à Saint-Joseph pour l'instruction des jeunes filles. Sa lettre souligne que, depuis le premier janvier, plusieurs paroissiens ont offert de l'aider dans son entreprise et que tous se feront un plaisir de contribuer à cette belle oeuvre, chacun selon ses moyens.

Le 23 avril, Mgr Taschereau autorise la construction du couvent; il s'exprime en ces termes à M. le curé Martel:

"J'ai craint d'abord, dit-il, que ce nouvel établissement ne causât la ruine du couvent de Sainte-



Le curé-fondateur,
l'abbé Louis-Antoine Martel

Marie. J'ai donc étudié la question telle qu'elle se présente dans l'histoire du diocèse et j'ai vu que dans les circonstances analogues, lorsqu'il s'agit de paroisses voisines aussi peuplées, un second couvent ne causait au premier qu'un dommage temporaire, largement compensé par les immenses avantages qui en provenaient; j'ai vu aussi que, pour prévenir autant que possible cet inconvénient, mes prédécesseurs ont mis certaines restrictions dans la permission accordée au nouvel établissement.

"Dans le cas présent, je dois mettre pour condition que le couvent de Saint-Joseph ne recevra comme élève, soit pensionnaire, soit externe, aucune enfant de Sainte-Marie ou des paroisses qui en dépendent naturellement.

"Vous aurez soin de m'envoyer, avec la copie de la délibération de la Fabrique, un plan qui montre la situation relative de la distance de l'église, du presbytère et de ses dépendances ainsi que de l'endroit où l'on se propose de bâtir le couvent. Vous devrez aussi soumettre à mon approbation les plans de la nouvelle bâtisse.

"Souhaitant de tout mon coeur que Dieu bénisse cette entreprise, je vous prie d'agréer l'assurance de mon sincère attachement."

signé: E.-A., archevêque de Québec

Par la suite, fort de l'approbation de Mgr Taschereau, M. le curé Martel organise une souscription populaire qui dure du 25 avril au 12 mai et rapporte 3,800.00\$ payables en quatre versements.

Le 27 avril, lors de l'assemblée des marguil-

liers anciens et nouveaux. L'Oeuvre de la Fabrique consent à donner gratuitement à la Corporation archiépiscopale du diocèse de Québec un terrain lui appartenant, mesurant 135 pieds de front sur 200 pieds de profondeur. Ce terrain est situé à l'entrée de la prairie qui se trouve au-dessus du hangar à grain du curé. L'Oeuvre s'engage aussi à permettre l'ouverture d'une rue de dix-huit pieds de largeur, partant de la sacristie jusqu'au couvent projeté, à condition que l'entretien de cette rue et des clôtures qui la borderont soient à la charge de la Corporation archiépiscopale. En plus, l'Oeuvre s'engage à donner, à perpétuité et gratuitement, aux religieuses qui habiteront le dit couvent le droit de mettre une vache en pacage sur la terre de la Fabrique. L'acte de cession du terrain est passé et signé par M. Jean-Baptiste Maheu, marguillier en charge.

Le 24 septembre, Son Excellence Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau préside à la bénédiction de la pierre angulaire du futur couvent destiné à l'éducation des jeunes filles et placé sous le patronage de Notre-Dame de la Merci. Plusieurs prêtres et un grand nombre de paroissiens prennent part à la cérémonie. Quelques-uns apposent même leur signature. Ce sont: Elzéar-Alexandre, archevêque de Québec, Louis-Antoine Martel, curé de Saint-Joseph, Mathias-Ferdinand Catellier, curé de Saint-Georges, J.-B. Villeneuve, curé de Saint-Victor, J.-P.-A. Chaperon, curé de Sainte-Marie, Paul Dubé, ptre, Thomas Hoffeman, curé de Saint-Frédéric, ainsi que les paroissiens Thomas-Jacques Taschereau, Zéphirin Vézina et Eugène Duval.

Au mois de décembre 1873, M. le Curé, après s'être concerté avec Mgr l'Archevêque, entre en relation avec la Supérieure générale des Soeurs de la Charité de Québec, alors Mère Marie-du-Sacré-Coeur, pour offrir à la communauté la direction de la maison qu'il fait construire.

Le 5 janvier 1874, les Soeurs de la Charité acquiescent à la demande de M. le curé Martel. En effet, la Très Révérende Mère Supérieure générale écrit:

"Monsieur le Curé,

"J'ai le plaisir de vous annoncer que nos chères soeurs vocales ont accepté la proposition que vous avez bien voulu nous faire de diriger une maison d'éducation et de visiter les pauvres et les malades dans votre paroisse. Nous serons heureuses, Révérend Monsieur, de nous dévouer à votre exemple au bien du prochain, et j'espère que le bon Dieu répandra ses bénédictions les plus abondantes sur votre entreprise, basée sur sa plus grande gloire.

"Votre très humble servante,
Soeur Marie-du-Sacré-Coeur"

LA CONSTRUCTION ET L'OUVERTURE

Le 24 septembre 1874, les fondations du couvent sont terminées et l'on entreprend la construction de l'édifice proprement dit qui aura 60' x 40', un étage en pierre et deux en bois avec toiture couronnée d'un clocheton.

La générosité du curé et des paroissiens faisant toujours figure dominante dans le projet, l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy entre à son tour dans le sillage, dessine et offre gratuitement les plans qui devront être suivis à la lettre par l'entrepreneur Théodule Bilodeau, de Sainte-Marie. Pour le montant de 4,000.00\$, M. Bilodeau s'engage à construire la maison et à fournir tous les matériaux nécessaires. Très anxieux de voir son rêve devenir réalité, M. le curé Martel promet 100.00\$ de boni à l'entrepreneur à la condition que les travaux soient terminés le premier juin 1875.

En 1875, le printemps venu, le brave curé se rend alors compte que l'entreprise ne peut être livrée le premier juin. Il se ravise donc et promet un nouveau boni de 400.00\$ à M. Bilodeau afin que ce dernier livre la maison le premier septembre. Promesse tenue de part et d'autre. Mais quand arrive le règlement des comptes, factures à l'appui, M. Bilodeau prouve qu'il subit un déficit de 1,454.71\$. Sur le champs, l'abbé Martel s'engage à éponger ce déficit. La construction du couvent coûte donc 5,854.71\$.

Entre temps, soit le 15 août 1875, l'arpenteur Félix Legendre, de Saint-Joseph, fait don de la cloche qui, chaque jour, sonnera l'angelus et annoncera aux élèves le début des cours. Cette cloche, d'une pensanteur de 75 livres, sera d'une certaine manière la collaboratrice des soeurs enseignantes, de l'éducation en général et de la formation de la jeune fille en particulier. La bénédiction en est faite le jour même par M. Hoffeman, curé de Saint-Frédéric. Le parrain et les marraines sont: M. Nazaire Lambert, marchand, Mme Élise Poulin, épouse de M. Honoré Fortier, et Mme Célânire Arcand, épouse de M. Elzéar Vézina, avocat. La cloche s'appellera Élise-Célânire.

Le 18 août, par voie du courrier, la Maison-Mère des Soeurs de la Charité de Québec annonce à M. le curé Martel la nouvelle de la nomination des cinq premières religieuses qui viendront travailler au couvent de Saint-Joseph, dans cette partie de la vigne du Seigneur qui vient de leur être confiée. Ce sont: Soeur Saint-Roch, supérieure, Soeur Saint-François-Xavier, assistante, Soeur Saint-Thomas, économiste, Soeur Sainte-Antoinette et Soeur Sainte-Christine. Une enseignante laïque leur sera adjointe du nom de Mlle Guérard.

Les cinq fondatrices



Soeur Saint-François-Xavier



Soeur Saint-Thomas



Soeur Saint-Roch, supérieure



Soeur Sainte-Antoinette



Soeur Sainte-Christine

Saint-Joseph-de-Beauce

Le 26 août, les deux premières religieuses arrivent et sont logées au presbytère en attendant la venue des trois autres et la prise de possession du couvent qui a lieu le 13 septembre. L'aménagement des pièces étant tout à fait convenable, les classes débutent le lendemain, 14 septembre.

Dès la première journée, 18 pensionnaires à 5.00\$ par mois, 4 demi-pensionnaires à 2.50\$ par mois et 15 quart-pensionnaires à 8.00\$ par année demandent leur entrée. C'est un début modeste mais prometteur. Au surplus, les élèves qui étudieront le piano devront payer 2.00\$ par mois; si elles sont pensionnaires, le coût ne sera que d'un dollar. Il est aussi spécifié que les pensionnaires nourries par leurs parents ne paieront qu'un dollar par mois.

Le 16 septembre, en vertu d'une permission spéciale accordée par Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, M. le curé Martel célèbre la messe pour la première fois dans la chapelle du couvent. Le même jour, il y bénit un Chemin de la Croix.

Les communautés religieuses de Québec entretenant des relations très amicales entre elles, le couvent de Saint-Joseph bénéficie de leurs largesses en faveur de sa chapelle. Plusieurs verges de pure toile pour confection d'aubes et nappes d'autel, de la mousseline et un surpli sont offerts par les Dames Ursulines. La pierre d'autel est un don des Soeurs Augustines de l'Hôtel-Dieu. M. l'abbé Napoléon Laliberté, aumônier à l'Archevêché, fait cadeau à la nouvelle institution, pour sa part, de deux chasubles, de surplis, d'amicts et de purificatoires. Quant à M. le curé Martel, sa générosité est manifeste et, avec un rare bonheur, il dote la chapelle du couvent d'un des petits autels de l'église incendiée, d'une lampe du sanctuaire, d'un ciboire, de burettes, de chandeliers, ainsi que d'un harmonium.

Le 17 décembre de la même année, une permission, venue de Rome, accorde aux religieuses la faveur de garder la présence perpétuelle de Jésus-Eucharistie. De ce fait, l'apostolat des gardiennes du couvent de Saint-Joseph est assuré, puisque dans leur humble demeure une ou deux messes par semaine seront dorénavant célébrées.

Le 4 mai 1876, c'est grande joie et jour de grande ferveur. La première communion de dix-huit élèves a lieu dans la blanche chapelle de l'institution. Et le 12 juillet suivant, en la jeune maison d'enseignement, on procède à la première distribution de prix.

Puis, le temps passe et la vie s'écoule paisible. En septembre 1877, vingt-six pensionnaires sont inscrites et leur nombre va s'augmentant jusqu'à trente-neuf au cours de l'année. Face à un besoin grandissant, Mlle Georgianna Vanner est même adjointe au personnel enseignant comme professeur

de piano et organiste à l'église. Musicienne d'origine allemande, Mlle Vanner épouse, quelques années plus tard, M. Joseph Morin, de Saint-Joseph.

Le 5 novembre, deux néophytes: l'Américain Joseph-Napoléon Sherman Lervis, de Clinton, Me, âgé de 22 ans, et l'Anglais Alfred-Keeble MacDonald, de Sutton, Suffolk, Angleterre (détenus tous deux à la prison de Saint-Joseph), baptisés publiquement la veille à l'église, font leur première communion dans la chapelle du couvent, accompagnés de leurs parrains et marraines. Les témoins de cette cérémonie vivent des moments émouvants.

Deux années s'écoulent selon un rythme de progrès toujours à base de charité. En 1879, la direction du couvent admet gratuitement à son pensionnat et dans ses classes une orpheline du nom de Georgianna Vallée.

Au début du mois de décembre 1880, la santé de M. l'abbé Martel, qui avait inspiré de sérieuses craintes pendant quelques années, semble se raffermir. Les Soeurs d'alors proposent à M. l'abbé Louis-Lausippe Quézel, vicaire, de profiter du 25^e anniversaire d'ordination de M. le Curé pour témoigner leur reconnaissance à leur vénéré fondateur. Non seulement la proposition plaît-elle à l'abbé Quézel, mais elle suscite chez lui un enthousiasme débordant et toute la famille paroissiale organise une démonstration de gratitude qui s'échelonne sur deux jours, soit les 20 et 21 décembre. Au couvent, une séance est donnée par les élèves qui expriment leur reconnaissance et celle des religieuses pour les bontés sans nombre de leur bon Père. Ce à quoi l'abbé Martel répond en termes émus, manifestant le bonheur et la consolation que lui donnent cette maison, fondée par ses soins. En terminant, il formule le souhait de voir cette institution prospérer toujours.

Le 25 août 1881, cinq élèves désireuses de se consacrer au service du Seigneur entrent en communauté. Quatre vont chez les Soeurs de la Charité et une chez les Soeurs de la Providence. Depuis sa fondation, le couvent compte donc en religion trois professes et six novices.

Arrivent le début de l'année scolaire 1881 et, en même temps, une lettre en provenance de l'Archevêché de Québec. Selon le contenu de cette lettre, désormais, religieuses et élèves ne devront plus chanter à l'église, sauf durant le mois de Marie. Cette interdiction est suivie de près le 16 octobre du décès, au couvent, de Mlle Désanges Létourneau, première laïque préposée aux soins des travaux domestiques de la maison.

En 1883, le personnel enseignant ne suffisant plus à la tâche, Mlle Eugénie Paradis est engagée comme maîtresse de musique et organiste à l'église. Quelques années plus tard, après en avoir

Saint-Joseph-de-Beauce

fait la rencontre, Mademoiselle Paradis épouse M. Eleucippe Lessard (Marce), de Saint-Joseph.

Le 27 septembre 1885, malade et affaibli, M. le curé Martel résigne sa cure et vient demeurer au couvent pour y être soigné. Son séjour est cependant de courte durée. Le 8 octobre, en effet, il quitte Saint-Joseph pour la demeure de son père à Saint-Gervais de Bellechasse et, en fin de décembre, à la joie de tous, il revient visiter son oeuvre à laquelle il demeure très attaché.

Le couvent étant devenu trop exigu, le 8 octobre 1886, pour le prix de 350.00\$, les religieuses achètent l'emplacement de M. Joseph-M. Lambert sur lequel est érigée la maison de M. Philius Bélanger. Cette dernière acquisition sert immédiatement à l'installation de classes, mais on songe sérieusement à agrandir le couvent de 40 pieds x 40', ce qui donnerait à la bâtisse des dimensions de 100 pieds x 40'.

En janvier 1887, les religieuses soumettent leur projet au fondateur, l'abbé Martel, qui les en dissuade. La raison de cette dissuasion, pour M. Martel, est que la paroisse voisine, Saint-François doit avoir prochainement son propre couvent. De ce fait, les religieuses seraient embarrassées d'une superficie trop grande et inoccupée. En dépit de l'exiguïté des lieux, cinquante pensionnaires s'in-

scrivent pour le mois de septembre, la chapelle est agrandie aux dépens de la salle de musique et l'on construit un chemin couvert entre le couvent et la maison Bélanger.

À travers tout ce branle-bas, le couvent reçoit une médaille de l'Exposition de Londres, comme récompense méritée par ses élèves lors d'un concours donné durant l'année scolaire 1885-1886.

INCENDIE

L'épreuve, qui n'épargne rien ni personne, vient frapper le couvent le 31 août 1887, veille de l'ouverture des classes. Un feu, dont on ignore l'origine, se déclare dans la buanderie, se communique à la glacière, à la laiterie, au hangar à bois et, en l'espace d'une demi-heure, le couvent n'est plus que ruines fumantes. Les aménagements du rez-de-chaussée, de la salle des élèves, des parloirs et une partie de la lingerie sont cependant sauvés.

N'écoutant que son grand coeur, M. le curé François-Xavier Gosselin ouvre grandes les portes de son presbytère aux sinistrées et, pendant quelques jours, le salon de la cure devient salle de communauté pour les religieuses. Les paroissiens, pour leur part, manifestent une telle sympathie et une telle générosité envers les religieuses que, dès



La chapelle telle que l'ont connue la plupart des élèves qui ont fréquenté le couvent.

le 2 septembre, on procède à l'ouverture des classes dans la maison Bélanger. Une école, cédée par la Commission scolaire, devient le couvent proprement dit, on y installe dortoirs, salle de musique, communauté et chapelle. En octobre, les religieuses louent une maison de trois étages, propriété de M. Benjamin Giguère (aujourd'hui Mme Jean-Paul Lessard) pour le prix de 8.50\$ par mois. Au premier novembre, on y loge quarante-neuf pensionnaire.

SECOND INCENDIE

Le 23 avril 1888, nouvelle épreuve! Durant la nuit, le feu se déclare dans la carrosserie de M. Narcisse Drouin et se communique rapidement à la maison voisine qui est le petit couvent, propriété de la Commission scolaire. Faisant contre mauvaise fortune bon coeur, on aménage, cette fois, classes et chapelle chez Mlle Marie Lambert (Féfine Champagne). Il y avait alors soixante-et-cinq pensionnaires et soixante-treize externes. Ici, les élèves pensionnaires font preuve d'un sens du partage extraordinaire. Tout se met en commun. Quant aux repas, ils se prennent à l'extérieur par belle température, et dans les dortoirs par mauvaise température ou temps maussade.

LA RECONSTRUCTION

Mais, revenons en 1887, plus précisément au 3 novembre, au moment où débute la reconstruction du couvent avec, comme fonds de réserve, un montant de 7,850.00\$ (assurances du couvent incendié) et 95.00\$ (assurances des dépendances). L'architecte Joseph-Ferdinand Peachy entre de nouveau en scène et signe les plans du futur couvent, style "Second Empire". L'édifice mesurera 80 pieds de longueur sur 60 pieds de largeur. Il possèdera en plus un avant-corps de 35 pieds de longueur sur 25' au centre du mur arrière. Il aura trois étages en brique sur un étage en pierre et sera coiffé d'un toit à mansardes surmonté d'un clocheton.

Lors de la mise en chantier des travaux de reconstruction, à l'automne 1887, la charité des paroissiens se manifeste à nouveau. Le sable nécessaire à la confection des pilotis est entièrement donné par un citoyen et une corvée s'organise pour le charroyage sur place du sable, de la pierre et de la brique, matériaux qui seront utilisés pour rendre l'édifice solide et durable. Puis, devant les rigueurs de l'hiver, les travaux s'ajournent pour reprendre le 17 avril 1888.

Au mois d'août, alors que les travaux progressent rapidement, M. le curé F.-X. Gosselin

procède à la bénédiction de la cloche qui aura sa demeure dans le clocheton du couvent. Cette cloche qui, de par son baptême, s'appelle Marie-Joseph-François-Xavier-Antoine-Alfred-Christine-Agathe, est un don de ses quarante parrains et marraines. De plus, les nombreux participants à la cérémonie versent un montant de 130.00\$ pour aider l'oeuvre naissante.

Le premier septembre, en dépit du fait que maints travaux restent à compléter, les religieuses, dont la supérieure est Soeur Sainte-Agathe, prennent possession du nouveau couvent. On dispose des classes, de la cuisine et du réfectoire. Le 23 octobre, le Saint-Sacrement est transporté dans la chapelle provisoire et l'abbé Sanfaçon, chapelain, y célèbre la première messe le lendemain. Le 16 novembre, les ouvriers quittent la maison, tout est terminé. Le 18 décembre, les médecins déclarent l'intérieur de l'édifice tout à fait salubre; les dortoirs y sont donc aménagés.

La bénédiction du couvent a lieu le 10 janvier 1889 et la vie régulière de la maison recommence. Admirables de courage, de confiance et de persévérance dans l'épreuve, les Filles de Mère Mallet ne le sont pas moins dans les tâches qui leur sont confiées.

25e ANNIVERSAIRE

Bien que le premier couvent, bâti en 1875, ait été la proie des flammes en 1887, la communauté des Soeurs de la Charité et la population de Saint-Joseph tiennent à fêter le vingt-cinquième anniversaire de fondation de l'institution. Le 6 novembre 1900, Mgr Louis-Nazaire Bégin, alors archevêque de Québec, vient présider la fête, laquelle débute par une messe pontificale célébrée dans l'église paroissiale. Mère Sainte-Christine, supérieure générale et quatrième supérieure du couvent, ainsi que plusieurs autres religieuses, anciennes maîtresses et anciennes élèves profitent de la circonstance pour revoir le théâtre de leurs travaux d'autrefois et remercier Dieu des grâces abondantes qu'il n'a cessé de répandre sur cette maison.

Le 25 juin 1903, le fondateur du couvent, l'abbé Louis-Antoine Martel, qui était allé vivre les dix-huit dernières années de sa vie à l'Hôpital général de Québec, meurt presque subitement. Pour le couvent et les religieuses, la disparition de ce saint prêtre les prive non seulement d'un dévoué fondateur mais aussi d'un insigne bienfaiteur, d'un tendre père qui n'a cessé de combler la maison de dons généreux et d'attentions délicates, même pendant sa longue maladie. En effet, outrepassant ses générosités, l'abbé Martel lègue au couvent une bourse pouvant subvenir, à perpétuité, à la pension

de trois étudiantes de Saint-Joseph.

Le 29 novembre 1903, sur les instances réitérées des dames religieuses du couvent et suite à une lettre de Soeur Saint-Théodore, au nom de Mère Sainte-Hélène, supérieure générale, demandant de résilier les conditions, faites et acceptées autrefois, de fournir l'organiste paroissiale, les fabriciens acceptent, avec regret et à contre-cœur, que la Fabrique, dorénavant, engage elle-même le titulaire des orgues. Toutefois, avant que résolution ne se passe, la question soulève une vive controverse entre le curé Adalbert Blanchet et les religieuses.

SUITE D'ÉVÉNEMENTS

De 1903 à 1958, la vie du couvent se déroule semblable à un large ruban sur lequel sont imprimés les multiples joies et peines du quotidien, les nombreux dévouements, les charités sans nom, et tout ce qui, en somme, constitue la vie d'une belle et bonne famille.

Ainsi, en août 1906, une lettre circulaire de Mgr Bégin aux communautés enseignantes, suivie d'une autre plus spécifique de la Mère générale des Soeurs de la Charité parviennent aux autorités de la maison. Ces deux communications annoncent que la cotisation mensuelle passe de 5.00\$ à 6.00\$ pour les pensionnaires, et de 0.80¢ à 1.00\$ pour les quart-pensionnaires. La raison de ce changement au coût de la mensualité pour pensionnaires et quart-pensionnaires est attribuable, explique-t-on, à l'augmentation du prix des denrées et autres choses nécessaires à la vie, ainsi qu'aux déboursés plus onéreux exigés par la rémunération de la main-d'oeuvre et pour l'entretien des bâtisses. Face à pareille éventualité, les religieuses craignent, mais à tort, une baisse notoire des sujets confiés à leurs bons soins et à leur éducation.

Quoi qu'il en soit, l'enseignement de certaines matières commerciales s'avérant nécessaires pour permettre aux jeunes filles d'avoir accès à un certain marché du travail et d'y gagner honorablement leur vie, Soeur Marie-de-la-Merci inaugure au couvent, en 1906, les leçons de sténographie et de dactylographie. A partir de 1941, ces cours connaîtront un succès phénoménal.

Dans un domaine plus matériel, en octobre 1906, le couvent se raccorde à l'aqueduc municipal pour le prix annuel de 15.00\$ d'abonnement et de 6.00\$ pour la chantepleure.

En 1907, avec la fondation de l'orphelinat par l'abbé Charles-Édouard Carrier, se produit une nouvelle explosion de grandes générosités.

Puis, c'est 1909 et l'avènement de l'électricité à Saint-Joseph. En véritable institution progressive, le couvent emboîte le pas et, après entente conclue avec une compagnie Genest, de Saint-Georges, qui

prend son pouvoir à Saint-Martin, les travaux de transformation sont exécutés. Le 4 octobre, à l'émerveillement de religieuses et élèves, les lampes à l'huile sont remplacées par des ampoules électriques qui brillent de tout leur éclat.

Le 22 novembre 1909, avec stupéfaction les religieuses apprennent le décès prématuré, au Carmel d'Hochelaga de Montréal, de Soeur Marie-du-Saint-Esprit (Marie-Alice Jacques), l'une des gloires du couvent. Mlle Jacques avait en effet obtenu, en 1903, le prix de l'abbé Lionel Lindsay, inspecteur diocésain des communautés enseignantes, pour succès à un concours littéraire donné aux écolières soumises à sa juridiction. Ce prix était une croix d'or ornée de mosaïques.

En 1909 toujours, alors que les garçons du village fréquentent les classes de la Commission scolaire, dirigées par les religieuses du couvent, l'un d'eux se mérite le prix de la Mère générale lors du premier concours donné aux garçons des classes de l'Institut. En 1911, grâce aux garçons, le même honneur rejaillit sur le couvent. En 1936, les premier et second prix de la Maison-Mère sont mérités par deux étudiantes de Saint-Joseph.

Le 2 août 1911, c'est jour d'allégresse au couvent de Saint-Joseph. Mère Sainte-Lutgarde, onzième supérieure, est élue au conseil général de la communauté. Religieuses, élèves et paroissiens lui disent sans ambages et non sans regrets, que jamais ils n'oublieront son travail et son dévouement.

L'année 1911 ne devait cependant pas se terminer sans un deuil cruel, celui de M. le curé Charles-Édouard Carrier, décédé le 10 décembre après plusieurs mois de maladie. Père bon et sensible, l'abbé Carrier fut un vrai bâtisseur. Aussi, à l'occasion de son décès et de ses funérailles, la famille religieuse et les élèves lui manifestent leur attachement et leurs regrets.

Le 3 janvier 1917, un autre distingué bienfaiteur et ami dévoué de la communauté disparaît en la personne de M. Zéphirin Vézina, avocat. M. Vézina avait été, en effet, le bras droit de M. l'abbé Martel, lors de la fondation du couvent.

Par la suite, soit le 22 août 1918, le docteur Henri-S. Béland, député de Beauce aux Communes et citoyen de Saint-Joseph, s'amène au couvent. Le docteur Béland est de retour d'une captivité de mille et un jours en prison à Berlin durant la guerre de 1914-1918. Très attaché aux religieuses, l'illustre prisonnier les honore de sa première visite et leur raconte les circonstances qui ont entouré son arrestation et son long internement. Au cours d'une brillante conférence, il leur déclare que, malgré ses longues heures d'angoisse, il n'a jamais perdu l'espoir en Dieu et que c'est ce qui l'a aidé à

supporter sa longue et pénible captivité.

Le 2 octobre 1918, alors que sévit l'épidémie de grippe espagnole et que le couvent doit fermer ses portes pour aider à contrer la maladie, confiantes en Celui qui les protège, les religieuses se multiplient auprès des nombreux malades de la paroisse leur prodiguant soins, secours et prières. C'est une époque héroïque qui a laissé dans maints foyers les souvenirs les plus touchants.

Le 29 juin 1919, la paroisse et le couvent de Saint-Joseph sont honorés de la visite de Mgr Pietro di Maria, accompagné de Mgr Paul-Eugène Roy et de quelques chanoines.

DÉCÈS DE SOEUR SAINTE-OLIVE

Le 25 mai 1920, Soeur Sainte-Olive, qui s'est dépeignée à Saint-Joseph pendant trente ans, meurt après quelques jours de maladie. Elle était âgée de 60 ans. Tous les paroissiens s'attristent du départ si subit de celle qu'ils aimaient et vénéraient depuis si longtemps. Les chroniques attestent qu'il n'est peut-être pas une famille qui, un jour ou l'autre, n'ait eu à réclamer d'elle, sinon une visite de malades, au moins le secours de ses ferventes prières. Pendant que, du clocher de l'église, le glas funèbre annonce au loin la triste nouvelle, l'humble cloche du couvent, que Soeur Sainte-Olive sonna tant de fois, pleure et répète le son lugubre comme en un sanglot.

Fait unique dans les annales du couvent, les funérailles de Soeur Sainte-Olive ont lieu dans la chapelle même de l'institution et dans un appareil de pauvreté empreint d'une religieuse et profonde tristesse.

Comme le rapporte l'Action Catholique du 1er juin 1920: "À Saint-Joseph, Soeur Sainte-Olive a vu naître et croître deux générations. Aussi, qui n'a pas connu et goûté le charme de ses vertus pratiquées dans l'ombre? Sa vie, sans éclat aux yeux des hommes, fut toute remplie pour le ciel. Elle se faisait humble avec tous; en elle étaient personnifiées les plus belles et les plus aimables vertus de la vie religieuse. S'il nous était permis de pénétrer dans l'intimité de la communauté où son départ vient de creuser un vide si profond, nous y trouverions là un trésor de souvenirs exquis de sa bonté maternelle à l'égard de ses plus jeunes Soeurs et d'aménité pour toutes. Sa franche gaieté, dont elle était douée par nature, en faisait une compagne joyeuse dont les propos et les anecdotes donnaient un charme à la vie de communauté."

Avant que le train n'emporte la dépouille mortelle de Soeur Sainte-Olive vers Québec, un service solennel est chanté dans l'église paroissiale. Selon M. le curé Dominique-Alfred Morisset, elle avait pris soin du linge de la sacristie et des orne-

ments de l'église avec une délicatesse qu'on ne peut ni concevoir, ni exprimer.

LE CINQUANTENAIRE DE FONDATION

En 1924, en prévision des fêtes du 50^e anniversaire du couvent que l'on veut grandioses, des anciennes songent à former un comité d'organisation qui verra à la bonne marche des célébrations. Les réunions se multiplient à cet effet et tout se réalise dans l'harmonie, tant chez les dames que chez les hommes.

Les différents comités sont ainsi formés: DAMES: présidentes honoraires: Mmes (Dr) Éphrem Lessard et Joseph Lessard (Fleury); présidentes actives: Mmes François-Xavier Dufour, Félix Jacques, Jean-Thomas Ferron, Philémon Poirier et Léonce Cliche; vice-présidentes: Mmes Wilfrid Jacques, (Dr) Rodolphe-L. Auger et Joseph Audet; secrétaires: Mlles Alida Gagné, Marie-Anne Nadeau, Marie-Anne Légaré et Mme Georges Garneau; trésorière: Mlle Zélie Doyon; conseillères: Mmes Adélarde Veilleux, Oscar Gagné, Ernest Jacques, Romulus Jacques, Cyrille Fortin, Alfred Sévigny, Gédéon Maheu, Hilarion Cloutier, Eleusippe Poulin; comité du banquet: Mmes Odilon Légaré, Clotaire Lessard, Adolphe Dostie, Placide Lessard, Jules Poulin, Léonce Poulin, Arthur Poulin, Wellie Vachon, Adolphe Patry, Mlles Amélie Legendre, Anne-Marie Garneau, Henriette Garneau, Catherine Lessard et Marie-Alice Vézina. HOMMES: présidents: MM. Irénée Lessard et Léonce Cliche; vice-présidents: MM. Eugène Taschereau et Joseph Perron; secrétaires: MM. Paul-Henri Bouffard et Wilfrid Jacques; directeurs: MM. Louis Morin, Arthur Lambert, Joseph Roy (Alfred), Tancrede Gilbert, Thomas Lagueur et Édouard Lessard; présidents honoraires: les Révérends Pères et Prêtres de la paroisse, l'hon. H.S. Béland, m.p. et M. Hugues Fortier, m.p.p.; vice-présidents d'honneur: les Révérends Frères de la paroisse.

BELLES ET GRANDES CÉLÉBRATIONS

Les fêtes du cinquantenaire furent très élaborées et demandèrent beaucoup de travail et de préparation de la part des organisateurs.

Les 8 et 9 juillet 1925, la paroisse participe aux réjouissances du couvent qu'elle aime tant et dont elle reçoit de nombreux services. À l'église, au prône, M. le curé D.-Alfred Morisset souligne cet anniversaire et présente ses hommages à la communauté des Soeurs de la Charité. Encore cette fois, Son Ém. le cardinal Louis-Nazaire Bégin est de la fête. De son trône, il préside à la messe solennelle, célébrée par Mgr F.-X. Gosselin, curé de Notre-Dame de Lévis et ancien curé de Saint-Joseph, assisté de deux enfants de la paroisse, les

abbés Pamphile Legendre, curé de Sainte-Sabine, et Léon Lessard, du collège de Lévis. Au trône, le cardinal est accompagné de deux autres enfants de la paroisse, les abbés Léonce Vézina, curé de Saint-Ludger de Rivière du Loup, et Philibert Grondin, missionnaire diocésain. Un autre enfant de la paroisse, ancien élève des Soeurs de la Charité au surplus, l'abbé Jean-Thomas Nadeau, de l'Action Catholique, donne le sermon, brochant à larges traits l'histoire de la maison et des grandes figures qui l'ont illustrée. Le chœur de l'église est rempli d'ecclésiastiques et de frères, la nef centrale est occupée par les religieuses, les anciennes élèves et les anciens, et l'église est pleine à craquer de dignitaires et de paroissiens. La messe est suivie d'un grand banquet au couvent. Les convives, qui comprennent des personnes des deux sexes, sont groupés par ordre d'ancienneté, ce qui permet aux élèves des mêmes années de renouer connaissance et de parler de multiples souvenirs. Le repas terminé, des discours sont prononcés par M. le curé Morisset, Son Ém. le cardinal Bégin, l'hon. Dr H.S. Béland, député de Beauce aux Communes, Mgr F.-X. Gosselin, Me Léonce Cliche, maire de Saint-Joseph et M. Hugues Fortier, député de Beauce à Québec. La seconde journée, c'est-à-dire le 9 juillet, s'ouvre par une grand'messe de requiem pour le repos de l'âme des religieuses et des élèves décédés. Jusqu'au soir, les heures se succèdent procurant aux anciennes et anciens le plaisir de se revoir et de revivre d'un passé dont le souvenir fait goûter bien des charmes.

La bourse offerte aux religieuses par le comité d'organisation des fêtes du cinquantenaire du couvent contient la somme rondelette de 2,500.00\$. Et discrètement, avant que ne se terminent les célébrations, l'abbé Philibert Grondin, prêtre enfant de la paroisse et ancien élève, ajoute 1,000.00\$ au contenu de la bourse. Il est donc vrai qu'à Saint-Joseph la générosité engendre et appelle toujours la générosité.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Sous le supérieurat de Soeur Saint-Louis d'Anjou, en 1928-29, la construction d'un lavoir moderne vient combler une lacune sérieuse dans l'aménagement nécessaire à l'entretien de la lingerie et des vêtements de tout un petit monde.

Mais voilà qu'en 1931, un certain remous se produit dû à la non acceptation des religieuses d'adhérer au projet d'agrandissement de l'édifice de l'orphelinat, placé sous leur responsabilité. La se-reine diplomatique des religieuses vient cependant à bout des paroissiens les plus récalcitrants, les blessures se guérissent et la vie reprend son cours normal.

En 1932, plus précisément le 15 janvier,

survient la mort subite de Mgr D.-A. Morisset, curé de Saint-Joseph. Aimé et vérééré de tous, les religieuses perdent en ce saint prêtre celui qui, pendant vingt ans, les a fait bénéficier de la sagesse de ses conseils et de sa grande bonté.

Le 13 juin, le couvent de Saint-Joseph fête un heureux événement. Pour les anciennes élèves, c'est l'heure de la première convocation de leur Amicale sous la devise "Rayonne pour ta charité"?. Dix jours auparavant, le premier conseil avait été ainsi constitué: présidente, Mlle Marie-Anne Nadeau; vice-présidentes, Mmes Odilon Jacques et F.-X. Vaillancourt; secrétaire, Mlle Suzanne Vachon; secrétaire-adjointe, Mlle Jeannette Maheux; trésorière, Mme Alfred Jacques; trésorière-adjointe, Mlle Henriette Garneau; cérémoniaire, Mme Joseph Audet, assistée de Mme Oscar Gagné et de Mlle Marie-Emma Lessard. Les conseillères sont Mmes F.-X. Dufour, Odilon Légaré, Wilfrid Jacques, Éleusippe Poulin, Joseph Lessard (Fleury), Auguste Poulin et Philémon Poirier. Jusqu'à la fermeture du couvent, neuf rencontres seront convoquées et c'est toujours avec le même enthousiasme que les élèves de jadis reviennent vivre quelques heures dans leur Alma Mater.

Le 6 février 1938, dans la soixantième année de son âge et la quarantième de sa vie religieuse, Soeur Sainte-Léonide meurt au couvent de Saint-Joseph après une journée de maladie seulement. En elle disparaissent une fervente religieuse, une admirable éducatrice et une épouse fidèle du Christ. Après avoir été exposée dans le grand parloir de la maison, où ont défilé de nombreux paroissiens et élèves, la dépouille mortelle de Soeur Sainte-Léonide est transportée à la Maison-Mère de Québec pour les funérailles.

Les événements se suivent mais ne se ressemblent pas... Le premier mai 1943, les paroissiens de Saint-Joseph posent un nouveau geste de générosité; ils gratifient le couvent d'un poulailler qu'étreinte un beau contingent de 25 poules et de 100 poulettes.

DE LA GRANDE VISITE

Le 24 novembre 1945, par un beau jour ensoleillé d'automne, l'Impératrice Zita, d'Autriche, et sa dame d'honneur, la comtesse Thérèse Schmissing de Kerksenbroch, sont les hôtes distinguées du couvent dont la supérieure, à ce moment, est Soeur Marie-de-Bon-Espoir. Aux religieuses et aux élèves, la noble visiteuse raconte les malheurs de son pays et de sa famille.

MORT DE MADEMOISELLE ÉLISE

Un autre deuil affecte profondément le couvent en juin 1947. Mademoiselle Élise Lessard, que

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Tout au cours des années d'existence du couvent, trois religieuses y ont célébré leurs noces d'or et une son jubilé de diamant:

Soeur Sainte-Claire (or) 20, 21 et 22 février 1935

Soeur Saint-Onésime (or) 2 mai 1939

Soeur Sainte-Claire (diamant) 10 juin 1945

Soeur Sainte-Olympe (or) 2 juin 1947



Soeur Sainte-Claire



Soeur Saint-Onésime



Soeur Sainte-Olympe

la plupart des religieuses de la communauté connaissent, sinon pour l'avoir vue, du moins pour en avoir entendu parler, meurt après avoir été 65 ans au service de la maison. Un article, paru dans "La Vallée de la Chaudière", nous révèle parfaitement bien le caractère de cette femme de mérite. Sous le titre: "ÉLISE N'EST PLUS", il est écrit:

"Mademoiselle Élise, qui aimait tant les religieuses et qui est restée attachée d'une façon spéciale à toutes les anciennes élèves du couvent qu'elle appelait ses petites filles, a rendu son âme à Dieu. On a fermé ses yeux qui avaient eu tant peur de quitter ces lieux chers pour l'hôpital ou l'hospice, et on a mis dans ses gros doigts noueux si actifs le chapelet qu'elle a dit tant de fois avec Mère Saint-Césarien. Suprême délicatesse compréhensive, les bonnes religieuses lui ont donné, jusqu'à la fin et même après son attaque de paralysie, l'illusion de trôner encore à la cuisine, son royaume, son cher domaine. On a caché à la Maison-Mère la gravité de sa maladie et tous les soins que son état réclamait, afin de lui épargner la douleur d'être transportée dans une autre institution. Quel dévouement! Elle n'a pas fait beaucoup de bruit et on ne l'a guère vue dans le village, sinon à l'église pour la messe de six heures, le dimanche. Mais la chapelle de la communauté la connaissait bien. Une vie cachée par excellence, une vie de religieuse. Mademoiselle Élise ne pouvait abandonner le couvent, surtout dans les mauvais jours. Elle se considérait liée par un devoir filial, maternel, fraternel aux religieuses, aux élèves, aux orphelins surtout, ainsi qu'à la maison qui était devenue son foyer. Elle a fait plus que son travail et elle aimait beaucoup à rendre service, à faire des petites... et même parfois de grandes douceurs. Élise, si cachée, fait ouvrir les yeux, réfléchir, se rendre compte que sa vie fut celle d'une de ces bonnes vieilles servantes qui se donnent corps et âme au devoir, quel qu'il soit."

DERNIÈRE ÉTAPE

En 1950, discrètement et dans la plus stricte intimité, le couvent fête ses 75 ans d'existence et, déjà, l'on entrevoit un centenaire glorieux. On ne se doutait pas encore alors que des modifications massives du système d'éducation allaient venir tout bouleverser et provoquer la fin catastrophique de plusieurs institutions religieuses, dont le couvent de Saint-Joseph. En attendant l'imprévisible, le couvent fonctionne très bien avec ses 52 pensionnaires, sa centaine de quart-pensionnaires et ses 23 religieuses attachées à la maison.

En 1952, après le deuil causé par le décès de M. le curé Joseph Houde, on procède au réaménagement extérieur de certaines statues. La Vierge qui se trouvait au centre de la cour des pensionnaires

est placée sur un piedestal en arrière du couvent; celle qui trônait depuis longtemps dans un coin de la cour de l'orphelinat est donnée à une dame du village. En avant du couvent, il fallait replacer la Vierge qui se trouve du côté de l'orphelinat; c'est alors qu'une belle Immaculée-Conception apparaît.

En 1958, de grands travaux de rénovation sont entrepris au couvent qui, dès lors, devient uniquement pensionnat. Les élèves qui fréquentaient les classes du couvent, comme pensionnaires ou quart-pensionnaires, passent à l'école publique. C'est la fin prochaine de l'institution fondée en 1875 pour le plus grand bien de la paroisse et des jeunes filles qui ont eu le bonheur d'y avoir accès. En 1968-69, le couvent reçoit son dernier groupe de pensionnaires. En 1969-70, le nombre des religieuses passent de vingt à neuf, et petit à petit, jusqu'en 1974, leur effectif diminue à cinq qui sont à l'emploi de l'École Secondaire, puis ensuite de l'École Polyvalente Veilleux, pour le compte de la Commission scolaire régionale. Le 19 janvier 1974, les clés du couvent sont remises à la Fabrique, à qui l'édifice revient de droit et les religieuses vont habiter une résidence sise rue de la Gorgendière. Le premier juillet 1985, les deux dernières Soeurs de la Charité, Soeur Gabrielle Lessard et Soeur Alice Tremblay quittent Saint-Joseph. C'est la fin d'une belle époque!

Entre 1875 et 1968, le couvent de Saint-Joseph aura accueilli 3,600 pensionnaires et près de 9,000 quart-pensionnaires.

DES COMPLÉMENTS À L'ENSEIGNEMENT

Pour compléter la formation morale et intellectuelle des élèves, le couvent les a initiées à l'art culinaire et aux travaux manuels. En plus d'apprendre à confectionner et à servir de succulents repas, les élèves se sont familiarisées avec la couture, la machine à coudre, les aiguilles à tricoter et à broder. Entre certaines périodes données, des religieuses, possédant des talents d'artistes, ont enseigné le dessin, le fusain et la peinture à l'huile.

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

De 1875 à 1949, différents diplômes et certificats ont été octroyés aux élèves du couvent de Saint-Joseph.

Du Bureau Central:	3	"Académique"
	187	"Modèle"
	40	"Complémentaire"
	348	"Élémentaire"

De l'Université Laval:	4	"Supplémentaire"
	13	"Supérieur"

Trente-sept autres diplômes ont été délivrés,

ce qui porte le total à 632. De plus, 53 jeunes filles ont dû recevoir le diplôme de "Graduée" de la Maison-Mère des Soeurs de la Charité. D'autre part, le Département de l'Instruction Publique a octroyé 356 certificats.

Après 1949, il est presque impossible d'en déterminer le nombre. Quoi qu'il en soit, ces statistiques sont éloquentes et prouvent combien la population de Saint-Joseph a toujours tenu l'instruction en très haute estime. Elles prouvent aussi de la qualité du savoir des religieuses qui ont enseigné au couvent.

L'ART MUSICAL

La population de Saint-Joseph a toujours considéré l'art musical comme un complément presque nécessaire à la bonne formation de la jeunesse féminine. Aussi, dès la fondation du couvent, l'enseignement de la musique est inscrit à l'horaire du programme. Les annales de la maison relatent que pendant plusieurs années une séculière remplissait cet office. Enfin, en 1903, l'ardent désir du personnel et des parents se réalise: une religieuse est chargée de la partie musicale. La première assignée à cette fonction est Soeur Saint-Ernest. Toutes les religieuses qui lui ont succédé ont, comme elle, déployé tout leur dévouement à cette cause, à tel point que la musique fut toujours en grande renommée à Saint-Joseph.

ASSOCIATIONS PIEUSES

Moins d'un an après l'ouverture du couvent, c'est-à-dire le 23 avril 1876, M. le curé Louis-Antoine Martel y érige la congrégation des Enfants de Marie, celles des Saints-Anges et de l'Enfant-Jésus. Les membres de ces divers mouvements s'identifient par le port de rubans de couleurs différentes. Les Enfants de Marie portent le ruban bleu et récitent l'office de la Sainte Vierge tous les samedis midi; les Enfants des Anges portent le ruban rose et les Enfants de Jésus le ruban rouge. Pour répondre aux pressants désirs du Souverain Pontife, deux autres mouvements d'Action catholique sont établis en 1937 et 1939 afin de faire mieux comprendre aux jeunes le grand devoir de l'apostolat imposé à tout chrétien. Il s'agit de la Croisade eucharistique et de la J.E.C. qui demeurent bien vivants jusqu'à la fermeture du couvent en 1969.

OEUVRES DIVERSES DES RELIGIEUSES

Les religieuses du couvent de Saint-Joseph ont toujours joué un rôle très actif au sein de la communauté paroissiale. Si nous avons à énumérer les bonnes oeuvres qu'elles y ont accomplies, il faudrait d'abord dire que jusqu'en 1938, date où fut construit l'Hôtel municipal, le couvent tenait lieu

d'endroit où se déroulaient la plupart des soirées récréatives, fêtes et banquets.

L'aide à l'église et aux prêtres de la cure a toujours été d'une importance primordiale. Aux jours des grandes célébrations comme aux différentes fêtes commémoratives, les religieuses étaient toujours là. Avec grand soin et beaucoup de délicatesse, elles avaient le don de pourvoir le temple paroissial d'un cachet de beauté à nul autre pareil.

Les annales rapportent même qu'entre les années 1875 et 1910, les religieuses étaient souventes fois demandées pour assister les mourants, ensevelir les morts et prier auprès des défunts. Avec l'avènement des entreprises funéraires, les choses ont quelque peu changé, mais les religieuses ont toujours continué les visites auprès des malades leur apportant support, consolations et courage afin de mieux franchir l'étape finale; par ailleurs, leur sympathique présence auprès des familles éprouvées par le deuil était un puissant réconfort.

Ajoutons à cela quantité d'autres services rendus à l'occasion favorable et nous aurons une faible idée de la charité exercée par les religieuses envers la population de Saint-Joseph.

PARTICIPATION AUX FÊTES PAROISSIALES

Autant la population de Saint-Joseph a aimé participer aux fêtes du couvent, autant les religieuses se sont unies de coeur et d'action aux célébrations paroissiales.

En 1928, religieuses, élèves du couvent et orphelins coopèrent activement à la réussite du congrès eucharistique diocésain. Les magnifiques décorations de l'église et du reposoir, érigé sur le parvis du temple paroissial, sont en large partie l'oeuvre des religieuses qui travaillent d'après des plans dressés par l'abbé Jean-Thomas Nadeau. Elles décorent également les arches qui s'élèvent sur tout le parcours de la procession.

En 1938, le couvent fait sa large part dans les préparatifs des fêtes du 200^e anniversaire de Saint-Joseph et il habille un grand nombre de figurants pour les différentes manifestations.

Les célébrations de la Saint-Jean ne laissent pas les religieuses insensibles et elles participent même à la confection de chars pour plusieurs parades.

CHAMP D'APOSTOLAT ÉLARGI

Lors de la construction du couvent en 1875, une petite école, propriété de la Commission scolaire, s'élève non loin du chemin et elle abrite les garçons du village. En 1889, la direction en est confiée aux Soeurs de la Charité qui, jusqu'en 1912, enseigneront à plus de 1000 garçons.

Pendant ce temps, les filles dépendant de la

Commission scolaire fréquentent une classe au couvent. En 1891, un nouveau presbytère ayant été construit, les garçons quittent leur école pour habiter l'ancien qui avait été bâti en 1856. Quand le collège ouvre ses portes en 1912, les garçons vont se loger dans le nouvel établissement dirigé par les Frères Maristes, et les filles émigrent dans l'ancien presbytère désigné sous le nom d'externat.

Parmi les vaillantes ouvrières qui se sont dépensées auprès de cette gent écolière, il faut nommer les Soeurs Saint-Benjamin, Saint-Allyre, Sainte-Olive, Marie-Bernard, Saint-Donat, Saint-Prudent, Sainte-Léonide, Sainte-Hermance et Saint-Alexis.

LES SUPÉRIEURES DEPUIS 1873 (28)

Soeur Saint-Roch	1873-1878
Soeur Saint-Thomas	1878-1879
Soeur Sainte-Catherine	1879-
Soeur Sainte-Christine	1879-1884
Soeur Sainte-Agathe	1884-1890
Soeur Saint-Théodore	1890-1893
Soeur Sainte-Angèle	1893-1894
Soeur Sainte-Josephine	1894-1897
Soeur Sainte-Lutgarde	1897-1903
Soeur Saint-François-Régis	1903-1906
Soeur Sainte-Lutgarde	1906-1911
Soeur Sainte-Marie-de-la-Visitation	1911-1915
Soeur Saint-Onésime	1915-1921
Soeur Sainte-Azelle	1921-1927
Soeur Saint-Louis-d'Anjou	1927-1933
Soeur Saint-Onésime	1933-1939
Soeur Saint-Joseph-Labbé	1939-1941
Soeur Marie-de-Bon-Espoir	1941-1947
Soeur Marie-des-Bienheureux	1947-1948
Soeur Sainte-Alica	1948-1954
Soeur Marie-Alma	1954-1955
Soeur Sainte-Ludmille	1955-1958
Soeur Sainte-Alica	1958-1964
Soeur Sainte-Jeanne-du-Sauveur	1964-1967
Soeur Ida Beaupré	1967-1971
Soeur Anne-Marie Savoie	1971-1973
Soeur Jeanne d'Arc Beurivage	1973-1977
Soeur Gabrielle Lessard	1977-1984

RELIGIEUSES QUI ONT VÉCU 15 ANS ET PLUS À SAINT-JOSEPH

Soeur Sainte-Olive 1889-1920; Soeur Saint-Prudent 1892-1932; Soeur Sainte-Claire 1906-1939; Soeur Sainte-Ulric 1900-1902, 1905-1908, 1919-1925, 1926-1933; Soeur Saint-Césarien 1931-1947; Soeur Sainte-Justa 1926-1957; Soeur Saint-Flavien 1912-1935; Soeur Sainte-Jeanne-Marguerite 1929-1947; Soeur Marie-de-Bon-Espoir 1920-1932, 1941-1947; Soeur Saint-Alexis 1937-1960; Soeur Saint-Louis Daniel 1941-1965; Soeur Gabrielle Lessard 1960-1985; Soeur Alice Tremblay 1968-

CARRIÈRES, PROFESSIONS, VOCATIONS

Durant son existence, le couvent de Saint-Joseph a fourni à la société une véritable floraison de carrières, de professions et de vocations. Ces femmes, qui ont oeuvré dans divers milieux, sont justement de celles qui ont contribué le plus au développement et à l'agrandissement de la paroisse et, par extension, de la province et du pays. Les dénombrer dans chaque sphère est chose impensable. Ce qui est possible, toutefois, est de retracer, à peu près dans son entier, la liste des vocations religieuses que voici:

SOEURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC

Mercier, Caroline (S.S. Amable)
 Doyon, Sara (S.S. Ambroise)
 Pépin, Rose (S.S. Thuribe)
 Mercier, Léda (S.S. Séraphine)
 Poulin, Marie (S.S. Odile)
 Cliche, Rosalie (S.S. Vital)
 Deschênes, Lucia (S.S. Lazare)
 Grondin, Zélie (S.S. Octave)
 East, Elmire (S.S. Eleusippe)
 Cloutier, Élixa (S. Marie-de-Lourdes)
 Roy, Philomène (S.S. Jean-Chrysostôme)
 Gagné, Florida (S.S. Thomas-d'Aquin)
 Lemieux, Dérilda (S.S. Fabien)
 Plante, Desneiges (S.S. Émile)
 Groleau, Arthémise (S.S. Thomas)
 Gosselin, M.-Louise (S.S. Philippe)
 Loubier, Olympe (S.S. Olympie)
 Julien, Albina (S.S. Flore)
 Mercier, Zélia (S.S. Albert)
 Poulin, Odile (S.S. Claire)
 Lambert, Valéda (S.S. Nazaire)
 Vézina, Alexandrine (S.S. Caroline)
 Nadeau, Clémence (S.S. Hilaire)
 Poirier, Aurélie (S.S. Omer)
 Cloutier, Élisabeth (S.S. Richard)
 Gagné, Elmire (S. S. Cécile)
 Poirier, Florida (S. Marie-de-la-Garde)
 Jacques, Adèle (S.S. Jacques)
 Cliche, Joséphine (S.S. Jean-de-Matha)
 Martel, Mélanie (S.S. Agathange)
 Cliche, Élixa (S.S. Paul-de-la-Croix)
 Vachon, Agnès (S.S. Constantin)
 Boucher, Philomène (S.S. Honorat)
 Bolduc, Marie (S.S. Alphonse-Rodriguez)
 Veilleux, Aubéline (S.S. Jean-Berchmans)
 Lambert, Zélie (S.S. Ephrem)
 Paquet, Lucie (S.S. Laurence)
 Giguère, Marie (S.S. Antonin)
 Mathieu, Georgianna (S. Marie-de-la-Rédemption)
 Labbé, Clémentine (S.S. Ange)
 Lambert, Anna-Marie (S.S. Angéline)
 Paré, Aldérie (S.S. François-de-Sales)
 Lambert, Valéda (S.S. Ladislas)

Beaudoin, Alphonsine (S.S. Colette)
Ryan, Mary (S.S. Juliette)
Beaudoin, Anna (S.S. Barbe)
Gagné, Rose-Anna (S.S. Jean-de-Matha)
Cliche, Célestine (S.S. Euchariste)
Jacques, Fabiola (S.S. Wilfrid)
Beaudoin, Nathaline (postulante)
Gosselin, Athala (S.S. François-de-Borgia)
Poulin, Léontine (S.S. Reine)
Drouin, M.-Espérie (S.S. Diodore)
Poulin, Cléopée (S.S. Cléopée)
Lambert, Aurélie (S.S. Ladislav)
Dallaire, Marie-Aimée (S.S. Foi)
Veilleux, Exorine (S.S. Fortunata)
Pouliot, Pamela (S.S. Prime)
Lambert, Mary (S.S. Sylvie)
Plante, Laura (S.S. Dioscore)
Poulin, Flore (S.S. Florentin)
Poulin, M.-Anne (S.S. Nicéas)
Lambert, Antonia (S.S. Lambert)
Vachon, Émérentienne (S.S. Archélaüs)
Veilleux, Marie-Anna (S.S. Hégésippe)
Turmel, Bernadette (S.S. Fernand)
Drouin, Blanche (S.S. Élie, novice)
Labbé, Laura (S.S. Amour)
Mercier, M.-Ange (S.S. Job)
Doyon, Clara (S. Marie-de-la-Miséricorde)
Asselin, Alice (S.S. Félicie)
Labbé, Victoria (S.S. Victoria)
Doyle, Bernadette (S. Marie-des-Miracles)
Mercier, Léonida (S.S. Léonilla)
Cliche, Laretta (S.S. Louis-Nazaire)
Cloutier, Georgianna (S. Mallet)
Lambert, Bertha (S.S. Victorianus)
Poirier, Marie-Berthe (S.S. Lucie)
Labbé, Émilie (S.S. Amélie)
Groleau, Simonne (S.S. Amable)
Lessard, Blanche (S.S. Euphémie)
Drouin, Fernande (S. Marie-de-Liesse)
Gillander, Yvonne (S.S. Nom-de-Jésus)
Perron, Alexina (S.S. Yolande)
Larochelle, Angéline (S.S. Prosper)
Lambert, Albina (S.S. Odilon)
Poulin, Mariette (S.S. Marcella)
Maheux, Malvina (S.S. Marie-Alphonsine)
Létourneau, Annette (S.S. Philippe-de-Syrie)
Lessard, Marie-Anna (S. Marie-de-Lourdes)
Grondin, M.-Louise (S.S. Louis-Philippe)
Dostie, Louisiana (S.S. Madeleine-de-la-Passion)
Doyon, Estelle (S.S. Marie-Aurélié)
Vachon, Alida (S.S. Madeleine-Postel)
Boucher, Marie-Jeanne (S.S. Claire-de-l'Eucharistie)
Poulin, Marguerite (S.S. Victoire)
Gagnon, Germaine (S.S. Agathe-de-la-Croix)
Roy, Germaine (S.S. René-Goupil)
Bolduc, Évangéline (S.S. Charles)
Grondin, Germaine (S.S. Prudent)
Doyon, Germaine (S.S. Célestina)

Nadeau, Thérèse (S.S. Thérèse-de-la-Trinité)
Poirier, Flore (S.S. Marie-Flore)
Bisson, Henriette (S. Marie-du-Crucifix)
Grondin, Jeanne d'Arc (S.S. Bernardin-de-Sienne)
Cliche, Simonne (S.S. Charles-Édouard)
Bisson, Françoise (S.S. Jean-du-Crucifix)
Lessard, Henriette (S.S. Marie-Henriette)
Jacques, Jacqueline (S.S. Ladislav)
Vachon, Yvonne (S.S. Léon-Joseph)
Gastonguay, Gemma (S.S. Gemma-de-la-Passion)
Nadeau, Denise (S.S. Marie-Denise)
Lapointe, Juliette (S.S. Marie-Juliette)
Jacques, Hélène (S.S. Félix)
Lessard, Rolande (S.S. Rolande-Yvonne)
Doyon, Angéline (S.S. Marie-Angéline)
Gagné, Olivette (S.S. Marie-Arthur)
Labbé, Aimée-Rose (S.S. Rose-du-Crucifix)
Laflamme, Germaine (S.S. Marie-Régis)
Petit, Cécile (S.S. Yolande-Cécile)
Jacques, Pauline (S.S. Jacques-du-Sauveur)
Vachon, Cécile (S.S. Cécile-de-Jésus)
Jacques, Marie-Marthe (S.S. Marthe-de-l'Immaculée)
Ratté, Ginette (S.S. Luce-du-Rosaire)

CARMÉLITES

Cliche, Joséphine (S.S. Jean-de-Matha)
Jacques, Marie-Alice (S. Marie-du-Saint-Esprit)

URSULINES

Taschereau, Adèle (S.S. Monique)
Taschereau, Clara (S.S. Jean)
Taschereau, Amélie (S. Marie-de-Jésus)

TRAPPISTINES

Lapierre, Laura (S.S. Pacôme)

AUGUSTINES (HÔPITAL-GÉNÉRAL)

Brière, Albina (S.S. François-Xavier)
Létourneau, Aglaé (S.S. Léon)
Jacques, Mathilda (S.S. Ignace)
Gosselin, Joséphine (S.S. Hélène)
Jacques, Anne-Marie (S.S. Eugénie)
Roy, Léda (S. Marie-des-Séraphins)
Jacques, Berthe (S. Marie-des-Anges)

AUGUSTINES (HÔTEL-DIEU DU SACRÉ-COEUR)

Simard, Mathilda (S.S. Marguerite-Marie)
Simard, Julie (S.S. Jeanne d'Arc)
Simard, Mathilda (S. Marie-du-Sacré-Coeur)
Simard, M.-Anne (S.S. Thérèse-de-l'Enfant-Jésus)
Labbé, Rose-Aimée (S.S. Marguerite-Marie)

AUGUSTINES (HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC)

Jacques, Amélie (S.S. Jean l'Évangéliste)
Bourret, Blandine (S. Marie-de-l'Assomption)
Vachon, Améline (S. Marie-de-l'Assomption)

Saint-Joseph-de-Beauce

AUGUSTINES**(HÔTEL-DIEU DE CHICOUTIMI)**

Taschereau, Caroline (S. Marie-du-Sacré-Coeur)

**FRANCISCAINES MISSIONNAIRES
DE MARIE**

Rodrigue, Cécile-Anna (S. Marie-Adelin)

Létourneau, Bertha (S.S. Eustase-de-la-Purification)

Rodrigue, Rose-Anna (S. M.-Madeleine-du-S.-C.)

Grondin, Hermance (S. Marie-Aselle)

Doyon, Rose-Angéline

(S. Marie-Cyrion-de-l'Enfant-Jésus)

Lambert, Marie-Ange (S.S. Marie-de-Baldéric)

**MISSIONNAIRES DE
L'IMMACULÉE CONCEPTION**

Vézina, Thérèse (S.S. Thérèse-de-Lisieux)

Vézina, Marie-Alice (S.S. Marie-Marthe)

Vachon, Maria (S.S. Léonidas)

Jacques, Marie-Jeanne (S.S. Louise-de-France)

SOEURS MISSIONNAIRES D'AFRIQUE

Dallaire, Anita (S.S. Marie-Irène)

Dallaire, Marie-Alice (S.S. Louis-Marie)

Dallaire, Marguerite-Marie (S. Marie-Joseph)

SOEURS GRISES DE MONTRÉAL

Champagne, Marie (S.S. Agathe)

SOEURS GRISES D'OTTAWA

Barabé, Antoinette (S.S. Séverin)

SOEUR DU BON-PASTEUR

Bolduc, Delvina (S.S. Sébastien)

Turcotte, Camille (S.S. Bernardin-de-Sienne)

Lessard, M.-Reine (S.S. Reine-du-Précieux-Sang)

Vallée, Madeleine (S.S. Marie-Céline)

Vachon, Irène (S.S. Marie-Jacinthe)

SOEURS DE JÉSUS-MARIE

Boutin, Marie (S.S. Odile)

Bolduc, Angéline (S. M.-de-S. Joséphine)

Thivierge, Thérèse (S. Marie-de-S. François)

Fortin, Clémentine (S.S. Cyprien)

Maheu, Lorraine

SOEURS SERVANTES**DU SAINT-COEUR-DE-MARIE**

Beauchesne, Yvette (S. Marie-de-Lorette)

Vachon, Marie-Ange (S. Marie-Libermann)

Roy, Antoinette (S. Marie-de-la-Passion)

Roy, Gilberte (S.S. Marie-Berthe)

Demers, Louise (S.S. Yvette)

Roy, Hélène

Doyon, Jacqueline

Gagnon, Thérèse

Poulin, Fernande

CONGRÉGATION NOTRE-DAME

Théberge, Léontine (S. Marie-de-la-Providence)

Poulin, Clarisse (S.S. Lucie-des-Anges)

SOEURS DE S. JOSEPH DE ST-VALLIER

Garon, Huguette (S.S. Marguerite-du-S.-C.)

**FILLES RÉPARATRICES-DU-DIVIN-COEUR
(MONTRÉAL)**

Giguère, Jeanne d'Arc

SOEURS DE LA PROVIDENCE

Poulin, Emma (S.S. Marie-Ferréol)

Jolicoeur, Anaïs (postulante)

Plante, Alma (S.S. Léon-Albert)

Vézina, Caroline (S.S. Claire-Eugénie)

**SOEURS NOTRE-DAME-
DU-PERPÉTUEL-SECOURS**

Picard, Marie (S.S. Eusèbe)

Baillargeon, Nancy (S.S. Siméon)

Legendre, Alfrédine (S. Marie-du-Crucifix)

Gagné, Olida (S.S. Reine)

Vallée, Georgette (S.S. Madeleine)

SOEURS DE ST-FRANÇOIS D'ASSISE

Perron, Clara (S.S. Marie-Auguste)

Létourneau, Léontine (S. M.-des-Stigmates)

Savard, Marie-Rose (S. Marie-du-S. Sacrement)

Savard, Eugénie (S. Marie-du-Rosaire)

Morin, Aline (S.S. Imelda-de-Jésus)

Morin, Maria (S. Marie-des-Anges)

Morin, M.-Anna (S.S. Philomène)

Maheu, Cordélia (S.S. Séraphin)

Gagné, M.-Ange (S.S. Perpétue)

Jacques, Denise (S.S. Roch)

Lessard, Bernadette (S.S. Antoine-de-Padoue)

Lambert, Bernadette (S.S. Marie-Bernard)

Lambert, Maria (S. Marie-de-la-Paix)

Lambert, Élisabeth (S.S. Marie-Léontine)

Lessard, Laurence (S. S. Thérèse-d'Avila)

Gagné, Solange (S. Marie-des-Victoires)

Lambert, Marguerite (S.S. Claude)

Lambert, Thérèse (S.S. Thérèse d'Alaçon)

Lambert, Céline

Lambert, Marie

OBLATES

Giguère, Jeannine

Avant la fondation du couvent, cinq jeunes filles de Saint-Joseph avaient consacré leur vie au service du Seigneur. En effet, trois filles de M. Jean-Thomas Taschereau sont entrées chez les Augustines de l'Hôpital Général à Québec, ce sont: Célair (S.S. Elzéar), fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, Amanda (S.S. Alexandre), et Julie (S.S.

Marie-de-Jésus). Les deux autres ont fait partie de la communauté des Dames de la Congrégation; ce sont: Vitaline Bisson (S.S. Xaverine), et Éveline Morin (S.S. Théophile).

Le couvent de Saint-Joseph étant la seule maison d'éducation de la paroisse, avant la fondation du collège en 1911, un grand nombre de garçons ont donc commencé leurs études sous la direction des Soeurs de la Charité. Parmi ces étudiants, plusieurs ont opté pour les professions libérales et ont glorifié leur patelin. D'autres, non moins illus-

tres, sont devenus artisans, agriculteurs, ouvriers de toutes sortes. D'autres, enfin, ont pris place dans les rangs du clergé. Ce sont: le chanoine Philibert Grondin, les abbés Pamphile Legendre, Rosaire Dallaire, le chanoine Léon Lessard, les abbés Valère Jacques, Ovide Cliche, Jean-Thomas Nadeau, Philippe-Auguste Légaré, Marcel Legendre, Armand Roy et le Père Ferdinand Bourret, c.ss.r. Les Frères Louis-Vénérand (Antonio Lambert) et Charles Borromée (Gustave Rivard), maristes, sont aussi des anciens élèves du couvent.

L'ORPHELINAT — 1908 - 1969

En 1907, la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce a l'insigne honneur d'avoir un autre curé bâtisseur. Après l'abbé Louis-Antoine Martel, fondateur du couvent en 1875, voilà en effet l'abbé Charles-Édouard Carrier qui, au début de l'année 1907, élabore à son tour un projet de construction dans le but d'améliorer le sort des nombreux orphelins.



Le curé-fondateur
l'abbé Charles-Édouard Carrier

Le 24 février, après avoir longuement discuté avec Mère Sainte-Christine, supérieure générale d'alors et ancienne supérieure du couvent, l'abbé Carrier fait part à ses ouailles de son intention bien arrêtée de bâtir un orphelinat à Saint-Joseph dont la direction serait confiée aux Soeurs de la Charité.

Le 10 mars, réunis en assemblée régulière, les marguilliers considèrent l'opportunité d'aider les Soeurs de la Charité dans le projet, mis de l'avant par l'abbé Carrier, d'ériger un orphelinat. Pour ce faire, ils convoquent une réunion des marguilliers anciens et nouveaux, ainsi que des francs-tenanciers.

L'assemblée convoquée a lieu le 17 mars et il est résolu que la Fabrique contribue à l'Oeuvre de l'Orphelinat par un don de 5000.00\$, payable en l'espace de dix ans à partir du 10 juillet 1907. De plus, considérant que le terrain actuel du couvent est insuffisant pour une construction, la Fabrique cède un arpent de terre, voisin du couvent, expressément pour la construction de l'orphelinat. Sont présents à l'assemblée, MM. Georges Gilbert, Onésime Poulin, Vital Cliche, David Tardif et Jules Vézina. Les signataires au livre des délibérations sont: Florian Lessard (alias Fleury), Auguste

Saint-Joseph-de-Beauce



Soeur Ste-Jeanne-
Marguerite, leur
professeur

Élèves qui se sont présentées en à l'Université laval en 1937 sous la direction de Rév. Sr Ste-Jeanne-Marguerite

De g. à d.: Jacqueline Cloutier (Valère), Rachel Nadeau (Odilon de Beauceville), Thérèse Vachon (Linière à Toine), Yvette Jacques (Odilon à Florentin), Marie-Anna Vallières (Joseph de Vallée-Jonction), Jacqueline Jacques (Fortunat), Henriette Lessard (Linière), Simone Cliche (Odilon, le charron), Pauline Dugual (de Beauceville), Anette Gastonguay (J.-Sylvio Gastonguay).



Une classe de musique au couvent en 1905

Pacaud, Onésime Poulin, David Tardif, Georges Gilbert, Vital Cliche et l'abbé Charles-Édouard Carrier.

Le 2 juin, Soeur Saint-Théodore et Soeur Sainte-Agathe, accompagnées de M. Joseph Couverture, entrepreneur-maçon de Lévis, visitent les lieux de l'orphelinat projeté et le 16 juin, jour de la fête patronale de Soeur Sainte-Lutgarde, supérieure du couvent, Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, donne son approbation définitive à la construction tout en félicitant les paroissiens de Saint-Joseph de leur grande générosité envers l'Oeuvre de l'Orphelinat.

Les plans de l'édifice sont alors conçus et signés par Soeur Sainte-Marguerite, s.c.q., et ils se marient admirablement bien avec le couvent. L'orphelinat mesurera donc 65' x 54', aura quatre étages et sera relié au couvent par un chemin couvert.

Dès le 17 juillet 1907, commencent les travaux d'excavation. Le 6 septembre, M. le curé Carrier fait la bénédiction de la pierre angulaire qui se trouve au coin est de la façade, du côté de la sacristie, et contient les médailles de tous les saints protecteurs et patrons de la communauté. Le 6 novembre, le toit de l'orphelinat est monté et couvert et les ouvriers posent le bouquet. C'est alors qu'un grand sapin, bien vert et bien taillé, annonce à la population que la bâtisse extérieure est presque terminée.

Le 22 août 1908, les quatre premières religieuses, qui auront à se dépenser auprès des orphelins, arrivent au couvent de Saint-Joseph. Ce sont les Soeurs Sainte-Séverine, Saint-Anselme, Saint-Onésiphore et Sainte-Irène. Le 16 septembre, les ouvriers mettent une dernière touche aux travaux intérieurs et le 27 du même mois, Mgr Paul-Eugène Roy, évêque auxiliaire de Québec, vient bénir la maison de l'orphelin, qui est placée sous le contrôle de la supérieure du couvent.

C'est le 13 octobre, en la fête patronale de M. le curé Carrier, que la nouvelle maison ouvre ses portes aux nouvelles recrues. L'oeuvre est placée d'abord sous le patronage de saint Joseph et ensuite sous celui de saint Édouard, dont l'histoire raconte des traits charmants de bonté et de générosité envers les pauvres.

En décidant de la fondation d'un orphelinat à Saint-Joseph, Monseigneur l'Archevêque avait formellement exprimé le désir et même la volonté que, dès lors, les orphelins de la Beauce demeurant à l'orphelinat de Québec des Soeurs de la Charité fussent transférés à l'orphelinat de Saint-Joseph et, qu'en général, les orphelins du comté de Beauce fussent reçus à Saint-Joseph. Pour se conformer à cet ordre de Monseigneur, Soeur Sainte-Agathe, hospitalière, envoie donc neuf orphelins de la

Beauce à Saint-Joseph pour l'ouverture. Ce sont: Louis Poulin, Joseph Francoeur, Adélarde, Imelda, Yvonne et Lydia Roy, ainsi que Anne-Marie Francoeur, Mariette et Cécile Dostie. Ces petits orphelins sont accueillis comme les prémices de la fondation de Saint-Joseph. Ce jour-là même, soit le 13 octobre, vingt-et-un autres viennent se joindre aux premiers arrivés, de sorte que le soir de l'ouverture tous les lits disponibles sont occupés. Deux jours plus tard, la nouvelle maison de Saint-Joseph abrite déjà trente-sept petits orphelins.

Pleins de compassion et de générosité, les gens de Saint-Joseph manifestent dès lors leur grand empressement et leur charité envers leurs nouveaux protégés. Aussi, sans tarder, deux dames du village, Mmes Joseph Morin et Irénée Dallaire, suggèrent aux religieuses l'établissement de l'Oeuvre du Pain, comme cela se fait dans tous les centres possédant des institutions du même genre. Face à une population qui ne cesse de donner, les religieuses et le curé hésitent à adhérer à la suggestion de ces dames. Finalement, tous souscrivent au projet et le 29 octobre dix religieuses parcourent le village pour la collecte de l'Oeuvre du Pain. En une seule journée, toutes les familles, riches ou pauvres, sont visitées et chacune, selon ses moyens, se fait un honneur de contribuer à la bonne oeuvre et de s'assurer ainsi d'avoir part aux précieux avantages qui y sont attachés. Tout compte fait, la cueillette rapporte 355.00\$ d'abonnements, les uns à un gros pain par semaine, d'autres à un petit pain par semaine; d'autres encore à un gros pain par mois, et les autres à un petit pain par mois. En janvier suivant, la même collecte se fait dans tous les rangs de la paroisse. Les religieuses entrent dans chaque foyer et recueillent en abondance effets, nourriture ou support financier. (1) "L'accueil est très chaleureux et bienveillant, disent les annales de la maison, la foi et la générosité des paroissiens nous confondent et nous remplissent d'admiration."

Le 15 mars 1909, une statue de saint Joseph, bénite solennellement la veille à l'église paroissiale, est installée sur le toit de la plus haute lucarne de l'orphelinat. Devant les personnes rassemblées pour son installation, la supérieure, Soeur Sainte-Lutgarde, récite alors la prière qui suit: "O bon et puissant saint Joseph, dont la statue domine le temple élevé par la charité pour le soulagement des malheureux, soyez notre défenseur, notre guide et notre père; pourvoyez à nos besoins multiples et incessants; aidez-nous à payer la dette énorme que nous avons été obligées de contracter pour la construction de cette maison qui vous reconnaît et vous choisit pour titulaire aimé. Ne permettez pas qu'aucun de ceux et celles qui habitent sous ce toit béni ait le malheur d'offenser Dieu mortellement, et faites que toutes ces

Saint-Joseph-de-Beauce

âmes chantent éternellement avec vous au ciel les louanges du bon Jésus qui repose dans vos bras, et auprès de qui votre intercession est toute puissante!"

Il est maintenant connu que l'édification de l'orphelinat coûte 25,000.00\$. Les deux-cinquièmes de cette somme sont déjà souscrits par la Fabrique et les paroissiens, mais il reste 15,000.00\$ de dette aux Soeurs de la Charité. M. le curé Carrier exprime donc l'espoir que de généreuses et abondantes aumônes viendront diminuer le fardeau fiscal des religieuses et mériteront aux citoyens de Saint-Joseph les bénédictions de Celui qui a dit: "Tout ce que vous faites au plus petit des miens, vous le faites à moi-même."

À partir de ce moment, plus que jamais la charité des paroissiens entre en ligne de compte. En outre de l'Oeuvre du Pain, qui est un moyen de survie pour l'orphelinat, des secours de toutes sortes arrivent toujours en temps opportuns. La Providence et saint Joseph, qui veillent sur la maison, ne cessent de susciter des âmes charitables et des initiatives variées dont le but est d'aider l'Oeuvre de l'Orphelinat.

Aussi, au fil des jours, des mois et des années, séances, bazars, euchres, bingos, ventes de fleurs et activités de toutes sortes se multiplient et contribuent à alimenter les fonds de secours. Nombre de familles se font un devoir de contribuer à l'entretien vestimentaire d'un ou deux petits éprouvés, des ouvriers se forment pour porter main forte aux filles de Mère Mallet, et diverses associations se font toutes à tous en plusieurs circonstances. L'orphelinat de Saint-Joseph donne lieu à un véritable concours de générosité, tant de la part des Soeurs de la Charité que de la part des paroissiens.

Après calcul des montants inscrits et versés à l'orphelinat de 1908 à 1968, la somme se totalise à 82,874\$ et ces argents sont pour les neuf-dixièmes des contributions directes des paroissiens de Saint-Joseph. Selon Statistiques Canada, les 61,166\$ souscrits entre 1914 et 1968 équivaudraient aujourd'hui à 389,336\$. (2) Si l'on ajoute à cela les nombreuses offrandes de qualité, faites annuellement par les cultivateurs de la paroisse en viande, en fruits et légumes, en sucre d'érable, en savon du pays, en laine, en toile, en lingerie de toutes sortes; si l'on y joint encore les dons fabuleux en vivres et matériaux divers, en amusements et en sorties récréatives faits par plusieurs professionnels, hommes d'affaires, groupements ou associations, l'addition d'un autre montant de 389,000\$ s'ajoute au premier.

Il est édifiant de lire dans les annales de la maison avec quelle foi, quelle générosité et quelle tendresse parfois l'on donnait à l'orphelinat. L'exemple le plus touchant vient de cette dame qui, par amour des pauvres petits orphelins, lègue 100.00\$,

fruit de son rude labeur en journées de lavage ici et là. Autre exemple, non moins touchant, est celui d'un brave père de famille qui, à la mort de l'aîné de ses trois fils, verse un montant de 200.00\$ en faveur de l'orphelin afin que Dieu lui accorde la résignation. Le deuxième meurt l'année suivante; même geste de la part du père. Quand, un an plus tard, survient la mort du troisième, ce dernier lègue tout son avoir, soit 150.00\$ à l'orphelinat.

* * *

Les événements continuent à se multiplier, passant par toutes les couleurs du temps. En 1911, le décès du fondateur jette la consternation et le chagrin chez les religieuses et les orphelins. Père très bon, aimé de tous, compatissant à la misère, le curé Charles-Édouard Carrier part en laissant à son oeuvre le souvenir impérissable de son amour et de son dévouement ainsi qu'un legs de 2500.00\$.

En septembre 1916, une belle statue de la Vierge, don de l'avocat Auguste Pacaud, est installée dans le parterre de l'institution et la bénédiction solennelle en est faite le 6 novembre 1917.

Sous le supérieurat de Soeur Saint-Louis d'Anjou, l'année 1933 marque le jubilé d'or professionnel du docteur Éphrem Lessard, celui-là qui, durant cinquante-quatre ans, prodiguera gratuitement ses soins aux religieuses et à tous les orphelins dont elles ont la garde. A l'occasion, soit le 23 mars, la petite communauté de Saint-Joseph offre au distingué jubilaire, ainsi qu'à son épouse, dame Laure Vézina, ancienne élève de la première heure du couvent, un riche et artistique bouquet spirituel.

En 1935, l'orphelinat pleure le départ de Soeur Saint-Flavien pour une autre mission. Vraie fille de Mère Mallet, cette hospitalière dévouée était à Saint-Joseph et chez les garçons depuis 1912.

En 1947, l'orphelinat est entièrement rénové et le personnel religieux s'adjoint les services de deux employées laïques.

Le 10 avril 1951, sous le supérieurat de Soeur Sainte-Alicia, l'abbé Armand Roy, fils de Mme Alphonse Roy, de Scott, ancien orphelin de Saint-Joseph nouvellement ordonné, vient célébrer la messe à son Alma Mater.

Puis, sentant une fois de plus le besoin d'exprimer leur reconnaissance à haute voix, voilà que le 26 novembre 1952, toujours sous le supérieurat de Soeur Sainte-Alicia, religieuses et orphelins manifestent leur gratitude au docteur et à madame Odilon Cliche (Juliette Poulin, ancienne élève du couvent) qui célèbrent en cette année leur vingt-cinquième anniversaire de mariage. Lors de cette fête, on met en évidence la personnalité du jubilaire: "le bon, le paternel médecin qui prodigue gratuitement, avec son réconfort et son affection, soins et visites aux religieuses et aux orphelins."

De 1910 à 1940, trois religieuses institutrices et trois religieuses hospitalières se dévouent sans compter à la garde, l'instruction et la formation morale des enfants confiés à l'orphelinat de Saint-Joseph. La bonté et le dévouement des religieuses conquièrent ces jeunes infortunés et leur donnent l'illusion d'avoir retrouvé le parent perdu. Les garçons y sont admis jusqu'à l'âge de 12 ans, cependant que les filles peuvent poursuivre leurs études jusqu'en douzième année. De 1940 à 1969, les orphelins bénéficient des classes des pensionnaires jouissant des mêmes avantages à tous les points de vue.

Durant les 61 années d'existence de l'orphelinat, les annales font mention de onze décès d'enfants qui y sont survenus. Le premier est en date du 10 septembre 1914. Il s'agit de Joseph Therrien, âgé de 11 ans, dont la mère demeure à Saint-Sébastien. Le parloir de l'institution est alors transformé en chambre mortuaire où enfants, religieuses, parents et paroissiens vont prier et pleurer auprès de celui que tous aimaient. Avant d'être transportée à Saint-Sébastien pour les funérailles, la dépouille mortelle de Joseph Therrien, portée par quatre compagnons, est conduite à l'église pour un libéra; le joli catafalque blanc sert alors pour une des premières fois.

Les autres décès sont, dans l'ordre suivant: 28 avril 1916: Alma Boucher, 12 ans, de Saint-Victor; 15 novembre 1917: Marguerite Morin, 8 ans; 13 octobre 1918: Alfred Boutin, 8 ans, de Scott; 25 octobre 1918: Marcel Audet, 5-1/2 ans, de Saint-Joseph; 5 juillet 1919: Tancrede Vachon, inhumé à Saint-Joseph; 9 février 1921: Béatrix Vachon, 7 ans, inhumée à Saint-Joseph; 12 avril 1922: Camille Roy, de Beauceville; 16 avril 1926: Hélène Vallières, 12 ans, de Scott; 23 novembre 1928: Jean-Paul Giroux, 8 ans; 18 avril 1934: Marie-Ange Bouchard, 8 ans.

* * *

De sa fondation à la fin de son existence, l'orphelinat de Saint-Joseph recueille donc plus de 2500 enfants, pauvres ou orphelins qui, avec les bienfaits de l'instruction, reçoivent des cours de travaux manuels.

Quant à l'inévitable fermeture de l'institution, elle se produit définitivement en 1969, lorsque le ministère des Affaires sociales décide de placer en foyers d'adoption ou en familles d'accueil la plupart des enfants dont les religieuses prenaient grand soin.

De cette oeuvre humanitaire, unique en Beauce, fondée, construite, opérée et entretenue par la charité et des Soeurs de la Charité et des paroissiens de Saint-Joseph, seul l'édifice demeure comme un monument que les générations futures se devront de conserver.

* * *

(1) En janvier 1908, lors de la première collecte en faveur de l'orphelinat chez les cultivateurs de la paroisse de Saint-Joseph, les effets recueillis sont les suivants: 9 couvre-pieds, 18 courtes-pointes, 13 couvertures de laine grise, 28 couvertes de laine blanche, 40 draps de laine, 10 draps de toile, 9 draps de coton, 18 serviettes, 10 catalognes, 5 rouleaux de toile, 59 linges de vaisselle, 20 paires de bas, 2 oreillers, 7 taies d'oreillers, 7 coupons, 15 livres de laine, 100 livres de savon.

(2) Les 21,708.00\$ recueillis pour l'orphelinat, entre 1907 et 1914, et qui ne sont pas calculés à la valeur actuelle du dollar, ont été souscrits ainsi:

1907:	3,900.00\$
1908:	1,834.00
1909:	7,180.00
1910:	1,942.00
1911:	2,163.00
1912:	3,430.00
1913:	1,259.00

* * *

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS:

- Notes de l'abbé Jean-Thomas Nadeau
- Archives des Soeurs de la Charité de Québec
- Musée des Soeurs de la Charité de Québec

* * *

L'APRÈS COUVENT ET ORPHELINAT

À St-Joseph, les autorités religieuses et municipales ont eu l'heureuse idée de conserver les biens patrimoniaux que sont le couvent et l'orphelinat. Aujourd'hui, la population n'a certes pas à le regretter. Au contraire, elle en est même très fière puisque le ministère des Affaires culturelles du Québec, en 1985, les reconnaissait comme faisant partie de l'ensemble institutionnel, avec l'église, le presbytère et l'école Lambert, autrefois collège des Frères Maristes. La statue de saint Joseph, placée sur l'orphelinat le 15 mars 1909, surplombe toujours l'édifice et semble dire aux gens de chez-nous: "Je vous protège". Quant à la statue de la Vierge, enlevée lors du départ des religieuses, elle a été replacée sur son soc, en face de la porte centrale. Au couvent, d'autre part, le clocheton stylisé, qui en fait une parure élégante, a cependant été dépouillé de sa cloche... don de quarante paroissiens.

NOUVELLE VOCATION

C'est ainsi que, revenus de droit à la Fabrique de Saint-Joseph en 1974, après le départ des Soeurs de la Charité, les édifices du couvent et de l'orphelinat deviennent propriété de la Ville de Saint-Joseph le 1er février 1976 pour le prix de 36,000\$, payable en quatre versements de 9,000\$ plus les intérêts. Avec cette acquisition, la ville veut donner une nouvelle vocation aux deux édifices en les utilisant à des fins culturelles et communautaires.

Saint-Joseph-de-Beauce

Depuis 1983, quinze locataires occupent des espaces dans l'un ou l'autre des édifices. Ce sont, au couvent: Commission scolaire de Saint-Joseph, Centre chrétien de Beauce, Cercle des Fermières, Musée Marius Barbeau, Société du Patrimoine des Beaucerons et Troupe de l'Oeuf; à l'orphelinat: Alcooliques anonymes, Centre chrétien de Beauce, bureau d'arpenteurs-géomètres, Club de l'Âge d'Or, École de Conduite, ateliers d'artistes-peintres, Maison des Artisans, Studio de beauté et une cordonnerie.

Il reste à souhaiter à ces deux édifices de demeurer viables et exempts de tout désastre.

Dès 1976, deux locaux sont loués, l'un à la Troupe de l'Oeuf, l'autre au Patrimoine des Beaucerons. Jusqu'en 1983, la ville pourvoit aux réparations d'urgence, sans plus.

Enfin, le 16 mai 1983, la Commission scolaire de Saint-Joseph s'engage à louer, pour une période de cinq ans, tout le rez-de-chaussée du couvent pour y loger son centre administratif. Le contrat de location fait mention d'un prix annuel de 20,000\$, payable au complet dès juillet 1983 pour la première année et mensuellement par la suite.

Des travaux de rénovation débutent donc immédiatement, car les locaux doivent être livrés au mois d'août de la même année. Il en coûte 120,000\$ à la ville pour rendre adéquats les locaux cédés à la Commission scolaire. N'eut été de l'apport précieux fourni alors par les détenus de la prison de Saint-Joseph, auxquels il faut rendre hommage, le coût réel de l'entreprise se serait chiffré à 200,000\$.



Le retour à la maison après la messe dominicale



Les orphelines et les orphelins en 1949

Saint-Joseph-de-Beauce

CHAPITRE XVI

LE COLLÈGE 1911 - 1963

Les Frères furent appelés à Saint-Joseph en 1911. La Commission Scolaire d'alors avait choisi les Maristes sur proposition de M. le curé Charles-Édouard Carrier, qui les avait bien connus lorsqu'il était supérieur du Collège de Lévis. L'engagement date du 24 avril. Il est signé par le F. Ptoléméus, provincial, et par MM. les Commissaires Irénée Dallaire, président, J.-A. Cloutier, Wilfrid Lambert, Napoléon Dulac, Philippe Poulin et Auguste Peron, secrétaire.

Jusqu'à l'arrivée des Frères, l'éducation des garçons était confiée aux Soeurs de la Charité de Québec ainsi qu'à une institutrice de grand mérite, Mlle Zélie Doyon.

Les premiers élèves du Collège se présentèrent au nombre de 138 et furent répartis en quatre classes. Dès le début, l'ordre s'établit partout et, le premier dimanche venu, M. le Curé fut émerveillé de contempler le chœur de son église tout débordant de... chérubins... en puissance au moins.

En classe, on travailla ferme, dès le début, sous la direction du Frère Henri-Noël.

L'année suivante, l'inscription s'élevait à 155. Une nouvelle classe s'ouvrit. Le premier vendredi de février suivant on fonda la Ligue du Sacré-Coeur. Elle donna un regain de vie religieuse à la maison et contribua à répandre parmi la jeunesse l'habitude de la communion fréquente.

C'est cette même année qu'arrivera le Frère Lévitès qui devait travailler à Saint-Joseph jusqu'à l'épuisement. Venu de France, le Frère Lévitès a consacré sa vie à prier, à enseigner aux tout-petits et à cultiver plantes et fleurs pour en orner l'église,

le collège et le cimetière. Il aimait sincèrement les Canadiens français et particulièrement ceux de Saint-Joseph. Il a porté à un degré d'élévation les trois vertus de piété, d'humilité et de charité.

Frère Henri-Noël ne s'était pas démené en vain. Dès 1915-16, les Annales marquent la fondation d'une 7^e année. Frère Marie-Eurore lui succéda en 1917 et le Frère Florian en 1920. Ces trois hommes supérieurs ont fait l'école Saint-Joseph. Ceux qui viendront après eux n'auront guère qu'à la maintenir au rang où ils l'ont portée.

De 1923 à 1929, le Frère Louis-François, directeur, donnera un élan particulier au chant grégorien et à la musique polyphonique. C'est vers ce même temps que le Corps de clairons viendra se greffer sur le corps de cadets et que se fondera, avec l'aide de M. Oram Lachance et de quelques anciens, l'Orchestre de St-Joseph qui, de même que la chorale, a eu quelques jours de gloire autour du splendide Congrès eucharistique de 1928.

Tout en maintenant les études, Frère Louis-Félicité s'occupera d'améliorer les terrains. Une avant-garde de l'A.C.J.C. bien vivante, organisée par le Frère Hilaire, viendra stimuler les plus grands et préparer aux idées sociales catholiques des défenseurs de premier ordre. En 1933, grâce à la bienveillance de M. le curé Joseph Houde et de MM. les Commissaires, une coquette chapelle fut aménagée et Jésus-Hostie y est en permanence. Le Frère Barthélémy sera l'organisateur des fêtes du 25^e anniversaire de fondation en 1936. Il formera les jeunes à l'Action Catholique. Il laissera la réputation d'un homme d'ordre et d'un grand



Le collège de 1911 et celui de 1947 après l'agrandissement



Chorale 1948-49 1^{ère} rangée: Guy Vachon, Gab. Champagne, Marcel Gilbert, Laurent Petit, Cl. Roy, Régi. Bourret, R. Roy, Y. Giguère, Herm. Giguère, Maurice Bélanger, Gratien Giguère, Jacques Goulet, Pierre Cliche, Louis Drouin, Roland Lagueux, Jean-Marc Gagnon, Clermont Vachon, Christian Gagné, Claude Champagne, Robert Vachon, Jean-Louis Gagné, Guy Roy, Cl. Poulin, Réal Audet, Auguste Bisson, Domin. Giroux, Georges Cliche, Guy Nadeau, Robert Giguère, Robert Bisson, Jean Bélanger, Gilbert Doyon, Laurier Lambert, Gervais Vachon.

Saint-Joseph-de-Beauce

éducateur.

L'agrandissement du Collège en 1947 dotait les élèves de onze locaux spacieux, aux couleurs gaies, en même temps qu'il permettait d'ouvrir la classe des Travaux manuels. Une bibliothèque de 1100 volumes fut bientôt mise à la disposition des jeunes lecteurs. Les deux directeurs qui se sont occupés particulièrement de l'agrandissement sont les FF. Pierre-Ferdinand et Louis-Bertrand.

L'École St-Joseph compte maintenant 216 élèves et revendique le titre d'École Primaire Supérieure. En effet, les sept pionniers du Cours Supérieur recevaient leur diplôme de 12e année commerciale en juin 1949. Ce sont: Jean-Marie Daigle, Jean-Hughes Drouin, Paul-Henri Doyon, Roland Lessard, Marcel Morin, Marcel Vachon et Henri Vallée.

La chorale, successivement sous la direction des FF. Marie-Omer, Jean-Wilfrid, Louis-Vénérand et Abel-Désiré, continue les traditions de l'âge d'or, celle du F. Louis-François. En 1945, grâce à la générosité de M. J.-L. Vachon, nos petits Rossignols faisaient l'acquisition d'un magnifique costume liturgique: aube blanche, cordon bleu et croix de bois. Les RR. SS. du couvent de St-Joseph fabriquèrent les 40 cordons. Les mères de 14 chantres d'alors confectionnèrent les aubes de leurs fils; les autres le furent par Mmes Élias Vachon, Louis Morin, Oscar Gagné, Rosario Bégin, Jean Doyon, Adalbert Cliche, Vénérand Roy, Thomas Goulet, Honoré Maheu. Lors de l'inauguration des aubes le 8 décembre 1945, sous la présidence de M. l'abbé de Smet, directeur des Petits Chanteurs à la Croix de bois de Québec, M. Édouard Vachon, ancien du F. Louis-François, était au pupitre de direction et inaugurait son concert mixte par l'Alleluia de Haendel.

Le chœur du sanctuaire est occupé par 92 élèves sous la direction du F. Jean-Wilfrid. Les grands élèves se font un point d'honneur de servir la messe, surtout la grand-messe du dimanche. La Croisade Eucharistique rassemble toutes les bonnes

volontés chez les "moyens" tandis que la J.E.C. continue son travail d'Action Catholique chez les "grands".

L'avancement des élèves au point de vue scolaire continue d'être la grande préoccupation du personnel de l'École St-Joseph. Dans le but de maintenir la collaboration entre Parents et Maîtres, des lectures de notes sont organisées trois ou quatre fois par année et permettent de précieux échanges de vues entre Parents et Professeurs. Cette initiative du F. Abel-Désiré, directeur, a déjà produit d'excellents résultats et préparait la voie à l'École des Parents devenue alors un fait accompli pour Saint-Joseph.

En plus des Frères, l'École Saint-Joseph comprend à ce moment, comme personnel laïque, M. Adrien Côté, Milles Bertha Gagné, B. Giguère, Reine-Blanche Jacques et Marguerite Nadeau. L'inspecteur des écoles est M. Fortunat Royer.

Jusqu'à sa fermeture et sa conversion en École Lambert en 1963, sous le directorat du Frère Cléophas, le Collège de Saint-Joseph n'a senti autour de lui que sympathie non marchandée.

Parmi ceux qui furent un jour ses enfants, le collège compte des juges, des avocats, des notaires, des gens de lettres, des musiciens, des comptables, des médecins, de nombreux professeurs, des prêtres et des religieux, des artisans et des cultivateurs. Les anciens devenus Frères Maristes sont: W. Sévigny (F. Marie-William), E. Vachon (F. Louis-Nestor), L. Maheu (F. Herbert-François), A. Lambert (F. Louis-Vénérand), F. Vachon (F. Pierre-Alphonse), L. Létourneau (F. Victor-Xavier), C. Gagné (F. Eugène-Albert), A. Rivard (F. Charles-Borromée).

Plusieurs autres enfants de Saint-Joseph sont entrés chez les Frères avant l'ouverture du collège. Ce sont: Frère Stephen (Thomas Lessard à Léger) é.c., premier religieux né à Saint-Joseph. Philémon Poulin (F. Luc, c.c.), Élie Nadeau (F. Tertulien, e.c.), Joseph Nadeau (F. Joseph-Olivier, c.s.v.), Hector Poulin (F. Zéphirin, c.s.c.), Alfred Gagné (F. Jérôme, e.c.).

*"Hâtons-nous de dire ce qu'étaient les moeurs,
les coutumes, les travaux, les vertus de nos pères,
avant que les innovations du progrès moderne
ne les aient fait entièrement disparaître."*

M. de Gaspé

Saint-Joseph-de-Beauce



Les plaisirs de l'inondation



1945: Une naissance exigeait le baptême le même jour, inondation ou pas



Les travaux d'hiver en 1965 - 1966

Saint-Joseph-de-Beauce

TROISIÈME PARTIE

Nos structures

CIVILES
SCOLAIRES
CULTURELLES
SOCIALES

Saint-Joseph-de-Beauce



CHAPITRE XVII

VIE SCOLAIRE

PAROISSE SCOLAIRE

L'instruction et l'éducation ont constamment été les principales préoccupations des curés et de quelques paroissiens éclairés.

Dès 1845, le curé Poiré et quelques notables demandent à la Fabrique un terrain pour élever une école modèle. L'assemblée de Fabrique refuse à l'unanimité cette demande.

On jouissait depuis 1824 de la Loi des écoles de Fabriques, un bon système scolaire. Les commissaires de ces écoles élus par les pères de familles les suppléaient dans l'exercice de leurs droits naturels et, avec l'aide de l'état, tout se faisait sous la surveillance des curés. Du point de vue catholique, c'était sûrement le système idéal.

De temps à autres des enseignants itinérants venaient donner des cours aux enfants dont les parents voulaient les faire instruire. Mais, il n'y avait aucun cadre pour diriger ces enseignants.

BUREAU D'ÉDUCATION DU BAS-CANADA

En 1843 une lettre de J. B. Meilleur sur l'Acte des Ecoles vint relancer le problème de l'éducation.

Kingston, 18 décembre 1843.

L'acte d'Éducation passé en 1841 est en pleine vigueur, et il a été passé dans la dernière session du Parlement, un acte d'indemnité qui légalise l'octroi des Allocations qui ont été accordées aux Écoles de 1842 et qui le seront à celles de 1843 dont MM. les

Commissaires feront un rapport favorable.

Mentionner dans ces rapports:

- 1 - Le nom des instituteurs;
- 2 - le nombre d'écoles dans chaque paroisse ou township;
- 3 - le nombre d'enfants de chaque école, le nombre requis est de 15;
- 4 - la période d'instruction, pendant l'année dans chaque école;
- 5 - le montant des contributions des habitants, faites pour le soutien de chaque école;
- 6 - le salaire payé à chaque instituteur pour l'année.

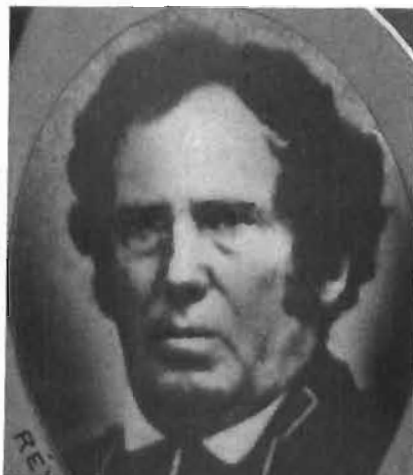
L'élection des Commissaires d'Écoles, dans chaque localité, devra faire tomber le choix sur des gens instruits, dévoués et amis de l'éducation.

Il faudrait faire en sorte que l'Acte reçut partout ce degré d'exécution indispensable qui mit le peuple à même de réclamer, avec une espèce de droit, les allocations du Gouvernement pour écoles, sous le contrôle des Commissaires.

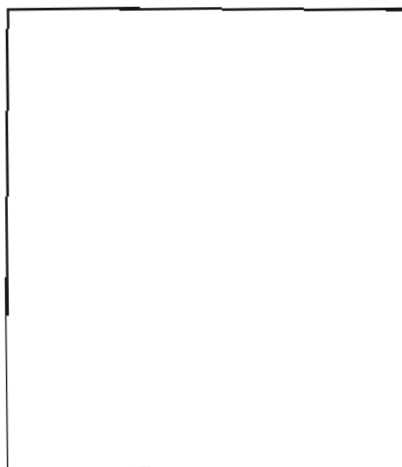
Pour obtenir ces allocations du Gouvernement;

- 1 - placer toutes les écoles élémentaires sous le contrôle des Commissaires d'éducation;
- 2 - de faire des contributions volontaires pour soutenir ces écoles convenablement;
- 3 - l'opération des écoles conforme à la loi;
- 4 - faire le rapport des écoles, tel que mentionné plus haut;
- 5 - les instituteurs doivent tenir régulièrement un journal quotidien et en faire rapport aux

Présidents de la Commission scolaire Paroisse



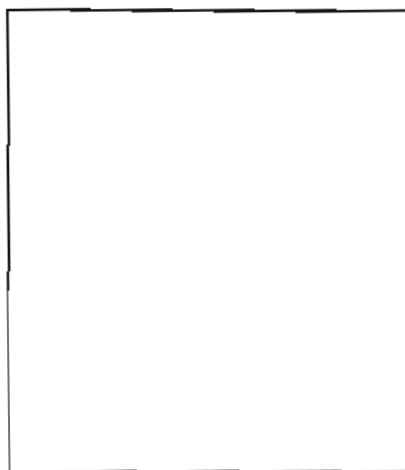
Rév. C. E. Poiré
(1845-46)



Augustin Cloutier
(1846-50)



Rév. Fred. Caron
(1850)



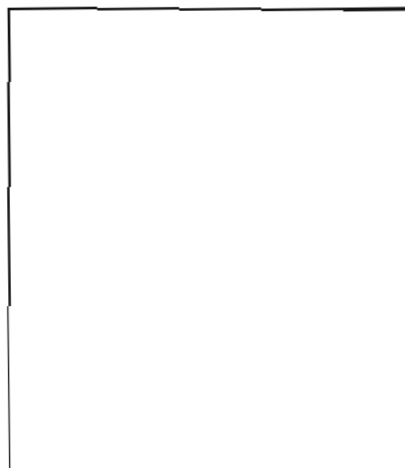
J. O. C. Arcand
(1850-53)



Jean Doyon
(1853-55)



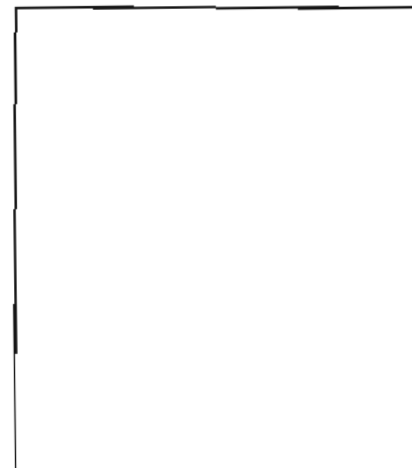
Rév. David Martineau
(1855-61)



Olivier Roy
(1861-62)



Alexis Morin
(1862-74)



Thomas Lambert
(1874-83)

Saint-Joseph-de-Beauce

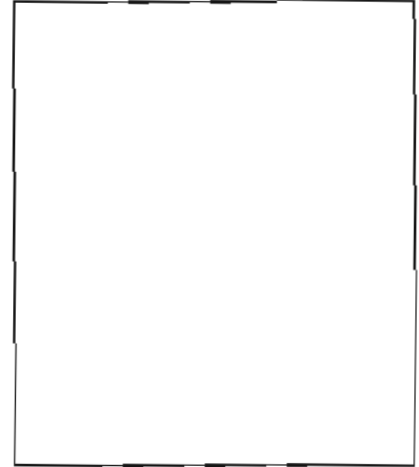
Présidents de la Commission Scolaire Paroisse (suite)



Nazaire Lambert
(1883-94)



Ephrem Lambert
(1894-95)



Alphonse Poirier
(1895-97)



Thomas Lessard
(1897-1904)



Jean Lagueux
(1904-07)



Dosithée Vachon
(1907-10)



Joseph Gilbert
(1910-13)



Cyrille Labbé
(1913-14)



Florentin Jacques
(1914-16)

Saint-Joseph-de-Beauce

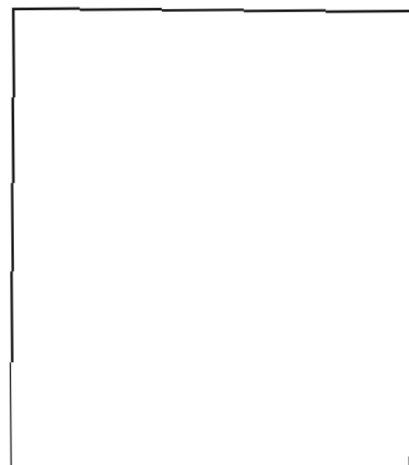
Présidents de la Commission scolaire (suite)



Wilfrid Cliche
(1916-17)



Augustin Lessard
(1917-21)



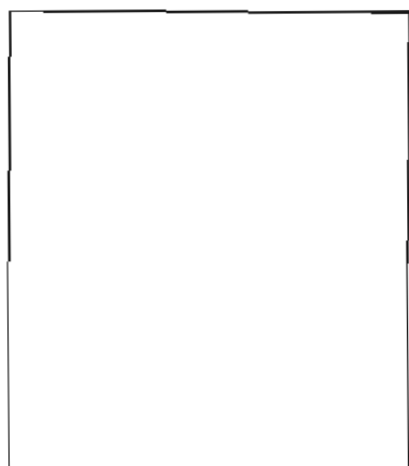
Thomas Gilbert
(1921-25)



Joseph Grondin
(1925-28)



Gédéon Doyon
(1928-31)



Tancrède Gilbert
(1931-34)



Odilon Jacques, à Charles
(1934-44)



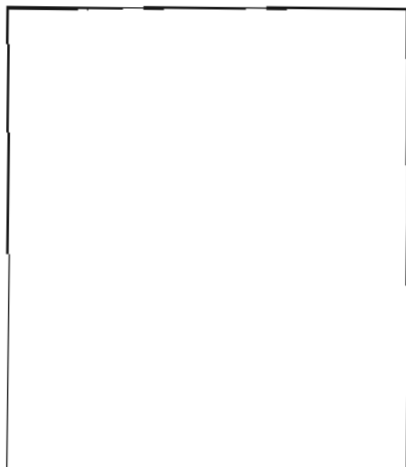
Joseph Cliche
(1944-50)



Wilfrid Labbé
(1950-57)

Saint-Joseph-de-Beauce

Présidents de la Commission scolaire Paroisse (suite)



Linière Vachon
(1957-58)



Wilfrid Cliche
(1958-61)



(Source: Société du Patrimoine des Beaucrons)

Vue de l'Avenue du Palais à Saint-Joseph, vers 1900. Au premier plan, à droite, l'édifice de la Eastern Township Bank.

Saint-Joseph-de-Beauce

commissaires.

Je crois devoir conseiller aux instituteurs de faire un examen annuel public de leurs écoles, d'y faire distribuer des récompenses, étant d'excellents moyens d'émulation.

Registre de MM. les Commissaires d'écoles pour paroisse de Saint-Joseph.

A une assemblée générale des Commissaires d'Écoles pour la paroisse St-Joseph de la Beauce tenue le 15 mai de l'année 1845 étaient présents:

Révd M. Chs.-E. Poiré ptre-curé, J. O. C. Arcand, écr., N. P.; François Bélanger, écr; Joseph Fortier, écr., juge de paix; M. François Vachon.

Commissaires d'écoles dûment élus par les propriétaires et francs-tenanciers de la paroisse St-Joseph tel qu'il appert pour le retour de l'élection des officiers de la dite paroisse, dressé par moi le 8e jour de janvier dernier.

Le Révérend Messire Chs.-E. Poiré fut unanimement élu président pour l'année scolaire finissant le 8e jour de janvier 1845. Ensuite les règlements suivants concernant la division de la paroisse en "arrondissements d'écoles" et la régie de chaque école furent unanimement adoptés, suivant les pouvoirs donnés aux dits commissaires, par les actes de la Législature provinciale des 4 et 5 Victoria Chap. 18 et 7 Victoria Chap. 9, savoir:

Division et limites des arrondissements d'écoles. Cette première division fut revisée à une assemblée tenue le 28 décembre 1845 - division qui demeura.

Commissaires d'écoles nommés par Son Excellence le Gouverneur Général, Lord Metcalfe par une lettre de J. B. Meilleur, écr. leur intendant des écoles en date du 11 août 1845: Révérend C. E. Poiré, ptre-curé, J. O. C. Arcand écr., Joseph Fortier, écr., MM. Joseph Lagueux dit Charpentier, Thomas Lambert, François Vachon, François Gagné, Laurent Gosselin, Louis Perreault.

A une assemblée tenue à la demeure du Rév. C. E. Poiré, curé, le 17 d'août 1845: les commissaires ont procédé à choisir une personne convenable pour remplir la charge de secrétaire-trésorier de la Corporation. La résolution fut adoptée sans division.

M. François Stanislas Alfred Bélanger écr.: Le dit F. Bélanger nommé secrétaire pro tempore a accepté la charge.

Séance des commissaires tenue à la demeure de Rév. C. E. Poiré, ptre-curé, 28 décembre 1845.

Division de la paroisse en arrondissements scolaires pour favoriser l'éducation à la commodité des habitants de la paroisse. Étaient présents: MM. C. E. Poiré, président, J. O. C. Arcand, écr. MM. Joseph Lagueux dit Charpentier, François Gagné,

François Vachon, Louis Perreault, J. S. A. Bélanger, sec.-trésorier.

No 1 - Arrondissement de l'église commence chez M. Olivier Maheu (Alfred Roy, Gilles Roy) au nord-ouest de l'église et au nord-est de la rivière Chaudière et aboutira en remontant chez M. Flavien Cloutier (Ovide Léourneau).

No 2 - Du côté nord-est de la rivière commencera chez Séraphin Cloutier (Grégoire Lessard) et se rendra à la ligne de séparation entre St-Joseph et St-François.

No 3 - Du côté sud-ouest de la Chaudière prendra à la ligne de séparation de cette paroisse et Saint-François se terminera en descendant chez Jean Groleau (Aurèle Poulin - Charles à Pierrot).

No 4 - Toujours sud-ouest, prendra chez M. Séraphin Rodrigue (Rémi Poulin) se terminera à la route St-Louis (Jean-Thomas Gagné - Charles à Prosper).

No 5 - Prendra de la route St-Louis (Roger Vachon) ira en descendant aboutir chez Michel Labbé (Marcel Cliche).

No 6 - Commencera du dit côté sud-ouest de la rivière chez M. François-Paul Nadeau (Nelson Latulippe) et du côté nord-est de la rivière chez Jean-Baptiste Labbé fils de Louis (Joseph à Cyrille) et se rendra des deux côtés de la rivière à la ligne de séparation entre Ste-Marie et St-Joseph.

No 7 - Commencera chez François Labbé côté nord-est de la rivière et aboutira chez Bazile-Elie Lessard (Lafrance) maintenant Dame Edouard Jacques.

Tous ces arrondissements sont pour le côté nord-est au premier rang de la seigneurie de St-Joseph et pour le côté sud-est au premier rang de la seigneurie Fleury.

No 8 - Comprendra les concessions St-Bruno, Ste-Adélaïde, St-Charles et la partie de la concession nommé Petit St-Antoine sud-ouest de la Chaudière.

No 9 - Comprendra les concessions St-Louis, St-Olivier et la partie St-Antoine comprise entre la route St-Louis et celle de Broughton dans la seigneurie Fleury.

No 10 - Comprendra la concession St-Pierre, le second rang St-Antoine et les habitations de la concession St-Amable qui sont en regard du chemin de front de la concession St-Pierre, le village Ste-Marie et la concession double de St-Narcisse dans la seigneurie de Fleury.

No 11 - Comprendra la concession St-Amable, sauf l'exception faite au no 10 de la partie de la concession St-Antoine renfermée entre la route de Broughton et la ligne de séparation de la paroisse Ste-Marie.

No 12 - Comprendra toute la concession de l'Assomption côté nord-est de la Chaudière.

Saint-Joseph-de-Beauce

No 13 - Comprendra les concessions St-Jean, St-Thomas, Ste-Marie, Ste-Suzanne et autres concessions du même côté nord-est de la Chaudière.

Les livres employés dans les écoles seront: abécédaire, la neuvaine de St-François-Xavier ou instruction de la jeunesse, l'ancien et le nouveau testament, arithmétique et grammaire de l'Homond, Histoire du Canada et géographie de Hohues.

Les commissaires devront faire la visite mensuelle des écoles qui leur seront assignées.

Les premiers instituteurs et institutrices: Écoles No 1 Mlle Gosselin, remplacée par David Lessard; École No 2, David Tardif, Veuve Fournier; École No 3, Mlle Marie Bariault; École No 4, Mlle Lebel; École No 5, Mlle Marie Rousseau; École No 6, Mlle Huard; École No 7 - ; École No 8, Mlle Sophie Drouin; École No 9, Mlle Vachon; École No 10, M. Deschênes; au prix de 25 livres par année.

L'estimation des valeurs des propriétés immobilières de la paroisse faite par les assesseurs MM. Olivier Maheu, Alexis Vachon et Jean-Baptiste Cliche, fils, par laquelle il appert que le montant total des dits biens atteint quarante-six mille huit cent quatre-vingt deux livres, il est donc résolu que d'après ce tableau présenté aux commissaires, que un sou et tiers dans le louis soit le taux que devra payer tout propriétaire, pour la cotisation des écoles, pour cette année et les années subséquentes jusqu'à ce que la loi d'éducation élémentaire actuelle ne soit rappelée. Autre décision: prendre le nombre des enfants de l'âge de 5 ans à 16 ans dans chaque arrondissement afin de faire une juste distribution de l'argent du gouvernement.

À l'assemblée du 16 janvier 1846 - Les commissaires ont rapporté que dans certains arrondissements d'école, ils avaient eu bien des difficultés pour trouver le nombre des enfants capables de fréquenter les écoles par suite du mauvais vouloir des gens qui gardaient le silence. Cependant voici le résultat: école No 1, 77 enfants; No 2, 66 enfants; No 3, 54 enfants; No 4, 43 enfants; No 5, 52 enfants; No 6, 45 enfants; No 7, 47 enfants; No 8, 48 enfants; No 9, 77 enfants; No 10, 88 enfants; No 11, 45 enfants; No 12, 63 enfants; No 13, 30 enfants. Total 765 enfants.

Résolu que trois chelins et trois deniers et trois quarts soit la somme qui doit être allouée à chaque enfant de cinq à 16 ans sur la part de l'octroi du Gouvernement.

À l'assemblée du 19 octobre 1846: remplaçant M. C. E. Poiré à la présidence, M. Augustin Cloutier. Résolu la nomination de deux régisseurs par arrondissement d'école dans le but de faire le recensement des enfants susceptibles de fréquenter l'école dans leur arrondissement respectif.

25 NOVEMBRE 1846: Thomas Lambert, comm. d'école à Meilleur. Re: Difficulté de mise en opération de la loi des écoles.

Comme M. Poiré, notre ancien curé vous l'a écrit, nous avons été obligés de poursuivre près de 40 personnes pour leurs cotisations. Ces poursuites ont exaspéré les gens à un très haut degré. Des scènes scandaleuses, même dangereuses ont eu lieu. Depuis 3 mois, il ne s'est pas passé un dimanche sans que les commissaires d'école ou autres personnes supposées en faveur de l'école n'aient été insultées. Moi-même, j'ai été poursuivi par deux hommes en voiture pendant plus d'une demi-heure. Des scélérats ont défoncé, la nuit, à coup de massue, deux fenêtres chez M. Bélanger, sec.-trés. et chez le maître d'école de l'arrondissement de l'église. On parle d'incendie, de renverser les maisons de ceux qui sont pour l'éducation et il est à craindre que cela ne se réalise. Vous n'avez pas d'officiers de paix, me direz-vous?

Les huissiers ne peuvent pas exécuter les saisies contre les défenseurs. On leur barre les portes, fait défense d'approcher des maisons en accompagnant ces défenses d'arguments irrésistibles: tels barres de fer, perches, bâtons.

Notre Corporation elle-même est divisée en deux parties: ceux qui sont disposés à aller suivant la loi (anciens commissaires) et ceux qui ne veulent pas de la loi (les nouveaux commissaires) dont l'un a été nommé en juillet dernier et l'autre en octobre à la place du Rév. Poiré. Ces deux derniers en s'opposant ne font que remplir une mission dont ils ont été chargés par la majorité de la paroisse. Aucune des paroisses voisines ne fait marcher les écoles suivant la loi.

Ste-Marie regorge d'éteignoirs et est là pour arrêter tout le bien que l'on pourrait faire. Si Ste-Marie n'est pas forcée d'agir cette année, il nous est impossible de maintenir nos écoles sur pied. La populace va se porter à des excès inouis; on n'a pas vu de mémoire d'homme, dans cette paroisse, des scènes semblables à celles qui l'ont déshonorée depuis le printemps dernier. Nous en sommes presque venus à la résolution de supprimer les écoles et de ne pas agir. Mais avant cela, j'ai pris sur moi de vous écrire cette lettre à l'insu des autres commissaires surtout de notre vénérable président qui, ne sachant signer, fait sa croix sur le livre des séances, ce que je doute être fort peu légal.

23 DÉCEMBRE 1846: En conséquence, suite à la réponse du surintendant, ceci:

1 - Il est inutile pour les commissaires d'école bien disposés et pour les autres amis de l'éducation de ramener la majorité de leurs concitoyens à des

sentiments de soumission et d'obéissance à la loi. Le grand nombre des habitants leur ont retiré leur confiance et l'ont placée en des personnes qui se font une gloire d'être les chefs du parti de l'ignorance.

2 - J'ai communiqué votre lettre aux autres commissaires qui sont d'avis dans les circonstances qu'une corporation de commissaires soit nommée par le gouvernement et qui ferait plus de bien que celle qui existe maintenant.

3 - L'avis public n'a pas été ni lu, ni affiché en conséquence de l'opposition.

4 - Il y a 7 écoles sous le contrôle des commissaires, fréquentées par le nombre d'enfants voulus par la loi.

Liste des commissaires proposés: Louis Morin, Alexis Rodrigue, François Cloutier (fils de Joseph), Noël Roy, Jean-Baptiste Nadeau. COTISEURS: Augustin Poulin, Jean Poirier, Jean Roy, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER: Jean Doyon.

Nous entretenons que les commissaires nommés par le Gouvernement se chargeront de poursuivre ceux des contribuables qui n'ont pas encore payé leur cotisation de l'année passée afin de pouvoir obtenir notre part de l'octroi du gouvernement.

Lettre de J. B. Meilleur - Bureau de l'Éducation, Montréal, 20 septembre 1847 à M. J. O. C. Arcand, écrivain, n.p., St-Joseph, Beauce.

Monsieur, en réponse à votre lettre du 15 courant, j'ai l'honneur de vous dire mon opinion:

1 - qu'il ne sera pas nommé de commissaires d'école pour St-Joseph, pris parmi les habitants de la paroisse, à moins que par une déclaration bien formelle de leur part, le Gouvernement puisse compter sur leur engagement à se conformer à la loi des écoles, sous le contrôle des commissaires d'école actuels ou des personnes convenables désignées par eux pour être commissaires.

En attendant, le moindre châtement c'est d'être privé entièrement de toute participation à l'octroi législatif. Ils peuvent être persuadés que quelque opposition qu'ils fassent à une loi faite pour aider les habitants, ils n'empêcheront pas cette loi d'exister dont les résultats font le bien et la gloire des paroisses bien disposées, et fassent la honte et le déshonneur de celles qui par d'aveugles préjugés le sont mal à l'égard de la loi.

Sur 340 paroisses et townships peut-on en trouver 25 à 30 où la loi des écoles fonctionne mal, ou pas du tout et c'est principalement dans le comté de Dorchester que ce fait a lieu. Où la loi fonctionne bien, les habitants sont également satisfaits du bien qu'elle opère sous le contrôle de commissaires d'école zélés et fermes.

2- Que les exécuteurs testamentaires peuvent légalement mettre le montant du legs dont vous me parlez, à la disposition des Commissaires d'école de la paroisse, par un acte notarié en faveur d'une école dite près de l'église, sous les auspices immédiats des curés, pour l'instruction des enfants de toutes les parties de la paroisse.

J'ai l'honneur d'être, Votre obéissant serviteur
J. B. Meilleur, s.d.

NOUVELLE COMMISSION SCOLAIRE ANNÉES 1850 À 1870

PREMIÈRE PARTIE 1850

Régistre des délibérations de la corporation des commissaires d'école pour la municipalité du "premier rang de la Seigneurie St-Joseph de la Beauce, comté de Dorchester.

Commissaires d'école nommés par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil en vertu des actes d'Éducation le 23 janvier 1850: MM. Frédéric Caron, curé président, J. C. Arcand, écrivain, Joseph Fortier, écrivain, Ignace Giguère, fils, Olivier Maheu, François Bélanger, sec.-trésorier

4 FÉVRIER - Trois citoyens nommés assesseurs ou cotiseurs de la nouvelle municipalité.

7 FÉVRIER - Assemblée tenue dans la demeure de M. François Bélanger, à laquelle on partage la nouvelle municipalité en trois arrondissements:

1 - comprendra la partie qui se trouve entre la terre Basile Elie Lessard (Lafrance) nord-ouest de l'église et celle de Séraphin Cloutier sud-est de l'église, appelée l'arrondissement central ou de l'église; école dirigée par Mlle Marie Rousseau chez Médéric Drouin, ancien manoir de La Gorgendière.

2 - comprendra la terre du dit Séraphin Cloutier (Grégoire Lessard) au sud-est de l'église jusqu'à la ligne de séparation entre St-Joseph et St-François, sera appelé l'arrondissement de la municipalité dirigé par Mlle Anathalie Poulin.

3 - comprendra la terre du dit Bazile-Elie Lessard nord-ouest de l'église, descendant jusqu'à la terre de M. Olivier Labbé à Charlot aujourd'hui Napoléon Labbé au Temps perdu.

Vu l'augmentation de la besogne occasionnée par la nouvelle évaluation et le nouveau tableau de répartition il soit accordé au secrétaire M. F. Bélanger 4% sur le fond commun des écoles pour l'année courante.

Saint-Joseph-de-Beauce

21 AVRIL - Il appert que le montant payé par chaque contribuable comme répartition individuelle soit d'un demi-denier dans le louis sur la nouvelle évaluation. M. Médéric Drouin demandant 6 chelins et 3 deniers par mois de loyer pour fournir le local de l'école. M. le curé Caron trouvant le prix trop élevé se charge de fournir le dit local à raison de 5 chelins par mois.

Fred Caron, ptre-président, F. Bélanger, sec.-trés.

NOUVELLE MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DÉTACHÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH

8 AVRIL - Assemblée tenue chez le notaire J. O. C. Arcand ayant pour but de considérer si la municipalité devait accepter la cession et abandon, faite par la municipalité scolaire de St-Joseph, à notre corporation du premier rang de la seigneurie, d'un legs fait en faveur de l'école centrale par feu M. Jean-Marie Roy, capitaine de milice en vertu de son testament solennel fait devant Me Arcand, notaire, et témoins le 8 août 1843. Notre nouvelle municipalité dite arrondissement de l'église, n'est détachée que depuis 4 mois de la municipalité de St-Joseph. Nous acceptons à l'unanimité les sommes d'argent léguées pour le soutien d'écoles dans l'arrondissement de l'église suivant l'esprit et l'intention du testateur.

Fred Caron, ptre-président, F. Bélanger, sec.-trés.

9 SEPTEMBRE - MM. Frédéric Caron, curé, étant désigné sortant est remplacé par M. Séraphin Cloutier et M. J. O. C. Arcand est nommé président à l'unanimité.

L'école No 1 engage Mlle Caroline Fortin pour 11 mois d'école moyennant la somme de 23 livres et 6 chelins.

M. J. O. C. Arcand, notaire, président, est autorisé à transiger par acte d'accord, avec le sieur Jean-Evangéliste Doyon et son épouse, Dame Emélie Bourassa, héritière de feu Jean-Marie Roy et aussi avec les sieurs Joseph Poirier, Vital Poirier, Jean Roy et Vital Morency étant exécuteurs testamentaires de feu J. M. Roy. Ces exécuteurs testamentaires ayant reçu une action de la part des héritiers Doyon et Bourassa: le dit J. O. C. Arcand est autorisé d'accepter le montant que les exécuteurs auront déterminé pour le legs en question.

J. O. C. Arcand, président, F. S. A. Bélanger, sec.

1 - A une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux et des notables de la paroisse St-Joseph

30 DÉCEMBRE - Assemblée où messieurs les commissaires étaient tous présents.

Le président les informe que:

de Beauce, le 15 décembre 1850, une résolution a été adoptée, donnant et cédant à notre corporation scolaire un emplacement de 90 pds de largeur par 3/4 d'arpents joignant l'emplacement de M. Médéric Drouin, à détacher de la terre de la Fabrique, pour y bâtir une école à l'usage de l'arrondissement.

2 - Qu'il soit nommé un commissaire, pour accepter, au nom de la Corporation, l'acte de donation fait par-devant le notaire. Le président M. J. O. C. Arcand fut autorisé à accepter cet acte signé par le marguillier en exercice de l'Oeuvre de Fabrique M. Léon Létourneau, d'après le permis accordé par sa Grâce Mgr L'Archevêque.

3 - Que les commissaires décident, s'il est à propos de construire la maison d'école, à même l'argent revenant à la Corporation, par le legs de M. Jean-Marie Roy exposant de plus qu'un commissaire soit autorisé à faire payer les débiteurs de M. J. M. Roy afin de recouvrer le contenant du dit legs.

4 - Le président M. J. O. C. Arcand fut autorisé à faire construire une maison d'école de 40 pieds de longueur par 30 pieds de profondeur, de passer tous marchés avec entrepreneurs, ouvriers, maçons, au montant de 75 louis courants.

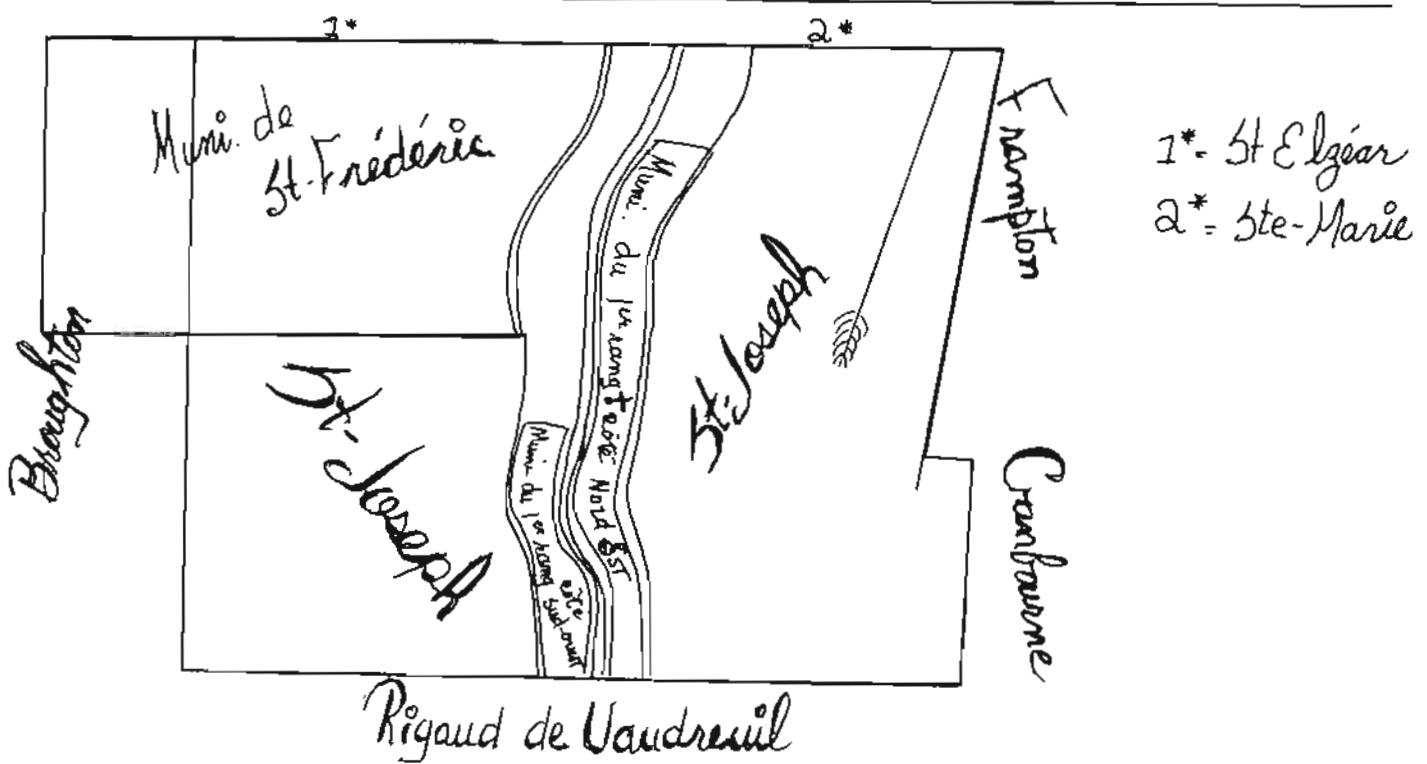
29 JUILLET - Par le tirage au sort du 29 juin, M. J. O. C. Arcand fut désigné sortant, mais fut rappelé ce 29 juillet et nommé de nouveau président.

3 NOVEMBRE - J. O. C. Arcand à son excellence, le très honorable Comte d'Elgin et de Rincardine (ces noms sont sous réserve).

Pétitionnaires demandant à former une municipalité scolaire séparée du reste de la paroisse de St-Joseph, laquelle municipalité comprend une étendue de terrain d'une lieue de front sur 40 arpents; étant une partie du 1er rang Sud-Ouest de la Rivière Chaudière, bornée en avant à la dite rivière; en arrière au bout du dit 1er rang; au Sud-Ouest à la route dite à Jean Groleau et au Sud-Est à la ligne de séparation entre St-Joseph et la Seigneurie Rigaud de Vaudreuil et devra être appelée municipalité du haut de la paroisse de Saint-Joseph du côté sud-ouest de la rivière Chaudière et comprendra environ 25 tenanciers propriétaires.

Ont signé ou fait leur marque:

Anselme + Cloutier	Olivier + Poulin
Jean + Fortin	Olivier Roy
Louis + Grondin	Joseph + Paré
Olivier + Poulin	Athanase + Grondin
Hubert + Poulin	Léon + Létourneau
Vital + Lessard	Jean + Paré
David + Fortin.	



28 DÉCEMBRE - J. O. C. Arcand au surintendant - Demande s'il pourrait avoir une allocation gouvernementale (subvention) même si une partie des frais pour la construction de cette maison d'école sera payée par les fonds venant de la succession de feu Jean-Marie Roy, afférent à notre arrondissement de l'Eglise. Le terrain est donné par la Fabrique de St-Joseph à condition de rachat d'icelui quand il lui plaira en remboursant le prix plus la valeur des améliorations faites sur icelui. Monseigneur l'archevêque de Québec a donné son consentement.

Note: La maison d'école dont il est question est située dans l'arrondissement de l'Eglise, mesure environ 40' x 32' et valant au moins 200.

SECONDE PARTIE 1850

Comté de Dorchester

Montant alloué pour 6 mois sur la part afférente au Bas-Canada:

L	s	d
28	1	10

1851 - Tableau des sommes prélevés pour l'instruction publique dans le Bas-Canada.

P. F. Béland, inspecteur

ST-JOSEPH:

Subvention annuelle: 356.61 Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention:

356.61. Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale: 193.31. Rétribution mensuelle: 35.04. Total prélevé 906.96

F. X. Béland, comté de Beauce & Lotbinière, résidence: Ste-Julie. Salaire: \$700.

ST-JOSEPH

Nombre de municipalités: 1. Nombre d'arrondissements: 9. Nombre de maisons d'école: 3.

Nombre d'écoles en opération sous contrôle: 6. Nombre d'écoles élémentaires: 10. Nombre d'élèves: 610. Nombre d'écoles indépendantes: 4. Nombre d'élèves: 310. Total des institutions de tous genres: 10.

Nombre d'élèves lisant depuis ABC jusqu'à lecture courante: 150. Nombre d'élèves lisant couramment: 220. Nombre d'élèves lisant bien: 240. Nombre d'élèves écrivant: 350. Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique - simple: 350 et l'arithmétique-composée: 150. Nombre d'élèves apprenant la tenue de livres: 25, l'orthographe: 200, la géographie: 150, la grammaire anglaise: 25, la grammaire française: 205, la grammaire raisonnée: 205, le style épistolaire: 40, la musique vocale: 75, l'histoire: 205. Nombre d'institutrices diplômées: 6, non diplômées: 4. Total des institutrices: 10 institutrices recevant au-dessus de \$100.; 7, recevant \$100. jusqu'à \$200.: Minimum du salaire des institutrices: \$84. Maximum \$140.

Saint-Joseph-de-Beauce

Présidents de la Commission scolaire Village



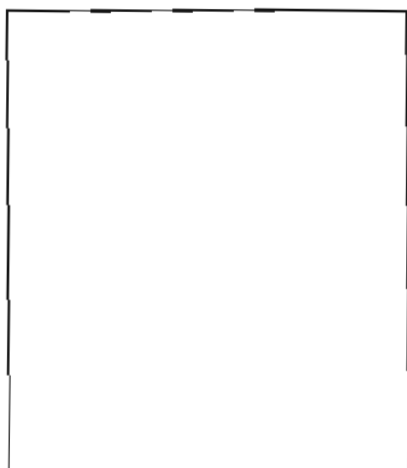
Nazaire Lambert
(1895-99)



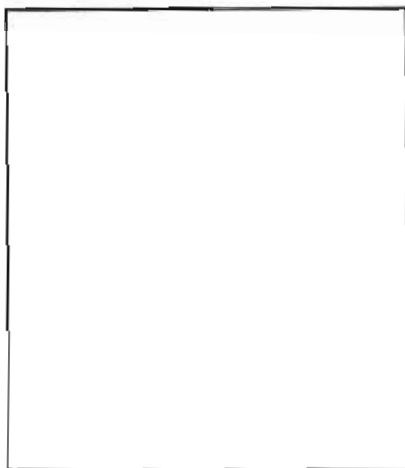
Valère Gosselin
(1899-1901)



Daniel Doran
(1901-06)



Irenée Dallaire
(1906-12)



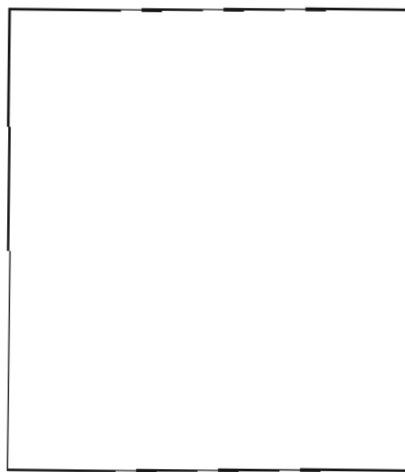
J. A. Cloutier
(1912-15)



Clotaire Lessard
(1915-17)



Louis Morin
(1917-25)



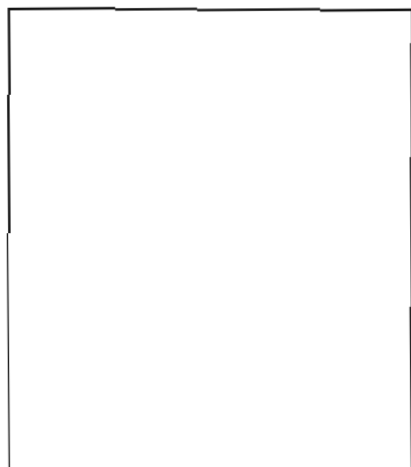
Léon Faribault
(1925-26)



Adélarde Veilleux
(1926-28)

Saint-Joseph-de-Beauce

Présidents de la Commission scolaire Village (suite)



Lambert Nadeau
(1928-30)



Cédéon Lessard
(1930-31)



Joseph-Vital Jacques
(1931-34)



Archelas Perron
(1934-36)



Stanislas Lagueur
(1936-37)



Joseph Drouin
(1937-48)



Emmett O'Farrell
(1948-59)



Clermont Lessard
(1959-60)



François Grenier
(1960)

Saint-Joseph-de-Beauce

Présidents de la Commission scolaire Village (suite)



Gérard Poulin
(1960-66)



Fernand Bernard
(1966-72)



Paul Laflamme
(1972-78)



Lionel Deblois
(1978-)

1852

21 OCTOBRE - Certains habitants de St-Joseph au Dr Meilleur, sur. - Se plaignant de la réunion des municipalités de St-Joseph. Ils demandent que leur arrondissement soit une municipalité scolaire séparée (comme avant).

1853

3 MARS - Le Président des commissaires est: Jean Doyon. Les autres: François Cloutier, Alexis Rodrigue, Charles Dupuis dit Gilbert.

MAI - Pétition des habitants de l'arrondissement no. 2 demandant que le profit de la vente du terrain

de l'ancienne école soit utilisé à la maison d'école actuellement en construction.

La partie du 1er rang de la Seigneurie St-Joseph, à partir de la terre du nommé Séraphin Cloutier en remontant jusqu'à la paroisse St-François dans ladite municipalité a toujours formé un arrondissement d'école et que depuis 1844, jusqu'à tout dernièrement, il y a presque toujours eu une école élémentaire dans cet arrondissement, notamment sous l'administration des commissaires de l'ancienne municipalité du 1er rang de la dite Seigneurie St-Joseph.

Eugène Duval	Olivier + Poulin, fils de Ls
Louis + Gagnon	Olivier + Poulin, fils de Chs
Joseph + Létourneau	
Hubert + Poulin, anc. com. d'école	
Jean + Gagnon	Louis + Grondin
Louis + Dutil	Athanase + Grondin
Joseph + Poulin, anc. com. d'école.	
Jean + Fortin, anc. com. d'école	
Olivier Roy	Léon + Létourneau
Xavier Grondin	Augustin + Poulin
Joseph + Paré	
Jean + Paré +, anc. com. d'école	
Vital + Lessard	Vital + Poirier
Augustin + Lessard	
Hubert + Dostie.	

David Tardif, Eugène Duval, témoins.
Joseph Fortier, Louis Denys, G. Bernard, capitaine de milice: visiteurs d'école.

Saint-Joseph-de-Beauce